Digitized by Google

UNIVERSITEITSBIB
900000
Digitized by Google

Digitized by Google

LA

BELGIQUE HÉRALDIQUE.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA BELGIQUE
HÉRALDIQUE

RECUEIL HISTORIQUE, CHRONOLOGIQUE, GÉNÉALOGIQUE ET BIOGRAPHIQUE COMPLET

DE

TOUTES LES MAISONS NOBLES RECONNUES DE LA BELGIQUE

PAR

CH. POPLIMONT

Chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, auteur de la *Noblesse Belge*, de la *Belgique depuis* 1830, des lettres sur la *Campagne d'Italie de* 1859, etc.

TOME III. — CHAS — DIEU

BRUXELLES

TYPOGRAPHIE DE G. ADRIAENS

Rue des Commerçants, n° 17.

1866.

GESCHIEDENIS 23353 20 MAT 1948 GESCHIEDENIS

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

BELGIQUE HÉRALDIQUE.

CHASTEL DE LA HOVARDRIE.

De gueules, au lion d'or, armé, lampassé et couronné d'azur : Couronne : comtale à cinq fleurons, surmontée d'un heaume d'argent, fourré de gueules, grillé, liseré et orné d'or, sommé d'un bourrelet de gueules et d'or aux lambrequins de même. Cimier : un griffon issant, éployé d'or. Supports : deux lions d'or, contournés, armés, lampassés et couronnés d'azur, portant bannières aux armes de l'écu.

Devise : **Porte en soi honneur et foi.**

Cri : *MACLINES.*

L'ancienneté de la maison du Chastel, l'éclat de son origine, ses nombreux apanages seigneuriaux, ses grandes alliances, ses titres d'honneur, les marques de faveur souveraine dont elle a été comblée en récompense des services éminents qu'elle a rendus, depuis des siècles, dans les armées, dans le commandement de places de guerre, dans l'église, sont attestés par les preuves les plus irrécusables. Chartes, cartulaires, parchemins, contrats de ventes, d'achats et de mariages, actes de fondations pieuses, certificats de

Digitized by Google

baptême, testaments, traités d'histoire et nobiliaires, tant anciens que modernes et jusqu'au marbre des églises, tout concourt à démontrer la réalité des assertions que nous allons poser. Notre travail, simple œuvre de compilation, est le résumé fidèle des travaux de nos devanciers; son unique mérite est dans la sincérité des citations.

Les éléments divers qui se combinent et se complétent mutuellement, bases et preuves tout à la fois de l'histoire de la maison du Chastel de la Hovardrie, existent dans les œuvres dont voici la nomenclature : Butkens, *Trophées de Brabant;* Le Carpentier, *Histoire de Cambray et du Cambrésis;* Chotin, *Histoire de Tournai et du Tournésis;* Devisiano, *Nobiliaire des Pays-Bas;* de Franquen, *Nobiliaire des Pays-Bas;* le comte de Saint-Génois de Grandbreucq, *Monuments anciens pour servir à l'histoire des Pays-Bas; Mémoires généalogiques et chronologiques pour servir à l'histoire de quelques familles des Pays-Bas; Chronologie des gentilshommes reçus à la chambre de la noblesse des états du pays et comté de Hainaut depuis* 1530 *jusqu'en* 1779; Frans Gérard, *Fragments généalogiques de quelques familles nobles des Pays-Bas;* (Ms.), *Armorial général des Pays-Bas et du nord de la France* (Ms.); J. V. Goethals, *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique; Miroir des notabilités nobiliaires*, etc.; le chanoine Hellin, *Histoire chronologique des évêques et du chapitre exempt de l'église cathédrale de Saint-Bavon, à Gand;* F. F. J. Lecouvet, *Messager des sciences historiques*; le chevalier de Neufforge, *Armorial du royaume des Pays-Bas;* d'Outreman, *Histoire de Valenciennes;* le Roux, *Quartiers généalogiques; Théâtre de la noblesse de Flandre et d'Artois;* de la Rue, *État armorial de noblesse, chevalerie et dignités accordés par Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique;* Antoine Sandérus, *Flandria illustrata; Brabantia illustrata;* Jean Scohier, *Tableau généalogique et héraldique de la maison du*

Digitized by Google

Chastel de la Hovardrie, et des familles y alliées depuis 1264 *jusqu'en* 1596; *Tableau généalogique de la maison de Mortagne* (ces deux tableaux manuscrits font partie des archives de la maison du Chastel); baron Isidore de Stein d'Altenstein, *Annuaire de la noblesse belge; Armorial de Belgique;* N. N., *Fragments généalogiques; Supplément au nobiliaire des Pays-Bas; Le vrai supplément au nobiliaire des Pays-Bas; Le nouveau supplément au nobiliaire des Pays-Bas*; *Analyses de documents relatifs à la maison des comtes du Chastel de la Hovardrie, déposés aux archives générales du département du nord à Lille; Copies d'actes faisant partie de l'ancien chartier des comtes de Flandre, à Ruppelmonde.*

L'ancienneté de la maison de Chastel est telle que l'on ne saurait remonter à sa source. Le comte de Saint-Génois, en sa *Chronologie des gentilshommes des états du Hainaut*, l'apprécie en ces termes : « Plus on s'enfonce, si j'ose le dire, » dans la nuit profonde de l'antiquité, plus on trouve des » preuves nouvelles de son illustration; son origine semble » se perdre dans les ténèbres des âges, comme celle de ces » fleuves dont on admire le cours majestueux et dont le voya- » geur désespère de découvrir la source. »

Si l'origine de la maison du Chastel est d'une ancienneté reconnue et affirmée par tous les auteurs, la présence de la couronne dans ses armes qui n'ont jamais varié et qui, sauf une légère différence, sont les mêmes que celles de la ville de Valenciennes (1), « témoigne considérablement d'une » extraction illustre et puissante (2). »

La similitude dans les armoiries et la certitude, portée à l'évidence, que les membres principaux de la maison du Chastel ont, dès les temps les plus reculés, résidé à Valen-

(1) La ville de Valenciennes ne couronne pas le lion de son écusson.

(2) F. V. Goethals, *Miroir des notabilités nobiliaires de Belgique*, etc., tome Ier, p. 763.

Digitized by Google

ciennes où ils occupèrent constamment le rang et les dignités les plus élevés ont accrédité l'opinion, émise par des généalogistes et qui n'est infirmée par aucuns d'eux, que la maison du Chastel, de même que celle d'Ittre, est issue des gouverneurs du « Chastel ou château de Valenciennes, c'est-à-dire des châtelains. » D'anciennes annotations portent qu'elle était apparentée à la maison ducale de Bourgogne et cette alliance est une preuve suffisante, manifeste d'une « illustre et puissante extraction. »

« Godefroi, comte de Valenciennes, vendit son comté à » Rachelle de Hainaut, l'an 1029 et portait ledit Godefroi » pour ses armes : *de gueules à un lion d'or rampant, armé,* » *lampassé et couronné d'azur*, duquel sont descendus ceulx » du Chastel, comme premier nom de la ville s'appelait du » Chastel au val de Chistres (1).

Au commencement du XIVe siècle une branche de la maison du Chastel vint s'établir au Tournaisis. C'est à cette époque que, par alliance, elle entra en possession de la terre et seigneurie de la Hovardrie laquelle, à travers cinq siècles et demi et vingt générations, a été conservée jusqu'à ce jour dans la famille. On citerait difficilement un second exemple, d'un pareil fait, dans les fastes nobiliaires des Pays-Bas.

La maison du Chastel était autrefois divisée en deux branches principales : celle des seigneurs d'Ayshove, l'aînée, celle des seigneurs de la Hovardrie, la cadette. Les premiers portaient leurs armes pleines ; les seconds brisèrent d'un lambel, ce qu'atteste l'armorial des feudataires des ducs de Brabant à la fin du XVe siècle, l'un des plus précieux manuscrits du cabinet de M. F. V. Goethals. Alors, comme aujourd'hui, tous les du Chastel, indistinctement, criaient

(1) *Mir. ar.*

Digitized by Google

Maclines. Ce cri, évidemment, est emprunté au nom de la seigneurie de Machelen, en Flandre; mais, comme rien n'indique que Machelen ait appartenu à la maison du Chastel, si ce n'est peut être à la branche éteinte et ignorée des anciens seigneurs d'Ayshove, on ne peut rien induire du cri de *Maclines*, on ne peut en tirer aucune conséquence quant à l'origine et à l'extraction de la famille qui nous occupe.

Malgré les recherches les plus minutieuses, les anciens seigneurs d'Ayshove sont restés inconnus. Les renseignements recueillis sont trop imparfaits et se rapportent à une époque trop rapprochée de nous pour qu'ils puissent conduire vers la souche.

Après l'extinction de la branche d'Ayshove, cette seigneurie passa à celle des seigneurs d'Inglinghem, branche cadette de celle de la Hovardrie et y resta jusqu'au 8 juin 1726, époque à laquelle Marie Catherine Louise du Chastel, dernière du nom d'Inglinghem, la porta en dot à son époux, Antoine Adrien Joseph de Rodoan, baron de Fontaine-l'Évêque, vicomte de Carnoy, député de la chambre de la noblesse des états du Hainaut, dont les fils, Adrien François Isidore Joseph et Philippe Ferdinand Joseph, furent créés comtes de leur nom, par lettres patentes de Sa Majesté l'impératrice Marie Thérèse, datées de Vienne le 24 septembre 1755.

Les membres de la maison du Chastel de la Hovardrie ont porté successivement ou simultanément les titres nobiliaires dont l'énumération suit et qui leur sont dévolus par les auteurs et les ouvrages où nous avons puisé les éléments de notre travail.

Comtes du Chastel de la Hovardrie et du Saint-Empire Romain; vicomtes de la Hovardrie, de Haut-Bourdin, d'Emmerin, de Guignies et d'Ogimont; barons d'Espierres; sei-

gneurs de Vaulx, de Louvignies-lez-Bavay, d'Aix-en-Pévèle, de Mont-Ghobert, d'Ayshove, de Maufayt, de Nedermossche, de Villers-le-Héron, de Sassignies, de Cavrines, de Linzele, de Blaton, de Langlé, de la Moullerie, de la Gaignarde, de la Rue, de la Cessoye, de Galhaut, d'Inglinghem, de Mairieux, de Boussoit-sur-Haine, d'Estrepy, d'Espiennes, de Monveaux, d'Espincelles, de la Porcquerie, de la Clisoel, de Liseroel, de Steenvoorde, de Sotteville, d'Apremont, de Steenbrugge, de Moerebeke, de la Masure, de Flocquière, de Roveval, de Bracquegnies, de Carnières, etc.

Du Chastel s'est allié aux maisons de Bourgogne, de Saint-Simon de Rouvroi, d'Ostrevant, d'Estourmel, de Wattines, de Lalaing, de Clugny, de Louvignies, de Haynin, de Rosne, de Coyeghem, de Hainaut, de Landas, de Bercus, de Mortagne, des Odes, J. de la Flescherie, du Mez, le Grain, de Saint-Génois, de Rosimbos, de Carondelet, de Cornhuuse, de Malet, de Marchenelles, d'Ongnies, d'Avroult, de la Croix, de Lannoy, de Licques, de Croy, de Créquy, de Coudenhove, de Robles, de Houchin, d'Ostrel, de Filtz, de Croix, de Gulpen, Lefebure, de Corbie, Gille-le-Brun, d'Hespel d'Arponville, de Sébille, de Gislain de Villesolore, de Beaufremez, de Tesson de Lobeletz, du Chambge de Noyelles, de Rodoan, des Enffans, de Wazières, de la Motte-Baraffe, de Coux-de-Saint-Laurent, Lefebvre, de Woirtelle d'Herlincourt, de Marnix, de Percy d'Herville, de Péchaubés, de Cock, de Ratzitsky d'Ostrowick, de Traux, Iweins, Haringman, de Roggendorf de Mollenburg, de Vaernewyck d'Angest, de Zakrewsky, van Zuylen van Nyevelt, de Draeck, de Berlaymont, de Buirette, de la Hamayde, etc.

La filiation de la maison du Chastel, établie sur preuves authentiques, commence par Eustache du Chastel, bienfaiteur, en 1264, de l'abbaye de Saint-Amand en Pévèle. Antérieurement à cette date, on peut citer encore : Robert du

Chastel apposa, en 1066, son sceau à une charte donnée par Philippe, roi de France, à l'église de Messinnes.

En 1096, Foulcques du Chastel, signe comme témoin, en tête de quatre-vingts nobles de l'Ostrevant et de Valenciennes, les lettres d'accord conclu entre Anselme de Ribemont, châtelain de Valenciennes, d'une part, et l'abbé et le monastère de Saint-Amand, d'autre part.

En 1193, Hugues et Gérard du Chastel, assistèrent en qualité de témoins au contrat de mariage de Mathieu de Montmorency.

I. Eustache du Chastel, chevalier, bienfaiteur, en 1264, de l'abbaye de Saint-Amand en Pévèle, eut deux enfants, savoir :

A. Baudouin, qui suit, II.

B. Simon du Chastel, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, à Valenciennes, fut témoin du testament fait, en 1283, par Baudouin, comte de Hainaut.

II. Baudouin du Chastel, chevalier, seigneur de Vaulx, maître d'hôtel de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, comme il appert par les lettres du 10 mai 1285, de Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, fils de la comtesse Marguerite, mentionné dans les lettres de la comtesse Marguerite en date du mois de mai 1260, par lesquelles cette princesse lui donne, en le qualifiant du titre de son sergent, la part qui lui appartient par indivis avec le seigneur de Boussies, au Flosc-à-Croix, près Forest, appelé la Margelle, pour le tenir des comtes de Hainaut, à charge de six deniers de cens annuel, à la recette des biefs de Forest, épousa N. de Saint-Simon, dite de Rouvroi, dont un fils, Jacques, qui suit, III.

III. Jacques du Chastel, seigneur de Vaulx, chevalier de l'hôtel de Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, est mentionné dans les lettres du comte Guy, datées du 10 mars

1285, déclarant « que feue la comtesse Marguerite, sa mère, ayant donné de son consentement à Baudouin du Chastel, chevalier, en récompense de ses services, soixante livres de monnaie de Flandre de pension à recevoir tous les ans pendant sa vie, sur les Reninghes; et ledit Guy lui ayant permis de demeurer dans son hôtel quand bon lui semblera, jouir des gages, robes de chevalier et avoine pour trois chevaux, comme du temps de feue la comtesse Marguerite, il veut à à la requête du dit Baudouin, et à la prière de Robert, comte de Nevers, son fils, que Jacques du Chastel, fils du dit Baudouin, jouisse pendant toute sa vie, dans son hôtel, des mêmes droits que son père, sauf que tant qu'il ne sera qu'écuyer il n'aura que les gages et les robes d'écuyer, tels que les ont les sergents de l'hôtel, et lorsqu'il sera chevalier, il aura les gages et robes de chevalier et de l'avoine pour trois chevaux, ainsi qu'en jouissait son père dans l'hôtel de la comtesse Marguerite. » Ces lettres furent confirmées le même jour par Robert, comte de Nevers.

Jacques du Chastel, et Nicolas son fils, furent témoins et scellèrent l'acte de déshéritement fait par Jean, sire de Rosoit, des terres et châtellenies de Flobecq et Lessines et d'adhéritement au profit de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et de ses successeurs. Cet acte fut dressé à Valenciennes, dans la chambre du comte de Hainaut, la veille de la Saint-Laurent, 12 août 1295 (1).

De son mariage avec Richilde d'Ostrevant, fille du baron de Montigny, Jacques du Chastel eut un fils, Nicolas, qui suit, IV.

IV. Nicolas, dit Colard du Chastel, chevalier, mentionné avec son père dans l'acte précité de 1295, scella les lettres datées de Valenciennes le 5 juillet 1299, par lesquelles Bau-

(1) Voir les *Monuments anciens*, du comte de Saint-Génois, pages 734 et 392.

Digitized by Google

douin, écuyer, sire de Beaumont, fils de feu Jean d'Avesnes, donne à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut et à Philippe sa femme, au profit de Jean de Hainaut, leur fils, la terre de Beaumont et ses dépendances, ainsi qu'il les tenait en fief d'eux.

En 1305, le dimanche après la Saint-Rémy, Nicolas du Chastel fut témoin avec d'autres seigneurs et dans la maison de Colard Duchastel, à Maubeuge, dans un acte passé devant et sous les sceaux de Nicolas du Raing, chevalier, bailli de Hainaut, Robert, seigneur de Faigneulles, et Nicolas, avoué de Thuin, seigneur de Marchiennes-au-Pont et de Rigauwez, chevalier, assistés de plusieurs autres seigneurs, du déshéritement fait par ledit avoué de Thuin, de la propriété, et par le seigneur de Faigneulles des revenus qu'il avait eus en mariage de la terre de Rieu en Cambrésis, dépendance de Bouchain, au profit de Philippe, comtesse, mère du comte de Hainaut, et de l'adhéritement fait de cette terre en faveur de ladite dame, qui en est entré en l'hommage sur son fils.

Il scella, le samedi 1er avril 1328, à Valenciennes, l'acte par lequel Raoul, sire de Lonny, chevalier, déclare reprendre en fief du comte de Hainaut, un terroir sis près d'Acren-lez-Grammont, qu'il tenait auparavant en franc alleu.

Il épousa Jeanne Marie d'Estourmel, dont deux enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, V.

B. Jeanne, épousa en 1342, Jean, seigneur de Wattines.

V. Jean, dit Ireux du Chastel, à cause de l'irascibilité de son caractère, chevalier, seigneur de la Hovardrie, du chef de sa femme, et en vertu d'un fidéi-commis constitué en sa faveur, mort après le mois de septembre 1335 et inhumé avec sa femme sous une tombe élevée en face du maître-autel de l'église de la Hovardrie, où ils avaient fondé un obit pour le repos de leurs âmes, exerça avec sa femme, en

mai 1299, le retrait d'un fief qui fut vendu en septembre 1335, par Ireux du Chastel à Jean de Rosne, dit Taillefer.

« Or fut jadis un messire Jean, dit Ireux du Chastel, chevalier, seigneur de la Howardrie, lequel, comme j'ai entendu, était *anciennement* issu d'un nommé en ce temps là le grand seigneur d'Ayshove (1). »

Il épousa Péronne de Lalaing, fille de Gérard de Lalaing, seigneur de la Hovardrie, mort en 1312, petite-fille de Jeanne de Lalaing et d'Isabeau, dame de la Hovardrie, dont trois enfants, savoir :

A. Jacques, qui suit, VI.

B. Jean, dit Perceval DU CHASTEL, seigneur de Louvignies-lez-Bavay, dont la filiation, ainsi que celle de son frère aîné, est prouvée par une inscription que Simon du Chastel fit placer, en 1527, dans l'église paroissiale de la Hovardrie (2).

A la même église de la Hovardrie il y avait un obit pour Perceval, seigneur de Louvignies, pour sa femme, Marguerite de Louvignies, ainsi que pour Baudouin, dit Baudri du Chastel, leur frère.

Il épousa Marguerite, dame de Louvignies, fille d'Anne d'Oisy, dont une fille :

Jeanne, dame de Louvignies, morte le 29 juillet 1443, épousa Pierre, dit Broignart de Haynin, chevalier, seigneur de Haynin, d'Anfroipret, de Brœucq Malaquet, Bétricies, Guissenies, etc., mort à Haynin en 1451, conseiller du bon duc Guillaume, dont il porta le pénon à la bataille de Liége, et grand

(1) F. V. Goethals, *Miroir des notabilités nobiliaires de Belgique*, tome Ier, page 774 (d'après un ancien mémoire.)

(2) « L'an 1527, noble homme Simon du Chastel, dit de la Hovardrie, seigneur de Cavrines et d'Aix-en-Pévèle, père de Jacques du Chastel qu'il a eu de damoiselle Marie de Clugny, sa première compagne, à présent seigneur de cette terre et seigneurie de la Hovardrie, a fait faire cette représentation en mémoire et recordation de feus les nobles prédécesseurs, seigneurs de cette dite terre de la Hovardrie, à savoir : Jehan dit Ireus du Chastel, chevalier seigneur de cette dite terre ; Jacques du Chastel, dit Hovars, chevalier, seigneur de cette dite terre, et Percheval du Chastel, dit de la Hovardrie, chevalier, seigneur de Louvignies-lez-Bavay, fils dudit Jehan et de dame Perotte de Lalaing, dame de cette dite terre. »

Digitized by Google

bailli de Hainaut, fils aîné de Jean, dit Broignart, de Haynin, seigneur dudit lieu d'Anfroipret et de Brœucq, et de Marie de Pottes, veuve de Gérard de Barbençon, fille de Gérard, chevalier, seigneur de Pottes, et de N. de Lalaing.

Il fit bâtir les châteaux de d'Anfroipret, de Brœucq et de Haynin.

C. Baudoin, dit Baudry du Chastel, mort sans alliance, brisa d'un lambel d'argent à trois pendants.

VI. Jacques du Chastel, dit Hovars, chevalier, seigneur de la Hovardrie, tué à Ypres, par les Gantois, en 1379, au service de Louis, comte de Flandre, son prince et seigneur (1), épousa : 1° Anne de Rosne, et 2° Isabeau de Coyeghem, dite de Cuinghem, fille d'Othon de Coyeghem, seigneur d'Ennechin et de Dele, mort le 15 novembre 1380, et de Marie, dame de Pecque, morte le 28 août 1380.

Dans un acte de renonciation fait en 1378 par Jacques du Chastel et sa femme, on lit ce qui suit :

« A tous ceux, etc., Denis de le Cambe, dit Ganthois, écuyer, seigneur de la Haye, conseiller du roi, notre sire, et lieutenant de haut et noble monseigneur, le gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douai, Orchies et des appretenances, salut! Savoir faisons que ce jourd'hui nous avons vu, tenu et diligamment regardé une lettre à nous exhibée de la part de noble homme Jacques du Chastel, seigneur de la Hovardrie, Cavrines, Aix-en-Pevèle, etc., disant être reposantes ès mains et puissance de noble homme Ferdinand de la Barre, seigneur de Mouscron, souverain bailli de Flandre, lesquelles lettres, mot après autre, la teneur suit : A tous ceux qui ces présentes lettres verront et ouïront, Jacques du Chastel, dit Hovars, chevalier et sire de la Hovardrie, et Isabeau de Cuinghem, sa chère compagne et épouse, dame dudit lieu, salut! Comme au traité et accord de notre mariage, nous fut donné, comme don de mariage, par nobles

(1) La fin tragique de ce brave chevalier est consignée dans les mémoires généalogiques de Simon du Chastel.

personnes Hoston de Cuinghem, écuyer, et demoiselle Marie, sa femme, père et mère de moi Isabelle, dessus nommée, ce que ci après s'ensuit : C'est à savoir un fief gisant en la paroisse de Templeuve-lez-Dossemer, tenu de la cour de Maire, contenant deux bonniers ou environ, etc., etc. Item huit bonniers et demi ou environ de terre, gisants en la dite paroisse, tenus du seigneur de Templeuve ; item un fief tenu de la cour de Warcoing, contenant six bonniers de prés, ou environ, etc., etc.

» Item sept livres de rente assise et située dans la ville de Tournai.

» Item et avant que dit est, en deniers forts et en meubles, la somme et valeur de cinq cents florins d'or, etc., etc.

» En témoignage desquelles choses dessus dites, nous avons à ces présentes lettres mis et pendu nos sceaux ; si prions et requérons nobles hommes mes chers seigneurs et grands amis, M. Simon de Lalaing, seigneur de Quiévrain, mons. Nicolas, seigneur de Lalaing, mons. Baudouin de Lalaing, chevaliers ; Hustin de Dours, Jacques du Chastel et Jean du Chastel, dit de la Hovardrie, qui présents furent à toutes les choses dessus dites, ainsi par nous connues et accordées, qu'en confirmation et approbation de ce, ils veuillent mettre leurs sceaux à ces présentes lettres avec les nôtres. Et nous Simon de Lalaing, sire de Quiévrain, Nicolas, sire de Lalaing, Baudouin de Lalaing, chevaliers, Hustin de Dours, Jacques du Chastel et Jean du Chastel, dit de la Hovardrie, écuyers ; à la prière et requête de nobles personnes nos chers et aimés, mons. Jacques du Chastel, chevalier, seigneur de la Hovardrie, et madame Isabelle de Quinghem, sa chère compagne et épouse, dame dudit lieu, pour ce que nous fumes présens, par eux pour ce appelés à tout le contenu en ces lettres, avons avec leurs sceaux, mis nos propres sceaux à ces présentes en témoignage de vérité

Digitized by Google

de toutes les choses dessus dites et en forme d'icelles. Ce fut fait l'an de grâce mil, trois cent, soixante dix et huit, le pénultième jour du mois d'octobre. »

Dans le vidimus de ce document publié par le comte de Saint-Génois, se trouve la description des sceaux y appendus. On y voit que sur celui de Jacques du Chastel, l'écu est supporté par deux lions, tandis que celui de Jean, dit Perceval du Chastel, ne porte que les armes des du Chastel, écartelées de celles de Lalaing. Quant à Isabeau de Coyeghem, elle scella des armes pleines de sa famille qui sont d'argent à quatre chevrons de gueules.

Jacques du Chastel eut d'Isabeau de Coyeghem, sa femme du second lit, deux enfants, savoir :

A. Gérard, qni suit, VII.

B. Roland du Chastel, mort sans alliance, brisa d'une feuille de trèfle d'argent à dextre.

VII. Gérard du Chastel, chevalier, seigneur de la Hovardrie, fut, peu de temps après sa naissance, considéré comme mort, et même enterré. Son réveil fut pris pour une résurrection miraculeuse, et il vécut encore soixante ans. Le souvenir de cet événement était représenté dans un bas relief de l'église de la Hovardrie et dans un tableau qui fut placé à Notre-Dame-au-Bois, lez-Mortagne (1).

Le comte de Saint-Génois a donné un extrait modernisé de l'acte de dénombrement de la terre d'Aix dans les termes suivants : « Ce sont les rapports des hommes qui tiennent en fief de noble homme Gérard du Chastel, seigneur de la Hovardrie et seigneur d'Aix-en-Pévèle, à cause de noble dame Madame Isabelle de Bruyelles, sa chère et aimée compagne et épouse, fait et rapporté par loi et par jugement en l'an de grâce mil trois cent quatre vingt et seize.

(1) F. V. Goethals, *Miroir*, etc., tome Ier, page 776.

Digitized by Google

» Laquelle terre d'Aix (1), ledit messire Simon, bâtard de Hainaut, chevalier, seigneur de Bruyelles et dudit Aix, acheta de Jean Deskiergen, l'an 1336, le 19 mars, par devant Jean de Mortagne, sire de Landas, et de Bruingnies, et ber de Flandre, chevalier. »

Gérard du Chastel, épousa Isabeau de Hainaut, dame de Bruyelles et d'Aix-en-Pévèle, fille de Jean de Hainaut et de Marie Slocquet, dont deux enfants, savoir :

A. Arnoud, qui suit, VIII.

B. Anne, dame de Bruyelles, épousa Gilles de Landas, dit Grignart, seigneur de la Gruerie et de Rupilly, fils de Matthieu de Landas, seigneur de Warlain, et d'Isabeau de Boussies, dite de Vertaing. Son petit-fils acheta de Huette de Bruyelles, née du Chastel, la seigneurie de la Hovardrie.

Il laissa en outre une fille naturelle qui fut légitimée, savoir :

Jeanne, épousa Jean, seigneur de Bercus, fils de Gilles, seigneur de Bercus, et de Catherine d'Obrechicourt, dite d'Estaimbourg. Ils vivaient en 1433.

VII. Arnoud du Chastel, chevalier, seigneur de la Hovardrie, d'Aix-en-Pévèle, et de Mont-Ghobert. A son sujet, on lit dans un ancien mémoire (2) : « Or fut ledit seigneur Arnoud du Chastel, seigneur de la Hovardrie, et d'Aix-en-Pévèle, trahi et vendu par son chapelain et livré aux Chinois (c'est-à-dire aux manants de Chin) qui lors couraient et pillaient le pays de Flandre et faisaient de grands maux ; et après avoir été retenu prisonnier dans une étroite prison durant trois ans, il fut rançonné à mille couronnes d'or, pour le payement de laquelle rançon il fut dans la nécessité de vendre beaucoup de ses biens. »

(1) F. V. Goethals, *Miroir*, etc., tome Ier, page 776.
(2) Idem, page 777.

Les mêmes mémoires rapportent à l'occasion du mariage d'Arnoud du Chastel avec Anne de Montagne une anecdote curieuse : « Mais afin de faire les noces, comme il était d'usage chez les gentilshommes, sans toutefois excéder son état, Arnoud du Chastel, seigneur de la Hovardrie, envoya aucun de ses amis vers messires Guillaume et Simon de Lalaing, ses cousins, qui étaient en ce moment à la cour du duc de Bourgogne à Bruges, pour les consulter sur la manière de célébrer ses noces et sur l'accoutrement dont il devrait faire usage. Ses cousins s'empressèrent de faire part de ce message à monseigneur le bon duc Philippe de Bourgogne, et à madame la duchesse, sa femme, Isabeau de Portugal. Le duc ordonna lui-même spontanément que chacun d'eux eût pour cette occasion une robe de drap d'or cramoisi et une autre robe de velours sur velours cramoisi dont ils devraient faire usage après le festin. Les gentilshommes de la cour du duc eurent l'obligeance de remontrer aux seigneurs de Lalaing, qu'en raison des pertes essuyées par messire Arnoud du Chastel, il était du bon plaisir de monseigneur le bon duc, conformément à leur avis, que la veste pour l'après-dîner fût aussi modeste que possible. Incontinent le bon duc fit prendre l'étoffe nécessaire, en recommandant de la remettre au seigneur de la Hovardrie et à sa fiancée, et il fit prier ceux-ci de venir auprès de lui à la cour après les noces ; puis se tournant vers sa femme il lui dit, en présence de ses gentilshommes qui purent l'entendre : « Ce m'est un bon et léal serviteur ; il me déplaît de sa fortune ; et aussi, ma mie, il est notre parent. » Alors que ma dite dame de Bourgogne ouit ce propos de son mari, elle dit aux gentilshommes de Lalaing de venir la trouver le lendemain avant leur départ ; ce qu'ils promirent. Ce jour la dite dame fit délivrer aux gentilshommes du drap d'or et blanc ainsi que de l'étoffe de soie, pour leur usage particu-

lier, en leur recommandant de ne pas faillir de faire ce que son seigneur, monseigneur le duc, leur avait commandé, et surtout de recommander au sire de la Hovardrie de venir à la cour avec sa femme. Après les fêtes nuptiales, désireux d'obéir au commandement de son seigneur, le bon duc, messire Arnoud s'empressa de partir pour Bruges. « Seigneur de la Hovardrie, lui dit le duc en le voyant, soyez le très-bien venu, et pour votre fortune choisissez l'office de mes pays qui vous convienne le mieux, et je vous promets de vous le donner en propre pour votre bonne venue, et quel que soit le seigneur qui en soit revêtu, ne craignez rien, je le récompenserai si bien qu'il vous saura gré de votre choix. » A quoi messire Arnoud répondit franchement, comme il avait toujours coutume de le faire. « Par l'âme de mon seigneur mon père, mon seigneur je vous remercie très-humblement; car je ne suffis encore à gouverner le peu de biens que Dieu m'a laissés, comment pourré-je m'acquitter envers vous? » Après cette réponse, monseigneur le bon duc et madame de Bourgogne le prièrent de leur accorder sa femme pour être la nourrice de leur premier fils, comme elle le fut en effet. »

Le 20 septembre 1445 fut érigé un nouvel autel au chœur de l'église de la Hovardrie que vint visiter plus tard, le 10 juillet 1466, Guillaume, évêque de Tournai.

Arnoud du Chastel fit le relief du fief de Cavrines, au nom de sa femme le 8 janvier 1419, un mois après la mort de son beau-père, et leur succession fut partagée entre leurs enfants, dès le 27 mai 1469.

Le 17 novembre 1462, il fit le rapport d'un fief consistant en dix-sept bonniers de bois tenu de la seigneurie de Bouvignies.

Dans un cartulaire des fiefs qui relevaient de la cour féodale de Hainaut à Mons, en 1473, se trouve ce qui suit :

Digitized by Google

« Monseigneur de la Hovardrie, chevalier, à cause de dame Anne de Mortagne, sa femme, tient un fief se comprenant en quarante livres tournois de rente par an, assises et dues sur les maisons et héritages de Jean de Braine, nommé le fief de Flines. »

Il avait épousé Anne de Mortagne, dite d'Espierres, dame de Cavrines, de Linzelles et de Blaton, fille de Robert de Mortagne, dit d'Espierres, chevalier, seigneur de Cavrines, et de Jeanne le Louchier, dont six enfants, savoir :

A. Lyon du Chastel, dit d'Ayshove, chevalier, seigneur de la Hovardrie et d'Aix.

Voici les dispositions prises pour Lyon du Chastel dans l'acte de partage de ses parents :

« Et premièrement voulons et ordonnons que Lyon du Chastel, aussi chevalier, notre fils aîné, ait et tienne en sa parchon pour lui et ses hoirs à toujours toute la terre et seigneurie de la Hovardrie tenue en fief de Josse Blondel, etc.

» Item voulons et ordonnons que ledit Lyon du Chastel, nôtre dit premier fils, ait et tienne encore en sa dite parchon, pour lui et ses hoirs à toujours, toute la terre, justice et seigneurie d'Aix, etc., tenue de monseigneur de Bouvignies.

» Item voulons et ordonnons que ledit Lyon du Chastel ait et tienne en sa dite parchon, un fief ainsi qu'il se contient, ayant justice de vicomté gisant à Guignies, tenu de monseigneur le Beghe de Lannoy, contenant dix-neuf bonniers ou environ, etc., etc.

» Item et avec ce que dit est, voulons et ordonnons qu'icelui Lyon du Chastel, ait et tienne encore en sa dite parchon, pour lui et ses hoirs, les deniers procedans de la vendition par lui faite de notre consentement, de la terre et seigneurie de Maufayt gisante en la paroisse d'Anechin. »

Il se rendit célèbre à la défense de Valenciennes assiégée par les Français au mois de juillet 1477. Le 1er de la même année, il contribua beaucoup à la prise d'assaut de la ville de Saint-Amand, suivie de la défaite de la garnison française qui l'occupait.

« Il paraît que Lyon du Chastel a survécu à son frère puîné, puis-

qu'il se trouve dans l'armorial des feudataires du duc de Brabant, à côté de son neveu qui y est qualifié de seigneur de la Hovardrie, tandis que lui-même y est porté comme seigneur d'Ayshove. Dans son écusson le lion est seulement lampassé d'azur et celui du neveu est au lion morné et au lambel d'azur. Il est très-probable que la seigneurie de la Hovardrie, constituée en fidei-commis, aura été réclamée de bonne heure, même dès le mariage de Huette du Chastel, par l'hoir mâle de Peronne de Lalaing, appelé par le vœu de la loi (1). »

Il épousa Louise des Odes, dame de Vé en Valois, dont une fille :

Huette du Chastel vendit la seigneurie de la Hovardrie à Hugues de Landas, seigneur de la Gruerie, qui avait épousé Jeanne de Vicq. Il était fils de Simon de Landas, Seigneur de la Gruerie, et de Marguerite de Carnin, et petits-fils de Gilles de Landas, dit Grignart, seigneur de la Gruerie et de Rupilly, et d'Anne du Chastel. Mais le cousin-germain de Huette du Chastel exerça le retrait de cette seigneurie. Elle épousa en 1483, Hector de Hainaut, dit Bertoul de Bruyelles, chevalier, seigneur de Bruyelles, fils d'Antoine de Hainaut, seigneur de Bruyelles, et de Constance Aclocquettes, dont trois enfants :

1. Antoine DE HAINAUT, dit Bertoul, page de l'empereur Charles-Quint, mort sans alliance en 1534.
2. Marie, dite Bertoul, chanoinesse à Maubeuge.
3. Françoise, dite Bertoul, chanoinesse à Maubeuge, épousa Jean de Bonmarchiet, de Douai.

B. Gérard, qui suit, IX.

C. Antoine DU CHASTEL, dit de la Hovardrie, chevalier, seigneur de Mont-Ghobert. Voici comment il est compris dans l'acte de partage de ses parents :

« Item voulons et ordonnons qu'Antoine du Chastel, aussi écuyer, notre troisième fils, ait et tienne aussi en sa parchon, pour lui et ses hoirs jouir et posséder toujours héritablement après le trépas de nous deux, la terre et seigneurie de Mont-Ghobert, située et gisante en Valois, tenue du château de Pierrefonds.

» Item, vingt et un bonniers tant des terres labourables que des bois, que nous avons gisant en la paroisse de Rumignies. »

Lors de la solennité du chapitre de la Toison d'or, tenu à Valen-

(1) F. V. Goethals, *Miroir*, etc., tome Ier, page 779.

Digitized by Google

ciennes au mois de mai 1473, des fêtes splendides furent célébrées dans cette ville, entre autres deux tournois, devenus célèbres. Au premier de ces tournois prirent part : Jacques de Luxembourg, comme chef du dedans, le marquis de Ferare, Jacques de Tainteville, le seigneur de Ligne, le seigneur de Lens, Jacques de Boussu, Antoine de la Hovardrie, Barthélémi Patoul, Charles de Visan, les seigneurs de la Frête, de Toulongeon et de Velu; Jean de Berghes, comme chef du dehors; le seigneur d'Espierres, Jacques de Crevecœur, Philippe de 'T Serclaes, Antoine d'Oisy, le seigneur de Grimberghe, Frédéric l'Allemand, Thomas l'Italien, Pierre de Lannoy, Antoine de Sernolle et Lancelot Rondelet, Napolitain (1).

Antoine du Chastel épousa Claude de la Flescherie, originaire de Savoie, dont un fils :

Ferdinand du Chastel, seigneur du Fournil.

D. Arnoud du Chastel, dit van Neremoes, seigneur de Nedermossche, mort avant 1468.

E. Jeanne, épousa Waleran du Mez, chevalier, seigneur d'Anstaing.

« Et, quant à un autre fief et seigneurie tenu de monseigneur de Gruthuse, de son fief de Sebourg, gisant à Espierres, » porte l'acte de partage de ses parents, « nous l'avons par ci-devant donné par certains parchons et ordonnances, que nous avons fait et passé devant tabelion royal, à Jeanne du Chastel, notre fille, femme et épouse de monseigneur d'Anstaing, aussi chevalier. »

F. Anne, dame de Villers-le-Héron et de Sassignies, épousa Gui le Grain, seigneur de Saulchy, Trailly et Doubly.

Il laissa aussi un fils naturel :

Jean du Chastel, dit de la Hovardrie.

IX. Gérard du Chastel, dit de la Hovardrie, chevalier, seigneur de Cavrines, de Linzelles et de Blaton.

« Item, nous voulons et ordonnons » disent ses parents dans l'acte de partage précité, « que Gérard du Chastel,

(1) Outreman, *Histoire de Valenciennes*, p. 178

écuyer, notre second fils, ait et tienne en sa parchon, pour lui et ses hoirs, de ce jour en avant à toujours héritablement, toute la terre, justice et seigneurie entièrement qu'on dit de Cavrines, située en la paroisse de Hérinnes, qui se comprend en justice de vicomté, forteresse, etc., etc., tenu de la salle de Lille.

» Item, voulons et ordonnons que ledit Gérard du Chastel, notre dit second fils, ait et tienne encore en sa dite parchon, pour lui et ses dits hoirs, successeurs ou ayants cause, un autre fief qu'on dit le fief de Langlée, tenu de ladite salle de Lille.

» Item, voulons et ordonnons que ledit Gérard du Chastel, notre dit fils, ait et retienne encore en sa dite parchon, pour lui et ses hoirs en jouir et posséder, de ce jour en avant, toujours héritablement, trois bonniers et trois quartiers de bois ou environ gisants en la paroisse de Hérinnes.

» Item, voulons et ordonnons que le devant dit Gérard du Chastel, ait et tienne, en sa dite parchon, pour lui et ses hoirs, de ce jour en avant, jouir et posséder à toujours, un moulin à vent gisant en ladite paroisse de Hérinnes.

» Item, un autre fief tenu du château de Leuze, qu'on dit le fief de Leuze, gisant au dit lieu de Cavrines.

» Item, un autre fief tenu de la terre et seigneurie de la Moulerie, qu'on dit le fief de Flines, gisant en la paroisse d'Ecanaffle.

» Item, un autre fief gisant à Pottes, tenu de monseigneur d'Estaules, de sa seigneurie de Pottes.

» Item, un autre fief gisant à Rumes, ainsi qu'il est tenu de monseigneur de Bouvignies, contenant dix-sept bonniers de bois ou environ.

» Item, un autre fief gisant à Espierres, tenu du royaume de France.

» Item, un autre fief et seigneurie, qu'on dit de la Cai-

gnarde, gisant à Linselles, tenu de monseigneur de Lichtervelde.

» Item, deux autres fiefs et seigneuries, qu'on dit les fiefs et terres de Linselles et de Blaton, gisants entre Lille et Courtrai, tenus de la seigneurie de Leuze, que feu monseigneur de Mortagne, dit d'Espierres, chevalier, seigneur de Cavrines, frère germain de moi ladite Anne de Mortagne tenait et possédait en son vivant. »

On trouve dans le registre des fiefs de 1473 :

« Gérard du Chastel, dit de la Hovardrie, seigneur de Cavrines, tient un fief de la ci-devant terre de Leuze, nommé le fief de Leuze, etc. »

« Gérard du Chastel, dit de la Hovardrie, écuyer, seigneur de Cavrines, tient pareillement dudit Leuze, un fief nommé le fief de Blaton gisant en la paroisse de Baviselles, avec justice haute, moyenne et basse, etc. »

Capitaine au service de la duchesse Marie de Bourgogne, il se distingua, le 26 mai 1477, au combat du faubourg d'Aire, à Tournai, contre les Français; commandant, le 30 mai de la même année, les bourgeois d'Audenarde, à la bataille d'Espierres, il fut fait prisonnier et amené à Tournai où, dans une vente du butin et des prisonniers, il fut adjugé pour deux mille écus d'or (1).

Gérard du Chastel fut tué au marché du Vendredi, à Gand, le 20 février 1488, par les habitants révoltés, en défendant la personne de l'empereur Maximilien qui, par sa présence, avait espéré d'appaiser la rébellion. Il n'en fut rien. Les émeutiers s'attaquèrent à sa personne et, pour sauver les jours de leur prince, les chevaliers qui l'entouraient durent se jeter l'épée à la main au milieu de la mêlée. De tous ceux qui prirent les armes pour la défense de leur

(1) Chotin, *Histoire de Tournai et du Tournésis*, t. II, p. 62.

souverain, aucun ne fit paraître plus de valeur et n'acquit plus de gloire que Gérard du Chastel ; il mourut en héros et fut enterré aux Augustins, à Gand, sous une pierre décorée de ses armoiries et de cette inscription :

Ci-devant gît noble homme Gérard du Chastel de la Hovardrie, en son temps, seigneur de Gavrins, Linzelles et Blaton, fils de monseigneur Arnoult du Chastel, chevalier, seigneur de la Hovardrie, Aix-en-Pévèle, Mont-Ghobert en Valoys, et de dame Anne de Mortaigne, dite d'Espierres, dame desdites Gavrins, Linzelles, etc., décédé le 20e jour de février l'an 1488.

Il avait épousé, par contrat du 30 janvier 1469 (1), Agnès de Saint-Génois, dame de Boussoit, fille de Simon de Saint-Génois, conseiller, chambellan et maître d'hôtel du roi de France, et de Marie de Gouy, fille d'Arnoud de Gouy, seigneur d'Oby et de Corbehem, chambellan du duc de Bourgogne, grand bailli de la ville de Gand, et de Jeanne de Bonmarchiet.

Leur contrat de mariage portait : « Pardevant Bernard Oudry, tabelion royal juré et établi en ladite ville auquel nous avisons pleine foi; comparurent nobles personnes monseigneur Arnould du Chastel, seigneur de la Hovardrie, madame Anne de Mortagne, dite d'Espierres, son épouse, Gérard du Chastel, écuyer, seigneur de Cavrines, messire Lyon du Chastel, chevalier, et Antoine du Chastel; iceux Gérard, messire Lyon et Antoine, frères, fils desdits seigneur et dame de la Hovardrie, d'une part, et sire Simon de Saint-Génois, seigneur de Haudion, conseiller et maître d'hôtel du roi, notre sire, soi se faisant fort en cette partie de demoiselle Agnès de Saint-Génois, sa fille d'autre part, et reconnurent de leur bonne volonté, qu'au traité et convenances du mariage, qu'au plaisir et révérance de Dieu brevement se fera et solennisera, si notre mère la sainte Église y consent, entre lesdits Gérard du Chastel et Agnès de Saint-Génois, et premièrement et

(1) Voir le comte de Saint-Génois, *Monuments anciens*, t. Ier, p. 1049.

Digitized by Google

auparavant, vu qu'entre eux il n'eut eu ni est encore aucuns ni nuls convens ou lien de mariage, mais pour et afin de à icelui parvenir, il avait et a été divisé, traité, donné, accordé, promis et convenu de l'une partie à l'autre, ce que s'ensuit : Premièrement que ledit Gérard du Chastel apportera audit mariage les fiefs, terres, seigneuries et héritages ci-après déclarés qui furent et appartinrent au défunt monseigneur Gérard de Mortagne, dit d'Espierres, en son vivant seigneur dudit Cavrines, par son décès et trépas, venus et échus à la dite dame de la Hovardrie qui fut sa sœur, autorisée dudit seigneur son mari, du gré et consentement desdits sire Lyon et Antoine ses fils, a donnés et ordonnés audit Gérard en avancement de son mariage, et s'en est ladite dame deshéritée au profit perpétuel d'icelui Gérard et ses hoirs pardevant les seigneurs et lois des lieux et seigneuries dont lesdits fiefs et terres sont tenus, etc.

» Et ladite demoiselle Agnès de Saint-Génois porte audit mariage, et ledit sire Simon lui a donné en avancement d'iceluie, tel droit qu'il avait sur une maison, granges, marechaussés, gardes maigres, terres arables, prés, patures, bois et héritages avec certains prés qu'il tient en franc alleu séants et gisants à Montreuil-au-Bois et à Hellignies en Hainaut, appelée la maison de Baussoit contenant en tout vingt-trois bonniers et demi ou environ, etc. »

Ils eurent de leur mariage deux enfants, savoir :

A. Simon, qui suit, X.

B. Madeleine, épousa Jean de Rosimbos, fils d'Antoine, chevalier seigneur de Rosimbos, capitaine des villes et châteaux de Béthune et de Saint-Quentin, et de Gertrude de Lichtervelde, sa première femme, dont elle n'eut pas d'enfants.

Il laissa aussi un fils naturel :

C. Roland du Chastel.

X. Simon du Chastel, dit de la Hovardrie, écuyer, seigneur

Digitized by Google

de Cavrines, de Linzelles et de Blaton, mort le 18 juillet 1531, épousa : 1° par contrat du 8 janvier 1505, Marie de Clugny, morte le 23 avril 1512, fille de Chrétien de Clugny, seigneur de la Cessoye et d'Isabeau du Bos, et 2° Marguerite de Carondelet, morte le 18 janvier 1543, et enterrée auprès de son mari, dans l'église collégiale de Saint-Pierre, à Lille, sous le tombeau qui se trouvait sous la table d'autel de la chapelle de Saint-Martin, fille de Paul de Carondelet, gouverneur de Bouchain, et de Marguerite de Chassey.

Voici un extrait du contrat de mariage de Simon du Chastel et de Marie de Clugny : « Sachent tous que, le 8 de janvier 1505, en la présence de moi Renom de le Salle, notaire impérial, demeurant à Lille, desous écrit, comparurent en leurs personnes Simon du Chastel, dit de la Hovardrie, écuyer, seigneur de Cavrines, de Blaton, et accompagné de messire Hector de Bruyelles, chevalier, seigneur de la Hovardrie, de Plaineville, et de Louis de Landas, écuyer, seigneur de Beaumanoir, ses parents et amis d'une part; Chrétien de Clugny, écuyer, seigneur de la Cessoy, et damoiselle Isabeau du Bos, son épouse, eux faisant forts de damoiselle Marie de Clugny, leur fille, accompagnés de Louis du Bos, frère de la dite demoiselle Isabeau, et Waleran de Landas, écuyer, leur beau-cousin d'autre part; lesquels comparants de leur franche volonté, non contraints reconnurent ladite demoiselle Isabeau sur ce duement autorisée de son dit mari, que traité de mariage était mu et pourparlé entre ledit seigneur de Cavrines d'un côté, et ladite demoiselle Marie de Clugny, d'autre côté, et ainsi qu'entre lesdites parties mariantes il n'eût ni ait aucun lien ou convenant de mariage, et pour ce que le dit mariage parvienne, avaient et ont été fàits les dons, portements, devises, avancements et conditions de mariage cy après déclarées : et premièrement ledit seigneur de Cavrines a déclaré qu'à

Digitized by Google

lui competent et appartiennent les fiefs, terres et seigneuries de Cavrines, de Blaton, le fief d'Auberbus, gisant à Pottes, le fief de Langlée, gisant tant audit Pottes qu'à Hérines, le fief de la Caignarde, gisant à Commines, et huit bonniers de bois, tenus en fief de la seigneurie de Bouvignies, avec plusieurs autres biens dont lesdits seigneur de la Cessoy et son épouse se sont tenus pour bien informés, sans qu'ici il doit y avoir autre déclaration. Et de la part desdits seigneur de la Cessoye et son épouse fut dit, qu'à ladite demoiselle leur fille compétait et appartenait à titre de don que lui en avait, et par ci-devant fait, défunte demoiselle Marie Scaillebert sa grand-mère, veuve de feu Robert du Bos, etc., etc.

» Ce fut fait ainsi reconnu par lesdites parties, les jour et l'an dessus dit; présent à ce discrètes personnes Matthieu Desplancques, Pasquier Thevelin, procureurs en cour laïc; Guillaume de Landas, et Martin de Courouble, témoins à ce réquis et appellés. »

Simon du Chastel, fit en 1525 le relief de la cense de Bausoit, par l'acte de ce relief, nous voyons qu'il y est qualifié de seigneur de la Hovardrie, c'est-à-dire qu'à cette époque il était rentré dans la possession de cet ancien domaine de sa famille, dont il avait fait le retrait. La seigneurie de la Hovardrie avait été vendue par Huette du Chastel, dame de ce lieu et épouse de Hector de Bruyelles, à Hugues de Landas, mort en 1501, ne laissant qu'une fille, Agnès de Landas, dame de la Gruerie, qui épousa Etienne de Vlieghe, bailli d'Orchies. Le retrait de la seigneurie de la Hovardrie doit avoir été obtenu contre ces derniers. Il résulte du contrat de mariage, que nous venons de citer, qu'en 1505 : Hector de Bruyelles était encore qualifié de seigneur de la Hovardrie (1).

(1) Cette observation est justifiée par l'inscription que Simon du Chastel, a fait placer dans l'église de la Hovardrie, et dont nous avons fait connaître une

Donation d'un journal de terre, fut faite en 1526, par messire Jacques des Ablens, chevalier, à Simon du Chastel, seigneur de Cavrines.

En 1530, Simon du Chastel vendit la seigneurie de Blaton à Martin de Harnes.

A la fin du xve siècle, Simon du Chastel brisait d'un lambel d'azur à trois pendants, parce que la branche aînée existait encore en la personne de Huette du Chastel, dame de la Hovardrie (1).

Simon du Chastel a composé le recueil déjà cité de notes généalogiques sur sa famille ; il devait plusieurs renseignements à son oncle Lyon du Chastel, seigneur de la Hovardrie.

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. Simon, mort sans alliance le 3 janvier 1530.

B. Jacques, qui suit, XI.

C. Françoise.

D. Isabelle, prieure de l'abbaye noble de Marquette.

Il eut du second lit deux enfants, savoir :

E. Anne, morte en 1595, épousa George de Cornhuuse, seigneur de Péruwelz, gentilhomme d'Éléonore d'Autriche, femme de François Ier, roi de France.

partie. En voici la suite : Gerard du Chastel, chevalier, seigneur de cette terre, fils dudit Jacques et de dame Isabeau de Cuinghem, Arnoud du Chastel, chevalier, seigneur de cette dite terre, Aix-en-Pévèle, Mont-Ghobert en Valois, fils dudit Gérard, et de dame Isabeau de Hainaut, dite de Bruyelles, dame dudit Aix, Lyon, Gérard et Antoine du Chastel, dits de la Hovardrie, fils dudit Arnoud et de dame Anne de Mortagne, dite d'Espierres, dame de Cavrines Linzelles et Blaton. Les neveux à savoir Lyon, seigneur de cette dite terre et d'Aix, chevalier, Gerard, seigneur de Cavrines, Linzelles et Blaton, père du susdit Simon, qu'il a eu de demoiselle Agnès de Saint-Génois, et fina ses jours en la ville de Gand, au service de l'empereur Maximilien et de l'archiduc Philippe, nos souverains seigneurs; Antoine, seigneur de Mont-Ghobert et de Fonteny, Huette du Chastel, fille dudit Lyon, dame de cette dite terre, épouse de Hector de Bruyelles, chevalier, seigneur de Plaineville. Priez pour eux.

(1) *Armorial des feudataires du duc de Brabant.*

Digitized by Google

F. Marguerite épousa Gilbert de Malet, seigneur de Hocron, fils de Jean de Malet, seigneur de Hocron, chevalier, et de Jeanne de Rosimbos, laquelle était sœur consanguine de Jean de Rosimbos, qui épousa Madeleine du Chastel.

XI. Jacques du Chastel, écuyer, seigneur de la Hovardrie, de Cavrines, d'Aix-en-Pévèle, de la Rue, de la Cessoye, mort le 10 mai 1576, et inhumé à l'église de la Hovardrie (1), commissaire des montres ou revues de la garnison de Tournai par lettres de Marie, reine de Hongrie et de Bohême, régente des Pays-Bas, en date du 7 avril 1545 (2), épousa par contrat du 10 juin 1529, Saintine de Marchenelles, dame de la Vigne, morte le 29 juillet 1549, fille de Jean, seigneur de Marche-

(1) A l'église de la Hovardrie se trouve, à droite du chœur, une pierre bleue, ornée de deux écussons et couverte de l'inscription suivante : Le 6me jour de janvier 1573, noble seigneur Jacques du Chastel, seigneur de la Hovardrie, Cavrinnes, Aix-en-Pévèle, la Cessoye, etc., fils de monsieur Simon et de noble dame Marie de Clugny, a donné à l'église de céans la somme de 40 livres de Flandre de rente héritable, chacun an, au rachapt de 880 livres mon. que dessus, denier 22, desquelles trente livres chacun an se payeront au curé de ce lieu, si avant qu'il célébrera la messe basse du Saint-Sacrement, chacun jeudi de l'an en cette église. Aussi chacun jour des octaves de la feste dudit Saint-Sacrement, et au jour des octaves chantera ledit curé les vigiles à trois psalmes et trois richons petites commandates, et messe du jour avec les collectes des trespassés, priant Dieu pour les âmes dudit seigneur et de mademoiselle Saincte de Marchenelles son épouse, et de tous les fidèles. Demeurant le résidu des 40 livres au profit de l'église, laquelle livrera le pain, vin, cire, calice, livre et ornement, pour achever le service qui dessus avec 2 f. de coppons pour l'offrande du jour des octaves prédites, et délivrera ladite église 4 livres chacun an à un clerc pour servir le curé en tout ce que dit est cy-dessus. Priez Dieu pour leurs âmes.

(2) Conservées dans les archives de la famille. En voici la traduction :

« Marie, par la grâce de Dieu, reine douairière de Hongrie, de Bohême, etc., régente.

» Très-cher et bien aimé, Nous vous requérons et néanmoins de par l'Empereur mon seigneur et frère ordonnons, vous transporter au château de Tournai, pour illec faire les montres et revues de cent compagnons de guerre, piétons, en ce compris les doubles payes y tenant garnison, auquels sera par le trésorier de guerre ou son commis fait payement de six mois de leurs gages, finies le dernier jour de mars dernier. Et en faisant lesdits montres, prendrez

nelles, de Frasnes, etc., panetier de l'empereur Charles-Quint, lieutenant d'une compagnie de cinquante hommes, et puis des archers dudit empereur, commissaire des montres, et d'Angeline de Cuinghem, dite de Hem.

Voici un extrait de leur contrat de mariage :

« Premièrement de la part dudit seigneur de Cavrines fut dit et déclaré qu'au dit Jacques du Chastel, son fils, appartient ladite terre et seigneurie de la Hovardrie, etc., etc. Et par ledit Jean, seigneur de Marchenelles, et demoiselle Agnès de Cuinghem, sa femme, de leur part et côté fut dit et déclaré, qu'ils donneront et donnent à la dite damoiselle Saintine, leur fille, en avancement dudit mariage, et ce du gré et consentement dudit Antoine, leur fils et héritier, apparent, les parties ci-après déclarées, c'est à savoir : le lieu, manoir, cense, terre et seigneurie de le Vigne, etc., gisant en la paroisse de Hem; item, la somme de quatre mille livres parisis, monnaie de Flandre, etc. Item, la somme de mille livres; item, un fief nommé des Espincelles, gisant en la pa-

le serment de chacun desdits piétons, pour savoir s'ils et chacun d'eux ont servi tous lesdits six mois, pour selon ce les payer. Aussi si le nombre d'iceux piétons a toujours été plein. Aussi quant aucuns ont été morts ou cassés, combien de temps il y a eu avant que leurs places soient remplies ; s'il n'y a nuls mal conditionnés, ou notés et suspects soit de lutherie, mutinerie, blasphême ou autre mauvais affaire, pour par vous y être remédié, ou nous en avertir. Prendrez aussi garde s'ils sont armés, embâtonnés et accoutrés comme à leur état appartient, et dudit payement signer rolle des montres en la manière accoutumée, pour l'acquit dudit trésorier de guerre, faisant au surplus, tout ce que bon et léal commissaire doit et est tenu de faire, et que Sa Majesté et Nous, avons en vous la confidence. A tant, très-cher et bien aimé, Notre Seigneur vous ait en garde.

» De Bruxelles le 7e jour d'avril 1545, avant Pâques.

» MARIE.

» **Vereycken.**

» A Notre très-cher et bien aimé le seigneur de la Hovardrie et de Cavrines. »

Digitized by Google

roisse de Phalempin, tenu de la seigneurie de Forest, etc. »

On lit encore dans Saint-Génois :

« Vente d'héritages, situées à Attiches, en 1529, par Nicolas de Frétin, à Simon du Chastel, écuyer, au nom de Jacques son fils.

» Donation de la terre de Bausoit, par sire Simon du Chastel, seigneur de Cavrines, à Jacques son fils, qu'il eût de Marie de Clugny, sa première femme en 1529. »

» Relief d'appel, obtenu en 1562, par Jacques du Chastel, écuyer, seigneur de la Hovardrie, au grand-conseil de Malines, contre Jean d'Aubermont.

» Hommage de Jacques du Chastel, écuyer, seigneur de la Hovardrie, Cavrines, Aix-en-Pévèle, etc., pour le fief d'Helfaut à Hérines, 20 juillet 1565 (1). »

Nous trouvons aussi dans le cartulaire des fiefs déjà cité, que « En 1569, Jacques du Chastel, écuyer, seigneur de la Hovardrie, Cavrines, Aix-en-Pévèle, etc., tient de Sa Majesté, à cause de sa terre de Leuze, deux fiefs simples, par lui relevés du trépas de feu Simon du Chastel, dit de la Hovardrie, dès l'an 1531, le 18 juillet, nommés, le premier : le fief de la Rue à Herines-sur-l'Escaut, et le deuxième, le fief de Leuze. »

« Noble homme Jacques du Chastel, écuyer, seigneur de la Hovardrie, tient un fief ample de la terre de Léaucourt, contenant un cent de terre y situé. »

« Jacques du Chastel, écuyer de la Hovardrie, de Cavrines, etc., tient un fief lige de la terre de Guermignies, nommé le fief de Galhaut à Cavrines. »

De son mariage avec Saintine de Marchenelles, Jacques du Chastel, seigneur de la Hovardrie, eut six enfants, savoir :

A. Gérard du Chastel, mort sans hoirs, en 1563.

B. Jacques du Chastel, mort en 1560.

(1) *Monuments anciens*, t. Ier, pp. 1043, 1050 et 1051.

C. Jean du Chastel, mort en 1546.
D. Nicolas, qui suit, XII.
E. Ernest Antoine du Chastel, mort en 1563.
F. Saintine, morte en 1561 (1).

XII. Nicolas du Chastel, chevalier, seigneur de la Hovardrie, de Cavrines, d'Aix-en-Pévèle, la Cessoye, vicomte de Hautbourdin et d'Emmerin, mort le 14 mars 1610, épousa : 1° Barbe d'Ongnies, fille de Charles, et de Bonne de Lannoy, dame de Wuillerval, morte sans enfants le 29 octobre 1565, et 2° par contrat du 16 mars 1567, Antoinette d'Avroult, dite d'Helfaut, dame d'Inglinghem, morte le 8 mars 1590, fille d'Antoine d'Avroult, seigneur d'Helfaut, de Winezeele, etc., gouverneur et grand bailli de Hesdin, et de Jeanne de Renty, dame de Tilcq, de Wachin et de Morquives.

De même que Simon du Chastel, il s'occupa beaucoup de l'histoire de sa famille; il chargea le héraut d'armes Jean Scohier, de la confection d'un tableau généalogique et héraldique de la maison du Chastel, qui fut terminé en 1596 et qui est précieusement conservé dans les archives de la famille.

Nicolas du Chastel, seigneur de la Hovardrie, acheta en 1603, de Henri IV, roi de France, les terres de Hautbourdin et d'Emmerin. Les archiducs Albert et Isabelle, reconnurent, par lettres patentes du 3 octobre 1605, que la terre et seigneurie de Hautbourdin était une ancienne vicomté, et l'érigèrent de nouveau, ainsi que celle d'Emerin, en fief noble avec titre et prééminence de vicomté en faveur du seigneur de la Hovardrie. Voici ces lettres : « Albert et Isabelle Claire Eugénie, infants d'Espagne, à tous ceux qui

(1) Un ancien registre de décès de la paroisse de Saint-Jacques à Tournai, déposé à l'état-civil de cette ville, contient un acte très-curieux sur la mort et sur les funérailles d'Ernest et de Saintine du Chastel. Avril, jour XIIIIe, an 1563.

ces présentes verront, salut! Comme ci-devant a été mue difficulté entre les officiers de feu, de très-haute mémoire, le roi Philippe, deuxième de ce nom, notre très-honoré seigneur et père, que Dieu absolve, et les seigneurs de la maison de Luxembourg et de Vendôme, comme seigneurs de Haubourdin et d'Emmerin, à cause de la souveraineté, juridiction et ressort desdites seigneuries, ensemble sur le fait des contributions ès aides; et depuis quelque temps en ça icelles ont été vendues par le roi très-chrétien, héritier desdites maisons, à notre amé et féal Nicolas du Chastel, seigneur de la Hovardrie, lequel ayant fait proposer quelques offres pour vider et mettre fin à la susdite difficulté, ont été tenues aucunes conférences entre ceux qui de notre part en ont eu la charge, et le seigneur de Cavrines, fils dudit de la Hovardrie, ayant de ce pouvoir tant d'icelui que des habitants desdits lieux; dont et des points de ce conclus, nous ayant été faite relation particulière, savoir faisons qu'avons les déclarations desdits seigneurs de la Hovardrie et manants de Hautbourdin et d'Emmerin, pour agréables, et désirant les traiter favorablement, avons érigé et érigeons par les présentes lesdites seigneuries de Hautbourdin et d'Emmerin en un fief noble avec titre et prééminence de vicomté, à tenir et relever de nous et nos successeurs, comtes et comtesses, de Hainaut, en toutes justices, haute, moyenne et basse, comme elle a été exercée du passé, à dix livres parisis de relief, par changement d'héritier, et cinquième denier à la vente d'un ou transport, sauf si donation se faisait à personne descendant en ligne directe du donateur, et si longuement que ladite seigneurie et vicomté demeurera en la ligne masculine de la famille dudit de la Hovardrie, sans préjudice toutefois ou innovation à la nature et qualité des arrière fiefs et mains fermes dudit Hautbourdin et d'Emmerin, ni des coutumes locales desdits lieux, selon

lesquelles lesdits fiefs et mains fermes s'en règleront : et étant néanmoins notre intention que nonobstant les susdits relief, feaulté et hommage, ladite terre, seigneurie et vicomté de Hautbourdin et d'Emmerin ne sera sujette à la justice de notre dit pays de Hainaut, ains aura ressort en notre grand conseil séant à Malines, immédiatement vers lequel notre grand conseil pourront s'adresser par appel ceux qui voudront prétendre être grevés par le jugement des hommes de fief et gens de loi desdits lieux; voulons aussi et entendons au surplus que ledit seigneur de la Hovardrie, ses hoirs et ayant cause, jouiront de tous autres droits, franchises, libertés, prérogatives et autorité, dont ont joui leurs prédécesseurs desdites maisons de Luxembourg et de Vendôme, sauf et réserve à nous les souveraineté, féaulté, hommage, relief et ressort que dessus; si avons accordé et accordons par lesdites présentes que lesdits manants et habitants desdits lieux ne seront compris ni cotisés ès aides ordinaires ou extraordinaires des autres provinces voisines, soit de notre dit pays de Hainaut, comté de Flandre ou châtellenie de Lille, Douai et Orchies, ni chargés de gens de guerre par envois des gouverneurs desdites provinces, fors la nécessité le requerrant par ordre particulier émanant et signé de nous, adressant audit seigneur de Hautbourdin ou à son bailli en son absence; parmi quoi, lors et tout et quantes fois lesdites provinces voisines nous feront quelque aide ou à nos successeurs, lesdits manants et habitants passeront en payant à notre profit ou nosdits successeurs, en rédemption desdits aides, la somme de sept cents livres du prix de quarante gros monnaie de Flandre, la livre par an, ès mains de notre receveur de nos domaines audit Lille qui sera tenu d'en répondre avec les autres deniers de son entremise; et seront lesdits de Hautbourdin, tenus de faire et présenter les lettres originelles tant au conseil de nos dits finances

Digitized by Google

qu'à notre chambre des comptes à Lille, etc. Bruxelles, le 3 octobre 1605. »

Deux avis de père et mère, du 22 septembre 1584, et du 4 février 1604, réglèrent leur succession entre leurs enfants.

A l'église de la Hovardrie, s'élève dans une niche une belle tombe haute de trois pieds, sur laquelle sont agenouillées trois figures; la première, d'un homme armé de toutes pièces à la cotte aux armes de du Chastel; la seconde, d'une femme vêtue d'un long manteau aux armes d'Ongnies, qui sont de sinople à la fasce d'hermines, écartelées de Halewyn, ayant en abîme Rubempré; la troisième, aussi d'une femme vêtue d'un manteau aux armes d'Avroult, qui sont fascé d'or et de sable de sept pièces, au franc canton d'hermines. Dans la voûte de la niche sont leurs seize quartiers, et dans le fond cette inscription :

Chy gist noble et puissant seigneur, messire Nicolas DU CHASTEL, chevalier, vicomte d'Haubourdin et d'Amerin, seigneur de Hovardrie, Espierre, Cavrines, Aix-en-Pévèle, etc., lequel trépassa le XIIIIe jour de mars, mil, six cent dix.

Et chy gist noble et puissante dame, madame Barbe *d'Ongnies* sa première espouse, laquelle trépassa le 29e jour du mois d'octobre an XVcLXV.

Chy gist noble et puissante dame, madame Antonette *d'Avroult*, dict *de Helfault*, dame d'Inglinghem, sa seconde espouse, laquelle trespassa le VIIIe jour de mars 1590.

Priez Dieu pour leurs âmes.

Ledit seigneur at donné à l'église de céans la somme de XVIII livres XV sols parisis de rente, chacun an, à la charge de subvenir à l'entrenement et couverture de ceste sépulture et chapelle.

Ledit messire Nicolas, a donné à ceste église cinquante-six livres, XVII sous, VI deniers parisis de rente par an, à la charge de donner au pasteur de ceste paroisse, chacun an, trente-six lib., et au clercq qui l'assistera IIII lib., moiennant quoi, ledit pasteur sera tenu de tous les lundy de chacun an célébrer une messe des trépassés pour luy et ses espouses, et tous les fidelz, demeurant le surplus au prouffit de ladicte église à la charge de livrer pour lesdicts messes. »

Digitized by Google

Voici les seize quartiers de Nicolas du Chastel, et de ses deux femmes, tels qu'ils sont disposés sur le même tombeau :

d'Avroult.

AVROULT, Esne, Winezeele, Grisperre, Biez, Olhain Estaimbourg, Bergues Saint-Winoc, Ghistelles.

RENTY, Jolgny, Sainte Aldegonde Noircarmes, Esvernes, Crouches, Wambourg, Rubempré, Bauval.

Du Chastel.

DU CHASTEL, Mortagne, Saint-Génois, Gouy, Clugny, Forrest, du Bos, Scaillebert.

MARCHENELLES, Lefebre, Viscq dit d'Escoivre, Oberchicourt, Cuinghem, Hingette, Fresnoy de la Vigne, Anvaing.

d'Ongnies.

ONGNIES, Molembais, Halewyn, Ghistelles, Rubempré, Croy-Renty, Boussies-Vertaing, Hammes-Bondues.

LANNOY, Chatillon, Licques, Saveuse, Neufville, Rubempré, Ligne, Boubers.

Nicolas du Chastel eut d'Antoinette d'Avroult, dite de Helfaut, sa femme du second lit, cinq enfants, savoir :

A. Gilbert DU CHASTEL, mort le 6 août 1590, et inhumé à Herinnes au pied d'un petit monument, sur lequel couchait un enfant, et qui portait inscription.

B. Antoine, qui suit, XIII.

C. Robert Antoine Joseph DU CHASTEL, seigneur d'Inglinghem et de la Cessoye, membre de la chambre de la noblesse des états de Hainaut, par laquelle il fut député aux funérailles d'Albert, archiduc d'Autriche, mort en 1622, épousa, par contrat du 7 octobre 1604, Jeanne de la Croix, dame de Mairieu, Boussoit-sur-Haine, Estrepy, Espiennes, Monveaux, etc., fille de Jean de la Croix, chevalier, seigneur de Mairieu, Apremont, la Clisoëlle, etc., et de Louise de Ruffault, dame de Boussoit-sur-Haine et Estrepy, dont postérité ci-après.

D. Jeanne, dite de la Hovardrie, épousa Antoine d'Avroult, seigneur d'Helfaut, dont postérité plus loin.

E. Marie, dite de la Hovardrie, épousa Adrien de Lannoy, seigneur d'Esplechin, fils aîné de Nicolas de Lannoy, seigneur de Lesdain, et de Michelle de Cottrel, dame d'Esplechin et de Buillemont, dont une fille :

Jeanne Lamberte de Lannoy épousa : 1° Jean de Créquy, seigneur de

Hemont, fils de Claude de Créquy, dit le jeune, seigneur de Wiquenhen, de Hemont et de Friencourt, et d'Antoinette de Bourbon, fille de Claude de Bourbon-Vendôme et d'Antoinette de Bours, comtesse de Lambercourt, et 2° Adrien de Créquy, seigneur de Houlles, de la Cressonnière, de Frohans, de Miannay, de Lambercourt, des Trois Marquais, de Raventun, etc., fils de Hector de Créquy, seigneur du vicomté de Houlles, de Miannay, de grand et petit Frohans, et de Françoise de Licques, dite de la Cressonnière.

XIII. Antoine du Chastel, seigneur de la Hovardrie et de Cavrines, vicomte de Hautbourdin et d'Emmerin, épousa : 1° Anne de Licques, dite de Recourt, morte le 15 octobre 1609 et inhumée dans l'église de la Hovardrie, fille de François de Licques, seigneur de Lesdain, châtelain de Lens, et d'Isabeau de Saint-Omer, et 2° en 1614, Jeanne Lamberte de Croy, morte le 26 avril 1624, et inhumée dans l'église de la Hovardrie, fille d'Eustache de Croy, seigneur de Crecque et de Clarque, et d'Anne de Noirthout, sa femme du second lit.

Il eut du premier lit cinq enfants, savoir :

A. Marie, morte à Béthune, le 27 novembre 1637, épousa le 7 juin 1629, Antoine de Créqui, chevalier, seigneur de Rotheleu, d'Esclimans, d'Orlancourt et de Rimboval, par achat de 1602, marquis de Villers-Brulin, vicomte de Groffeliers, etc., né le 9 février 1599, fils aîné de Louis de Créquy, seigneur de Tillencourt, et d'Antoinette de Wignacourt, dame de Villers-Brulin, dont six enfants.

B. Jeanne, morte sans alliance.

C. François du Chastel, seigneur d'Emmerin, mort à la bataille de Fleurus, le 29 août 1622, âgé seulement de vingt-cinq ans, et inhumé dans l'église de la Hovardrie, sous cette inscription historique :

Gist en la chapelle Notre-Dame noble et valeureux chevalier, messire François du Chastel, vicomte d'Amerin, capitaine de cent cuirasses pour le service de Sa Majesté, lequel ayant été, toute la guerre de Bohême, en ladite charge et retourna par deça, mourut en la bataille contre Mansfelt, proche Flerue, le 29 d'aoust 1622, âgé de 25 ans et 28 jours. Priez pour son âme.

D. Nicolas du Chastel, seigneur d'Emmerin après son frère, mort

sans alliance à Namur le 15 novembre 1631, âgé seulement de trente-et-un ans et inhumé à l'église de La Hovardrie. Son tombeau et celui de son frère François existent encore.

E. Jean Marc Antoine, qui suit, XIV.

Il eut du second lit un fils, savoir :

F. Robert François du Chastel, seigneur de La Hovardrie et de la baronnie d'Espierres, né en septembre 1615, épousa, le 21 septembre 1640, Jeanne de Coudenhove, dite du Quesnoy. Nous donnons leur descendance ci-après.

XIV. Jean Marc Antoine du Chastel, seigneur de la Hovardrie, de Cavrines, vicomte de Hautbourdin, épousa Claire Eugénie de Robles, fille d'Alexandre de Robles d'Annapes, comte d'Anapes, baron de Billy, seigneur de Santes, Wevelghem, etc., et de Françoise de Mancicidor, fille de Jean, conseiller au conseil de guerre de Sa Majesté Catholique et son secrétaire, et d'Eugénie de Vogler, dont quatre enfants savoir :

A. Isabelle Adèle, religieuse à Messines en 1670.

B. Jean François du Chastel, vicomte de Hautbourdin, tué en duel le 4 août 1666.

C. Béatrix Jeanne Claire Thérèse, dame de la Hovardrie, vicomtesse de Hautbourdin, épousa en 1688, Charles Claude de Houchin, marquis de Longastre, d'Anezin, seigneur de Mory et d'Hévringhem, lieutenant-colonel, fils aîné de Philippe de Houchin, seigneur de Longastre, Mory, etc., et de Françoise de Gavre, fille de Charles de Gavre, comte de Frésin, et de Françoise de Renty, dame de Griboval. La terre de la Hovardrie fut réclamée à titre de fidéi-commis par Robert François du Chastel, son oncle, et quant à la vicomté de Hautbourdin, elle passa à la famille de Houchin, dans laquelle elle est restée jusqu'à l'époque de la révolution française. Nous donnons leur descendance plus loin.

D. Marguerite, sans alliance.

Digitized by Google

XIV. Robert François du Chastel, seigneur de la Hovardrie, qu'il revendiqua à titre de fidéi-commis contre sa nièce, Béatrix Jeanne Claire du Chastel, né en septembre 1615, était fils d'Antoine du Chastel, dit de la Hovardrie, et de Jeanne Lamberte de Croy, sa seconde femme, épousa, le 21 septembre 1640, Jeanne de Coudenhove, dite du Quesnoy, fille d'Adrien Ferdinand de Coudenhove, dite du Quesnoy, chevalier, seigneur de Locron, et de Marie de Courouble, sa première femme, épouse en secondes noces de François Robert du Chastel, seigneur d'Inglinghem, dont cinq enfants, savoir :

A. Ferdinand François, qui suit, XV.

B. Maximilien Lamoral du Chastel, capitaine, mort à Venise.

C. Jacques Casimir du Chastel, lieutenant au service de Hollande, mort à Gand en 1689.

D. Marie Jeanne, religieuse à Messines.

E. Marie Anne, chanoinesse régulière à Messines.

XV. Ferdinand François du Chastel, seigneur de la Hovardrie et d'Aix, mort le 8 novembre 1683 et enterré à l'église de la Hovardrie sous une pierre tombale, portant cette inscription :

Cy gist noble et puissant seigneur Ferdinand François du Chastel, chevalier et vicomte de Hovardrie, seigneur dudit lieu, d'Aix, Velain, etc., lequel trespassa le 8 novembre 1683. Priez Dieu pour son âme.

Il épousa Jeanne d'Ostrel, fille de Noël Lamoral d'Ostrel, baron de Flers, par création de 1662, seigneur de Buillemont, et d'Anne de Germes, femme en secondes noces, en 1686, de Joseph de Haynin, baron de Haynin et d'Hamelincourt, seigneur de Wambrechies. Il en eut six enfants, savoir :

A. Robert Antoine Joseph, qui suit, XVI.

B. Louis Bon François du Chastel, vicomte d'Ogimont.

Digitized by Google

C. Jean Louis du Chastel, mort sans alliance à Renaix, en septembre 1715.

D. Maximilien Eugène du Chastel, mort à Renaix, en août 1715.

E. Charles Marie du Chastel, capitaine, puis colonel aux gardes walonnes en 1704, tué au siége de Gibraltar.

F. Louise Livine, épousa François de Filtz. Voici comme ils sont qualifiés dans un acte appartenant à M. F. V. Goethals : « Martin François d'Agrin, comme facteur de messire François de Filtz, mari de dame Louise Livine du Chastel de la Hovardrie, accompagné des hommes de fief soussignés, s'est transporté au domicile du sieur Adrien François d'Isembart, écuyer, mayeur de la ville d'Ath, auquel lui a remontré que le 21 juillet 1696, le sieur Joseph Buffe lui aurait nanti, etc. »

XVI. Robert Antoine Joseph, comte du Chastel de la Hovardrie et du Saint-Empire, vicomte de la Hovardrie, seigneur d'Aix-en-Pévèle, etc., vit au commencement du XVIIIe siècle, pendant les guerres du Tournaisis, son antique manoir de la Hovardrie dévasté à deux différentes reprises, pillé et en partie incendié par des corps de partisans.

Cet état de choses ne dura point. L'empereur se rappelant les services rendus à toutes les époques par les membres de cette ancienne et noble famille, voulut éviter à l'avenir le retour de ces déplorables excès, il chargea son généralissime, le prince Eugène de Savoie, de prendre, en son nom, la terre de la Hovardrie, avec toutes ses appendances et dépendances sous sa haute protection impériale et royale (1).

(1) Voici la traduction de l'acte allemand, adressé par ordre de l'Empereur au comte Robert Antoine Joseph du Chastel de la Hovardrie et du Saint-Empire.

» Nous Eugène François, prince de Savoie et de Piémont, marquis de Salines, chevalier de la Toison d'or, conseiller privé de Sa Majeste impériale romaine le roi d'Espagne, de Hongrie et de Bohême; président du conseil de guerre supérieur, lieutenant-général, maréchal de camp, commandant à brevet d'un régiment de dragons, gouverneur capitaine-général de l'État Milanais, maréchal de camp du Saint-Empire Romain.

Il épousa, en 1695, Marie Claire Scholastique de Croix, fille de Pierre Félix de Croix, seigneur d'Heuchin, des prévôtés d'Allennes, de Frelinghien, etc., capitaine de deux cents hommes d'infanterie wallonne, mort le 9 mars 1677, et d'Anne Éléonore de Sainte Aldegonde de Noircarmes, fille d'Albert André, comte de Genets, seigneur de Maingoval, Bours, Bourgelles, Avelin, Pressy et Brebières, chevalier, commandeur de Saint-Lazare, capitaine des cuirassiers et

» Avons mis sous la protection spéciale et la sauvegarde de Sa Majesté impériale et royale le souverain d'Espagne, de Hongrie et de Bohême, le bien appartenant au comte de La Hovardrie, et connu sous le nom de Hovardrie, avec tout son mobilier, son bétail, et autres dépendances.

» Par les présentes, on rappelle à tous et chacun des officiers militaires, supérieurs et subalternes, de même qu'aux soldats, en général, de la cavalerie et de l'infanterie, aussi bien de Sa Majesté impériale et catholique elle-même, que des hauts personnages, ses alliés, comme il est impérieusement ordonné aussi à tous ceux qui se trouvent sous nos ordres, de ne charger ladite propriété de Hovardrie d'aucuns logements militaires, cantonnements, tributs ou autres extorsions arbitraires; de ne l'incommoder de quelque manière que ce puisse être, soit par la saisie et l'enlèvement des effets mobiliaires, gros ou menu bétail, soit par toutes autres choses, sans exception de la manière dont on les appelle, ou des noms qu'elles portent; de n'y causer par eux-mêmes, ou laisser causer par leurs subordonnés, aucun préjudice, sous la menace de la punition infaillible et immédiate des contrevenants à notre présente injonction stricte et rigoureuse. Que tous obéissent, en montrant pour cette lettre de sauvegarde toute la respectueuse déférence qui lui est due : ils se mettront, de cette manière, à l'abri des châtiments.

» Ayant pris sous la protection et sauvegarde de Sa Majesté impériale et catholique la terre de Hovardrie, appartenant à M. le comte de Hovardrie, comme tous ses biens, meubles, bestiaux, jardins et autres effets, avec toutes les appartenances et dépendances,

» Nous défendons très-expressément à toutes les troupes qui sont sous notre commandement, et prions ceux à qui il appartiendra, de ne faire aucun tort ni dommage à ladite terre de Hovardrie.

» Donné au camp de Seclin, ce 2me du mois de septembre 1712.

» EUGENIO VON SAVOY.

» Par ordre de Monseigneur,

» **De Langet.** »

gouverneur de Binche, et de Barbe d'Ognies, dame de Rosimbos et de Fromelles, dont six enfants, savoir :

A. Alexandre Robert Auguste, qui suit, XVII.

B. Octave Joseph DU CHASTEL, mort au mois de juillet 1700.

C. Jeanne Claire, jumelle du précédent et morte aussi au mois de juillet 1700. Ces jumeaux ont été inhumés dans l'église paroissiale de la Hovardrie, sous une pierre tombale portant cette inscription :

Icy gist Octave Joseph et Jeanne Claire, tous deux d'une portée, fils de messire Robert Antotne Joseph du Chastel, vicomte d'Hovardrie, et de Marie Claire Scholastique de Croix, vicomtesse de Hovardrie, moururent tous deux dans le mois de juillet 1700.

D. Denis Jean Joseph, COMTE DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE, capitaine au service de Hollande, mort à Bréda le 6 octobre 1749, épousa 1° Anne Joséphine, baronne de Gulpen, et 2° le 23 juin 1747, Ernestine Christine Lefebure, douairière de N. Desmarets. Nous donnons leur postérité ci-après.

E. N., religieuse à Peteghem.

F. N., religieuse à Armentières.

XVII. ALEXANDRE ROBERT AUGUSTE FRANÇOIS, COMTE DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE ET DU SAINT-EMPIRE, vicomte de la Hovardrie, seigneur d'Aix-en-Pévèle, mort le 7 février 1769 et enterré à la Hovardrie, épousa, le 29 mars 1724, Ernestine de Corbie, dame de Bliquy, morte le 26 février 1774, fille de Pierre de Corbie et d'Angélique de Bisscop, dont huit enfants, savoir :

A. Ferdinand Eugène, qui suit, XVIII.

B. Ferdinand François, COMTE DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE, officier aux gardes wallonnes en Espagne, puis en 1785, gouverneur de droit de l'hospice des vieux hommes à Waterlos, près de Tourcoing, fondé par la famille Bisscop, né en 1739, mort à Lille et enterré à la Hovardrie, épousa Catherine Adélaïde Gille le Brun, morte à Paris, dont quatre enfants :

a. Emerode Pétronille Méliton Marguerite, née en 1777, morte à Lille en 1854, épousa N. d'Hespel d'Arponville.

b. Ferdinand Robert Désiré, COMTE DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE, major de

Digitized by Google

la garde civique du canton de Dour, pendant dix-sept ans; conservateur divisionnaire des plantations de l'Etat; chargé aujourd'hui des plantations générales des routes et voies navigables du royaume, décoré de l'ordre royal et distingué de Charles III d'Espagne, par arrêté royal du 21 mai 1847, épousa, en 1814, Antoinette de Sébille, morte à Versailles en 1862.

c. Pulcherie Ferdinande, épousa en France, le vicomte de Gislain de Villesolore.

C. Claire Sabine, abbesse de l'abbaye de Flines par installation du 22 novembre 1784, était la dernière abbesse de cette maison et mourut à la Hovardrie, où elle s'était refugiée à l'époque de la Terreur.

D. Alexandrine, épousa N. de Beaufremez, seigneur de Roseau.

E. Barbe Ernestine, sans alliance.

F. Françoise, morte à Lille le 16 novembre 1809, épousa Charles Joseph Marie Tesson de Lobeletz, écuyer, mort à Lille le 13 janvier 1818. Ils furent inhumés tous deux à la Hovardrie, où se trouve un monument érigé en leur mémoire.

G. Béatrix, morte à Lille le 9 février 1792, épousa, le 29 septembre 1772, Louis Séraphin du Chambge, baron de Noyelles, né au château de Noyelles le 21 janvier 1732, mort à Oostkercke, près de Bruges, le 17 janvier 1794, fils de Louis Joseph du Chambge, chevalier, seigneur de Noyelles, et d'Isabelle Pétronille de Corte, dame d'Oostkercke.

H. Sabine Ernestine, morte le 15 août 1741, âgée de 17 ans, et inhumée à l'abbaye de Flines.

XVIII. Ferdinand Eugène, comte du Chastel de la Hovardrie et du Saint-Empire, seigneur de la Hovardrie et d'Aix, né le 28 janvier 1727, mort à Tournai le 20 février 1784, et inhumé à la Hovardrie, épousa, à Fontaine-l'Évêque, le 13 janvier 1756, Adrienne Catherine Josèphe de Rodoan, morte à Wetzlar, en Westphalie, le 21 octobre 1794 et inhumée aux Franciscains de cette ville, fille aînée d'Antoine Adrien Joseph de Rodoan, baron de Fontaine-l'Évêque, et de Marie Catherine Louise du Chastel dite de la Hovardrie, fille de Robert François du Chastel dit de la Hovardrie, che-

Digitized by Google

valier, seigneur d'Inglinghem, etc., et d'Anne Marie de la Hamayde, dont deux enfants, savoir :

A. Ferdinand Ernest Antoine Marie Joseph Albéric, qui suit, XIX.

B. Robert François Charles Henri Marie, COMTE DU CHASTEL, né à Nivelles le 28 février 1761, mort le 5 avril 1825, épousa le 29 août 1786, à Saint-Jacques de Tournai, Anne Cécile Josèphe des Enffans, née le 26 septembre 1773, morte le 31 décembre 1813. Nous donnons leur postérité ci-après.

XIX. FERDINAND ERNEST ANTOINE MARIE JOSEPH ALBÉRIC, COMTE DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE ET DU SAINT-EMPIRE, né à Nivelles le 3 février 1760, et baptisé dans l'église de Saint-Jean-l'Évangéliste, mort au château de Bruyelles le 2 novembre 1844, capitaine dans le régiment d'Orléans, cavalerie au service de France; puis, par décret du congrès souverain des États Belgiques du 7 septembre 1790, il fut élevé au grade de lieutenant-colonel des dragons n° 1; et par arrêté royal du 5 mars 1816, nommé membre de l'ordre équestre de la province de Hainaut. Il épousa le 5 janvier 1791, Alexandrine Eugénie Josèphe Désirée de Wazières, née à Saint-Ghislain le 6 septembre 1769, morte à Wez le 21 juin 1814, fille de Charles Ghislain de Wazières Wavrin, seigneur de Rebreviettes, et de Claire Louise Josèphe de Rodoan, fille d'Antoine Adrien Joseph de Rodoan, baron de Fontaine-l'Évêque, etc., et de Marie Catherine Louise du Chastel, dite de la Hovardrie, dont sept enfants, savoir :

A. Wenceslas DU CHASTEL, né à Tournai, y mourut en bas âge.

B. Virginie Alexandrine Charlotte Ghislaine, morte à Stalle sous Uccle, près de Bruxelles, le 29 août 1847, à l'âge de cinquante-quatre ans, épousa Denis Joseph de la Motte Baraffe, né à Tournai le 5 septembre 1787, fils de Lamoral Antoine François Joseph de la Motte, seigneur de Lesdain, et de Marie Madeleine Hellin.

C. Ladislas DU CHASTEL, né le 29 juin 1796, mort le 24 juillet suivant à la Hovardrie, où il fut inhumé.

D. Antoinette, née le 11 août 1800, morte à Valenciennes et inhumée à la Hovardrie.

E. Louis Odelon, qui suit, XX.

F. Édouard, COMTE DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE, né le 1er octobre 1804.

G. Armand, COMTE DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE, né le 18 avril 1808.

XX. LOUIS ODELON, COMTE DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE, bourgmestre de Lesdain, province de Hainaut, depuis 1830, né à la Hovardrie le 28 octobre 1803, épousa, le 8 avril 1828, à Hollain, Euphémie Aline Ernestine du Chastel, née le 11 septembre 1805, morte au château de Lannoy à Hollain le 5 janvier 1862 et inhumée à la Hovardrie, dont cinq enfants, savoir :

A. Marie Eugénie Albérique, née à Hollain le 29 janvier 1829, morte à Paris en 1844.

B. Robert Albéric Guillaume Frédéric Nicolas DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE, né à Hollain le 14 février 1832, épousa la baronne Gabrielle de Vinck de West-Wesel.

C. André Maurice Frédéric Henri DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE, né à Hollain le 2 janvier 1834.

D. Frédéric Adolphe Louis DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE, né à Hollain le 6 octobre 1836.

E. Albéric Paul Édouard DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE, né à Hollain le 21 décembre 1842.

XIX. ROBERT FRANÇOIS CHARLES HENRI MARIE, COMTE DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE, né à Nivelles le 28 février 1761, baptisé le même jour à l'église de Saint-Jean l'Évangéliste de la même ville, mort à Tournai le 5 avril 1825 et inhumé avec sa femme à la Hovardrie, fils puîné de Ferdinand Eugène, comte du Chastel, seigneur de la Hovardrie et d'Aix-en-Pévèle, et d'Adrienne Catherine Josèphe de Rodoan, officier

aux gardes wallonnes en Espagne, lieutenant-colonel d'infanterie espagnole par arrêté du roi Charles III du 28 janvier 1786; nommé après sa démission et par décret du congrès souverain des États Belgiques, colonel du régiment d'infanterie n° 4, puis, après la restauration, dès le principe, membre de la première chambre des États-Généraux du royaume des Pays-Bas. Il épousa par contrat passé à Jollain en Hainaut le 24 avril 1786, et à Saint-Jacques de Tournai le 29 août de la même année, Anne Cécile Josèphe des Enffans, née à Tournai le 26 septembre 1773, morte à Tournai le 31 décembre 1813, fille unique de Philippe André François Joseph des Enffans, seigneur de Vincourt, Fermont, Lannoy, Hondecoutre, etc., et d'Anne Thérèse Philippine de la Croix, dite de Maubray, fille de Chrétien Alexandre Joseph, seigneur de Maubrai, et de Marie Eugénie Catherine de Cordes, dont six enfants, savoir :

A. Albéric Ernest Henri Marie Joseph, COMTE DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE, capitaine adjudant-major de hussards, sous le premier empire français, major de cavalerie au service des Pays-Bas, aide-de-camp de Son Altesse Royale le prince d'Orange, adjudant de Sa Majesté le roi Guillaume Ier, membre de la seconde chambre des États-Généraux pour la province de Hainaut, bourgmestre de Hollain, chevalier de la Légion d'honneur et décoré de la médaille de Sainte-Hélène, grand'croix de l'ordre royal et ducal de la Couronne de chêne, commandeur de l'ordre royal du Lion néerlandais, etc.

Né à Tournai le 31 décembre 1788, il entra de bonne heure au service de France en qualité d'officier de cavalerie et se distingua tout particulièrement dans la sanglante campagne de Russie; blessé de la manière la plus grave de quatre coups de lance, il le fut de nouveau d'un coup ce feu, au mois de d'août 1813, en Silésie.

Rentré en Belgique, avec la démission la plus honorable, il fut nommé spontanément, par arrêté de Son Altesse Royale, le prince souverain des Pays-Bas, en date du 16 novembre 1814, capitaine de carabiniers, puis, successivement, aide-de-camp de Son Altesse

Digitized by Google

Royale le prince d'Orange le 28 mars 1815 ; major au 2e régiment de de cuirassiers le 28 avril de la même année, et adjudant de Sa Majesté le roi Guillaume Ier, le 16 juillet 1819.

Cependant, malgré le rang élevé qu'il occupait dans l'armée à l'âge de trente-deux ans, malgré la faveur et la distinction dont il jouissait à la cour de son souverain, la carrière militaire en temps de paix profonde n'offrait plus d'attraits pour le comte Albéric du Chastel. En 1820, il pria Sa Majesté de vouloir bien accepter la démission de son grade et de ses fonctions. Le roi refusa d'abord de se séparer d'un serviteur si loyal et si preux, mais le comte Albéric ayant insisté et protesté de son désir ardent de servir désormais son souverain et sa patrie autrement qu'avec son épée, le roi accéda à ses vœux, par arrêté du 27 mai ; mais voulant lui donner une marque de sa haute satisfaction et de son estime toute spéciale, il l'autorisa de continuer à porter l'uniforme de son grade.

Après cet événement, M. le comte Albéric du Chastel de la Hovardrie se retira dans ses terres, mais ses concitoyens bientôt lui donnèrent la preuve la plus manifeste que l'absence ne l'avait pas rendu étranger parmi eux. Il fut membre de la seconde chambre des États-Généraux pour la province de Hainaut depuis 1822 jusqu'en 1830, et bourgmestre des communes de Bruyelles et de Hollain. Il est encore le premier magistrat de Hollain aujourd'hui.

Sous le gouvernement des Pays-Bas, Il fut chargé, par procuration du 18 septembre 1816, de recevoir les actes d'investiture des domaines de Tervueren, en faveur et au profit de Son Altesse Royale le prince d'Orange. Après la conclusion de la paix entre la Belgique et les Pays-Bas, le roi Guillaume Ier, qui avait conservé de sa personne le meilleur souvenir, le chargea de même, par arrêté du 13 octobre 1839, de la liquidation et de la remise au gouvernement belge des biens qui appartenaient en Belgique à la maison d'Orange. Cette remise fut faite le 4 avril 1843, au nom du roi et de Son Altesse Royale le prince d'Orange, au commissaire délégué par le ministre des finances de Belgique et M. le comte du Chastel, comme dans toutes les autres circonstances de sa vie, s'acquitta de ces différentes missions si importantes avec honneur, intelligence et zèle.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1814, grand'croix de l'ordre

royal et ducal du Chêne, le 14 mars 1843, commandeur de l'ordre du Lion néerlandais le 29 juin de la même année, M. le comte Albéric Ernest Henri Marie Joseph du Chastel de la Hovardrie est le vrai type de cette grande race de gentilhommes austères, vaillants, esclaves du devoir et de la foi jurée, qui va s'éteignant de jour en jour. Rigide envers lui-même, d'une constante urbanité envers les autres, il conserve dans un âge avancé la force de pensée de la maturité. Aussi, est-il à juste titre vénéré de tous ceux qui le connaissent et qui trouvent dans sa belle carrière, si longue déjà et si bien remplie, un exemple utile et un précieux enseignement.

B. Camille, COMTE DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE, né à Tournai le 24 novembre 1791, entra au service des Pays-Bas et fut nommé capitaine de hussards de Croy, par arrêté de Sa Majesté Royale le Prince Souverain, du 16 novembre 1814; il fut tué à la bataille de Waterloo et inhumé à la Hovardrie (1).

(1) Le roi des Pays-Bas, pour témoigner au père du capitaine du Chastel, combien il était sensible à la douleur qu'il devait ressentir de la perte de son fils, chargea le lieutenant-général chancelier de l'ordre royal de Guillaume, de lui faire parvenir en son nom la lettre affectueuse que voici :

« La Haye, le 21 octobre 1815.

» Monsieur le Comte !

» Monsieur votre fils est mort dans une de ces batailles glorieuses qui ont assuré l'indépendance du pays. Il s'est distingué par sa bravoure et son activité aux yeux de Son Altesse Royale le prince d'Orange, qui regrette vivement d'être privé à l'avenir des services d'un jeune homme qui promettait de les employer avec succès au service de la patrie.

» Je suis autorisé de vous transmettre ce témoignage honorable.

» La douleur que vous devez ressentir, monsieur le comte, de la perte de votre fils n'est pas facile à soulager ; il n'y a que le temps qui puisse la diminuer, vous trouverez cependant déjà des consolations dans la certitude que vous avez des regrets que sa mort a laissés au roi et à l'armée.

» Veuillez agréer l'assurance de la considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

» Monsieur le Comte,

» Votre très-humble et obéissant serviteur,

» *Le lieutenant-général, chancelier de l'ordre royal et militaire de Guillaume,*

» JANSSENS. »

Digitized by Google

C. Eugénie Cécile Marie Josèphe Albérique, née à Wetzlar en Westphalie le 15 janvier, 1795, morte à Hyères, le 4 novembre 1849, épousa Pierre Emmanuel Joseph de Coux, né à Bruxelles le 26 décembre 1787, mort à Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles, le 2 décembre 1849, fils de Louis Gabriel de Coux de Saint-Laurent, et de Marie Anne Josèphe Orts.

D. Aglaé Joséphine Marie Albérique, née à Hollain le 18 novembre 1795, morte à Paris.

E. Adolphe Andronique Albéric, qui suit, XX.

F. Euphémie Ernestine Albérique, née à Hollain le 7 septembre 1805.

XX. Adolphe Andronique Albéric, comte du Chastel de la Hovardrie, officier de cavalerie au service des Pays-Bas, depuis 1815 jusqu'en 1826, chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais, né en 1798, mort au château de Wez le 13 février 1845, épousa, en 1825, Léonie Charlotte Josèphe, baronne Lefebvre, née à Tournai, morte à Wez le 11 décembre 1827, fille de Léopold Henri Joseph, baron Lefebvre, et de Marie Françoise Ghislaine Joséphine Farin, dont deux enfants, savoir :

A. Henri Albéric Victor Eugène, comte du Chastel de la Hovardrie, né à Tournai le 3 septembre 1826, épousa, le 30 novembre 1847, à Paris, Marie Octavie Clary de Woirtelle d'Herlincourt, née à Arras le 9 décembre 1827, dont quatre enfants :

a. Adolphe Victor du Chastel de la Hovardrie, né le 8 octobre 1848, mort le 18 avril 1849.

b. Alix Marie, née le 19 octobre 1849.

c. Adolphe du Chastel de la Hovardrie, né le 5 juin 1851.

d. Raymond du Chastel de la Hovardrie, né le 20 août 1852.

B. Camille Ernest Albéric Jean Baptiste, comte du Chastel de la Hovardrie, né le 2 septembre 1827, à Wez-Velvain, épousa à Bruxelles, par contrat, le 14 septembre 1854, et à l'état civil, le 19 du même mois, Marie Thérèse Caroline Ghislaine de Marnix, née le 27 juin 1837, fille de Louis Joseph Ghislain Marie, comte de Marnix, et de Pétronille Cornélie Marie Ghislaine Diert, dont trois enfants :

a. Mathilde Caroline Marie Ghislaine Albérique, née à Bruxelles le 4 juin 1855.

b. Albert Albéric Joseph Marie Chislain, COMTE DU CHASTEL, né le 1er novembre 1857.

c. Berthe Henriettte Marie Ghislaine, née le 5 décembre 1860.

XVII. DENIS JEAN JOSEPH, COMTE DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE, fils puîné de Robert Antoine Joseph, comte du Chastel de la Hovardrie et du Saint-Empire, vicomte de la Hovardrie, seigneur d'Aix-en-Pévèle, et de Marie Claire Anne Scholastique de Croix, fille de Pierre de Croix, seigneur d'Heuchin, et d'Anne Eléonore de Sainte Aldegonde Noircarmes, mort, capitaine de cavalerie au service de la république batave, par suite de ses blessures, à Bréda, le 6 octobre 1749 et inhumé le 9 octobre dans la grande église de cette ville, se distingua par son courage et son énergie à la bataille de Fontenoy, où il fut grièvement blessé le 11 mai 1745, ainsi que le 11 octobre 1746, à celle de Raucou près de Liége, épousa : 1° Anne Joséphine, baronne de Gulpen, dame de Galoppe, et 2° étant lieutenant de cavalerie dans le régiment de Son Altesse Royale le prince de Birckenfeldt, le 23 juin 1747, à l'église wallonne de Bréda, Ernestine Christine Lefebure, veuve de N. Desmarets.

Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. Henri DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE, officier au service de la reine de Hongrie, tué devant Prague le 6 mai 1757.

B. Eugène DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE, officier au service de la reine de Hongrie, mort à Bruxelles, le 10 août 1762, à la suite de ses blessures.

Il eut du second lit deux enfants, savoir :

C. Denis Pierre Dominique, qui suit, XVIII.

D. Casimir DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE, tué au siége de Prague.

Digitized by Google

XVIII. Denis Pierre Dominique, comte du Chastel de la Hovardrie, né à Haarlem, en Hollande, le 16 juillet 1748, mort le 23 septembre 1833 à La Haye où il avait émigré après la révolution de 1830, prit du service dans l'armée du stadhouder, d'où il passa plus tard au service de France, dans le régiment de Nassau-Siegen, infanterie, levé par le prince Louis de Nassau, en vertu d'un décret du 16 août 1779; passa de là dans le régiment de cavalerie Royal-Allemand, où il était lieutenant en premier en 1787 (1). Lors de la révolution brabançonne, il quitta le service de France comme capitaine, offrit ses services à sa patrie et fut nommé par le congrès souverain des États de Belgique, colonel du régiment des dragons de Hainaut. Il déploya dans ces fonctions difficiles la plus grande énergie, et une fermeté à toute épreuve.

A la rentrée des Autrichiens, il partit pour l'Angleterre, et ne revint aux Pays-Bas qu'après la conquête de ce pays par les Français. Sous-préfet du département de la Dyle sous l'empire, il fut, lors de la formation du royaume des Pays-Bas, nommé l'un des administrateurs en chef de la loterie royale à Bruxelles, et resta en fonctions jusqu'au 1er janvier 1828.

Il épousa : 1° Egésippe Marie de Percy d'Herville, née à Beaumont, fille de Roland de Percy, seigneur d'Herville, et de Marie Anne de Lannoy, et 2° le 20 thermidor an VIII, à l'état civil de Louvain, Marie Jeanne Josèphe Péchaubés, née à Valenciennes le 9 juillet 1768, morte à La Haye le 13 décembre 1847, fille de Jean Jacques Péchaubés et de Marie Josèphe d'Hecq.

Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. Pierre Dominique, qui suit, XIX.

B. Eugène, comte du Chastel de la Hovardrie, receveur des con-

(1) Voyez l'*État militaire de France*, de 1787, page 571.

tributions directes à Louvain, né à Liége le 31 décembre 1777, mort à Louvain le 21 août 1849, épousa, le 2 février 1815, à Louvain, Thérèse de Cock, née le 6 octobre 1790, fille de Marie Joseph de Cock et d'Anne Marie Charlotte de Vivero, dont quatre enfants :

a. Eugénie, née le 13 mars 1816, morte à Louvain le 22 octobre 1843.

b. Thérèse, née à Wilsele, épousa, le 17 février 1831, à Louvain, Charles Léopold Guillaume Louis, baron de Radzitzky d'Ostrowick, né le 1er octobre 1799, fils de Frédéric Arnoud Joseph Rodolphe Matthias, baron de Radzitzky d'Ostrowick, capitaine au régiment de Latour, et de Marie Jeanne Henriette de Créquy Hannicart.

c. Julie, née à Louvain le 1er juillet 1825, épousa Jules Detrooz, major de cavalerie, chevalier de l'ordre de Lépold, décoré de la Croix commémorative du vingt-cinquième anniversaire du roi Léopold Ier.

d. Octavie, née à Louvain le 27 mai 1828, épousa, le 17 septembre 1850, à Louvain, Jules Iweins, substitut du procureur du roi, à Bruxelles.

Il eut du second lit quatre enfants, savoir :

C. Eugène Henri Fortuné, COMTE DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE, né à Louvain le 22 août 1800, commença sa carrière par des fonctions civiles; d'abord contrôleur de la loterie royale à Bruxelles, il fut encore nommé capitaine de la garde communale de cette ville dès le principe de l'organisation.

Lors des événements politiques de 1830 il fit, en sujet fidèle et bon citoyen, tous ses efforts pour concilier les partis et maintenir l'ordre. Renversé et fortement contusionné en remplissant une mission, il rejoignit près de Vilvorde l'armée des princes, et fut aussitôt placé comme capitaine adjoint au commandement du quartier général et peu après, pour récompenser son énergie et sa bravoure, il fut attaché avec son grade à l'état major de Son Altesse Royale le prince Frédéric des Pays-Bas.

En 1843, et à sa demande, il obtint démission des plus honorables de ses fonctions militaires, mais il continua à résider en Hollande. Ce n'est que quelques années après qu'il revint en Belgique où il a retrouvé des amis dévoués qui dans toutes les occasions ont pu apprécier son caractère chevaleresque.

Chevalier de l'ordre royal du Lion néerlandais, commandeur de

Digitized by Google

l'ordre royal et ducal de la Couronne de Chêne et décoré de la Croix de Bronze, il épousa, le 3 mai 1843, à la Haye, Gertrude Henriette Jeanne Haringman, fille de Henri Haringman, officier aux gardes du stadhouder Guillaume V, mort en émigration à Anholt en 1806, et d'Adrienne Élisabeth 'T Serstevens.

D. Marie Jeanne Thérèse Joseph.

E. Marie Jeanne.

F. Marie Jeanne Thérèse Pauline, morte à La Haye le 24 juillet 1849.

XIX. Pierre Dominique, comte du Chastel de la Hovardrie, né à Liége le 7 avril 1776, mort à la Haye le 17 juillet 1839; il laissa la réputation d'un cœur franc et loyal qui joignait aux vertus militaires toutes les qualités qui forment les grands citoyens. Général major de cavalerie, vice-grand écuyer de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, grand veneur de Sa Majesté le roi Guillaume Ier des Pays-Bas, chevalier de la Croix de Fer d'Autriche et de l'ordre du Lion Belgique, etc., entra au service d'Autriche le 21 janvier 1795, dans le régiment des chevau-légers commandé par le comte de Baillet Latour. Il fit toutes les campagnes autrichiennes et se distingua tout particulièrement devant Dresde en 1813. Un certificat en langue allemande du lieutenant-général Ignace, comte Hardeg, constate un fait d'arme honorable pour lui (1).

(1) En voici la traduction : « Le 26 août, lors de l'attaque des retranchements ennemis près de Dippoldiswalderslag, devant Dresde, une forte colonne ennemie débouchant tout à coup près de Freibergerslag, força nos troupes de se replier sur leurs positions primitives. Je m'empressais d'accourir à la tête d'une troupe de fantassins et quelques canons, afin de pouvoir protéger leur retraite.

« Je gardais et voulus conserver les abords du village de Rukwitz, je trouvais dans cette position le capitaine du Chastel, qui, voyant l'ennemi s'avancer, de son propre mouvement et sans aucune autorisation, s'était porté à la tête d'un escadron de chevau-légers de Vincent (dragons de Latour), et avait pris position pour défendre le passage. Son attitude était si ferme, si décidée, qu'il intimida l'ennemi à tel point que nous avons pu ranger notre artillerie et notre

Il quitta le service d'Autriche, avec démission honorable, en 1814, comme capitaine commandant d'escadron; et lors de la formation du royaume des Pays-Bas, entra dans l'armée de sa patrie comme major au 2e régiment des cuirassiers belges le 7 septembre 1814; chargé de la formation du 9e carabiniers le 10 avril 1815; adjudant du roi le 8 septembre 1820; colonel du régiment de cuirassiers n° 3, le 20 décembre 1826; vice-grand écuyer de Sa Majesté le roi des Pays-Bas en 1829, général-major de cavalerie le 13 février 1834, grand veneur de Sa Majesté Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, etc., il épousa, le 18 septembre 1806, à Milotiz en Moravie, dans la chapelle publique de la cour desservie par Jean de Nepomus : Caroline Frédérique Xaxière Walburge, comtesse de Roggendorf de Mollenburg, née à Wienerisch-Neustadt le 26 octobre 1779, fille d'Ernest, comte de Roggendorf, chambellan ordinaire de l'empereur d'Autriche, et de Wilhelmine Frederichi von Friwald, dont quatre enfants, savoir :

A. Charles Antoine Gabriel Marie, qui suit, XX.

B. Louis Gabriel Jean François de Paule, COMTE DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE, ministre des Pays-Bas à Rome, né à Hovoran, en Moravie, le 21 juin 1808, et baptisé le 24 suivant, fut tenu sur les fonts de baptême par le comte Gabriel de Choiseuil et la comtesse Christine de Choiseuil, née comtesse Szerenyo.

Il entra au service du royaume des Pays-Bas, le 16 octobre 1830, comme volontaire aux cuirassiers n° 3; sous-lieutenant au 24e bataillon de réserve par arrêté royal du 7 mars 1833, il obtint sa démission honorable par arrêté royal du 13 décembre 1839 et entra dans la diplomatie; attaché de légation à Vienne le 5 août 1839; à Rome

infanterie devant Rukwitz et protéger de la sorte la retraite dans notre position.

« Je me sens obligé d'attester par les présentes combien dans ce moment précieux le comte du Chastel, par la résolution de son maintien, a favorisé la réussite de la manœuvre. »

Digitized by Google

le 23 avril 1844; secrétaire et conseiller de la légation des Pays-Bas à Berlin depuis le 16 avril 1846 jusqu'en 1855, il fut envoyé comme chargé d'affaires par Sa Majesté le Roi près le Saint-Siége, par arrêté du 5 octobre de la même année. Chevalier des ordres du Lion néerlandais, grand'croix de l'ordre royal de Constantin, chevalier de l'Aigle rouge de Prusse, du Faucon blanc de Saxe-Weymar, de Saint-Grégoire-le-Grand, décoré de la Croix de Bronze des Pays-Bas, il épousa le 12 novembre 1851, au château de Diepenbeeck, Irène Marie Fréderique de Vaernewyck, née à Lovendeghem le 16 mai 1821, fille de Charles Constantin Marie Bavon Colette Ghislain, vicomte de Vaernewyck d'Angest, et de Joséphine Adélaïde Rosalie, comtesse de Baillet, dont un fils :

Eméric Fortuné Marie Joseph Ghislain Dominique du Chastel de la Hovardrie, né à Berlin le 4 février 1853.

C. Éméric du Chastel de la Hovardrie, né et mort à Vonkewart en Sclavonie.

D. Albertine, née à Milotiz en Moravie, le 24 décembre 1814, épousa, en 1842, André de Zakrewsky, seigneur russe, résidant dans le gouvernement de Zaratof.

XX. Charles Antoine Gabriel Marie, comte du Chastel de la Hovardrie, né à Soboleck, en Moravie, le 22 juin 1807, baptisé le lendemain, et tenu sur les fonts de baptême par le comte Gabriel de Choiseul représentant le comte Charles de Szerenye, et la comtesse Marie de Szerenye, bourgmestre de la commune de Ronsele depuis le 14 décembre 1848, dans la Fandre orientale, d'abord capitaine, puis major et colonel commandant de légion, et actuellement colonel chef d'état-major de la garde civique de Gand, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, décoré de la Croix de Bronze et de la Boucle militaire XV, etc.

M. le comte Charles Antoine Gabriel Marie du Chastel de la Hovardrie entra au service des Pays-Bas en 1825, en qualité de volontaire au régiment de cuirassiers n° 1, cadet au

Digitized by Google

même corps le 26 mars 1826, il fut promu sous-lieutenant à la suite du régiment des cuirassiers n° 3, le 16 avril 1830, lieutenant effectif le 19 mars 1831, et premier lieutenant au régiment des cuirassiers n° 9, le 22 octobre 1836. Après la conclusion du traité de paix entre la Belgique et les Pays-Bas, il rentra dans la patrie de ses pères, avec démission honorable, en qualité de capitaine de dragons, chevalier de de l'ordre royal du Lion néerlandais, décoré de la Croix de Bronze et de la Boucle militaire XV.

Il épousa : 1° par contrat passé le 13 mars 1841, par devant le notaire J. L. J. van Caillie, à Bruges, et à l'état civil de la même ville le 7 juin suivant, Mathilde Antoinette van Zuylen van Nyevelt, née le 11 novembre 1819, morte sans enfants à Bruges le 20 mars 1842, fille de Jean Jacques Ghislain, baron van Zuylen van Nyevelt van de Haar, et de Julie Isabelle Ghislaine van Zuylen van Nyevelt, sa femme du second lit et sa nièce, et 2° par contrat passé le 14 septembre 1844, par devant le notaire B. van de Wattyne, à Zelzaete, et à l'état civil de Ronsele le lendemain, Georgine Marie Colette Ghislaine de Draeck, née à Gand le 12 avril 1821, fille de Gaspard Ghislain Bernard Colette, baron de Draeck, seigneur de Ronsele, membre de l'ordre équestre de la Flandre orientale, chambellan du roi des Pays-Bas, et de Marie Pulcherie Ferdinande Charlotte, baronne de Baudequin de Peuthy.

Il a du second lit deux enfants, savoir :

A. Alix Marie Charlotte Ghislaine, née à Gand le 10 janvier 1846.

B. Cécile Isabelle Charlotte Marie Ghislaine, née à Gand le 11 avril 1848.

—

Digitized by Google

VERSITE MINARIE

Du Chastel d'Inglinghem.

XIII. Robert Antoine Joseph du Chastel, seigneur d'Inglinghem et de la Cessoye, membre de la chambre de la noblesse des états du Hainaut, député en cette qualité aux funérailles d'Albert, archiduc d'Autriche, mort en 1622, était fils puîné de Nicolas du Chastel, seigneur de la Hovardrie, et d'Antoinette d'Avroult, dite d'Helfaut, dame d'Inglinghem. Il épousa, par contrat du 7 octobre 1604, Jeanne de la Croix, dame de Mairieu, Boussoit-sur-Haine, par relief du 21 février 1626, d'Estrepy, Espiennes, Monveaux, etc., née le 20 décembre 1586, fille de Jean de la Croix, chevalier, seigneur de Mairieu, Apremont, la Clisoëlle, etc., et de Louise de Ruffault, dame de Boussoit-sur-Haine et Estrepy. Voici un extrait de leur contrat de mariage :

« Comparurent en leurs personnes, noble seigneur messire Antoine du Chastel, chevalier, seigneur de Cavrines, etc., messire Robert du Chastel, aussi chevalier, seigneur d'Inglinghem, frères, d'une part, et noble homme messire Jean de la Croix, chevalier, seigneur de Mairieu, la Clisoëlle, Liseroël, Apremont, etc., et dame Louise de Ruffault, sa femme, se faisant fort et prenant à leur charge, damoiselle Jeanne de la Croix, leur fille aînée, assistés de dame Jeanne de Ruffault, dame de Boussoit, Estrepy, Bracquenies, Espiennes, Ringoval, etc., dernièrement veuve de messire Charles de Lannoy, vivant chevalier, seigneur de Hautpont et Bersée, de damoiselle Antoinette de Ruffault, dame de Monveaux, tantes maternelles de ladite damoiselle Jeanne de la Croix, aussi de messire Jacques de la Croix, chevalier, seigneur de la Motte, et de Jean du Buisson, écuyer, seigneur d'Oisy, conseiller ordinaire de Leurs Altesses Sérénissimes, en leur cour et conseil à Mons, ses cousins paternels,

d'autre part, et reconnurent chacun en leur regard, que pour parvenir au traité de mariage pourparlé, et lequel au plaisir de Dieu, se parachevera et solemnisera en notre Mère la Sainte Église, d'entre le seigneur d'Inglinghem et ladite damoiselle Jeanne de la Croix, auparavant qu'ils ayent quelquefois eu lien de mariage, par ensemble les portements, promesses, retours et conditions d'icelui, avoir été convenus, stipulés et accordés en la forme et manière qui s'ensuit :

» Premier, quant au portement dudit seigneur d'Inglinghem, ledit seigneur de Cavrines, son frère, a déclaré en vertu du pouvoir dont il a fait foi de la part du noble seigneur messire Nicolas du Chastel, chevalier, seigneur de la Hovardrie, Aix-en-Pévèle, franc seigneur d'Hautbourdin et d'Emmerin, etc., son père, passé pardevant les prévôt et jurés de la ville de Tournai, le dernier septembre du présent an, mil six cent et quatre, scellées du scel aux causes d'icelle ville, et de quoi il s'était aussi fait fort en son privé et particulier que ledit seigneur d'Inglinghem, son frère, aura et jouira pour sa partie et portion en l'hoirie paternelle et maternelle, et se suivant le partage fait par ledit seigneur de la Hovardrie, et feue madame sa compagne, ses père et mère, des pièces et parties qui s'ensuivent, à savoir :

» La terre et seigneurie d'Inglinghem, tenue en fief du comté d'Artois, à cause de son château de Tournehem, etc.

» Sy appartiendra aussi audit seigneur, la terre et seigneurie de la Cessoye, tenue en fief du châtelain de Lille, cour et halle de Phalempin.

» Item les terres et cense de Boussoit, consistant tant en jardins, prés, que terre à labourer, le tout main ferme, tenue du chapitre de Leuze, au village de Montreuil-au-Bois, etc.

» Item, le fief, terre et seigneurie d'Espincelles, gisant audit Phalempin tenue de la seigneurie de Rainbecourt.

» Et enfin de lui donner quelques moyens de se maintenir

Digitized by Google

en cedit mariage en attendant la succession future dudit seigneur de la Hovardrie, son père, il devra jouir incontinent après la consommation dudit mariage, tant desdites terres et seigneuries d'Inglinghem et la cense de Boussoit, en tout leur comprendement, que desdites trois parties de rentes, les deux de cent florins chacune, et l'autre de cinquante, dues et assignées comme ci-dessus est déclaré, et du surplus aux primes après le décès dudit seigneur, son père, et le tout aux devises et conditions reprises, et continues au partage fait par icelui seigneur, et feu madame sa compagne à leurs enfants, en date du xxiie septembre xv^c iii^xx quatre, depuis rafraîchi et ratifié par ledit seigneur de la Hovardrie, du gré, accord et commun consentement de messieurs ses enfants, etc.

» Et de la partie de la dite damoiselle Jeanne de la Croix, a été par ledit seigneur et dame de Mairieu, ses père et mère, déclaré et promis ce qu'elle aura et tiendra pour son partage, et de quoi ils entendent l'assurer par avis qu'on dit de père et de mère irrévocable, et autrement s'il est besoin des fiefs, terres, rentes et seigneuries comme il s'ensuit :

» Sy comme en premier lieu de leur terres et seigneuries de Mairieu, La Clisoël et Liseroël, ainsi qu'elles se comprennent, etc.

» Item, le fief et seigneurie des Wattelins, gisant proche la ville de Lille, à Esquermes se comprenant en xv bonniers.

» Item, la grande maison d'Esquermes, appelé le château de Beauquermes.

» Un tiers en ix bonniers et demi des terres moitié prises en la cense de Nedermossche, gisant proche la ville de Courtrai.

» Un semblable tiers en la cense de Corcum.

» Item, un tiers en la cense de Crombrugghe, gisante à Marcke.

Digitized by Google

» La moitié de la terre et seigneurie d'Ayshove, gisante à Iseghem, etc.

» Ainsi fait, connu et passé en la ville de Mons, présents les hommes de fief et notaire soussignés, pour ce spécialement requis et appelés le septième jour d'octobre l'an mil six cent et quatre. Signé : du Chastel de la Hovardrie, R. du Chastel, dit de la Hovardrie, Jeanne de la Croix, Jean de la Croix, Jacques de la Croix, du Buisson, C. Dumont, comme notaire, François Hubert du Braix, Tonnelaire, C. Wallet. »

Jeanne de la Croix étant veuve de Robert Antoine Joseph du Chastel, seigneur d'Inglinghem, présenta en 1625 le dénombrement de la terre et seigneurie de Nedermossche, près de Courtrai.

Dans le registre des fiefs mouvants de la cour féodale de Mons de l'an 1625, on lit ce qui suit : « Le 21 février 1626, dame Jeanne de la Croix, dame de Mairieu, etc., veuve de feu messire Robert du Chastel, dit de la Hovardrie, chevalier, seigneur d'Inglinghem, etc., par le trépas de feue dame Jeanne de Ruffault, sa tante, vivante dame de Boussoit-sur-Haine, avenu le 20 octobre 1624, à relevée la terre dudit Boussoit-sur-Haine et une rente de 240 livres due sur la terre d'Hussignies. »

Robert Antoine Joseph du Chastel, seigneur d'Inglinghem, eut de son mariage avec Jeanne de la Croix neuf enfants, savoir :

A. François Robert, qui suit, XIV.

B. Jeanne, dame d'Espierres, née en 1607, épousa, en 1629, Philippe de Berlaymont, seigneur de Borminville et de la vicomté de Heid, fils de Winand de Berlaymont, dit de Floyon, seigneur de Borminville, et d'Anne d'Oyenbrugge.

C. André Charles du Chastel, dit de la Hovardrie, seigneur de Monveaux, capitaine de cavalerie, mort en 1669, et inhumé aux Capucins à Mons.

Digitized by Google

D. Jeanne, dite d'Inglinghem, prieure et bienfaitrice de l'abbaye noble de Messines.

Par devant maître Philippe de Cuninckzx, notaire, et avec l'agrément de madame Marie Louise Victoire de Créqui, son abbesse, elle dota son couvent de sommes importantes pour l'époque, « afin que par le cours et émoluments d'icelles, deux services soient célébrés après la mort de la dame comparante dans la chapelle du château de Boussoit en Hainaut, ou dans l'église paroissiale dudit lieu, et à la volonté du seigneur trois ou quatre messes à perpétuité par semaine, ainsi le nombre desdites messes sera réglé selon les revenus desdites deux sommes, et ce pour le repos des âmes de feus messire Robert du Chastel, seigneur d'Inglinghem, et madame Jeanne de la Croix, dame de Boussoit, ses père et mère, comme aussi pour les âmes de messire André Charles du Chastel, seigneur de Monveaux, et Robert François du Chastel, seigneur d'Inglinghem, et ses frères; item pour demoiselles Françoise Antoinette et Jeanne du Chastel, dame de Berlaimont, ses sœurs; item pour demoiselles Marie Claire et Marie Madeleine du Chastel, aussi ses sœurs, vivantes religieuses pénitentes à Armentières; finalement une autre messe en l'honneur de Notre-Dame avec une collecte pour l'âme de la dame comparente lorsqu'elle sera décédée et les autres plus proches parents, à condition que les cours reçus et à recevoir pendant la vie de la dame comparente, seront aussi mis à profit pour avec le provenu augmenter le nombre desdites messes, à proportion comme dit est, etc. »

Elle choisit pour son exécuteur testamentaire, messire Joseph Isidore du Chastel, seigneur de Mairieu, son neveu.

E. Marie Madeleine, religieuse à Armentières. Son testament a été passé à Mons, par devant le notaire Jacques van de Walle, le 4 octobre 1639.

F. Françoise, dite de la Hovardrie. Son testament a été fait par devant les hommes de fief de Hainaut, le 20 septembre 1666.

G. Marie Claire, religieuse pénitente à Armentières.

H. Marie Madeleine, religieuse pénitente à Armentières.

I. Robertine Marie, religieuse à l'abbaye noble de Ghislenghien, morte en 1668.

XIV. François Robert du Chastel, dit de la Hovardrie, chevalier, seigneur d'Inglinghem, de Boussoit-sur-Haine, qu'il releva le 23 juin 1634, à l'âge de quinze ans, de la Cessoye, des Espincelles, de la Porcquerie et d'Estrepy, mort le 24 décembre 1678, épousa : 1° Anne Marie de Buirette, et 2° Jeanne de Coudenhove, dite du Quesnoy, veuve avec quatre enfants de Robert François du Chastel, seigneur de la Hovardrie, fille d'Adrien Ferdinand de Coudenhove, dit du Quesnoy, chevalier, seigneur de Locron, et de Marie de Courouble, sa première femme.

Dans le registre précité des fiefs de Hainaut, on voit que : « Le 23 juin 1634, messire Robert du Chastel, dit de la Hovardrie, seigneur d'Inglinghem, Holesien, Espincelles, la Cessoye, la Clisoël, Lisseroël, Boussoit, Mairieu, Estrepy et Bracquegnies, âgé de quinze ans, tant pour lui que pour le seigneur André du Chastel, dit de la Hovardrie; son frère, encore en minorité, a relevé par le trépas de dame Jeanne de la Croix, leur mère, ladite terre de Boussoit, ladite rente de 140 livres due sur Hussignies, le fief de Lisseroël, et deux autres fiefs situés à Mairieu.

« Ledit jour messire Robert du Chastel, seul, a relevé le fief de la Porcquerie, situé à Saint-Saulve, à lui échu par le trépas de dame Marie de la Croix, dame d'Apremont, lequel fief avait été relevé le 19 janvier 1632, par messire Philippe de Berlaymont, vicomte de Heid, et dame Jeanne du Chastel, dite de la Hovardrie, dame d'Espiennes, sa femme, comme tenant le bail dudit messire Robert, frère aîné de celle-ci par le trépas de ladite dame Marie de la Croix, dame d'Apremont, avenu le 22 janvier 1631, leur tante maternelle. »

François Robert du Chastel, seigneur d'Inglinghem, et Anne Marie de Buirette, sa première femme, partagèrent leurs biens entre leurs enfants par acte du 9 janvier 1667.

Digitized by Google

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. Robert François, qui suit, XV.

B. Joseph Isidore du Chastel, dit de la Hovardrie, seigneur de Mairieu, la Clisoël, etc. Dans l'acte de partage de ses parents, il en est fait mention dans les termes suivants : « A Joseph Isidore, leur second fils, ils lui ordonnent la terre et seigneurie de Mairieu auprès de Maubeuge, avec l'engagère que ledit seigneur avisant a acquis de Sa Majesté, etc.

» Item, ordonnent à leur dit second fils, les parties d'héritages qu'ils ont à Saint-Saulve, et sur lesquelles il y a eu château.

» Item, lui ordonnant une cense à Marcke-lez-Courtrai aboutissante à la Lys.

» Item, lui ordonnent la seigneurie de Steenvoorde, gisante à Deerlyk, en la châtellenie de Courtrai.

» Item, lui ordonnent encore trois bonniers de grasse pâture gisante à Ferlenghien, pays de Flandre, tenants à la Lys.

» Item, lui ordonnent le château de la Cessoye, au village d'Athis, avec un autre fief y annexé, etc., du même le fief d'Oligny.

» Item et finalement ordonnent à leur dit second fils, cent vingt florins de rente, etc. »

Le 17 septembre 1696, Joseph Isidore du Chastel, dit de la Hovardrie, seigneur de Mairieu, etc., fut admis à la chambre de la noblesse des états de Hainaut, avec le fief de Sotteville, situé à Strepy, de la consistance de cinquante bonniers de terre avec toute justice (1). Il devint par la suite conseiller noble au conseil souverain de la province de Hainaut, mourut sans alliance le 10 décembre 1724, et fut inhumé à Boussoit.

C. Louis Alexis du Chastel, seigneur d'Apremont. Voici ce qu'on en trouve dans l'acte de partage précité : « A Louis Alexis, leur troisième fils, ordonnent les fiefs, terre et seigneurie d'Apremont, tout son comprendement, etc.

» Item, une rente féodale tenue de la cour de Mons.

(1) Le Comte de Saint-Génois, *Chronique des gentilshommes des Etats du Hainaut*, p. 53.

Digitized by Google

» Item, une cense en la paroisse de Courtrai.

» Item, les seigneuries de Steenbrugge et Moerbeke, près de Courtrai.

» Item, une cense gisante au village de Nieucapelle-lez-Dixmude.

» Item, le château gisant à Esquermes.

» Item, arrivant le gain du procès, ils lui ordonnent le fief des Espincelles, relevant de Ribeaucourt, et encore deux autres fiefs, etc. »

Le 23 décembre 1679, il releva la rente susdite de 120 florins hypothéquée sur la terre d'Hussignies. Il mourut sans alliance le 7 septembre 1719, et fut inhumé à Boussoit-sur-Haine.

D. Anne Jeanne, dame de Masure et de Flocquière en la châtellenie de Lille, morte sans alliance en novembre 1720 et inhumée à Boussoit-sur-Haine. Voici les dispositions prises à son égard par ses parents dans l'acte de partage susdit : « A Anne Jeanne, leur fille, ils la ordonnent la cense du Petit-Chêne, gisante en la châtellenie de Lille.

» Item, les seigneuries de Masure et de Flocquière, gisantes en la châtellenie de Lille. Item, six cents florins de rente. »

XV. Robert François du Chastel, dit de la Hovardrie, chevalier, seigneur d'Inglinghem, de Roverval, de Boussoit-sur-Haine, Strepy, Bracquegnies, Carnière, Sotteville, Nedermossche, Ayshove, etc., né à Boussoit-sur-Haine le 14 décembre 1658, mort le 20 avril 1713, fut doté comme suit dans l'acte de partage de ses parents :

« Le neuvième jour de janvier 1666, comparurent personnellement, messire Robert François du Chastel, dit de la Hovardrie, seigneur d'Inglinghem, de Boussoit, Strepy, Bracquegnies, Mairieu, etc.; accompagné de Nicolas le Josne, lieutenant prévôt de la ville de Mons, et le sieur Nicolas Louchier, docteur en médecine, ses amis, d'une part; et dame Anne Marie Buirette, sa compagne, accompagnée des sieurs Michel et Nicaise Buirette, prêtres, ses frères, d'autre part, et de là en droit pour laisser leurs enfants en

Digitized by Google

paix, après leurs trépas, lesdits seigneurs et dame, d'un mutuel consentement et par avis et conseil de leurs dits parents et amis, ont fait partage de leurs biens, pour en jouir après leur trépas à leurs dits enfants, pour forme d'avis que l'on dit de père et de mère comme s'ensuit :

» Premièrement ont ordonné et ordonnent à Robert François, leur fils aîné, pour en jouir comme dit est ci-devant, et à la charge de douaire de ladite dame, la terre et seigneurie d'Inglinghem gisant au pays d'Artois.

» Item, la terre et seigneurie de Roveval, proche de Lille, avec dix-huit cents de prés, gisants au Quesnoy, sur les dunes.

» Item, ordonnent à leur fils aîné, le château, terre et seigneurie de Boussoit-sur-Haine.

» Item, ordonnent à leur dit fils aîné, les terres et seigneuries de Strepy, Bracquegnies et Carnière, avec la cense de Tresnoit, et la seigneurie de Sotteville que le seigneur d'Inglinghem a acquise du seigneur baron de Pesche, etc.

» Item, lui ordonnent la terre et seigneurie de Neder-Mossche en tout son comprendement gisante en la paroisse de Courtrai.

» Item, la dime de Berghem, au village de Pitthem.

» Item, la seigneurie d'Aishove, gisant à Iseghem, pays de Flandre.

» Item, le fief de Wastelain, gisant en la châtellenie de Lille, consistant en quinze bonniers avec toutes les rentes seigneuriales.

» Finalement ordonnent à leur même fils aîné la terre et seigneurie de Monveau et le fief d'Estombes y adjacent, etc. »

Dans le registre de fiefs précité de l'année 1679, on lit ce qui suit : « Le 23 décembre 1679, messire Robert François du Chastel, dit de la Hovardrie[1], seigneur d'Inglinghem,

Digitized by Google

Boussoit, etc., a relevé ladite terre de Boussoit et une rente féodale de quatre-vingts florins hypothéquée sur la terre d'Hussignies, à lui échus par le trépas de messire Robert François du Chastel, dit de la Hovardrie, seigneur d'Inglinghem, son seigneur et père, arrivé le 24 décembre 1678. »

Robert François du Chastel épousa, par contrat passé au château d'Héripont le 7 septembre 1703, Anne Marie de la Hamayde, née le 29 mai 1683, morte le 28 juillet 1713, fille d'Adrien Henri François de la Hamayde, seigneur d'Héripont, Trévières, etc., et d'Anne Rénard. Voici un extrait de leur contrat de mariage : « A l'honneur de Dieu principalement et de notre mère la Sainte-Église, le traité de mariage a été conclu et arrêté entre noble seigneur messire Robert François du Chastel dit de la Hovardrie, chevalier, seigneur d'Inglinghem, Boussoit, Strepy et autres lieux, accompagné de noble seigneur messire Louis Alexis du Chastel, seigneur d'Apremont, son frère, et de monsieur de Malapert, écuyer, et son bon ami, d'une part; et noble demoiselle Anne Marie de la Hamayde, accompagnée de noble seigneur messire Charles de la Hamayde, son oncle d'autre part; sous les devises, promesses et conditions suivantes : Premièrement, etc. Ayant été promis par ledit seigneur d'Inglinghem de faire douaire à ladite demoiselle de la Hamayde, sa future épouse de la somme, etc.; et de la part de ladite demoiselle mariante en considération des gros avantages que lui fait ledit seigneur d'Inglinghem, son futur époux, a été promis par ledit seigneur de Henripont, son oncle, de se déshériter au profit desdits futurs conjoints de ses terres et seigneuries de Henripont et Trevières et leurs dépendances en tout leur comprendement pour port et avancement du présent mariage, toutes les fois qu'il en sera requis par ledit seigneur d'Inglinghem, auquel cas ledit seigneur

promet de constituer et payer annuellement audit seigneur d'Henripont, etc.

» Pour toutes lesquelles devises, promesses et conditions mettre à due exécution ont été choisis pour mambourgs, les nobles seigneurs, messire Engelbert de Vogtent, dit de Grise, seigneur de la Marche et autres lieux, et messire Adrien Conrad d'Andelot, seigneur de Hoves et autres lieux, vers lesquels les parties se sont respectivement obligées, voir même d'aller avant à la consommation du présent mariage aussitôt que notre mère la Sainte Église le permettra, et lesdits seigneurs d'Henripont et d'Inglinghem d'accomplir les devises et promesses ci-dessus respectivement dites, etc. Fait au château dudit Henripont, le 7 du mois de septembre 1703. »

De son mariage avec Anne Marie de la Hamayde, Robert François du Chastel eut quatre enfants, savoir :

A. Charles Léopold Joseph François, qui suit, XV.

B. Marie Catherine Louise, dite de la Hovardrie, dame d'Inglinghem, Boussoit-sur-Haine, Mairieu, Apremont, etc., par les décès consécutifs de ses frère et sœurs, morte le 27 octobre 1751, épousa, par contrat du 8 juin 1726, Antoine Adrien Joseph de Rodoan, baron de Fontaine-l'Evêque, vicomte de Carnoy, député de la chambre de la noblesse des états de Hainaut en 1722, mort le 13 février 1756, fils de Luc Camille de Rodoan, baron de Fontaine-l'Évêque, et de Marie Madeleine de la Rivière.

Voici leur contrat de mariage :

« Aujourd'hui, le huitième du mois de juin dix-sept cent vingt-six, à l'honneur de Dieu et de Nôtre Mère la Sainte Église, s'est conclu le traité de mariage d'entre très-noble et très-illustre seigneur messire Antoine Adrien Joseph de Rodoan, chevalier, fils légitime de très-noble et très-illustre seigneur messire Michel Luc Camille de Rodoan, baron de Fontaine-l'Évêque, etc., et de très-noble et très-illustre dame, madame Marie Madeleine de la Rivière, assistée de très-noble et très-illustre seigneur messire Michel Joseph Camille de

Digitized by Google

Rodoan, baron dudit Fontaine, son frère, et de très-noble et très-illustre demoiselle Jolente Claire de Rodoan, sa sœur d'une part, et de très-noble et très-illustre demoiselle, mademoiselle Marie Catherine Louise du Chastel, dite de la Hovardrie, fille légitime de très-noble et très-illustre seigneur messire Robert François du Chastel, dit de la Hovardrie, et de très-noble et très-illustre dame, madame Anne Marie de la Hamayde de Cheren, assistée de très-noble et très-illustre seigneur messire Charles Léopold Joseph François du Chastel, dit de la Hovardrie, seigneur d'Inglinghem, de Boussoit, etc., son frère, et de très-nobles et très-illustres demoiselles Anne Jeanne Marie et Marie Françoise du Chastel, dites de la Hovardrie, ses sœurs d'autre, en la manière suivante :

» Quant aux biens que ledit seigneur et demoiselle futurs conjoints, apportent en mariage, ils s'en sont tenus et se tiennent suffisamment appaisés et satisfaits.

» Et pour la bonne affection que le dit seigneur a pour ladite demoiselle sa future épouse, et en considération des avantages qu'elle apporte en mariage par rapport aux successions des seigneurs et demoiselles ses chers père, oncles et tantes, il promet, lui faire douaire et assenne de deux mille deux cents florins, achetables au denier dit, et de l'assurer sur ses plus apparents biens relevant de la cour de Mons, ayant été convenu néanmoins qu'au cas que ladite demoiselle viendrait à convoler en secondes noces ayant retenu génération, que ledit douaire sera réduit à mille cinq cents florins rachetables au denier sept, convenu encore que toutes rentes mobilières avec leurs arrérages qui se trouveront au jour du trépas du premier des conjoints, tiendront nature de main ferme.

» Si a été stipulé qu'à l'égard des conqueste qu'ils se pourraient faire, soit fiefs, alleux ou main fermes le supertit en jouira entièrement pendant le cours de sa vie, de même que des rentes mobilières vinculées pour ensuite appartenir aux enfants qu'ils pourront retenir de leur futur mariage, et en cas de non génération ou qu'elle viendrait à défaillir, retourner par moitié aux plus proches tant dudit seigneur que de ladite demoiselle, en nature ou équivalent, sans que la jouissance desdits conquests et rentes vinculées puissent préjudicier en rien à ladite demoiselle, pour son droit et

action du douairepromis qui ne souffrira aucune diminution pour ce regard.

» Plus a été convenu que le dernier vivant desdits conjoints demeurera en tous biens, meubles et actions reputées telles et sans que ladite demoiselle se préjudicier, ni à son douaire comme prédit.

» Dénomant pour mainbourgs lesdits seigneurs du Ghastel, et baron de Fontaine leurs frères ou l'un d'iceux, etc. »

Le 20 décembre 1730, Antoine Adrien de Rodoan, Joseph de Rodoan et Marie Catherine Louise du Chastel, exercèrent le relief de la seigneurie de Boussoit et de deux rentes hypothéquées sur la terre de Hussignies, échues à la dame du Chastel, le 30 août de la même année 1730, par la mort de Charles Léopold du Chastel.

Nous avons dit, page 9 de cette notice, que Marie Catherine Louise du Chastel, dernière du nom d'Inglinghem, porta cette terre et seigneurie en dot à son époux dont les fils, Adrien François Isidore Joseph et Philippe Ferdinand Joseph, furent créés comtes de leur nom, par lettres patentes de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, Marie Thérèse, datées de Vienne le 24 septembre 1755 (1).

(1) L'importance historique de cet acte nous porte à le reproduire.

Extrait des lettres patentes de comte, accordées à ADRIEN FRANÇOIS ISIDORE JOSEPH *et à* PHILIPPE FERDINAND JOSEPH DE RODOAN, *le 24 septembre* 1755.

« Marie Thérèse etc.; A tous ceux qui ces présentes verront ou lire ouïront salut : De la part de nos chers et bien aimés Adrien François Isidore Joseph de Rodoan, seigneur de la Carnoy, Forchies, la Marche, Appremont, Inglinghem, Warnes, Ringhoval, Nedermossche, Ayshove, Morbais et Steenvoorde, gentilhomme de la chambre de la noblesse des états de notre province et comté de Hainaut, et Philippe Ferdinand Joseph de Rodoan, son frère, seigneur de Boussoit-sur-Haîne, Strepy, Braquegnies et Mairieux, nous a été humblement représenté, qu'ils sont fils légitimes d'Antoine Adrien Joseph de Rodoan, et de Marie Catherine Louise du Chastel de la Hovardrie, petit-fils de Michel Luc Camille de Rodoan, seigneur de la ville, terre et baronnie de Fontaine-l'Évêque, et de Marie Madeleine de la Rivière, vicomtesse de la Carnoy, dame de Romblay; arrière-petit-fils de Philippe Albert de Rodoan, et d'Anne de Franeau de Hyon; ce dernier fils de Charles Chrétien de Rodoan, seigneur de Berleghem, Lilaers, et d'Alardine de Herzelles, baronne de Fontaine, fille de Philippe de Herzelles, et de Françoise de Jauche-Mastaing; lequel était fils de Philippe de Rodoan, chevalier, seigneur de Berleghem, Lilaers et autres lieux,

Une belle et nombreuse postérité issut du mariage contracté entre Antoine Adrien Joseph de Rodoan, baron de Fontaine-l'Évêque, vicomte de Carnoy, député de la chambre de la noblesse des états du Hainaut et de Marie Catherine Louise du Chastel, dite de la Hovardrie, dame d'Inglinghem, Boussoit-sur-Haine, Estrepy, Mairieu, Apremont, etc.

Ils eurent huit enfants, savoir :

a. Adrien François Isidore, COMTE DE RODOAN, seigneur de la Carnoy, Forchies, la Marche, Apremont, Inglinghem, Warmes, Ringhoval, Nedermossche, Ayshove, Morbais, épousa Marie Charlotte Gabrielle, baronne de Rouveroit. Il en eut quatre enfants : l'aîné, Charles Amour Joseph François de Régis Népomucène, épousa la comtesse de Merode Westerloo, arrière petite-fille du célèbre feld-maréchal Jean Philippe Eugène, comte de Merode, du Saint-Empire, d'Oolen, de Batembourg et d'Odenkirchen, marquis de

et de Maximilienne de Bourgogne, fils de Louis de Rodoan, chevalier, et d'Isabeau Bette, dame de Castergat; que leur famille serait d'ancienne noblesse, originaire de notre comté de Hainaut, où leurs ancêtres auraient été reçus de père en fils dès l'an 1665, aux états nobles de la province, que nommément leur père, Antoine Adrien Joseph de Rodoan, aurait été député des mêmes états en 1729, 1730 et 1731 ; Qu'ils auraient rendu des bons services à nos glorieux prédécesseurs, souverains des Pays-Bas, dans les différents emplois qu'ils auraient occupés, tant dans le civil que dans le militaire; Qu'entre autres Michel Luc Camille de Rodoan, aïeul des remontrants, aurait été capitaine dans le régiment du marquis de Lede, son cousin, au service du roi d'Espagne Charles II, et aurait assisté au siége de Valenciennes, de même qu'à la prise d'autres villes sur les ennemis en 1674 et 1675, et y aurait été blessé; Que leur quatrième aïeul, Philippe de Rodoan, aurait été honoré, en 1590, du titre de chevalier, par le roi d'Espagne Philippe II, en considération des services qu'il aurait rendus pendant les troubles des Pays-Bas, non seulement pour la reddition des villes et pays d'Alost, mais en différentes autres affaires, ainsi que pour ceux qu'aurait rendus son père, Louis de Rodoan, à l'empereur Charles V, qui aurait aussi créé celui-ci chevalier; Qu'ils ont constamment contracté des alliances nobles et distinguées; Qu'entre autres les collatéraux de la famille de leur aïeule paternelle, Marie Madeleine de la Rivière, auraient encore actuellement des membres des états de la province d'Artois; Que la quartier des armoiries de leur mère, Marie Catherine Louise du Chastel de le Hovardrie, aurait été reçu au chapitre des demoiselles chanoinesses de Mons, d'Andennes et de Maubeuge; qu'elle aurait eu pour père Robert François du Chastel de la Hovardrie, gentilhomme de la chambre de la noblesse des états de Hainaut, et pour mère, Anne Marie de la Hamayde, fille d'Adrien Henri François, colonel au régiment du prince Nassau-Siegen, seigneur de Cheren,

Digitized by Google

Westerloo, libre baron impérial de Petersheim et de Stein, seigneur de Herselt, de Hulfaut, de Ridderckercke, grand d'Espagne de première classe, chevalier de la Toison d'or, conseiller intime d'État actuel de Sa Majeste Impériale et Catholique, gentilhomme de sa chambre, capitaine de ses Trabans, général feld-maréchal de ses armées, colonel propriétaire du régiment de cavalerie de Westerloo, etc.

De ses trois filles, chanoinesses à Maubeuge, l'ainée, Josèphe Philippine Charlotte Jeanne Népomucène, mourut sans alliance; la seconde, Marie Anne Françoise Josèphe Florence Adélaïde, épousa Baudry Louis Ghislain, baron de Roisin, officier au régiment autrichien de London-Vert, chambellan du roi des Pays-Bas. Leur second fils, Baudry Charles Amour Ghislain Alphonse, baron de Roisin, commissaire royal pour le district de Tournai, lieutenant-colonel honoraire pour l'inspection des milices de ce district, chevalier du Lion Belgique, épousa Pulchérie, fille de Gaspard Ghislain Bernard Colette,

Trivières et autres lieux, laquelle aurait eu deux tantes paternelles chanoinesses à Nivelles et à Maubeuge; Que ledit Robert François aurait été fils légitime d'un autre Robert François du Chastel de la Hovardrie, seigneur de Boussoit, et de Jeanne Buirette, celui-ci fils de Robert, seigneur d'Inglinghem, qui aurait été député de la part de la chambre de la noblesse des mêmes états de Hainaut, pour assister aux funérailles du sérénissime archiduc Albert; Que les remontrants désireraient obtenir de notre clémence royale, quelque grace qui les mit à portée de relever avec plus de distinction les services de leurs ancêtres, ainsi que ceux qu'ils espéreraient de pouvoir à la suite rendre eux-mêmes à notre auguste maison, et d'animer leurs descendants et alliés à les imiter, nous suppliant à ces causes, de daigner leur accorder le titre de comte de leur nom de Rodoan, pour eux, et leur postérité légitime au port de leurs armoiries qui sont d'or, à une pointe de gueules, accostée en chef de deux quintefeuilles de sable, supports deux lions d'or, armés et lampassés de gueules; Nous ce que dessus considéré faisant une attention favorable à cette demande, et au lustre de cette famille, avons par grace spéciale, de notre certaine science, libéralité, pleine puissance et autorité souveraine, fait et crée, faisons et créons par les présentes, les mêmes Adrien François Isidore Joseph, et Philippe Ferdinand Joseph de Rodoan, comtes, de même que leurs enfants et descendants de l'un et de l'autre sexe, nés et à naître de mariage légitime, en ligne directe, et suivant l'ordre de primogéniture, comtes et comtesses; consentons et permettons, qu'eux, et leurs descendants de l'un et de l'autre sexe, comme dit est, puissent et pourront porter respectivement ce titre de leur nom de Rodoan, et l'appliquer sur telles terres et seigneuries qu'ils trouveront convenir, déjà acquises ou à acquérir sous notre domination et obéissance aux Pays-Bas; etc. »

« Donné à Vienne, le 24e de septembre 1755. »

baron de Draeck, sœur aînée de Georgine Marie, Colette Ghislaine de Draeck, femme de Charles Antoine Gabriel Marie, comte du Chastel de la Hovardrie, colonel chef d'état-major de la garde civique de Gand; la cadette, Joséphine Rose Ghislaine de Rodoan, épousa le baron de Vincent, feld-maréchal au service d'Autriche.

b. Philippe Ferdinand Joseph, COMTE DE RODOAN, seigneur de Boussoit sur Haine, Estrepy, Bracquegnies, etc., épousa Marie Françoise, des barons de Rochow, dame de l'ordre de la Croix étoilée, dont quatre enfants : l'aînée, Marie Françoise Charlotte Joséphine Barbe, dite de Boussoit, chanoinesse à Nivelles, mourut sans alliance; la seconde, Anne Charlotte, dite de Boussoit, eut pour parrain Son Altesse Royale le duc Charles de Lorraine et pour marraine Anne Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont. Elle épousa Louis Gabriel Emmanuel, baron de Saffre, vicomte de Looz seigneur d'Andelot, etc., père de Charles Ferdinand Antoine, comte d'Andelot, chambellan du roi des Pays-Bas, membre de l'ordre équestre de la province de Hainaut, sénateur de Belgique et grand-père de Léon Baptiste Louis Maximilien, comte d'Andelot, lieutenant-colonel d'état-major de la garde civique de Bruxelles, officier de l'ordre de Léopold, qui épousa Ida Marie Charlotte, marquise de Rodes, sa cousine germaine, fille de Charles Joseph Marie Ghislain, marquis de Rodes, etc., sénateur du royaume de Belgique; Charles Antoine Dieudonné, comte de Rodoan, fils unique, mourut sans alliance; Marie Félicité Françoise Ferdinande de Rodoan, dite de Boussoit, chanoinesse de Nivelles, dame du palais de la reine des Pays-Bas, fille cadette, épousa Charles Albert Louis Alexandre Henri, comte van der Burgh, colonel de cavalerie en 1814, décoré de l'ordre de Saint-Wladimir, aide-de-camp du roi des Pays-Bas en 1815, commandeur de l'ordre du Lion Belgique, général major en 1816, commandant la province du Brabant méridional, président des états provinciaux en 1816, président du corps équestre du Hainaut en 1821, général de division en 1830, conseiller de la haute cour militaire, chevalier de l'ordre de Leopold, fils du comte Charles Marie François, seigneur d'Hubersart, et d'Henriette Louise de Pons de Rennepont.

c. Léopold Michel Hubert Joseph DE RODOAN, officier dans les gardes wallonnes en Espagne, tué près d'Alger, le 8 juillet 1775.

d. Antoine Gabriel Dieudonné Joseph DE RODOAN, capitaine au régiment de Los Rios, puis de Clerfayt.

e. Adrienne Catherine Josèphe, épousa Ferdinand-Eugène, comte du Chastel de la Hovardrie.

f. Claire Louise Josèphe, dite de la Carnoy, épousa Charles Ghislain de Wazières-Wavrin, seigneur de Rebreviettes, fils de Jean Joseph Louis, seigneur dudit lieu, et de Marie Antoinette de Bergues-Saint-Winoc, fille de Pierre,

Digitized by Google

vicomte d'Arleux, et de Marie de Wignacourt. Sa fille aînée, Alexandrine Eugénie Josèphe de Wazières-Wavrin, épousa Ferdinand Ernest Antoine Marie Joseph Albéric, comte du Chastel de la Hovardrie.

g. Marie Françoise Josèphe, épousa Charles Philippe Louis, vicomte de Dam, capitaine d'infanterie au service de la République batave, fils de Philippe Albert, vicomte de Dam, seigneur d'Aulmeries et de Sebourg, colonel d'infanterie, commandant le régiment de Ligne-Dragons, et d'Ève Marie Firmine de Lamberti.

h. Antoinette Amélie Josèphe, dame de la Croix étoilée, épousa François Albert Camille, vicomte de Dam, frère germain du précédent, major au régiment du marquis de Deynze, puis lieutenant-colonel au régiment de Kaunitz et chambellan actuel de Leurs Majestés Impériales.

C. Anne Jeanne Marie, morte sans alliance, le 19 septembre 1749, et inhumée à Boussoit-sur-Haine.

D. Marie Françoise, morte sans alliance, le 22 février 1741, gît à Boussoit-sur-Haine.

XV. Charles Léopold Joseph François du Chastel, dit de la Hovardrie, seigneur d'Inglinghem, de Boussoit-sur-Haine, Estrepy, Mairieu, Apremont, etc., dernier hoir mâle de son nom, mort sans alliance le 30 août 1731, gît à Boussoit-sur-Haine.

CHASTELER DE MOULBAIS.

D'ARGENT, à la bande de gueules, surmontée d'un lion rampant de sable armé et lampassé de gueules et couronné d'or. L'ÉCU posé sur un manteau ducal doublé d'hermine et armorié au revers desdites armes. SOMMÉ d'une couronne ducale fermée. TENANTS : deux anges.

La maison du Chasteler de Moulbais, qui descend en ligne directe, légitime et masculine de la maison ducale de Lorraine a, par conséquent, une commune origine avec la maison impériale régnante d'Autriche. Thierry, seigneur du Chasteler, surnommé le Diable ou d'Enfer, qui vivait en 1225 et qui avait épousé, vers l'an 1196, Gertrude de Montmorency, fille de Matthieu, surnommé le grand connétable de France, et de Gertrude de Neele, était fils de Ferry ou Frédéric, duc de Lorraine, surnommé de Bitche, du nom de son apanage, et de Ludomille de Pologne, fille de Miezslaux le vieux, duc de Pologne, petit-fils de Matthieu, premier duc de Lorraine en 1139, mort en 1176, et de Berthe de Souabe, fille de Frédéric, duc de Souabe. Les preuves de cette illustre extraction sont aussi nombreuses qu'authentiques. Elles consistent :

1° Dans les considérants d'un diplôme en date du 28 mars 1769, par lequel l'impératrice Marie Thérèse accorde à François Gabriel Joseph, marquis du Chasteler et de Courcelles, directeur de l'académie de Bruxelles, ainsi qu'à tous ses descendants de l'un et l'autre sexe, nés et à naître de mariage

Digitized by Google

légitime, le droit de sommer l'écu de leurs armes d'une couronne ducale fermée;

2° Dans les titres de sa maison, déposés par le même marquis du Chasteler et de Courcelles au greffe du grand conseil à Malines, en vertu d'un décret d'autorisation du conseil privé au nom de Sa Majesté l'impératrice-reine, en date du 6 mai 1776;

3° Dans un arrêt du parlement de Paris, en 1783.

Voici le diplôme du 28 mars 1769 :

Marie Thérèse, par la grâce de Dieu, Impératrice douairière des Romains; Reine de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, etc.; Archiduchesse d'Autriche; Duchesse de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Milan, de Stirie, de Carinthie, de Carniole, de Mantoue, de Parme et de Plaisance, de Guastalle, de Wirtemberg, de la Haute et Basse Silésie, etc.; Grande Princesse de Transilvanie; Princesse de Suabe; Marquise du Saint-Empire Romain, de Bourgovie, de Moravie, de la Haute et Basse Lusace; Comtesse de Hapsbourg, d'Artois, de Tyrol, de Hainaut, de Namur, de Ferrete, de Kybourg, de Gorie et de Gradisia; Landt-Grave d'Alsace; Dame de la Marche d'Esclavonie, du Port-Naon, de Salins et de Malines; Duchesse de Lorraine et de Bar; Grande Duchesse de Toscane. A tous ceux qui ces présentes verront ou lire ouïront, Salut : L'attention que nous avons à donner des marques publiques de Notre munificence Royale, à ceux dont le zèle, l'attachement et tout ce qui peut intéresser, Nous et Notre Auguste Maison, leur ont acquis quelque titre à Notre bienfaisance, Nous porte à Nous rappeler les bons et fidèles services que Nous a rendus feu Notre très cher et féal Jean François, Marquis du Chasteler, de Courcelles et de Moulbais, Sr desdits lieux et autres, Membre de l'État-Noble de Notre Province et Comté de Hainaut, et successivement Chevalier d'honneur, Président de Notre Conseil en la même Province, et Notre Conseil d'État aux Pays-Bas, et à prendre en même temps en considération, ceux que Nous rend actuellement, avec distinction, Notre très cher et féal François Gabriel Joseph, Marquis du Chasteler et de Courcelles, son fils, Sr de Carnières, Ansermont, Bois de Louvignies, la Catoire,

Digitized by Google

Jaurieux, Anvaing, Le Tenre, Rianwelz et Bouland, Notre Chambellan actuel, Lieutenant de la Compagnie des hallebardiers de Notre Garde Royale aux Pays-Bas, et Membre de l'État-Noble de Notre Province et Comté de Hainaut. Nous voulons aussi nous rappeler en cette occasion l'ancienneté et le lustre de la famille du Chasteler, qui descend en ligne directe, légitime et masculine de Thieri, surnommé d'Enfer, Sr du Chasteler, qui vivait en 1225, et qui était fils de Ferri ou Fréderic Comte de Bitche et de Ludomille de Pologne, son épouse; de ce Thieri et de Gertrude de Montmorenci était issu Ferri du Chasteler, qui épousa Isabelle de Joinville, de laquelle il procréa Thieri du Chasteler, Sr de Moulbais, d'Helemmes et d'Oisy, Grand Bailly de Notre Comté de Hainaut en 1308. De celui-ci et de Marie de Harchies, son épouse, était né Guillaume du Chasteler, Sr desdits lieux, Chatelain et Gouverneur d'Ath en 1346, qui épousa Béatrix de Mortagne, dont le fils Arnould du Chasteler, Sr des mêmes lieux qui vivait en 1387, eut de son mariage avec Jeanne de Pottes, Michel du Chasteler, Chevalier, Sr de Moulbais, qui fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415; il avait épousé en premières noces Marguerite d'Oisi, et en secondes Gertrude de Gavre d'Ansermont, de laquelle il procréa Jean du Chasteler Sr de Moulbais, Frannes, Carnin et Ansermont, Gouverneur de Lille, tué à la bataille de Monthleri en 1465, qui eut en mariage Jeanne Bourlinet, Dame de Bersées et d'Esplechin, dont naquit Philippe du Chasteler, Sr desdits lieux, qui épousa Jeanne de Proissy, vicomtesse héritière de Bavay, de laquelle il procréa Jean du Chasteler, Vicomte de Bavay, Sr desdits lieux, Lieutenant des hômes d'armes de l'Empereur Charles-Quint, de glorieuse mémoire, Gouverneur et Capitaine Général et Grand Bailly de Tournay et du Tournésis, mort en 1568, lequel fut allié : Ie avec Gillette de Harchies, Dame d'Audignies et de Wadenpreau ; IIe avec Barbe de Hun, et IIIe avec Marie de Lannoy; du premier lit était né Gabriel du Chasteler, Vicomte de Bavay, Sr de Moulbais, Bersées, Ansermont, Bois de Louvignies, Capitaine de deux cents hommes d'armes, Grand Bailli provisionnel de Notre Province, lequel en premières noces épousa Marie de Haudron, et en secondes noces Isabelle de Berlaymont, fille d'un Chevalier de l'ordre de la Toison d'or, de laquelle il procréa Gabriel du Chasteler, Sr desdits lieux, Mestre de Camp et Colonel-propriétaire d'un régiment de trois

mille Wallons, Député de la Noblesse du Hainaut, de qui, et de Melchide d'Adda, son épouse, fille du Marquis d'Adda, était né François du Chasteler, Sr du Moulbais et d'Ansermont, Député de la Noblesse de ladite Province, qui épousa Caroline d'Yve, chanoinesse à Susteren, duquel mariage était issu Antoine Chrétien du Chasteler, Sr des mêmes lieux, Député extraordinaire de la Noblesse de Hainaut au Congrès d'Utrecht, qui fut allié à Marie Catherine Joseph de Frasneau, de laquelle il eut Jean François, Marquis du Chasteler, qui par son mariage avec Marie Claire Joseph Dusart, sa seconde épouse, fut père dudit François Gabriel Joseph, Marquis de Courcelles. — A ces causes, Nous avons, de notre propre mouvement, grâce, pleine puissance et autorité souveraine, permis et permettons au même François Gabriel Joseph, Marquis du Chasteler, ainsi qu'à tous ses descendants de l'un ou de l'autre sexe, nés et à naître de mariage légitime, de porter dorénavant leurs armoiries en la manière suivante, savoir d'argent à la bande de gueules, surmontée d'un lion rampant de sable, armé et lampassé de gueules et couronné d'or; l'écu posé sur un manteau ducal (ici sont peintes les armoiries) doublé d'hermine, et armoirié au revers, desdites armes; ledit écu sommé d'une couronne ducale fermée, ayant deux anges pour tenants; le tout en la forme et manière qu'elles sont peintes et figurées au milieu des présentes. — Chargeons Son Altesse Royale le Duc Charles Alexandre de Lorraine et de Bar, notre très cher et très aimé Beau-Frère et Cousin, Administrateur de la Grande-Maîtrise en Prusse, Grand-Maître de l'ordre Teutonique en Allemagne et Italie, Notre Lieutenant Gouverneur et Capitaine Général des Pays-Bas, et donnons en mandement à tous Nos Conseils et autres, Nos Justiciers, Officiers et Sujets, qui ce peut regarder et toucher, qu'ils fassent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user le même François Gabriel Joseph, Marquis du Chasteler et de Courcelles, ainsi que ses descendants légitimes, de la grâce que Nous lui accordons par ces présentes, sans lui faire, mettre ou donner, ni souffrir être fait, mis ou donné aucun trouble ou empêchement au contraire; Mandons en outre à Notre Conseil des Finances, à Ceux de Notre Chambre des Comptes, aux Rois ou Héraults d'armes aux Pays-Bas, et à tous ceux qu'il appartiendra, de procéder dûement à la vérification, à l'enterinement et à

Digitized by Google

l'enregistrement des présentes, selon leur forme et teneur ; conformément à ce qui est prescrit à cet égard, tant par l'ordonnance des Sérénissimes Archiducs Albert et Isabelle du 14 de Décembre 1616, que par Notre Édit du 11 de Décembre 1754, voulant qu'à cet effet ces lettres patentes y soient présentées respectivement dans l'an de leur date, à peine de nullité de la grâce ; car ainsi Nous plaît-il ; Ordonnons de plus à notre premier Roi d'armes ou à celui qui exerce son état aux Pays-Bas, ainsi qu'au Roi ou Hérault d'armes dans celle de nos Provinces que ce regardera, de suivre là-dessus le contenu du Règlement du 2 d'Octobre 1637, concernant l'enregistrement des lettres-patentes, en fait de marques et distinctions d'honneur et de noblesse, et d'en coucher la note accoutumée au dos des présentes, que Nous voulons avoir à jamais leur pleine et entière exécution, à quelle fin Nous les avons signé et Nous y avons fait mettre notre grand scel. Donné à Vienne le 28 Mars, l'An de Grâce mil-sept-cent-soixante-neuf, et de nos règnes le vingt-neuvième. K.-R. v^dt.

MARIE-THÉRÈSE.

Lettres-Patentes de permission de sommer l'écu des armoiries d'une couronne ducale fermée et de les décorer du manteau fourré d'hermines en faveur du Marquis François Gabriel Joseph du Chasteler et de Courcelles :

Nous soussignés Messire André François Joseph Jacrens, Conseiller de Sa Majesté l'Impératrice Douairière et Reine Apostolique, exerçant l'état de premier Roi d'armes dit Toison d'Or en ces Pays-Bas et Bourgogne, et Philippe Jean Baptiste O Kelly, Écuyer, Roi et Hérault d'armes ord^re de Sa d^e Majesté ès mêmes Pays-Bas, à titre de la Province et Comté de Hainaut, certifions et déclarons d'avoir vu et examiné ces présentes lettres patentes de permission de sommer l'écu des armoiries d'une couronne ducale fermée, et de les décorer d'un manteau fourré d'hermines ; et d'en avoir chacun de nous tenu notice et mémoire ès livres et registres de nos offices, ainsi que Sa Majesté le veut et mande être fait au dispositif d'icelles lettres : En temoin de ce, nous avons signé cette en la Chambre héraldique à Bruxelles, Ville de Cour au Duché de Brabant, ce 19e jour du mois de May de l'an 1769.

LEGRÉ. A. F. J. JAERENS. PHIL. O KELLY.

Digitized by Google

Ces lettres patentes sont enterinées selon leur forme et teneur par les Président et gens de la Chambre des Comptes de Sa Majesté l'Impce Douaire et Reine Apostle et de leur consentement. — Enregistrées au registre des Chartres, No XXIII, folo 182 et suivs, le vingt May dix-sept-cent-soixante-neuf.

J. G. VAN DE VELD. P. J. VERSYDEN DE VARICK. J. L. GILBERT.

Le Trésorier général, Conseillers et commis des Domaines et Finances de l'Impératrice Douairière et Reine Apostolique consentent et accordent en tant qu'en eux est, que le contenu en blanc de cette soit fourni et accompli tout ainsi, et en la même forme et manière que Sa Majesté le veut et mande être fait par icelui blanc. Fait à Bruxelles au Conseil des Finances sous les seings manuels desdits Trésorier général, Conseillers et commis le 24 may 1769.

Reg. A.

LE BARON DE CAPRE. L. DE KEERLE. J. DE WITT.

Ce diplôme avait été précédé et fondé sur une décision de la Chambre héraldique des Pays-Bas, du 29 octobre 1768, portant « qu'il était véritable et certain que le marquis du Chasteler descendait en ligne directe, légitime et masculine de Thierry, fils de Ferri et petit-fils de Thierry-d'Enfer, » et c'est ainsi que Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique avait autorisé le port de la couronne ducale fermée. Dès lors, le marquis du Chasteler et de Courcelles, directeur de l'Académie impériale et royale de Bruxelles, se flatta d'avoir détruit tous les doutes qu'on s'était efforcé d'accréditer, en 1768, sur l'origine de Thierry du Chasteler qui, le premier de sa maison, vint vers 1300, s'établir en Hainaut. Sa généalogie, rendue publique par la voie de l'impression, sous les auspices de Leurs Altesses Royales, ne fut point contredite, quand tout à coup son origine lui fut contestée par la maison du Châtelet de France, qui revendiquait pour elle-même et pour elle seule la souche dont sortait la maison du Chasteler des Pays-Bas.

Digitized by Google

La maison du Châtelet, disait le *Mercure de France* en 1776, qui n'existe plus depuis longtemps qu'en France, ne peut prouver d'autre origine que celle qui lui est commune avec la maison de Lorraine ; elle remonte au rapport de dom Calmet, auteur de l'*Histoire généalogique de la maison de Lorraine*, jusqu'à Fery du Châtelet, fils de Thieri d'Enfer, qui épousa vers l'an 1250 Isabelle de Joinville, qui n'eut que trois enfants, Érard du Châtelet, mort sans avoir été marié (1), Jean du Châtelet, qui continua la ligne, et Isabelle du Châtelet, qui épousa, en 1272, Franchon de Longwick : Depuis quelques années, une autre maison, connue sous le nom de Chasteler, dans les Pays-Bas autrichiens, a imprimé une généalogie, qui en fait remonter l'origine jusqu'à Thieri du Châtelet, fils puîné de Feri du Châtelet.

Mais 1° il est prouvé par l'*Histoire généalogique de la maison du Châtelet*, publiée en 1741 par dom Calmet, que Feri du Châtelet n'a jamais eu d'autres enfants mâles, que Érard et Jean du Châtelet, et que Thieri est tout à fait inconnu (2).

2° On ne trouve aucune trace, ni dans cet auteur, ni dans tous ceux qui, comme lui, ont fait des recherches, soit sur la maison de Lorraine, soit sur celle du Châtelet, qui puisse autoriser l'identité prétendue du nom de Chasteler avec celui du Châtelet (3), d'où l'on peut conclure que la maison du Chasteler, qui est très-anciennement connue dans les Pays-Bas, ainsi qu'elle l'a établi par la généalogie qu'elle a fait paraître en 1768, n'a rien de commun avec celle du Châtelet, celle dont il vient d'être mention ne subsiste plus, que dans la personne du comte du Châtelet, dernier mâle de la branche de Clesmont, qui a donné lieu à cet article et dans celle du chevalier et du comte du Châtelet, derniers descendants de celle de Lomont.

Voulant, par un acte décisif et concluant, mettre fin à cette polémique de dénigrement, M. le marquis du Chasteler de

(1) Érard a été marié.

(2) Cette assertion est tout à fait contraire à la vérité. Loin de leur être inconnu, Thierry fut désigné en sa qualité de bailli du Hainaut « par les auteurs même dont le *Mercure de France* invoque l'autorité. »

(3) Cette identité n'existe pas, en effet, et c'est ce qui a déterminé l'arrêt du Parlement de Paris, entièrement conçu en faveur des prétentions du marquis du Chasteler.

Digitized by Google

Courcelles fit, le 14 mars, une dernière réponse, par la voie de la presse périodique. Il s'exprima ainsi :

« Le marquis du Chasteler ayant répondu dans différentes gazettes à l'article imprimé dans la *Gazette de France*, le 12 février, et ayant avancé qu'il descendait de Thierry, surnommé d'Enfer, n'a pu voir sans surprise l'article inséré dans le *Mercure de France* de ce mois, et croit devoir observer, que bien loin que Thierry du Chasteler, seigneur de Moulbais, fils de Ferry et petit-fils de Thierry d'Enfer, soit totalement inconnu aux auteurs, qui ont parlé des descendants de Thierry d'Enfer, il leur est, au contraire, très-bien connu : ceux qui en doutent pourront s'en convaincre en lisant la généalogie de la maison du Châtelet, imprimée en 1737, dans le second volume de l'*Histoire du comté de Bourgogne*, par Dunod, page 558. Ils y verront que Ferry eut d'Isabelle de Joinville (1), son épouse, Jean et Thierry : ce dernier y est nommément appelé bailli de Hainaut. Or, il n'y a jamais eu d'autre bailli du comté de Hainaut, en 1308, que Thierry du Chasteler, qui de tout temps a été reconnu pour le premier de sa maison, qui est venu s'établir en Hainaut, où sa postérité subsiste encore aujourd'hui dans les personnes du marquis du Chasteler et de ses enfants, et du marquis du Chasteler, seigneur de Moulbais, son frère (2).

(1) Dunod et dom Calmet ont écrit que Ferry avait épousé Isabelle de Joinville. C'est une erreur : Il épousa Isabelle, fille d'Erard de Marsei et de Renarde, sœur de Geoffroi de Joinville.

(2) L'ignorance où étaient Dunod, dom Calmet, le père Benoit Picard et l'évêque de Ptolémaïde, du vrai nom de Thierry, surnommé d'Enfer, a été cause de la disette de titres où ils se sont trouvés à cet égard : ils ont cru qu'il avait pris dans les actes, où il avait comparu, le surnom d'Enfer ou du Diable et le titre de seigneur du Châtelet ; cette fausse opinion les a privés de plusieurs titres décisifs, qui ne laissent plus aucun doute sur un sujet, qu'ils n'ont traité qu'en tatonnant ; un peu de réflexion les aurait préservé de cette erreur, et leur aurait fait observer que Thierry d'Enfer portait certainement son nom avant de bâtir la forteresse du Chasteler, et que c'était ce nom qu'il fallait chercher à découvrir, puisqu'ils n'ignoraient pas « que les cadets de la maison de Lorraine n'avaient porté, que fort tard, le nom de *Lorraine*, comme on apprend de l'histoire du pays. Il suffit de la parcourir pour être persuadé que ces cadets n'avaient pas d'autres surnoms que ceux qu'ils tiraient des terres qui leur avaient été données en apanage.

Digitized by Google

Ceci suffit pour répondre à l'article des différents journaux, mais le marquis du Chasteler croirait se manquer à lui-même, s'il ne justifiait pas démonstrativement sa descendance de Thierry d'Enfer; c'est ce qui l'engagera à faire imprimer les titres de sa maison et à indiquer à chaque titre où il se trouve en original et pour la commodité de ceux qui désireraient s'éclaircir sans visiter tant de dépôts éloignés, dès que l'impression sera achevée, il déposera les copies collationnées et légalisées des mêmes titres dans quelque dépôt public, où il sera libre à chacun de les faire administrer.

C'est pour remplir cet engagement, pour porter l'évidence dans tous les esprits que M. le marquis du Chasteler sollicita et obtint du Conseil privé de Sa Majesté l'impératrice et reine douairière, l'autorisation, en date du 6 mai 1776, d'opérer le dépôt de ses titres au greffe du Grand Conseil à Malines, conformément à l'article IV du règlement du 23 septembre 1769, pour servir de règle aux Chapitres nobles des Pays-Bas, ainsi conçu :

La preuve de la filiation se fera par extraits baptistères, extraits mortuaires, contrats de mariage, testaments ou autres actes de dernière volonté, actes de partage, lettres d'investiture de fiefs autrement dits reliefs, engagères d'emplois nobles, pactes de famille, procès, transactions, acceptation de tutelle et autres actes publics et judiciaires, le tout en forme authentique et légale, d'après l'original ou copie vidimée, et au défaut de pareils instruments, l'on pourra aussi employer des papiers de famille, anciens et authentiques, tels que

(*supplément à l'Histoire de la maison de Lorraine*, par le père Picard. *Préface*, p. 9.) »

« Autigny-la-Tour, près de Neufchâteau, en Lorraine, faisait partie de l'apanage de Thierry d'Enfer, et c'est sous ce nom qu'il est connu dans les titres qui restent de lui et dont personne, avant le marquis du Chasteler et de Courcelles, n'avait fait usage. D'ailleurs, c'est sur la juridiction même d'Autigny qu'est bâtie la forteresse du Chasteler, qui a donné son nom à la maison qui le porte encore aujourd'hui.

» Il est bien étonnant aussi que dom Calmet ait avancé (*préface*, p 6) que Thierry d'Enfer n'est connu dans les titres que sous le nom de seigneur du Châtelet, lui qui ne produit pas un titre pour vérifier cette assertion. »

des notes qu'auraient tenues les parents des noms et du nombre de leurs enfants, des noms de ceux à qui ils auraient été mariés, quels auraient été leurs ancêtres ou autres notions semblables, qui pourraient faire connaître la vraie filiation d'une famille.

Voici l'énumération des pièces déposées à cette fin :

Preuves. Inventaire des chartes, titres, documents et autres pièces tant en originaux qu'en copies vidimées que Messire François Gabriel Joseph, marquis de Chasteler et de Courcelles, vicomte de Bavay, baron d'Incourt, seigneur de Carnières, Longueville, Rianwelz, la Catoire, Ansermont, Jaurieux, Bouland, Anvaing, le Tenre, Reguignies et des Bois de Louvignies, membre de la Chambre de noblesse des états du Hainaut, chambellan actuel et conseiller d'État d'Épée de Leurs Majestés Impériales et Royales Apostoliques, lieutenant de leur garde noble aux Pays-Bas, gouverneur et prévôt des ville et prévôté de Binche et bailli des bois de ce département, directeur de l'Académie impériale et royale, à Bruxelles, etc., a fait déposer au greffe du Grand Conseil de Sa Majesté à Malines, par suite d'autorisation obtenue en conséquence dudit Grand Conseil par appointement du 15 octobre de la même année, pour constater sa descendance directe, légitime et masculine de « Ferry seigneur de Bitche, frère de Simon II, duc de Lorraine, et tous deux fils de Matthieu II, duc de Lorraine et de Berthe de Souabe. »

1re Génération. — 1° Extrait baptistère, duement légalisé, dudit messire François Gabriel Joseph, marquis du Chasteler et de Courcelles.

2° Avis de père et mère de messire Jean François Gabriel, marquis du Chasteler et de Courcelles, seigneur de Carnières, du Jaurieux, du vieux Tardoir, de la Catoire, d'Anvaing, de le Tenre, du Bermé, d'Oremus, conseiller d'État d'Épée de Sa Majesté l'impératrice reine, président de son conseil souverain de Hainaut et de dame Marie Claire Josèphe

Digitized by Google

du Sart, son épouse, passé en la ville de Mons, le 8 février 1757.

Ces titres prouvent que ledit messire François Gabriel Joseph, marquis du Chasteler et de Courcelles, etc., est fils légitime dudit seigneur Jean François, marquis du Chasteler et de Courcelles et de dame Marie Claire Josèphe du Sart, son épouse.

2e Génération. — 1° Procuration des père et mère de messire Jean François du Chasteler, donnée par eux à Jean Baptiste Senacq, prêtre, etc., pour intervenir à son contrat de mariage.

2° Contrat de mariage dudit messire Jean François du Chasteler et de dame Marie Claire Josèphe du Sart, sa première femme, passé en la ville de Mons, le 21 novembre 1718.

3° Dispense de la cour de Rome au sujet du second mariage de messire Jean François, marquis du Chasteler, etc.

4° Contrat de mariage dudit messire Jean François, marquis du Chasteler et de dame Marie Claire Josèphe du Sart, sa deuxième femme, nièce de la première, passé en la seigneurie Descarne en Hainaut, le 1er juin 1743.

5° Avis de père et de mère de messire Antoine Chrétien du Chasteler, seigneur de Moulbais et de dame Marie Catherine Josèphe Franeau, son épouse, passé à Mons, le 23 mars 1707.

Ces titres prouvent que ledit Jean François du Chasteler était fils légitime de messire Antoine Chrétien du Chasteler, seigneur de Moulbais.

3e Génération. — 1° Avis de père et de mère de messire François du Chasteler, seigneur de Moulbais et de dame Caroline d'Yve, son épouse, passé devant les échevins de la ville d'Ath, le 14 mai 1650.

2° Accord avec la maison de Bournonville.

Ces titres prouvent que ledit messire Antoine Chrétien du

Chasteler, seigneur de Moulbais était fils légitime de messire François du Chasteler, seigneur de Moulbais.

4e Génération. — 1° Transaction entre Melchide d'Adda, veuve de Messire Gabriel du Chasteler, seigneur d'Ansermont, etc., et de demoiselle Angéline du Chasteler, d'une part, et messire François du Chasteler, chevalier, seigneur de Moulbais, d'autre part, du 13 juillet 1650.

2° Contrat de mariage dudit messire François du Chasteler, etc.

3° Relief de la terre et seigneurie de Moulbais, du 20 mai 1642.

Ces titres prouvent que ledit messire François du Chasteler, seigneur de Moulbais était fils légitime de messire Gabriel II, du Chasteler, seigneur de Moulbais.

5e Génération. — 1° Avis de père et mère de messire Gabriel du Chasteler, chevalier, seigneur de Moulbais et de dame Isabeau de Berlaymont, son épouse, du 19 novembre 1609.

2° Son relief de la terre de Moulbais.

3° Augmentation du douaire de son épouse.

4° Lettre de pension des états sur son épouse.

Ces titres prouvent que messire Gabriel II, du Chasteler, seigneur de Moulbais, était fils légitime de messire Gabriel I, du Chasteler, chevalier, seigneur dudit Moulbais.

6e Génération. — 1° Avis de père et de mère de messire Jean du Chasteler, seigneur de Moulbais, et de dame Gilette de Harchies, son épouse, du 3 juillet 1542.

2° Contrat de mariage de Gabriel Ier avec Isabelle de Berlaymont.

3° Donation de la terre de Moulbais, faite par Jean du Chasteler en faveur de Gabriel du Chasteler, son frère puîné, du 15 février 1593.

Ces titres prouvent que messire Gabriel Ier, du Chasteler,

Digitized by Google

chevalier, seigneur de Moulbais, était fils légitime de messire Jean du Chasteler, seigneur de Moulbais.

7e Génération. — 1° Constitution d'une rente viagère créée au profit de noble dame Jeanne de Proissy, veuve de messire Philippe du Chasteler, seigneur de Moulbais, sur les vies de Philippe et Jean du Chasteler, ses fils, en date du 24 juin 1508.

2° Relief, de la terre de Moulbais fait par Jean du Chasteler, écuyer, à cause du trépas de Philippe du Chasteler, son frère, du 10 décembre 1518.

3° Item, un autre relief fait par Philippe du Chasteler, à cause de la mort de Philippe, son père.

4° Procuration de Jean du Chasteler, où il rappelle Philippe son aïeul, et Pierre, son grand oncle.

5° Épitaphe de 1568, conforme à celle qui est posée dans le chœur de l'église paroissiale de Moulbais.

Ces titres prouvent que messire Jean du Chasteler, seigneur de Moulbais, était fils légitime de messire Philippe du Chasteler, seigneur dudit Moulbais.

8e Génération. — 1° Reconnaissance du procureur Vandenbroele, du 12 septembre 1585.

2° Accord fait le 15 mars 1489, entre messire Philippe du Chasteler, seigneur de Moulbais, Pierre du Chasteler, dit de Moulbais et Jeanne du Chasteler, frères et sœur.

3° Extrait authentique d'une ancienne procédure, tirée des archives de la trésorerie de Naast, reposant au conseil souverain du Hainaut.

4° Item, procédure entre Philippe et Pierre du Chasteler, frères.

5° Arrêt de Malines pour Jeanne de Bersées, et Pierre, son deuxième fils.

6° Acte prouvant que Philippe du Chasteler était membre des États du Hainaut.

Ces titres prouvent que messire Philippe du Chasteler,

seigneur de Moulbais, était fils légitime de messire Jean du Chasteler, seigneur dudit Moulbais.

9e Génération. — 1° Titre du 15 janvier 1412, qui prouve que monseigneur Mikiel dou Casteler, seigneur de Moulbais, avait pour receveur Jean Talemont.

2° Compte de la terre de Moulbais de l'an 1429 à 1430, rendu par ledit Jean Talemont à Jehan dou Casteler, fils dudit messire Mikiel.

3° Commission d'un sergent de Moulbais donnée par messire Mikiel, dou Casteler, chevalier, seigneur dudit Moulbais, le 12 décembre 1414.

4° Sentence du 13 juillet 1416, rendue en faveur de Michel du Chasteler et remise à son fils (son ramenant), à cause de la mort de son père, arrivée en 1415.

5° Extrait des registres des plaids du conseil souverain de Hainaut en 1416.

6° Extrait d'un compte du bailliage de Blicqui, de 1414 à 1416.

7° Extrait d'un compte du bailliage du Hainaut de 1419 à 1420, qui prouve que la veuve de messire Mikiel, dou Casteler, était sœur de Pinkart de Gavre, dit de Herimes.

8° Extrait d'autres comptes du bailliage de Hainaut, de 1462 à 1463, qui prouve que Jean du Chasteler a vendu le 19 mai, le fief situé à Ancrene, dont sa mère avait négligé de faire le relief en 1419.

9° Titre du 15 octobre de Gertrude de Gavre, dame de Moulbais (le cinquième titre de la 10e génération et le premier titre de la 12e, prouvent que Gertrude de Gavre était deuxième femme de Mikiel dou Casteler).

10° Titre du 16 août 1428, de Guillaume de Sars, beau-père de Jean du Chasteler et seigneur de Moulbais, à cause de bail.

11° Extrait des livres de plaids du conseil souverain du

Digitized by Google

Hainaut de 1420, où est rappelé le contrat de mariage de Mikiel dou Casteler et de la demoiselle d'Oisi, sa première femme. Il y est aussi fait mention d'Élisabeth, leur fille.

12° Titre flamand du 8 mai 1421, de la même Élisabeth du Chasteler, fille dudit messire Mikiel.

13° Autre titre flamand du 14 juillet 1430, de la même Élisabeth du Chasteler, alors veuve de Jean de Gavre, dit de Herimés.

Ces titres, ainsi que l'épitaphe de 1568 produite dans la 7e génération, prouvent que messire Jean du Chasteler, seigneur de Moulbais, était fils légitime de messire Michel du Chasteler, seigneur dudit Moulbais et de dame Gertrude de Gavre, sa deuxième femme.

Pour prouver encore que Jean du Chasteler était fils de Michel, on produit un compte de la terre de Moulbais, où l'on voit que Guillaume et Arnould du Chasteler étaient oncles paternels dudit Jean, et Pinkart et Jean de Gavre, ses oncles maternels. Or, par les registres de Blicqui et par un compte de bailliage de Hainaut de 1419, ainsi que par l'obitaire de Moulbais, on sait que Michel du Chasteler — frère de Guillaume et d'Arnould du Chasteler — avait épousé Gertrude de Gavre, sœur de Pinkart et de Jean de Gavre ; ainsi, il en résulte qu'il était fils de Michel et de Gertrude de Gavre, sa deuxième femme.

On prouve, d'ailleurs, que Michel du Chasteler avait eu trois filles de Marguerite d'Oisi, sa première femme, ainsi, s'il n'avait pas eu un fils de la seconde, Gertrude de Gavre, sa veuve, n'aurait pas tenu la terre de Moulbais en bail. Or, par des titres de 1421 et 1425, on voit que Gertrude prenait le titre de dame de Moulbais, et par son titre de 1428, on voit que Guillaume de Sars, second mari de ladite Gertrude, prend aussi le titre de seigneur de Moulbais, à cause de bail.

On remarque aussi dans le compte ci-dessus cité, que

Digitized by Google

Jacqueline du Chasteler était sœur de Jean, et on prouve par l'extrait des archives de la ville de Bruxelles (mentionnées dans le manuscrit d'Hauwaert, p. 78), que ladite Jacqueline était fille de Michel. Ainsi cette preuve est suffisamment établie.

10e Génération. — Record des échevins de Moulbais, du 6 mai 1403, qui prouve qu'Arnould du Chasteler eut, entre autres enfants Michel, Guillaume, Jean et Arnould du Chasteler.

2° Titre de 1388, qui prouve qu'Arnould du Chasteler était alors châtelain de Leuze.

3° Autre titre de 1389, du même Arnould du Chasteler, chevalier, seigneur de Moulbais, (titre des archives du prince de Soubise où pend le scel d'Arnould.)

4° Titre de 1399, qui prouve que Michel du Chasteler, était alors seigneur de Moulbais et qu'il avait succédé immédiatement à son père Arnould, mort vers 1397.

5° Extrait d'une sentence du conseil souverain de Hainaut, confirmative d'un cartulaire de Blicqui de 1391, où on voit 1° qu'Arnould du Chasteler, tenait en fief du seigneur de Blicqui la terre de Moulbais; 2° que postérieurement audit cartulaire, Gertrude de Gavre, veuve de Mikiel dou Casteler possédait la dite terre à cause de bail.

Ces titres, ainsi que l'épitaphe de 1568 produite dans la 7e génération, prouvent que Michel de Chasteler, seigneur de Moulbais, était fils légitime de messire Arnould du Chasteler, seigneur de Moulbais.

Après avoir prouvé que Michel était fils d'Arnould, il reste à prouver les générations depuis cet Arnould, jusqu'à Thierry, grand bailli du Hainaut, en 1308.

On observera d'abord, dit le marquis du Chasteler et de Courcelles dans son inventaire, 1° que Jean, fils dudit Arnould et frère de Michel, vendit la terre d'Helemmes le 5 juillet 1411 et que cette terre avait été donnée à Thierry du Chasteler le

jour de l'exaltation de la Sainte Croix en 1307, par Guillaume, comte de Hainaut.

2° Que Jean du Chasteler avait eu à soutenir, dès l'an 1397, un procès contre l'abbaye de Marchiennes, au sujet d'un endroit nommé le tertre de Grohain. Ce procès ne fut terminé que le 13 octobre 1410 et la sentence de la cour de Mons, qui le termine existe en original dans les archives de l'abbaye de Marchiennes.

A l'appui de ces dires, furent encore reproduits : 1° Un extrait du compte du bailliage de Hainaut, rendu pour le terme écoulé depuis le 1er septembre 1410, jusqu'au 31 août 1411.

2° La donation de la terre d'Helemmes, tirée du registre original des actes exépédiés par le comte Guillaume de Hainaut, et déposés dans les archives de Sa Majesté l'empereur, comme souverain de la province.

3° Enfin, la sentence de la cour de Mons du 13 octobre 1410.

On voit par la sentence n° 3 que Jean du Chasteler, fils d'Arnould, avait pour aïeul (Faion) Jean du Chasteler et pour bisaïeul (Ave) Thierry du Chasteler. Ainsi cette sentence prouve suffisamment les générations depuis Arnould jusqu'à Thierry, son aïeul.

La femme de Jean du Chasteler, mère d'Arnould, nous est connue par deux titres : elle s'appelait Marguerite de Fontaine et était issue d'une maison tellement illustre qu'elle s'alliait aux souverains mêmes. Le premier de ces titres qui est de 1325, existe dans les archives de la ville de Mons et prouve que Jean du Chasteler et son épouse vivaient à cette époque.

Le second, qui est tiré de la chambre des comptes de Lille, est un extrait des fiefs relevant du comté de Hainaut dans les environs de Bouchain. On y voit qu'en 1332, la dame de Fontaine tenait en bail pour ses enfants les terres d'Helemmes

Digitized by Google

et de Biellaing, transmises à Jean du Chasteler, par la mort de Thierry III, son frère, mort sans enfants de Marie de Haucourt, son épouse, ce qui est prouvé par un titre tiré de la chambre des comptes de Lille. On voit par ce titre que la succession de Marie de Haucourt passa à M. de Haucourt, son neveu, ce qui démontre évidemment qu'elle mourut sans enfants. Elle fut héritière mobilière de son mari, selon la loi de Hainaut; aussi la rente que la ville de Mons payait à Thierry II et à Thierry III, sortit elle aussi de la maison du Chasteler par le même événement.

Quant au nom de la femme de Thierry II, le marquis du Chasteler et de Courcelles, déclare n'avoir pu jusqu'alors le découvrir avec certitude de la maison de ville près de Saint-Denis; mais il est certain qu'elle lui survécut, comme on le prouve par les registres de la ville de Mons où l'on remarque que la rente due à Thierry par cette ville, fut payée en 1319, à sa veuve et qu'ensuite, cette rente passa à Thierry III, son fils. Il paraît, cependant, que cette dame était héritière de la terre de Moulbais qui, depuis Guillaume, fils de Thierry, n'est plus sortie de la maison du Chasteler.

Cette terre appartenait auparavant à des seigneurs qui en portaient le nom, témoin un chirographe des archives du seigneur de Blicqui de 1244, où comparaissent comme vassaux dudit Blicqui, messire Hellin de Moulenbais et messire Hellin, son fils. Serait-ce pousser trop loin les conjonctures que de croire que l'héritière de ce second Hellin fut femme de Thierry II? Il suffit d'ailleurs à l'objet actuel de conclure de ce titre qu'avant l'arrivée de Thierry II en Hainaut, la terre de Moulbais n'appartenait pas à la maison du Chasteler.

Quant à la terre de Biellaing, dont Thierry III s'intitule seigneur du vivant même de son père, on ignore d'où elle lui vient. Mais il est apparent qu'ayant résolu de se fixer en Hai-

Digitized by Google

naut, à l'exemple de son père, il vendit les biens qu'il pouvait avoir en Lorraine et que du produit, il acheta la terre de Biellaing.

11e Génération. — 1° Extrait du 10e livre des plaids du conseil souverain de Hainaut en 1373, où l'on voit qu'Arnould du Chasteler a comparu audit conseil au nom de Guillaume, son père.

2° Titre de 1367, qui prouve que Guillaume du Chasteler était alors seigneur de Moulbais.

3° Extrait du cartulaire des fiefs du Hainaut renouvelé en 1410 et 1411. On y voit qu'Arnould du Chasteler releva certain fief à lui échu par la mort de son père.

Ces titres prouvent que messire Arnould du Chasteler, seigneur de Moulbais, était fils légitime de messire Guillaume du Chasteler, seigneur dudit Moulbais.

12e Génération. — 1° Extrait de l'obitaire actuel de Moulbais, qui prouve entre autres, qu'il s'y célèbre encore actuellement un obit pour Guillaume du Chasteler, son père et sa femme.

2° Autre extrait de l'ancien obitaire de Moulbais en parchemin.

3° Extrait d'un compte de la châtellenie d'Ath, de 1350 à 1351.

4° Sauf-conduit de Jean, roi de France, du 26 novembre 1353.

5° Extrait d'un titre de l'abbaye de Cambron de 1327, qui prouve que Guillaume du Chasteler portait les mêmes armes que porte encore aujourd'hui le marquis du Chasteler.

6° Donation de la terre d'Helemmes du jour de l'exaltation de la Sainte Croix, faite par le comte Guillaume de Hainaut, en faveur de Thierry du Chasteler.

7° Titre de 1345, qui prouve que Thierry du Chasteler, IIIe du nom, frère de Guillaume, possédait alors la terre d'Helemmes.

8° Titre latin de 1350, qui prouve que le même Thierry III, était châtelain de Leuze.

9° Extrait d'un compte du bailliage de Hainaut de 1410 à 1411, qui prouve que Jean du Chasteler a vendu la terre d'Helemmes le 5 juillet 1411 et que cette terre lui était venue par succession de son père ; que le titre Ier de la 10e génération prouve avoir été Arnould du Chasteler, seigneur de Moulbais.

Ces titres prouvent que messire Guillaume du Chasteler, seigneur de Moulbais, était fils légitime de messire Thierry du Chasteler, seigneur dudit Moulbais.

13e Génération. — 1° Copie d'un ancien chirographe en parchemin du 27 juin 1315, déposée aux archives de la ville de Mons,, où est rappelé Thierry du Chasteler et Ferry, son père.

2° Ordonnance extraite des archives de la ville de Mons, en 1312.

3° Charte en faveur de l'abbaye de Vaux, ordre des Citaux, diocèse de Toul, du mois de novembre 1275, donnée par Ferry, seigneur du Chasteler et Isabelle, son épouse.

4° Autre charte tirée des archives de ladite abbaye du même mois de la même année, qui est la confirmation de la précédente, donnée par Thierry du Chasteler, fils de Ferry et d'Isabelle.

Ces titres prouvent que messire Thierry du Chasteler était fils légitime de messire Ferry, seigneur du Chasteler.

Si l'on contestait l'identité de Thierry, bailli du Hainaut avec Thierry, fils de Ferry, sous prétexte que Thierry, bailli du Hainaut ne possédait rien de ce qui avait appartenu à Ferry, on pourrait répondre :

1° Que les fils cadets de Ferry n'eurent rien de ses terres ; en effet, on ne voit pas que Jean du Chasteler (aussi fils de Thierry) en ait rien possédé.

Digitized by Google

2° Qu'il est très-apparent, sinon certain, que Jean et Thierry quittèrent tous deux la Lorraine de mauvaise grâce. Un titre du seigneur de Rumigni (fils du duc de Lorraine) le prouve relativement à Jean.

3° Qu'il est apparent, toutefois, que Thierry reçut en partage les biens que possédait son père en Champagne. En effet, Ferry était vassal du comte de Champagne et Jeanne du Chasteler, épouse de Gérard de Barbançon, possédait des biens considérables dans cette province.

4° Cette Jeanne du Chasteler était fille de Jean, dit Sarassin et d'Isabelle de Baine.

5° Ce qui prouve que du Chasteler n'est pas originaire du Hainaut, c'est que ce nom y était tout à fait inconnu avant l'arrivée de Thierry.

6° Thierry du Chasteler n'est pas le seul Lorrain qui vint s'établir en Hainaut. Thiébaut de Bauffremont, qui signa le lundi avant la Saint Remi, la vente faite par le duc de Lorraine au comte de Bar, du château de Longwy (1) et qui signa à Bruges, en 1301, la paix entre le comte de Bar et le roi de France (2), s'y fixa vers le même temps et Jean, son fils, y épousa Clémence de Haucourt (3).

7° Le règne du duc Ferry est peu connu (4).

8° L'alliance du duc Thiebaut avec Isabelle de Rumigni lui donna de grandes liaisons en Flandre.

14e Génération. — 1° Copie vidimée sur l'original, reposant au trésor des chartes de Lorraine, d'une charte de Ferry, sire dou Chasteler, datée du mois de février 1291, à laquelle est appendu le sceau dudit Ferry, sire dou Chasteler, aux armes de Lorraine, pleines sans brisure.

(1) Dom Calmet, t. III, p. 141.
(2) Dom Calmet, t. III, p. 147.
(3) Dunod, t. II, p. 499.
(4) Dom Calmet, t. III, p. 141.

Digitized by Google

2° Copie vidimée sur l'original, reposant audit trésor, d'une autre charte dudit Ferry, sire dou Chasteler, datée du dimanche après Pâques de l'an 1272, à laquelle est appendu le sceau dudit Ferry, conforme au précédent.

3° Copie vidimée sur l'original, reposant aux archives du roi de France à Metz, d'une charte dudit Ferry, sire dou Chasteler, et d'Isabelle sa femme, datée du mois de mars 1270, à laquelle est appendu le sceau dudit Ferry, conforme aux précédents.

4° Titre ou accord, vidimé sur l'original, reposant aux archives de l'abbaye royale de l'Étanche, entre l'abbesse et les religieuses de ladite abbaye et Ferry (ou Frédéric), seigneur dou Chasteler et d'Autigny, et Élisabeth ou Isabelle, sa femme, au sujet du moulin d'Autigny, donné par Thierry d'Enfer, père de Ferry.

5° Copie vidimée sur l'original, reposant aux archives de ladite abbaye, d'une charte de Matthieu, duc de Lorraine et Marchis, par laquelle il reconnaît que Thierry, seigneur d'Autigny, est son oncle paternel, datée du deuxième jour après la fête de Saint-Martin l'an 1220, et que ledit Thierry a donné le moulin d'Autigny à l'abbaye de l'Étanche.

N. B. Thibaut et Matthieu, frères, furent successivement ducs de Lorraine, ils étaient fils du duc Ferry, fils de Ferry de Bitche.

Ces titres prouvent que Ferry, sire du Chasteler et d'Autigny, était fils légitime de Thierry, sire d'Autigny, et que ce Thierry, seigneur d'Autigny, était l'oncle paternel de Matthieu II, duc de Lorraine.

La filiation la plus essentielle à prouver étant la quatorzième, le marquis du Chasteler et de Courcelles crut devoir expliquer spécialement les raisons qui la démontrent évidemment.

1° Il est certain que Thierry, seigneur d'Autigny et de

Digitized by Google

Rouvre, était frère de Frédéric II, duc de Lorraine. Cette vérité est prouvée par trois titres sans réplique. Aussi n'a-t-on jamais songé à débattre cette filiation.

2° Il est prouvé par quatre titres de 1220, 1220, 1222, 1224, que Thierry a été seigneur d'Autigny-la-Tour, et par le premier titre de 1220, après la fête de Saint-Martin, qu'il le fut aussi de Rouvre.

3° Il est prouvé par les sceaux de Ferry de Bitche, père du duc Frédéric II, que ce prince portait des alérions sur la bande.

4° Il en résulte que les armes du seigneur d'Autigny furent les mêmes ou à peu près les mêmes que celles de son père.

5° Ferry, seigneur du Chasteler, le fut aussi d'Autigny et de Rouvre, et posséda conséquemment l'apanage de Thierry d'Autigny.

6° Ferry portait les armes pleines de Lorraine, ce qui prouve qu'il était de la même maison que Thierry, et que c'est à titre d'héritage qu'il possédait Autigny et Rouvre.

7° Or, il ne peut avoir possédé ces terres que comme fils de Thierry, car si Thierry était mort sans enfants, le duc de Lorraine était son héritier.

8° On ne peut pas dire que Ferry était peut-être petit-fils de Thierry, puisque Ferry était marié en 1242, et que le beau-père de Thierry ne s'est marié qu'en 1196. Supposons Gertrude de Montmorency née en 1197, mariée en 1214, un enfant né en 1215, il ne reste qu'un intervalle de vingt-sept ans jusqu'au moment où Ferry fut marié. Ainsi on ne peut dire qu'il était petit-fils de Thierry.

9° Le titre de cousin donné à Ferry par le duc de Lorraine, ne laisse aucun doute sur cette filiation.

10° Le titre de 1244 complète la preuve. On y voit que ce fut avec Ferry que l'abbesse de l'Étanche transigea au sujet

Digitized by Google

du moulin d'Autigny, que Thierry avait bâti et donné à cette même abbaye.

15e Génération. — 1° Le titre de 1217, tiré des archives de l'abbaye de Mureau, par lequel il conste que Thierry, surnommé d'Enfer, était l'oncle paternel de Thibaut, duc de Lorraine.

2° Extrait de la *Chronique d'Albéric*, moine de l'ordre des Citeaux, qui vivait l'an 1241.

3° Copie vidimée sur l'original, déposée aux archives de Saint-Diey, en Lorraine, d'une charte de Frédéric, duc de Lorraine, et Marchis, de l'an 1209, où il rappelle Thierry, son frère.

4° Copie vidimée sur l'original, reposant aux archives dudit chapitre, d'une charte de Frédéric, seigneur de Bitche, et de Frédéric de Bitche, le jeune, son fils, de l'an 1203.

5° Copie vidimée sur un cartulaire de la Chambre des comptes de Bar, contenant un titre de Frédéric, seigneur de Bitche, et de Frédéric, son fils, de l'an 1202.

6° Extrait d'une chronique de l'abbaye de Moyenmoutier, écrite par Jean de Bayon, vers 1326.

Il est vérifié par ces titres, ainsi que par ceux produits dans la génération précédente, que Thierry, sire d'Autigny, surnommé d'Enfer, était frère de Ferry ou Frédéric II, duc de Lorraine et oncle paternel de Thibaut et de Matthieu, ducs de Lorraine, et conséquemment fils de Ferry de Bitche.

16e Génération. — Copie vidimée sur l'original, reposant au trésor des chartes de Lorraine, d'une charte de Philippe, comte de Flandre, contenant un accord ou pacte de famille entre Simon, duc de Lorraine, et Frédéric, son frère, conclu à Ribemont, en Vermandois, l'an 1179, en présence de leur mère, la duchesse Berthe, veuve du duc Matthieu.

Cette charte prouve que le duc Frédéric ou Ferry, seigneur

Digitized by Google

de Bitche, était frère de Simon II, duc de Lorraine, et fils du duc Matthieu et de Berthe de Souabe.

La déposition des pièces composant l'ensemble des titres de la maison du Chasteler, fut annoncée en ces termes par la voix des journaux, dans le courant de janvier 1777 :

« Le marquis du Chasteler, etc., a déposé au greffe du grand conseil, à Malines, à la libre inspection de tous, pendant les six mois qu'ils resteront déposés au greffe, les titres de sa maison qui prouvent :

» 1° Qu'il descend en ligne directe, légitime et masculine de Ferry, seigneur du Chasteler, d'Autigny et de Rouvre, fils de Thierry, surnommé d'Enfer, seigneur d'Autigny et de Rouvre, et petit-fils de Thierry, seigneur de Bitche.

» 2° Que depuis Ferry, seigneur du Chasteler et d'Autigny, qui vivait vers 1230, jusqu'au marquis du Chasteler, ses ancêtres ont toujours terminé leur nom par une *r*, et nommément Ferry et ses trois fils, Érard, Jean et Thierry. »

Il n'était pas indifférent de dire que la lettre finale du nom de Chasteler n'avait jamais varié. Précédemment, et en compulsant les titres publiés par dom Calmet, le marquis du Chasteler avait admis, sans contestation et par esprit de conciliation, que cette lettre finale pouvait être, pour les anciens temps une *r* ou un *t* ; mais, lors du dépôt, en vérifiant les titres avec les originaux, il reconnut que la terminaison n'avait subi aucune altération, si ce n'est en Lorraine, où l'on écrivait du Chastelcer. La preuve de ce fait concluant ne fut pas sans influence sur le jugement contradictoire du parlement de Paris, en 1784, qui débouta la famille du Châtelet de ses prétentions et donna complétement gain de cause au marquis du Chasteler et de Courcelles.

Quant à l'initiale du nom, on écrivait indifféremment en Hainaut *Chasteler* ou *Casteler*, comme on écrivait aussi,

d'après la prononciation, *canoine* pour *chanoine*, *capelain* pour *chapelain*, etc.

Ce qui précède enleva tout doute sur l'illustre origine de la maison du Chasteler, et il demeura acquis et démontré aux yeux des hommes compétents, qu'elle descendait bien réellement en ligne directe, légitime et masculine de Thierry d'Enfer, fils de Ferry de Bitche, et petit-fils de Matthieu, premier duc de Lorraine.

Il existait autrefois, aux Pays-Bas et ailleurs, plusieurs familles qui ont porté le nom de du Chasteler, sans avoir aucun lien commun avec celle qui nous occupe.

Une, entre autres, dont était Quintin, bailli de Ligne, vers 1600, portait de gueules à six châteaux d'or, comme il conste par un relief du 4 août 1597, où pend le sceau dudit Quintin. M. J.-V. Goethals se demande si la ville de Bouchain, qui appartenait à la famille des comtes de Hainaut, lorsque Thierry du Chasteler, seigneur d'Helemmes, épousa Béatrix, dame du Bouchain, ne renfermait pas une des seigneuries du Chasteleer, alors situées en Belgique. Plus tard, dit-il, un de leurs descendants a contracté une alliance avec Jeanne de Pottes. Or, parmi les arrière-fiefs de la maison de Pottes, se trouvait celui du nom de Chasteler. La famille du Chasteler de Moulbais a, par ses alliances, obtenu et possédé quelques temps l'une et l'autre seigneurie, sinon en totalité du moins en partie.

La maison du Chasteler ne croit point qu'elle possédait des terres en Hainaut, avant l'époque où Thierry II, vint, le premier de son nom, s'établir dans cette province. Cependant, cette assertion n'est pas certaine, puisqu'antérieurement à cette époque, Gertrude de Montmorency, grande-mère de Thierry II et petite-fille de Laure, fille du comte de Hainaut, avait peut-être apporté des fiefs ou des terres de cette province en dot à son époux, Thierry d'Enfer.

Digitized by Google

La terre du Chasteler, appartenant à la famille dont nous écrivons l'histoire, contigue à celle d'Autigny-la-Tour, près de Neufchâteau, en Lorraine, était du bailliage de Nancy, et relevait de la prévôté et chatellenie de Nancy. Elle se composait des terres de le Chastelet, Attigny-la-Tour, Attigniville, Couxei, Horchechamps, Frusis, Outtrancourt, Pompière, Ronone-la-Chestigne et Sarses (1). Elle empruntait son nom à la forteresse du Chasteler, que Thierry, seigneur d'Autigny-la-Tour, bâtit vers 1225, peut-être en mémoire de l'île du même nom que possédait son beau-père. Le premier titre, où elle est connue sous ce nom, est de 1238, c'est la confirmation accordée par Matthieu II, duc de Lorraine, à l'abbaye de l'Étanche, de certaine possession « apud chastelleium. »

En 1244, dans un titre de la même abbaye, Ferry prend le titre de « seigneur du Chasteler, » et ses descendants ont continué de le porter aux Pays-Bas, jusqu'à présent, et en Lorraine, jusqu'à Libaud, appelé dans une sentence du parlement de Paris de 1402 « Liebaldus de Chasteillier, » et dans les réquisitoires adressées par le roi de France aux ducs de Lorraine et de Bar « Leobaldus de Castellario. »

En 1291 « Ferri, sire dou Chasteler, » fit un accord avec l'évêque de Toul, au sujet des pâturages de Francoville, de Boinville, de la Neuve-Ville, qu'on dit Froieul et « dou Chasteler. »

En 1295, lorsque le duc de Lorraine céda à Thibaut, seigneur de Rumigni, la terre de Chatenoi, il se réserva la mouvance du Chasteler et de la « Chastelerie dou Chasteler. »

En 1364, le duc de Lorraine céda à Érard, sire « dou Chasteler, » chevalier, et à Jean, fils dudit « monseigneur Érard, » tel droit, raison et action, comme il avait pour droit de bour-

(1) Bibliothèque de Séguier, à l'abbaye de Saint Germain des Prés, volume 1650, pages 29 et 30.

Digitized by Google

geoisie et de wardes, en deniers et en gelines, sur les hommes et habitants « des villes dou Chasteler et de Horchechamps.

Enfin l'épitaphe d'Agnès de Bourlemont, épouse d'Arars, seigneur du Chasteler, n'est pas moins positive, elle est dans la chapelle du Chasteler, et son nom se termine par une *r*.

Ces titres prouvent invinciblement que le vrai nom de cette terre est du Chasteler, et non Chastelet.

En latin, cette terre s'est appelée indifféremment Castelletum (1), Castiletum (2), Chastelleim (3), Castellarium (4).

De temps immémorial, les membres de la maison du Chasteler ont fait usage d'un scel à la bande, accompagnée d'un lion. Il n'a pas été possible jusqu'à présent de trouver le scel de Thierry d'Enfer, mais il en reste un fragment pendant à un titre de l'abbaye de Mureau. On peut uniquement en conclure qu'il scellait à cheval (5), ainsi que Ferry, son fils, qui portait la bande chargée de trois alérions.

« Des généalogistes ayant rencontré un scel à la bande, accompagnée de deux lions, avec l'indication du seigneur de Chasteler, à Pottes, se sont imaginé que ce seigneur appartenait à une branche collatérale des sires de Moulbais. Leur nom patronimique était Leclercq. Le marquis du Chasteler et de Courcelles a même partagé cette opinion dans la première édition de la généalogie de sa famille. C'était une erreur, une illusion excusable chez une personne qui aimait la vérité et craignait le reproche de ne pas l'aimer assez (6).

(1) Titre de l'abbaye des cordeliers de Neufchâteau et Pontus Heuterus, p 412.
(2) Titre de l'abbaye des Vaux.
(3) Titre de l'abbaye de l'Étanche.
(4) Titre de l'abbaye de Mureau.
(5) Genealogia diplomatica gentis Habsburgicæ, t. II, p. 97.
« Figura equestris personæ laicæ in sigillis semper indigitat virum natalibus illustrissimum, videlicet comitem : et si nomini circuinscripte comitis titulus non sit adjectus, certo notat personam dignitate comitibus parem..... »
(6) J.-V. Goethals, *Miroir des notabilités, etc.*, article *du Chasteler*, p. 844.

Digitized by Google

Arard, en 1336, scellait aussi à cheval, et portait les alérions.

Il se trouve aussi dans les archives de Metz un scel de 1408 avec les alérions, mais le titre est tellement effacé qu'on ne peut assurer précisément sa provenance.

Il résulte de ces différents sceaux qu'une branche de la maison du Chasteler a porté les alérions.

Une seconde branche y a substitué les fleurs de lis et une merlette au-dessus de la bande.

Érard du Chasteler les portait également; ce qui se prouve par un titre des archives du marquis du Chasteler de 1377.

Une troisième branche, celle qui fait l'objet de cet ouvrage, abandonna aussi les alérions et y substitua un lion sur la bande qui a été commune à presque toutes les branches de la maison d'Alsace; mais les différentes branches, en ont changé les émaux et l'ont chargé et accompagné différemment. La branche de la maison des Chasteler qui a pris pour brisure un lion sur la bande, n'est pas la seule de la maison d'Alsace, qui a choisi cette marque distinctive. Des comtes de Kibourg l'avaient aussi adoptée.

La maison du Chasteler a varié les supports de ses armes de la même manière que la maison de Lorraine a varié les siens : le duc Charles de Lorraine et Guillaume du Chasteler, portaient pour supports des lions; le duc Antoine de Lorraine, Jean du Chasteler, sur la porte du château de Moulbais et Gabriel Florent, sur la porte du château de Wespelaer, avaient des anges pour supports; le duc Jean de Lorraine et Pierre Philippe du Chasteler, portaient des griffons; enfin, le duc René de Lorraine et Guillaume du Chasteler, en 1327, sommaient leur écu d'une couronne semblable. Or, comme on sait que chaque individu d'une même famille variait ses armes en conservant néanmoins la pièce principale de l'écu, il résulte encore de l'ensemble de ces observations que la

Digitized by Google

maison du Chasteler a une origine commune avec celle de Lorraine.

La maison du Chasteler sut-elle, par son héroïsme, par sa splendeur, par l'éclat de ses alliances rester digne, après six siècles d'existence, de son illustre origine? C'est là une question à laquelle répondent victorieusement les chroniqueurs, les généalogistes et les historiens. Récemment encore M. Goethals a résumé leurs travaux. Il les a comparés, discutés, commentés avec cette science et cette érudition profondes qui le placent au rang des généalogistes les plus célèbres de tous les temps. Il a passé au crible des investigations les plus profondes les écrits de dom Calmet, auteur consciencieux de *l'histoire du duché de Lorraine*, dont les erreurs de détail et les variations sont relevées à chaque page dans les notes manuscrites dont le marquis du Chasteler et de Courcelles, membre de l'académie impériale et royale de Bruxelles, a enrichi la seconde édition de la généalogie de sa famille. Le travail qui va suivre est extrait tout à la fois de M. Goethals et des notes du marquis du Chasteler et de Courcelles et il est d'autant plus digne de foi qu'il ne produit aucun fait qui ne soit fondé sur des titres authentiques et des preuves certaines qui, de tous les temps, ont fait admettre la maison Chasteler dans tous les chapitres nobles, à Mons, Nivelles, Maubeuge, Munsterbilsen, Mayence, Liége, etc., comme un droit incontestable et héréditaire.

I. Matthieu, premier duc de Lorraine en 1139, mort en 1167, épousa Berthe ou Judith de Souabe, sœur de l'empereur Frédéric Barberousse, fille de Frédéric, duc de Souabe, et de Judith, duchesse de Schwartsen, en Bavière, dont quatre enfants, savoir :

A. Simon Ier, duc de Lorraine, succéda à son père, le 14 mai 1176, et mourut vers l'an 1207.

B. Ferry ou Frédéric, qui suit, II.

Digitized by Google

C. Thierry DE LORRAINE, évêque de Metz.

D. Matthieu, COMTE DE TOUL, qui fonda la branche des comtes de Toul ou de Coussey.

II. FERRY OU FRÉDÉRIC, IIe DUC DE LORRAINE, après la mort de son frère, ou, selon l'abbé Grandidier, chanoine prébendaire du grand chœur de l'église cathédrale de Strasbourg, après que le duc Simon se fut retiré à l'abbaye de Sturtzelbronn. On ignora longtemps s'il succéda au duché de Lorraine après Simon, ou si ce fut Ferry II, son fils, qui succéda immédiatement à son oncle.

Ce fait historique est étranger ou, du moins, n'importe pas essentiellement à la généalogie de la maison du Chasteler. Toutefois, les manuscrits de Seguier, à la bibliothèque de Saint-Germain des Prés, tirés des archives de Bouxières, décide la question et prouve que Ferry de Bitche fut effectivement duc de Lorraine :

Ego Fridericus Dei gratiâ *dux Lotharingiæ et Marchio*, dedi pro salute animæ meæ *ac patris mei Mathei* uxoris meæ et liberorum nostrarum abbatisæ et capitulæ beatæ de Monte seu Buxeriis, datum Nanciei cum nostro magno sigillo XIIe augusti, anno domine millesimo ducentessimo sexto (volume 1636) (1).

(1) On trouve dans le *Journal de Nancy* (1780), deux lettres relatives à cet objet, l'une dans le n° 4, du marquis du Chasteler et de Courcelles, l'autre dans le n° 6, de l'abbé Grandidier. Il en résulte encore que Ferry de Bitche fut effectivement duc de Lorraine.

L'intérêt historique nous porte à reproduire la lettre de l'abbé Grandidier :

« La qualité de duc de Lorraine ne peut être refusée à *Ferry, seigneur de Bitche*, mort en 1207. Il ne gouverna ce duché que pendant près de deux ans, après que Simon, son frère, se fut retiré à l'abbaye de Sturtzelbronn, ce qui fit que peu d'historiens ont parlé de Ferry de Bitche, comme d'un duc de Lorraine. Ce titre, cependant, n'est plus un problème, puisqu'il est constaté par le témoignage des chartres, et même par celui *d'Albéric des Trois Fontaines*, qui, dans un autre passage, ne le compte pas dans le nombre des ducs de Lorraine. Ce religieux, en parlant de l'an 1213, de Ferry, son fils, dit : *Moritur dux Lotharingiæ, Fridericus secundus*, ce qui indique un autre Frédéric, duc de Lorraine, et qui ne peut être que Ferry, son père.

Digitized by Google

Ferry, surnommé de Bitche du nom de son apanage, ne se montra point satisfait de son bien, composé alors de quinze villages. Simon, duc de Lorraine, son frère, n'ayant pas fait droit à ses réclamations, Ferry de Bitche, en 1177, un an après la mort du duc Matthieu, leur père, arma ses vassaux et s'avança à leur tête, sans autres troupes, sur les terres

Les chartres viennent également à l'appui de ce sentiment. Outre celle de 1206, par laquelle le duc Ferry, *Dei gratiæ dux Lotharingiæ et Marchio*, accorde à l'abbaye de Bouxières le droit de vaine pâture dans le ban de Champigneulle, pour le repos de son âme et celle de Matthieu, son père, *patris mei Mathæi*, et que M. le marquis du Chasteler cite dans sa lettre, outre la chartre du duc Ferry III, de 1295, qu'il rappelle également, et dans laquelle ce duc, confirmant les biens du Monastère de Sturtzelbronn, fait mention de *Friderici ducis, filii Matthæi ducis*, j'ai entre les mains une autre pièce qui assure la même qualité à *Ferry de Bitche*. Cette pièce est un acte de Ferry II, duc de Lorraine, son fils, dans lequel il confirme à l'abbaye de Neubourg le bien de Breitenbach. Cet acte fut donné en 1207, peu de temps après la mort de Ferry Ier. Le fils lui donne dans cette chartre le titre de duc :

« In nomine sancte ac individue Trinitatis, ego Fridericus, dux Lotharingiæ in perpetuam notum Fieri volumus, tam presentibus quam futuris, quod in die sepulture felicis memorie patris mei Fridericus ducis, in capitulo Strucelburen, etc. Acta sunt hec anno ab incartione Domini MCCVII. »

» Je rends hommage aux réflexions de M. le marquis du Chasteler, que je soupçonne être un de ces illustres descendants de Ferry Ier, duc de Lorraine, dont le fils, Thierry d'Enfer, est auteur des deux maisons du *Châtelet* en Lorraine, et du *Chasteler* aux Pays-Bas. Il me permettra seulement de lui rappeler un passage de sa lettre, qu'il paraît n'avoir pas bien saisi. Il y assure que dom Calmet ne compte pas Ferry, seigneur de Bitche, au nombre des ducs de Lorraine. Il est vrai que ce savant bénédictin semble lui contester ce titre, t. II, p. 131, édition de 1728 ; mais les observations qu'il ajoute, militent en notre faveur. Nous savons, dit-il, certainement deux choses l'une, que *Ferry de Bitche* est assez souvent nommé duc de Lorraine, et la seconde, que son droit au duché était incontestable. Cet aveu suffit pour faire connaître le sentiment de dom Calmet, qui le déclare plus ouvertement autre part. Ici il dit, tome I, colonne CLVII, que Frédéric, ou Ferry de Bitche, fils du duc Matthieu, régna en Lorraine, et à la colonne CLXIII, que *Ferry Ier de Bitche*, frère de Simon II, lui succéda dans le gouvernement du duché. Il en parle encore comme d'un duc de Lorraine dans deux autres endroits, tome I, colonne CLXIII, et tome IV, colonne DXLIII.

» On pourrait encore attaquer cette qualité de duc de Lorraine, par le contrat de mariage de Thibaut avec Gertrude, fille d'Albert, comte de Dobo, daté

Digitized by Google

de Lorraine, jusqu'à Lay, le territoire d'Amanze, où dans une bataille sanglante, il fut complétement défait et perdit presque toute son armée. Ce terrible revers ne lui fit pas abandonner ses prétentions. Il employa d'abord la voie des négociations et réclama l'intervention de l'empereur Henri VI qui, à sa prière, écrivit au duc Simon pour l'engager à donner satisfaction à son frère. Le duc céda à cette puissante intervention et il convint que Ferry de Bitche augmenterait son apanage des territoires de Vienne, Couche, Neufchâteau et Châtenoy. Ferry voulait obtenir davantage. Remis de ses revers il passa en Flandre où régnait alors Philippe d'Alsace, son cousin. Celui-ci continua l'œuvre de médiation qui aboutit à la paix de Ribemont, conclue en 1179, la veille de la Sainte-Croix, en présence de la duchesse Berthe, mère des deux princes. L'acte était ainsi conçu :

Notum volo fieri omnibus, tam faturis quam putibus, quod ego Philippus Flander vice-comes in vigilia Sanctæ crucis pacem composui inter « Symonem ducem Lotaringiæ cognatum meum et Fredericum fratrem suum, » in hunc modum; quod ipse Dux S. permanum meam dedit Fratri suo siis allodium de ulmi cum omnibus pertinensiis, et castrum allodii de Gilberti Villario, procentum libris, quas debeat ei in terra assignare et feudum comitis seiberti et curiam de chanceio et quidquid habebat a metis inferius versus treveris cum feudo Archiepiscopi præter feudum Comitis de Salibreu quod pertinet ad Ducatum; et preter feudum Comitis Roberti patrui eorum. Salva susceptione Chirotheccarum de nobilibus Hominibus : salvo etiam jure et justitia Ducatus; et præter feudum Comitis de Cleva. Et aliorum qui juxta Rhenum manent Fredericus autem fecit Fratri suo homagium ligium, contra omneis homines

de 1206, dans lequel Ferry II, ou le Jeune, prend lui-même le titre de duc. Mais outre que Ferry Ier pouvait dès-lors avoir associé son fils au gouvernement, il n'est pas rare de trouver de fausses dates dans les copies des pièces anciennes, surtout quand la différence ne tombe que sur le retranchement d'une ou de deux années.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» L'ABBÉ GRANDIDIER,

» Chanoine prébendaire du grand chœur de l'église cathédrale de Strasbourg, etc. »

Digitized by Google

præter imperatorem. Et Castrum de Bruyeres ei reddidit. Hoc autem prætermittendum non est, quod « Præfatus dux fratrem suum totius ducatus hæredem constituit si forte ipsum sine legitimo hærede propriæ carnis dedere. Contigerit, » et in ipsum per homines suos assecurari fecit. S. pro libito suo elesmosyna, facere porerit. Ut autem firma sit et stabilis hæc inter eos compositio uterq. Illorem homines suos in obsides dedit S. et ego utriusque voluntate et Consilio obses sum constitutus. Testibus his, conone comite suessionensi, Gilleberto de Nivella, Sigero de Gandavo. W. Castellano, S. Aud., Wathero de Atreb., Roberto Advocato, Mathæo de Wallencort, Roberto Nepotemeo, Herardo de Frisnex, Ulrico de Florenges, Arnulpho de Bulkarenge. Facta autem fuit hæc pax permanum meam in præsentia « Ducissæ matris eorum, » apud Ribodi montem, anno Domini Millesimo contesimo septuagesimo nono. (*Archives de la Chambre des comptes de Nancy.*)

Non seulement, le duc Simon fit à Ferry de Bitche de nouvelles concessions très-considérables, mais il le constitua en outre pour son héritier et successeur, dans le cas où il viendrait à mourir sans enfants.

La médiation de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, est une preuve de la liaison intime qui subsista entre les deux branches de la maison d'Alsace qui régnaient en Flandre et en Lorraine.

Ferry de Bitche est mentionné, avec Frédéric de Bitche, le jeune son fils, dans un cartulaire de la Chambre des comptes de Bar, de l'an 1202, et dans une charte de 1203, déposée aux archives de l'abbaye de Saint-Diey, que nous croyons utile de reproduire. Les voici :

Plerumque processus temporis ea que fiunt in tempore in obliviosam consuevit sepelire cecitatem si memoriali litterarum tenacitati non tradantur, ego quidem « Odo dux Bergondie » quod pro bono pacis et concordie fuit ordinatum volens inviolabiliter observari per presentem paginam presentibus et futuris notum facio quod quicquid juris hereditarii in Ducatum Lothorengie reclamabam et quicquid per conventiones inter me et « Fredericum majorem de Bithes et Fredericum filium ejus » habitas secundum tenorem carte ab eis mihi tradite acquisieram resignavi et penitus acquittavi pro me et pro Heridibus meis hoc adjuncto quod si « Frater meus Alexander » supra eodem Ducatu querimoniam moverit ego in nullo penitus meum ei Consilium vel

Digitized by Google

Auxilium exhibebo quod ud firmius et stabilius observetur presentes Litteras Sigillo meo confirmavi anno Incarnationis Dominice M° cc° secundo primâ die Mensis Januarii. (*Archives de la Chambre des comptes de Bar-le-Duc*).

F. Dns. de Bitch. T. F. Juvenis de Bitch Filius Ej. psentib. t. futis. in posteru., univsitate. veram. scire volum. q. nos elemosina. illam de novem libris q. debet pvenire. de censibs. de banno de alnous t. iij. Festo Sti. Dodati debent exolvi. qm. red. elemosina. Dns. Dux Eccle. Sti. Dodati misedi. assignavit rata. hem. et eandem p. nras. Littas. appbam. act. anno Dni. M°. cc. trio. (*Archives de Saint-Diey.*)

Ferry de Bitche épousa Ludomille de Pologne, fille de Miezlaux le vieux, duc de Pologne, dont sept enfants, savoir :

A. Ferry II, duc de Lorraine, en 1206, dont la postérité masculine a possédé ce duché jusqu'à la cession faite à la France. Voici une charte de Frédéric, duc de Lorraine, de l'an 1209, où il appelle Thierry, son frère :

« Fredericus dux Lothorige. » et March vnivsis. tam psentibs. qm. futis Testimonim. vitatis. acceptare novit univsitas. vra. q. nos laude t. assensu. Galteri et Widici Filiorum hug. de Liebufvilla t. alior. cohedo. suor. creantavimus helemosinam q. facta est Eclesiæ Sti. Deod. a dicto hug. de duab. mansionibs. cum posteritate manso. et que sunt ad mousex p. remedio animæ puntie uxoris suæ t. sui ipis. testes sym. t. albs. Fres. et Dni. de porreia. « Tirric. » *et Philipp.* « Fres. Nri. » Galt. miles de Sto. Germano t. plure. alii : anno ab Incarn. Dni. M. cc. ix. (*Archives de Saint-Diey.*)

B. Thierry, qui suit III.

C. Philippe, seigneur de Gerbevillers, habitait avec ses frères Ferry et Henri, surnommé *le Lombard*, en attendant le partage de la succession de Frédéric de Bitche, leur père. Ayant pris part à la guerre que déclara Thibaut, comte du Bar, au duc de Lorraine, il fut fait prisonnier ainsi que ses frères Ferry et Henri. Le comte Thibaut les tint enchaînés pendant sept mois (1).

(1) On trouve dans le volume 1635, de Séguier, *Bibliothèque* de Saint-Germain des Prés.

1227. Mattheus dux Lotharingæ et Marchiæ, etc. — Hi sunt qui Juraverunt.

F. Comes Jullensis.

Ph. patruus noster dominus de Gerbevillers.

Th. dominus de Vomont, etc.

On trouve encore au volume 1621, un titre de 1281, où est rappelé Philippe de Gerbevillers. Ce titre est de Bouchard, évêque de Metz.

Digitized by Google

Voici un titre de l'an 1220, relatif à Philippe de Gerbevillers et à son frère, Thierry d'Enfer :

Ego Albertus Dns. de Darnei notu. facio omnibus psens. septu. intuentibs. quod ego Castru. meu de Darney no. reacipiam ab alio hoe. q Dns. Matheus dux Lotho. tatu. exinde voluit michi face. qu. eu. et alter homo in face. vellet et hoc firmit. tenere ipi. Duci crantavi et assecuravi. crantavi etiam eidem q. qu. Henricus. Fr. meus fecit pace. co. Comite de Saumes q. quomodo eam fecit si devenit homo coitis. de saumes post ipm. Coitem. de Saumes erit homo ligius Ducis Lothoringie et c. omem. hoem. fi vero no. fuerit homo Comitis de Saumes ipe. erit ho. Ducis Lothoregie. ligius pr. omibus. hoibus. et c. omem. hoem. de bnfico. aute eid. Dns. Dux eidem. Henrico p. Homagio suo face. debet in « Thiericu. Dnm. de Autignei. » *Philipu. Dnm de Geberviller*. Albertu. de Altra Petra. Milone. de Vanderiis t. Symone. Dnm de Proie. ab utaq. pte cpmirite. Sub tali forma q. si hii quy pnoiati. simul no. veniret. vel si unus eor. no. Cveniret. aut tres eor. non cveniret ad dicendu. dcm. suu. duo tu. eor. diceret. et tam. Dns Dux qm. Henricus fr. meus dcm. eor. tenerent et observarent sciendu. est itaq. q. ego vel Hericus. Fr. meus de discordia q. est int. nos t. comite. de Saumes nisi assesu. Dni Mathei Ducis Lothoregiæ t. « Thierici Dni de Atignei » et *Philipi Dni de Gerbeviller* pace. alios. nullo modo faciemus in hujus coetis. testimoniu. et securitate. ego Albertus Dns. de Darnei t. Albertus de Alte Petre symo. q. Dns de Proïe. psentes. littas. munimie. Sigillor. ntor. fecim. Comuniri actu. met. anno gre. M. cc. vicesimo mese. Junio.

(*Archives de la chambre des comptes de Bar-le-Duc.*)

Philippe de Gerbevillers, épousa 1° Béatrix la Blanche; 2° Isabelle laquelle après la mort de son mari, épousa en secondes noces Wichant de Passavant, écuyer. Il eut du premier lit :

Alix de Gerbevillers, qui épousa Simonin de Port, fils de Jean, dit le Jaloux (1).

D. Henri DE LORRAINE, surnommé le Lombard, seigneur de Bayon. Le marquis du Chasteler et de Courcelles a retrouvé et fait graver son sceau. La bande est accompagnée de fleurs de lis et d'une merlette de Lorraine.

E. Matthieu DE LORRAINE, grand prévôt de Saint Diey et évêque de Toul, tué en 1217.

F. Agathe, abbesse de Remiremont.

(1) Chambre des comptes de Bar-le-Duc, mai 1295.

Digitized by Google

G. Judith, qui épousa Henri II, comte de Salm.

III. Thierry, seigneur du Chastelet, surnommé le Diable ou d'Enfer (1), prit à l'exemple de son père et de ses frères, le nom de son apanage. Autigny-la-Tour, près de Neufchâteau, en Lorraine, en était sans doute la terre principale, puisque c'est sous ce nom qu'il est connu dans les titres qui restent de lui. Il est cité dans les chartres de 1209 et 1225 avec ses frères Ferry, Philippe et Henri et dans des titres de 1210, 1220, 1222 et 1224. Voici les titres de 1222, 1224 :

Ego « Matheus dux Lothoringie » t. Marchio universis quibs. presens pagina comparuerit notum facio qd. ego pro dapnis. et gravaminibus que Ecclie. beati Deodati intuli t. etiam pro remedio animæ meæ. t. predecessor. meor. eidem. Ecclie. contuli centum solidos Tullen. monetæ huj. rei testes snt. Rodulph. t. Folmar. Tullen. Archidiaconi « Dns. Tirrics. de Attineio. » Dns. Tirrics. de Romont Dns. Simon de Parroie. Dns. Milo de Vanderiis. Dns. Symon de Passavant etc.

Anno Dni. M° ducetesimo vicesimo sedo. in crastino beati Laurentii.

(*Archives de Saint-Diey.*)

« Th. Dominus de Antegneio » vniversis præsentibus et futuris salutem noveritis quod Dominus Oliverus de Romarico monte et uxor sua domerons et hæredes eorum partem suam quam habebant in nemoribus et terris arabilibus desertis et fracticiis de super Abbatiam Miroevallis concesserunt et dederunt in eleemosynam perpetuam, sub testimonio sigilli nostri ipsam confirmantis. Actum anno Domini Millesimo ducentesimo vicesimo quarto.

(*Archives de l'abbaye de Mureau.*)

Thierry bâtit dans sa terre d'Autigny-la-Tour, une forteresse ou château fort, qu'on appela le Chastelet, la quelle tint souvent en respect les comtes de Vaudemont et qui fut l'objet de la terreur des Messins.

En 1208, il fut fait prisonnier avec le duc Ferry, et Philippe de Gerbevillers ses frères (2) et en 1214, il fut garant de la

(1) Ce surnom lui est donné par Albéric, auteur contemporain. Thierry ne le prend dans aucun titre.

(2) Chron. d'Alber : Ad. anno 1208.

Dux de Nanceio Fridericus terram Monarchorum Gorziensium incediis

Digitized by Google

paix conclue entre le duc Thibaut, son neveu et le comte de Bar (1).

En 1220, il donna à l'abbaye de l'Etanche la moitié du moulin qu'il avait bâti à Autigny et certaine quantité de froment à prendre à Rouvre. Le duc Matthieu, son neveu, qui était alors à Autigny, confirma cette dotation. La voici :

Ego Math. dux et march. notu. facio psnibs. et futis. qd. « Dns Tirric. de Atygneio patru. nr. » molendinu. suu. qd. estruxit. au. atigneju. p. remedio anime sue cotulit. pt. decessu. cu. integrate pnetim. pace ppetua. posidnd. ita et q. Abbissa. destagno é Convtu. Moledinu. medietate pnetim. i. vita ipi. Dni. « Tirrici » pacifice possidebit. et p. obitu. ej. habebit. pt. ea cocessit. eidem Abbisse. quatuor resalia frumti. i. moagiis suis i. Villa de Roura. p. Tris. qs. hc. Abbissa. apd. atignem. ret : Jardinu. adjacentib. ita etia. qd. pt. decessu. ipi. « Dni. Tirrici. » ille tre. qter. cuq. fuint. exculte. Abbisse. remanebt. et illa qtuor. resalia nichomin. ppetuo. possidebit in testimoniu. q. vitatis. ego Dux psnes. littas. sigillo meo. cu. sigillis ipi. « Dni. Tirrici » et *Dni. Philippi* roboravi act. apd. atygneiu. fry. ij. pt. Fest. Bi. Martin. anno Dni. M. cc. vicesimo. (*Archives de l'abbaye de l'Étanche.*)

La date de sa mort est incertaine, il vivait encore en 1225 et était mort en 1243, puisque cette année, Ferry, son fils, seigneur d'Autigny-la-Tour, prend aussi le titre de seigneur du Chasteler.

Il fut inhumé, d'après le père Benoit Picard (supplément p. 45) dans l'église du prieuré de Relanges (2), qu'il combla de si grands bienfaits qu'il en a toujours été regardé comme le fondateur, quoique ce prieuré existât déjà dès le xr^e siècle.

aggressus est et rapinis contra comitem Barri ejusdem terræ desensorum, memor injuriæ anno preterito a dicto duce sibi illatæ. Cui comes idem III. Nonas februari tertiæ feriæ et improviso superveniens, cœpit ipsum ducem cum duobus Fratribus suis, quonom unus Theodoricus de Inferno dictus est. Quos per menses septem diligenti Custodia in annulis detinuit, quous que pacem fecerunt ad invicem ad comitis voluntatem.

(1) Dom Calmet, *Histoire du duché de Lorraine*, t. III, p. 9.

(2) Ce fait n'était pas prouvé aux yeux du marquis du Chasteler et de Courcelles. Il croit plus probable que Thierry fut inhumé à Monthureum, à ce qu'assure Durival, 1re édition.

Digitized by Google

« Le père Jean de Bayon, dominicain, auteur de la chronique de Moyen-Moustier qui écrivait dans le XIVe siècle, désigne l'apanage des enfants de Frédéric de Bitche et en particulier celui de Thierry, tel qu'il l'a vu, marquant avec soin la position du Chastelet, proche de l'abbaye de l'Etanche. La vallée de Ramoville, entre Châtenoy et cette abbaye, fit partie de cet apanage. On voit par titres des années 1272, 1277 et 1291, que Ferry du Chastelet, fils de Thierry, d'Enfer, possédait Dombaille, près de Darnay, échangé depuis par lui contre le val de Vahengney; qu'il tenait en fief du duc de Lorraine, plusieurs autres terres et des droits dans celles de Francoville, Beinville, la Neuveville et Fleville, qui depuis Thierry d'Enfer étaient comprises sous le nom général du Chastelet, dont elles faisaient partie. Ainsi le domaine de Thierry, assez considérable, paraît avoir été épars : ses cousins Frédéric de Toul et Renard de Coussey, fils de Matthieu, comte de Toul, possédaient l'un Châtenoy et l'autre Coussey, qui sont dans le voisinage du Chastelet (1). » Voici le titre de 1272 :

« Je Ferris sires dou Chasteler » fais savoir à tous que je ai donei « Ysabel ma fille » par Mariaige « A signour Frankoy de Longwic Chevalier » et avec ma fille devant dite li ai-je donei en mariaige vint livrees de terre a provenesiens fors a panre et a avoir « à Rouvre » ez teilles ez rantes ez droitures et en toutes lee issues de la ville devant dite chacun an c'est à savoir a feste Seint-Remis ou mois d'Octambre dix livres de Provenesiens fors et à la Pasques ensuant apres dix livres de Provenesiens fors ne puis ne doi panre ne faire panre en la dite ville ne ou ban ne ez choses devant dites chacun an jusques a tant que li sires Frankes devant dit averoit en son palement a chacun termine si com dessus est dit et fais encore a savoir que je ai donei et done apres mon decez a devant dit « Signor Frankon et à Ysabel ma fille » vint livres de terre a Provenesiens fors avec les vint livres de terre dessus dites a panre et a avoir chacun an « en laditte ville de Rouvre » et ou ban ez premieres teilles ez premieres droitures, et ez premieres issues et en toutes autres choses, si com dessus est dit a tels termines com devant sont dit, c'est a savoir a Paskes dix

(1) Goethals, *loc. cit.*

Digitized by Google

livres et a la Seint-Remei ou mois d'Octambre dix livres, et c'est fait par le loz et par le crant le stable home Ferri, duc de Loreregne et Marchis, de cui fié ce muet. Et est a savoir que si li duc devant dit avoit Domaiges ne Grevances es choses desus dites. Je len doi geter de tous cous et de tous damaiges en quel maniere quil les i crust et an seroit creus par sa simple parole sans autre prueve. Et san tient et doit tenir a tout ceu que je tieng de lui. Et en tesmoignage de veritei sunt ces Lettres saelees de mon Seel que furent faites quant li miliaires corroit par mil dous cens sexante et douze ans, le diemange prochien apres Paskes.

(*Archives de la Chambre des comptes de Nancy.*)

Thierry d'Enfer, à ce qu'assure le père Benoit Picard, dans son *Supplément à l'histoire de la maison de Lorraine*, p. 45, épousa Gertrude, fille de Matthieu, surnommé le grand connétable de France et de Gertrude de Neele (1), petite fille de Laurence, fille de Baudouin IV, comte de Hainaut, dont quatre enfants, savoir :

A. Ferry, qui suit IV.

B. Simon, seigneur du Chasteler, surnommé le Diable, fut caution en 1226, avec Simon de Joinville pour deux cents livres dues à Blanche, comtesse de Champagne, par Matthieu II, duc de Lorraine. Ce fait est prouvé dans l'inventaire des titres du duché de Lorraine, par M. Dufourni. — Il mourut sans enfants, vers 1244, laissant sa terre du Chasteler, à son frère Ferry.

A ces données, les seules connues du marquis du Chasteler, et qui provenaient de Dunod, *Histoire de Bourgogne*, tome II, page 557, M. Goethals, ajoute :

« Il se proposait de donner à Baudouin, abbé de Senones, quinze

(1) Ce mariage est mentionné dans les titres de l'abbaye de Relanges, mais il n'était pas prouvé aux yeux du marquis du Chasteler, qui n'avait pu vérifier ses titres, déposés en vingt-six sacs. Son doute avait pour cause la découverte d'un fragment de généalogie de la maison de Saint-Élophe, tiré des titres de l'abbaye de Mureau, portant : « Thierry de Saint-Élophe, vivant en 1211, épousa Gertrude. »

Or, Ferry, fils de Thierry d'Enfer, possédait alors Saint-Élophe ou des droits étendus sur Saint-Élophe, d'où la supposition naturelle que la mère de Ferry était Gertrude de Saint-Élophe, ou bien encore Gertrude de Montmorency, veuve du seigneur de Saint-Élophe.

Digitized by Google

livres d'argent pour l'aider à bâtir un moulin à Reclonville, à condition qu'il jouirait, pendant sa vie, de la moitié du produit ; mais ayant été surpris par la mort, avant que la chose fut exécutée, il donna pour le repos de son âme ces quinze livres à la dite abbaye, dans laquelle Philippe de Florenges, évêque de Metz, son cousin, Henri le Lombard, son oncle, et sa tante, Judith ou Jeannette de Lorraine et Henri de Salm, son mari, avaient choisi leur sépulture et fondée un obit (1). »

C. Pierre du Chatelet, fondateur d'une chapellerie dans l'église des Cordeliers de Neufchâteau, épousa Agnès dont postérité. — Dufourni fait descendre de ce Pierre la maison du Châtelet.

D. Guillaume du Chasteler, chevalier d'Autigny, bailly du Vermandois en 1227, épousa (d'après un ancien titre) Marie de Montcornet (2).

IV. Ferry, Seigneur d'Autigny-la-Tour, de Rouvre, et vers 1244, du Chasteler, né vers 1220 ou 1225, puisque Matthieu de Montmorency, son grand-père maternel ne s'était marié qu'en 1193 et que lui-même l'était déjà en 1243. Il mourut avant 1296 et fut inhumé dans l'église des Cordeliers, à Neufchâteau.

Il est évident que dans sa jeunesse, Ferry, fils de Thierry d'Enfer ne porta que le titre de seigneur d'Autigny-la-Tour (3). Qu'en 1244, il y joignit celui de seigneur du Chasteler, qu'il continua de porter jusqu'à sa mort et que ses trois fils Erard, Jean et Thierry, portèrent dans tous les titres qui restent d'eux (4).

Voici le document du 15 juin 1244, dans lequel il prend

(1) Voir l'obitaire de Saint-Diey, page 239, et Richer, l'historien de *Senones*.

(2) Académie des inscriptions de Paris, t. XXIV, p. 342, édit. in-4°.

(3) Dans un titre de 1243, où il comparait avec Isabelle sa femme, il prend le nom et le titre de « Ferrion, seigneur d'Autignei à la Tour.

(4) Dans le titre de 1244, où il est mentionné avec Isabelle, sa femme, il est dit : « Fredericus dou Chasteler et Deautigneio dominus, » mais il se trouve, cependant, dans les archives de la Chambre des comptes à Nancy, un titre postérieur à 1244, où Ferry prend encore simplement le titre de seigneur d'Autigny.

pour la première fois le titre de seigneur du Chasteler :

Nos Abbissa. et Convet. de Stagno univsis. psentes. Littas. visuris not. facim. q. nos « Fredico. dou Chasteler et de Autigneio Dno. et Elisabhet. uxori sue » ptem. dimidia. moledini. nri. qd. nucupat novu. molendinu. in n. usu « A P. Fc. Du. » contellim. ita q. id « F. et Ysabel Uxor Ei. » ponent ptem. i. expensis eide. molendini in oibs. dca. co. Abbissa. debt. pone. in eod. moledino unu. comisu. q. vira et res fidelit. suabit itaq: pos : vivet de coibs. proventibs. ejd. moledini si au. « Pdta. Uxor Pnoiato. F. Defucto. » ad alia vota tnssierit. ant ..... jd. moledinu. integlr. ad Eccliam. Revtet. de Stagno. absq : reclamatoe. hered. pfator. F : et E. Pfat. c°. F. *ob remediu. ane. sue* nob. cotulit in elemosina. nem. lapides pdta. seu quocoq : alia ad op : moledinor. de Riveres et p. dci. novi moledini. necessaria q. respiri poterut. i. Banno et Justitia « Eid. F. » absq : reclamatoe. hered. suor. li angeliers pdci. novi molendini deb : pponi. eid. molendino de cosesu. Abbisse. dte. Ecclie. et « Pnoiati F. » et si dcu. moledinu. deliqrit. emeda. int. nos et dcm. F. pdict : ocs. C° q. mole. notuerit ucoq., eis placuerit mole. potert. absq. qdtone. et impedimeto. « Dci. F. et Hered. Suor. » in. c. rei testimoniu. co. sigill. nris. sigillu. « M. Ducis Lothorigie » ad petioem. nram. Littis. psentibs. est appesum. act. ano. Dni. M. cc. xl° qrto. Mese. Junio nos C. conet. sigillo Abbisse. nre. usi sum. (*Archives de l'abbaye de l'Étanche.*)

Nous reproduisons encore une charte des archives du roi de France à Metz, émanant de Ferry, sire du Chasteler et d'Isabelle de Marsey, sa femme, en date du 1er mars 1270, où se trouve attaché le sceau de Ferry :

« Je Ferris dou Chastelei chevaliers et je Ysabel, sa femme, et je Erart lour fils » faisons connoissant à tous que nos avons vendu et acquitei a tousjours à nostre signour Lige nostre signour, Robert par la grace de Deu Evesque de Verdun, tel partie co. Nous avions ou bois con appelle Frival. C'est à savoir la moittié que nous tenions de lui en fies et en hòmaige pour trois cens livres de fors, dont nos ayt bien payé entierement et pleinement a nostre volontei en deniers cotez, et avons promis que nos contre cest vendaige et contre cette acquittance ne vauront ne reclameront ne par nos, ne par aultruy, et si en dorons porter bonne warantise à notre signour devant dist, et a cels qui après lui venrons à l'evéschié de Verdun contre tous gens qui venrons à droit venir, et de la warentise devant dite aporteir, ainsi comme il est devant dit, s'en tient nostre sire li evesque devant nommez à toutes les autres choses que nous tenons de lui en fies et en homaige. Et si notre sire

devant dit li evesque avois domaige ne coustange en chose devant nommee ou en aucune part notre defaute, nos li rendirions par sa pleine parole, et avons renoncée et renonsons à l'exception de la pecune non nombrée, non delivrée et à toutes autres exceptions qui en ce faict nous pourroient aidier et notre signour l'evesque devant dit. Et toutes ces choses en si conu et sont desour devisee avons nos promis Jurei et fiancié a tenir bien et loyalement a tous jours, et pour que ce soit ferme chose et estouble avons nos fait saeller ces lettres des saels Labbei de Saint-Eprie et Labbei de Saint-Mausuel et l'official de la court de Toul avec le sael de moi et pour moi Ferry Chevalier devant dist, en tesmoignage de veritei. Et nous li abbeis et les officiaux devant nommez à la requeste de « Ferri Chevalier, et de Isabel, et de Erart devant nommés » avons fait mettre nos saels avec lou sael « Ferris » Chevalier devant dit a ces lettres qui furent faites lan que le miliaire couroit par mil dous cens sexante et dix ans ou mois de mars. (*Archives de Metz.*)

En 1244, il transigea, avec l'abbesse de l'Etanche au sujet de la moitié du moulin d'Autigny que Thierry, son père, avait donnée à cette abbaye et, en 1275, il reconnut que c'était à tort qu'il avait disputé à l'abbaye des Vaux une certaine quantité de vin qu'elle avait droit de recevoir à Mons-le-Vigoureux, près de Toul (1).

Ferry fut, en 1268, un des quarante chevaliers que Ferry III, duc de Lorraine donna pour caution du traité d'alliance qu'il avait conclu avec Henri, fils aîné du comte de Luxembourg, le vendredi après la mi-Carême (2), et, vers 1291, il transigea avec l'évêque de Toul au sujet des pâturages de Francoville, Boinville, la Neuve-Ville, qu'on dit à Froeiul et du Chasteler.

Ferry est encore mentionné dans d'autres chartes. La transaction avec l'évêque de Toul, que nous reproduisons, a

(1) Cette donation avait été faite à l'abbaye des Vaux par Arnoul, frère de Hugues de Marsei et d'Eudes, évêque de Toul, qui la confirmèrent en 1221.

(2) « Pour assurances de ces promesses, Ferry donna pour caution 40 de ses chevaliers, savoir : Renard de Lorraine, comte de Castres, Arnoul de Sierkes..... Ferry du Chasteler, etc. »

Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. III, p. 126.

été déposée aux archives de la Chambre des comptes de Nancy. Le sceau de Ferri y est encore attaché. Elle porte la date du 15 février 1291 :

« Je ferris sires dou Chasteler » fais savoir à tous que com nobles hons mes chiers sires Ferris, duc de Lorreigne, et Marchis ait mis son Scel avec le mien a ma preyere et a requeste à une lettre qui est faite d'un bestans que je et li chapitres de Toul aviens si com des Pasturaiges li un sur les autres « de Franconville, de Boinville et de la Nueveville condit à Froicul et dou Chasteler, » et des bans et des aportenances des dis Leus ensi com il est contenu en celles lettres et com il soit aussi contenu en celles lettres que li dis duc me contrangne et puisse contraindre de tenir et de garder celles convenances entierement, Il est assavoir que se lidis duc avoit damaige ne costenge en quel meniere qu'il li eust que je suis tenus den rendre entierement et len doi croire par sa simple parolle sans autre prueve et l'en ai assigné et estaichie à tous les fiés que je tang et doit tenir de lui. En tesmoignaige de laquel chose je en ai doné ces lettres saelées de mon Seel que furent faites l'an de graice mil dous cens quatre vins et onze ans lou jour des bures ou mois de fevrier.

(*Archives de la Chambre des comptes de Nancy.*)

Ferry mourut avant 1296, ce que prouve une charte en date du 30 juin de cette année. Elle est déposée dans les archives de la Chambre des comptes de Bar-le-Duc :

« Je Beatrix dame de Dongeus » fait savoir à tous que comme honorables hom. Ferris Duc de Loringne et Marchis « et messire Ferris s're dou Chasteler qui j'ai fut » me fuissent plege pour HONORABLE HOMME MONSIGNOR ERARD DOU CHASTELER FIL A DIT FERRIS, c'est a scavoir lidis Duc de dous cens livres de tournois et « Lidis Ferris dou Chasteler » de dous cens livres de celle monnoie, si comme les lettres le devisent que je en ai saelées de lour Siel, je fais assavoir par ces presentes lettres que j'ai acquitei et acqui : « Le noble baron le Duc de susdit de la plogerie de susdit. » Ne lan poons jamais je ne mui hoir riens demander lui ne ses Hoirs car nos en avons eu et reçu notre grei entierement, « Doudit duc et doudit Erard dou Chasteler. » Si comme de tant comme il apiere de la dite plogerie adit duc, et l'en acquestons avons acquitté pour nous et pour nos hoirs luy et ses hoirs sans jamais rien requerir ne demander pour nous ne pour autrui. Et se nos en aviens Lettres ne voliens traire avant nulles lettres que nos en eussiens de tant comme de ladite plogerie doudit duc, nos volons que des maintenant que ces lettres furent faites quelles soient de nulle valour en tant comme envers ledit

Digitized by Google

duc, et quelles ne puissent ledit duc grever ne ses hoirs, ne nos hoirs aider. Et por ceu que ce soit ferme chose et estable avons nos prié et requis a honorables homes, notre amei signour Guyon signour de Seilli et « Guyon notre fil chevalier de Dongeuz » qu'ils messent los seelz a ces presentes lettres, et nos Guyon sires de Selley et Guis de Dongeus avons mis nos seelz a ces presentes lettres, à la priere et à la requete noble dame Beatrix de Dongeus dessus dite en temoignaige de vérité. Ce fut fait l'an de grace mil dous cent quatre vingt et seize ans, le lundi après les octaves de festes de Saint Jehan Baptiste. (*Archives de la Chambre des comptes de Bar.*)

Rappelant le procès entre le comte de Chastelet, de Lorraine et le marquis du Chasteler et de Courcelles, jugé par le Parlement de Paris en 1784, M. Goethals s'explique en ces termes sur la naissance de Ferry, fils de Thierry d'Enfer : « La possession de la terre du Chastelet et de divers fiefs qui ont composé l'apanage de Thierry ; le titre de cousin dont les ducs de Lorraine l'ont honoré, ainsi que ses descendants ; son tombeau qui a été placé dans l'église de Neufchâteau, ancienne sépulture des seigneurs du Chastelet ; enfin, le rapport exact des temps ne peuvent permettre de chercher ailleurs son origine. »

A cette appréciation, M. Goethals ajoute cette donnée : « En 1247, il disposa de la terre dont il portait le nom en faveur de Matthieu II, duc de Lorraine. Ferry du Chastelet, Isabelle sa femme, et Erard leur fils, vendirent à Robert, évêque de Verdien, la moitié du bois de Fréval, qu'ils tenaient de lui en fief, par acte du mois de mars 1270, scellé de quatre sceaux. Celui de Ferry est à la bande chargée d'alérions. Ferry donna aux Cordeliers de Neufchâteau des marques de sa libéralité. Il leur accorda pour leur affouage ou chauffage, la permission de prendre tous les jours dans ses bois la charge de deux ânes, par lettres du mois de novembre 1292.

Il épousa avant 1243, Isabelle de Marsey, fille d'Erars de Marsey et de Renarde, sœur de Geoffroi de Joinville.

Charte, en date du 25 août 1242, déposée aux archives

Digitized by Google

royales à Metz, émanant d'Érars de Marsey, où il mentionne Ferry (Ferrion) son gendre, et Isabelle, sa fille :

« Je Erars sires de Marzei, » fait cognissant a tous que je ai vendu pour trois cens livres de fors dont je me tieng a payé et ai quittei tousjours a Monsignour Raoul par la Grace de Deu, evesque de Verdun et a ceaus qui apres lui venront tout quant que je avoie et tenoie et devoie avoir et tenir en toutes menieres et tout lou droit que j'ai et doie avoir d'autre part muese par devers don severien et par devers Bennoucourt et a Wimbeie et a t'il en hommes en terres en preis, en bois en champs, en terrages et en tous autres us et en toutes autres menieres, fors les preis que je tieng entre Muese et le Ru de Donseverien qui vient de Roufroicourt et se li ai vendu se il la puet aquesteir la warde de le Henneis la maison de Saint Benoit que je tenoie de lui et des appendices de la maison et de quant que j'ai a Rovroy de Hommes et de Masnies, et Lomaige de la Deime de Rovroy, que la dame de Villaines et fin Enfant tenoient de moi et se on m'avoit desaisi dacune chouze et il la pooit raquesteir elle seroit sienne par mo creant, et si est a savoir que toutes ces chouses tenoie je ligement de Monsignour l'evesque devant dit et pour c'est Vendage ne descroit mie li homage ne li warde que je doi a Levesque de Verdun et li Homme de c'est Vendage tanront les terres et les preis, et les autres chouses qu'il ont et averont ou Ban de Marlei et en ma terre aillours parmei teil droiture come. forain banier. doient paier et autre teil droit raveront nu. home. ou Vendage devant dit ne li homme de cest Vendage ne puent ne doient venir menoir en mon Ban ne talier en mes bois d'autre part Muese par devers marzey ne mi homme ne puent ne me doient menoir ou Vendage devant dit ne tailier en Bois dou Vendage devant dit et ces chouzes ai-je faites par le lous et par le creant « Dame Renarde ma femme et Ferrion mon janre signour Dautigney a la tour et Ysabel ma file sa feme. » Et en tesmognage de ces chouzes ai-je ces lettres sacleis de mon Sael. « Et je Renarde et je Ferrions, et je Ysabels devant dit » creantons et loons et acquittons ces chouzes a tousjours et pour ce que nous navons nuls Saels avons fait mettre en ces lettres lou Sael Henri l'Abbei de Saint Mihiel en tesmoignage de veritei. Et je Abbes devant dis jai mis mon Sael par la Requeste et par la priere des devant dis « Renarde et Ferrion et Ysabel. » Et a c'est Vendage et a ceste Acquittance faire furent present je Abbes devant dist et maistre Jacques li Arcedyacres de Toul et Ouris de Creme et Wautiers de Menoville et Jehans Davillers et Alixandre de Herbueville Chevaliers et Nicoles de Marzei et Ansuis Preste et Aseius de la Creux, et Wautignons de Sampignei Clerc et Gareires li Himgres Citains de Mes. et Willaume de Frame et Jehans et Prevos de Hadon Chastel.

Digitized by Google

Ce fut fait ou Prei d'autre part Liawe a Donseverien par devers Donseverien en l'an que li miliaires couroit par mil et dous cens et quarante trois ans le mercredi devant feste Saint Jehant Decollace. (*Archives de Metz*).

Isabelle apporta pour dot à son mari le bois de Fréval et une partie des terres de Marsée, Rouvroi, Rélincourt, Gerbeville Savonnières, Senonville, etc., Ferry en eut six enfants, savoir (1).

A. Erars ou Erard, seigneur DU CHASTELER, qui consentit en 1270, à la vente que ses père et mère firent du bois de Fréval (2).

Il vivait encore vers la Saint-Jean Baptiste 1296. On ne sait si c'est de lui ou de son successeur qu'est le titre précité du mois de mars 1296 (3), où le seigneur du Chasteler est appelé Arars, et ce qui fait supposer qu'il mourut vers ce temps-là, c'est qu'un titre de 1336 est « d'Arars, sires du Chasteler, et qu'il paraît qu'Érard et Arars étaient deux personnes différentes. »

Il se trouve, en 1307, un « Érart dou Chasteleit » qui épousa Clémence, fille de Jean, et sœur de Robin de Mirvalt ou Mirvaut. Ils vivaient encore en 1316.

Le partage entre ladite Clémence et son frère est de 1308. On croit que son époux était bien Érard, fils de Ferry, et qu'il mourut sans enfants.

B. Jean DU CHASTELER épousa Gillette de Passavant, veuve de Wedon, comte de Toul, et en eut un fils, Ferry, mineur en 1329. C'est d'eux que proviennent les comtes de Chastelet, de Lorraine (4).

(1) M. Goethals mentionne en ces termes le mariage de Ferry : « Isabelle était de l'illustre maison de Joinville et sœur du célèbre Pon, sire de Joinville, premier baron de Champagne, fidèle historien de Saint-Louis et tous deux enfants de Simon, sire de Joinville, et de Béatrix de Bourgogne, dame de Marnay.

(2) C'est au sujet des fils de Ferry que le comte de Chastelet de Lorraine, s'appuyant sur dom Calmet, qui s'est trompé sur ce point historique, souleva au marquis du Chasteler de Courcelles les difficultés qui donnèrent lieu au procès du Parlement de Paris.

(3) L'année, commençant alors à Pâques, le titre du mois de mars peut-être postérieur à celui du lundi, après l'octave de Saint-Jean Baptiste.

(4) SIMON DE PASSAVANT, vassal de la comtesse de Champagne, en 1216, tenait Passavant du duc de Lorraine, dont il le reprend en 1223 (*Cartu-*

Digitized by Google

Jean du Chasteler quitta la Lorraine dès 1295, avec son frère Thierry, et, en 1305, il était attaché au comte Charles de Valois. Deux titres en font foi : le premier est tiré des archives de la Chambre des comptes de Bar ; on y voit que Thibaut de Lorraine, seigneur de Rumigny, se rendit le 15 août 1295, caution de la fidélité de Jean, fils du seigneur de Chasteler, vers le roi de France et vers le duc son père, et qu'il s'obligea à lui faire réparer le tort qu'il pourrait faire aux sujets de l'un ou l'autre de ces princes.

Le second se trouve dans les archives de la Trésorerie des chartres du Hainaut ; c'est le contrat de mariage de Guillaume, comte de Hainaut, avec Jeanne de Valois (1). Jean du Chasteler et Érard de Montmorency sont au nombre des seigneurs que le comte de Valois donna pour garant de ses promesses. Jean du Chasteler fut aussi l'un des exécuteurs testamentaires du comte de Valois (2).

Thierry et Jean du Chasteler ne furent pas les seuls de la maison de Lorraine qui, vers cette époque, vinrent s'établir aux Pays-Bas. Jacques de Lorraine, seigneur de Bayon (3), fut nommé en 1302,

laire de Champagne. Saint-Germain des Prés, p. 5 n° 18). Il eut un fils :

Wichart de Passavant vivait en 1250. Il épousa 1° Édiarde, vers 1265, et il mourut vers 1290. 2° Isabelle, sa veuve, en 1297. Elle était veuve de Philippe de Gerbevillers.

Il eut du premier lit :

1° Alix, qui épousa Simonin de Passavant.

2° Guyot de Passavant, qui épousa Agnels. Il mourut vers 1297, et eut quatre fils : Simonin, Gilles, Jean, Wichart.

3° Gilette, qui épousa 1° Wodon, comte de Toul ; 2° Jean du Chasteler, mort avant 1285.

Ce fragment est prouvé, par des titres qui se trouvent dans les manuscrits de Séguier, bibliothèque de Saint-Germain des Prés, à Paris ; volumes 1678-1673. Item, dans un volume intitulé *Champagne*, p. 49.

(1) Ce contrat est du 19 mai 1305.

(2) M le marquis du Chasteler et de Courcelles, écrit dans ses notes manuscrites : « J'ai appris que Jean du Chasteler avait été exécuteur du testament du comte de Valois, par l'inventaire des titres du roi de France Je crois qu'il n'est pas impossible qu'il y ait eu une famille de mon nom en France, étrangère à la mienne. Si cette famille existe, je la crois bretonne

(3) Selon dom Calmet, Jacques de Bayon, mourut en 1336. Jacques de Bayon, vivant en 1296, est mentionné dans la bibliothèque de Séguier, vol. 1673. Jacques et Jean, seigneurs de Bayon, vivant en 1312, sont mentionnés dans le volume 1658 du même recueil.

Digitized by Google

gouverneur de Saint-Omer (1). Il descendait de Henri de Lombard, seigneur de Bayon, frère de Thierry d'Enfer.

C. Thierry, qui suit, V.

D. Isabelle, qui épousa Frankon ou Franco de Longwic, reçut, l'an 1272, en dot, quarante livres de rente à prendre sur la terre de Rouvre, joignant la vallée de Removille, la moitié ne devant lui en revenir qu'après la mort de Ferry, son père. La maison de Longwic, qui a possédé la ville de Longwic ou Longwy, dont elle portait le nom, avant qu'elle appartint à la maison de Luxembourg, tirait son origine de celle de Châlon (voir F. V. Goethals).

E. Laure épousa Henri, comte de Salm, mort après 1288. De ce mariage provint Jean, comte de Salm, dont la postérité s'est partagée en trois branches : l'une s'est fondée dans la maison de Lorraine par le mariage de Christine de Salm avec François de Lorraine, comte de Vaudemont ; Jeannette de Salm, héritière de l'autre branche, est entrée dans la maison des Rhingraves; la troisième est celle des comtes de Salm-Neubourg (2).

E. Henri du Chasteler (3), seigneur d'Autigny-la-Tour, descendait certainement de Ferry, seigneur d'Autigny et du Chasteler. Le titre de cousin qui lui est donné par le duc de Lorraine, en 1321, son nom et son apanage, le prouvent sans réplique. Nous savons aussi qu'il était frère d'Érard du Chasteler, et qu'il vivait en 1333. Cet

(1) Voyez Meyerus dans ses *Annales de Flandre* et sa *Chronique de Flandre*, en flamand, chapitre 33.

(2) Laure nous est connue par M. Goethals. Le marquis du Chasteler et de Courcelles ne la mentionne pas.

(3) M. Goethals ne parle pas de Henri du Chasteler. M. le marquis du Chasteler et de Courcelles dit à son sujet dans ses notes manuscrites :

« C'est d'Henri du Chasteler, seigneur d'Autigny, que dom Calmet fait descendre la maison du Châtelet, mais je ne trouve aucun titre qui prouve qu'Henri ait eu des enfants. Wanebourg lui donne un fils, nommé Érard. »

On lit dans *Wanebourg*, page 427 :

« Item la dite année (1358), il (Hugues de Bar, évêque de Verdun), donna et céda à Érard du Chastellet toutes les rentes et revenuz des seigneuries que son père (il faut probablement lire *prédécesseur*), Henri d'Apremont, avoit achepté de Henri du Chastellet, père dudit Érard, ès-lieux de Maré, Gerbeuville, Henemont et Woyringue, rachetables de 400 florins dudit coing. »

Digitized by Google

Érard, dont il était frère, était absent de la Lorraine en 1308.

Voici le titre du 29 juin 1321 :

Nous Ferris Dus de Lorraine et Marchis, faissons savoir à tous que comme nous aiens mis en Plesges et en principauls Rendours « Nobles homes et saiges nos ameis cusins et feaubles Monseigneur Erar Signour dou Chastellet et Monsigneur Henry son freire Signeur d'Antigney Chevaliers. » en la main de haut Homme et Poissant nostre tres chier et amé Peire Monsignour Gauchier De Chastillon Conte de Pourciens et connestable de France, de la somme de vingt et six cens livres de Boins petis Tournois, monnoie coursaule en Royaume de France avec autres Plesges et principauls Rendours, dont chascuns en est obligiez pour le tout, que sunt à paier audit Monsigneur le connestable, où à celi qui cause auroit de li a Andelou, jusques à six ans prochiennement venans, continuels et ensuans, à paier chascun an à Noel quatre cents trente trois livres six souls et huict deniers Tournois : le premier paiement en commensant à cest Noel prochiennement venant et ensi de Noel en Noel sens interruption, si comme il est veu estre contenu plus plenierement és Lettres faites sur ce.

Nous « Lesdis Monsignour Erar et Henri Freires » avons promis et prometons à garder et à geter de tous Couz, Damaiges, Missions, ou Despens, que il, ou li uns d'auls pourroient avoir ne encourre pour raison de ladite plesgerie et renderie, et en croiriens nous ou à nostre Successeur lesdis Freires, ou l'un d'auls, ou celui ou cels qui cause auroient d'auls ou de l'un d'auls, par lour simple sairement, sens autre preuve faire ne recraire. Et lour avons nous promis par nostre foy donnée corporelment seur ce et pour se tenir et assevir, nous en oblijons et avons obligiei pour nous et pour noz Successours, se de nous defalloit, en la main desdis Freires, et de chascun d'auls pour le tout, ou de celui ou de cels qui cause auroient d'auls, tous nos Biens, nos Hommes et leurs Biens, ou qu'ils feroient ou pourroient estre trouvez en Royaume et en Empire, pour panre, faire panre, vendre, despendre, et aliener, par cui qu'il lour plairoit, et par quelque Justice que il uoulroient, sens occoison nulle de nous, ne d'autre pour nous, sans reclain de Justice temporelle ou de l'Eglise, sens querir ne faire aucune recreance, sens faire droit de Ville, us ne Coustume de Pais, et sens meffaire envers nous de ce que nous puissiens dire ne alleguer qu'il est nostres Hons, jusques à pleniere et entiere satisfaction des gaiges perdus, des Damaiges encourus, des Despens et Missions fais et encourus pour ce, desquels, si comme di est, nous ou nostre Successeur lesdis Freires ou l'un d'auls, ou celuy, ou cels, qui cause auroient de auls, ou de l'un d'auls croiriens par lour simple sairement, sens charge d'autre preuve. En tesmoing de laquel chouse nous avons fait sceller ces Lettres overtes de nostre

Digitized by Google

Seel, qui furent faites le jour de Feste Saint Pierre et Saint Pol Apostres l'an de Grace mil trois cens vint et un.

(*Preuves de l'histoire de la maison de Châtillon-sur-Marne*, par A. Duchesne, p. 211.)

Henri du Chasteler, seigneur d'Autigny, signa un acte de 1331, par lequel Eudes, duc de Bourgogne, acquiert d'Étienne de Mont Saint-Jean, chevalier, le château de Mullei avec le château de Soumaise (*Histoire de Bourgogne*, in-folio, t. II. Aux preuves, p. 194, on lit que ce titre est tiré de la Chambre des comptes de Dijon).

V. Thierry du Chasteler, chevalier, fut qualifié du titre de noble homme, ainsi que tous ses descendants (1).

Il eut en partage les terres que ses père et mère possédaient en Champagne (2). Le comte de Hainaut lui donna celle d'Helemmes, par inféodation du 14 septembre 1307 (3).

L'acte de dotation de la terre de Helemmes a été conservé dans la trésorerie des archives à Mons :

« Nous Guilles. P. le Gsce. de Dieu, etc., » faisons savoir a t. ke nous avons

(1) Le titre de « noble homme » donné à Thierry et à tous ses descendants, était alors illustre. Voici ce que rapporte Amelot de la Houssaye, dans ses *Mémoires historiques et politiques*, t. II, p. 223, édition de 1737 :

« Son épitaphe porte (il parle de Bertrand du Guesclin), *Cy gist noble homme messire Bertrand du Guesclin*, etc. En ce temps là (1379) le titre de noble ne se donnait qu'aux grands seigneurs : les comtes de Flandre, de Champagne, de Brienne, et les ducs de Bretagne mêmes, ne s'intitulaient que *nobles hommes...* »

(2) La terre de Mons le Vigoureux, en Lorraine, étant destinée pour apanage à Thierry du Chasteler, ce fut lui qui ratifia l'acte de 1275, en faveur de l'abbaye de Vaux en Ornois. Il est apparent qu'à la mort d'Isabelle, sa mère, il la donna à Jean, son fils, puisque celui-ci est rappelé dans un acte de 1290, comme y ayant un fief sous sa « mouvance, » en échange duquel le duc de Lorraine mit sous la mouvance dudit Jean du Chasteler le bois banal de Fleville.

On remarquera qu'en 1290, Ferry, grand père de ce Jean, vivait encore.

Isabelle, dont vraisemblablement venait la terre de Mons le Vigoureux, était apparamment morte en 1290.

(3) Nous avons dit déjà qu'Helemmes fut probablement la première terre que la maison du Chasteler posséda en Hainaut, et qu'elle eut Moulbais en apport du mariage de Thierry du Chasteler, le premier de ce nom qui vint s'établir en Hainaut.

Digitized by Google

donnet t. otroiet, donnons t. otroions « A no chier Foiaule Thieri dou Casteleir Chlr. pour lui t. pour ses Hoirs a tousjours ppetuelmt. et heritaulement pour le boin serviche kil nous a fait et puet encore faire, « le ville de Hellempmes » t. toutes les appendanches en pres, en taille t. en justice toute haut et bas t. tout le droit entirement ke ns. i aviens fust as Camps v. a Ville etc. etc. Et che dou devant dit Nous pmetons. et avons en convent loiaument p. nous et pour nos Hoirs t. pour nos successeurs a conduire a warandir et a faire tenir paisuile au dit « Thieri dou Castel. » Et *a sen Hoir a tousjours perpetuelmt. cont. tous.* Et a chou faire t. tenir bien et entirement sans aler v. faire encont., nous avons obligiet t. obligons solempnelment, Nous nos Hoirs t. nos Successeurs. Et pour chou ke ce soit ferme choze t. estaule bien tenue, Nous en avons audit « Thieri dou Castel. » pour lui, p. ses Hoirs t. pour ses Successeurs données ches psentes. Lettes. saielées de no ppre. Saiel ki furet. faites et données a Mons en Haynn. lan de Gsce. mil ccc et VII. le jour de le Exaltato. Sainte Crois p. j Joefdi ou mois de Septembre.

Il est apparent que son épouse lui apporta celle de Moulbais (1). Il était en 1307, bailli du Hainaut (2). En cette qualité il prononça, le lendemain de la Pentecôte, l'an 1304, en la salle du château de Mons, une sentence en faveur de Wattier, sire de Bousies, au sujet de la justice haute et basse d'Amerval. Il s'y qualifie du titre de chevalier.

L'origine de Thierry du Chasteler ne lui fut jamais contestée. Le professeur Dunod, histoire de Bourgogne, tome II, page 558, observa en 1737, que Thierry du Chasteler, bailli de Hainaut, descendait de la maison de Lorraine.

Il est hors de doute aussi que le même Thierry était fils de Ferry du Chasteler. Dans un acte passé devant les échevins

(1) Il est probable, comme nous le verrons plus loin, que Thierry fut marié plusieurs fois, et il est certain qu'il laissa une veuve, puisque c'est à elle que la ville de Mons paya, en 1319, certaine rente qu'elle lui devait. Il est certain aussi qu'en 1293, Isabelle de Tongre avait une nièce nommée Marie de Moulbais. Or, comme les terres de Tongre et de Moulbais sont entrées vers ce temps-là (la date exacte n'est pas connue) dans la maison du Chasteler, on pourrait en conclure que Thierry du Chasteler épousa Marie de Moulbais. Cette terre appartenait en 1250 à Hellin, qui portait pour armes burelé d'argent et d'azur.

(2) Le titre de « Grand bailli du Hainaut, » ne s'est introduit qu'après 1419.

Digitized by Google

de Mons en 1315, le 27 juin, par lequel il reconnaît une dette en faveur de Mainfroid Turck, on voit que Thierry du Chasteler était fils de « Monsignor Ferry. » Voici ce titre :

Sacent tout chil ki cest Escrit veront v. oront ke « Thieris dou Casteler fils Monsigneur Feri » doit et senconnut a rendre cascuns an come se prop. dette a Rt... Mainfroit Turck et a leur Freres et leur Reman. v. a. a celuy ki cest Chirograffe apostera XII sols de vies gros monoy dargent et de poid suffisant. le vies gros tourn. p.... denier a paier dou jour dici avant monte et catel deus ses en otelz monnoy et deseur devisé est pmi. deus den. de cascune lib. le semaine a le volontet desd. Rollant et Mainfroit Turck et de leur Freres v. de leur Remanans v. de celui ki cest Chirograffe aportera et si lidis Rollant et Mainfroit et leur Fr. v. leur Remanant v. chiaus chi ces Chirograffe aportera avoient v. fesoient cous frais depens n. domage p le deffaute dou paiement des. rendre et faire li deseur nome. p. ledit desd. Rollant Mainfroit et leur Freres v. de leur Remanant v. de celui k. cest Chirograffe aportera sans autre proeve faire avoeck le dette deseurdite et sil ne paioit les deniers deseurd. ensi ke deviset est le devandit Rollant Mainfroit et leur Frere v. leur Remanant ou chius ki cest Chirograffe aportera puent donner detteurs desusd. a quele Justiche qu. volront le quint de le dette deseured. p.....t leur convenanche faire avoir et sans leur dette amensir. A ses convens furent comme Eskievins de le Ville de Mons en Hainaut Jakem. dou Markiet q. dit Ghellut et Jehans delle celle et si fu come Jur. Huars de Biaumont. Che fu fait en lan de grasce mil ccc. et xv. vingt et siept jours ou mois de Jenoil.

(*Archives de la ville de Mons.*)

Ferry, dont Thierry se dit le fils, était le seigneur du Chasteler, près de Neufchâteau en Lorraine, puisque le bailli du Hainaut, avant d'être fixé dans ce comté, ratifia l'accord passé entre Ferry et Isabelle ses père et mère et l'abbaye des Vaux en Ornois. Il était donc majeur a cette époque et, conséquemment né vers 1250. Lui et Jean, son frère, quittèrent la Lorraine et servirent l'un Charles, comte de Valois, l'autre le comte de Hainaut, son parent (1) qui, outre la terre d'Helemmes lui

(1) Gertrude de Montmorency, grand'mère de Thierry du Chasteler, était, comme nous l'avons dit, petite fille de Laurence, fille de Baudoin IV, comte de Hainaut.

Aussi l'impératrice Marguerite honora-t-elle Jean du Chasteler, prévôt du Quesnoy, du titre de Cousin en 1353.

Digitized by Google

donna des fiefs à Frasnes et à Ergnault. M. Goethals croit que les malheurs de sa famille, des revers de fortune lui donnèrent la résolution de se consacrer aux Montmorency et aux Neele, tout puissants en Flandre, en Artois et en Hainaut; mais, n'est-il pas plutôt apparent que c'est par l'attrait de la charge de bailli de Hainaut, que le comte Guillaume ou la comtesse Philippine de Luxembourg, sa mère, l'attirèrent à leur service? S'il n'avait pas été d'une naissance distinguée, serait-il naturel de le voir revêtu, dès son arrivée en Hainaut, de la première charge du pays?

Ce qui contribua le plus à cette migration, c'est l'intimité des rapports entre les maisons de Luxembourg et de Lorraine et que le temps n'affaiblit pas. La comtesse Philippine de Luxembourg témoigna, jusqu'au dernier moment de sa vie, la plus grande confiance à Thierry du Chasteler, qu'elle nomma l'un des exécuteurs de son testament.

Il ne jouissait pas d'une moindre considération dans l'empire, puis qu'en 1314, l'empereur Louis de Bavière le nomma son ambassadeur, pour régler les limites de la France et de l'empire (1).

(1) Les pleins pouvoirs qui lui furent donnés à cette occasion se trouvent en original parmi les archives de la Chambre des comptes de Lille, actuellement déposés à Bruxelles.

Dans les pleins pouvoirs dont il s'agit, l'empereur appelle Thierry du Chasteler *Honestus vir Theodoricus de Castellari miles*.

Le mot *honestus*, dans la basse latinité, était synonyme de *splendide ornatus*, *virilis*, *fortis*. (Voyez *du Cange*, t. III, p. 1179.)

On peut aussi consulter le dictionnaire latin-français de Charles-Étienne, imprimé en 1552. On y trouve :

Honestus adjectionem ab *honore*.

Homines *honore honesti*, hommes *constitués en dignités*.

Honesto loco natus, né de *noble* lieu.

Érars, chevalier, sire de Chasteler, prend le titre de noble et *honête*, dans un titre du 25 mai 1348 (*Bibliothèque de Séguier*, à Saint-Germain des Prés, volume 1675.)

1323, 17 juillet, noble et *honnête* demoiselle, Félicitas de Luxembourg, demoiselle. (Voir dom Cattiau, *Trésor généalogique*, t. I, n° 455)

Digitized by Google

Ce qui prouve que l'établissement des cadets des provinces étrangères était chose commune à cette époque, c'est que vers la même époque où Thibaut de Bauffremont vint en Flandre, Jean son fils, y épousa Clémence de Haucourt. Marie de Haucourt avait épousé Thierry du Chasteler, fils du premier Thierry venu en Hainaut.

Au reste, Thierry du Chasteler n'est pas le seul de sa maison qui reçut des bienfaits des comtes de Hainaut, Jean du Chasteler, surnommé Sarrasin (que dom Calmet, pages 28 et 29 croit, par erreur sans doute, avoir été fils d'Henri du Chasteler, seigneur d'Autigny en 1321), tenait en fief du comte de Hainaut en 1333, IX,I : de terre, et Jean du Chasteler, fils d'Erard (frère, selon dom Calmet de Jean, dit Sarrasin) tenait aussi en fief du comte de Hainaut trois cents livres de terre.

Ce Jean, surnommé Sarrasin, reçut d'Edouard, comte de Bar, en récompense de ses services, la forteresse de Brouaine, en 1328 et en 1354, le 22 août, Robert, petit fils du comte Edouard, confirma cette donation.

Ce même Jean du Chasteler, surnommé Sarrasin, soutenait en 1367, devant la cour souveraine du Hainaut, un procès contre Jean de le Fosse; vers le même temps il se trouve parmi les vassaux immédiats du comte de Hainaut, qui assistaient aux plaids de cette province.

Ces faits ne laissent aucun doute sur l'établissement de la maison du Chasteler en Hainaut; elle conserva néanmoins jusqu'en 1400, des biens en France et en Lorraine, puisqu'en 1388, Arnould du Chasteler, seigneur de Moulbais, était vassal de Jean de Bourbon, comte de la Marche et qu'il prenait le titre de seigneur du Chasteler, terre dont apparemment il conservait encore une partie.

Enfin le titre de « cousin » (1) donné en 1353, par l'impé-

(1) Voici un fragment de généalogie, qui démontre cette parenté et l'il-

Digitized by Google

ratrice Marguerite à Jean du Chasteler, prévôt du Quesnoy et petit fils de Ferry du Chasteler, titre qui n'a été donné par les souverains à ceux qui étaient revêtus de certaines charges que dans le quinzième siècle, prouve encore que Thierry, 11e du nom, descendait de Thierry d'Enfer, puisque la parenté de la maison du Chasteler, avec les comtes de Hainaut, tirait

lustration de la maison de Fontaine, dont il sera question plus bas :

VALERAN, 2e duc de Limbourg, épousa en secondes noces, Ermesinde, comtesse de Luxembourg et de Namur, dont trois enfants :

A. HENRI, COMTE DE LUXEMBOURG, épousa Marguerite de Bar, dont deux enfants :

a. HENRI, COMTE DE LUXEMBOURG, tué à Woeringe en 1288, épousa Béatrix d'Avênes, fille de Baudouin d'Avênes, sire de Beaumont, et de Félicité de Coucy, morte en 1320, dont :

HENRI, COMTE DE LUXEMBOURG, empereur en 1308, mort en 1313, épousa Marguerite de Brabant, dont deux enfants :

1. JEAN, COMTE DE LUXEMBOURG, épousa Élisabeth, reine de Bohême et de Hongrie, dont : CHARLES, roi de Bohême, empereur, mort en 1378, et BONNE, femme de Jean, roi de France.

2. MARIE, épousa Charles le Bel, roi de France.

b. PHILIPPINE DE LUXEMBOURG, épousa Jean d'Avênes, comte de Hainaut et de Hollande, dont :

GUILLAUME D'AVÊNES, DIT LE BON, COMTE DE HAINAUT, épousa, en 1305, Jeanne de Valois.

MARGUERITE D'AVÊNES, épousa L'EMPEREUR LOUIS DE BAVIÈRE, et c'est dans une commission de 1353 qu'elle donne LE TITRE DE COUSIN A JEAN DU CHASTELER.

B. CATHERINE DE LUXEMBOURG, épousa par contrat de 1225, MATTHIEU II, DUC DE LORRAINE, dont :

FRÉDÉRIC III, DUC DE LORRAINE, mort en 1303, épousa Marguerite de Navare, fille de Thibaut, roi de Navare, comte de Champagne, dont :

THIBAUT II, DUC DE LORRAINE, mort en 1312, épousa Isabelle de Rumigny, dont :

FRÉDÉRIC IV, DUC DE LORRAINE.

C. GÉRARD DE LUXEMBOURG, seigneur de Durbui, Rutnich, Vellance, Marche, etc., épousa Mathilde de Clèves, fille de Thierry, comte de Clèves, sire de Dinslaken et d'Élisabeth de Brabant, dont :

MATHILDE DE LUXEMBOURG, dame de Mulen, épousa Baudouin de Fontaine, mort en 1295, dont :

MARGUERITE DE FONTAINE, épousa Jean du Chasteler, qui assista au mariage de Guillaume, comte de Hainaut, son cousin, issu de germain (1305), dont JEAN DU CHASTELER, titré de Cousin par L'IMPÉRATRICE MARGUERITE D'AVÊNES.

Digitized by Google

son origine du mariage de Thierry d'Enfer, avec Gertrude de Montmorency, petite fille de Laure, fille du comte de Hainaut. Aussi les maisons de Montmorency et du Chasteler se traitaient-elles encore d'alliées dans le dix-septième siècle, comme il se prouve par les lettres écrites en 1614 et 1618, par Jean-François de Montmorency, à Gabriel et à Jean du Chasteler.

L'an 1308, le vendredi après Pâques, au mois d'avril, Thierry du Chasteler, fut un des hommes de fief qui, conjointement avec messires Gilles de Berlaymont, Jean Sauces de Boussoit, Nicolas de Housdaing, Jean de Roisin, Henri de Lonchin, Geoffroi de Plaisanches, chanoine de Tournai et de Mons, se rendirent à Valenciennes pour être juges de la déshéritance de Béatrix, comtesse de Luxembourg, au profit de son fils aîné, Henri, comte de Luxembourg.

Il fut chargé, par lettres du 12 mai 1308, conjointement avec Jean Bernier, prévôt de Valenciennes, de renouveler le magistrat de cette ville :

« Nous Guills. par le Gsce de Dieu, Cuens de Haynn. etc. » faisons savoir a tous ke ns. metos. t. estaulissons p. nous t. en no liu nos chiers et ameis Feiaules « Monsign. Thieri dou Casteler no Bailliu de Haynn. » et Jehan Bnier. no Pvost. de Valech. pour mett. t. p. oster les Eskevins de no Ville de Valen. ou gnt. Bourk t. ailleurs en nodite Ville. Et mandons t. commandons a ts. qu'il obeissent a iaulz et fachent en ce cas pour v. p. luy a tant come pour nous meisme se nous i estiens psens., sauf nos Droitures t. no Hiretaige en toutes chozes p. le Tiesmoig. de ches Lettes. saielees de no Saiel donn. lan mil ccc. et wit le douzime jour dou Mois de May. (*Trésorerie des chartes à Mons.*)

Le 15 juillet de la même année, il fut envoyé avec Érard de Florsi, chevalier, et Henri de Roelens, écuyer, pour s'emparer du château de Mirwart. Voici cette commission :

« Ph. contesse de Haynn. » faisons savoir a tous, ke nous avons mies et estauli, mettons et estaulissons p. nous et en no liu « Nos chiers foiaules Mons. Thiery dou Casteler, Bailliu de Haynn. » Mons. Evrard de Florsies Chlrs. et Henry De Roellens Escuier et cascun diaus a par lui pour prendre t. reche-

Digitized by Google

voir de par Nous et en no nõ : le resaisine ke Revens. Peres en nre. Sign. nos chiers Sir et Cousins Mesir Thiebaus par le grasce de Dieu, Evesque de Liege nous doit faire dou Castiel et de le Tre. de Mirewaut et des apptenanches. Et de tout chou de coi li Evesqz. ay eus de Liege v. ses gens Nous dessaisirent Et chou ke par les devant dis en sera fait t ordenet v. par l'un v. par les deus diaus. Nous l'avons et trons. ferme et estaule par le Tiesmoing de ches Letts. saielees de no Saiel. Donn. a Binch le jour de le Division des Apostes l'an de grasce mil ccc. et wit. (*Trésorerie des chartes à Mons.*)

L'expédition fut malheureuse ; Thierry du Chasteler fut fait prisonnier et détenu à Bouillon, ainsi que Jean de Montigny, chevalier, et une partie de leur suite. Dès que Philippine de Luxembourg, comtesse de Hainaut, eut appris leur détention, elle chargea, le 14 août 1308, Godefroi, seigneur de Daulos, et Henri de Roelens, de négocier leur rançon. L'acte fut conçu en ces termes :

« Ph. contesse de Haynn. » a tous chiaus ki ces psentes. Lettres vront. v. oront salut. Come. no chier et ameit Messir. Jehans de Montigni Saint Xposle. et « Mesir. Thieris dou Casteler Baillius de Haynn. » soient ps. et detenut en le Ville t. ou Castiel de Buillon de p. le Evesque de Liege le Pvost. dd Buillon v. de p. autrui. Et Nous aiens pet. et requis à Nobles Homes nos chiers t. especialz amis Godefroit Sign. de Daulos et Henri De Rollens Escuier, ke il pour lamour de nous se voellent entremetere de pourer. et de pourcachier le delivranche v. le recreance des devant dis Mons. Jeh. Mons. Thiery, leur Compoingnons t. leur Maisuies. Et chou ke li devant dit Sire de Doulos et Henris v. li vns diaus feront peurront. v. pourcacheront es choses devant dites en le delivranche v. en le recreanche des devant dis Arrestes Nous les tenons ferme et estaules et leur prometons t. a cascun diaus a delivrer t. a desdamigier de toutes les choses dess. dites et se leur renderiens tous leurs Coustes Frais et les Damages ke il v. autr. p. iaulz feroient v. encouroient en loccoison des choses dess. dites, si avant que il le voiroient retenir par leur simple sairement sans aut. proeve traire. Et a che faire tenir et a emplir ke dess. est dit Nous avons obligiet t. obligeons Nous nre. Hoir et tous nos Biens par tout v. on les poroit tver. jusq. a plaine satisfassion des choses dess. dites p. le Tiesmoing de ces Letts. saielees de no Saiel. Donn. a Mons l'an de gce. mil ccc. t. wit le Vigile de le Assumpition Nre. Dame.

(*Trésorerie des chartes à Mons.*)

La même comtesse Philippine, veuve de Jean, comte de

Digitized by Google

Hainaut, testa à Valenciennes, le samedi avant la Saint-Ambroise de l'an 1310. Elle choisit Thierry du Chasteler, bailli de Hainaut, pour un de ses exécuteurs testamentaires. Dans le compte de sa gestion, fait en septembre 1313, le jour de Notre-Dame, il porte la qualification de « chevalier. »

Extraits des comptes de la massardrie de la ville de Mons.

(Les Originaux sont dans les Archives de ladite Ville.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1308.

Chapitre 4e.

It. pr. iiij. Lots de Vin de Rin envoyes à Mo. Signr. Thieri dou Casteler..,,... ixf... viijd.

It. pr. ij. Lots de Vin Nouvel et ij. Lots de Vin de Rocelle pntes à Mosign. Thieri dou Castel. quand il migna à le Maison Jakemon Joye..,,.. vijf.. iiijd.

It. à Watr. as Clok. pr. doner à Monsr. Thieri dou Casteler... xxll...,,...,,

Chapitre 5e.

It. à Mo. Sign. Thieri dou Casteler pr. les Rentes dou Noël l'an Mccc et viij. et pour aucune cose ki en demora à paiier d'autr. an. vijll... xixf... viijd.

Chapitre 6e.

It. pr. iiij. Lots de Vin de Rocelle et iiij. Lots de Vin de Rin pntes. à Mo. Sign. Thieri dou Casteler..,,.. xviijf..,,

COMPTE DE L'ANNÉE 1309.

Chapitre 11e.

It. rechuit pour les preaus Monsigneur Thieri dou Casteler au Noël l'an Mccc et ix..,,.. xixf... xjd.

COMPTE DE L'ANNÉE 1310.

Chapitre 1er.

En l'an de Grasce mil trois cens et dis, le Mardi devant le jour St. Climent, conterent li Eskievins de Mons à Jehan de Villes adont Recheveur de Haynn. des Rentes qu'il avoient rechuites pour Monsigneur le Conte en Deniers, en Avainne et en Capons, dou tme. dou Noël, l'an mil trois cens et dis et des Pensions avie qu'il avoient payet pour Mons. à Arras au my May et au premier jour de Jung l'an mil trois cens et xj. et porta contes, ke li Ville demora devans à Monsigneur, tout contet et rabatut au tierme dessus dit, si come il appert

Digitized by Google

p. ledit conte xxxvj^{f} et iij^{d}. Tourn. lesquels Jehans De Villes rechuit as Eskievins devant dis come. Recheveres de Haynn. si come, il appert p. se Lettre de quittanche sour chou faite et fut chuis contes acceptes par devant « Mons. Thieri dou Casteler adont bailliu de Haynn. » Maitre Jehan de Florence, le Recheveur devant dit et autre plente de boines gens, l'an et le jour dessus dit.

AUTRE COMPTE DE LA MÊME ANNÉE 1310.

Chapitre 5e.

It. payet au Bailliu de Haynn. pour xij. Vies R. et j. Capon et xiij^{s} p. an ke li Ville li doit.. jx^{ff}.. vij^{f}.. ij^{e}.

COMPTE DE L'ANNÉE 1313.

Chapitre 4e.

It. doit li Ville à Jeh. Louis con donna à Mons. Thieri dou Chasteler xxv. flor. à make ki valent à xl^{f}. Tourn. le piece L^{li}. Tourn. et li furent pr. cou ql. aida le vile à akiever à Mons. Dou Don dou quarantisme de vendre Tre. à vie et ravoir le Maletote..... L^{ff}...,,...,,

AUTRE COMPTE DE LA MÊME ANNÉE 1313.

Chapitre 3e.

It. paiiet à Mons. Thieri dou Chasteler pour xij. Vies Rentes, xiij^{d}. blans et j. Capans pour les Awettes kokeron, si valnt. li Rentes xxij^{f}. cest en some.. xiij^{li}. viij^{f}. Tour.

Chapitre 4e.

It. paiiet pour vin pnsentet de par les Eskievins au Bailliu, à Mons. dou Chasteler, à chiaus dou Consel Monsigneur et à pluiseurs autres boines gens depuis St. Remy l'an mil iij^{c}. et xiij jusques à lenuis de Quaresmiaul suiwant aps. si qu'il appert p. les pieches..,,... xxij^{f}... ij^{d}.

En qualité de bailli de Hainaut, il prononça au mois d'août de l'an 1311, une sentence au sujet de l'abbaye de Saint-Denis en Brokeroi, près de Mons. Cette pièce, conservée dans les archives de ladite abbaye, est un des plus beaux titres de Thierry.

Le 15 octobre 1312, le dimanche avant la Saint-Luc, il adressa, au magistrat de Mons, une ordonnance concernant les monnaies, et, en 1315, il passa par devant le même magistrat une obligation de douze sous de rente, au profit de Roland

Digitized by Google

et de Mainfroid Turck, que nous avons donnée plus haut.

Voici l'ordonnance relative aux monnaies :

« Thieris dou Chasteler, Chlrs. Baill. de Haynn. » Au Prevost de Mons Salut, Nous v. mandons ke v. fachiez faire le Ban au pmier. markiet ki sera à Mons et as autres markies ossi des Villes ki st. dedens vo. Pvostet. ke n. ne soit si hardis sour le monoie. a pdre. et sour le v. de loys perchevende, accate v. a leuves baudekins a keval de qlconkes. forge ql. soient, soient de le forge Mos. v. dautre ne escerluis de Braybant, ossi sauf chou ke chius ki ont les baudekins de le forge Mons. il ne les pderont mie, ains seront portet a le moie. Mos. à Valenchn. et on leur rendera aut. monoie ossi boine et ossi souffisante p. ce ke nus ne puist penser ke Mesig. Voelle se monoie abatre et p. che ossi ke les communes gens ne sevent. li ql. st. de le forge Mos. v. no et tout li autre baudekin a keval et li est... deff. dit seront pdut. sans nul rapiel. et dites ke che ban no. faisons faire p. le consel Mos. p. chou ke li Pays est dechus des Baudekins a keval, par chascun cui de ke ce soit de le monoie Mos. et cil ki maitenat. les font, faire les font plus foin les iiij^{f}. au March et plus ke ne soit le mooie Mos., si ke se chosse nus ne si prent warde et li grat. et li petit en seront dechuit. Si faite ce Ban sougneusement faire et renouveller devens iii. markies tous en route, et as Villes ossi de vo. Puostet, v. markiet keuront, et faites ossi crier p. chou ke les gens poront demander quelle monoie il prenderont ; ql. poront prendre seurement les esskiellois ke mesir fait faire a Valenchn. et le monoie Levesque de Cambray et toutes les monoies le Roy de Franche d'or et d'argent, blankes et noires et le florins de Florenche et les Esterlins d'Engletiere et nient autres. Et vous mandons et comadons a tous auts. Sierjans et Justiches dedens vo. Pvostet. kil. les Sjans ke nous avos. estaulis v. estaulirons par nos Lett. pendans p. faire nenir ce ban et arrester les monoies deffendues soient aidant et confortant sil en ont besoing v. l le requerront. Don. a Valenchn. le Dimeche. devat. le Saint Luc. l'An de Grase mil iij^{c}. et xij. (*Archives de la ville de Mons.*)

COMPTES DE L'ANNÉE 1315.

Chapitre 2e.

It. payet p. i. despens fait en le Maison le Mayeur pour Mons. Thieri dou Chasteler, le Pvost, le Mayeur et les Eskievins le jour con monstra les Armes..,,.. xx^{f}..,,

Chapitre 3e.

It. paiiet pour vj. Wardecors pour le Bailliu, Mons. Thieri dou Casteler, le Pvost, le Mayeur, Nicaise Dousart et Alart Le Clerch xxiij^{ll}. viij^{f}. i. gros p. xx^{d}. valent et boinne monnoie... xxvj^{ll}... vij^{f}... vij^{d}.

Digitized by Google

Il mourut en 1319, vers le 2 février. Cette date est prouvée par les comptes de la ville de Mons, qui, à dater de cette époque, paya à sa veuve une rente qu'elle lui devait :

COMPTE DE L'ANNÉE 1317.

Chapitre 3e.

It. payet a le feme. Mons. Thieri dou Casteler p. xij. Vies Rentes, xiijd. blans et j. Capon con li doit à Noël p. les awettes kokeron, pmi. xxiijf. ixd. blans, xvll. j. blans, valent Torn... xvjll.. ,,... xviijd.

COMPTE DE L'ANNÉE 1319.

Chapitre 3e.

It. payet pour les depens Jehan De Le Porte qui a la à Valench. pler. à Mons. Thieri dou Casteler pour celi besoigne...,,... vjf...,,

It. payet p. les frais Bauduin De Leloge et sen Vallet ki alerent à ij. Chevaux à Valench. Pler. à Mons. Thieri dou Casteler des florins ke Mesir avoit envoyes p. payer les Bourgois de Compiegne..,,.. xxviijf.. ixd.

It. payet A le feme. Ki fu Mons. Thieri dou Casteler pr. xij. Vies Rentes, xiijd. blans et i. Capon, ke li Ville li doit cascun an à Noël pour les awettes kokeron se contient cascune Rente iij. Stiers Devaine, iiij. Capons et xxjd. blans pmi. xf. xid. blans le Rente, valent pmi. les xiijd. blans et le Capon vjll. xiijf. blans ki valent à Tourn... xijll... ijf... ixd.

COMPTE DE L'ANNÉE 1326.

Article final.

A ce conte faire furent Mesyr De Naste, Mesyr De Boussoit, Mesyr Mikiuls De Ligne, « Mesyr Thieri dou Casteler, » Mesyr Depottes ; li Abbés de Vicogne, Jehans Biermers ; Jakemes De Maubuege, Maists. Jehans De Horenche, Jehans Dou Fayt, Lambiers Ghillars, Aoustrines Li Taye, Jehans De Bierlaimont, Willes. De Hauchin ; Jehans Counes, Alars Dou Peh., Nicaise Li Orfevres, Huars De Biaumont ; Lambrs. Alowe, Simons Li Candillons, Jehans Godefrois, Willes. De Biaumetiel et pluiseur aut.: chies Comptes fu fais à le Maison Willes De Biaumetiel le sesime jour de March en l'an M. iijc. et xxvj.

Ses obsèques eurent lieu à Valenciennes. Son fils Guillaume et ses hoirs furent chargés de payer annuellement, à l'église paroissiale de la seigneurie de Moulbais, où il fonda un obit, une rente pour l'anniversaire de son père (1).

(1) Un monument a été placé dans l'église de Moulbais, en mémoire de

Il épousa : 1° Béatrix, dame de Bouchain ; 2° Marie, héritière de Moulbais ; 3° Marie, dame de Ville, fille de Harduin de Ville et petite fille de Jean, dit le Mayeur, seigneur de Ville. Elle lui survécut. M. le marquis du Chasteler et de Courcelles, dans sa généalogie imprimée, avait, d'après un ancien manuscrit, désigné Marie de Ville, sous le nom de Marie de Harchies.

Dans ses notes manuscrites, le marquis se rectifie en ces termes :

« J'ai trouvé dans les archives du Val des Écoliers, que Harduin de Ville était fils de Jean, dit le Mayeur. Quand j'ai fait imprimer que Thierry avait épousé Marie de Harchies, selon un ancien manuscrit, j'avais cru que les seigneuries de Ville et de Harchies, ayant eu les mêmes possesseurs, ces noms étaient les mêmes, car dans le manuscrit il y avait Marie de Harchies. C'est une preuve du danger que l'on court en ne citant pas littéralement.

» Actuellement, je sais que c'est de Ville-sur-Haine que Harduin était seigneur, tandis que la maison de Harchies l'était de Ville-lez-Pommereuil. »

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Thierry du Chasteler, chevalier, seigneur de Helemmes, par la mort de son père, ainsi que de Biellaing qu'il eut de son vivant, mort sans enfants en 1327, et inhumé à Valenciennes. Il devint aussi bailli de Hainaut, vers 1321.

Il est prouvé par les registres de la ville de Mons que Thierry était fils de Thierry qui précède. On y voit qu'après la mort de ses père et mère il hérita d'une rente de XII sols que la ville leur devait.

Il épousa Marie de Honcourt, veuve de Jean de Honcourt, qui vivait en 1301. Étant mort sans enfants, elle eut pour héritier Renaud, sire de Honcourt, son neveu.

Jean du Chasteler et de sa femme. Il ne porte ni date ni aucune inscription. Les pieds de l'homme sont garnis de longs éperons et posés sur un chien. Il y a aussi un petit chien aux pieds de la femme. L'écusson est à la bande accompagnée d'un lion non couronné.

Digitized by Google

« Lettres par lesquelles Renaud, sire de Honcourt, quitte le comte de Hainaut des sommes mentionnées au testament de monseigneur Thierry du Chasteler, de Marie de Honcourt, sa femme, dont il est héritier, 1332, le jour des Cendres (1). »

Les faits qui vont suivre sont empruntés à M. Goethals :

« En 1316, Thierry du Chasteler, chevalier, seigneur de Biellaing, fut chargé par le comte de Hainaut, de recevoir, à la cour de Mons, la déshéritance faite par Jean de Valenciennes, chevalier, sous la réserve de l'usufruit pour sa femme, Marie de Honcourt, au profit de Jean Bernier, receveur du comte de Hainaut. L'acte qui en fut dressé porte la date de la décollation de Saint-Jean-Baptiste, 29 août 1316. Jean, dit Villain de Saint-Hilaire, chevalier, y figure comme bailli de Hainaut.

» Louis, roi des Romains, le chargea, par lettres signées à Cologne, le 3 décembre 1314, de régler les limites de son royaume, vers le territoire de France. Dans ces lettres, il est qualifié de seigneur de Biellaing, chevalier.

» En qualité d'arbitre, choisi par le comte de Hainaut, il prit part à un compromis qui fût arrêté le mardi après le dimanche de Quasimodo de l'an 1320, au sujet d'un différend entre le chapitre de Cambrai et le comte de Hainaut. Il y est qualifié de chevalier, seigneur de Biellaing.

» L'an 1321, le vendredi avant la Sainte-Croix, Thierry du Chasteler, bailli du Hainaut et seigneur de Biellaing, reconnut, conjointement avec les meilleurs chevaliers du comté, que Jean, roi de Bohême et de Pologne, comte de Luxembourg, avait fait foi et hommage au comté de Hainaut.

» Le dimanche de Mi-Carême de l'an 1322, Guillaume, comte de Hainaut, chargea, par lettres signées à Valenciennes, Thierry du Chasteler, son bailli de Hainaut, de faire en son nom un acte de déshéritance. Dans un autre acte de cette année, passé aussi à Valenciennes, le lendemain de la Saint-Jean-Baptiste, il est cité parmi les hommes de fief : Thierry du Chasteler, sire de Helemmes et de Biellaing, bailli de Hainaut.

(1) Le comte de Saint-Génois, *Monuments anciens*, t. II, p. 56.

Digitized by Google

» En 1323, le vendredi avant la fête de Notre-Dame, en mars, fut passé au palais comtal, l'acte d'adhéritance de la terre d'Escoudœuvre, au profit du comte de Hainaut. Thierry du Chasteler y figure comme bailli de Hainaut.

» Thierry du Chasteler, chevalier, seigneur de Helemmes et de Biellaing, servit d'homme de fief dans l'acte d'adhéritance de la terre d'Estainkerque, au profit du comte de Hainaut, qui fut passé à Mons chez dame Marie de le Loge, le mardi devant la Saint-Martin d'hiver, l'an 1325. Jacques du Sart, chevalier, occupait alors la charge de bailli de Hainaut. »

B. Jean, qui suit, VI.

C. Guillaume ou Ghuis (1) DU CHASTELER, chevalier, seigneur de Moulbais, possédait des fiefs à Frasne, à Ergnault et à Blicqui.

Un titre du 1er janvier 1367, prouve que Guillaume du Chasteler était alors seigneur de Moulbais. Le voici :

Sachent tout chil ky cest Escrit veront v. oiront ke Jehs Li Roys et Ysabiaus Brandoulle se Feme andoye ensaulle se cparuret. pdevant. laiens de « Noble homme Willaume dou Casteler, » t. se disireterent dou courtil ki fu Jak. Radoul t. dou courtil qui fu Gautelet le Flamench bien t. a loy as vs t. as Coustumes dou liu et paueret les Droitures audit Seigneur p. tel maniere t. p. tel edicion. que li Dairains viuans dials deuls en puet fere toute sen pure voleiteit soit vendre vius vendre v. doner v. en aultre migniere cviertir. t. se li Dairains viuas. des Deuls devt. dis aloit de vie a trespassemt. sans fere Ordenache. diceli irtaige dessus dit se vellet. li doy devt. nommet Jhs. t. Isabiaus kechis yrataiges soit de se vres t. des partis de le maisneetaye p. a coy advoek le maisneetaye ne puis keyr en riens t. vellet. li doy devat. nommet cest a savoir Jehs t. Ysabiaus ki chis iretaiges voist alleurs aultres Enfans fieaulemet. t. est a savoir q. cel iretaige devant nomyet ke Jehs. Lirois t. Ysabiaus Brandoulle laquissent ensaulle encore est asavoir que Jehs. Lirois t. Isabiaus se Feme puellet. che dit iretaige rapieller de commun acort. t. fere tout leur bon proffit en quelques koukes manie ki leur plera a faire t. se li huys des Deuls devant dis aloit de vie a trespassemt fuist Jehs. v. Isabiaus sans

(1) Il est probable que le nom de Guillaume lui fut donné en mémoire de Guillaume d'Autigny, son grand oncle.

L'usage de prendre indifféremment le nom de Guillaume ou de Ghui est ancien. Ghui Geoffroi, duc d'Acquitaine, prit aussi le nom de Guillaume.

Moreau, *Discours sur l'Histoire de France*, vol. XIII, p. 381.

Digitized by Google

avoir rapiellet (1) ensi ke deseure est dit t. devisset si veullent li doy dessus nommet que cille Ordenache. s. dit. fete. et tenue en le maniere ke chi devat. est dit t. deviset a tout chou ki chi devar. est dit t. deviset fere et connoistre furent apiellet comme Eskievin « Will. dou Casteler » Jehs. li Eclus (2). Jehs. Platiaus Jak dou Frasne Jak Lj Owiaus Grarts Descas. Lotairs Li Fievres Jehs. Watrelos t. c. Maires Jehs. Papinars. Che fu fait lan de Grasse. M. CCC. LXVIJ. ou Mois de Gevier.

Il fut reçu châtelain et gouverneur d'Ath, de Flobecq et de Lessines, le samedi avant le jour de Saint-Matthieu, en 1346. Voici un extrait du compte de la châtellenie d'Ath, de Flobecq et de Lessines, qui prouve cette qualification. Ce compte est du 11 avril 1350 :

Recepte « Willaume dou Casteller Castellain d'Ath, de Flobiecque et de Lessines (3), » des esploits de le Castelenie d'Ath depuis le prochain dimanche apres le jour de Closes Paskes qui fu le XJ. jour dou mois d'apvril l'an mil trois cent et cinquante que li Castelains compta a court jusques au mardy apres le jour de l'Invention Sainte Crois qui fu le xe jour dou mois de May l'an mil trois cent cinquante et un suiwant apres s'a en che terme un an et un mois.

Pour les despens « Gillion Fil le Castellain » se vallet et ses chevaux liquels fu envoyés en Hollande par deviers Medame dou comand le Castellain environ le St Pol, se li fist le Castellain savoir que Messire li Dux Willaumes ses fiuls estoit partis de Haynnaut par nuict bien a lx. chevauls, si ne savoit on a quoy il pensoit vj. Escus valoient adont xx. f. vj. D. li pieche lieve... vj'... iijf. (*Chambre des comptes du Roi à Lille.*)

Guillaume du Chasteler fut chargé, conjointement avec Jean Bernier, bailli de Hainaut, et Jacques de Maubeuge, clerc, par lettres délivrées l'an 1315, le jour des Innocents, de retirer des mains de

(1) Dans l'Original le mot *rapiellet* est repeté et ponctué dessous.

(2) Ce titre passé pardevant les Echevins de Moulbais prouve que Jean l'Enclus était alors Echevin de Moulbais. Il est déjà parlé de Jean l'Enclus dans les Registres du Conseil de Hainaut, dont un extrait est ci-dessus reproduit sous le 4 mars 1360. Il fut amené à loi par Arnoul Du Chasteler au nom de Guillaume son père le 11 juin 1375.

(3) Il fut établi Chatelain en 1346, comme se voit par l'extrait suivant du registre déposé à la maison de Ville d'Ath. *Che sont plaintes a Loy faites puis le prochain Samedi devant le jour saint Mahui l'an mil iijC. XLVI, que « Willaumes dou Casteller » fu estaulis Castellains d'Ath, de Floberg et de Lessines.*

Digitized by Google

sire Baude Crespin, d'Arras, toutes les lettres, chartes et quittances qu'il pouvait avoir des comte et comtesse de Hainaut, ses père et mère, d'en dresser inventaire et d'en donner décharge.

Il suivit constamment la fortune de l'impératrice Marguerite. Ce fut lui qui fit avertir cette princesse du départ imprévu du duc Guillaume, son fils. Il envoya à cet effet, en Hollande, Gilles du Chasteler, son fils. Cette mission fut accomplie en 1349, environ la Saint-Paul (1).

Vers la Saint-Paul 1351, l'impératrice Marguerite l'envoya à Avignon, (pendant son absence, Jean du Chasteler fut, par intérim, gouverneur et châtelain d'Ath), et en revint vers le mois de juin 1352. A son retour il eut entrée au conseil de l'impératrice-reine, et se trouva aux états qu'elle assembla à Mons et à Valenciennes. En 1353, il accompagna Nicolas de Lalaing, bailli du Hainaut, et d'autres chevaliers, dans une entreprise militaire, contre Anchin, qu'ils pillèrent.

Ce fut par les ordres de la comtesse de Hainaut, qui prétendait que cette abbaye faisait partie de ses états ; la France, au contraire, soutenait qu'elle était située en Artois. Cependant Guillaume du Chasteler fut invité, par lettres du 26 novembre 1353, où il est qualifié d'écuyer, de se rendre à la cour du roi de France, pour s'excuser des forfaits commis à l'église d'Anchin et au village de Peskencourt, ce qu'il fit à Paris, le 13 décembre suivant.

Voici la commission de l'impératrice Marguerite :

Marguerite Contesse de Haynnau, de Hollande de Zeelande et Dame de Frize a Reverend Pere en Diu Labbet de Saint Jehan en no Ville de Vallenchiennes, « Monsr. Jehan dou Casteler no Cousin » *Prouvost de no Ville dou Quesnoit*, et a nos fiaules Biernard Royer, et Monssr. Jehan Bailliu Cañoine de no Eglise de notre Dame de Le Sale de nodicte Ville de Valenchiennes v. a deux diaus salut,

Comme nous soyemes tenus par raison de Warder et deffendre les drois de frankises des Benefices piertenans a no collation lesquelz ont fondé no predecesseurs de boine memoire. A le supplication de Seigneur Jakemon Lughelin no Capellain de le principal Capellenie de no Castiel dou Quesnoyt ; lequel dist appertenir daschiens tamps usage et coustume au Capellain de le dicte Capellenie pour le cause doudit benefisse toutes coses chi apres contenues, premiers

(1) Voir *Petite chronique de Hollande*, t. I, p. 280, et le *Compte de la Châtellenie d'Ath*, de 1350.

Digitized by Google

ung dismaige en pluisieurs pieces de tiere, entre no Ville dou Quesnoyt deseure dicte et no bos de Mourmal si comme il appert par les bonnes, item iij. muys de bled a payer a le Sainct Andrien et l. ss. blans a le Sainct Remy premiers prendans cascun an sur no bassecourt et sur nos autres revenues de no dicte Ville dou Quesnoyt, item toutes offrandes que ont offre quiconques ce soit ou quelconques lieus devant ce compris de nodit Castiel en quelconcques maniere kon les offre soit a lautel v en crois a ovrer ou en obis faire; item le don des Escoles de no dessus dicte Ville dou Quesnoyt, item le tauvle toutes fois kon tient hostel en nodit Castiel; item aucunes frankises en no Court de no Jurés de no Ville derrainement nommée et aucune partie des loys jugiés en chelicourt, nous confians de le discretion de vous, vous mandons que de discrés Monsr. Pieron Feuillet Doyen de no susdicte Eglise de Notre Dame de Le Sale; de Monssr Pieron Le Fevre Canonne en nodicte Eglise, de Monssr Jehan De Thuin Curet du Beguinage, de Monssr. Jehan de Granicourt Curet de Notre Dame de Le Cauchie et de tous autres lesquels li dessus dit Sires Jakemes vous nommera et que bon vous saulera vous enquerrés diliganment le veritet des coses dessus dictes, et donnés audit Capellain Lettres sur vos sayaulz del inquisition que vous arés faicte sur chou, car nous voulons si comme droit est que li Capellains de no Capellenie dessus dicte, si Successeur et leur Lieutenant goechent et possessent paisiulement de toutes coses a le dicte Capellenie appertenans tout en le maniere que leur devantrain en ont goit et possesset dou tamps de nos predecesseurs de boine memoire, si mandons et commandons a no Bailliu de Haynnau quiconcque le soit, a no Receveur, a tous nos Officiers Serviteurs et Subgés et a tous autres asquels il en peult et pourra appertenir qu'il fachent et ledit Capellain ses Successeurs et leur Lieutenans goyr et possesser paisiuilement de tout chou que a leditte Capellenie appertient selon chou que vous trouverés que on en ara uset anchiennement par lenqueste que vous en arés faicte et quil eu liu de nous toutes fois que besoins sera deffendent le droit et les frankises de nodicte Capellenie sans autre mandement atendre de nous, en tesmoing desquelz coses toutes dessus dictes nous avons ches presentes Lettres scellées de no seel, donné l'an de grace Mil. ccc. LIIJ. le xve jour de March.

(*Chambre des comptes du Roi à Lille*).

La lettre du roi de France, en date du 26 novembre 1353, était ainsi conçue :

Jehan par la Grace de Dieu Roy de France à tous les Justiciers de notre Royaume ou as leurs Lieutenants, nous avons ottroyé que Nicholas Sire de Lalaing, Gilles De Hanneau De Quievraing, Sire De Fontenay, Jehan de Harchies, Gerart De Vendegies, Sire De Roesne, Chevaliers et « Guillaume du

Digitized by Google

Casteler Chatellain d'Ath, escuier, viegnent par devers Nous en quelconque lieu que nous soions as Octaves de le St Andrien prochain venant pour eux excuser par devers nous d'aucuns fourfais dont nous avons été informés que lidit Chevaller et Escuiers doivent avoir fais en l'Eglise d'Anchin et le Ville de Peskenkourt et pour ce leurs avons donné et donnons sauf et seur conduit de venir à nous, demeurer et raller par notre d. Royaume pour lad. excusation faire jusques à xv jours après led. jour, sy vous mandons, commandons et à cascun de vous que les dessus només Chevaliers et Escuier avec leurs Gens, Chevaux et autres choses selon leur Etat vous laissiés passer francement et sans aucun empeschement par vostres Juridictions, Destroies et Passages et leurs prestez et baillez sauf conduit à leurs depens, se metier en ont et sur ce Estes requis, car *Ainsy le voulons Nous* et leur avons ottroié et ottroyons de Grace especial nonobstant Ordonnances ou Deffenses quelles qu'elles soient au contraire, donné à Bavelinghehan le xxvj^e jour de Novembre l'an de Grace mil ccc cinquante trois, par le Conseil ou quel vous estiés signé Blanchet. Le Scel qui pendoit à queue de parchemin est tombé par vetusté.

(*Chambre des comptes du Roi à Lille.*)

Il se trouve, dans l'inventaire de la trésorerie des chartres du Hainaut, des lettres du roi Jean, par lesquelles il déclare que l'amende honorable sera accomplie sans préjudice aux droits et hauteurs de la comtesse Marguerite.

Par lettres du 12 décembre 1346, signées à Mons, Jean de Hainaut, sire de Beaumont, autorisa Guillaume du Chasteler, châtelain d'Ath, et Colard Commart, receveur de Hainaut, à souscrire au profit de sa mère une rente avec hypothèque sur les châtellenies d'Ath, Flobecq et Lessines.

Sa dernière expédition fut au siége de Guildebourg, en 1374 (1).

Il mourut vers 1378, après avoir fondé dans l'église de Moulbais un obit pour lui et pour Thierry, son père.

Sa femme est nommée Mahaut dans l'obitaire de Moulbais, et Béatrix de Mortagne dans un autre manuscrit. C'est une double erreur; M. le

(1) Daer in den selven jaer van LXXIV, den anderen daghes na meydach, quam die hertoghe Aelbrecht met grooter heer gracht mit scepen die leeke opende hadde met hem den grave van Cleve..... ende vele ridders uyt Henegouwen... ende sloeghen syn tenten ende pavilionen voor Gildenbruch.

Chronique de Jean de Beka, dans la collection d'Antoine Mathieu, t. III, p. 272, 2e édition.

Digitized by Google

marquis du Chasteler et de Courcelles reconnut, et M. Goethals avec lui, qu'il épousa Jeanne de Simousies, et qu'il en eut trois enfants :

a. Gillon du Chasteler, seigneur de Bauffe et de Tongres Saint-Martin, provenant de l'illustre maison d'Audenarde, qui les possédait encore en 1290. En 1340, Gillon du Chasteler avait quitté le Hainaut et s'était attaché à la France. Aussi, par lettres du 2 mai de la même année, Guillaume, comte de Hainaut, confisqua ses terres de Bauffe et de Tongres Saint-Martin, et les donna à Henri d'Antoing, pour le dédommager de la perte de ses terres en France. Elles lui furent cependant rendues, puisqu'en 1419, Jeanne du Chasteler les possédait (1).

Gillon du Chasteler est cité dans un compte de la recette générale du Hainaut. Il eut un fils, nommé Arnould, qui mourut sans enfants, vers 1380.

b. Jean du Chasteler, dit Sarrasin, écuyer, seigneur de Brouaine, donné à titre viager par Édouard, comte de Bar, le 15 septembre 1328, jouit en outre d'une pension viagère sise sur les Winages de Binche (1333) Par lettres de 1331, données le mercredi avant la Division des Apôtres, Jean, dit Sarrasin, sire du Chasteler et de Brouaine, déchargea le comte de Flandre des pertes qu'il avait essuyées pour son service. Par lettres du 22 août 1354, Robert, marquis du Pont et comte de Bar, confirma la dotation faite en 1328 par Édouard, comte de Bar, son grand-père.

c. Jeanne du Chasteler.

VI. Jean du Chasteler, chevalier, seigneur de Biellaing, était frère de Thierry, seigneur de Helemmes, ce qui est prouvé par une charte passée l'an 1313, le lundi avant la Saint-Vincent : « Sachent... que messire Thierry du Chasteler, seigneur de Helemmes, et messire Jean du Chasteler, son frère, seigneur de Biellaing, chevalier, et Colart Broyart, à ce jour maire dudit messire Jean, doivent et ont eu convent de vendre, chacun pour le tout, à Landry-Darras... »

Voici la charte par laquelle Thierry, père de Jean, reçut en donation la terre et seigneurie de Helemmes, le 14 septembre 1307 :

« Nous Guilles. P. le Gsce. de Dieu etc. » faisons savoir a t. ke nous avons

(1) M. le marquis du Chasteler et de Courcelles possédait et a fait graver les armes de Jeanne du Chasteler.

Digitized by Google

donnet t. otroiet, donnons t. otroions « A no Chier Foiaule Thieri dou Casteleir Chlr. » pour lui t. pour ses Hoirs a tousjours ppetuelmt. et heritaulement pour le boin serviche kil nous a fait et puet encore faire, « le Ville de Hellempmes » t. toutes les Appendanches en Pres, en Taille t. en Justice toute haut et bas t. tout le Droit entirement ke ns. i aviens fust as Camps v. a Ville etc. etc. Et che dou devant dit Nous pmetons. et avons en convent loiaument p. nous et pour nos Hoirs t. pour nos Successeurs a conduire a warandir et a faire tenir paisuile au dit « Thieri dou Castel. » Et *a sen Hoir a tousjours perpetuelmt. cont. tous.* Et a chou faire t. tenir bien et entirement sans aler v. faire encont., nous avons obligiet t. obligons solempnelment, Nous nos Hoirs t. nos Successeurs. Et pour chou ke ce soit ferme chose t. estaule bien tenue, Nous en avons audit « Thieri dou Castel. » pour lui, p. ses Hoirs t. pour ses Successeurs données ches psentes. Lettes. saielées de no ppre. Saiel ki furet. faites et données a Mons en Haynn. lan de Gsce. mil ccc. et VII. le jour de le Exaltato. Sainte Crois p. j Joefdi ou Mois de Septembre.

(*Trésorerie des Chartes à Mons.*)

Le comte de Saint-Génois, *Monuments anciens*, t. II, p. 44, donne une seconde charte, également de l'an 1313, par laquelle Jean du Chasteler, chevalier, est encore appelé seigneur de Biellaing, quoique, par les lettres de Louis, roi des Romains, signées à Cologne le 3 décembre 1313, le titre de seigneur de Biellaing était alors porté par Thierry du Chasteler.

Jean du Chasteler, après la bataille de Cassel en 1328, se retira en France, où, dès son arrivée, il fut nommé chambellan et envoyé à Tournai, avec Pierre de la Marlière, à l'effet de présider l'assemblée populaire, convoquée aux halles, le 1er juillet de la même année, pour procéder à l'élection des membres d'une commission administrative. Jean du Chasteler, par son influence, détermina la bourgeoisie à nommer Guillaume de Waudripont, Jean Damiens, Jean Pouret, Jacques de Maubray, Jacques Dandlin, Jean du Berducqs, Jacques Mouton, Jacques, son fils, et Pierre du Mortier. Après s'être acquitté de sa mission, il revint à Paris le 27 août suivant.

Mort vers 1322, il avait épousé Marguerite de Hennin, dite de Fontaines, fille de Baudouin de Hennin, sire de Fontaines

Digitized by Google

et de Mahaut de Luxembourg « d'une maison tellement illustre qu'elle s'alliait aux souverains mêmes, etc. (1), » dont cinq enfants, savoir :

A. Arnould, qui suit, VII.

B. Guillaume DU CHASTELER, échevin de Moulbais en 1367.

C. Thierry DU CHASTELER, chevalier, châtelain de Leuze, pour le compte de Jacques de Bourbon, seigneur temporel de la ville et châtellenie de Leuze, en 1350.

D. Jean DU CHASTELER, seigneur de Biellaing, prévôt du Quesnoy en 1353, alla en 1344 à Schoonhoven, accompagné de son frère Thierry, pour faire le siége d'Utrecht. Leur suite consista en quatre écuyers, trois valets d'armes et onze chevaux. En 1351, il remplit, par interim, la charge de châtelain d'Ath. Il épousa Isabelle de Bayne, fille de Jean, seigneur de Bayne, et de Jeanne d'Yvri. Après la mort de son mari, elle épousa, en secondes noces, en 1369, Gérard de Barbançon, veuf de Marie de Pottes, dont il avait eu un fils, Jean de Barbançon, seigneur de Merlemont, qui épousa Jeanne du Chasteler, désignée ci-dessous.

Jean du Chasteler, prévôt du Quesnoy, eut de sa femme, Isabelle de Bayne, quatre enfants :

a. Guillaume DU CHASTELER, épousa Marguerite de Los, dont il n'eut pas d'enfants.

b. Catherine, chanoinesse du chapitre de Maubeuge.

c. Marie, chanoinesse du chapitre de Denain.

d. Jeanne, dame de Tongres et de Bauffe, épousa vers 1369, Jean de Barbançon, seigneur de Merlemont et de Jeumont, mort en 1392, fils de Gérard de Barbançon et de Marie de Pottes, sa femme du premier lit. Jeanne du Chasteler testa en 1419, le 1er juillet (2).

(1) Le marquis du Chasteler a fait graver le sceau de Jean du Chasteler, attaché à une charte de 1332, et qui représente un écusson à une bande, accompagnée de deux lions contournés.

(2) Jean de Barbançon eut de Jeanne du Chasteler deux enfants, savoir :

A. JEAN DE BARBANÇON, qui épousa, par contrat passé au château de Bies, le 9 septembre 1400, Philippine de Werchin, sœur et héritière de Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, dont :

JEAN DE BARBANÇON, seigneur de Jeumont et du Bas-Chasteler, épousa, par contrat passé par devant Philippe Prière, écuyer, garde-scel du Vermandois,

Digitized by Google

E. Jeanne, dite de Moulbais, épousa Jean de la Barre, écuyer.

VII. Arnould du Chasteler, chevalier, seigneur du Chasteler, de Moulbais et d'Helemmes, tenait en fief XL liv. de terres du comte de Hainaut (1).

Il fut maître du séjour (2) de Mons en 1362, et il obtint, en 1380, de Jean de Bourbon, comte de la Marche, la châtellenie de Leuze, vacante par la mort de Thierry du Chasteler, son oncle (3). Ce fut par la mort du même Thierry qu'il hérita de la terre d'Helemmes.

Il assista souvent aux plaids de la cour souveraine de Mons, et était aussi vassal de la maison de Bourbon, comme il appert d'un titre de 1388, où Jean de Bourbon l'appelle son « Amé et foial chevalier, messire Arnould dou Chasteler. »

Il épousa, en 1372, Jeanne de Pottes. A l'occasion de son mariage, le comte de Hainaut lui donna un tonneau de vin (4). Il mourut après 1400.

établi à Saint-Quentin, le lundi 31 mars 1426, Jeanne de Canni, fille de monseigneur Aubert de Canni.

B. Isabelle de Barbançon, épousa Simon de Lalaing, seigneur de Quiévrain. Elle est rappelée dans le testament de sa mère, du 1er juillet 1419. Elle eut deux enfants.

1. Jeanne de Lalaing, dame de Quiévrain, épousa Olivier de Bretagne, seigneur de Ponthièvre.

2. Marie de Lalaing, épousa Jean de Croy, à qui elle porta Quiévrain et Écaussines, et dont elle eut : — Michel de Croy, enterré aux Écaussines, avec huit quartiers ; — Croy, .. , ..., ...; — Lalaing, Ligne, Barbançon, Chasteler.

(1) Le marquis du Chasteler et de Courcelles a vu en 1780, dans les archives du prince de Soubèse, à Lille, un titre commençant par ces mots : « Ernouls, sire dou Casteler et de Molebais, chevalier, castelain de Leuze. »

Son scel y pendait très-endommagé, l'écu entièrement effacé et en grande partie brisé, le casque et le cimier entiers ; il restait un support.

(2) Maître du séjour était le même titre que celui de grand-maître ou maire du palais.

(3) Il eut, entre autres, pour successeurs, Gérard d'Esne, chevalier, seigneur de Marque, châtelain de Leuze, en 1398, et Jean de Rubempré, seigneur de Bièvres, chevalier de la Toison d'or, châtelain de Leuze en 1448.

(4) Dans les plus anciens états de la maison du roi, le vin du coucher est

Digitized by Google

On lit dans un extrait du Compte de la recette générale du Hainaut, du 1er juillet 1372 :

Chest li compte que Colart Dange Recheveres de Haynaut, fait à ces tres redoubtés Signeurs Monsigneur le Comte de Haynaut et de Hollande, Monsigneur le Duck Aubiert et à leur consel, de tout chou qu'il a receu rendut et payet des Biens Rentes et Revenues de le ditte Conté de Haynaut, tant par luy et par ses Lieutenans ou dit Pays, comme en autres plusieurs foraines parties ou quel dit Compte ne sont point comprises aucunes parties del Hiretage Monsigneur sur quoy pluseur sont assennet tant à vie comme autrement despuis le premier jour dou mois de Juillet l'an mil trois cens LXXII. jusques au premier jour dou mois de Jullé l'an mil IIJ. C. LXXIIJ. c'est par le tierme de un an entier.

Par Lettres led. Monsieur Le Duc scellées de son Scel données l'an LXXII. le Vendredi après le jour dou Noel, que lidis Messire li Duc devoit a « Ernoul dou Casteller » pour un tonnel de Vin que donnet li aveit *pour ses noeches*, XL Moutons flamens si quil appert par celi Lettre au fuée de XXXVIIf. li pieche valent.... LXXIIJ. liv. (*Chambre des comptes du Roi à Lille.*)

Les testaments d'Arnould du Chasteler et de Jeanne de Pottes, sa femme, portent la date de 1396.

On voit dans l'acte de vente de la terre et seigneurie de Blicquy, faite le 28 mars 1400, par devant Oste, sire de Lalaing, chevalier, bailli de Hainaut, et la cour de Mons, par noble homme Jean, dit le Mulet, en faveur de noble homme Rasse, bâtard de Ligne, qu'Arnoud du Chasteler vivait encore. Il est qualifié de seigneur du Chasteler et de Moulbais dans cette charte, ainsi que dans l'estimation ou acte de dénombrement fait à cette occasion. Voici ces titres :

ACTE DE VENTE DE LA TERRE DE BLICQUI.

Nous ostes sires de Lallain Chlrs. Baillius de Hainaut faisons savoir a tous que pdeñt nous et en le pseñche et ou tesmoing de plusi. homes. de fief as hault et puissant Prinche notre chr. et redoubté Seignr le Comte de Hainaut et Hollad. qui pour chou especialmt y furent appellet tant que loi porte se

souvent exprimé comme un droit attaché à certains offices ; or, Arnould était grand-maître de la maison du comte de Hainaut.

Voyez la 32e note de la première partie des *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, par M. de la Curne de Sainte Palais.

Digitized by Google

comput persōnelement en plain plais en le Court a Mons Henris Ysaks Sires de Bliki et dit que un jour passet Noble Homes. Messr Jaques dis li mules a son vivant Sir de ledite Ville et Ter. de Bliky si s'estoit tiré en le dess. dite court remonstrans que a Noble home. Monss. Rasse Bastard de Ligne il avoit vendu hietaulemt. ce dites terres Seigneurie et appertenances de Blicquy.

Fiefs relevants de lad. Terre.

Item p. « Messr. Ernoul dou Chasteler » un fief lige gisant a « Moulebais » en plusrs. membres et ptie. en some. de seize livres seize sols six deniers j. ptie fors cens trois livres trois sols six deniers tournois coūrsd. chienquante noef rasieres et demi havot de bled et cent rasieres demi havot davesnes.

Chils fus fais bien et a loy a Mons en Hainaut ou Chastel en plains plais l'an mil et quatre cens le lundi de la sepmaine peneuse vingt wit jours ou mois de Marche.

A la pièce precedente est jointe l'appreciation de ladite Terre faite en 1391. *en forme de cartulaire ; dont est extrait ce qui suit :*

Chi apres sensuit li prisie de le terre revenues et appertenances de Blicquy vendue par Monsr. Jaque dit Lemules Seigñr de celi Ville a Monsr. Rasse Bastard de Ligne pour diceli Terre et appertenances goyr tantost despuis le trespas doudit Seigñr de Blicquy en avant a tous jours et est ceulx Vendaige fais a tous le Carge doudit Vendaige par le pris de douze deniers tournois coursaules le denier yceli prisie faite par Jehan Ghelet et Willame de le Joye come homes et Jehan Aulay come. Clerc de le Court de Mons et a ce comis de par le ditte Court a la Requeste et plainte doudit Seigñr de Blicquy par le apprise que faite en ont lidit conue. as persones qui sensievent.

Fiefs relevants de ladite Terre.

« Messire Ernould dou Chasteler » *home liges audit Seignr d'un fief gisant a* « Moulenbais » en xxxj. Bonniers demy et journel et demy xiiij verges de terre a hannaule en ij. bonniers demy de preit et lxxvj. verges en v. bonniers iij. journelz lij. verges de pasturages en yaves quil li dis « Mss. Ernoulx » tient en se main en j. tieirage sour xxj. bannier j. journelz lxij. verges qui est tels que dou cent de garbes x. on de v. une en viij. sols v. deniers j. pert blans fors en iij. mailles coursaules pour le tournois en quarante cinq sols ix. deniers monoie coursaule en vj.^{xx}xvj cappons j. tierh en iij. hescaudiaux et xxij. poulles en xxvj pains bulletest telx que de xvj. en la rasiere mesure dou lieu en iiij.^{xx}xij. estiers dav. en xxij. auwes en ij homaiges. qui sont de le valleur de ix. razieres de grain cascu. an moitiet blet moitiet avaine se dist lidit Sires sur ce que se maison grange et edifices il ne savoit mettre en nulle valeur

Digitized by Google

mais le met encontre le retenues se a cense le valoit et le gardin et herbaige il met a vi. l. tournois coursaules chascu. an item de xxxj. bonnier demi journel et demi et xiiij. verges de terre il lidis sires en tient le xxiiij. boniers en se main et le sourplus a donnet a cense parmi XL. sols tournois d'un bonier et iij. rasieres de bled de l'autre bonnier se dist lidis sires que ce qu'il tient de ses dittes terres en se main il estime et prent a ces pres item dist il que chil pret puellent valloir chascun an li bonier LX. sols tournois coursaules li bonniers depastures l. sols item prend lidis sires le dessus dit teraige valoir chascun bonnier iiij.c de garbes cest pour le terraige en sa past a x. garbes dou cent XL. garbes le bonnier cent en le part doudit Seigneur iiij.c lvj. garbes de bled et laveine il prent a moitiet qui montent iiij.c et xxviij. garbes et a le gischiere ment ensi en iij. ans vaulroit chils terraiges au profit dou Seignr a iij. rasieres de bled le cent de garbes de bled xxv. rasieres ij. havos de bled et en avaine a v. rasieres mesure a comble pour le cent de garbes davaines xxj rasieres j. havo et demi dav. cest que chuilx terraiges vaulroit a bled cescu. an viij. rasieres ij. havo de bled et a lavaine vij. rasieres et demy havot et se dist lidist sires que ses yauwes vaillent bien casēu. an lun p. lautre XL. tournois coursaule c'est en somme que cieulx fief poroit valoir cāscu. au a forte monoie

xvj. l. xvj. sols vj. deniers j. part fors.
ciij. l. iij. sols vj. den tourn. cours.
lix. rasieres et demi havot de bled.
c. rasieres et demi havot davaine.

Sen possesse a present « Dame Gertrud de Gavre vesve de Mess. Miquiel dou Casteler » *a cause de bail* (1).

« Messire Robert de Blicquis » homme Liges au dit Signeur dey fiefs lun gisant en la maison danfroipont en parturages aulnois rivierres moulin tordoir gardinages et li aultres fiefs qu'on dit as fosses et se gisans en gardinage, courtils a hanaules et terres de curart flechier est vault le tordoir et tant en est rendut viij. ll. et li moulins xl. rasieres de bled mesure de Blicquy.

Item est rendut de le maison as fossers les rentes rabatues lx. sols tournois et ly sourplus des autres membres sur dis vault xl. rasieres demie de Bled et xxxiiij. ll. xvij. sols tournois coursaules c'est en some. de le valeur de ce dis ij. fiefz rabattut le quint pour le retenues dou moulin et tordoir en se quil sont presiet xliiij. ll. v. sols tournoit coūrs. et lxxviij. raz demie bled.

Se sont a present a « Messe. Jehan dou Casteler Signe. de Biellaing et d'Oisi (1). » (*Archives de la Seigneurie de Blicqui.*)

(1) Ceci est écrit d'un caractère plus moderne à la marge.

Digitized by Google

Par acte du 6 mai 1403, Jeanne de Pottes, dame du Chasteler, veuve d'Arnould, seigneur dudit lieu, de Moulbais et de Helemmes, fonda, pour le repos de l'âme de son mari et de la sienne propre, quatre obits dans l'église de Moulbais, qui dépendait religieusement du chapitre de Saint-Pierre à Leuze. Cette fondation fut faite à l'intervention de ses enfants : Michel, Guillaume, Arnould, Fastré, Jean, Mahaut, Jean de Buillemont et Isabelle du Chasteler, sa femme.

FONDATION D'UN OBIT A MOULBAIX.

Sachent tout chil chy cest Escript verront v. oront q. pierard li enclus a ce jour demor. a Moulebais pō. et ou non des pourez de le ville de Moulebais, come hiretier q. il estoit a ce jour desdiz pourez dicelle ville en li pse de Colard de Plyart Mayeur as Kanones de Capitele Saint Piere de leuze de leur Justice et Signorie gisant a Moulebais, grar des camps, Jehan dous brusket dit Clignius, Jehan Lemaitre Suket et Willez Jovenaux ditz li couvrerez come eskiev ont ensemble recordet souffissemt p. suitte faite paisible l'un de l'autre q il furz et appiellet come eskiev as dev. dis Sgrf. un jour qui passés dont onc tout il en avoient ment bn. memore en le sale de Lostel de Moulebais. la « Mad. Jehane de Potes dame dou Casteller vesve de Arnoul Signr dou Casteller et de Moulebais Chlr » vint et se comparut personnellement p. devant d'une part et pierart li enclus come hiretier desd. povres a ce jour de le ville de Moulebais d'aultre part et que la endroit lidite « Dame dou Casteller » de sa boine volenté sans forche et sans contrainte nulle dist. q. il avoit une pieche de tiere tenus de leurs dis Signrs de Capitele q. on dit li bonnier le Marescaul gisant a le Carpriere tenant au Kemin es as tieres de leurs dis Signrs deleqlle tiere el se voloit deshiritier et raporter en le main de Mayevr pō led. pierart lenclus en ahyereter pō. et ou nom des poures de Moulebais come hiretier qu'il estoit pour maner et condition que liditte « Dame » dist donna si avant que le povoit asd. povres de Moulebais, qui content y sont tenu faire et sont tenus de faire faire cascū an a tousjours quatre obis et Vigille pour « Monsignr dou Casteller sen Mari » et pour li lidite « dame » en l'Eglise de Moulebais, et de trois mois en trois mois et Comechier le pr ens. ou mois de Jonghet le second en Octembre, le tierche en Janvier, le quatre en Avril et por lesd obitz et vigilles fit et ordonna sur led. tiere liditte « Dame » au Curé cescun seize sauls mon. coursaule en haynault et au Clerc por cesd obitz aidier faire et Soniez wiz sauls Coursble et a l'Eglise de Moulebais de rentes cascun an quatre sauls et ossi lidite « Dame » retint se profitz et hon-

neur de lidite tiere de le cense de Wllyme le Couvreur et ossi le despoul q. lesd. Wllymes doit laissier au partir de le cense si le retint a missener et depouler depuiz les despoulles rostée traire lesdiz povres sus et faire tout leur boin profit a toujours come de leur boin heretg' en fesant parmi et accomplissant les ordenāches dev. dittes. et que endroit lidite « Dame » doud. hieritage des ors en so. q. contient entre les quatre vouez et s'en deshireta bien et a loi en point en tamps et en lieu que li faire le pooit et le reporta en les mains de Colart de pluyart comme en main de Mayeur et pour led pierart e ahieritie a toujours come hyretier et mambourt des dis povres de Moulebais et q. de plus Liretage en fut raportet « Mikiulz, Willes, Ernoulz, Fastrez, Jehans, Demisielle Mehaut et Jehan de Buillemont et Demisielle Ysabiel dou Casteller se femme enfans Alid. Dame » foerent greentz et accorden tout ce que leur mere en avoit fait et que ledit Colart en ahierieta led. pir. come manbor et hyretier desd. povres bien et a loy a toujours ensi q raportet y estoit q. leur Seigr en avoit etet servi et les droitures payeez et tout chou fait q. il devoit dit selon les coutume du liu et sauf tout droit s'il le re rencontre, fu fait chi et a loy e. si que dit est pard gossart as soignon Jak le Mareschault dit Le Clercq et Jak de pluyart come esk.

Le sisieme jour dou Mois de Moy l'aṅ de Grace mille quatre cent et trois.

(*Ferme des Échevins de Moulbais-Chapitre.*)

Arnould du Chasteler eut de Jeanne de Pottes onze enfants, savoir :

A. Michel, qui suit, VIII.

B. Guillaume du Chasteler, mort le 22 février 1438, fut l'un des nobles du Hainaut, qui assistèrent aux États du pays, tenus le 22 juin 1427. Son sceau se trouve encore à l'acte des États, par lequel le gouvernement du Hainaut est transféré au duc de Bourgogne. Il fit, le 1er janvier 1411, acte de relief d'une dîme sur Frasne et Diegenal à la cour féodale de Mons, fief dont autrefois les comtes de Hainaut avaient gratifié la maison du Chasteler.

Il épousa 1° Marie de Waudripont, fille de Jean de Waudripont et d'Isabelle de la Hamayde ; et 2° Marie de la Barre, fille de Hennin de Longueval, dit de la Barre, seigneur de Court Saint-Étienne et de Catherine du Breucq.

Il eut du premier lit deux enfants :

a. Arnould du Chasteler, chevalier, mort sans hoirs, vivait encore en 1456,

Digitized by Google

d'après un acte de cette année qui se trouve dans les archives du comte de Saint-Génois. Le voici :

« Jean d'Ailly vendit Hollay, sis en la paroisse de Celles, tenu en fief ample de noble homme Arnould, seigneur du Chasteler, chevalier, de sa terre et seigneurie du Casteler, au profit d'honorable homme Simon de Saint-Génois, prévôt de Tournay. »

b. Une fille mariée dans la maison de Cordes, d'après les registres de Leuze, où l'on trouve qu'Arnould de Cordes était neveu d'Arnould du Chasteler.

C. Arnould du Chasteler, chanoine de Saint-Pierre, à Leuze, donna à ce chapitre deux pièces de terre, situées à Pipaix.

Extrait d'un registre (sans date et qui paraît avoir été formé vers 1463), déposé aux archives de Messieurs du clergé de Hainaut, intitulé : *Déclaration et recueil fait en brief des acquestes fais par les gens d'Église au pays de Haynnau, depuis soixante ans en ça, sur les rapports et déclarations apportés par iceulx gens d'Église, aux commissaires sur ce ordonnez par notre très-redoubté seigneur, Monseigneur le duc en la manière qui s'en suit :*

CHAPITRE DE SAINT-PIERRE, A LEUZE.

Lesd. de chappitre possessent deux pieces de terre en jugement de Pippaix, à cause des ordonnances de feu *Arnoul du Chasteller*, qui ne sont point tenues de ceux dudit chappitre, mais du B. dud. Pippaix, et ne peut on savoir au vray la valeur, qui ne monte à gueres, parcequelles sont censées avec autres parties, et plus riens ny a, qui ne soit de la tenue de la dite Église, et qui peuvent monter peut-être avec les acquets dudit *Ernoul* XV livres, qui sont rappliquez à la fabrique de ladite Église.

Il fonda aussi, à Leuze, un obit pour lui, son père, sa mère, ses frères et ses sœurs. Il vivait encore en 1440, et laissa un fils bâtard :

Colard DU CHASTELER, connu par les archives du prince de Salm, seigneur de Leuze, déposées à Malines. A sa mort, le seigneur de Leuze eut des difficultés avec le chapitre pour le droit de mortemain.

D. Fastré DU CHASTELER, tué à la bataille d'Azincourt en 1415, suivit avec son frère Michel, en 1408, le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, à la guerre contre les Liégeois. Il épousa Marie de Coyeghem, morte sans enfants en 1427, et enterrée à Antoing, où, après la mort de son mari, elle se retira auprès de son frère, Robert

Digitized by Google

de Coyeghem, chanoine à Antoing, dont le tombeau était vis-à-vis du sien. On voit par le monument de Marie de Coyeghem que Fastré du Chasteler, son mari, portait à la bande sans lion.

E. Jean du Chasteler, seigneur d'Helemmes, qu'il vendit au bâtard Jean du Monceau, en 1411, le 5 juillet. On trouve à son sujet, dans les archives de Valenciennes, un titre par lequel, le 24 mai 1434, « noble homme Jean dou Casteler, seigneur de Bielaing et d'Oisy, chevalier, s'étant obligé envers Jacquemart le Coutre, bourgeois de Valenciennes, en 8 livres tournois de rente aux v. dudit Jacquemart et de Jean Grebert; ledit Jacquemart vendit toute la rente à Jean Grebert, par acte de cession du 24 mai 1434. »

Dans le compte du bailli de Hainaut, rendu en 1411, à Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, on lit que Jean du Chasteler, écuyer, s'est déshérité le 5 juillet de cette année, de la ville et justice d'Helemmes en Ostrevant, qu'il tenait de la succession de son père, en faveur de Jean, bâtard de Moncheaux, qui en avait fait l'acquisition. On y voit encore que Jean du Chasteler avait négligé d'en faire le relief, et qu'il fut excusé de cette négligence parce qu'il avait été pendant plusieurs années retenu en prison.

« Je crois, dit le marquis du Chasteler et de Courcelles, dans ses notes manuscrites, que Jean du Chasteler, seigneur d'Helemmes, épousa Marguerite de Blicqui, et en eut deux enfants : Jean et Philippine. Cette dernière fit (selon une très-légère conjecture), le retrait d'Helemmes, et épousa Jean Thurut (ou de Thiant), mort avant le 6 février 1419.

F. Mahaut du Chasteler, dame du Forestiel.

G. Isabelle du Chasteler, qui épousa Jean de Buillemont.

H. Élisabeth du Chasteler, religieuse à Ghislenghien, morte vers 1446.

I. Jeanne du Chasteler, religieuse à Ghislenghien, morte le 6 septembre 1433.

J. Gilles du Chasteler, religieux à Saint-Amand.

K. Gertrude du Chasteler, chanoinesse à Andenne.

VIII. Michel du Chasteler, chevalier, seigneur de Moulbais et du fief du Carnin à Ellignies, tué à la bataille d'Azincourt

Digitized by Google

le 25 octobre 1415 (1), était encore écuyer en 1407, le 22 juin (2), lorsqu'il fit, avec l'abbaye de Saint-Ghislain, au sujet des dîmes et terrages de Moulbais, l'accord suivant :

Nous Gossuins de Fatrissart, Jehans de Binch, Gilliars de Froimont et Jehans Ronghe, Home de Fief a tres hault et poissant Prince no tres chr. et redoubte Signr. le Comte de Hainnau et de Hollande, faisons savoir a tous que pdent. nous qui pour chou espalment. y fumes appiellet come. Homes de Fief a no tes. Chr. Signr. le Comte, se compurent. psonnelmt. Damps Nicolle Nunus come. Procureres suffissanment fondés t. estaulis ou nom t. de p. Monsr. Labbet et Couvent de l'Eglise de Saint Ghillain en chelle et Jehans Lefevres come. Procurerres de l'Eglise Nre. Dame de Ghilenghn. d'une part, et « Mikiels dou Casteler Escuyers » dautre part. Et la endroit lesdites parties disent et congneurent que verité estoit q. au tieroir de « Moulembais » avoit pluiseurs tieres de Hiretages sour quoi les Eglises de Saint Ghillain et de Ghillengh. devt. dittes, le Cures pe « Moullembais, » Sains Souplis Patrons de l'Egle. dicelle Ville, un Caplains del Eglise de Leuze, Pierres Daillies et Jehans de le Forge ont le Disme et ledis « Mikiels dou Casteler » y a le tierage, se estoit accoustumet de pieeha p. les Hiretiers tenans les Hiretages qui doivent les dittes Dismes et Tierages de y estre quitte pour payer pour Disme et tierage vingt garbes dou cent, dont les nuef sont t. apptiennent. a le Disme et les autres

(1) La Chronique de Monstrelet comprend Michel du Chasteler, parmi les chevaliers tombés à Azincourt, et cette assertion est confirmée par le bailli du seigneur de Blicquy dans les comptes de 1415. Les voici :

Arries des Plaids le Lundi xxiii. jours ou Mois de Marche l'an mil iiij^c. et xv.

A ramentvoir de visiter sur l'Enquetes de « St. Ghill: et Chasteler. »

Arries des Plais le Lundy jour St. Pierre et St. Pol pénultieme jour dou Mois de Juing l'an mil iiij^c. et xvi. devt. disner.

A donc fu faite pellemt: del Enqueste ent: « Les relg. de St. Ghillain et Mess.^re Mikiel dou Chasteler et sen Remanant (Fils) P. sen Trespas. »

Arries des Plais le Lundy dvnt..... après disner.

De le Requeste faite de p. « Le Dame veve Mess.^re Mik. dou Chasteler » p. ses frais de p. elle mis viers le court y est. taxés, se fu p. Ant. Puche demandet Copie des frais p. diminuer, qui acordet fu.

(*Registres du Conseil souverain de la province de Hainaut.*)

(2) « La plus haute noblesse, les princes mêmes, attendaient souvent quelque occasion signalée pour se faire armer chevalier; témoin Jean Ier, duc de Bourbon, né en 1380, qui ne fut armé chevalier qu'en 1414, quoiqu'il eut depuis douze ans commandé des armées. »

Désormeaux, *Histoire de Bourbon*, édition in-4°, t. Ier, p. 419.

Digitized by Google

onze au tierage etc. En tiesmoing des coses devant dittes et cascunes delles avoir estet faites en no pnce. come. Homes de Fief, se que dit est, Nous en avons a ces pntes. Lres. mis et appendus nos propres Sceaux. Che fu fait en le dite Ville de Moullembais l'an mil quatre cent et siept, vingt deux jours ou Mois de Juing.

Au bas pendent les Sceaux des susd. Hommes de Fiefs empreints sur Cire verte a double queues de Parchemin.

(*Archives de l'abbaye de Saint-Ghislain.*)

Il est utile de rappeler ici que la terre et seigneurie de Moulbais, mouvante de la terre et seigneurie de Blicquy, était un fief lige avec haute, moyenne et basse justice, possédant un château fort entouré de fossés.

Le fief de Carnin dépendait de la terre et seigneurie d'Ellignies. Il consistait en terres labourables, prés et bois.

Michel soutint aussi un procès contre la même abbaye, dont la sentence en original existe encore dans les archives du marquis Oswald Gabriel du Chasteler de Moulbais (1865), et dans celles de Saint-Ghislain. Elle nous apprend que Michel du Chasteler était chevalier en 1411, et qu'il était mort lorsque ce procès fut décidé, et que ce fut à son fils que l'on remit la sentence portée le 13 juillet 1416. Il fut, en effet, tué à la bataille d'Azincourt le 25 octobre 1415.

Nous Pierres dis Brougnars Sires de Haynin Chlrs. Baillieux de Haynnx, faisons scavoir a tous q. pdent. nous et en le pnche. t. ou tiesmoig. de pluiss Homes de Fief a ts. hault t. poissant Prinche no tres chier et redoubtet Signr. le Comte de Haynnx et de Holle. qui p. chou espalmt. y furent appiellet tant q. lois porte, se comprnt. personelmt. en plains plais en le Court a Mons p. Lundi vj. jours ou Mois de Jullet l'an M. iiij^c. t. xj. Religieuze et Descrette psonne. Damps Jhs. de Layens humbes Abbes de l'Egle. St Gisl. en chielle t. avec lui uns ctains. Pcur. souffissmt. fondeis au non t. de p. le dte. Egle. se quil apput. a nous t. a le dte. Court p. ctaine. Lre. de Pcuraton. scellées des Seyauls de Abbet et Convet. de le dte. Egle. et disent q. de tamps passeit, se come. le Lundi xj. jour dou Mois de Juignet l'an M. iiij^c. et vij. il li dit Abb. t. Pcureres. avoiet fait plainte en le dte. Court en cas de pprieter. a lencontre de « Mikiel dou Chasteler a dont Escuyer (en 1407), » p. cause de chou quil li dit Abb. et Pcur. avoient. dit t. pposeit. que a le dte. Egle. devoit apptenir en

Digitized by Google

le Ville Tre. et Justiche de « Moulbais » avoecq aults. Droitures et Revenus qlle. y avoit toute Justiche et Signourie sour un rejet devat. le Moustier de celi Ville. Item que sous tout le manoir et courtil qui fu le grand Colart gisant assés pres de lattre etc. et a celi fin lidit Abbet et Pcur. se plaindiret. au tiesmoig des Homes de le Court qui pnt. y etoiet tant q. lois porte si fu sour a li plainte senefyet souffissmt. p. loi et p. jugemt. audit « Mikiel dou Chasteler adont (en 1411) Chlr. » que il fust v. envoyast souffissmt. as premrs. plais ensuiwans en le Court a Mons t. ossi asdis arbits. que les dessdis. compmis. t. escrips t. ce q. encomenchier t. fait estoit doudit arbitrage aportaissent en le dite Court. Asqls. Plais les dites parties v. leur Pcureur. t. ossi lidit arbit se compurent. personelemt. en plaine Court a tout les dess dis escrips et p. leur Requeste t. accort comesimes p. le dite Enqueste p. faire Pier Marchant t. Gilles Dassouleville come Homes et avoecq yaux gh Aulay come Clercq s. menteit de le dite Court, liql. Home et Clers owirent tout chou q. les dtes. pties. v. leur Pcureur monstrer veulrent sour leur resnes t. tant q. de leur boines volentés renonchiet eulrent a plais pduire. et puis y chil Home et Clers en raporteret l'Enqueste comme pfaite. pdnt. Nous en plaine Court, liqlle fu p. les Homes de le dte. Court la pns. Veuwe si grande que point n'estoit possible de en jour de plais ycelle pooir avoir leute et examinée p. le Jugier, non obstant que ledit Enquereur et Clers en euwissent fait le Collation t. leur intention et Advis mis p. escript. Et a celi cause nous p. ycelle Enqueste et intention y est visitée et dilligammt. et p. grnd. delibaton. licite et examinée y comesimes dep. le dte. Court pnt. les dtes. pties. v. leurs Pcureurs. Wille de le Joie, Rasse de Gibieck Jakrt. de Biaumot., Pierre dou Parck, Jakems Hennekart et ledit Jh. Aulai come Clercq de le dte. Court etc en tiesmoignage de veritet, desqlles. sont faittes deux d'une mesme teneur p. delivrer l'une « Au Remanant doudit Mess. Mikx (1), » et l'autre as Religieux de le dte. Egle de St. Gisl, chui fu fais bn. t. a loi a Mons en Haynnx ou Chastiel en plains plais lan de Grasce M. iiij^c. et xvj. p. un lundi iiij. jours ou Mois de Juignet.

(*Archives de l'abbaye de Saint-Ghislain.*)

Dans les manuscrits de Houwaert, appartenant à M. de Grez en 1780, on trouve au tome IV, pages 328 et 329, certains actes rappelant une charte concernant Michel du Chasteler, chevalier, Marguerite d'Oisy, sa première femme, Marguerite, Jacqueline et Élisabeth, ses filles, Guillaume et

(1) 1416, il était à cette époque mort.

Digitized by Google

Arnould du Chasteler, ses frères. Cette charte est du 23 décembre 1425; elle fut vidimée en 1484.

En 1787, Monsieur le marquis du Chasteler et de Courcelles a découvert, dans les manuscrits de Locquenghien, une charte du 9 avril 1403, portant :

« Domicellus Wilhelmus de Oisy, miles, filius quondam domini Johannis, militis, et Gerardus de Oisy, ejus filius, contra domicellum Margaretam, filiam ejusdem domini Willelmi, et sororem præfati Gerardi, et Michaelem du Chasteleir ejus maritum. »

En voici une autre, du 24 février 1487, concernant Élisabeth, fille de Michel du Chasteler :

« Dominicus Arnoldus de Gavre, dictus de Herimez, filius quondam Johannis, quem habuit a quondam domicellâ Elisab. de Chasteleer, suâ uxore, etc. (1). »

Par acte du 2 juin 1425, fait à l'hôtel de Hérimez, à Mons, noble dame Gertrude de Gavre, dite de Hérimez, veuve de messire Michel dou Chasteler, consentit à accorder une faveur à Guillaume de Sars, seigneur d'Audregnies et d'Angre.

Michel épousa, 1° avant 1403, Marguerite d'Oisy, fille de Guillaume d'Oisy, seigneur de Beauvillers, chevalier, et de Marie d'Aa d'Oultre, dame de Santberg; et 2° Gertrude de Gavre, dame d'Ansermont, fille de Guillaume de Gavre, seigneur de Steenkerque et de Jeanne de Berlo.

Guillaume de Gavre avait épousé en premières noces Isabeau d'Enghien, tante de Marie, reine de Naples.

Gertrude de Gavre, veuve de Michel du Chasteler, épousa en secondes noces, après 1423, Guillaume de Sars, seigneur

(1) Les manuscrits de de Grez et de Locquenghien sont l'extrait des archives de Bruxelles, brûlées pendant le bombardement Les premiers jouissent d'une authenticité presqu'égale aux originaux ; les seconds sont écrits de la main de Gerard van Cruyningen, échevin de Bruxelles, et cette copie fut faite en 1630.

Digitized by Google

d'Audregnies, bailli de Hainaut en 1418. Elle eut la garde noble de son fils jusque vers le mois de novembre 1418, et elle vivait encore en 1430.

Chest li Comptes que a tres haut et ttes puissant Prince s'en tres Redoubté Seigneur Monseigneur le Duc de Brabant et de Lembourg Comte de Haynaut, de Hollande et de Zelande et a sen haut Noble et discret Conseil, fait li Sire d'Audegnies et d'Angre Baillieux de Haynaut de tout ce entirement qu'il a recheup, tant des exploits de led. Baillie des pourfais venans des serviches des fiefs, tenus de sond. tres redoubté Seigneur Monseigneur le Duc comme de aulcunes deffaute de Reliefs de fiefs non relevés, acause de nouvel Signeur, dedans l'an et le jour que segnefyet fu en le Court a Mons que tout venissent relever apriés ce que sond. tres Redoubté Signeur fu rechups a le signorie de sond. Pays de Haynaut, et ossy de tout ce qu'il a sour ce payet et delivret tant au command de sond. tres Redoubté Signeur comme en autre maniere ensi qu'il s'ensuit chi aprés ces Comptes commenchant le premier jour du mois de Septembre l'an mil quatre cent et dixneuf et finans au dairain jour du mois d'Eoust en sievant l'an mil quatre cent vingt, c'est pour le terme de ung an entier et sont les Monoies de cest present Compte, tant en Recepte comme en Rendage avaluez a tel prix et valeur que la Couronne dou Roy pour xl^{f}. dix D^{rs} tournois, l'Escut de Doudres pour xxiij^{f}. T. le desiré et le double gros Dehaynaut pour xviij. Drs T. et toutes autres Monnoies revenantes a celuy pris et valeur.

Autre Recepte d'argent faite par led. Baillieu de plusieurs personnes tenans fiefs de Mond. tres Redoubté Signeur Monsieur le Duc lesquels ont été trouvet en defaute de leurs fiefs avoir relevé a nouvel Signeur.

« De la dame de Moulembaix (Moulbaix) veuve de Messire Mikiel dou Casteler » pour pareillement avoir deffalit de relever a nouvel Signeur environ dix muids de Bled par an et aucunes menues Rentes que elle a gissant ou terroir D'ancre que elle tient en fief de Mond. Seigneur, alte rechupt par appointement fait a elle, a le priere de *Messire Pincart De Herimés et de Messire Gerard Descaussines ses biaux Freres* (1)..... xviij^{f}.-T.

(*Chambre des comptes du Roi à Lille.*)

Sachent tout chil qui cest Escript veront ou oront que pardent. le Mayeur de Monsr. de Haynn. le Maieur de l'Eglise de Danchin le Maieur de le Demi-

(1) Gerard d'Ecaussines, Sire de Reumes, avait épousé Jeanne de Gavre, Sœur de Gertrude de Gavre, femme de Michel Du Chasteler et de Godefroid, dit Pinchart De Gavre.

selle de le Floubecque et les Esquevins dou Viesath chi desous només se comparurent personelement. Jehan de Froymont Clercs demorant a Ath. Lequel laendroit se plaind. de Jehan de Vassault demorant en ledit Ville d'Ath de la some de trois cens livres Tournois monoie de Hayn. que il maitenoit que ledit Jehan le Vassault lui devoit, liquelz Jehan le Vassauls sur ce par lesd. Mayeur a Raisiné cogneut laditte plainte. Et celli cognoissance ainsi faite lidis Jehans li Vassauls fu a le Requete doud. Jeh. de Froymont mis en prison et entiers. Et lui ensi emprisonet, requis a yestre mis hors de le dite prison, tant qu'il euwist fait vne plainte. Et celli cognissance ensi faite lidis Jehan li Vassauls fu a le Requeste doudit Jeh. et proposa que ce seroit droit es lois que il pooit tant vendre et lui desheriter de son Heritage, que il avoit gisans ou jugement desdts. Eschins. que pour celle debte paier et son Corps delivrer de led. prison, sauf ses mailles et cattels allant en ce tout premiers et devant, et sauf l'offre au pasme. Et a celi fin lidit Jehans li Vassauls en fist plainte. Chou ensi fait ledit Maieur cescues a se fie semonst lesd. Echins que il leur en desissent droit et ce que a faire en avoient liquel dit Eshns. apriez ce que parlet eulrent ensaulle. dirent qu'il n'en estoient point saige. Et en requisent a yest menet a leur Souverain chef Lieu a Mons ensi qu'il furent revenu en leur lieu disent que quierquet leur estoit par loi et par enqueste que lidit Jehans le Vassauls faisoit a cedite plainte adecepvoir et que cetoit droit et loy que il pooit tant vendre et lui desheriter de sen Heritage gisant en leur dit jugement que pour celi debte accomplir sauf ses Meubles en ce allant tout premier et dut. et sauf loffre au prsime. apries lequel rapport ensi fait que dit est lidis Jehans le Vassauls dist et congneut que il avoit vendut bien et loyaulement a tousjours hiretaulemt. « A noble Dame Giertrud de Gavre Dame de Moulbais » pmi. certains juste pris et loiaul, douquel il se tenoit et tint pour comptant sols et bien paiet. Et tant qu'il en quittat absolutement « ledit Dame de Moulebais » ses Hoirs « et Sen Rem. » a tous jours tous quittes liquelle a lequel Dame cognult Liretage qui sensuit que lidit Jehan avoit au jugement desdts. Echins. avoit acquis et acatet pour ly et pour ses Hoirs a tous jours pour faire ses volente en quel estat quelle soit. soist mariee Vefve ou remariee vne fois ou plusieurs. Chest assavoir j. Journel de Terre ou envir. gisant en le coulture de Hunaussart tenant d'une part au Fief qui fu Mess. Rasse de Ligne et dault. a Leritaige del Ospitaul de Lessinnes. Item j. Journel lxvij. Verges de Terre en celle couture tenant as Terre de Liessies et a Lieritage les Hoirs Jak. le Boucher. Item a le Vigne Turket a le Keuwe de Willehourte j. Journel et xxvij. Verges de Terre ou environ tenant d'une part a le Terre Pierart de Liessies et d'autre part a le Tre. Jacquemart Aubry. Item vne Pasture contenant iij. Journel v. environ tenant au Vivier qui fu Franchois

Digitized by Google

dou Kar et a Launoy led. Jean de Froymont d'une part et au pret les Hoirs Jacquemart le Boucher daut. part icheuls Hiretages dessus nomes tenus de Mons. de Haynn. Item. j. Journel de Tre. a Trage. v. environ gisant en le coulture du Bouecq tenant d'une part a les Tre. led. Jehan de Froymont et daut. part a le Tre. le Vefve Jeh. dou Brueeq Item j. Courtil a Hanaulle tent. d'une part a le Capielle d'Ottignies et d'aut. part a le Tre. de Lospitaul de Lessines. Item j. Journel de Pret. v. environ tenant d'une part au courtil dess. dit et d'aute part a le rue ycheules Hiretages darain nomes tenus de ledite Eglise Danchin et de ledite Demiselle Jehanne de Florebeeque. Item deux Bosquets contenans j. Journel et demy v. environ tnt. d'une part a le Tres. Pierart de Liessies et daut. part a le Tre. les Hoirs Rasse de Bougnies ycheulx Bosquet tenus de leditte Demiselle Jeh. de Florebecque. Tous lesquels Hiretages entiermnt. dessud. ainsi qu'il le contienne. ent. les bonnes, ledit Jehan le Vassauls reporta en ses mains desdts. Maieur. Et de se bonne volonté sans force et sans constrainte aucune sen desherita bien et a loy de tout tel droit et Hitage qu'il y avoit empoint en tamps et en lieu que bien le peut faire et de cescuna tenance a par ly et a ses fie. Et y renoncha souffissament. Et meut ni clasma ne retient vne fois aut. et tierche sauf cou que si Meuble et si Cattel a laissent en cou tout premiers et avant et sauf Loflice au pisme. Et se en fu liditte « Dame de Moulbais » de cescune tenance a par ly et a se fié adhiretée adviestue et mise ens bien et a loy pour ly et pour ses Hoirs a tousjours et pour faire se volente comme dit est dessus. Et sauf tout droit et su tout cou que dit est fait et passé bien et a loy. Par le jugement et siculte faite Paisville des Echins chy dess. nomes que desdis Hiretage avoient adjugés et qui jugeur en sont. Et bien en furent le Signeur servis et les Droitures payees. A ce Convens desheritances Adheritances et a tout cou que dist est et contenut dans cet Escript faire et passer bien et a loy. Fu come. Maieur de Mons. de Haynn. Jehan de Maffles et come. Maires de ledite Eglise Danchin et de leditte Demiselle Jehane de Florebecque Andrieu de le Matuwerie. Et se y furent appellet come. Esquevins dou Viesth. Jehans de Sorbrucq Thumas de le Rosiere Jackemars de le Keneone. et Nicaise de Leuaul. Che fu fait si que dist est en ledit Ville d'Ath le xvj. jour dou Mois de March. En lan de Grace mil quatre cens et vingt et ung. (*Archives du marquis du Chasteler.*)

Michel du Chasteler eut du premier lit trois filles, savoir :

A. Marguerite DU CHASTELER.

B. Élisabeth DU CHASTELER, qui releva le 8 mai 1421, du château de Gand, une maison qu'elle tenait en fief du comte de Flandre. Elle

Digitized by Google

épousa Jean de Gavre, dit de Herimez, dont elle était veuve le 14 juillet 1430 (1), et dont elle eut entre autres un fils, Arnould, héritier de sa tante Jacqueline, ci-dessous.

Dit naervolghende es de grootte vanden Leene dat « Je Lysbette Casteleers mer Michiels dochtere Rudere heere was van Molenbaeis » houdende hem van onsen Gheduchten Heere ende Prinche den Grave van Vlaenderen resorterende tsinen Casteele te Ghent ghesteten ende gheleghen binnen der Stede van Ghent in Sinte Niclaues Prochie dats te wetene den Grondt van eenen Huus, ende Thuus staende te Ghent ane de Vyschmarct weert synde jaerlycx sevene ende dertich ponden Parisis letter myn ofte meer de heelft ende dander heelft vanden selven Huus behoort nu toe Jonefrouwe Marien Van Calckene Jans wettelike Wyf van Lantmersch ende houdet ooc in Leene. Dit Leen staet tetrouwen, te waerhede, ende te vullen coope in oreunschepen ende kennessen der waerhoden van desen dinghe, zoe hebbe « Je Lysbette Castelers » voornoemt deze presente Lettere ghezeghelt met minen Zeghele wuthanghende, ghemaect ende ghegheven sut jaer ons Heeren alsmen sereef M. cccc. ende xxj. op den viij^ste dach van Meye. Le Sçel paroit tombé par vetusté.

(*Chambre des comptes du Roi à Lille.*)

Arriés (arrêts) des Plais dou Lundi 17. jour dou mois de Fevrier l'an 1420. devant disner.

A donc furent lieutes les Raisons et Escriptures entre « Messire Gerart de Zamberghe » Chevalier d'une part et le Procureur Demisielle « Elizabeth dou Chasteler se Nieche » d'autre part. Ledit Mess : Ger : tendant afin que parmy ce qu'il dist avoir accomplit les Convenenches dou Mariage de Madame se Sœur « Qui fu Femme a Messire Mikieul dou Chasteler, » lidie Demiss : Elizabeth soit tenue de renonchier as Hytaiges. eskeus de « Monsr. Wille. d'Oisi sen Tayon (2), et Pere audit Messire Gerart » et lidie Demiss. s'en excuse et q. encoires y a à pfaire. xxxv. Liv. par an u : environ ; se fu portet d'accort de juger, veut les Lettres doudit Traitiet de Mariage et le contenut d'icelles et ossi les raisons des parties. q lidit Mess. Gerart etoit tenut de parfaire l'assene desd. xl. Liv : p. an dont Mess. Mikieulx devoit goyr apries le trepas

(1) Jean de Gavre, dit de Hérimez, chevalier, était veuf avec enfants d'Isabeau Van den Heetvelde, et fils de Guillaume de Gavre, dit de Hérimez, seigneur de Steenkercke, et de Jeanne de Berlo.

(2) Le mot Tayon vient du latin Thyus, et a été employé indifféremment pour signifier Grand-Père et Grand-Oncle. Dans ce titre il est évidemment employé pour Grand-Père.

Digitized by Google

lidit Signeur d'Oisi et q. li Hytaige : dont lidit Messire Mikieulx avoit possesset ne faisoit point de nouvel a prisier.

N. B. Voici un Fragment de la Généalogie de cette Maison d'Oisy. Voyez Butkens. Supplément, t. II. Additions p. 9 et 10.

Guillaume d'Oisy, Sire de Beauwiliers, Chlr., fils de Jean, époux de Marie De Aa, Dame de Santberghe, fille de Wauthier et de Marie Dame d'Issche ;

Gerard d'Oisy, Sire de Sandtberghe, de Beauwillier, Beer d'Issche, époux de Marie De Herthoge ;

Marguerite d'Oisy, épouse de Michel Du Chasteler ;

Marie d'Oisy, Dame de Sandtberghe, épouse de Louis d'Enghien, vicomte de Grimberghe ;

Elizabeth du Chasteler, épouse de Jean De Gavre.

(*Registres du Conseil souverain de la province de Hainaut.*)

C. Jacqueline DU CHASTELER, chanoinesse du chapitre d'Andenne. Elle eut en partage neuf bonniers de terre, faisant partie de la cense de la Haye, à Moutiers, et certaines parties de main ferme à Moulbais, qu'elle donna le 23 mai 1476 à Arnould de Gavre, dit de Hérimez, son neveu.

Sachent tout chil qui cest escript veront ou oront que par devant le Mayeur et les Echuins dele tenance et Signourie que feu Henry du Harbil asquist en la Ville de Moulbaix chi desoux només. tant que loi porte se comparurent personnelmt. « Demoiselle Jacque du Casteller, canonesse de leglise de Andenne d'une part » et Noble Home. Arnoul de Ghavre dit de Herimels, Escuyer, d'autre part, et la en droit ladite « Demoiselle Jacque du Casteller » de se bonne voullente sans constrainte, dist et congneult que en renumeration des bons et agreables plaisirs et svices. que ledit Arnoul de Ghavre fais ly avoit, faisoit journellemt. et que encores elle esperoit avoir de luy, elle ly avoit donné et de fait la endroit donna emperpetuité et sans aucun rappel, l'Hiretaige de environ demi Bonnier de Tre. gist en le grande coulture « de Moulbaix, » ten. au courtil Jacquemt. le Carton d'une pt. et au chemin de Tournay dautre part, sauf et ressvé. le viij. ptie. qui en apptient « aux hoirs du deffunt Monsr. de Moulbaix. » Et pour yceluy don valoir au pourfit du dit Arnoul de Ghavre et de ses Hoirs a tousjours, laditte « Demoiselle Jacque du Casteller » reporta ledit demi Bonnier de Tre., ressvé se q dit est la viij^e ptie. en le main de Jacquemt. le Carton come. Mayeur de lad. tenance soubs la loy de Vallenchiennes et sen deshireta et devesti bn. et a loy, empoint en tamps et en lieu que bn. faire le pooit coc. d'Hiretaige a ly venx de sen Patrimonsne et a tout le dt. Hiretange sans riens ressver. « Lad. Demoiselle Jacques du

Digitized by Google

Casteller » renoncha bn. et souffissmt., une fois seconde et tche., pour diceluy a heriter ledit Arnoul de Ghavre ressvé. led. viij. pour luy et ses Hoirs joyr et possesser a toujours. Et la prestmt. ledit Mayeur a lassennemt. desd. Echuins, reporta led. Hrtg. ressve. la viij. ptie. diceluy en le main dud. Arnoul de Ghavre, et a sa Requeste len adhireta, advest. et mist ens bn. et a loy pour luy et ses Hoirs joyr et possesser a tousjours et pour tout sen vivant faire se pure voullente, soit en le vendre, donner enghagier ou en aut. manier ordonner sans Hoirs, quil ait ou puist aux ne aultruy appeller en quel estats quil soit coe. il feroit et faire poroit de largent de se bourse et coe. de sen bon et vray hrtx., a tel kierque de Rente quil doit et de tous ce que dit est faire et les Droitures bn paier et loy deduit selon lusaige et Coustume du lieu a ces Convens deshrtance. et a tout ce que dit est dess. faire et passer bn. et a loy, sauf tos. droix et bons Convens p. avant fais saulains en y avoit furnt pns. coe. Eschuins de la d. Tenance et Seignourie Fastret Lenclu, Vinchant Monsinat, Piert Carton, Jehan Delescluse dit Darbels et Piert de Baissi dit Le Ron et si fu coe. Mayr. Jacquemr. Carton dess. nomé qui les appella p. noms Deschuins. et p. noms de tesmoings et ces coses fte. ladte. « Demoisele Jacque du Casteler » jura et retint p. son smt. en le main de ladte. loy quelle ne querroit ne guerre ne feroit chos. ni art engien ne quelque cawillation au contraire dud. don, ne qui preiudicyer pevist aud. Arn. De Ghavre ne a ses Hoirs. Che fu fait bn. et a loy en la Ville d'Ath par piece de tre. empruntée et lad. loy prestée po. ces pns. Convens passer par Jullyen de le Plancq Lieut. de Monsr. le Castelain d'Ath l'an Mil iiij. c. lxxvj. le xxiij. jour du Mois de May.

(*Trésorerie du Château à Mons.*)

Il eut du second lit deux fils, savoir :

D. Jean, qui suit, IX.

F. Simon du Chasteler, échanson de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

IX. Jean du Chasteler, chevalier, seigneur de Moulbais, du fief de Carnin à Ellignies, du fief de la Haye à Moutiers et d'un fief à Ancrene, qui lui venait du chef de Gertrude de Gavre (1),

(1) « Le père Delwarde, *Histoire du Hainaut*, écrit le marquis du Chasteler et de Courcelles dans ses notes manuscrites, affirme que Jean du Chasteler périt à la bataille de Montléri, le 16 juillet 1465. C'est une erreur, car un extrait des registres de la gouvernance de Lille, coté n° 68, du 12 juillet 1464, constate le relief fait ce jour-là, d'un fief tenu de la dame Jeanne de Bersées, douairière de Moulbais. »

On lit aussi dans un mémoire en faveur de ses enfants, du 15 mars 1489 :

Digitized by Google

sa mère (1), gouverneur de Lille, né en 1414, mort en 1464, releva le 4 novembre 1428, la terre de Moulbais qui, jusqu'alors avait été tenue à bail par Gertrude de Gavre, sa mère, et Guillaume de Sars, son beau père, ce qui prouve qu'il était né vers 1414, puisque c'était à quatorze ans qu'on relevait les fiefs, en Hainaut.

Il assista à un tournoi à Arras, en 1435, et fut créé chevalier par le comte de Saint Pol, ainsi que le seigneur de Ravenstein, fils du duc de Clèves, et Cornille, bâtard de Bourgogne, en 1452. L'année suivante il se rendit avec sa femme à la fête, donnée à Lille par le duc de Bourgogne (2), et fit vœu de l'accompagner contre les infidèles (3).

Il épousa, en 1431, à l'âge de dix-sept ans, Jeanne Bourlinet, dame de Bersées, d'Esplechin et des fiefs Desteules, du Chatel, de la Verdrie, la Grande Vacquerie, etc., fille de Jean Bourlinet, chevalier, et de Marie de Rouvroy, dite de Saint-Simon.

Elle avait reçu, à titre de douaire, des dîmes et des terrages à Moustier et à Frasnes-lez-Buissenal, que Jacques de Harchies, écuyer, sut s'approprier. Jeanne Bourlinet, dame de

« Par le trépas de feu messire Jean du Chasteler, survenu en ce pays l'an 1464. »

(1) Il possédait aussi un fief de cinq bonniers qui relevait du comte de Hainaut (*Cartulaire* de 1414.)

(2) Douze seigneurs et douze dames dansèrent le ballet qui termina la fête, c'étaient : le comte de Charolais, le duc de Clèves, le comte d'Étampes, Jean de Coimbre, Alof de Clèves, le bâtard de Bourgogne, le comte de Boucan, Antoine, bâtard de Brabant, Philippe Pot, Philippe de Lannoy, chrétien de Digone, Philippe, bâtard de Brabant; Mesdames de Bourbon, d'Étampes, de Ravestein, de Beuvres, d'Arsy, de Comines, de Santers, de Saubeaux, du Chasteler, Marguerite, bâtarde de Bourgogne, de Boudeault, Isabeau Constelle.

(3) Ce serment, dit le vœu « du Faisan, » était formulé dans ces termes : Jehan du Chasteler voue à Dieu, aux Dames et aux Faisans, que de servir mon prince ou souverain seigneur, ou saint voïage sur les infidèles ou aucun comis ad ce par mondit seigneur d'y obéir et servir tant que la vie me durera au corps.

Digitized by Google

Bersées, après la mort de son mari, se retira à Ath, où elle vécut jusqu'en 1486.

La terre et seigneurie de Bersées était mouvante de la terre et seigneurie d'Antoing.

Jean du Chasteler eut de son mariage huit enfants, savoir :

A. Philippe, qui suit, X.

B. Pierre DU CHASTELER, dit de Moulbais, seigneur de Carnin et d'Esplechin, mort en 1490, est qualifié Pierre de Casteller, dit de Moulbais, écuyer, dans un arrêt rendu par le Grand Conseil à Malines, en 1486, entre Jean Cottrel, écuyer, seigneur d'Esplechin, d'une part ; et Pierre du Chasteler, ayant pris la garantie de ses valets, officiers et ouvriers, et dame Jeanne de Bersées, veuve de messire Jean de Casteller, chevalier, seigneur de Moulbais. On voit dans cet arrêt que Pierre du Chasteler n'était pas seigneur de la terre et seigneurie d'Esplechin, proprement dite, qui appartenait à Jean Cottrel, mais bien de certains fiefs, droits et hommages, enclavés dans la seigneurie d'Esplechin, lesquels avaient été donnés aux prédécesseurs de la dame de Bersées, par messire Jean de Mortagne, seigneur de Landas et de Bouvignies, à raison de quoi ses dits prédécesseurs étaient qualifiés de seigneurs d'Esplechin en partie.

C. Jeanne DU CHASTELER, d'abord demoiselle à l'église Notre-Dame à Ghislenghien, puis chanoinesse du chapitre de Sainte-Gertrude à Nivelles, où elle mourut le 16 octobre 1500, et fut inhumée dans l'église capitulaire, avec cette épitaphe :

« Cij gist damoiselle Jeanne du Chasteler, ditte de Moulbais, chanoinesse de Nivelles, laquelle trepassa en l'an de grâce 1500, le 16e jour du mois d'octobre. Priez Dieu pour son âme. »

CHASTELER, Gavre, Bersées, Saint-Simon.

Jean, curé de Saint-Nicolas, et Jean, chapelain, furent les exécuteurs testamentaires de Jeanne du Chasteler (1).

D. Gertrude DU CHASTELER, d'abord chanoinesse du chapitre de Sainte-Gertrude à Nivelles, en 1462, puis religieuse à l'abbaye de l'Olive. Madame Marie de Rouvroit, dite de Saint-Simon, sa tante, lui légua cinquante livres par son testament.

(1) Registre du chapitre du 17 octobre 1500.

Digitized by Google

E. Jacqueline du Chasteler, chanoinesse à Andenne.

F. Marguerite du Chasteler, chanoinesse à Andenne.

G. Élisabeth du Chasteler, religieuse à Ghislenghien, avec sa sœur Jeanne.

H. Hoste du Chasteler.

Il eut un fils naturel :

Otton du Chasteler, rappelé dans le procès que Philippe, Pierre et Jeanne du Chasteler soutenaient contre Jacques de Harchies, seigneur de Moustiers (1).

X. Philippe du Chasteler, chevalier, seigneur de Moulbais, de Bersées, d'Ansermont, la Verdric, du Chatel, Desteules, et des Prets, qu'on dit Bourlinet. Ce fut lui qui vendit avant 1496, le fief de huit bonniers à Blicquy, qui avait appartenu à Thierry du Chasteler, 11e du nom (2). Il fut l'un des nobles du Hainaut présents en la prise de possession de ce comté par Maximilien, archiduc d'Autriche, au nom de Marie de Bourgogne, son épouse, le 2 novembre 1477.

« A tous ceulx qui ces pntes. Lres. » verront ou orront, Anthoine Rolin Chlr. Seigneur Daimeries, Danthinnet et de Leus, Mareschal et Veneur heritable de

(1) De fortes présomptions font émettre en doute l'illégitimité d'Otton, et font croire qu'il était l'aîné des enfants de Jean du Chasteler, mais qu'il mourut sans hoirs peu de temps après son père.

(2) Dans le *Cartulaire de Blicquy* de l'an 1496, on lit la notice suivante sur le fief de Gages, à Blicquy (folio 118) :

« Jehan Farinart tient ung fief qu'il a acquis as hoirs Thiery du Chasteler, nomet le fief de Gages, contenant 8 bonniers, 1 journal de terre ahanable en plusieurs parties, sy come : « 5 bonniers en la couture de Hallebau-Mostier, tenants as 9 bonniers de terre en la cense dudit seigneur, et tenant aux soive de Daubechies et de Blicqui.

» Ung et demi bonnier en la couture del Croisette, tenant à la cauchie Brunehault et au chemin.

» 1 bonnier en la couture de Montroel, tenant à l'héritage les hoirs Josse Hubos et à Gérard de Lattre.

» 3 journaux en la couture de Saulx le p̄br, tenant au fosset Marlerottes et à l'héritage Estievenart du Fret et à Philippe du Ponchian.

» Ensemble 8 bonniers 1 journal. »

Digitized by Google

Haynn. Conseiller et Chambellan de mon tres Redoubté et Souverain Seignr. Mons. le Duc Dostrice et de Bourg.ne, Comte de Haynn., Hollande et Zellande etc. et son grant Bailli de fond.t Pays et Comté de Haynn. salut savoir faisons, que le jour du datte cy desoubz escripte, Nous veysmes, tenysmes et oysmes lire une Lres. en parchemin scellées à double keueue en Chire vermeille du Seel Nre. dit tres Redoubté et Souverain Seignr. contenant ce que sensieult.

Maximilien par la Grace de Dieu Duc Dostrice, de Bourgoingne, de Brabant, de Lembourg, de Luxembourg et de Gelres, Comtes de Flandres, Dartois de Bourg.ne Palatin de Haynn., de Hollande, de Zellande, de Namur et de Zutphen, Marquis du Saint Empire, Seigneur de Frize, de Salins et de Malines; à tous ceulx qui ces pntes. Lettres verront salut savoir faisons, que ce Dimence jour de Feste de Madame Sainte Waudreu *second jour de Novembre l'an mil quatre cens soixante dix sept*, apres que en la pnce. de Reverend Pere en Dieu noz tres chiers et tres ames Cousins l'Evêque de Metz et Mess.e Jehan Fils aisné de Cleves et aussi de Reverends Peres en Dieu nos amez et feaulx Conseillers, l'Abbé de Saint Ghislain, l'Abbé de Liessies, l'Abbé de Crespin, l'Abbé de Cambron, l'Abbé de Bonne Esperance, le Prieur des Escolliers de Mons. Et nos amez et feaulx le Comte de Chimay notre premier Chambellan, le Comte de Joigny nos Cousins; Maistre Jehan de la Bonnerie Chef de nre. Grant Conseil, Mess.e Loys Sr. de la Gruthuyse premier Chlr. d'Honneur; Mess. Olivier de la Marche; le Seignr. Daimeries Grant Bailli des Bois dicelluy Pays, Sr. de Wieges; le Sr. de Maingoval; le Sr. de Fresin, le Sr. de Haubourdin; le Sr. de Haynin, Mess. Estienne de Montigny Chlrs. et « Phelippe du Chasteler Sr. de Moulebais Escuyer, » Nous comme Baille et Advoet de Nre. tres chiers et tres aimée Compaigne, Marie par la grace de Dieu, Ducesse de Bourgoingne etc. vraie Proprietresse et Héritiere desd. Comtez de Hainn. Hollande et Zellande, avons esté receu et mis en la Possession de ces dits Pays et Nous feisimes serment à nos tres chiers et bien amez les Mayeur, Eschevins etc. de nre. Ville de Mons etc.

Che fu fait le vingt syxysme jour du mois de Febvrier l'an mil quatre cens soixante dixhuit : le Seel du grand Bailliage y etant appendu à double queue de Parchemin empreint sur Cire vermeille.

(*Archives de la ville de Mons.*)

Dans un ancien cartulaire on trouve un relevé des feudataires et arrière-feudataires du comte de Hainaut, fait en 1473 et 1474, par le grand bailli de ce comté. On y lit que Philippe du Chasteler, seigneur de Moulbais, écuyer, tient un fief

Digitized by Google

nommé le fief d'Ansermont, en la ville et terroir de Guoy : et que Philippe du Chasteler, écuyer, fils de feu Monsieur de Moulbais, tient la terre et seigneurie de Moulbais en toutes justices, haute, moyenne et basse, de la devant dite terre de Blicquy.

(L'original a été remis, le 12 septembre 1585, à Daniel Vandenbroel, le procureur du Seigneur de Moulbais.)

A tous ceulx quy ces pnts. Lrēs verront Bauduvin De Lannoy Seignr. de Molembais et de Torquoing Chlr. Coseiller et second Chambellan du Roy des Romains nre. Sr. et de mon ts. redoubté Sr. et Prince Monsgr. l'Archiduc phle. d'Austrice son Filz Duc de Bourgne. Contes de Flandres etc. et Gouverneur du Souverain Baillage de Lille, d'Orchies et des appten. salut savoir faisons q. p. devant loys de Thouwart et Jacques de Le Fontaine auditeurs nous comis au nom de mesd. tres redoubtés Srs. a prend oyr et recepvoir les contracts convenenches marchies et obligacions qui se font et passent entre pties. en lad. Ville et Baillie Dorchies p. lres. soubz. le scel dud. Souverain Bailliage comparurent p. sonnellement « Nobles personnes Phle. du Chasteller Sr. de Mourebais (Moulbaix) » *Fils et heritiers de feulx le* « Seigneur de Mourebais et de Dame Jehenne Bourlinet » ses Pere et Mere en son nom et « Pierre du Chasteller, dit de Mourebais, Sr. Desplechin, » aussi Fils et heritier desd. deffunctz tant en son nom q. come ayans le Droit et lui faisant fort de « Demois. Jehenne du Chasteller, » leur Seur et Fille desds. « Seignrs. et Dame » et recognurent lesdts. pties q. pour appasier les questions et proces estans entre les dessus d. parties es meus q. dessus et auts. appans. a mouvoir icelles pties se sont mises en appoitnt. amiable en la fourme et maniere qui sensseult en premiers appartiend. aud. Seignr. de Mourebais pour son droit et porton. les fiefs et seignouries *de Bersées, Destenles et du Chastel le fief de le verdryes, et le fiefz appellé les pretz Bourlinet apptenances. et appenden.* pour diceulx chineq fiefz appendenñ et appten. come. dit est joir et possesser p. luy ses hoirs ou ayans causes heritablemt. et a tousjours franchement et sans charges de tous droits de quintz qu'ils eussent peult et polroient demander en qlconques manier q. ce soit lesd. « Pierre et Demois. Jehenne » et ausquels droits de quinctz et autes. led. « Pierre » oud. nom q. dessus a renonchie et p. ces pntes. renonche et tout aud. droit dicelluy « Phle. Seigneur de Mourebais » et promet de len tenir et fe. tenir quiete et des chargé tant p. luy come p. sad. Soeur et led. « Pierre » aura tant pour luy come pour lad. « Damois sa Seur » de laquelle il a le droit et cause *le fief de le grand*

Digitized by Google

Vacquerie tenu de le motte dorchies, le fief de le salle, le fief pienart, le fief de le croisette, le fief tenu de march le robert et le fief nomé le petite Vacquerie desquelz chincqz fief derreniere nomez et dont il est question p. devat. Monsr. le Gouverneur ou son Lieuten. a Lille ensembles toutes les tres. renteuses seans es trois. de templeuve le cappelle en-peule et environ et dont il est question p. devat. Monsr. l. Gouverneur aud. Lille et si aura aussi led. « Pierre » *les maisons et terres du hamel scitué a Mons en-peule tenuës des Messrs. de Saint Vaast Darrast* avecq encores tels porcions ql. devera avoir pour luy et lad. Damois sa Seur selon la coutume du lieu en *la maison fielz et tres. de main ferme q. lon dist de grimanstrat seant a rumeghyes* a lencont. dud. Sr. quy a aussi sa porcion pour lesd. fiefs et tres. renteuses et main fermes joir et possesser p. ledit. « Pierre » ou nom. q. dessus heritablement et a tousjours et sans ce que led. Seignr. y puist jamais demander ne clamer aūlt droit mais y a du tout renonchye et renonche au droit et prouffit dicelluy pierre et quant a tout ce q. dist est tenir entretenir de point en point p. le manier dicte en ont lesds. compans es nons et qualitez q. dessus oblegie et oblegent l'un envers laūt leurs corps a emprisonner se mestier est avec tous leurs biens et hrtaiges et ceulx de leurs hoirs pñs et advenir pour estre prins et vendus p tous Srs. et justices sans meffait jusques au plain fournissemt. et accomplissemt. de ce q. dist est meismemt de ce avoir tenir et porter a garand acquit et descharge l'un envers laūt ainsi q. dist est et de chūn deulx coñt et envers tous aūts p. petuellemt. et a tousjours et affin q. ced. appointement et traicté puist mieulx sortir son effect et demourer ferme et stable a tousjours lesdites pties p. pañtes ont fait constitué et establit leurs procureurs generaulx et messagés especiaulx c'est assavoit de Maistre Jehan le Franchois, Pasquier tenelin, Walleran de tourmignyes, Andrien de Vandeville, Mahieu Desplancques, Mahieu Bochar, Jehan Butulle, francq de la porte, hutin descaillet et Jacques de Hnimbersart et de Hacqmet de le loiegne ausquels procūrer et a chun. deulx portans ces lrés lesd. compāns ont donné et donnent p. ces pñtes pooir. especial absolut et irrevocable de aller et comptoir. p. devant toutes loix et justices telles que bon leur semblera a chūn deulx et quil appartiend. et illecq. confesser et recongnoistre tout le ctenu en ces pñtes et illecq accorder q. chūne desd ptiēs compārtes seront adce tenir et entretenir condempnez accordans encorres lesdis compāns pour sceureté de ce q. dist est la main de mēsd. ts redoubté Srs. estre mise et assise a tous leursd. hrtaiges et q. chun. deulx se pinst touttefois q. bon lui semblera se mettre de fait de p. mesd. Tres Redoubté Seignr chun a sa pt. et porcion des hrtaiges dessus dēclez en iceulx eulx faire tenir et decreter de droit et le tout consentir recorder et recongnoistre p. lesd. procurs ainsi q. dessus est dist renonchans

Digitized by Google

lesds. comparans p. leurs foys et frmens a tout ce qui aidier et et valoir leur pouroit pour aller ou fe aller contre leffet et teneur de ces lestres et a chūn deulx leurs ayans causes ou porteur de cestes grever prejudicier ou nuire en aucune maniere meisment au droit disant general renonciacion non valloir si comme tout ce nous ont lesdts. auditeurs temoingne estre vray par leurs seaulx et seignetz mis a ces lrēs et nous a leurs tesmoing avons a icelles fait mettre le scel dud. Souverain Bailly sauf le droit de nosd. Tres Redoubté Srs. et lautruy en tout ce fut fait passé et recongneu le xve jour de Mars l'an mil iiij^c. iiij^xx. et neuf ainsy signé r-savary.

(L'original est dans les Archives du Conseil souverain de la province de Hainaut (1).

Pour demonstrer et pleinemt. donner a cognoistre a vous Monsr. le grand Bailli de Haynau et a vous Messrs. les homes de fief de la Noble et Souveraine Court de Mons parquoi il soit en temps et lieu dit et jugié pour et a lintention de « Phe. Piere et Damoiselle Jehanne du Chasteler, Freres et Soer, enfans de feux Mess^re Jehan du Chasteler, Chlr Seignr. de Moullebaix et de Dame Jehanne de Burlinet » *Vefve demorée d'icellui feu* « Seignr. » que a bonne et juste cause lad. « Dame Jehanne de Burlinet » *Vefve dud. feu* « Mess^re Jehan du Chasteler, » tant pour elle que en l'action de sesdis Enfans. Fuist et ai daprecha fait plainte en cas de proprieté en cette Court en intention et pour priver et deboutter Jacques de Harchies Escuier de l'apprehention et maniance en quoi il s'estoit volontairement et contre droit intruit mis en boutte au prejudice du droit et possession anchienne desdits Seig^r Vefve et Enfans « du Chasteler, » puis naguaires en devant lad. plainte par an et jour de ung alloet se comprendant es dismes et terraiges couvans et qui se lievent des depouilles des heritaiges gisans es Villes Terroirs et Paroices de Moustiers et Frasnes lez Buisenal et la Enthour. Car d'icellui alloet led. feu « Messire Jehan du Chasteler, » estoit trepassé possessant, delaissant lad. Dame sa Vefve et ses dis Enfans, et a ce moien icelle Vefve advestie en ensaisinée dud. alloet, tant de son droit, que en laction d'iceux sesdits Enfans ainsi que ci apres sera plus dit duquel Procés ensse le trepas de lad. « Dame Jehanne de Burlinet, » *lesdis* « Phe. Pierre et Damoiselle Jehanne du Chasteler, Freres et Soeur ses Enfans, » estoient conjoinctement ensemble venu rentrer, et icelluy come bien fondé reprenre, le veuillans ctinuer et soutenir sy en deveront venir a leur intention;

(1) Quoique cette pièce soit sans date, nous l'avons mise immédiatement après la précédente, parce qu'elles sont l'une et l'autre postérieures à la mort de Mad. Jehanne De Bourlinet, dame de Bersées.

Digitized by Google

non ostant oppōn y prinse de premiere face par led. Jacques De Harchies en son temps, ne chose au sourplus que la Vefve de luy demorée a titre des Enfans q. elle se dist avoir de sond. feu Mary ensst reponse par elle ftē d'iceluy Procés, ou soutenīt au contraire, par dire que « Lad. Dame Jehanne de Burlinet » n'avoit pas esté capable, et le cāpable que non bien fondée de lad. plainte et procedure avoir intentée et mise suz et comme aussi n'estoient sesd. Enfans, de icelluy Procéz subsister soustenir et poursuivre, tant pourceque « lad. Dame *avoit renunchiez aux meubles et debtes de* Sond feu Seigr et Mary » comme parce que ledit alloet ne venoit pas de son coté, et au surplus par non avoir bien declaré le Comprendement d'icellui alloet et dōnt du tout et pleinement lad. Vefve De Harchies doit et devera estre jugée et condempnée a degueyr, avec faire restitution des levées dud. alloet depuis ladite plainte ftē et a paier tous interets et depens a ceste fin un Procureur agrée par lad. Court souffisamment fondé « ou nom desd Freres et Seur du Chasteler » a autrefois dit et proposé et ycy a l'ordonnīce de lad. Court reiteré par escript ce qui senssuit.

III. Itē et pour ce ainsi comenchier a demonstrer, verité est que led. feu « Messe. Jehan du Chasteler Seignr. de Moullebaix et lad. Dame Jehanne de Burlinet » furent conjoings ensemble par mariage.

IIII. Ite que oud mariage led « Messre Jehan du Chasteler » *avoit porté come. ven de son costé et patrimoine liretaige et alloet se cprendant es dismes et traiges courans et qui se levent des despouilles des heritaiges gisans esd. Villes terroirs et paroiche de Moustiers et frasne lez Buisenal et la Enthours dont dessus et touchiez et qui estoit en valleur de iiijxx a C. par an ou environ une foix plus et lautre moins.*

V. Ite lesquels conjoings « Messre Jehan du Chasteler Sr. de Moullebaix Chlr. et Dame Jehanne de Burlinet » *avoient eu par mariage plusieurs Enfans*, assavoir « led. Phle du Chasteler, Pierre du Chasteler et Damoiselle Jehanne du Chasteler, Canoinesse de Legle. de Nivelle, » *qui encore pntement estoient vivans, et autres qui estoient trepassez sans hoir.*

VI. Itē que par le trespas dud. feu « Mess. Jehan du Chasteler » advenu en ce païs de Haynn environ lan mil iiij C. et LXIIII. led. heritaige et alloet, estoit demore et cede en la main et Joyssance de lad. « Dame Jehanne de Burlinet, Vesve dud. feu Messre Jehan du Chasteler » *acause de sesd. Enfans en droit de Douaire coustumier* et en avoit Joy et devoit Joyr et possesser selon lad. loy du pais le Cours de sad. vie durant.

VII. Itē duquel alloet et heritaige se comprendt esd. dismes et terraiges led. feu « Mess. Jehan du Chasteler Mary a elle lad. Dame et ses predecesseurs, » dont il avoit la cause et csequānmt elle lad. Dame Vesve en droit doaire

coustumier avoient Joy et possessé *de si loing et anchien temps que memore n'estoit contraire*, en le Baillant a Censse affait qu'il estoit Escheu a Racenssir et en Recevant la Censse des Censsiers annuellemt passe avoit C. ans, iiij^xx ans, LX ans, XL ans, XXX ans et especialement XXJ ans et jour et plus qui estoit temps et terme Cpetent prescrt pour tenue et possession proprietaire avoir acquise, ainsi que tres bien sceu et pouvoit seroit defait par recognoissance et autremt. tant que pour souffrir.

VIIJ. Ite or este ainsi que sur ce que lad. Dame qui estoit moult simple feme sestoit allee tenir sur ses terres hors de ce pays, le dit Jacques de Harchies Escuyer qui estoit demorant aud. moustiers, et lun des subtil et fin home qui fuist en la marche environ, veant lad. partie dalloet estre bonne et grand valleur future au lieu et environ led moustiers, ou il estoit resident et avoit sa maison hiretaiges et biens, trouva fachon et moien de son fait privé et volontaire se boutter et intruire aud. alloet et deprenre et faire prenre et coeiller a son proffit lesd. dismes et autres droit y appartenans.

XIIIJ. Ite et sur jcelle plainte avōt esté Jugié led. Jacques Deharchies partie estre adjourné come elle avoit esté aprve. entiere car s'estoit venue Cpāroir en lad^e. Cour et estoit advenu que pendant le temps d'Icellui procés « lad. Dame Jehanne de Burlinet » *estoit trminée vie par mort en la ville Dath oud. pays de Haynau*, si avoient *Les dis* « Phles. Pierre et Damois. Jehe. du Chasteler, Freres et Soer germains ses Enfans » a certain jour de plais tenus en lad. Court ensst sond trespas reprins lad. plainte erremens et procedure fte et encmēnchee par lad. feue « Madame leur Mere » et y estoient rentrés.

XXXVIJ. Ite et pour plus clerement demonstrer q. led. alloet soit cellui et point dautre dont se fait a pnt la question veñ dud. « Mess^re Jehan du Chasteler » et que arest ne soit point aux frivolles propos deladte Vesve De Harchies sera sceu et prouve se mestier est, que en ce Procés deduisant led. Procureur Deharchies, avoit et a en cette Court apres avoir eu le rafreschissemt. de lad. pltē et ensst. esplois recordez Donné a congnoistre et confesse led. alloet avoir esté acheté par led. feu Jacques Deharchies a « Hoste (1) du Chasteler, Fils dudit feu Mess^re Jehan, » et pour ce avoit demandé et requis delay en lad^e Court, pour delad. plte et poursuite soūtr et advertir pour rethour et gharand ledit « Hoste du Chasteler, et lequel delay lui avoit par lad^e Court esté ordonné.

Le 15 mars 1489 fut conclue une convention entre messire Philippe du Chasteler, seigneur de Moulbais, Pierre du Chas-

(1) Hoste du Chasteler ne nous est connu que par cette seule pièce.

Digitized by Google

teler, dit de Moulbais, et Jeanne du Chasteler, frères et sœur.

Philippe du Chasteler épousa Jeanne de Proissy (1), prévôte ou vicomtesse héritière de Bavay, qui testa le 1er décembre 1508, et mourut le 3 janvier 1510, fille de Léon de

(1) Pierre de Rohan, seigneur de Pontchâteau, fils d'Alain IX, vicomte de Rohan et de Peronelle de Mailli, sa troisième femme épousa en troisièmes noces Jeanne de la Chapelle, dont la mère était Proissy et sœur de Jean de Proissy. Ce Jean de Proissy est nommé exécuteur du testament dudit Pierre de Rohan, qui l'appelle son oncle, et lui donne le titre de Haut et Puissant Seigneur.

Catherine de Rohan, fille d'Alain susdit et de Marguerite, fille du duc de Bretagne, sa femme du premier lit épousa Jacques de Dinan, épouse en premières noces de Gilles de Bretagne, fils du duc Jean VI, en deuxièmes noces du seigneur de Laval, et en troisièmes noces de Jean de Proissy.

Ce Jean de Proissy était frère de Jeanne de Proissy, femme de Philippe du Chasteler.

Clarembaut de Proissy, chancelier de Lorraine et de Bar, reçut en donation de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, la vicomté de Bavay (la copie authentique de cette donation est dans les archives du marquis du Chasteler (1865.) L'acte porte pour suscription : A notre bien aimé Clar mbault de Proissy, escuyer. — *Lettres jointes de la Chambre des comptes, à Lille, du 7 décembre* 1436).

Il épousa N. de Loyaucourt, dont :

Léon de Proissy épousa Anne de Lannoy, dont trois enfants :

a. Jean de Proissy, épousa vers 1485, Françoise de Dinan, qui testa le 31 décembre 1489, et lui laissa la moitié de ses biens meubles, sa maison de Nantes et 2,000 livres viagères sur la terre de Nioreau.

b. Jeanne de Proissy, qui épousa Philippe du Chasteler.

c. Jacqueline de Proissy épousa M. de la Chapelle, dont Jeanne de la Chapelle qui épousa Pierre de Rohan.

Alain de Rohan épousa, 1° Marguerite de Bretagne ; 2° Marie de Lorraine ; 3° Peronelle de Mailli.

Il eut du premier lit :

Catherine de Rohan, épousa Jacques de Dinan, seigneur de Châteaubriant, grand bouteiller de France, dont Françoise de Dinan ci-dessus, qui épousa Jean de Proissy, et mourut à Nantes le 3 janvier 1499.

Il eut du troisième lit :

Pierre de Rohan épousa Jeanne de la Chapelle ci-dessus.

On peut prouver cette généalogie par les registres de la cour féodale du Hainaut.

Digitized by Google

Proissy et d'Anne de Lannoy (1), dont deux enfants, savoir :

A. Philippe DU CHASTELER, vicomte de Bavay, seigneur de Moulbais, des bois de Louvignies, etc., mort sans enfants légitimes en 1418, constitua par acte fait à Ath, le 24 décembre 1515, une rente viagère à son profit et à celui de Jean du Chasteler, son frère. Il s'y qualifie d'écuyer, seigneur de Moulbais.

Voici une lettre de pension du 24 juin 1508, concernant Philippe du Chasteler :

Sachent tous ceulx qui c'est escript verront ou orront que par devant les Mayeur et Echevins de la Ville de Moulbaix à Messrs de Cappitre Saint Pitre de Leuze et Monssr. de Ligne chydesoubs només comparut personnelmt. hacquin frison come son home francq sans pere ne mere eagiés de vingt deux ans ou environ demourant en lad. Ville de Moulbaix et remontra que ou meisme jour du datte de ce pnt. chirograffe il avoit et a vendu et des deniers du Vendage tenu content a « Noble et honn. Demoiselle Mademoiselle Jehanne de Proisy, veuve de Fev Phle. du Casteler, » en son vivant « Seigneur dud. Moulbaix, » cent sols Tourn. de Rente et Pention chun. an tout le cours des vies de « Phelippe et Jehan du Casteler, Enfans de lad. Demoiselle, » quelle avoit de sond. feu « Mary » et du darain vivant escéant a payer chun. an moittiet au vingt quattreysme jour du mois de Decembre et lautre moittiet au vingt quattreysme jour de Juing acause de laquelle Pention ainsy payer d'an en an asd. termes avoit lesd. Vendeurs fait pluiseurs convenanche et obligations coustumiers et pertinentes en tel cas tant de coustz et fraix rendre a deffaulte de payement, et sur le quind denier de la deffaulte comme daboult et contrepan aussy renforchement de crand debvoir faire dedans certains jours et termes pour ce devises et en aultre maniere icelle Rente et Peñton estant a racat par

(1) Anne de Lannoy était avant son mariage chanoinesse à Mons (voir les registres du chapitre), elle était fille de Baudouin de Lannoy, dit le Bègue, seigneur de Molembais, mort en 1474, et d'Adrienne de Berlaymont, morte le 30 avril 143... Ils furent inhumés à Solre-le-Château. Il était veuf en premières noces de Marie, héritière de Dolhain, morte le 31 mai 1433 (voir les *Mausolées de la Toison d'Or*, n° 17.)

Selon M. Goethals, Jeanne de Proissy serait fille d'Arnaud de Proissy, vicomte de Bavay, fils de Clarembaut de Proissy et de Marie de Corswarem. Il n'indique pas les causes de son dissentiment avec le marquis du Chasteler et de Courcelles, dissentiment qui, du reste, n'enlève rien à l'illustration de l'origine de la femme de Philippe du Chasteler.

Digitized by Google

le pris de dix deniers le denier touttes lesquelles choses et aultres y servans povoient et devoient plus plainement apparoir par certaines Lettres ftes. pour cause de lad. Pention scellées des seaulx de pluiseurs homes. de fief a la Comté de Haynn : et court de Mons et dottel jour et datte que ce pñt chyrograffe que lad. « Demoiselle Jehanne de Proisy » en avoit ou avoir debvoit par devers ly sy que tout ce led hacquin frison dist et remonstra lors plus plainement, assavoir est a tous que après ladte. remonstrance ainsy faitte que dit est iceluy dit hacquin frison dist que en non de comenchement de fin et de plus grant seeurte de lad. Pention de cent sols tourn. par an mieulx payer et de tous les convens pour ce fais accomplie il en vouloit mettre et rapporter et de fait de sa bonne et agréable voulente sans constrainte en la pnce desd. Echevins chy dessouls nomes. en mist et rapporta bien et souffissament en la main de Jehan Willame dit Warme comme ad ce jour Mayeur de lad. Ville de « Moulbaix, » asd. Seignrs. de Cappittre de Lense et Monssr. de Ligne de liretaige de deux maisons manables grange estables pasture et gardin ten. ensemble conten. ung bonnier ou environ gisant aud. « Moulbaix » ou jugement desd. Echevins en le rue du pont tenant d'une part a Liretaige Thiery du Bruecquet d'aultre part à ung piechon appartenñ a hoirs Willame de Ployart et de deux costes teñ a lad. rue de laquelle dte. maison et heritaige enthierement led. hacquin frison sen desvesty et deshireta bien et a loy par Ram et par baston de tout tel droit et hiretaige quil y avoit et avoir pouvoit empoint tems et lieus que bien lepeult faire et y renoncha bien et souffissament et neant y clasma ne retint une fois seconde et tierche, a tel fin et condition que tant et sy longhement que lon payera bien et enthierement lad. Rente et Peñton de cent sols tourn. par an et que lon accomplira tous les convens par celly cause fais ledit hacquin frison ou son ayant cause doibt et devera paisiblement de lad. maison et heritaige joyr et possesser, mais la ou deffaulte aroit es payemens d'icelle dte. Penton. quant en quel an de quel terme et de combien que fuist, fuist de tous, de partie ou en celly ocquison traire se puelt et posr. lad. « Demoiselle Jehanne de Proisy » son aiant cause ou le porteur de ce pnt. chyrograffe a icelle dte. maison et hiretaige enthierement au point que on le trouvez pour icelle faire vendre par claing et par loy duement a recours et a toujours du tout au coust et frait dicell pour es deniers ven. dud. vendaige prendre et avoir franchement eh tout premiers apriés les frais rabatus le princhipal racat de lad. Pention ou ce qui a racater en seroit et pourquoi claing et vendaige se fer. sans malengien avec les arreraiges qui deves en fer. laven. du temps et cousts et fraix en celly ocquison engenrez, sur fourme telle que se sourcroix avois est. demerez procedans dud. vendaige au descure des convens de lad. « Demoiselle Jehanne de Proisy » acomplis che dever. estre demorer

Digitized by Google

et appertenir au prouffit dud. hacquin frison, ou de ses hoirs et ayant cause; et se faulte y avoit, ce seroit a recachier sur led. hacquin frison et sur tous ses aultres biens hoirs et remmanant par vertu des princhipalles lettres de ladte. Pention, lesquelles dtes. lres. quant a ce et aussy pour led. obligiet et ses ds. biens hoirs et remannant pouvoir constraindre par quind. donnant de terme en terme se faulte avoit es payemens et convens de ladte. Penton, sans traire a ce pnt raport. ne iceluy mettre a marchy syl ne plest et bon semble doibvent et deveront a dez demorer en leur plaine forche valleur et vertu et non mies pour ced. pnt. rapport devoir estre en maniere aulcune noncées corompues ne admeuries, a ce pnt. crand rapport et a tout ce que dist est dessus faire congnoistre et passer bien et a loy, fu present com. Mayeur de lad. Ville de « Moulbais » ausd. Seigneurs de Cappitre de Leuze et Mons. de Ligne Jehan Willamn. devant nomet, et se y furent pñs et pour ce espealement appellez comme eschevins dicelle Ville asds. Seigneurs Jehan de Lesclusse Jehan Carton Michiel Grart et Ector Renart, lesquels Echevins disent par loy par jugemens et par sçeute paisible fte. de le semonce et conjurement dud. Mayeur, parmy ce que lesd maisons et heritaiges appertenoit aud. hacquin frison en vertu de don que ou mesme jour de la datte de ce dit pnt. cyrograffe ladte. « Demoiselle Jehanne de Proisy » fait l'y en aveit et dont desheritée sen estoit au prouffit d'iceluyd. hacquin par devant lesd. Mayeur et Eschevins, avecq que led. hacquin avoit fait serment que sur lesd. maisons et heritaiges il n'avoit fait ne savoit comme aussi ne faisoyent lesd. Eschevins a ce jour aultre empeeschement que ce pñt rapport que par ces raisons et moyens led. rapport etait fait et passet bien et a loy as us et as Coustumes du lieu pour tous les convens devantd. accomplir en la maniere dessus devisées a tout tels cens Rentes kerkes et debites que lesd. maisons et heritaiges doibvent et sauf tous drois et puis jura derechief le dit hacquin frison par son serment bien et souffissament es mains de ladite loy que ce pnt. rapport il avoit fait et faisoit a bonne et juste cause et non point pour nulz ne aulcuns de ses leaulx crediteurs ne aultruy vouloir frauder ne decepvoir, et pareillemt. jura lad. « Demoiselle Jehanne de Proisy » que en celly maniere le recepvoit et que point de fraulde ny savoit promettant que sy tost que de ladte. Pention et des convens dicelles elle sera pleinement satisfiest et contentée au dit rapport ne demande pls. aucuns droit : et de tout ce que cy dessus est dit fut touste loy deduitte, les Seigneurs servis et les droictures payées et tout ce fait que a loy appertient, et si en appella led. Mayeur les dis Eschevins par nom d'Eschevins et par noms des tesmoings, che fut fait et passet bien et a loy sy que dist est ou jugement desd. Eschevins le vingt quattreysme jour du mois de Juing en l'an mil chincqs cens et huyt.

Digitized by Google

Sur le dos de la Lettre etoit ecrit ce qui suit :

Chest Escript est rapport d'hitaige fait par hacquin frison pour cent solz de Pnton par devers « Demoiselle Jehanne de Proisy » Vesve de feu « Phelippe du Casteler » en son vivant « Seigr de Moulbaix. »

(*Archives du marquis du Chasteler.*)

Philippe DU CHASTELER.

B. Jean, qui suit, XI.

XI. JEAN DU CHASTELER (1), vicomte de Bavay, seigneur de Moulbais, Bersée, Carnin, Bois de Louvignies, etc., par relief du 10 décembre 1518, après la mort de son frère.

Nous Aubert du Brouccquet Guislain a Lauwe George du Brocequet Godeffrin Colle et Janin Paret Savoir faisons a tous que pardevant nous qui pour ce y fusmes especiallement appellez comme Homme de Fief a la Comté de Haynu. et Court de Mons. Se comparut personnellement hounouret Escuyer « Jehan du Chastel r » Seignr. de Moulbaix de Bersée d'une part et Jehan du Pret a ce jour Bailly a houn. Sgr. Henry de Cressy de sa Tere et Srie. de Blicquy dautre part. Et laendroit en nre. pnce. led. Sgr. de Moulbaix remonstra audit Bailly de Blicquy que par le trespas de « Phles. du Chasteler » a son vivant Seigr. dud. Moulbaix et de Bersée qui fu son Frere que Dieu pardoint tout nouvellement advenu en ce Pays de Haynaut, lui estoit venu succedet et escheu ladte. Terre et Seigneurie de Moulbaix tenus en Fief de ladte. Terre et Sgrie. de Blicquy. Se comprendant en Chasteau Maison de Cense. Cens et Rentes d'argent Dave. des Cappons des Poulles, Dauwes de Pains Terres ahanables, Prets Pastures Yauwes Bois et Anlnois, et en plusrs. autres parties. Et pour ce a luy come. Bailly dud. Blicquy. Volloit icell. Fief Terre et Srie. dud. Moulbaix relever come. a lui succedé et escheu par le trespas de « Phles. du Chasteler » son Fre. come. dist est. Et de fait en la pnce. et au tesmoing de nous lesdts. Hommes de Fiefs led. « Jehan du Chasteler » releva aud. Bailly de Blicquy le devand. dit Fiefs Terre Justice et Srie de Moulbaix. Et mis led. Bailly de Blicquy Recheupz. led. « Jehan du Chasteler » de tout le Relief Terre

(1) Le cachet ordinaire de Jean du Chasteler se trouve dans une lettre qu'il écrivit en 15... à la ville de Mons, et dont copie se trouve dans les archives de la maison du Chasteler.

Le scel dont il se servait en 1520, pend au dénombrement des bois de Louvignies, donné cette année au seigneur d'Aimeries. (L'original se trouve dans les archives du prince de Soubise, et copie dans celles de la maison du Chasteler.

Digitized by Google

Justice et Srie. dud. Moulbaix en le Feaulté et Hommaige de sond. tres houn. Sgr Monsr. de Blicquy en faisant le serment en ce cas apparten. bien et souffissament ainsi que les Coustumes du Pays de Hain. donne, et sauf le Droit dud. Sgr. et d'autruy. Et puis led Bailly enjoindy aud. « Jehan du Chasteler » Segnr. dud. Moulbaix que dedans quarante jours prochain apres il euist fait raport et denombrement souffissanment dud. Fief Terre Justice et Srie. de Moulbaix quel il estoit ample ou liege en quelx membres et parties il gisoit et combien il pooit valloir par an. En tesmoing desquelles choses dessusd. nous lesd. Hommes de Fiefz en advons ces pntes. Lres de Relief scellées de nos Seaulx. Che fu fait dyxiesme jour du Mois de Decembre, l'an mil chincq cens dixhuit. (*Archives du marquis du Chasteler.*)

Jean du Chasteler mourut selon l'épitaphe de son mausolée dans l'église de Moulbais, le 27 mai 1568, et selon les registres de la ville de Tournai le 14 mai de la même année (1). Il fut lieutenant des hommes d'armes de l'empereur Charles Quint, en 1542, lieutenant du château de Tournai, en 1555, et, en 1556, gouverneur de la même ville. Sa commission de gouverneur du 17 mai 1566 était ainsi conçue :

Phle. par la grace de Dieu Roy de Castille, de Léon, Darragon, de Navarre etc. etc. a tous ceux qui ces pntes. verront salut. Comme nagaires en pnce. et par ladvis de nre. tres chiere et tres amée Seur la Duchesse de Parme et de Plaisance pour nous Regeante et Gouvernante Gnale. de noz Pays de Pardeça, ensemble de tous les Gouverneurs d'iceulx Pays Chlrs. de nre. Ordre et Genz de noz Consaulx Destat et privé estans lez elle, ait esté concuë et dressée quelques moderation de noz Placarts et Ordonnances sur le fait de la Religion, au bien repoz et tranquilité de nosd. Pays, dont notred. Seur la Duchesse Regente nous a deja envoyé le poinct ou mynute, et despechera de brief vers nos Royaulmes d'Espaigne, noz tres chiers et feaulz Cousins, et Chlrs. de nred. Ordre, le Marquis de Berghes Lieutenant Capitaine Gnal. et grant Bailly de nre. Pays et Conté de Haynau, et le Baron de Montigny, Gouverneur, Capitaine et Bailly, de noz Ville Cité et Chastau de Tournay et du Tournesiz, pour nous informer du tout particulierement, et nous repnter. ce

(1) Ce qui fait croire que la date de la mort de Jean du Chasteler est fautive dans les registres de Tournay, c'est une commission du duc d'Albe, en date du 15 mai 1586, pour aller recevoir sa déposition dans l'affaire du comte de Horn. (*Procès du comte de Horn*, page 551, édition de 1568.)

Digitized by Google

que en cestuy affaire a esté consideré, et pour ce que pendant l'allee d'iceulx Marquis de Berghes, et Baron de Montignies vers nosd. Roiaulmes Despaignes a été trouvé convenable de faire coicquer. aussi led. concept de moderation, avec les Etats de ses Pays de Pardeça respectivement, pour au retour desd. Srs. tant plustot faire pouoir faire effectuer ce que par nous sera ordonné en cest endroit, par ou soit besoin de commettre quelque bon Personnaige pour faire ce debvoir vers les Estats du Bailliaige de Tournay et du Tournesiz, savoir faisons que nous ce consideré et pour le bon rapport que fait nous a esté des *Prudence, Discretion et Experience* « De Nre. ame' et feal chev. Messre. Jehan de Chasteler, Sr. de Moulbais, » *Lieutenant en nred. Chasteau de Tournay*, et nous confians entierement en sa Leaulté et bonne Diligence. Avons iceluy par la deliberation de nred. Seur la Ducesse Regente commis et estably commettons et establissons par ces pntes. pour a l'effet susd. couquer. aux Estatz dud. Bailliaige de Tournay et du Tournesiz, que pour ce avons fait convocquer et assembler led. concept de moderation des Placcars et Ordonnances susdts., et sur ce negocier auec eulx, et aussi avec les Lieutenans et aultres nos Officiers dud. Bailliaige pour y donner leurs Avis selon la forme dinstruction que pour ce lui sera donnée, a quoy lavons auctorisé et auctorisons par ces pntes., ordonnant aux Prelats, Nobles et aultres Deputez dud. Bailliaige de Tournay et du Tournesiz, et a tous aultres nos Justiciers Officiers et sujetz cui se regardera qu'ilz ayent a adjouster foy et credence en ce que nre. part par led. Sr. de Moulbais leur sera declairé, car ainsi nous plait-il, en tesmoing de ce nous avons fait mettre nre. Scel a ces pntes. donné en nre. Ville de Bruxelles xvij. jour de May lan de grace mil cinq cens soixante six. De noz Regne assr. des Espaignes, Sicille etc. xj^me^ et de Naples le xiij^me^ (sur le replis ce trouve ecrit) par le Roy (et plus bas) Douertrepe avec Paraphe.

(*Archives du marquis du Chasteler.*)

Jean du Chasteler sut, par sa fermeté, maintenir la religion et l'autorité légitime, au point de faire dire à Pontus Huterus (page 414), qu'il conserva Tournai « à Dieu et au roi (1). »

Voici comment M. Goethals rend compte de cet événement dans l'article qu'il consacre à Jean du Chasteler.

« ... Lieutenant d'hommes d'armes de l'empereur Charles Quint, en 1542, sous le commandement des comtes de Monsfeldt et de Boussu, fut nommé en 1555, lieutenant de la

(1) Deo et Regi Tornacum restituit.

Digitized by Google

compagnie qui tenait garnison au château de Tournai, sous les ordres et commandement de Floris de Montmorency, baron de Montigny. Lorsque la cour de Madrid eut manifesté l'intention d'entrer dans des voies conciliatrices, et qu'elle eut appelé vers elle le marquis de Berghes et le baron de Montigny, le roi Philippe II délivra, le 17 mai 1566, sur la représentation de la duchesse de Parme, au seigneur de Moulbais, l'autorisation de comparaître officiellement aux états du baillage de Tournai et du Tournaisis, pour prendre, d'un commun accord, les mesures les plus convenables pour calmer les esprits. Comme l'attachement de Jean du Chasteler à la cause du roi était bien connu de la gouvernante, il fut ensuite chargé, pendant l'absence du baron de Montigny en Espagne, du gouvernement même de Tournai et du Tournaisis par lettres patentes datées de Bruxelles, le 7 juin 1566. Son exactitude militaire dans l'accomplissement de ses devoirs provoqua, chez les partisans de la nouvelle religion, des observations et des plaintes qui furent portées à la cour de Bruxelles, où l'on prétendait alors qu'une trop grande rigueur ne convenait pas dans les circonstances. Son crédit en fut un instant comme ébranlé. La gouvernante dépêcha Philippe de Montmorency, comte de Hornes, par lettres patentes du 29 août 1566, avec la mission honorable de reprendre la pacification des partis à Tournai et dans le Tournaisis. Sa condescendance fut grande, coupable peut-être. Souvent, il est vrai, il fut contrarié dans ses mesures par l'implacable dévouement du seigneur de Moulbais, qu'il s'efforça plus d'une fois de ramener à des sentiments de conciliation. Jean du Chasteler n'en conserva pas moins la charge intérimaire de lieutenant du seigneur de Montigny. En effet, la gouvernante lui écrivit, le 14 septembre 1566, pour lui enjoindre le serment qu'il convient et que font ordinairement tous les capitaines de places fortes. La mission du comte de Hornes ne fut pas longue. Au commencement

Digitized by Google

du mois d'octobre suivant, le gouvernement le rappela à Bruxelles. Le comte de Hornes, étroitement affilié aux sectaires de la réforme, ralentit son départ pour s'entendre avec eux sur les moyens de paralyser l'action militaire du seigneur de Moulbais. »

Il épousa 1° par contrat du 31 mai 1525, Gillette de Harchies, dame de Wadempréau, inhumée avec son mari dans l'église de Moulbais, fille de Gérard de Harchies, seigneur de Bellignies, et d'Anne de Rez; 2° le 22 janvier 1547, Barbe de Hun, veuve de Jean de Poitiers, et 3° le 30 janvier 1561, Marie de Lannoy, veuve de Charles de Louvignies, morte le 10 septembre 1608, à l'âge de soixante quatorze ans, et inhumée à Tournai dans l'église. Elle avait alors pour troisième mari Matthieu Corving, gouverneur de Gavre (1).

Le testament conjonctif de noble homme Jean du Chasteler, chevalier, vicomte de Bavay (2), seigneur de Moulbais, de Bersées, d'Audignies (3), de Wadempréau, etc., et de madame Gilette de Harchies, sa très-chère compagne et épouse, fut fait et passé le 3 juillet 1542, à la cour souveraine de Mons. Le voici :

« Nous Pierre De Sorbroecque Escuier, » Jean Moreau, et Juilien Bidault scavoir faisons à tous que pardevant Nous qui pour cy y fusmes especialle-

(1) On lit dans une ordonnance délivrée à Malines le 28 juillet 1604 : « Marie de Lannoy, veuve de messire Matthieu Corving, en son vivant capitaine du château de Tournai, et auparavant de messire Jean du Chasteler, seigneur de Moulbais.

(2) La prévôté ou vicomté de Bavay était un fief ample mouvant de la cour de Mons, consistant en moulins, banaux, halle, soulieux, affouages ou chauffages et rentes seigneuriales, trois mesures de prairie et deux de terre labourable.

(3) La terre et seigneurie d'Audignies, sise lez-Bavay, était tenue en fief de la terre et seigneurie de Moulbais. Elle avait été achetée par les mombours du contrat de mariage de Jean du Chasteler, avec Gilette de Harchies. Elle avait un château fort, et consistait en terres labourables et terrages. Le seigneur y exerçait toutes justices, haute, moyenne et basse, et devait foi et hommage au seigneur de Moulbais.

Digitized by Google

ment appellé, comme hommes de fief de la Comté de Hainault et Court de Mons, et aussi en la présence et au Tesmoing de vénerable et discret Sire Julien Demarlieres pbre. comme Nottaire Apostolique et Imperial ad ce avec nous lesdts. hommes de fief, requis et appellez comparurent en leurs personnes, Noble Homme « Jean du Chasteler Chlrs. Sgr. de Moulbais, de Berse'es, d'Audegnies, de Wadempereaulx, etc., et Madame Gilles de Harchies sa tres chiere compaigne et epeuse, etc. » Et laendroit de leurs bonnes et agreables volontés sans constrainctes dirent et congnulrent que à l'honneur de Dieu pour Office de pitié et p. affection d'amour naturelle desirans que apr. leurs trépas et decès Paix concorde et vnion, soit puist etre et demeurer entre leurs Enfans Filz et Filles et que vng chan. deux sachent et puist scavoir sa parchon et provision des Biens fiefs trs. Justice et Sries. cens Rentes Heritages Possessions et Revenuës qu'ilz avoient tenoient et possessoient et que Nre. Sr. Dieu par sa grace leur avoit consenti et donné dont lui rendoient tres humblemt. action de grace et louenge, ilz valloient faire connoitre et devizer et passer et de faict par lassent advis et volonté l'un de l'autre, et aussi p. deliberon. consentemet. et accord de plusieurs leurs bons Parens et Admis lors pns. et pour ce especiallemet. evocquiez et appellez, c'est asscavoir du costé led. Sgr. de Moulbais « Noble homme Jacques de Saincte Gennois Sr. de Ladeuze et Pierre Carbon, et du Coste' de ladte. Dame Gillet de Harchies, noble homme Nicolas de St. Gennois, Seigneur de le Berlierre, et Franchois de le Homme Escuier, » ils firent passerent congneurent deviserent et accorderent certainnes assennes parchons Advis et Ordonnances à leurs Enfans Fils et Filles cy apr. denonché et tout en la forme et maniere que fensst.

Si rappellant et mettant au neant enthierement par ce présente toutes telles autres Parchons Assennes Advis et Ordonnances que lesdts. Conjoincts Sgr. et Dame dud. Moulbais auroient et pouroient avoir fait et passé auparavant la dacte de cesdtes. présentes Lres. comment que fuist ou puist estre.

« Premier. » Iceulx dts. Conjoint adviserent voelrent et ordonnent que « Jean du Chasteler » leurs Fils aisnét ait et tiegne en sa parchon pour lui et ses hoirs a tousjrs. la Terre et Justice et « Seigneurie dud. Moulbais » et en tout membres et parties tenue en fief Liege de la Segnie. et Tre. de Blicquy, se comprendant en toute Justice et Srie. haulte moienne et basse aussi en Maison Fortresse Fosse Bassecourt Gardins Pastures Terres labourables Viviers prets et bois, aussi en Rentes d'argent d'avaines et de chappons et aultres Droitures si avant que Mond. Sr. de Moulbais en a joy et possesse et sans rien en aucune chose reserver.

Item vne autre Terre Justice et Srie. nomee « La Terre et Srie. de Berse'e » en tel comprendement que Mond. Seigr. la tenu et tient en foy et homage de

Monsgr. le Comte de l'Espinoy à cause de sa Ville Terre et Srie. d'Anthoing ensble. tous les fiefs Heritages de main fermes cens Rentes d'argent d'avaisnes et des chappons et toutes autres Revenus quelconcques que lesds. Conjoincts auroient et possessoient « Tant es Lieux dud. Berse'es Templeuve en Peule Arthois Lille et la enthours, » et par dessus ce « Les Prets nomme's Bourlinet, » ainsi qu'ils se contiennent et comprenne tenus en fief de honnorable homme Mr. Nicolas De Thieulaine à cause de sa Segrie. d'Aigremont contenant quatre Bonniers et demi ou environ.

Pour toutes lesdtes. parties de Tres. Sries. Heritages Rentes Possessions et Revenus ci devant declarées en tout leur comprendement « Comme biens venans du coste' de Mond. Sgr. de Moulbais » commenchier à joir par led. « Jean du Chasteler leur Fils » apres le trepas de sond. Seigr. Pere, à la charge tant du Droit de Douairierre tel que à madte. Dame sa Mere, ly a été promis faire et assennée sur toute lad. Terre Justice et Segrie. dud Moulbais en traitant le Mariage desdts. Conjoints sa vie durant seulement comme aux Charges Subjections et Conditions cy apz. declarées.

Item quant au partage et provision « de Phles. du Chasteler, leur second Fils, » ordonnerent et ordonnent lesdts. Conjoincts que icell. ait et tiengne semblament. en sa parchon pour lui et ses hoirs à tousjrs. « La Tre. Justice et Seignorie d'Audegnies les Bavay » tenu en fief de ladte. Terre et Segrie. de Moulbais acquise par les Manbours du Convent de Mariage desdts. Conjoincts au proffit et tenant colte et ligne de Madte. Dame de Moulbais procedans des Deniers quelle pouvoit avoir avec autres Biens porté en Mariage, icelle Tre. et Srie. se comprendant en Maison de Forteresse Bassecourt Tres. labourables Droicts de Terrages aussi en Rentes d'argent d'avaines et de chapons en Droicts de Mortesmains d'Aubanitez et Batardise Droit Seigneuriaux par Vendage ou engaigement que se font des Heritages tenus et doiant Rentes à icelles Tres. et Seigneurie, aussi en Droit de generalité comme en toutes Justice et Sries. haulte Moienne et basse. Pour d'icelle Tre. et Srie. en tout son comprendement en joir pr. « Led. Phles. du Chasteler apz. le trépas de Madte. Dame sa Mere et comme Biens tenus et reprise bien venant de son costé, « item un Fief tenu de la Terre et Segrie. Daimeries se comprendant en toutes Justice et Srie. haulte Moiene et basse, aussi en quatrevingt Bonniers de bois ou environ toute en vne piece condict les bois de Louvignies » gist empres ladte. Ville de Bavay pour d'icelluy fief en tout son comprendement « venant de coste' Monsd. Seignr. de Moulbais en jouir par led. Phles du Chasteler » apz. « Le Trepas de Sond. Sgr. Pere. »

Et un autre fief tenu de Monseigneur le Comte de Faulquemberghues à cause de sa Tre. et Srie. d'Ellignies « Nome' le Fief de Carnyn » se comprendant

Digitized by Google

tant en Tres. labourables Pretz Patures Bois et Aulnois aussi en Rentes d'argent d'avaines et de chappons pour de tout led. fief combien « Et vienne du coste' de Mond. Segr. de Moulbais » en joir par led. « Phles. du Chasteler apres le deces desdts. Conjoincts ses Pere et Mere, » et non devant nonobstant loy et vsaige à ce contraire pour raison que led. fief étoit aupavant le Mariage d'iceulx Conjoinctz chargé de grosses Rentes et lesquelles ont étez rachettées redimées des Deniers portez en Mariage par ladte. Dame de Moulbais sa Mere.

Item pour la provision et partage de « Gabriel du Chasteler, leur troisieme Fils » iceulx Conjoincts lui ont ordonnez et ordonnent pour lui et ses hoirs à tousjours, si comme « La Tre. et Srie. de Wadimpreau tenu en francq alloctz se comprendant en toute Justice haute Moienne et basse, aussi en Maison de Fortresse Bassecourt tres. labourables Pretz Patures Bois aussi en Rentes d'argent d'avaines et des chappons avec pluseurs arrieres fiefs tenu d'icelle Srie., aians sur iceux tous Droits Seigneuriaulz tant aux reliefs Vendage engaigemons et autrement quant ce cas echeit pour d'icelle Terre et Srie. de Wadimpreaulx en tout Membres et Parties si avant quelle se comprend et extend en joir « par led. Gabriel du Chasteler apz. le deces de Madte. Dame Gille de Harchies Sadte. Mere comme biens venans de son coste'. » Item tous tels Biens Cens Rentes et Revenuës avec deux Moulins l'un à l'eauve et l'autre au vent baillaige tonnieulx si avant et en la maniere que lesdts. Conjoinctz en ont possessés et possessent « Nomme' la vicomte' de Bavay » tenu en Fiefs de l'Empereur ntre. Sre. à cause de son Pays et Comté de Hainaut à la charge de tels Deu que led. Fief peut devoir tant pour. led. arrentement autrement pour aussi d'icellui Fief en tout son comprendement joir par ledit « Gabriel du Chasteler apz. le trepas de Sond. Seigr. Pere comme biens venans de son coste', et ung autre Fief tenu de la Terre et Srie. de la Hamayde Gist à Ghoy Empres Lessines, » se comprendant tant en vn Droit de Traige. qui se trouve et leve sur plusrs. Heritages gisst. aud. lieu aussi en Rentes d'argent d'Avainnes et de Chappons pour « Led. Fief ven. du coste' de Mond. Seigr. de Moulbais P. ledit Gabriel du Chasteler en devoir joir aprz. le trespas. de Sond. Pere. »

Item lesd. Conjoinctz ont ordonnez et ordonnent pour la Provision et Partage aussi « de Mademoiselle Anne du Chasteler leur Fille aisne'e » pour elle et ses Hoirs à toujours la somme de quatre cent livres Tournois Monnoïes coursable aud. Pays de Hain. du prix de xx. gros la livre de Rente Heritiere chan. an tenu en fief de la Tre. et Srie. d'Enghien assize et duë sur certain Bois nommé le Bois de Ligne gist assez prez de Silly appten. à Monseigr. le Comte de Lallaing ten. d'vne part au Bois appart. à Mr. de Trazegnies, d'autre

Digitized by Google

part ten. au Bois de l'Eglisse et Abbaïe de Cambron et tenant as Tres. et pretz de la Maison et Cense de Brouffault icelle Rente echeante chn. an à l'onzieme jour du mois d'Aoust ci devant vendüe p. feu Monseigneur le Prince de Chimay et acquises p. les Manbours de Convent de Marriage desdts. Conjoints au proffict « de Mad. Dame Gilles de Harchies » et de ses Hoirs ladte. Rente a rachat pour le prix du denier vingt. pour d'icelle Rente de quatre cent livres Tournois debvoir joir par ladte. « Demoiselle Anne du Chasteler » et sesdts. Hoirs apz. le trepas de Madte. Dame sa Mere comme Biens venant de son costé, aux charges et conditions ci apres declarées bien entendu si durant la presente Manbournie rachat se faisoit tant d'icelle Rente de quatre cent livres Tournois comme de toutes autres parties de Rentes ou pties. d'icelles declarées es parchons de ses Sœurs cy apz. au loin specifiées que les deniers procedans dud. rachapt ou rachapt se devront par lesdts. Manbours remploier en acquerant autres et semblables Rentes Heritieres ou Heritages pour tenir lieu et ottelles conditions que celles lesquelles se pouroient ainsi rachapter au profit de celle ou celles qu'il appartiendra, à la charge de par « Icelled Demoiselle Anne du Chasteler, » sitot quelle ou ses Hoirs viendra à la joissance et possession d'icelle Rente de quatre cent livres Tournois payer « A Mademoiselle Marie du Chasteler sa Sœur » et ses Hoirs à tousr. la somme de cent livres Tournois aussi de Rente Heritiere chn. an à semblable jour heure que dessus saulf led. rachapt qui se polra faire si bon semble pour led. prix du denier vint, declarant et voullant ausurplus par lesdits Conjoinctz que « Si lad. Demoiselle Marie du Chasteler leur Fille, » terminoit de vie p. trespas sans Hoirs par Mariage ou quelle entrat en Religion en ce cas « Lad. Demoiselle Anne du Chasteler » ou sesdts. Hoirs doit et devra demorer quitte et dechargée de plus paier lad. somme et Rente de cent livres Tournois l'an en paiant seulement la table d'icelle sadte Sœur de quarante huit livres Tournois chun an seulement si led. Etat et Ordre de Religion elle prendroit.

Item quant au partaige et provision de « Damoiselle Henriette du Chasteler leur seconde Fille » lesdts. Conjoints ly ont ordonné pour sa parchon autre et semblable somme de quatre cens livres Tournois dud. prix de vingt g. la livre aussi de Rente Heritiere a prendre et recevoir chun. an sur toutes les Tres. Justice et Sries. de Leverghem à Somerghem icelles Sries. appten. aux Hoirs de feu Mr. De Bredamme ladte. Rentes echeante le premier jour du mois de Mai estante à rachat pour le prix du denier vingt à la charge semblablement par ladte. « Demoiselle Henriette du Chasteler » de paier « A Damoiselle Franchoise du Chasteler » ou à ses Hoirs, aussi la somme de cent livres Tournois à paier à sembla. jour et tme. que dessus et pour en faire le premier

Digitized by Google

paiement aud. terme ensui. quelle profitera et joira d'icelle Rente de quatre cens livres Tournois pour ainsi de la en avant aud teme. chan. an ctinuer. à tousjs. sauf le rachat quelle ou ses Hoirs polra faire pour led. prix du denier vingt, bien entendu aussi que se icelle « Damoiselle Franchoise du Chasteler » terminoit de vie par trepas sans Hoirs de Mariage ou quelle entra semblablement en religion aud cas lad. « Demoiselle Henriette du Chasteler » ensemb. sesdts. Hoirs devra demeurer quitte et dechargée de la susdte. Rente de cent livres Tournois en paiant comme dessus semblement. la table d'icelle sadte. Sœur de quarante huit livres Tournois l'an se icelle prendroit led. Etat de Religion pour d'icelle somme et Rente de quatre cent livres aux charges et conditions susdtes. en joir et possesser p. ladte. « Demoiselle Henriette du Chasteler » apz. le trepas desdts Seigr. Pere et Mere.

Item ont aussi lesdts. Conjointz advisez et ordonnez pour le partage et provision de « Demoiselle Marie du Chasteler leur troisième Fille, » la somme de deux cent livres Tournois de Rente Heretiere dud. prix de vingt gr. la livre, à prendre et recevoir chan. an si com la somme de cent livres Tournois sur tous les Biens contenu en la part et portion entierement de la devandte. « Nome'e Demoiselle Anne du Chasteler sa Sœur » laquelle ou ses Hoirs comme ci devant est dit debvra ladte. somme de cent livres paier chac. an à ladte. « Demoiselle Marie du Chasteler » ou à ses Hoirs de Mariage à l'onzieme ourd u Mois d'Aoust et en faire le premier paiement audt. jour quelle ou jsesdts. Hoirs viendra à la jouissance et possession de ladte. Rente de quatre cent livres à elle promisse et ordonnée en sond. partage pour ainsi de la en avant debvoir continuer à paier chn. an audt. trm et à toujours sauf le rachat qui s'en polra faire se bon sble. pour le prix du deniers vingt et le reste pour le pfurnissement. de ladte. somme de deux cent livres port. otelle somme de cent livres lesdtes. Conjointz ont ce assignez par ladte. Demoiselle du Chasteler ou ses Hoirs de Mariage prendre et recevoir chan. an heritablement sur tous les Biens ordonnez en la parchons « du devant nommez Jean du Chasteler » et sur lesquels Biens lesdts. Conjointz ont à cette cause faite propre et specialle assenne à paier ladte. somme de cent livres à deux termes et paiemens si comme au jour de St. Jean Baptiste et Noel par moitié pour en faire le premier au plus prochain tme. ensuivant le trepas de sondt. Pere advenu et ainsi de la en avant d'an en an de trme. en tem. à tousr. sauf le rachat d'icelle charge « Que led. Jean du Chasteler » ou ses Hoirs polra faire toute fois que bon semblera et à vne seule fois pour le prix du denier dixhuit pour les deniers principaulx dudt. rachat devoir etre remploiez comme ci devant et dit par lesdts. Manbours durant cette presente Manbournie en acquere autre Rentes ou Heritage pour tenir ottel titre et ligne et semblable conditions mais si le

cas advenoit que se « ladte. Damoiselle du Chasteler » terminoit de vie par trepas sans Hoirs de Mariage ou quelle prendesist l'Etat de Religion incontinent est ce advenu « ledt. Jean du Chasteler » ou ses Hoirs sera et devenu etre quitte et dechargé de ladte. Charge et Rente de cent livres Tournois l'an, car desmaintenant et pour lors le cas ainsi advenant lesdts. Conjointz on icelle charge declaret nulle et comme chose non promisse ni ordonnée.

Et finalement iceux Conjointz pour le partaige et provision « de Damoiselle Francoise du Chasteler leur Maisne'e Fille » ly ont aussi ordonné semblable somme de deux cents livres Tournois chan. an de Rente Heritieres dud. prix de vingt gr. la livre à prendre et recevoir chn. an si comme la somme de cent livres sur tous les Biens contenus en la part et portion entierement de la devant nommée « Henriette du Chasteler » laquelle ou ses Hoirs comme ci devant est dit devra paier ladte. somme de cent livres chn. an à ladte « Demoiselle Franchoise du Chasteler » et à ses Hoirs de Mariage au pmier. jour du Mois de Mai et d'en faire le premier paiement aud. jour ensst. quelle ou sesdts. Hoirs viendra à la jouissance et possession de ladte. Rente de quatre cent livres à elle promisse et ordonnée en sond. partaige pour ainsi de la en avant chan. an devoir continuer et paier aud. trme. à tousjr. sauf le rachat qui se polra faire se bon semble pour le prix du denier vingt et le reste pour le parfurnissement de ladte. somme de deux cent livres Tournois portant otelle somme de cent livres Tournois, lesdts. Conjointz ont ce assigné à prendre et recevoir chun. an heritablmt. par ladte. « Demoiselle Franchoise du Chasteler » et ses Hoirs de Mariage sur tous les Biens ordonnez en la parchon du « devant nomez Jean du Chasteler » et sur lesquels Biens lesdts Conjoinctz ont à cette cause à icelle faicte propre et speciale assenne à paier ladte. somme de cent livres Tournois à deux termes et paiemens si comme aud. jour de St. Jean et Noel par moitié pour en faire le premier paimt. au prochain trms. ensuivant le trepas de sondt. Sgr. Pere advenu et ainsi de la en avant d'an en an et de trme. à toujrs. sauf le rachat d'icelle charge que ledt. « Jean du Chasteler » ou ses hoirs polra faire toutefois que bon leur semblera et à vng seul paiment pour le prix du denier dixhuit pour les deniers principaulx dud. tel rachat se rachat se faisoit devoir etre remploiez comme si devant est dit p. lesdts. Manbours durant cette presente Manbournie en acquerre autres Rentes ou Heritage pour tenir otelle coste et ligne et semblable sction. mais le cas avenant q. se ladte. « Demoiselle Franchoise du Chasteler » terminoit de vie à trepas sans hoirs de Mariage ou quelle prendesist l'Etat ou Ordre de Religion, incontinent ce ainsi advenu « led. Jean du Chasteler » ensemble sesdts. Hoirs sera et devra etre quitte et dechargé de ladte. Charge et Rente de cent livres l'an, car des maintnt. pour lors le cas ainsi advenant lesdts.

Digitized by Google

Conjoints on declarés icelle Charge nulle et comme chose non promisse ni ordonnée, item a été devisez et ordonné p. lesdts. Conjointz que si lesdts. « Demoiselles Anne et Henriette du Chasteler » aucune d'elles alloit ou alloient de vie à trepas sans Hoirs de leurs corps que les biens de celle ou c lles qui ainsi trespasseroit ou trespasseroient soient competant et apptienent. aux aultres lesdtes. deux Sœurs sans ce que leurs Freres y puissent pretendre ne demander aucun Droit ou à leurs Hoirs de Mariage et se trepassée ou trepassées etoit ou etoient autant à l'vne come à l'autre soit quelles ou l'vne d'elles decedassent de ce monde avant lesdts. Conjointz et consequenmnt. aussi avant icelles leursdtes. Sœurs lesquels lesdtes. Hoirs de Mariage debvra ainsi le cas advenant tenir et representer le lieu de leurdte. Mere.

En oultre lesdts. Conjoints de leur pleine sience et consentement l'un de l'autre ont ordonné consenty et accordé s'il advenoit que « Mondt. Sgr. de Moulbais alloit de vie à trespas premier et avant Madte. Dame son Epouze et que leurs Enfans Fils et Filles ne fuissent d'aigiez selon loy pour emanchiper et aprehender les Tres. Sries. Rentes et Heritages contenu en leursdites parchon ven. du costé de Mondt. Seigr. que Madte. Dame comme ten. le bail de sesdts. Enfans doit et devra joir et possesser des honneurs et proffits desdts. Biens tant et jusques à ce q. lesdts Enfans seront venus en caiges selon ladte. loi en gardant l'état de viduité, bien entendu que si elle se ralioit par Mariage que du jours de sondt. Remariage doit cesser de la jouissance desdts. Biens non obstant sesdts. Enfans lors encore en bas âge en Recevant sans plus par elle son Droit de Douaire avec les Biens venant de son coté et lesquels Biens ainsi successivement devoir competter et appartenir à leurdts. Enfans, devront etre regis et gouvernez p. les Manbours ci aprez nommez leur Receveur ou Comis pour d'iceulx Biens en rendre bon compte paiement et reliqua à celluy ou ceux qu'il appartiendra.

Pour lesquelles Parchons Advis Ordonnances Assennes, et toutes les choses dessusdtes. et chund. delle sauver et garder p. aretz au profit de leursdts. Enffans Fils et Filles du tout par la maniere et ainsi que ci devant est declaré et devisé, et afin quelles soient fermement et leallement gardées et accomplies de point en point comme lealles Parchons et Ordonnan. des Avis de Pere et de Mere fait congnu et passé passent et veullent l'un de l'autre Conseil et accord de leurs com. proiximes et amis ci dessus nomez « lesdts. Seigr. de Moulbais, et Madte. Dame Gillet de Harchies » sa tres chiere Compaigne et Epeuze Conjointz de comun. accord. en prinrent et denome. à certains Manbours et Conservateurs leurs cheirs et speciaulx amis « Nobles hommes Louis de Harchies, Seigneur de Sars, et Jean de Harchies, Sr de Bellegnies » requerant que ladte. Manbournie voeuillent emprendre le tout aux coustz et fraix des

Digitized by Google

Biens d'icelui, sur tel Etat et Devise que se l'un deux lesdts. Manbours ni pouvoit ou valloit aucunnes fois entendre et besogner que l'autre seul ou le Porteur de cette se le peust et puist aussi vaillablement en tout et p. tout que se tous deux y etoient present aussi que se l'ung desdts. Manbours trespassoit avant ladte. Manbournie accomplie que celui qui demoureroit vivant en peu et puist reprendre et elire vn autre qui au fait de ladte. Manbournie eut otelle povoir que se denomez fuist en ces presentes, et ainsi de chun. deux qui trepasseroit avant ladte. Manbournie et les Porteurs de ses Lettres lesdts. Conjointz en avoient soumis et obligés submissent et obligent eulx memes et chun. deux leurs hoirs successm. et reman. tous leurs Biens especiallem. tous leurs Fiefs Sries. Herit. Rentes Possessions et Revenuës cy dessusd. et si veullent deviserent et ordonnerent à ce lesdts. Conjointz se obligerent expressement s'il advenoit que eux ou les aucuns de leurdts. Enfans et Hoirs ou autres de par eux qui q. fuist allassent ou faisoient quant et comment que ce fuist en tout ou ptie. contre les Parchons Assennes Advis et Ordonnances es choses dessusdtes. ou les aucunnes delles en quelconcques maniere que ce fuist ou puist etre en tout ou en partie que lesdts. Manbours ou l'un deux ou celui ou ceux de leursdts. Enfans et Hoirs qui leurs Parchons tenroient et entretenir voldroient et à lui en empeschera i debattera ce que fait et ordonné ly avoient et vut en la maniere devant declaré ou le Porteur de cette en leurs noms et de chun. deulx puisse et puissent chun. en son reg. ard. cachier poursuivre demander et avoir sur celui ou ceulx deulx de leursdts. Enfans i aultres qui ledt. empechemt. feroit ou feroient tantot ou incontinent led. empechmt. fait ou mis comment et pour quel maniere que ce fuist ou dela en avant à leur volonté sans quelque somain. ou Requete pouvoir ne devoir faire se fe ne leur plaisoit, la somme de deux mille florins Carolus d'or monoie coursable aud. Pais et Conté de Hainaut comme de bonne Debtes leale congneulte et de jour echeu, avec tous coustz fraix depens et domages que en celly ocquision sera fait ou encourus comment q. fuit, de laquelle somme et mise lesdts. Manbours lung deux ou celui ou ceux desd. Enfans et Hoirs et leurs aiant causes à cuy on empeschera ou debattera sadte. Parchons ou le Porteur de ces Lettres en leurs Noms et de chacun deux donner en polra le quint Denier à quel Sr. ou Justice que mieux plaira sur lesdts. debattans contredisans ou empechant fuist vn ou plusieurs et sur tous leurs Biens Hoirs Successeurs et remann. par tout pour le constraindre à ladte. somme et mise satisfaire aussi aud. coustz. fraix et depens rendre et paier ensble. aux Devises et Parchons dessusd. entretenir et accomplir se aucunmnt. en estoient deffaillans fuist en tout ou en partie et pour toute fois que le cas le requerera et sans celly somme et mise ne le convens pour ce faix de rien admenrir, ains doibvent

Digitized by Google

et debvra adon. lesdt. Parchons Assennes Advis et Ordonnances etre entretenuës et demorer fermes et estables à tousjrs., encores etoit il et fut devisé et acordé p. lesdts Conjointz q. nonobstant ce que dit est celuy é ceux de leursdts. Enfans de leurs Hoirs ou aians cause à qui on fera debat ou empechement à ce que fait et ordonné leur avoient et ont en la maniere ci devant declaré, on ledts. Manbours lung deux ou le Porteur de cette puist et puissent celui ou ceulx de leursdts. Enfans ou autres qui ce debat ou empeschemt. feroit ou feroient etre lesdtes. Parchons constraindre ou faire constraindre de ce qu'il y avint et que monter polra lesdts. empechement ou deffaulte sans cachier ne demander ladte. somme et mise de deux mille florins s'il ne leur plaisoit, Mais tant seulement puissent cachier la valeur de ce que on leur debateroit ou empecheroit coust et fraix à cette cause fait et encourus et de tout ce donner le quint Denier à tel Justice que mieulx plaira toutes fois que les cas eschera sans malengien combien aussi se cachier valloient ladte. somme et mise de deux mille florins Carolus d'or si le polra il faire chan. en droit ly en la maniere ci dessus declaré, et au surplus fut aussi expressement deviset que tant et si longtems que lesdts. Conjoinctz seront vivans ensemble ils ont retenu et retinrent en eux le plein pouvoir et auctorité des Ordonnances Avis et Parchons dessudts. toutes ou en parties à leur volonté muer changer croistre diminuer le rappeller soit vne fois ou plusieurs voeuillant et declarant que tout ce qui aparera de par eulx deuement fait par ecrit ou cedule vne ou plusieurs inficquiez ou non inficquiez parmi ces presentes Lrs. soit tenu et vaille ottellement q. par nous expres il fut tenu et declaré en ces presentes Lettres mais aussi se lung desdts. Conjoints lequel fuist defailloit de ce siecle sans lesdtes. Ordonnances et Parchons avoir aucunnement muées changiées ou rappellées ils veullet et expressement ordonnent que toutes les dessusdtes. Ordonnan. Advis et Parchons fuissent et soient entretenuës fermes et stables à toujr. et quand à tous ce q. pardevant est dit ordonne et deviset entretenir faire et accomplir bien et entierement de point en point « Jean du Chasteler » Seigneur dudt. Moulbais et Madte. Dame « Gillet de Harchies sen Epeuze » Conjointz dessus nomez sy obligerent et ont derechief obligiez bien et souffissamment eulx memes leurs Hoirs leurs Successeurs leurs Remann. tous leurs Biens et les Biens de leurdts. Hoirs Successeurs et Remann. Meubles presens et advenir par tout en renonchant avec ce clostement et genalement. à toutes les choses enthierement que haidier ou valloir polra à eulx ou à leursdts. Hoirs en allant ou faisant contre la tenure de ce presente Lres. coment. que ce fuit ou soit specialement au Droit reprochant gnalle. et renochiaon. en Temoing desquelles choses dessusdtes. et chn. d'icelles Nous lesdts. hommes de fiefs en avons ces presentes Lres. avecq le signe et subscription dud. Nottaire cy dessoubz

Digitized by Google

pourtrait et escrit scellées de nos seaux avec les seaulx (1) desdts. Conjoinctz qu'ils ont semblablement vollu à ce presentes Lres. aussi mettre et appendre, en temoignage de plus grande verité. Ce fut fait et passé l'an de grace mille cinq cent quarante deux le troizieme jour du mois de Juillet.

(*Archives du marquis du Chasteler.*)

Jean du Chasteler eut du premier lit sept enfants, savoir :

A. Jean du Chasteler, chevalier, vicomte de Bavay, seigneur de Moulbais, de Bersées, d'Audignies, etc., mort sans enfants le 5 août 1599, épousa 1° par contrat du 14 février 1557, Catherine Van der Meere, veuve de Daniel de la Marck (2), dit de Lumene, morte le 1er octobre 1591, fille de Josse Van der Meere et de Jeanne de Jauche Mastaing, et 2° avec dispenses du 6 septembre 1596 et par contrat du 6 mai 1597, fait au château de Moulbais, avec Catherine Van der Meere, nièce de sa première femme, morte à Valenciennes en 1632, fille de Josse Van der Meere, seigneur de Voorde et de Jostens Van der Beke. Catherine Van der Meere, après la mort de Jean du

(1) Aux Lettres Originales pend le Scel dud. Sgr. « Jean du Chasteler, » attaché à des Cordons de soie rouge et verte. Celui de « Me. Gilette de Harchies » est tombé.

(2) Fragment de généalogie de Daniel de la Marck.

Jean de la Marck, seigneur d'Arenberg, de Sédan, etc., vivant de 1451 à 1480, épousa Agnès de Vernembourg, fille du comte Robert de Vernembourg, dont deux enfants, savoir :

A. Robert de la Marck, seigneur de Sédan, duc de Bouillon, épousa Jeanne de Marley, dont :

Robert de la Marck, duc de Bouillon, mort en 1536, épousa Catherine de Croy, dont :

Robert de la Marck, etc., épousa Guillemette de Sarrebruck, dont :

Robert de la Marck, etc., épousa Françoise de Bocré, dont :

Henri-Robert de la Marck, mort en 1574, épousa Françoise de Bourbon-Montpensier.

B. Everard de la Marck, seigneur d'Aremberg, épousa Marguerite de Bouchout, fille du vicomte de Bruxelles, dont deux enfants :

a. Robert de la Marck, seigneur d'Arenberg, épousa Mahaut de Montfort, dont : Marguerite de la Marck, héritière d'Arenberg, par la mort de Robert son frère, épousa en 1597, Jean de Ligne, tué à la bataille d'Heigerlo, en 1568. Il fut la tige des ducs d'Arenberg.

b. Daniel de la Marck, épousa Catherine Vander Meere, qui se remaria à Jean du Chasteler, et n'eut pas d'enfants de ses deux maris.

Digitized by Google

Chasteler, épousa, le 11 octobre 1601, Antoine Visconti, seigneur de Préseau, et ensuite avec Antoine Tollet.

B. Philippe du Chasteler, seigneur d'Audignies et de Carnin, chevalier de Malte, tué en défendant le fort Saint Elme, à Malte, le 23 juin 1565.

G. Gabriel, qui suit, XII.

D. Anne du Chasteler, dame d'honneur de Marie, reine de Hongrie, morte à Audenaerde le 19 novembre 1603, épousa 1° Ferry Lauwereyns, seigneur de Terdeghem, mort le 31 décembre 1554; le 6 décembre 1556, Josse Van der Meere, veuf avec enfants de Jeanne de Jauche Mastaing, mort le 8 décembre 1570, fils de George Van der Meere, chevalier, bourgmestre d'Audenarde et de Marguerite de Bourgogne, dite Wedergraet; et 3° par contrat du 5 novembre 1574, Jacques de Lalaing, seigneur de la Mouillerie, vicomte d'Audenarde, mort à Alost le 4 mai 1579, fils aîné de Philippe de Lalaing, seigneur de la Mouillerie, et de Florence de Rechem.

E. Henriette du Chasteler, morte à Condé le 25 février 1587 et inhumée au chœur de l'église de cette ville, épousa, 1° le 17 septembre 1555, Gilles de Resteau, chevalier, seigneur de Roelt et de Beugnies, etc., maître d'hôtel de Monseigneur le sénéchal de Hainaut, Pierre de Werchin, mort au château de Bien le 22 février 1576, et inhumé à Sainte-Waudru à Mons (1), fils de Nicolas de Resteau et de

(1) Gilles de Resteau et Henriette du Chasteler firent leur avis de père et mère le 17 février 1576, audit château de Bien. Il commence ainsi :

« Noble homme messire Gilles de Resteau, chevalier, seigneur de Roelt, Beugnies, Fléchines, etc., maître d'hôtel de Monseigneur le sénéchal de Hainaut ; et dame Henriette du Chasteler, sa chère compagne et épouse..... Aussi par le conseil et accord d'aucuns leurs proches et amis, à savoir, du côté dudit seigneur de Roelt, Jean de Resteau, écuyer, seigneur de la Porte, son frère germain, et Hugues de Cottrel, écuyer, seigneur de Thowar, et du côté de la dite dame, noble homme Gabriel du Chasteler, écuyer, seigneur de Wadempréau, son frère, et maître Jacques Bridoul, prêtre... »

Les avisants choisirent pour tuteurs de leurs enfants, nobles hommes du Chasteler, écuyer, seigneur de Moulbais, et Ferry de Crohin, écuyer, seigneur de Lapraut.

« A tous, etc., George de Thyant, écuyer, seigneur de Baillon, ayant épousé Henriette du Chasteler, paravant veuve de feu messire Gilles de Resteau, en son vivant chevalier, seigneur de Roelt, Beugnies, Flegnies, comme ayant la

Digitized by Google

Waudru de Ruelin; et 2° le 16 octobre 1577, à George de Thyant, seigneur de Ballon.

F. Marie du Chasteler, religieuse à l'abbaye d'Ath, morte le 4 décembre 1620.

G. Françoise du Chasteler, aussi religieuse à l'abbaye d'Ath, morte le 7 novembre 1571.

Il eut du second lit deux enfants, savoir :

H. Antoine du Chasteler, mort sans alliance.

I. Anne du Chasteler, chanoinesse à Maubeuge, épousa 1° Érard de Brion (1), seigneur de Bézimont, et 2° Arnould de Marbais, fils de Philippe de Marbais et de Jeanne de Merode (2).

Anne-Adrienne de Brion, fille unique d'Anne du Chasteler et d'Érard de Brion, porta les biens de sa maison dans celle d'Arberg, par son mariage avec François, comte d'Arberg et de Valentin.

Il eut du troisième lit :

J. Yolande du Chasteler, morte sans alliance.

garde noble de Charles de Resteau, son fils en bas-âge, à elle demeuré dudit feu seigneur de Roelt, savoir fait que moi, confiant en plein es sens, léaulté, preudhommie et bonne diligence de la personne de Jean le Roy, greffier de la ville de Bouchain, j'ai icelui Jean le Roy fait, commis, constitué, établi, et par la vertu et teneur de ces présentes lettres, fais, commets, constitue et établis mon bailli et receveur de la dite terre de Roelt, etc. Mons, 22 août 1578. »

(1) Dans les preuves de demoiselle, Marie Agnès, baronne de Plettenberg de Schwarzenbert, reçue à Nivelles, le 31 octobre 1697, se trouve pour quartier maternel « dame, Anne, baronne du Chasteler, vicomtesse de Bavay et épouse d'Érard, baron de Brion. »

(2) Postérité d'Anne du Chasteler et d'Arnoul de Marbais, son époux du second lit :

Arnoul de Marbais, fils de Philippe et de Jeanne de Mérode, épousa Anne du Chasteler, veuve d'Érard de Brion, fille de Jean du Chasteler et de Barbe de Hun, dont :

Jeanne de Marbais épousa Charles, baron de Hille fils de Charles, seigneur de Farchiennes et d'Agnès Huyn d'Amstenraed, fille de Jean et d'Anne de Groesbeke, dont :

Jean Jacques Albert, baron de Hille, épousa Louise Catherine de Benthinck, fille de Jaspar Charles et de Jeanne de Mirbricht, dont :

Jeanne Louise de Hille, chanoinesse à Moustier, en 1659, épousa le fils de Warnier de Glimes Brabant, et de Marie Isabelle de Nassau Conroi, dont :

Jeanne Louise Florence de Glimes, chanoinesse à Moustier.

Digitized by Google

XII. Gabriel du Chasteler, chevalier, seigneur de Wadempréau, du vivant de son frère aîné (1), de Moulbais et de Bersées, après la mort de celui-ci, en 1599, mort au château de Moulbais le 13 septembre 1619, et inhumé dans le chœur de l'église de Moulbais, capitaine et gouverneur, par commission du 2 janvier 1594, de la ville et prévôté de Bavay, dont il hérita, suivit dès sa jeunesse, et au milieu des luttes intestines du temps, les traces de son père dont le dévouement sans bornes à la cause de la religion et de ses souverains, s'était manifesté par des preuves si nombreuses et si éclatantes. Capitaine de deux cents hommes d'armes par brevet du 13 décembre 1580, il se vit bientôt l'objet de la manifestation la plus flatteuse que puisse ambitionner un gentilhomme et un soldat. A peine nommé lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, l'archiduc Albert écrivit au roi d'Espagne, le 16 décembre 1596, à quel point il appréciait la personne, les services et le zèle intelligent de Gabriel du Chasteler, dit le Seigneur de Moulbais. Philippe II ne voulut pas laisser tant de mérite sans récompense, et, par lettres patentes, données à Madrid le 21 avril 1597, il créa Gabriel du Chasteler chevalier, à titre personnel, selon l'usage du temps.

Dans ces lettres si précieuses pour la maison du Chasteler, les titres du nouveau chevalier sont appréciés en ces termes : « Gabriel du Chasteler, dit de Moulbais, sieur de Wadempréau, prévôt de notre ville de Bavay-lez-Valenciennes, et député ordinaire aux états de notre pays et comté de Hainaut, se serait montré ensuite des vestiges de ses prédécesseurs, par ses actions et comportements, fidèle, sincère et très-affectionné à tout ce qui est de notre service, ayant servi de capitaine d'infanterie durant le régime de feu notre bon neveu le duc de Parme. »

(1) Il reçut la terre et le titre par testament conjonctif de ses parents de l'an 1542.

Digitized by Google

Il fut chevalier d'honneur au conseil souverain de Hainaut, par patentes du 20 décembre 1611, et, après la mort du duc d'Arschot, grand-bailli du Hainaut, grand-bailli portatif, c'est-à-dire intérimaire, de cette province, par lettres patentes du 21 mars 1613. Il fut aussi chargé, avec Charles de Gavre, comte de Beaurieu, de prêter, au nom de la province de Hainaut, le serment de fidélité aux archiducs Albert et Isabelle.

Le souverain des Pays-Bas ne fut pas le seul qui crut devoir récompenser dans Gabriel du Chasteler le dévouement à la chose publique. Les états du Hainaut lui décernèrent, le 13 mars 1616, une coupe d'or de la valeur de trois cents florins pour avoir heureusement appaisé des séditions au Rœulx et à Havré.

Il épousa, 1° par contrat du 2 août 1569, Marie de Haudion, fille de Rasse de Haudion, seigneur de Guiberchies, et de Marguerite de Roisin (1), et 2° par contrat du 4 juillet 1577, Isabeau de Berlaymont, chanoinesse à Andenne (2), morte le 30 décembre 1615, fille de Henri de Berlaymont, seigneur de Modave, et de Catherine de Hosden, dame de la Chapelle.

Gabriel du Chasteler et Isabeau de Berlaymont, sa femme du second lit, firent à Mons, le 19 novembre 1609, leur testament conjonctif ou avis de père et mère.

Il eut du premier lit un fils, savoir :

Jean, qui suit, XIII.

(1) Leur contrat de mariage commençait en ces termes :

« Comparurent personnellement noble homme Gabriel du Chasteler, écuyer, seigneur de Wadempréau, fils de Jean du Chasteler, en son vivant seigneur de Moulbais, accompagné de aussi nobles hommes, à savoir : Jean du Chasteler, seigneur de Moulbais, son frère, et messire Gilles de Resteau, chevalier, seigneur de Rueth, son beau-frère, d'une part ; et noble homme Antoine de Haudion, seigneur de Borcquembray, aussi noble dame Madame Marguerite de Roisin, son épouse, eux faisant fort et prenant à leur charge damoiselle Marguerite de Haudion, leur fille et belle-fille, d'autre... »

(2) Butkens la fait par erreur chanoinesse à Mons.

Digitized by Google

Il eut du second lit huit enfants, savoir :

B. Gabriel du Chasteler, dont la postérité suivra, après celle de son frère Jean.

C. Henri du Chasteler, chanoine de Saint-Lambert, à Liége, par réception du 15 mars 1611, selon le certificat du chapitre, mort à Esperen, et inhumé dans l'église cathédrale de Mayence.

D. Lambert du Chasteler, mort le 16 octobre 1596, et inhumé à Bellignies.

E. Philippine du Chasteler, née à Liége le 26 novembre 1582, morte à Liége le 26 mars 1650 (1), reçue chanoinesse à Nivelles le 12 octobre 1586, épousa au château de Moulbais, le 27 janvier 1609, Martin de Wissocq, chevalier, pair du comté de Saint-Pol en Artois, seigneur de Baumi la Couture, Noren Saint-Julien, Heilly, Maret, Hagron, Sart, etc., fils de Julien de Wissocq, seigneur de ces fiefs, etc., et de Marie de Flechin, dame d'Esclimeux et de Norey, dont elle eut sept fils et sept filles.

F. Catherine du Chasteler, reçue chanoinesse à Andenne, le 17 octobre 1584, morte le 21 février 1602.

G. Marie-Jeanne du Chasteler, dite de Moulbais, chanoinesse à Andenne, morte le 5 novembre 1687, épousa Toussaint de la Chapelle, seigneur de Vennegies, forestier du bois de Mourmal, lieutenant de la ville du Quesnoy, fils de Baudouin de la Chapelle, seigneur de Roseau,

(1) Voici l'épitaphe placée sur son tombeau monumental, orné des blasons de ses quartiers : « En mémoire de noble et illustre dame, madame Philippine du Chasteler, née dans la ville de Liége le 26 novembre 1582, réceute chanoinesse de Nivelle le 12 d'octobre 1586, puis mariée au chasteau de Moulbays en Haynau, le 27 de janvier 1609, à noble et illustre seigneur messire Martin de Wissocq, chevalier, pair de la conté de Saint-Pol en Arthois, seigneur de Bomy la Cousture, Noren, Erny, Saint-Julien, Heilly, Maret, Hagron, Sart, etc., duquel aiant engendré 7 fils et 7 filles, trespassa audict Liége le 26 de mars 1650.

« Révérend noble et illustre seigneur Guilbert de Wissocq, seigneur d'Erny, Saint-Julien, Petigny, chanoine et grand chantre de Liége, son deuxième fils, auprès duquel elle s'estait retirée, durant les guerres entre les deux couronnes, a faict dresser cest épitaphe, et y transporter le corps en sépulture, près de ses parents du costé maternel, qui était mis en dépos dans l'église de PP. de la Compagnie de I.H.S. à Liége, et fondé en ce lieux ung obit solemnel au repos de son âme l'an 1652. Requicat in pace. »

et de Jeanne Grignou, sa femme du second lit. Dans des actes faits conjointement avec sa belle-sœur, madame Anne de Ghenart, il est qualifié d'écuyer, seigneur de Milleville.

H. Agnès du Chasteler, morte en 1584.

I. Anne du Chasteler épousa, 1° par contrat fait à Tournai, le 21 janvier 1629, Jean de Ghenart, capitaine au régiment du duc d'Arschot, commandant du fort du Fumay, veuf d'Isabelle de Crisgnée, né le 23 novembre 1572, mort vers 1632, et 2° le 30 avril 1639, Charles de Harchies, sire de Sars, et de Charlotte de Haynin. Elle en eut une fille :

Marie Bonne de Harchies épousa, le 18 juillet 1659, Wolfgang Guillaume, troisième fils d'Alexandre, duc de Bournonville, chevalier de la Toison d'or, et d'Anne de Melun. Morte sans enfants, elle légua les terres de Sars et de Fleignies aux neveux de son mari, qui eurent un procès à soutenir à ce sujet contre ses héritiers légaux, procès terminé par transaction du 12 mars, passée entre Antoine-Chrétien du Chasteler, seigneur de Moulbais, au nom de demoiselle Angélique du Chasteler, sa tante, et de demoiselle Angélique de Wissocq, chanoinesse à Nivelles, sa cousine, d'une part, et Wolfgang Guillaume de Bournonville, baron de Câpres, d'autre part.

Charles-Louis de Harchies, après la mort d'Anne du Chasteler, contracta une seconde alliance avec Madeleine de Longueval, dont il n'eut pas d'enfants.

XIII. Jean du Chasteler, seigneur de Wadempréau, de Carnin, des Bois de Louvignies, etc., vicomte de la terre et prévôté de Bavay, mort le 5 avril 1624, capitaine de deux cents piétons, par brevet du 3 novembre 1596, épousa Françoise de Carondelet, chanoinesse de Maubeuge, morte le 17 octobre 1624, ayant fait son testament la veille, fille de Charles de Carondelet, chevalier, seigneur de Chavans, vicomte de Harlebeke, et de Jeanne de Harchies. Ils furent inhumés au chœur de l'église de Bavay.

Les exécuteurs testamentaires de Jean du Chasteler furent Charles de Harchies, dit de Sars, et Gabriel du Chasteler, seigneurs de Moulbais et d'Ansermont.

Il eut de son mariage six enfants, savoir :

A. Gabriel Jean, qui suit, XIV.

Digitized by Google

B. Pierre Philippe du Chasteler, vicomte de Bavay, baron de Doulieu, seigneur de Wespelaer, Releghem, Tongrenel, Steenverck, Dam-Pierre, capitaine d'une compagnie de cuirassiers impériaux, maréchal héréditaire de Flandre, né en 1605, mort à Louvain le 3 octobre 1669, et inhumé le lendemain à Wespelaer, épousa, 1° par contrat du 4 mai 1642, Hélène de Haynin, fille de Jacques de Haynin et de Françoise de la Pierre, morte en couches de deux jumeaux, le 24 mars 1643, et 2° le 9 juillet 1645, Anne Marie d'Estourmel, chanoinesse à Mons, fille de Robert et de Françoise de Noyelles, morte le 14 avril 1679.

Le 12 avril 1656, il releva la seigneurie d'Oudenhem, mouvante du bourg de Termonde, en vertu d'une sentence rendue en sa faveur par le grand-conseil de Malines, contre le chef président Charles de Hovines. Il y est qualifié « Messire Pierre du Chasteler, chevalier, vicomte de Bavay.

Par acte passé à Bruxelles, le 18 juin 1660, devant le notaire Quirin, Philippe du Chasteler, vicomte de Bavay, seigneur de Wespelaer, de Tongrenel, et noble dame Anne Marie d'Estourmel firent un emprunt à Charles Van der Campen, écuyer, seigneur de Tildonck, et à Barbe Cools, sa femme. Ils donnèrent pour hypothèque leur terre et seigneurie de Wespelaer, dont Jean de Merode, de Bruxelles, fut chargé de faire les diligences nécessaires.

Il eut du deuxième lit huit enfants, savoir :

a. Gabriel Florent du Chasteler, né le 26 avril 1646, mort le 12 décembre 1669, par suite d'un duel avec le prince de Vaudemont.

b. Jean François du Chasteler, né le 3 octobre 1647, mort le 17 juillet 1651.

c. Ghislain Philippe du Chasteler, né le 31 mai 1650, mort le 31 janvier 1653.

d. Marie Françoise du Chasteler, chanoinesse à Maubeuge, née le 11 novembre 1648, morte en couches le 3 avril 1681, épousa, le 25 mai 1680, Charles Joseph de Jauche, comte de Mastaing, gouverneur de Courtrai. Leur contrat est du 14 mai 1680.

e. Anne Caroline du Chasteler, chanoinesse à Mons, née le 5 juillet 1651, morte le 23 décembre 1725, épousa par contrat du 7 septembre 1682, fait au château de Sars, en Hainaut, Alexandre Otton, comte de Velhen, maréchal des armées de Sa Majesté Impériale, mort le 11 mai 1726.

Ils eurent trois enfants qui n'ont point laissé de postérité jusqu'à nous.

Digitized by Google

Leur contrat de mariage portait : « Traité de mariage s'est fait et conclu entre haut et puissant seigneur Alexandre Otton, comte du Saint-Empire, Velen et Megen, fils aîné légitime de haut et puissant seigneur Ferdinand Godefroi, comte du Saint-Empire, de Velen et de Megen, baron, etc., chambellan et colonel de Sa Majesté Impériale, etc., et de haute et puissante dame Sophie Elisabeth, née comtesse de Limbourg, Bronckorst, etc., dame de, etc., comtesse de Velen et de Megen, etc., assistée de Son Excellence très-haut et très-puissant seigneur Ferdinand Joseph de Croy, duc d'Havré et de Croy, grand d'Espagne, etc., et du sieur Jean Henri Dryver, docteur en droits et conseiller dudit haut et puissant seigneur Ferdinand Godefroi, comte de Velen et de Megen, etc., muni de pleins pouvoirs, en date du 27 août dernier, d'une part; et très-noble et très-illustre demoiselle, dame Caroline du Chasteler, vicomtesse de Bavay, baronne de, etc., chanoinesse de très-noble et très-illustre chapitre de Sainte-Waudru à Mons, en Hainaut, etc., fille légitime de feu haut et puissant seigneur, messire Pierre Philippe du Chasteler, chevalier, vicomte de Bavay, etc., capitaine d'une compagnie de cuirassiers au service de Sa Majesté, et de haute et puissante dame Marie d'Estourmel, vicomtesse, baronne et dame desdits lieux, ladite demoiselle assistée du haut et puissant seigneur Wolfgang Guillaume de Bournonville, vicomte, etc., général de bataille des armées de Sa Majesté, etc., et de haute et puissante dame Marie Bonne de Harchies, vicomtesse, etc., ses parents. »

f. Louis Albert DU CHASTELER, né le 3 décembre 1652, mort en 1672.

g. Balthazar DU CHASTELER, né le 6 mai 1654, mort le 3 décembre 1655.

h. François Joseph DU CHASTELER, né le 25 mai 1656, mort le 11 octobre 1657.

C. Jean Ernest DU CHASTELER, seigneur de Carnin, qu'il vendit le 3 août 1629, eut pour tuteur Gabriel du Chasteler, seigneur de Moulbais, son oncle.

D. Anne DU CHASTELER, chanoinesse à Munsterbilsen, morte de la peste, le 31 juillet 1625, et inhumée aux Cordeliers à Maestricht.

E. Marie DU CHASTELER, prévôte du couvent de Berlaymont, à Bruxelles, morte le 1er septembre 1679, à l'âge de soixante-neuf ans.

F. Marguerite DU CHASTELER, chanoinesse à Munsterbilsen, épousa, par contrat du 11 juillet 1667, Ghislain de la Tramerie, seigneur de Hertaing et puis de Rocourt, après la mort de son frère Guillaume, qui n'eut pas d'enfants. Il était fils de François de la Tramerie, baron de Roisin, lieutenant de la Compagnie d'hommes d'armes du comte de Rœulx, gouverneur d'Aire et de Marie de Bernemicourt, dame de Flers.

Cette branche est éteinte et passée par une fille dans la maison de Sainte Aldegonde, barons de Roisin.

XIV. Gabriel Jean de Chasteler, seigneur de Bellignies, des Bois de Louvignies et de Wadempréau, qu'il vendit en 1629, mort le 26 août 1652, député de la noblesse aux états du Hainaut, épousa par contrat du 11 octobre 1642, Gertrude Françoise d'Andelot, morte le 29 septembre 1669, et inhumée à Bellignies, fille de Gertrude d'Andelot, dame de Bellignies (1), chanoinesse du chapitre de Nivelles. Elle institua, par son testament du 26 avril 1667, pour son héritière universelle sa fille unique :

Bonne Jeanne Françoise du Chasteler, chanoinesse de Maubeuge, morte sans enfants le 26 avril 1706, epousa 1° par contrat du 5 juin 1671, Claude Maximilien, comte de Lannoy et de la Motterie, mestre de camp d'un terce de cavalerie au service de Sa Majesté Catholique, fils aîné de Philippe, comte de Lannoy et de la Motterie, général de bataille, et de Louise Jacqueline Michelle d'Oignies, sa femme du second lit; et 2° par contrat du 21 octobre 1679, Philippe de la Tramerie, comte de Hertaing, son cousin germain, fils de Ghislain de la Tramerie, seigneur de Hertainget de Marguerite du Chasteler.

Bonne Jeanne Françoise du Chasteler, comtesse de Hertaing, morte sans enfants le 26 avril 1706, légua, par testament fait à Valenciennes, le 29 mai 1705, la terre de Bellignies et les Bois de Louvignies de Louis à François Gabriel, marquis du Chasteler.

Voici un extrait du contrat de son premier mariage :

« Traité antenuptiel entre haut et puissant seigneur, messire Claude Maximilien de Lannoy, comte de la Motterie, seigneur de Contreville, commandeur de Hélichy, Castalexa dans l'ordre d'Alcantara, major de cavalerie et capitaine d'une compagnie libre d'infanterie de Sa Majesté, assisté de haute et puissante dame Louise Jacqueline Michelle Dongnies, comtesse douairière de la Motterie, dame Desbusquiaux, sa mère, et de haut et puissant messire Claude François Dongnies, baron de Lietbergue, du conseil de guerre et

(1) La terre et seigneurie de Bellignies consistait en un village à clocher avec château féodal ayant toutes justices, haute, moyenne et basse. Elle était située dans le comté du Hainaut, ainsi que la terre et seigneurie des Bois de Louvignies, qui avait aussi sa cour de justice, censes et droits seigneuriaux. Ces deux seigneuries étaient mouvantes du château de Quiévrain.

mestre de camp d'un terce de cavalerie pour le service de sa Majesté, avec noble et illustre demoiselle Bonne Jeanne Françoise du Chasteler, héritière de Bellignies, Bois de Louvignies, Wattrebecque, et chanoinesse du très-illustre chapitre de madame de Sainte-Aldegonde à Maubeuge, accompagnée de haut et puissant seigneur, messire Jean François d'Andelot, vicomte de Looz, seigneur de Hoves, Lesclatrière, etc., premier chevalier de la noble et souveraine cour à Mons, son cousin germain. »

XIII. Gabriel du Chasteler, seigneur de Moulbais et d'Ansermont (1), par relief du 9 septembre 1620, fils puîné de Gabriel du Chasteler, seigneur de Moulbais, vicomte de Bavay, capitaine au service d'Espagne, et d'Isabeau de Berlaymont, sa femme du second lit, ci-dessus, mort à l'abbaye de Marchiennes le 13 septembre 1639, mestre de camp et colonel propriétaire d'un régiment de trois mille wallons au service d'Espagne, par patentes du 1er octobre 1632, membre de la noblesse du Hainaut, lors de la mission du marquis de Leganes au sujet d'une confédération entre tous les royaumes et états du roi d'Espagne, soumise le 9 octobre 1627, député de la noblesse des états généraux, assemblés à Bruxelles, en 1633, et leur député à la Haye (2) avec le comte d'Arschot, épousa Melchide d'Adda, morte le 4 septembre 1658, fille de Jean Ambroise, marquise d'Adda et de Marie Borromée, sœur du célèbre archevêque de Milan, saint Charles Borromée.

Les enfants de Gabriel du Chasteler, eurent des diffi-

(1) Le fief d'Ansermont était un terrage important sur la terre de Gouy, près de Lessines, mouvant de la seigneurie de la Hamaïde.

(2) Son portrait fut gravé avec cette singulière qualification : Ludovicus (dans quelques titres il ajouta le nom de Louis à celui de Gabriel) de Castelair, dominus de Moubbais (Moulbais), Ansermont, polemiarcha hispaniarum regis intellentissimus legatus, civitatum et comitus Hanoviæ (Hainaut) politicotatus.

On y a gravé ses armes, mais d'après le cachet et non d'après l'empreinte du cachet. Elles sont écartelées de Berlaymont, sa mère, de sorte que Berlaymont se trouve au lieu de Chasteler et vice versa. — Portraits gravés de la bibliothèque de Vienne, 4e portefeuille, *Magistrats*.

Digitized by Google

cultés avec leur mère au sujet de la succession paternelle.

Elles furent enfin réglées par transaction signée à Moulbais, le 23 juillet 1650, après de longs et compliqués débats.

Gabriel du Chasteler eut quatre enfants, savoir :

A. François Jean Philippe, qui suit, XIV.

B. Charles Gabriel DU CHASTELER, né en 1623, tué au fort de Linck, le 3 août 1645, et enterré aux Jésuites de Dunkerque.

C. Alexandre DU CHASTELER, religieux à Marchiennes, mort le 10 juin 1692.

D. Angélique DU CHASTELER, dite mademoiselle d'Ansermont, née le 29 janvier 1630, morte sans alliance le 5 juillet 1694.

XIV. FRANÇOIS JEAN PHILIPPE DU CHASTELER, seigneur de Moulbais, par relief du 20 mai 1642 et d'Ansermont, député de la noblesse du comté de Hainaut, mort le 20 octobre 1657, épousa 1° par contrat du 12 avril 1646, Caroline d'Yve, chanoinesse à Susteren, morte le 3 juin 1650, fille de Philippe René d'Yve, seigneur de Warelles, mestre de camp, membre du conseil de guerre de Sa Majesté Catholique, gouverneur d'Ath et de Marie d'Enghien, et 2° une paysanne de Moulbais, nommée Jacqueline Duvivier (1).

(1) Ce second mariage a probablement eu lieu, mais il n'existe à ce sujet aucun renseignement positif. Il est dans les notes manuscrites du marquis du Chasteler, l'objet d'une dissertation très-loyale, datée du 24 juin 1778 et qu'on ne lira pas sans intérêt.

« François de Chasteler, étant veuf de Caroline d'Yve, s'éprit d'une paysanne de Moulbais, nommée Jacqueline Duvivier dont il eut, selon les registres de la paroisse de Moulbais :

» 1. Jean François, baptisé le 14 septembre 1652, mort le 27 mars 1666.

» 2. Marie Françoise, baptisée le 13 mai 1653, (au haut de la page est écrit 1654.)

» 3. Philippe François, né le 27 septembre 1657, baptisé le 8 octobre 1657.

» Je ne décidérai pas si François du Chasteler, épousa ou non Jacqueline Duvivier; je crois à l'affirmative, parce que les baptisères de leurs trois enfants se trouvent avec ceux des enfants légitimes, sans aucune distinction.

» Dans le premier de ces actes, d'ailleurs, Jean François y est dit, fils de

Digitized by Google

Le testament conjonctif de François Jean Philippe du Chasteler et Caroline d'Yve, porte la date du 14 mai 1650.

Il eut de Caroline d'Yve deux enfants, savoir :

A. Antoine Chrétien, qui suit, XV.

B. Melchide Philippe du Chasteler, chanoinesse à Munsterbilsen, née le 20 janvier 1647, épousa, le 30 septembre 1670, Jean François, baron de T'Serclaes, seigneur de Norderwyck, mort le 1er février 1695, fils de Jacques de T'Serclaes et de Jeanne de Buysleden, vicomtesse de Grimberghe, dont une fille :

Marie Madeleine Thérèse Josèphe, épousa le fils du bailli de son père, nommé Philippe Léonard François de Mesemacre (1), fils de Gilles Augustin de Mesemacre, annobli le 3 août 1672, et dont les descendants ont été autorisés à prendre le nom de T'Serclaes.

XV. Antoine Chrétien du Chasteler, seigneur de Moulbais et d'Ansermont, député extraordinaire de la noblesse du Hainaut au congrès d'Utrecht, le 9 août 1664, né le 22 février 1849, mort le 10 septembre 1722, à l'âge de soixante-treize ans, épousa, en 1683, Marie Catherine Josèphe Frasneau, morte le 10 janvier 1732, fille de Maximilien Frasneau, chevalier, et de Marie Catherine Dervillers, dame de Cracolle et de Beausart.

Leurs testaments conjonctifs sont du 23 mars 1707, du 5 février 1715 et du 1er juin 1717 (2).

messire François du Chasteler et de madame Jacqueline Duvivier. Ce mot « madame » me paraît concluant.

» Dans les deux autres baptistères le mot « madame » est effacé, mais cela me paraît fait postérieurement.

» J'ai ouï dire à mon père que les enfants nés de Jacqueline Duvivier étaient tous morts sans génération, et que lui-même ignorait si son grand père l'avait épousée; qu'il savait seulement qu'elle demeurait au château de Moulbais, mais sans le nom de la famille ni autre que le sien propre.

» Il pensait néanmoins, comme moi qu'ils étaient mariés secrétement.

» Après la mort de François du Chasteler, Jacqueline Duvivier, épousa, (dit-on), Jacques François Galopin. »

(1) Cette union était considérée par les contemporains comme une mésalliance.

(2) Dans une procuration donnée le 13 décembre 1706, à Jacques Albert Pol-

Digitized by Google

Il eut de son mariage quinze enfants, savoir :

A. Maximilien DU CHASTELER, né le 12 février 1684, mort le 13 mai 1685.

B. Philippe François DU CHASTELER, né le 4 mars 1685, mort le 15 du même mois.

C. Claude Philippe, MARQUIS DU CHASTELER, seigneur de Moulbais et du fief d'Ansermont, par droit d'aînesse et par testament de ses parents, en date de l'année 1707, né le 27 septembre 1686, baptisé à Moulbais le 17 novembre de la même année, mort sans alliance à Tortose en 1729, entra comme enseigne aux gardes wallonnes au service d'Espagne, le 1er juillet 1710, fut nommé sous-lieutenant le 1er décembre 1713, lieutenant le 2 septembre 1717, capitaine le 11 mai 1719, aide-major le 1er mars 1720, capitaine de grenadiers, avec rang de colonel, le 15 novembre 1723. Il prit part au siége de Barcelonne, et fit les campagnes de Naples et de Sicile.

D. François Gabriel, MARQUIS DU CHASTELER, seigneur de Moulbais et d'Ansermont, né le 15 juin 1690, mort en 1757, hérita des terres et seigneuries de Bellignies et des Bois de Louvignies, par le testament de Bonne Françoise du Chasteler, comtesse de Hertaing. Il épousa Catherine Plunkett, morte en 1765, dont il n'eut pas d'enfants.

E. Jean François, qui suit, XVI.

F. Un fils, né et mort le 23 juin 1692.

laert à l'effet de travailler à la liquidation de son beau-frère le colonel Frasnoau, il se qualifie d'écuyer, et dans une autre passée le 18 mai 1712, par devant le notaire royal Jean François de Saint-Moulin, à l'effet de transiger, il se dit messire Antoine Chrétien du Chasteler, seigneur de Moulbais, qualification recherchée par les membres de la noblesse de race.

» Par acte du 14 juin 1664, passé par devant deux hommes de fief du comté de Hainaut, Antoine Chrétien du Chasteler, parvenu à sa majorité, autorisa Pierre de Glarges, bourgeois d'Ath, à faire le relief du fief d'Ansermont à la cour féodale de la baronnie de la Hamayde qui appartenait au comte d'Egmont, prince de Gavre. Pierre de Glarges y remontra à Martin de Smet, bailli de cette terre, que comme le sieur constituant avait atteint et était parvenu à son âge de quinze ans accomplis, et par conséquent était hors de bail et garde noble, il avait requis d'être admis au relief de son fief d'Ansermont que damoiselle Angéline du Chasteler, avait relevé pendant sa minorité, comme bail et son garde noble, etc. » (*Extrait des archives de M. F. V. Goethals.*)

Digitized by Google

G. François Jacques du Chasteler, né le 3 juin 1693, mort sans enfants.

H. Antoine Sulpice Marie du Chasteler, né le 8 septembre 1696, mort sans enfants.

I. Claire Jeanne du Chasteler, née à Moulbais le 3 septembre 1687, baptisée à Moulbais le 8 août 1688, sans alliance.

J. Anne Françoise du Chasteler, née le 1er septembre 1689, sans alliance.

K. Une fille, née et morte le même jour.

L. Une fille, née et morte le 22 mai 1694.

M. Marie Joseph du Chasteler, née le 13 août 1695, morte le 14 août 1698.

N. Catherine Caroline du Chasteler, née le 25 décembre 1697.

O. Marie Catherine Josèphe du Chasteler, née le 15 juin 1699, morte sans alliance le 21 avril 1767.

XVI. Jean François, marquis du Chasteler, de Courcelles et de Moulbais, par lettres patentes du 15 mars 1725, seigneur de Carnières, Ansermont, Bois de Louvignies, la Cattoire, Jaurieux, Anvaing, le Tenre, Rianwelz, etc., né le 6 août 1691, mort le 24 août 1764, fit comme volontaire les campagnes de 1716 et de 1717, en Hongrie, et fut fait chevalier d'honneur du conseil souverain du Hainaut en 1725, puis président du même conseil le 26 novembre 1749, et conseiller d'état d'épée le 7 février 1753.

Il épousa, 1° le 23 novembre 1718, Marie Claire Josèphe du Sart, veuve de Jean François Boele, fille de Nicolas du Sart, chevalier, conseiller au conseil du Hainaut, et d'Antoinette du Beron, morte le 7 février 1743; et 2° le 1er juin 1743, Marie Claire Josèphe du Sart, nièce de sa première femme, morte le 13 janvier 1758, fille de Joseph Marie du Sart, chevalier, seigneur de Bouland et de Marguerite du Beron (1).

(1) La succession de Marie Marguerite du Beron fut partagée le 6 mars 1760, conformément à son testament du 30 juillet 1756. La ferme de Bouland, située

Digitized by Google

Il eut du second lit huit enfants, savoir :

A. François Gabriel Joseph, qui suit, XVII.

B. François Marie Antoine Chrétien, MARQUIS DU CHASTELER, seigneur de Moulbais, d'abord sous-lieutenant dans le régiment de Murray, chambellan du roi des Pays-Bas, né le 24 septembre 1756, mort à Moulbais le 30 août 1820, dont nous donnons la notice plus loin.

C. Marie Josèphe Julie Vincente DU CHASTELER, née à Mons le 5 avril 1745, épousa le 19 septembre 1759, Guillaume Réné de Baillencourt, baron d'Antigny, lieutenant général des armées de Sa Majesté Catholique, gouverneur d'Alicante, commandeur de l'ordre de Calatrava, mort sans enfants à Alicante, le 19 novembre 1775.

Gouvernante de l'infante du prince des Asturies, Charlotte Joachime, madame Marie Joseph Julie Vincente du Chasteler, comtesse de Baillencourt, fut, en avril 1785, élevée à la grandesse perpétuelle d'Espagne, titre rendu héréditaire dans la personne de son frère aîné, l'académicien, par arrêté royal du 21 août 1789.

Elle devint ensuite camarera mayor ou grande maîtresse de la reine Marie Louise, femme de Charles IV.

D. Marie Catherine Joseph Alexandrine Charlotte Félicité DU CHASTELER, née à Mons le 7 juin 1748.

E. Marie Philippine Françoise Josèphe DU CHASTELER, née le 22 juillet 1749, morte le 2 janvier 1755, et inhumée à l'église cathédrale de Sainte-Waudru, à Mons.

F. Henriette Philippine Josèphe DU CHASTELER, née à Mons le 18 août 1750, morte le 5 septembre suivant, et inhumée à Sainte-Waudru, vis-à-vis de la chapelle de Notre-Dame de Tongre.

G. Louise Josèphe DU CHASTELER, née à Mons le 6 avril 1752, morte à Tournai le 18 novembre 1835, épousa, le 21 janvier 1782, Charles Philippe Alexandre de Sainte-Aldegonde Noircarmes, briga-

au village de Marche, échut au marquis du Chasteler en qualité de tuteur des enfants qu'il avait eu de Marie Claire Joseph du Sart, sa femme du second lit. Cependant Marie Marguerite du Beron avait, par son testament, chargé toute sa fortune des conséquences légales du fidéicommis dans la descendance de ses héritiers. (*Note tirée des archives de M. Goethals.*)

dier au service de Louis XVI, fils de Philippe Albert, comte de Sainte-Aldegonde, et de Rose Claire Dorothée d'Esclaibes, son épouse du second lit.

II. Marie Claire Josèphe Henriette DU CHASTELER, née au château de la Cattoire le 10 septembre 1753, et baptisée le surlendemain dans l'église de Moulbais, morte au château de Bury le 20 juillet 1820, épousa le 17 mars 1772, à Saint-Nicolas de Tournai, Marie Dieudonné Louis Joseph Gustave, comte Visart de Bocarmé, seigneur de Bury, Ponange, Orsignol, Orsinval, Castillon, etc., mort à Bury le 16 août 1841, à l'âge de quatre vingt-neuf ans, fils de Louis François Visart, comte de Bocarmé, seigneur de Ponange, et d'Eugénie Françoise Josèphe Bureau de l'Eclatière.

M. Goethals donne à Jean François, marquis du Chasteler, un enfant naturel, dont il parle en ces termes :

I. André Nicolas DU CHASTELER, surnommé Dondelbere. Voici un acte relatif à cet enfant : « Par devant les hommes du fief du pays et comté de Hainaut, soussignés, comparut noble demoiselle Marie de Harchies, résidente en cette ville de Mons, laquelle pour rendre hommage à la vérité, nous a déclaré ci en droit, comme elle déclare par ces présentes, sous serment prêté entre nos mains, que monsieur André Nicolas Dondelbere, avocat au Conseil souverain de Brabant, et actuellement de résidence en la ville de Bruxelles, lequel a été baptisé à Lille le 19 octobre 1737, comme fils de Jean François, et de Marie Josèphe Dreuvemont, est réellement fils naturel de la comparante et de feu le seigneur Jean François, marquis du Chasteler et de Courcelles, en son vivant président du Conseil souverain de Hainaut ; permettant en conséquence à Monsieur Dondelbere de faire usage du présent acte là et ainsi qu'il trouvera convenir. En foi de quoi ladite comparante a signé ces présentes et y apposé le cachet de ses armes. Ainsi fait, connu, juré et déclaré en la ville de Mons, le 8 juillet 1778, en présence des hommes du fief de Hainaut. »

XVII. FRANÇOIS GABRIEL JOSEPH, MARQUIS DU CHASTELER ET DE COURCELLES, baron d'Incourt, par lettres patentes de l'impératrice Marie Thérèse d'Autriche, en date du 23 juillet 1776, seigneur de Carnières, Longueville, la Cattoire, Rianwelz,

Digitized by Google

Ansermont, Bois de Louvignies, etc., licencié en droit civil et canonique, à l'université de Louvain, le 7 décembre 1761, membre des états nobles du Hainaut et du Brabant, lieutenant de la compagnie des Hallebardiers de la garde royale le 10 janvier 1765 et de la compagnie des Archers de la garde noble, le 20 janvier 1775, autorisé, par diplôme du 28 mars 1769, ainsi que tous ses descendants, a poser l'écu de ses armes sur un manteau ducal doublé d'hermine, armorié au revers des dites armes et à sommer l'écu d'une couronne ducale fermée, chambellan actuel de la cour de Vienne, en 1762, gouverneur et prévôt de la seigneurie et ville de Binche et bailli des bois de Binche, par lettres du 29 novembre 1769, élu à l'académie impériale et royale de Bruxelles, le 14 octobre 1779 et bientôt après directeur de l'académie, conseiller d'état et d'épée, grand d'Espagne de première classe, à titre héréditaire, né à Mons, le 20 mars 1744, baptisé le même jour à la collégiale de Saint-Germain. tenu sur les fonts par François Gabriel du Chasteler, seigneur de Moulbais, d'Ansermont, de Bellignies, des Bois de Louvignies, etc., son oncle paternel, et Marie Marguerite du Beron, veuve de messire Joseph Marie Du Sart, sa grand'mère, mort à Liége, le 11 octobre 1789.

Adonné avec le plus grand zèle aux études historiques, le marquis François Gabriel Joseph du Chasteler et de Courcelles, ne se borna pas uniquement à relever les titres de sa famille et à défendre sa généalogie contre les injustes accusations et les prétentions insensées du comte de Chastelet ; les luttes académiques avaient pour lui un attrait irrésistible ; en 1778, il remporta un prix au concours et le 14 octobre 1779, l'académie l'appela au fauteuil rendu vacant par la mort de l'historien Van der Vynckt. Son discours de réception, prononcé le 11 novembre, fut des plus remarquables. Il comportait le plan raisonné d'une histoire générale des Pays-Bas Autri-

Digitized by Google

chiens. Il publia aussi l'éloge de l'abbé Suger. L'académie, sous sa direction, comprenant enfin le principal devoir qui lui incombait, aborda résolument le vaste et fertile champ des études d'histoire nationale et le comité historique qu'elle forma sous la présidence du marquis du Chasteler, son directeur, se distingua bientôt par des travaux si importants, si fructueux que, par décret du 16 mai 1781, le ministre lui annexa le musée Bellarmin, avec sa riche dotation, en substituant le marquis du Chasteler au conseiller d'état Kulberg, comme inspecteur. Jamais encore l'académie de Bruxelles n'avait obtenu un triomphe plus éclatant, plus légitime, plus courageusement conquis. Elle fut la première institution civile qui osa disputer aux Bollandistes le monopole des grands travaux littéraires.

Pendant les troubles qui soulevèrent les premiers décrets de l'empereur Joseph II, concernant les réformes politiques et administratives du pays de Brabant, le marquis du Chasteler fut un des membres des États, les plus aimés du peuple qui exposèrent leurs jours pour la cause nationale. Son intervention, sollicitée par le gouverneur général des Pays-Bas, entre l'autorité légale et la bourgeoisie, spontanément armée et organisée en légions, faillit lui coûter la vie. Ses biographes disent qu'en cette occasion, il rendit un service qui ne fut pas suffisamment apprécié.

Comme membre des États du Hainaut, il intervint aussi dans le mouvement de cette époque et il dut rembourser de ses deniers une forte partie des dépenses que la députation avait votées par opposition patriotique au gouvernement autrichien.

Il avait épousé, 1° le 21 mars 1762, Albertine Josèphe Yolande Dorothée, comtesse de Thurheim, née à Weinberg, Autriche, le 6 février 1742, morte le 25 juin 1765, fille de Jean Guillaume, comte de Thurheim, chambellan et conseiller

Digitized by Google

intime d'état au service de l'empereur d'Autriche, président des états de la Haute Autriche, grand fauconnier héréditaire de la province, et d'Albertine, comtesse de Sprinzenstein; 2° à Amsterdam, le 22 mars 1767, Catherine Isabelle de Hasselaer, douairière de Gelvinck, fille de Gérard Arnould de Hasselaer, sénateur et bourgmestre d'Amsterdam, directeur de la Compagnie des Indes, représentant du Stadthouder en qualité de Grand Amiral et ambassadeur des Provinces-Unies au Congrès d'Aix-la-Chapelle et d'Élisabeth de Clignet.

Il eut du premier lit, trois enfants, savoir :

A. Jean Gabriel Joseph Albert, qui suit, XVIII.

B. Philippine Françoise Josèphe Dorothée DU CHASTELER, née le 10 avril 1764, épousa, le 9 octobre 1785, à Bruxelles, Marie Victor Emmanuel Joseph d'Ennetières, né le 7 avril 1753, capitaine au régiment de Clerfayt, fils de Joseph Marie Balthazar Alexandre, marquis d'Ennetières et des Mottes, comte de Mouscron, d'Hust et du Saint-Empire Romain, baron d'Heule et de la Berlière, seigneur de Harlebois, etc., et de Jeanne Ernestine Albertine de Sainte-Aldegonde de Noircarmes.

C. Marie Joseph Julie Feliciane, née le 1er mai 1765, épousa Marie Frédéric Joseph d'Ennetières, frère du précédent, né le 28 janvier 1747.

Il eut du second lit un fils :

D. Gérard Arnoud Frédéric Gabriel DU CHASTELER, né à Amsterdam, le 5 juillet 1770, épousa à Gratz, en Stirie, Josephine Ubesch, dont deux enfants :

a. Ida Hélène Caroline Louise Fortunée Claire Eugénie, née en 1798, épousa, à Bury (Hainaut), le 6 mars 1816, Marie Philippe Joseph Julien, comte de Visart de Bocarmé, mort le 14 octobre 1851, à l'âge de soixante-quinze ans, dans l'Arkensas, aux États-Unis, fils de Marie Dieudonné Louis Joseph Gustave, et de Marie Claire Josèphe Henriette du Chasteler.

b. Adélaide, épousa le baron de Sieberg.

XVIII. JEAN GABRIEL JOSEPH ALBERT, MARQUIS DU CHASTELER DE COURCELLES, feld-zeugmeister au service impérial d'Autriche,

Digitized by Google

grand d'Espagne de 1re classe, gouverneur général de Venise, etc., né à Mons, le 22 janvier 1763, mort à Venise le 10 août 1826, fut un des généraux les plus remarquables, que l'Autriche opposa aux armes de l'empereur Napoléon. Nous empruntons à M. Goethals le récit sommaire de sa biographie.

Élève à l'académie du génie militaire à Vienne, nommé sous-lieutenant au corps impérial des ingénieurs et attaché en cette qualité à l'armée de Moravie, en 1780, il fut employé aux travaux de fortification des forteresses de Josephstadt et de Thérésienstadt en Bohême, avec le grade de capitaine. Major en 1789, lorsque éclata la guerre entre les Turcs et l'Autriche, le jeune officier se distingua si particulièrement au siége de Belgrade et fit preuve de tant de bravoure à l'assaut de cette place, qu'il obtint la croix de l'ordre de Marie-Thérèse. Attaché à l'état-major du feld-maréchal Laudon, il prit part aux négociations qui amenèrent la paix avec les Turcs, et il fut chargé ensuite de dresser la carte militaire de la Moldavie. Il acquit ainsi des droits à un nouvel avancement, fut nommé lieutenant-colonel en 1790 et rappelé dans les Pays-Bas Autrichiens où il reçut le commandement de la garde noble que son père avait exercé avant lui. En 1791, il fut nommé commandant de la ville de Namur et chargé de la reconstruction de ses fortifications. C'est là, que l'année suivante, en 1792, il reçut le célèbre général La Fayette et lui offrit une hospitalité dont les mémoires du libérateur des États-Unis ont raconté la cordialité et l'éclat. Vers la même époque, il fut nommé colonel et conserva son commandement. L'issue de la bataille de Jemmapes le força à se retirer dans la citadelle où il soutint un siége avec une bravoure et un talent qui achevèrent de fonder sa réputation militaire. Forcé de capituler, après avoir épuisé tous les moyens de défense, il fut fait prisonnier de guerre avec toute la garnison et conduit à Rheims. Mais sa captivité fut de

Digitized by Google

courte durée. Au commencement de 1793, il fut compris dans un cartel d'échange et autorisé à reprendre sa place dans l'armée autrichienne. Il y rentra avec le grade de général-major, commandant une brigade dans l'armée du général Clerfayt et se distingua à un tel point à la bataille de Nerwinde, qu'on lui dut, en grande partie le triomphe de la journée. Il se distingua plus encore au siége de Valenciennes où, en repoussant une sortie de la garnison française, il fut entouré d'ennemis, reçut sept blessures et où il dût la vie et la liberté au dévouement de ses soldats qui l'admiraient pour sa bravoure et l'adoraient pour sa générosité au point de dire : « Quand le marquis du Chasteler à dix florins, il en a douze » pour sa brigade. » A peine remis de ses blessures il prit encore une part glorieuse à la bataille de Wattignies.

Le général du Chasteler n'était pas seulement un soldat intrépide ; ses talents d'ingénieur le faisaient briller au premier rang des officiers des armes spéciales. En 1794, un an après les brillants faits d'armes que nous venons de rapporter, il fut appelé au commandement du génie pendant le siége de Mayence et comme récompense de l'habile direction qu'il donna aux travaux d'attaque, il fut chargé, après la capitulation de la garnison républicaine du général Custine, de porter à l'empereur les drapeaux pris sur les Français. Cette mission accomplie, il demanda à pouvoir passer quelques mois à Vienne, dans la position de disponibilité, afin de se remettre complétement de ses blessures. Il passa ainsi deux années dans un repos relatif. En 1797, après la conclusion du traité de Campo-Formio, il rentra dans la vie active en dirigeant les travaux de démarcation des nouvelles frontières de l'empire autrichien en Italie. En 1798, il fit un nouveau pas vers le faîte des honneurs militaires. Il reçut sa nomination de feld-maréchal-lieutenant et de colonel propriétaire du 27e régiment d'infanterie. C'est en cette qualité qu'il fut chargé, la même année,

auprès du czar Paul III d'une mission importante. Elle avait pour objet de régler les conditions du traité d'alliance entre la Russie et l'Autriche. Chef d'état-major général de l'armée autrichienne, en 1799, il se distingua si glorieusement au passage de l'Adige, aux batailles de la Trebbia, de Novi, et à la prise de Turin qu'il fut appelé au commandement en chef de l'armée chargée du siége d'Alexandrie qui, à cette époque, était déjà, comme aujourd'hui, la clef de toute l'Italie septentrionale. Un coup de feu dans la poitrine lui fit abandonner son commandement; mais les nouveaux titres qu'il avait acquis à la reconnaissance de son souverain ne restèrent pas sans récompense, il reçut la croix de commandeur de l'ordre de Marie Thérèse et le grand cordon des ordres des Saints Maurice et Lazare. En 1800, il fut gouverneur du Tyrol où il créa les bataillons des chasseurs tyroliens, qui, aujourd'hui, ont conservé leur organisation primitive et sont encore les troupes d'élite, par excellence, de l'armée autrichienne. Les autres puissances qui ont imité cette institution s'en applaudissent tous les jours : ce sont les chasseurs-carabiniers en Belgique, les chasseurs à pied en France, les bersaglieri en Italie, les chasseurs belges du régiment Impératrice Charlotte et les chasseurs autrichiens au Mexique. C'est à cette remarquable organisation que le marquis du Chasteler consacra son expérience pendant les premières années du XIXe siècle.

Après la reprise des hostilités, en 1805, le marquis prit le commandement de la forteresse de Comorn où il reconstruisit les fortifications que l'on cite encore comme étant les plus formidables de l'empire et dont le plan a été suivi dans les grandes places de guerre du Quadrilatère en Vénétie. En 1809, il fut chargé de diriger l'insurrection qui s'était déclarée dans le Tyrol, y réunit sous son commandement dix mille hommes de bonnes troupes et des corps considérables de volontaires avec lesquels il battit l'armée bavaroise, l'expulsa du Tyrol, mit

Digitized by Google

en déroute la division française du général Deroy et lui enleva deux mille prisonniers, ses bagages et toute son artillerie. Pour compléter ces succès éclatants, il attaqua aussitôt le général Baraguey d'Hilliers, le vainquit dans deux rencontres successives et le refoula en Italie. En vingt jours de campagne le marquis du Chasteler sut ainsi délivrer les deux Tyrols, Italien et Allemand et chasser jusqu'au dernier des ennemis qui occupaient le territoire. Cette œuvre accomplie, il voulut opérer sa jonction avec l'armée de l'archiduc Jean, alors victorieuse en Italie, mais l'invasion du maréchal Lefebvre et du général de Wrede, chargés par Napoléon de reprendre le Tyrol, lui firent abandonner ce projet. Il se porta rapidement au devant des forces qui venaient l'attaquer et rencontra le 13 mai, à Woergel, l'armée du général Lefebvre trois fois supérieure à la sienne. Il n'hésita pas à accepter le combat et prit une bonne position sur des hauteurs, ses ailes couvertes par les chasseurs tyroliens. Mais le nombre l'emporta et le marquis du Chasteler, après avoir repoussé quatre attaques successives, dut abandonner ses positions à l'ennemi en opérant, en bon ordre, une habile retraite. Il se rendit dans la partie la plus montagneuse du Tyrol, y continua la guerre et dans une succession de combats et de surprises, fit un mal considérable aux troupes françaises. Mais l'archiduc Jean pour qui l'ère des succès était écoulée, lui envoya l'ordre de le rejoindre à Gratz, et pour lui obéir, le marquis du Chasteler, dont les forces épuisées par tant de fatigues et de combats ne s'élevaient plus au-delà d'un effectif de cinq ou six mille hommes, devait se frayer un passage à travers les troupes nombreuses et aguerries du maréchal Lefebvre. Il n'hésita point, cependant. Le 5 juin 1809, il força le passage à Clagenfurth, après un combat qui dura pendant toute la journée. Dans ce brillant fait d'armes, qui seul suffirait pour établir une réputation militaire, le général marquis

Digitized by Google

du Chasteler perdit deux mille hommes, eut deux chevaux tués sous lui et reçut deux coups de sabre, dont l'un à travers la figure, lui laissa pour toujours une profonde cicatrice. Mais le but de tant d'efforts n'était pas encore atteint; l'archiduc Jean, de plus en plus accablé de revers, avait dû poursuivre sa retraite vers la Hongrie. Pour opérer sa jonction, le marquis du Chasteler devait encore traverser ou tourner le corps du prince Eugène de Beauharnais qui était parvenu à se placer entre l'armée autrichienne et lui. Sa ruse et sa bravoure le firent encore triompher de ce nouvel et formidable obstacle; il déroba à l'ennemi le secret de ses marches et de ses contremarches, le trompa sur ses véritables intentions, tombant sur lui à l'improviste, disparaissant quand on croyait l'atteindre, de sorte que vingt-deux jours après le combat de Clagenfurth, ses savantes manœuvres lui permirent de rejoindre en Hongrie l'archiduc Jean.

L'empereur Napoléon qui, trompé par de faux rapports attribuait au marquis du Chasteler, le massacre des prisonniers français pendant l'insurrection du Tyrol, exigea, après son mariage avec Marie Louise qu'il fut éloigné de l'armée. C'est ainsi que de 1810 à 1812 le marquis disgracié fut placé dans la position de non activité; mais dès que la guerre fut de nouveau déclarée entre la France et l'Autriche, l'empereur le rappela à l'armée, l'éleva au grade de feldzeugmeister, le nomma commandant d'un corps d'armée sous les ordres du prince de Schwartzenberg et lui remit la croix de commandeur de l'ordre de Léopold. A la bataille de Dresde, il commanda le centre de l'armée autrichienne, qui combattit la garde impériale et le corps d'armée du maréchal Marmont. Après la bataille de Leipzig, il fut chargé de bloquer Dresde que commandait le maréchal Gouvion Saint Cyr. Forcé par ses anciennes blessures, de prendre du repos après la campagne de 1813, il fut envoyé en 1815 contre le roi Murat, en

Digitized by Google

Italie et le força de s'embarquer. Trop libéral pour prêter son appui à la réaction royaliste qui marqua le retour des Bourbons à Naples, sa gloire militaire ne put empêcher qu'il fût ne remplacé dans son commandement. Mais cette nouvelle disgrâce fut de courte durée; l'empereur le nomma gouverneur de Venise, où il mourut dans l'exercice de cette dignité, le 10 août 1826, et où il fut inhumé dans l'église de Saint-Paul, lieu de sépulture des doges, sous un monument élevé par souscription publique.

XVII. François Marie Antoine Chrétien, marquis du Chasteler de Moulbais, fils puiné de Jean François, marquis du Chasteler et de Courcelles, seigneur de Moulbais, président du conseil souverain du Hainaut, etc., et de Marie Claire Joseph du Sart, né au château de la Cattoire, le 24 septembre 1756, et baptisé le 20 octobre dans l'église de Moulbais, mort à Moulbais, le 30 août 1820, capitaine au régiment de Murray, admis à l'état noble du Hainaut en février 1778, puis député aux états du Hainaut, chambellan de l'empereur d'Autriche, émigré en 1797, chambellan de Sa Majesté le roi Guillaume 1er des Pays-Bas, admis, avec son titre de marquis dans la noblesse du royaume des Pays-Bas, avait épousé, le 8 juin 1787, dans la chapelle du refuge de Saint-Ghislain à Mons, Marie Thérèse Ghislaine de Fourneau, chanoinesse de Saint-Waudru, née le 9 octobre 1763, morte à Moulbais, le 6 octobre 1816, fille de Henri Joseph Philippe Ghislain de Fourneau, comte de Cruyckenbourg, et d'Anne Léopoldine de Chanclos-Retz-Brisuela, dont deux enfants, savoir :

A. Françoise Louise Henriette, née à Moulbais le 12 août 1793, morte à Bruxelles le 19 juin 1833.

B. Albert François, qui suit, XVIII.

XVIII. Albert François, marquis du Chasteler de Moulbais,

Digitized by Google

grand d'Espagne de première classe, né à Wurtzbourg pendant l'émigration, le 16 décembre 1794, mort à Bruxelles, le 16 juillet 1836, élevé au prytanée militaire de la Flèche, le 28 février 1810 et à l'école de cavalerie de Saint-Germain, le 1er octobre 1810, page de l'empereur Napoléon le 20 février 1811, sous-lieutenant au 6e régiment des cuirassiers, le 12 janvier 1812, lieutenant au 6e dragons en 1813, chevalier de la légion d'honneur, le 22 novembre 1813, capitaine le 15 février 1814, aide de camp du général baron Dariule, commandant une brigade de cavalerie de la 4e division de la garde impériale, le 22 février 1814, fut admis, le 15 mai, dans l'armée du gouvernement provisoire des Pays-Bas, avec le grade de capitaine au régiment des hussards, N° 8.

Au service de France, le marquis Albert François du Chasteler de Moulbais, fit les campagnes de 1813 et de 1814; à Dresde, il combattit contre le corps d'armée de son parent le feldzeugmeister, il assista aussi à la bataille de Leipzig et à celle de Hanau où il fut blessé, ainsi qu'à différentes affaires de la campagne de France au commencement de 1814.

Au service des Pays-Bas, il commanda un escadron de son régiment à la bataille de Waterloo, où il fut grièvement blessé. Nommé chevalier de l'ordre militaire de Guillaume, le 18 juillet 1815, major au régiment des hussards où il servait, le 25 novembre de la même année, il donna sa démission, à l'époque de son mariage, le 3 mai 1820, et fut depuis nommé membre de l'ordre équestre de la province du Hainaut.

Le marquis Albert du Chasteler fut un des hommes marquants de la révolution de 1830, dont il avait embrassé la cause avec le patriotisme le plus ardent. D'abord commandant de la garde civique de la septième section de Bruxelles, il organisa, à ses frais, le célèbre corps des volontaires de la garde civique, les Chasseurs-Chasteler qui, sous une autre dénomination officielle, conserve encore le nom de son fondateur et qui dé-

Digitized by Google

ploient toujours avec une juste fierté, le noble drapeau, criblé de balles, sous lequel ils combattirent avec tant de bravoure pendant les journées de septembre, à Waelhem et dans toutes les rencontres qui marquèrent la retraite de l'armée hollandaise.

Général de brigade et chargé de l'organisation de la cavalerie de l'armée, par brevet du gouvernement provisoire en date du 31 octobre 1830, aide de camp du roi Léopold Ier lors de son avènement au trône de Belgique, et peu de temps après grand écuyer du roi, décoré de l'ordre de Léopold, le 15 décembre 1833, décoré de la croix de fer, le 30 avril 1835, officier de la légion d'honneur, le 15 juin 1832, commandeur du même ordre le 30 novembre 1835, commandeur de l'ordre de la Tour et de l'Épée du Portugal, en janvier 1836, le marquis Albert François du Chasteler épousa, le 25 mai 1820, Victoire Clotilde Tons, née à Bruxelles, le 2 avril 1799, morte le 25 septembre 1854, fille de François Jean Tons et de Marie Victoire Thérèse du Corron, femme en secondes noces d'Édouard Cossée, vicomte de Maulde, dont un fils, Oswald Volkmar Gabriel François Jean Baptiste, qui suit, XIX.

XIX. Oswald Volkmar Gabriel François Jean Baptiste, marquis du Chasteler et de Moulbais, grand d'Espagne de première classe, bourgmestre de Moulbais, né à Bruxelles, le 27 décembre 1822, mort le 8 juillet 1865, dans son hôtel, rue de la Loi, 53, à Bruxelles, et inhumé à Moulbais, épousa, le 18 septembre 1856, Louise Caroline Florence Ghislaine de Marnix, née à Bruxelles, le 27 octobre 1837, fille de Louis, comte de Marnix, et de Marie, baronne Diert de Kerckwerve, dont trois enfants, savoir :

A. Marie Henriette Ghislaine, née à Moulbais le 20 octobre 1857, morte le 4 novembre de la même année.

B. Marie Caroline Alphonsine Ghislaine, marquise du Chasteler et de Moulbais, née à Bruxelles le 28 septembre 1859.

Digitized by Google

C. Charles Gabriel, qui suit, XX.

XX. Charles Gabriel, marquis du Chasteler et de Moulbais, grand d'Espagne de première classe, né à Bruxelles, le 20 octobre 1861.

Digitized by Google

CHAZAL.

D'ARGENT, à deux branches d'oranger au naturel, croisées en sautoir et liées d'azur. COURONNE de baron.

Cette famille est originaire du midi de la France.

I. JEAN PIERRE CHAZAL, né au Pont-Saint-Esprit (Gard), le 1er mars 1766, mort en exil à Bruxelles, le 23 avril 1840, membre de la convention nationale, du conseil des cinq cents, de la constituante de l'an VIII et du tribunat, préfet du département des Hautes-Pyrennées sous le premier empire, officier de la légion d'honneur, baron de l'empire par décret de l'empereur Napoléon Ier en date du 15 août 1809, réfugié en Belgique, à la suite des événements de 1815, épousa à Tarbes, le 30 thermidor an VIII, Marie Françoise Palatine de Laville, dont plusieurs enfants, entr'autres Pierre Emmanuel Félix, qui suit, II :

II. PIERRE EMMANUEL FÉLIX, BARON CHAZAL, lieutenant-général, aide de camp du roi, ministre de la guerre, grand cordon de l'ordre de Léopold, décoré de la croix de Fer et de la croix Commémorative, grand-cordon de l'ordre de la Légion d'honneur, grand'croix de l'ordre de la Tour et de l'Épée de Portugal, grand cordon de l'ordre des Guelfes de Hanovre, grand cordon de l'ordre de Léopold d'Autriche, chevalier de 1re classe de Sainte-Anne de Russie, grand cordon de l'ordre du Sauveur de Grèce, grand cordon de l'ordre de la Guade-

Digitized by Google

loupe (Mexique), grand cordon de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, etc.

Né à Tarbes, le 1er janvier 1808, M. le lieutenant-général, baron Chazal, reçut la grande naturalisation en Belgique, par la loi du 9 juin 1844.

L'un des fondateurs de la *Réunion centrale à Bruxelles*, il prit une part active à la révolution de 1830, et se chargea de plusieurs missions aussi importantes que périlleuses.

Immédiatement après les trois journées de combat, qui assurèrent à Bruxelles le triomphe de la révolution de septembre, le gouvernement provisoire, qui venait de s'installer à l'hôtel-de-ville, l'envoya à Mons pour tenter de s'emparer de cette place, afin d'établir les communications de la Belgique avec la France. Arrêté, mis en prison par le général russe Hoven, qui commandait les troupes réunies à Mons, ce général fut obligé de le relâcher pour apaiser l'effervescence populaire. Le lendemain, la ville de Mons se déclarait en faveur du nouveau gouvernement, et le prisonnier de la veille faisait prisonniers ceux qui l'avaient arrêté et emprisonné le jour précédent. Il les protégea par son énergie contre l'irritation du peuple exalté par les bruits les plus sinistres, et réussit à ramener sains et saufs, à Bruxelles, le général Hoven et tout son état-major, après avoir rallié à la Belgique les troupes belges de la garnison et réorganisé les différents services.

A son retour de Mons, le gouvernement provisoire l'adjoignit au colonel du génie Jolly, pour organiser la nouvelle armée nationale.

L'administration de la guerre fut confiée à M. Chazal le 1er octobre 1830, avec le titre de munitionnaire général. Cette dénomination, qui ne répondait pas aux attributions qui lui étaient confiées, fut, sur ses observations, changée en celle d'ordonnateur en chef le 13 octobre et d'intendant général de l'armée le 14 novembre de la même année.

Digitized by Google

Ces fonctions administratives, que M. Chazal n'avait acceptées que provisoirement, ne l'empêchèrent pas, malgré les travaux qu'elles exigeaient, de remplir d'autres missions et de conserver sa position dans le premier corps franc dont il avait été le créateur avec le général Niellon.

Lors de la prise d'Anvers, où il pénétra pendant le bombardement, il fut envoyé par le gouvernement provisoire auprès du général Chassé, avec lequel il conclut l'armistice.

Il donna ensuite sa démission d'intendant général. Le gouvernement provisoire ne voulut pas se priver de ses services et le mit en disponibilité avec le rang de lieutenant-général.

Le général, qui n'avait à cette époque que vingt-deux ans, demanda à être employé dans une position moins élevée, voulant, par de nouveaux services, conquérir, celle qu'on lui avait donnée.

Au moment où les hostilités recommencèrent, il fut, sur sa demande, envoyé au quartier général, d'où il fut bientôt détaché pour aller prendre le commandement de la province de Liége en qualité de colonel de cavalerie. A la suite de brillantes manœuvres exécutées au camp de Beverloo, où il commandait une brigade d'infanterie, il refusa le grade de général qu'on lui offrait, et demanda le commandement d'un régiment d'infanterie. Le Roi accueillit cette demande, et lui confia immédiatement le commandement du 9e régiment de ligne, et peu de temps après celui d'une brigade. Il fut nommé général major le 21 juillet 1842, lieutenant-général le 11 août 1847, et le lendemain ministre de la guerre.

Ayant déposé son portefeuille le 10 juillet 1850, M. le lieutenant-général Chazal prit le commandement de la 4e division territoriale et de la 4e division d'infanterie, et le gouvernement de la résidence royale. Il reprit la direction du département de la guerre le 6 avril 1859.

Le lieutenant-général Chazal a été envoyé en mission

Digitized by Google

extraordinaire par le roi à Saint-Pétersbourg et à Turin.

Le titre de baron, qu'il hérita de son père, a été reconnu par arrêté royal du 12 août 1857, et transmis à ses quatre fils, qui le transmettront à leur tour, à leur descendance légitime, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture.

M. le lieutenant-général baron Chazal épousa, en 1829, Thérèse Elisa Graff, née à Ensival, le 19 février 1813, fille de Charles Graff et de Thérèse Bailoux, dont quatre enfants, savoir :

A. Gustave Charles Félix, BARON CHAZAL, né le 1er janvier 1832, officier d'ordonnance du roi, capitaine au 1er régiment de lanciers.

B. Jules Ernest, BARON CHAZAL, né le 6 janvier 1835, capitaine adjudant-major au régiment *Impératrice Charlotte*, garde impériale infanterie, au service du Mexique, tué glorieusement à la tête de son bataillon, frappé de trois coups de feu et d'un coup de baïonnette, au combat de Tacamburo, le 11 avril 1865.

C. Adolphe Charles, BARON CHAZAL, lieutenant au régiment des guides, né le 20 avril 1836.

D. Alexis Léon Maxime, BARON CHAZAL, né le 26 avril 1841, sous-lieutenant au corps d'état-major.

Digitized by Google

CHESTRET.

Coupé : en chef d'azur à trois étoiles à six rais d'or, et en pointe d'argent au lion de sable, couronné d'or, armé et lampassé de gueules. Couronne : à neuf perles. Supports : deux lions de sable, contournés, couronnés d'or, armés et lampassés de gueules.

Cette ancienne famille, originaire du Hainaut, qui appartient à la province de Liége, se divise en deux branches, dont la première est éteinte.

I. Nicolas de Chestret, échevin de la ville de Gosselies, né vers 1540, mort à Liége, vers 1610, épousa, 1° Jeanne Wery, et 2° Jeanne Ghyot, sœur de Jean Ghyot, dit de Castilletty, chapelain de Sa Majesté Impériale.

Il eut du second lit trois enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, II.

B. Nicolas de Chestret, prêtre, né à Châtelet-sur-Sambre en 1586.

C. Michel de Chestret, né à Gosselies en 1590, mort sans alliance.

II. Jean de Chestret, né à Liége, le 13 septembre 1583, avocat, greffier de la souveraine justice de Liége, mort le 5 février 1646, épousa, le 6 février 1606, Barbe de Briet (1), fille de Gilles et de Jeanne de Steel, dont deux enfants, savoir :

A. Jeanne, morte le 21 septembre 1640, épousa Toussaint de Hollogne.

B. Nicolas, qui suit, III.

(1) Voir Ophoven, *Recueil héraldique*, page 108.

III. Nicolas de Chestret, né à Liége le 22 février 1614, mort le 8 avril 1690, greffier, après son père, de la souveraine justice de Liége, épousa 1° le 16 mai 1641, Marie du Buisson, originaire de Tournai et 2° en 1671, Sophie de Chaudfontaine, morte en 1672.

Il eut du premier lit une fille, savoir :

Barbe Françoise, épousa Nicolas de la Chapelle.

Il eut du second lit un fils, savoir :

Jean Remy, qui suit, IV.

IV. Jean Remy de Chestret, né à Liége, le 23 octobre 1672, mort le 21 novembre 1765, bourgmestre de Liége en 1720, 1745, 1747 et 1752, conseiller intime et des finances de Clément Joseph de Bavière, prince-évêque de Liége, créé chevalier du Saint-Empire romain, par diplôme de François Antoine, comte de Zyell, en date du 13 mai 1755 et duement enregistré au conseil privé le 6 octobre 1759, épousa, le 6 mai 1699, Marguerite Catherine van Delft, originaire de la Hollande, morte le 28 août 1749, fille de Théodore et de Marie Françoise de Hilaire, dont quinze enfants, entre autres ceux qui suivent, savoir :

A. Jean Louis, qui suit, V.

B. Charles Laurent Denys, chanoine de Saint-Denys.

C. Jean Nicolas épousa Thérèse de Laffineur, dont un fils :

Remy de Chestret, secrétaire du roi Louis XV, épousa J. E. Merard de Saint-Just, dont une fille :

N... épousa le marquis de Pons Rennepont.

D. Marie Jeanne, qui épousa Pierre André Van der Heyden, à Hauzeur.

E. Marie Catherine Pauline, qui épousa Mathieu baron de Graillet.

F. Pierre Remy, chef de la seconde branche.

V. Jean Louis de Chestret, chevalier, né à Liége le 8 octobre 1699, mort le 29 avril 1768, avocat, conseiller privé et secrétaire intime de Son Altesse Sérénissime dans son con-

Digitized by Google

seil privé en 1730, bourgmestre de Liége en 1751, envoyé à la cour de Vienne en 1755, épousa Marie Thérèse de Bayard (1), née le 13 mars 1703, morte le 7 novembre 1756, fille de Jean François, seigneur de Wégimont et de Jeanne Françoise de Magis (2), dont cinq enfants, savoir :

A. Jean Nicolas, qui suit, VI.

B. Louis Cajetan Victor DE CHESTRET, capitaine au service de Sa Majesté Catholique et puis de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, conseiller de Son Altesse Sérénissime dans sa chambre des finances, épousa Marie Antoinette de Pfanzelter.

C. Jean François Théodore DE CHESTRET, lieutenant aide major au service de Prusse, tué en 1759, à la bataille de Kunersdorf, à l'âge de vingt-deux ans.

D. Maximilien François André DE CHESTRET, capitaine au service de Sa Majesté Catholique, chevalier de Saint-Louis, ministre envoyé du prince de Liége, à Paris, puis à La Haye en 1793, épousa Thérèse baronne de Saint-Vâast d'Entergem (3).

E. Jeanne Charlotte, épousa le chevalier de Creeft.

VI. JEAN NICOLAS DE CHESTRET, né à Liége le 21 septembre 1728, chevalier, conseiller privé et sécretaire de Son Altesse Sérénissime, sous-lieutenant des fiefs, greffier de la Souveraine Justice de Liége, mort sans alliance, le 11 juillet 1810.

Seconde branche.

V. PIERRE REMY DE CHESTRET, né à Liége, le 28 février 1709, mort le 11 mai 1757, avocat, greffier de la Souveraine Justice, promu à la magistrature en 1754, sans sortir du ballottage, épousa Marie Anne Brochart, veuve de Thomas de Lembrée, morte le 24 janvier 1745, dont un fils, Jean Remy, qui suit, VI.

VI. JEAN REMY DE CHESTRET, BARON DE HANEFFE-DONCEEL, né

(1) Voir Ophoven, *Recueil héraldique* p. 109.
(2) Idem.
(3) Idem, p. 110.

Digitized by Google

le 15 mars 1739, mort à Paris, le 3 juillet 1809, prit part, dans les armées de Sa Majesté impériale et Royale Apostolique, à la guerre de sept ans. Il fut, à deux reprises, élu bourgmestre par le peuple de Liége, en 1784, et lors de la révolution brabançonne en 1789. A cette même époque, il fut nommé commandant de la garde patriotique et colonel commandant la garde municipale, soldée pour la défense du territoire. Il marqua dans les événements de son temps, fut député à Berlin et au sacre de l'empereur Léopold à Francfort, commandant de la garde d'honneur à Liége, député à Paris pour assister au couronnement de l'empereur Napoléon Ier, membre du corps législatif et secrétaire de cette assemblée, sous la domination française, réélu en 1809, à l'expiration de son premier mandat. Il avait épousé Jeanne Marguerite Odile de Werts, dont un fils, Barthélémy François Remy, qui suit VII.

VII. Barthélémy François Remy, baron de Chestret de Haneffe, par disposition du 5 mars 1816, né le 12 janvier 1770, mort à Donceel le 15 août 1842, membre du corps équestre de la province de Liége, épousa à Alken, le 4 septembre 1793, Marie Anne d'Erckenteel, morte à Donceel, le 23 octobre 1849, fille de Servais Henri Chrétien, chevalier d'Erckenteel, dit d'Argenteau, dont il portait les armes par décision judiciaire.

Il eut de son mariage cinq enfants, savoir :

A. Isabelle Félicité.

B. Remy Godefroid Hyacinthe, qui suit, VIII.

C. Isidore Modeste Christian de Chestret, né à Donceel, le 20 octobre 1798, décoré de la croix de Fer, bourgmestre de Donceel.

D. Françoise Pauline, épousa Adolphe, baron de Moffarts, fils de Charles Henri Ferdinand et de Marie Louise Charlotte, baronne de Rosen.

E. Nicolas Louis Eugène de Chestret, né le 15 décembre 1803, à Liége, avocat, commis d'État au conseil d'État à La Haye en 1829, membre de la commission du conseil d'État qui accompagna le prince

Digitized by Google

d'Orange à Anvers, lors de la révolution belge de 1830, autorisé par Son Altesse Royale le prince d'Orange à rentrer dans sa famille l'avant veille du bombardement d'Anvers, épousa peu de temps après les événements de 1830, Marie Pauline Caroline Albertine, baronne de Moffarts, sœur d'Adolphe, baron de Moffarts, ci-dessus, dont un fils :

Jean Remy Marie Jules DE CHESTRET, né le 4 décembre 1853, à Liége, épousa le 28 octobre 1857, Marie Antoinette Mathilde, baronne de Warzée d'Hermalle, dont trois enfants :

1. Jean Remy Marie Charles DE CHESTRET, né le 17 août 1858.
2. Paul Marie Victor DE CHESTRET, né le 7 septembre 1859.
3. Marie Antonie Eugénie.

VIII. REMY GODEFROID HYACINTHE, BARON DE CHESTRET DE HANEFFE, titre transmissible dans sa descendance par ordre de primogéniture, par arrêté royal de février 1851, né à Liége, le 26 mars 1797, commissaire de l'arrondissement de Waremme, le 11 octobre 1830, commissaire de milice, lieutenant colonel chef de légion de la garde civique de Waremme, par arrêté du Régent du 7 juin 1831, membre du conseil provincial de Liége, le 28 mai 1838, réélu le 23 mai 1842, membre de la commission d'agriculture de la province de Liége, par arrêté royal du 5 mars 1846, sénateur pour l'arrondissement de Liége, le 7 mai 1846 jusqu'en septembre 1851, chevalier de l'ordre de Léopold, par arrêté du 19 juillet 1856.

Il épousa Amanda, baronne de Sélys Longchamps, née à Paris, le 12 mars 1809, fille de Michel Laurent, baron de Sélys Longchamps, et de Marie Denise Gandolphe, morte le 15 avril 1838, dont trois enfants, savoir :

A. Une fille morte en naissant.

B. Léonie Marie Laurence, née à Liége, le 31 mars 1836, épousa, en 1863, le baron de Waha de Baillonville, fils de Louis, baron de Waha de Baillonville, ancien sénateur.

C. Félicie Joséphine, née le 4 juin 1837, morte à Donceel, le 13 juillet 1838.

Digitized by Google

CHRISTYN DE RIBAUCOURT.

De sable, au chef coupé d'argent aux deux losanges d'azur. Couronne à treize perles. Heaume d'argent, grillé, liseré, erné et couronné d'or, fourré de gueules. Lambrequins d'argent et de sable. Cimier, un lion d'or tenant dans sa patte dextre un glaive d'argent, emmanché d'or, et de sa patte senestre un cœur de gueules. Supports, deux griffons d'or, couronnés du même, armés et lampassés de gueules. Devise : *Nil desperandum*.

Cette famille, une des plus anciennes de la noblesse nationale, joint, à l'ancienneté de la race, l'illustration de l'origine. Elle remonte aux premiers châtelains de Gand, par les Villain de Gand et descend en ligne directe, masculine et légitime de Lambert Ier investi de la châtellenie de Gand vers l'an 1007. Sa généalogie, depuis Lambert Ier jusqu'à nous ne présente ni obscurité, ni lacunes. Un grand nombre d'historiens renommés l'ont retracée, avant nous, sur des documents authentiques. Armés de ces titres irrécusables, les Christyn ont, à juste titre, conservé l'écu célèbre des châtellains de Gand, dont ils tirent leur origine; ils l'ont chargé en chef de deux losanges d'azur empruntés aux armes des Juppleu, l'une de leurs plus belles alliances. Cette brisure est d'une ancienneté réculée. Jean Villain, qui vivait dans les dernières années du XIVe siècle, épousa Christine de Juppleu et prit le nom de Christyn. Son fils Charles, continua à porter ce nom et le transmit à toute sa race. Ce fut lui, également, qui chargea le chef de son écu des deux losanges d'azur de la maison de Juppleu. C'est ainsi que s'établit l'origine des Christyn, comtes de

Digitized by Google

Ribaucourt. Soumise, au siècle dernier, à l'examen de la chambre héraldique, les rois d'armes en ordonnèrent l'enregistrement (1).

Dans les temps reculés, comme dans les temps modernes, leur nom a marqué dans l'histoire. Hommes d'état, jurisconsultes, historiens et savants, leur illustration personnelle s'est élevée à la hauteur de l'illustration de leur race. Nous allons l'établir par la généalogie qu'on va lire.

I. Lambert Ier, qui mourut vers 1032, reçut de Baudouin le Barbu, comte de Flandre, l'investiture de la châtellenie de Gand, en récompense de la valeur qu'il avait déployée dans la reprise du château. Il eut un fils, Folcard, qui suit, II.

II. Folcard, châtelain de Gand, fut aussi, d'après des actes publics et authentiques, seigneur de Bornhem. Mentionné dans les archives de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, en 1026, 1046, 1072, 1073, il épousa vers 1035, Landrade, fille de Baldric, comte de Louvain, dont quatre enfants, entre autres, l'aîné, Lambert II, qui suit, III.

III. Lambert II, châtelain de Gand, même avant la mort de son père, lui servit de témoin dans tous les actes émanés de lui et énumérés ci-dessus. Il fut aussi seigneur de Bornhem. En 1071, devant l'autel de l'abbaye de Saint-Pierre et de concert avec sa femme il affranchit ses serfs de tout lien de servitude. Il avait épousé dame Gisle, dont sept enfants, entre autres Wenemar, l'aîné, qui suit, IV.

IV Wenemar, châtelain de Gand, seigneur de Bornhem, apposa son nom dans des actes signés par Baudouin, comte de Flandre en 1088, et par la comtesse Gertrude, veuve du comte de Flandre, Robert le Frison, en 1095. Il fut un homme d'état de grand conseil et de grand renom et il occupe une

(1) Voyez tome XXVIII des recueils de leurs travaux, N° 128, intitulé *Preuves héraldiques*.

Digitized by Google

place marquante dans l'histoire de son temps. En 1097, il assista à la translation du corps de saint Falcuin, évêque de Thérouanne, qui se fit à l'église de Saint-Bertin, à Saint-Omer, en présence de la comtesse Clémence, épouse du comte de Flandre, Robert le Jeune; en 1101, Wenemar fonda le monastère des chanoines réguliers de Bornhem; en 1111, il fut du nombre des seigneurs qui confirmèrent la paix de la Flandre, conclue auparavant par le comte de Flandre, Baudouin le Pieux; en 1113, il assista à la cour solennelle, tenue à Saint-Omer, par le comte Baudouin; en 1117, il fit partie du chapitre tenu à l'abbaye de Saint-Pierre pour la réforme de l'ordre; en 1128, il signa une charte accordée par Thierry d'Alsace à l'abbaye d'Eenham; la même année, il intervint dans plusieurs jugements rendus à Bruges par le comte Thierry. En 1133, 1135, 1136 et 1137, il signa d'autres chartres encore sanctionnant de grands événements. Il mourut en 1138, après avoir été investi du titre et occupé le pouvoir de châtelain de Gand, pendant plus d'un demi siècle.

Il avait épousé, 1° Lutgarde, morte vers 1101, dont il n'eut pas d'enfants, et 2° Gisles de Guines, dont cinq enfants, entre autres, l'aîné, Arnoud Ier, qui suit, V.

V. Arnoud de Gand, premier du nom, châtelain de Gand, comte de Guines, du chef de sa mère, reçut, en fief, de son oncle Manassès, la ville et le château de Torneheim. Il avait épousé Mahaut de Saint-Omer, dont plusieurs enfants, entre autres, son fils quatrième, Siger, Ier qui suit, VI.

VI. Siger Ier du nom, châtelain de Gand, seigneur de Bornhem, chevalier de l'ordre des Templiers, dont il était l'un des membres les plus distingués, se signala, ainsi que son père Arnoud par de grandes libéralités aux abbayes de Saint-Bertin, de Clairvaulx, de Clairmaretz, de Saint-Pierre et autres communautés religieuses ou institutions de bienfaisance. Il eut l'honneur d'apposer la troisième signature, au traité conclue

le 8 août 1199 entre Jean sans Terre, roi d'Angleterre et Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut. Mort avant 1214, il avait épousé Pétronille de Courtrai, dont plusieurs enfants, entre autres, deux fils qui suivent, savoir :

A. Arnoud de Gand, mort avant son père.

B. Siger II, qui suit, VII.

VII. Siger, IIe du nom, dit le bon châtellain de Gand, seigneur de Bornhem et de Houdain, régent avec Jean de Neelle, châtelain de Bruges, des affaires principales des Flandres pendant la minorité des filles de Baudouin, empereur de Constantinople, fut cité dans les chroniques du temps par une succession continuelle d'actes éclatants, d'œuvres pies et par sa mansuétude envers ses vassaux. Il avait épousé Béatrix de Houdain, dont huit enfants, entre autres, Hugues Ier, qui suit, VIII.

VIII. Hugues, Ier du nom, châtelain de Gand, seigneur de Bornhem, de Saint-Jean-Steen et de Houdain, mort vers 1232, conclut, en juin 1229, un traité avec le comte de Flandre par lequel il s'engageait à ne pas lui faire la guerre, à la condition que le comte observerait à son égard les lois et arrêts de la cour de Flandre, D'une piété exemplaire, il fut, envers ses vassaux, le digne continuateur de la ligne de conduite suivie par son père. Il avait épousé Ode de Champagne dont sept enfants, entre autres deux fils qui suivent, savoir :

A. Hugues II, qui suit, IX.

B. Gauthier de Gand, 1er du nom, dont la descendance suivra après celle de son frère aîné.

IX Hugues, IIe du nom, châtelain de Gand, seigneur de Bornhem, Saint-Jean-Steen, Houdain, etc., mort vers 1265, épousa Marie, sœur de Rasse de Gavre, seigneur de Liedekerke, bouteiller de Flandre, dont un fils unique, Hugues III, qui suit, X.

Digitized by Google

X. Hugues, IIIe du nom, châtelain de Gand, seigneur de Bornhem, de Saint-Jean-Steen, de Houdain, etc., dernier hoir mâle de la ligne masculine des anciens châtelains de Gand, qui avait duré sans interruption pendant plus de trois siècles, épousa Marie, sœur d'Eustache du Rœulx V, dont il n'eut que des filles, entre autres :

Marie de Gand, épousa vers 1280, Gérard de Sottenghien, de la maison d'Enghien, à qui elle transmit le titre et les prérogatives de la châtellenie de Gand. Son fils aîné, Hugues, prit vers 1300, le titre de châtelain de Gand.

IX Gauthier de Gand, dit Villain, Ier du nom, fils puîné de Hugues 1er et d'Ode de Champagne, souche des seigneurs de Welle, de Huysse, de Maerbeke, de Liedekerke, de Rassenghien, des comtes d'Isenghien, etc., épousa dame Avezoete, dont deux enfants, qui suivent, savoir :

A. Jean de Gand, mort sans postérité.

B. Alexandre, qui suit, X.

X. Alexandre de Gand, dit Villain, Ier du nom, seigneur de Saint-Jean-Steen, épousa Isabeau d'Axele, sœur de Philippe, seigneur d'Axele, dont deux fils, savoir :

A. Gauthier de Gand, dit Villain, IIe du nom, seigneur de Saint-Jean-Steen, mort avant sa femme, épousa Adelise de Thamise, femme en secondes noces de Simon de Desseldonck, chevalier de la maison d'Axele, et dont il eut cinq enfants.

B. Jourdain, qui suit, XI.

XI. Jourdain de Gand, dit Villain, IIIe du nom, eut deux fils, savoir :

A. Wulfort Villain, mort sans alliance.

B. Gauthier, qui suit, XII.

XII. Gauthier Villain, seigneur de Bouchout, épousa N. de Mortagne, dont plusieurs enfants, entre autres, Jean qui suit, XIII.

Digitized by Google

XIII. Jean Villain, seigneur de Bouchout, Nieuweland, Crubeeque, des Quatres Métiers, etc., épousa 1° Marie de Malstede, morte sans enfants; 2° Claire de Mirabelle, veuve de Simon de Malstede et de Gérard de Grimberghe.

Il eut du second lit un fils Wulfort, qui suit, XIV.

XIV. Wulfort Villain, seigneur de Sterrebeke, mort en 1377, épousa Agnès van Duerne, dite de Sompeke, dont un fils, Jean, qui suit, XV.

XV. Jean Villain, IIe du nom, prit le nom, de Christyn, après son mariage avec Ghristine de Juppleu, dont un fils, Charles, qui suit, XVI.

XVI. Charles Villain, continua à porter le nom de Christyn, adopté par son père du chef de sa femme, transmit ce nom à toute sa race et chargea le chef de son écu des deux losanges d'azur de la maison de Juppleu. Né le 15 mai 1441, il épousa une demoiselle de Brabant, dont un fils, Jean, qui suit, XVII.

XVII. Jean Christyn, épousa en 1526, N. van Mechelen, dont un fils, Philippe, qui suit, XVIII.

XVIII. Philippe Christyn, épousa en 1560, Marguerite de Vriese, dont François, qui suit, XIX.

XIX. François Christyn, épousa Catherine de Smet, dont Pierre, qui suit, XX.

XX. Pierre Christyn, né le 25 juin 1589, mort en 1666, continua la longue suite d'illustrations qui donna au nom de Christyn la même valeur et la même célébrité qu'au nom de ses ancêtres. Auditeur de la chambre des comptes, il épousa Marie van den Hove, fille de Libert, substitut du procureur général du Brabant et d'Éléonore de la Couture, dont cinq enfants, savoir :

A. François Antoine Christyn, conseiller et maître des comptes de Brabant, mort le 3 juin 1686, à l'âge de soixante-deux ans, épousa 1° Marie Anne de Lausmonier; et 2° Catherine de Nieukereke.

Il eut du premier lit quatre enfants :

a. Jean Baptiste CHRISTYN, jurisconsulte célèbre, conseiller au conseil souverain de Brabant, mort sans postérité en 1707, auquel on doit une édition des *Coutumes du Brabant, etc., et de la ville de Bruxelles*, ainsi que des *Décisions de la Cour de Brabant*, par Jean Decker, avait épousé Marie Bonne Potter von der Loo.

b. François CHRISTYN, mort sans alliance.

c. Catherine Françoise, inhumée au chœur de la chapelle du Saint-Sacrement, dans l'église des Saints Michel et Gudule, à Bruxelles, épousa Ambroise Florent, baron de Mérode et du Saint Empire Romain, seigneur de Royenborch et d'Oirschot, échevin de la ville de Bruxelles en 1679, veuf d'Olympe Claire Van Helmont, dame de Royenborch, etc.

d. Isabelle, morte le 10 juillet 1729, et inhumée dans l'église des Saints Michel et Gudule, à Bruxelles, épousa Françoise Verycken, d'une famille patricienne de Lierre.

Il eut du second lit une fille :

e. Christophore Baptiste, morte le 19 avril 1757, et inhumée aux Augustins, épousa 1° François Charles Van Hulten y Carnero; et 2° Joachim Ignace, baron de Spangen.

B. Jean Baptiste, qui suit, XXI.

C. Libert François CHRISTYN, vicomte de Tervueren et de Duysbourg, par lettres patentes du 1er avril 1690, seigneur de Bautersem, de Loevene et de Nederheym, conseiller au Conseil souverain le 25 avril 1672, investi, pendant dix ans, à cause de son ancienneté au Conseil des pouvoirs de vice-chancelier, conseiller au Conseil de l'amirauté suprême, né à Bruxelles le 29 juin 1639, mort à Bruxelles le 10 juin 1717.

Savant renommé et justement célèbre par les documents d'histoire nationale qu'il avait recueillis et mis en ordre, Libert François Christyn, vicomte de Tervueren et de Duysbourg, auquel on doit plusieurs ouvrages remarquables qui ont servi à l'histoire diplomatique de Dumont, avait épousé Marie Françoise Walravens, fille de Jean et d'Élisabeth Verheyiweghem, dont il n'eut pas d'enfants.

D. Jean Pierre CHRISTYN, chevalier de l'ordre militaire du Christ par bref du pape Alexandre VIII, du 22 novembre 1690, créé chevalier par Sa Majesté Catholique Charles II, roi d'Espagne, le 10 avril 1693,

seigneur de Schrieck et de Grootloo, drossart de Rumpst, de Boom et d'Heyndonck, secrétaire du conseil de Brabant, mort le 24 mai 1717, épousa, 1° Marie Barbe Lodewyck, et 2° à l'église de Saint-Michel, à Gand, le 25 octobre 1685, Hélène de Brouchoven.

Il eut du premier lit trois enfants qui moururent en bas âge.

E. Marie Anne, morte sans alliance.

XXI. Jean Baptiste Christyn, connu dans l'histoire nationale, dans les sciences et les lettres, sous le nom du chancelier Christyn, chevalier, baron de Meerbeek, terre qu'il acheta en 1685 du comte de la Tour, et que le roi érigea en baronnie, par lettres patentes du 11 janvier 1687, mort à Bruxelles, le 28 octobre 1690, à l'âge de soixante ans, et inhumé dans l'église des Augustins, devant la Sainte Table, dans une tombe qui reçut aussi sa femme et ses enfants, remplit une brillante carrière dans la magistrature, la politique et la science. Licencié à l'université de Douai, assesseur du prévôt général et du drossart de Brabant, conseiller au grand conseil, à Malines, en 1667, conseiller au conseil d'État, à Bruxelles, en 1671, conseiller de longue robe du conseil suprême d'État pour les affaires des Pays-Bas et de Bourgogne, à Madrid, rentré au conseil d'État, à Bruxelles, le 16 mai 1676, l'un des trois ambassadeurs du roi catholique au congrès de Nimègue, le 18 mars 1677, où cet homme d'État remarquable contribua en grande partie au succès des négociations sur lesquelles repose encore une partie des droits publics de l'Europe, envoyé en 1681, avec M. de Malingreau, aux conférences de Courtrai, premier intendant du conseil suprême militaire aux Pays-Bas, de 1685 au 6 juin 1688, chancelier du Brabant par lettres patentes du 22 avril 1687, etc.

Le roi qui l'eut toujours en estime profonde à cause de ses talents, de sa droiture, avait insisté auprès de lui, pour qu'il alla occuper un siége au conseil suprême d'État à Madrid. En récompense, il lui octroya de grandes extensions d'armoiries.

En 1684, Sa Majesté Catholique eut encore recours au zèle et aux lumières de l'homme d'État et du savant. Il lui écrivit une lettre autographe pour l'engager à refuter les ouvrages publiés autrefois par le conseiller Dupuis. Christyn satisfit la même année au vœu de son souverain, par la publication de l'œuvre patriotique et si connue : *La Flandre défendue des fausses prétentions de la France, ou le conseiller Dupuis, historien français, pris dans ses propres filets.*

Cette publication fit un tel honneur à son auteur et eut un tel retentissement, que le roi, en témoignage de haute satisfaction, le nomma premier intendant du conseil suprême militaire aux Pays-Bas. Telle fut la cause de cette nomination.

On doit au chancelier Christyn plus de douze ouvrages, aussi remarquables que recherchés, entre autres, la première édition des *Délices des Pays-Bas*, œuvre posthume publiée sept ans après sa mort.

Il avait épousé Catherine de Pretere, d'une ancienne famille de Lierre, dont il eut deux enfants, savoir :

A. N., mort au berceau.

B. Jean Baptiste, qui suit, XXII.

XXII. Jean Baptiste Christyn, baron de Meerbeek, seigneur de Wesembeek, mort le 31 mai 1709, épousa Marguerite Thérèse d'Espinosa, morte à Bruxelles le 11 juin 1734, sœur de Charles d'Espinosa, évêque d'Anvers, et de Marie Joséphine d'Espinosa, abbesse de l'abbaye noble de Forêt, enfants du comte Gomez d'Espinosa, chevalier de Saint-Jacques, gouverneur militaire de la ville et citadelle d'Anvers, et de Marguerite d'Aubermont, comtesse de Ribaucourt, dont quatre enfants, savoir :

A. Louis François Christyn, baron de Meerbeek, vicomte de Tervueren et de Duysbourg, né le 7 octobre 1697, et mort sans alliance à Meerbeek, le 21 août 1738.

B. Hélène Josèphe, née le 17 mai 1698, morte sans enfants le

Digitized by Google

26 juin 1763, avait épousé le 16 octobre 1739, Philippe François Charles Joseph, comte d'Effonseca, bailli de la ville et Châtellenie de Courtrai, conseiller des domaines et finances du roi et conseiller d'État, mort le 27 novembre 1777, au palais archiépiscopal, à Bruxelles.

C. Isabelle Françoise, née le 15 décembre 1701, morte sans alliance le 28 avril 1775, et inhumée à Meerbeek.

D. Libert François, qui suit, XXIII.

XXIII. Libert François Christyn, comte de Ribaucourt et seigneur de Grimberghe, baron de Meerbeek, seigneur de Wesembeek, vicomte de Tervueren et de Duysbourg, seigneur de Baulershem, Loevene, de Nederheym, né à Bruxelles le 23 juin 1703, mort le 16 novembre 1785, épousa à Ypres, le 31 janvier 1747, Marie Thérèse Geneviève Colette Ghislaine de Vilsteren, née à Gand le 3 janvier 1722, fille de Jean Joseph de Vilsteren, baron de Laerne et de Marie Isabelle Catherine de Lictervelde d'Amelroy.

Voici par quelles transitions Libert François Christyn succéda à ces divers titres seigneuriaux.

Un premier Libert François Christyn, frère puîné du chancelier de Brabant, était vicomte de Tervueren et de Duysbourg, seigneur de Bautersem, Loevene et de Nederheym. Il avait épousé Isabelle Walravens. N'ayant pas d'enfants, il institua pour légataire universel son petit neveu, Louis François Christyn, fils aîné de Jean Baptiste Christyn et de Marguerite d'Espinosa. Louis François Christyn étant mort en célibat en 1738, les titres de baron de Meerbeek et seigneur de Wesembeek, qu'il tenait de son père le chancelier de Brabant, de même que ceux de vicomte de Tervueren et de Duysbourg, seigneur de Bautersem, de Loevene et de Nederheym, qu'il tenait de son grand-oncle paternel le premier Libert François Christyn, échut à son frère puîné Libert François Christyn, deuxième du nom.

Digitized by Google

Marguerite Thérèse d'Espinosa, mère de Libert François Christyn, deuxième du nom, avait un frère nommé Jacques d'Espinosa, chanoine à l'église collégiale des Saints Michel et Gudule à Bruxelles, et grand prévôt du chapître de Saint-Sauveur à Harlebeke, qui portait les titres de comte de Ribaucourt et seigneur de Grimbergen. Ces titres devaient passer, à sa mort, à Louis François Christyn, frère aîné de Libert François Christyn, mais Louis François étant décédé en 1738 et le chanoine, leur oncle maternel, mort seulement en 1748, les titres de comte de Ribaucourt et de seigneur de Grimbergen furent dévolus à Libert François Christyn, fils puîné de Marguerite d'Espinosa.

Il eut de son mariage quatre enfants, savoir :

A. Philippe Alexandre Joseph Ghislain, qui suit XXIV.

B. Nicolas Ferdinand Joseph CHRISTYN, dit le chevalier DE RIBAUCOURT, major au régiment de Clerfayt, autrefois Los-Rios, au service d'Autriche, né le 17 août 1750, mort des suites des blessures reçues au combat d'Assesses, près de Namur. Sa belle conduite dans plusieurs actions et ses talents militaires lui avaient mérité l'insigne faveur d'être proposé pour la croix de Marie Thérèse, lorsqu'il succomba à ses blessures avant d'avoir reçu cette honorable distinction.

C. Anne Henriette Josèphe Ghislaine, née le 5 octobre 1754, morte le 2 novembre 1787, avait épousé le 18 novembre 1786, François Joseph Louis, baron de Godin.

D. Joseph Léopold Ghislain CHRISTYN, COMTE DE RIBAUCOURT, lieutenant au régiment de Clerfayt, né le 12 mars 1760, mort sans alliance au château d'Oultre, près Ninove, le 2 juillet 1782.

XXIV. PHILIPPE ALEXANDRE JOSEPH GHISLAIN CHRISTYN, COMTE DE RIBAUCOURT, vicomte de Tervueren et de Duisbourg, baron de Meerbeek et de Laerne, seigneur de Grimbergen, né à Bruxelles le 18 juin 1748, mort à Bruxelles le 18 juin 1823, et inhumé derrière le maître autel de l'église de Laeken, avec épitaphe et quartiers, passa en Allemagne en émigration

Digitized by Google

l'époque la plus orageuse de la révolution. Adonné particulièrement à l'horticulture et à la silviculture, cet homme de bien ne fut pas seulement renommé par son caractère, il se fit aussi un nom dans la science.

Il avait épousé, le 20 août 1790, Antoinette Thérèse Dorothée, comtesse de Quarré, chanoinesse du noble et illustre chapitre d'Andenne, fille de Jean Pierre François, comte de Quarré, baron de Molembaix Saint Pierre, membre des états nobles de Namur, et de Dorothée Caroline Antoinette, comtesse de Ryckel et d'Oirbeek, morte le 17 juin 1836 au château de Perck et inhumée dans le caveau construit pour servir de sépulture à la famille Christyn de Ribaucourt, avec épitaphe et quartiers.

Philippe Alexandre Joseph Ghislain Christyn, comte de Ribaucourt, eut deux enfants, savoir :

A. Prosper Jean Joseph, qui suit, XXV.

B. Joséphine Eugénie Françoise Sidonie Marie Ghislaine, née à Bruxelles, le 7 avril 1801, morte en 1851, à son château d'Oplieux, épousa à Bruxelles, le 17 mai 1824, Louis Alexandre Alphonse, baron de Woelmont d'Oplieux, dont postérité.

XXV. Prosper Jean Joseph Christyn, comte de Ribaucourt, sénateur, officier de l'ordre de Léopold, membre de la commission administrative de la maison de réclusion de Vilvorde, président du second comice agricole du Brabant, vice-président de la société royale d'Horticulture, à Bruxelles, né le 7 avril 1796, à Hildesheim, (Basse-Saxe), pendant l'émigration, fut désigné en 1809, par l'empereur, pour entrer à l'école militaire de la Flèche ; mais, l'arrêté de nomination fut retiré sur les instances de la comtesse de Ribaucourt.

Appelé par sa naissance et par sa fortune patrimoniale à faire partie du corps équestre de la province de Brabant, cette assemblée le désigna pour le représenter aux états provinciaux des états de la province, où jusqu'en 1830, il

Digitized by Google

manifesta une opposition constante à tous les actes proposés par le gouvernement et jugés arbitraires par les Belges. Le roi Guillaume Ier, néanmoins, lui envoya en 1825, la clef de chambellan.

En 1825, il fut nommé aussi bourgmestre de Laerne, et il occupa ce poste jusqu'en 1833.

En 1830, M. le comte de Ribaucourt fut nommé premier suppléant au Congrès national par l'arrondissement de Termonde. Bientôt après, il reprit son poste au conseil provincial du Brabant, pour le canton de Vilvorde, et là, il siégea à la section des travaux publics, dont il présida souvent les travaux et qui doit à son zèle, à son exactitude, à ses connaissances variées, l'initiative ou l'étude d'un grand nombre de propositions d'intérêt public.

En 1841, et par nomination royale, il accepta les fonctions de membre de la commission administrative de la maison de réclusion de Vilvorde.

En 1843, M. le comte de Ribaucourt monta à la première tribune de l'État. Les électeurs de l'arrondissement de Termonde, le déterminèrent à les représenter au Sénat où, en dépit de toutes les vicissitudes gouvernementales, son mandat lui a été renouvelé en 1848, en 1851, en 1855, en 1863, toutes les fois avec une majorité croissante, et, enfin, avec une véritable unanimité de suffrages.

Chef de nom et d'armes de sa maison, M. Prosper Jean Joseph Christyn, comte de Ribaucourt, a épousé, le 17 mai 1827, à Bruxelles, Marie Ghislaine Thérèse, comtesse de Thiennes de Lombise, née à Mons, le 7 juin 1806, fille d'Adolphe Walter Walramme Cajetan Charles Marie Joseph, comte de Thiennes de Lombise, et de Françoise Louise Ghislaine, comtesse de Mérode, l'aînée des deux petites filles de Charles Ignace Philippe, comte de Thiennes de Lombise, président de la première chambre des États-Généraux,

grand'croix de l'ordre du Lion Belgique et ministre d'État sous le gouvernement des Pays-Bas, dont cinq enfants, savoir :

A. Caroline Marie Ghislaine, née à Bruxelles le 21 avril 1829, dame du palais de Son Altesse Impériale et Royale, madame la duchesse de Brabant, qui épousa, le 22 mai 1849, Eugène François Frédéric Carloman, comte de Hemricourt de Grunne, né le 25 avril 1823, dont postérité.

B. N., une fille, née à Laerne, morte à sa naissance, enterrée à Laerne, dans le caveau de Van Wilsteren, baron de Laerne, derrière le maître autel de l'église.

C. Adolphe Florimond Ghislain CHRISTYN, COMTE DE RIBAUCOURT, docteur en droit à l'université de Louvain, né au château de Perck, le 16 août 1837, épousa civilement le 27 mai 1863, et religieusement le 28 mai à Sainte-Gudule de Bruxelles, Charlotte Henriette Marie Berthe, comtesse de Liedekerke, née à Bruxelles, le 4 décembre 1842, fille d'Honoré Florent Joseph, comte de Liedekerke, et d'Adelaïde Françoise, marquise de Clermont-Mont-Saint-Jean, dont une fille :

Marie-Joséphine-Charlotte, née le 9 août 1864.

D. Gaétane Joséphine Ghislaine, née au château de Perck, le 10 mai 1843.

CLÉMENT DE CLETY.

D'HERMINE à la croix de gueules, chargée de quatre têtes de léopard arrachées, tenant un anneau, le tout d'or; à l'écusson écartelé au 1er et au 4e d'hermine, au lion de sable ; au 2e et au 3e d'hermine à l'étoile à six rais de sable, posée en abîme. SUPPORTS : deux léopards d'or, tenant des anneaux du même.

Digitized by Google

CLÉMENT DE TAINTEGNIES.

De gueules à trois trèfles d'or, au chef d'argent chargé de trois merlettes de sable Couronne à neuf perles. Cimier une merlette de l'écu. Supports : deux lions d'or, contournés, armés et lampassés de gueules.

Devise : ***Clémence et vaillance.***

Cette belle famille, d'ancienne chevalerie, originaire du Cambrésis, d'où elle se transporta en Artois, se distingue par les hautes dignités dont elle a été revêtue et par ses belles alliances. Elle a donné un gouverneur général aux royaumes de Galice, de Valence, de Murcie et d'Aragon ; elle compte parmi ses membres des officiers généraux et supérieurs au service de France ; elle s'est alliée aux maisons nobles de la Vigne, d'Aussut, de Havet, de Sivry, de Quarré, de Ricque, de Vaulière, de Boyaval, de Pingrenon, de Renty, de Blaisel, de Hangouart, de Messialis, de Josne, etc.

Aujourd'hui, elle se divise en deux branches : la branche aînée est le Clément de Taintegnies et la branche cadette, le Clément de Saint-Marcq.

Son ancienneté, son origine, sa généalogie, sont prouvées par de nombreuses attestations, entre autres par Carpentier, t. II, pp. 403, 477, 525 ; Jean Laurent le Blond, pp. 590, 591 et 592 de ses manuscrits ; Jean Baurain Gazet, *Nobiliaire de l'Artois*, folio 150 et verso ; Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France ;* Lainé, *Dictionnaire véridique*, le comte de Saint-Génois, etc.

Le premier du nom mentionné dans des actes publics est Pierre le Clément, dit de Bosse, écuyer, qui, en 1354, à

Digitized by Google

Cambray, dans un contrat fait entre l'évêque et la ville, comparut avec plusieurs autres gentilshommes, entre autres Jean de Semerpont et Lespart de Solemmes.

L'extraction noble des descendants de Pierre le Clément fut reconnue le 15 octobre 1588 par sentence de l'élection d'Artois, rendue en faveur de Pierre le Clément, seigneur de Levacque et de l'OEulle, membre des états de la noblesse de la province d'Artois.

I. Pierre le Clément, 1er du nom, dit de Bosse, écuyer, vivant à Cambray en 1354, mentionné ci-dessus, avait épousé Isabeau de la Vigne, sœur de Marguerite de la Vigne, femme de Baudry VII, baron de Roisin.

Parmi ses descendants en ligne directe, légitime et masculine, jusqu'à Pierre le Clément, juré de Lille, on distingue :

Pierre le Clément, écuyer, seigneur de Levacque et de l'OEulle, qui épousa Jeanne de Vaulière.

Pierre le Clément, seigneur des mêmes lieux, qui épousa Jeanne de Boyaval, d'une ancienne famille de Picardie, dont deux fils : Robert, le cadet, qui mourut sans alliance, et William le Clément, écuyer en 1480, qui se maria trois fois. Il épousa, 1° Marguerite de Pingrenon ; 2° Gilles de Renty ; 3° Marguerite du Blaisel.

L'histoire nous a transmis les noms de Gasson et du Moustier, auxquelles s'allièrent le fils et le petit-fils de William le Clément.

XIII. Pierre le Clément, juré de Lille, épousa Anne de la Grange, dont un fils, Charles, qui suit, XIV.

XIV. Charles le Clément, seigneur de Saint-Marcq et de Molinel, juré de Lille, épousa, le 27 mai 1634, Marie de Hangouart, fille de Waleran et de Catherine de Grenut, dont un fils, Philippe, qui suit, XV.

XV. Philippe le Clément, chevalier, seigneur de Saint-Marcq et de Molinel, par relief du 11 octobre 1658, mort le

Digitized by Google

20 juin 1714, mayeur et ruwart de la ville de Lille, créé chevalier héréditaire, avec supports de deux lions d'or et une couronne sur le timbre de ses armes, par diplôme de Sa Majesté le roi Louis XIV, en date du mois de décembre 1692, enregistré au bureau des finances de la généralité de Lille le 11 août 1693, épousa, le 11 juillet 1658, Marie du Bus, fille de Robert du Bus, chevalier, seigneur du Fresnel et du Grand Bus, dont quatre enfants, savoir :

A. Philippe Robert le Clément, seigneur de Molinel, lieutenant au régiment de Solre, au service de France, entra ensuite dans les ordres et mourut chanoine du chapitre noble de Tournai le 31 mars 1707.

B. Philippe François, qui suit, XVI.

C. Anne Marie Catherine, qui épousa, le 6 août 1696, Charles Joseph le Merchier, seigneur d'Hulu.

D. Thérèse Angélique, morte en 1700, qui épousa Jean Pierre d'Huart, seigneur d'Autel.

XVI. Philippe François le Clément, chevalier, seigneur de Saint-Marcq, de Molinel, du Grand Bus, etc., colonel d'infanterie au service de France, par brevet du 17 juin 1709, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 9 juin 1719, épousa, le 1er octobre 1714, Marie de Lannoy, fille de Jean Baptiste François Olivier, chevalier, seigneur des Prets, et de Françoise Henriette de Tramecourt, dont six enfants, entre autres :

A. Philippe Alexandre Joseph, qui suit, XVII.

B. Philippe Hubert le Clément, dit de Saint-Marcq, chanoine du chapitre de Tournai, mort en 1768.

XVII. Philippe Alexandre Joseph le Clément, chevalier, seigneur de Saint-Marcq, de la baronnie de Taintegnies, de Geugnies, major au régiment de Soissonnais, infanterie, au service de Sa Majesté Catholique, né le 21 juillet 1721, mort le 8 juillet 1766, épousa, par contrat du 10 janvier 1750,

Digitized by Google

Marie Thérèse d'Ostrel, dame de Flers, fille d'Antoine Joseph chevalier, seigneur et baron de Flers, marquis de Cambigneul, morte le 24 novembre 1794, dont cinq enfants, savoir :

B. Philippe Marie Joseph, qui suit, XVIII.

C. Marie Thérèse Philippine, dame de la Caignarde, qui épousa, le 30 octobre 1777, Pierre Alexandre d'Herbais de Thun Saint-Martin.

A. Philippe Hubert Joseph LE CLÉMENT, chevalier, seigneur de Souich, marquis de Cambigneul, membre de la noblesse d'Artois, par réception du 12 novembre 1786, sans alliance.

D. Philippe Louise Joseph, auteur de la branche cadette.

E. Philippe Auguste Joseph LE CLÉMENT, dit le chevalier de Saint-Marcq, seigneur du Grand Bus et de Lobel, lieutenant colonel des gardes wallonnes, au service de Sa Majesté Catholique, général commandant en chef, l'armée de Valence, au siége de Saragosse, gouverneur de Saragosse après Palafox ; capitaine et gouverneur général du royaume de Galice, etc., grand' croix des ordres de Saint-Ferdinand, de Sainte-Hermingilde, de Saragosse et de l'ordre distingué de Charles III, membre du conseil de guerre des généraux etc., épousa Marguerite de Solre, dont trois enfants, savoir :

a. Philippe Marie LE CLÉMENT, colonel au service de Sa Majesté Catholique, mort, sans alliance, à Madrid, le 27 mai 1832.

b. Joseph Antoine LE CLÉMENT, officier supérieur dans la garde royale d'Espagne, né le 7 octobre 1796, mort sans alliance.

c. Thérèse Vivienne, née le 2 décembre 1801, épousa, le 16 mai 1825, Adrien, comte d'Astorg, né le 3 octobre 1783, maréchal de camp au service de France, chevalier de Saint-Louis, officier de la légion d'honneur.

XVIII. PHILIPPE MARIE JOSEPH LE CLÉMENT DE SAINT-MARCQ, chevalier, baron de Taintegnies par lettres patentes de l'impératrice Marie Thérèse d'Autriche, en date du 29 mars 1777, capitaine au régiment Royal-Suédois, infanterie, au service de France, membre de l'ordre équestre du Hainaut, né à Lille, le 31 janvier 1751, mort au château de Taintegnies, le 27 avril 1832, épousa, le 22 avril 1776, Marie Thérèse Hyacinthe Louise de Blondel de Drouhot, née en novembre 1757, morte le 17 août 1789, fille unique et héritière de Louis Hya-

Digitized by Google

cinthe de Blondel, baron de Drouhot, colonel de cavalerie au service de France et de Marie Catherine Corps des Gouttes, dont trois enfants, savoir :

A. Thérèse Hyacinthe, qui épousa en 1794, Henri Helman, vicomte de Grimberghe, baron de Willebroeck, mort le 4 janvier 1828, fils de Jean Baptiste Louis Bonaventure Joseph Helman et d'Adrienne Mathilde Pétronille de Kerrebroeck, vicomtesse de Grimberghe.

B. Auguste Hubert Marie BARON LE CLÉMENT DE TAINTEGNIES, membre de l'ordre équestre du Hainaut, né le 14 juillet 1779, mort à Tournai, le 19 mars, 1818, épousa le 2 mai 1807, Joséphine Félicité Adélaïde Julie Clotilde Sophie de Béthune, grand'croix de l'ordre chapitral de Limbourg, dame de Moriempré, chanoinesse de Neuville, née le 25 avril 1782, fille d'Eugène François Léon, prince de Béthune Hesdigneul et de Albertine Josèphe Eulalie le Vaillant, dont trois filles :

a. Charlotte Léonie Hubertine, née le 8 novembre 1810, épousa le 26 octobre 1829, Alfred François Joseph, comte de Beaurepaire, fils de Louis Gabriel Théodore et de Marie Charlotte de Béthune, son cousin germain.

b. Zélie Julie Louise, née le 16 mars 1813, épousa N. de Beuvry.

c. Eugénie Marie Hyacinthe, née le 15 août 1814, épousa N. baron de Vielle.

C. Louis Lamoral, qui suit, XIX.

XIX. LOUIS LAMORAL, BARON LE CLÉMENT DE TAINTEGNIES, page à la cour de France, lieutenant au 1er régiment de hussards, chef d'escadron au 13e régiment de l'armée, officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon Ier, chevalier de la légion d'honneur, mort le 24 avril 1834, épousa, le 15 juillet 1818, Amélie Marie Henriette Sophie Julie Caroline de Ville, fille de Philippe Maximilien Ignace Joseph, baron de Ville, et de Catherine Cavendish, dont trois enfants, savoir :

A. Zoé Henriette, née le 2 mai 1819, épousa le 12 septembre 1843, Ferdinand, baron de Roisin.

B. Zélénie Henriette, née le 12 février 1821, épousa Alexandre, comte Batowski, mort en 1848, chevalier de l'ordre de Guillaume Ier des Pays-Bas, fils d'Alexandre Joseph Benoît, comte Batowski, grand cordon de l'ordre de Stanislas, chevalier de Malte, officier de la légion d'honneur.

C. Philippe Hubert, qui suit, XX.

XX. Philippe Hubert, baron le Clément de Taintegnies, membre du corps diplomatique, né à Taintegnies, le 9 août 1823 épousa, en 1847, Mathilde Walsh, fille d'Alfred Isidore Philippe comte Walsh et de Stella Freeman Stanhope.

Branche cadette. — Clément de Saint-Marcq.

XVIII. Philippe Louis Joseph le Clément de Saint-Marq, fils troisième de Philippe Alexandre et de Marie Thérèse d'Ostrel, ci-dessus, chevalier héréditaire, confirmé par lettres patentes de Sa Majesté le roi Guillaume Ier des Pays-Bas, en date du 6 décembre 1827, officier au régiment Royal-Suédois, au service de France, épousa, en 1799, Albertine Béghin, dont trois enfants, savoir :

A. Félicité, épousa M. le lieutenant général Dupont, inspecteur général de l'artillerie, ancien ministre de la guerre.

B. Alexandre le Clément de Saint-Marcq, chevalier héréditaire.

C. Philippe Hubert Moïse, qui suit, XIX.

XIX. Philippe Hubert Moïse le Clément de Saint-Marcq, chevalier héréditaire, ancien officier au 1er régiment des cuirassiers au service de Belgique, épousa, le 23 mai 1832, Justine Laure Adélaïde le Maistre d'Anstaing, fille de Jean-Baptiste, écuyer, seigneur d'Anstaing et de Philippe van der Gracht, dont trois enfants, savoir :

A. Idesbalde Ernest le Clément de Saint-Marcq, chevalier héréditaire, né à Tournai, le 17 février 1833.

B. Ernest Alexandre le Clément de Saint-Marcq, chevalier héréditaire, né à Tournai, le 25 septembre 1835.

C. Marie Louise Athénaïs, née à Gand, le 18 mars 1838.

Digitized by Google

CLERQUE DE WISSOCQ.

D'ARGENT au chevron d'azur accompagné de trois roses de gueules. COURONNE : de vicomte ancienne.

I. LIVIN DE CLERQUE, né à Bruges, anobli par lettres patentes du 20 février 1641, épousa N., dont six enfants, savoir :

A. Livin, qui suit, II.

B. Ignace DE CLERQUE, chevalier de Saint-Jacques de Jérusalem, mestre de camp d'infanterie, mort en 1676, créé vicomte de Wissocq par lettres patentes du 13 juin 1659, obtint par d'autres lettres du 20 mai 1675, la permission de porter les véritables armes de sa famille, qui avaient été modifiées par le diplôme précédent. Mort sans alliance et inhumé à Oost-Eecloo, il transmit son titre à son neveu Livin Philibert, ci-dessous.

Voici ce titre :

Philippe par la grace de Dieu roy de Castille, de Leon, d'Arragon, etc., etc. A tous presens et à venir, qui ces présentes verront ou lire oiront, Salut. Comme à tous Princes souverains, desquels tous estats, et degrez de noblesse preeminences et seigneuries procedent convient, et apartient d'eslever, et decorer d'honneurs, titres et prerogatives ceux, qui par continuels exercices et expérience de notables et vertueux faits et services, ils cognoissent l'avoir meritez et en estre dignes et capables, afin de tant plus les mouvoir, induire et obliger à y perseverer de bien en mieux et inciter et attirer des autres, mesmes leurs successeurs, à les imiter et ensuivre, et les esguilloner non

Digitized by Google

seulement pour atteindre la bonne renomée et reputation d'iceux, mais aussi aux plus hauts degrez et comble de vertu pour l'advencement du bien publique. SÇAVOIR FAISONS, que pour le bon rapport que fait nous a esté de notre cher et feal messire *Ignace de Clerque* chevalier de l'ordre militaire de S. Jacques, maistre de camp d'un terce d'infanterie walone, et qu'il Nous auroit servy en la guerre par l'espace de dix huit ans continuellement de soldat et capitaine d'infanterie en nos Pays-Bas, et de capitaine de cuirassiers, sergent-major, et de maistre de camp en Catalogne en nos royaumes d'Espagne, et se seroit trouvé és batailles d'Honcourt et de Rocroix et en plusieurs combats, sieges, prises, secours de diverses places, tant aux dits Pays-Bas qu'en Espagne, que trois de ses frères auroient perdus la vie, combattant vaillamment les ennemis, Guillaume de Clerque, capitaine d'infanterie à la prise du Fort de Schenque, François de Clerque, capitaine de cuirassiers, en la bataille de Lerida audit Catalogne, et Gabriel de Clerque, maistre de camp aux attaques de Flix, aussi en Catalogne, et que tout quatre auroient reçeu plus de vingt cincq blessures de l'ennemy, et dependu de tres-grandes sommes d'argent de leur patrimoine pour nostre service. Nous, pour toutes ces raisons et autres bonnes considérations, desirant d'en faire la démonstration qu'il appartient en la personne dudit messire Ignace de Clercque et l'élever et décorer en honneurs, droits, privileges, prerogatives et preeminences *avons* de nostre certaine science, graces et liberalité, pleine puissance et authorité souveraine, *créé*, comme nous créons par ces presentes *ledit messire Ignace de Clerque* VISCOMTE. et sa terre et seigneurie de Clerque Wissocq, situé en notre pays et comte d'Artois, consistant en haute, moyenne et basse justice, en relevant de Nous à cause de nostre chasteau de Tournhem, avec treize arrier fiefz et toutes autres ses dependances et appendances, créé et érigé, comme Nous la créons et érigeons par cettes en dignité, titre nom, cry et preeminence de Viscomté, luy permettant et à ses successeurs d'y ajouter et incorporer à l'advenir en augmentation et pour plus grand lustre d'icelle Viscomté, encore telles autres seigneuries, terres et rentes que bon leur semblera pour de ladite erection et viscomté avec leurs nom et titres de Viscomté ensemble des droitz, honneurs, prerogatifs, et preeminences et appartenances jouir et estre par ledit messire Ignace de Clerque et ses hoirs et successeurs en ligne directe *Viscomte* et *Viscomtesse* dudit Clerque Wissocq à jamais, tout ainsi et en la mesme forme et maniere que font et ont accoustumé de faire les autres viscomtes de nos Pays-Bas. Le tout à charge et condition que ledit Messire Ignace de Clerque, ses hoirs et successeurs Viscomtes et Viscomtesses dudit Clerque Wissocq, seront tenuz de faire leur serment de fidélité et loyauté, à cause d'icelle Viscomté ès mains de Nous ou de nos hoirs et successeurs, ou de nos Lieutenants gouverneurs

Digitized by Google

et Capitaines généraux de nos Pays-Bas, lesquels en nostre absence et celle de nos hoirs et successeurs d'iceux pays, avons commis et auctorisez, commetons et authorisons par celles presentes, et par ledit serment jurer et promettre de tenir ladite Viscomté de Nous ou de nosdits successeurs en la manière que dessus, en faisant le relief et payant les droits pour ce deus, là et ainsi qu'il appartiendra. Item que ladite Viscomté de Clerque Wissocq, et ceux qu'à l'advenir y sera adjouté, unis et incorporez, ne se pourra separer ecglisser ny demembrer, pour luy, ny sesdits successeurs, Viscomtes et Viscomtesses dudit Clerque Wissocq, par testament ou autres contracts : et en outre que cette nostre presente grace creation, et erection, ny tournera ores ny à l'advenir à nostre préjudice ny de nos droits, hauteurs, seigneuries et jurisdictions, ressorts, souverainetez, auctorités et preeminences, ordonnant à nostre Lieutenant gouverneur et Capitaine general de nos Pays-Bas et de Bourgoigne et donnons en mandement à nos tres chers et feaux les gens de nostre conseil d'estat, chef president et gens de nostre privé et grand conseil, chef tresorier genéral et commis de nos domaines et finances, gouverneur président et gens de nostre conseil provincial de nostre dit pays et comté d'Artois, president et gens de nostre chambre de comptes à Lille, et à tous autres nos justiciers, officiers, subjects et serviteurs, à qui se peut ou pourra toucher et regarder, presents et à venir, et châcun d'eux en droit soy si comme luy appartiendra, qu'ils tienent, reputtent, estiment, nomment et appellent escrivent, intitulent, honorent et proclament doresenavant ledit messire Ignace de Clerque ses hoirs, successeurs, *masles* et *femelles*, viscomtes et viscomtesses dudit Clerque de Wissocq. Mandons on outre auxdits de nos finances et nos comptes à Lille, qu'ils procedent bien et deüement à la verification et interinement de cette presente, selon leur forme et teneur. Et ce fait ils, lesdits de nos conseils, vassaux, justiciers et subjetz et tous autres qui ce regardera et châcun d'eux facent, souffrent et laissent ledit messire Ignace de Clerque ensemble sesdits hoirs et successeurs, masles et femelles de cette nostre presente grace, octroy, creation et erection, et de tout le contenu en ses presentes selon la forme et manière, et sous les conditions dessus dittes, pleinement, paisiblement et perpetuellement jouir et user, sans leur y faire mettre ou donner, ny souffrir estre fait, mis ou donné aucun destourbier ou empeschement en quelque manière que ce soit, lequel sy fait mis ou donné leur auroit esté ou est, leur reparent et mettent ou facent reparer et mettre incontinent et sans delayement. Car il est nostre plaisir : nonobstant quelconques ordonnances, restrictions mandements ou deffences à ce contraires sauve en autre chose nostre droit et l'autruy en tout, pour veu qu'en dedans l'an après la date de cette, icelles soient presentez à nostre premier roy d'armes ou autre qu'il

Digitized by Google

apartiendra en nosdits Pays-Bas, en conformité et aux fins portéz par le quinziéme article de l'ordonnance decretée par feu nostre bon oncle l'archiduc Albert le 14 de décembre 1616, touchant le port des armoiries, timbres, titres et autres marques d'honneur et de noblesse, à peine de nullité de cette nostre presente grace : ordonnant à nostre dit premier roy d'armes ou à celui qui exercera son estat en nosdits Pays-Bas, ensemble au roy ou héraut d'armes de la province qu'il appartiendra, de suivre en ce regard ce que contient le reglement fait par ceux de nostre conseil privé le 10 d'octobre 1637, au sujet de l'enregistrature de nos lettres patentes touchant lesdites marques d'honneur, en tenant par nosdits officiers d'armes respectivement notice au dos de cette. Et afin que ce soit chose ferme et stable à tousiours, Nous avons signé cette presente de nostre main, et à icelle fait mettre nostre grand scel. Donné en nostre ville de Madrid, royaume de Castille le 13e jour du mois de juin l'an de grace seize cent cinquante nœuf, et de nostre regne le trente nœufiéme. *Signé parafé* Balbasos vt. *par le roy* D. Ferdo de Fonseca Ruys de Contreras.

Cette concession du titre de Vicomte devait devenir caduque en l'absence de descendants de l'impétrant : mais pour maintenir et conserver ce titre dans la famille, Ignace de Clerque s'adressa au Souverain pour étendre la prérogative aux collatéraux, et voici comment il fut répondu à sa requête :

« Sur la remonstrance faite à Sa Majesté de la part de messire Ignace de Clerque, chevalier de l'ordre militaire de S. Jacques, viscomte de Clerque Wissocq, maistre de camp d'infanterie wallone, contenant qu'ayant pleu à Sadite Majesté d'ériger ladite terre de Clerque Wissocq en dignité, titre, nom, cry et preeminence de viscomté, par lettres patentes données le 13 de juin seize cent cinquante neuf, et ce tant en considération de ses services personnels, que de ceux respectivement renduz par ses freres plus particulierement mentionnez es dites lettres-patentes ; pour en estre jouy et usé par luy et ses hoirs et successeurs en ligne directe et non collaterale, en sorte que venant le remonstrant à mourir en célibat, auquel estat il se trouve aujourd'huy, sans en laisser hoirs de son corps, ladite erection viendrait à cesser et demeureroit ledit titre esteint et supprimé. Par quoi sesdits successeurs et heritiers viendroient à estre frustrez de laditte grace. C'est pourquoy il a prins son recours vers Sa Majesté, la suppliant tres-humblement de declarer par acte, que Sa Royale Volonté a tousjours esté et est, que le suppliant, ses hoirs à naistre et sesdits successeurs, tant en l'une qu'en l'autre ligne, tant par succession, testament, contrat de mariage, que par transport ou donation, pourront continuer de porter et user dudit titre de viscomte et viscomtesse de Clerque Wissocq, et de jouyr des susdites preeminences, prérogatives et privileges. Sa

MAJESTÉ CE QUE DESSUS CONSIDÉRÉ. inclinant favorablement à la requeste du suppliant, a declaré par cette son intention et volonté estre, que les hoirs et successeurs dudit suppliant, *tant en ligne directe que collaterale* pourront continuer de porter et user dudit titre de viscomte et viscomtesse de Clerque Wissocq, et jouyr de tous droits, preeminences, prerogatifs et priviléges y appartenant et spécifiez ès susdittes lettres patentes d'erection, selon la forme et teneurs d'icelles, non obstant quelques ordonnances, placcarts ou reglements à ce contraires, ausquels avons quant à ce derogé et derogeons par cette, les laissans en tous autres points en leur force et vigueur, ordonnant Sa Majesté à son lieutenant-gouverneur et capitaine-general des Pays-Bas et Bourgoigne, à ses conseils, officiers et justiciers, et tous autres qu'il appartiendra de se regler selon ce. Fait à Madrid sous le nom et cachet secret de Sa Majesté, le dix-septieme d'Aoust seize cent soixante un. *Signé* V^t^. V^do^ et plus bas, PHILIPPE, *avec le cachet du roi ; contresigné :* J. Vecquer.

C. Marie, épousa Philippe de Jauche Mastaing, comte de Cruyshautem, grand bailli du pays de Waes, mort sans postérité en 1672.

D. Guillaume DE CLERQUE, capitaine d'infanterie, tué devant le fort de Schenk.

E. François DE CLERQUE, capitaine de cuirassiers, tué à la bataille de Lerida, en Catalogne.

F. Gabriel DE CLERQUE, mestre de camp, tué dans la guerre de la Catalogne.

II. LIVIN DE CLERCQUE, seigneur de Blockhuyse, épousa Anne Marie Veranneman, morte en 1681, fille d'Adolphe, chevalier, seigneur d'Appels et de Marie Triest, dont un fils, Livin Philibert, qui suit, III.

III. LIVIN PHILIBERT DE CLERQUE, vicomte de Wissocq, après la mort de son oncle Ignace, le premier titulaire, seigneur de Boninghe, mort le 8 août 1719, épousa Jeanne Marie van der Burcht, dame d'Edon et de Sousberghe, morte le 15 février 1717 et inhumée auprès de son mari, dans l'église de Saint-Jacques, à Gand, dont quatre enfants, savoir :

A. Philibert Bélisaire DE CLERQUE DE WISSOCQ, seigneur de Boninghe, Wieze, etc., mort sans alliance.

B. Médard Eugène François, qui suit, IV.

C. Thècle Victoire, vicomtesse de Boninghe, Wissocq, etc., morte sans postérité, le 22 avril 1751, épousa Arnould Joseph Peeters, dit Stommelins, fils de Jean Jacques et d'Honorine Françoise Anne Heylinck.

D. Jeanne Isabelle Claire, épousa le 25 janvier 1717, Olivier, baron de Reylof.

IV. Médard Eugène François de Clerque, vicomte de Wissocq, seigneur de Sousberghe, Wieze, etc., trésorier de la ville de Gand, mort le 22 février 1730 et inhumé à Saint-Jacques à Gand, épousa, à Saint-Bavon, le 28 janvier 1724, Catherine Petronille Gyselinck, née à Gand, le 16 juillet 1694 et baptisée le 17 à l'église de Saint-Bavon, fille de Jean et de Marie Catherine de Smet, dont deux enfants, savoir :

A. Eugène François de Clerque, vicomte de Wissocq, après la mort de son oncle, seigneur de Wieze, héritier de sa tante de la vicomté de Boninghe, Wieze, etc., mort sans alliance.

B. Sébastien François Hyacinthe, qui suit, V.

V. Sébastien François Hyacinthe de Clerque, vicomte de Wissocq, dit le chevalier de Sousberghe, seigneur de Sousberghe, échevin des Parchons, à Gand, en 1755, et de la Keure de 1756 à 1761, épousa à Saint-Bavon, à Gand, le 4 novembre 1769, Marie Anne van Hamont, née à Tongres, morte à Gand, le 30 décembre 1784, fille de Pierre Ernest et de Catherine Elisabeth Pipelers, dont un fils :

A. Augustin Ernest François Antoine, qui suit, VI.

VI. Augustin Ernest François Antoine de Clerque, vicomte de Wissocq, seigneur de Sousberghe, né à Wieze, le 5 décembre 1772, mort à Wieze, le 11 mars 1811, épousa à Gand, le 3 février 1795, Marie Françoise Jeanne della Faille, né à Belcele, le 21 décembre 1774, fille de Joseph Jean Corneille della Faille d'Assenede, haut échevin du pays de Waes, né le 21 novembre 1732, mort à Gand, le 12 juin 1810, et de Cornélie Marie Élisabeth van Eersel, femme en secondes noces

Digitized by Google

de Jean-Baptiste Charles Entheaume, morte à Gand, le 5 août 1851, dont deux enfants, savoir :

A. François Auguste Marie Corneille, qui suit, VII.

B. Eugène Constantin Victor Sébastien DE CLERQUE DE WISSOCQ, né à Wieze, le 20 mars, 1775.

VII. FRANÇOIS AUGUSTE MARIE CORNEILLE VICOMTE DE CLERQUE DE WISSOCQ, né à Gand, le 28 novembre 1795, mort à Gand, le 20 juin 1847, épousa, à Gand, le 16 septembre 1814, Eugénie Marie Ghislaine della Faille, née à Gand, le 20 juin 1791, morte à Gand, le 5 mai 1859, fille de Joseph Sébastien Ghislain, comte della Faille d'Assenede, né à Gand, le 20 janvier 1756, mort à Gand, le 7 novembre 1830, et de Marie Colette Xavière Ghislaine d'Hane, née le 5 avril 1761, morte le 10 février 1823, dont quatre enfants, savoir :

A. Charles Auguste Ghislain, qui suit, VIII.

B. Marie Nathalie Ghislaine, née à Gand, le 24 août 1815, épousa à Gand, le 21 juin 1837, Amédée Marie van Pottelsberghe de la Potterie, né à Gand, le 18 décembre 1810, fils de Chrétien Emmanuel Ghislain et de Julie Marie Aspasie Rose d'Hane, dont postérité.

C. Virginie Émérance Collette Ghislaine née à Gand, le 2 mai 1819, épousa à Gand, le 18 septembre 1843, Julien Joseph de Kerchove d'Ousselghem, né à Gand, le 17 février 1811, mort à Gand, le 6 octobre 1857, fils d'Emmanuel Philippe Marie Colette et de Marie Angélique Désirée Piers de Raveschoot, dont postérité.

D. Auguste Frédéric Ghislain DE CLERQUE DE WISSOCQ, né à Gand, le 12 juin 1820, épousa, à Gand, le 11 mai 1852, Marie Hélène Pieters, née à la Haye en 1826, fille de Charles Joseph, chevalier de l'ordre du Lion Neérlandais, et d'Isabelle Maximilienne Morel.

VIII. CHARLES AUGUSTE GHISLAIN, VICOMTE DE CLERQUE DE WISSOCQ, né à Gand, le 10 août 1816, épousa à Gand, le 19 novembre 1838, Céline Marie Joséphine Ghislaine, baronne de Loen d'Enschede, née à Bruges, le 27 mars 1816, morte à Gand, le 2 mai 1856, fille de Joseph Benoit, mort à Gand, le

5 février 1844 et d'Henriette Marie Hyacinthe Ghislaine, comtesse de Rindsmaul, née à Gand, le 19 janvier 1777, dont deux enfants, savoir :

A. Hermine Marie Henriette Colette Ghislaine, née à Gand, le 1er avril 1843.

B. Léon Marie Joseph Ghislain, VICOMTE DE CLERQUE DE WISSOCQ, né à Gand le 18 juillet 1845.

Digitized by Google

COCQUÉAU DES MOTTES.

D'ARGENT à deux fasces de sinople. HEAUME couronné. CIMIER, un vol d'argent. TENANTS : Deux sauvages armés de massues.

Cocquéau est une ancienne, noble et patricienne famille, originaire de Valenciennes.

I. GODEFROY COCQUÉAU, fils troisième de Jacques, seigneur d'Hermies, en partie, selon une charte de l'abbaye d'Eaucourt, en 1393, et de Gillette Moysel, sœur de Jean, prévôt de Valenciennes, épousa Marie de Quaroube, fille d'Évrard, prévôt de Valenciennes en 1387, dont il eut une nombreuse postérité qui « a indifféremment mêlé son sang parmi les nobles et les » roturiers (1). » De ce mariage provint entre autres un fils, Jacquemart, qui suit, II.

II. JACQUEMART COCQUÉAU, épousa Jeanne Hecquet, dont Jean, qui suit, III.

III. JEAN COCQUÉAU, épousa Martine de Famars, dont François, qui suit, IV.

IV. FRANÇOIS COCQUÉAU, épousa Anne Grumelier, dont Jean, qui suit, V.

V. JEAN COCQUÉAU, conseiller de Valenciennes, mort en 1597, épousa Marguerite Desenfants, dont deux enfants, savoir :

A. François COCQUÉAU, seigneur de Saint-Hilaire et de Wadelin-

(1) LE CARPENTIER, *Histoire de Cambray et du Cambrésis*, t. II, p. 410.

Digitized by Google

court, conseiller pensionnaire de Valenciennes, mort le 13 mars 1615, épousa Marie Desmaisières, dont deux filles :

a. Marie, dame de Saint-Hilaire, épousa Jacques Hanot, seigneur de Bognies.

b. Marie Ignace, dame de Wadelincourt, épousa Philibert de Rorive.

B. Pierre, qui suit, VI.

VI. Pierre Cocquéau, épousa Anne Hangoubart, dont un fils, François, qui suit, VII.

VII. François Cocquéau, épousa Marie Madeleine Plouvier, dont Louis Pierre Alexis, qui suit, VIII.

VIII. Louis Pierre Alexis Cocquéau, seigneur d'Audenaerchen, de Westbrouck, de Bisselinghe, du chef de sa femme, obtint par lettres patentes, datées de Vienne, le 24 janvier 1739, confirmation, et pour autant que de besoin, concession de noblesse. Il épousa Gertrude Françoise de Schynckele (1), dame de Westbrouck et de Bisselinghe, fille de Charles Dominique et de Marie Catherine Hannart, dont trois enfants, savoir :

A. Pierre François Dominique de Cocquéau, seigneur de Bisselinghe, épousa le 18 juillet 1747, Augustine Josèphe Antoinette de Cambry, née à Tournai, le 13 décembre 1698, veuve de Baudouin Georges Grignart de la Motte, et fille d'Antoine François de Cambry, seigneur de Baudimont et d'Anne Isabelle Thérèse de Corduan.

B. Pierre Joseph Albert de Cocquéau, seigneur de Westbrouck, mort à Tournai le 28 septembre 1778, à l'âge de soixante sept ans, et inhumé à Saint-Jacques, épousa, le 7 mai 1737, Jeanne Josèphe Falligan, née à Tournai le 7 mars 1704, morte à Mons le 3 février 1779, et inhumée à Sainte-Waudru, fille d'Yve Falligan, seigneur de la Croix, et de Marie Anne Bourgan.

C. François Joseph, qui suit, IX.

(1) Elle avait huit quartiers :

Schynckele,	Zennequin,	Thouars,	Barbaize,
Hannart,	Preys,	Luytens,	Cordes.

Digitized by Google

IX. François Joseph de Cocquéau, seigneur de Westbrouck et des Mottes, épousa, le 25 juin 1763, Amélie Louise Josèphe Franqué, fille d'Albert Joseph, licencié ès lois, seigneur du Hazoit, et de Marie Josèphe de le Court, dont cinq enfants, savoir :

A. Marie Amélie Louise, épousa le 4 février 1787, Charles François Joseph de la Roche, né le 2 mai 1755, fils de Pierre Joseph et d'Anne Marie Richer.

B. François Louis Joseph de Cocquéau du Hazoit, né à Mons le 1er août 1767, mort à Louvain en août 1830, épousa 1° à Louvain, N. de Mauroy de Merville, dont il n'eut pas d'enfants ; et 2° en 1808, Eléonore Henriette Françoise van Couwenhove, fille cadette de Joseph Nicolas, seigneur dans Winxel, premier bourgmestre de Louvain en 1764, 1765 et 1766, et de Marie Emilie Josèphe de Villers, dont une fille :

Amélie Joséphine Ghislaine, morte à Louvain le 15 mars 1851, épousa, à Louvain, Jean François Charles Marie Herry, membre de la députation permanente du conseil provincial du Brabant, chevalier de l'ordre de Léopold, né à Louvain le 9 avril 1812, fils de Jean Louis Antoine Bernard et d'Anne Marie Thérèse Caroline Claes.

C. Alexandre Robert Joseph Marie, qui suit, X.

D. Marie Josèphe Albertine, née à Mons le 28 mai 1771, morte à Mons le 17 mai 1823, épousa, le 1er juillet 1798, Constant Fidèle Amand Hubert de Wolf de Clairbois, lieutenant au régiment de Vierset, fils de Philippe de Néri Laurent Joseph Hubert, seigneur de Clairbois et d'Amélie Floriberte Josèphe Jacquelart.

E. Marie Agnès Josèphe, née à Mons en 1775, morte sans enfants à Mons, le 11 octobre 1859, épousa, le 4 février 1801, Charles Victor Théodore Joseph de Latre, né le 3 septembre 1773, fils de Jean François, seigneur du Bosquéau, chevalier de Malte, et de Marie Thérèse Charlotte Josèphe de Biseau.

X. Alexandre Robert Joseph Marie de Cocquéau des Mottes, né le 2 décembre 1768, mort à Mons le 11 octobre 1857, reconnu dans la noblesse du royaume des Pays-Bas, par diplôme

Digitized by Google

du 3 février 1825, épousa, le 2 décembre 1807, Catherine Josèphe Mesnage, fille de Jean Baptiste Joseph et de Barbe Thérèse Josèphe de Vergnies, dont deux enfants, savoir :

A. Jules Adalbert Jean Baptiste Joseph, qui suit, XI.

B. Emmanuel Joseph DE COCQUÉAU DES MOTTES, né à Mons le 16 novembre 1813, épousa à Bruxelles, le 20 mai 1840, Jeanne Françoise Ghislaine de Munck, née à Saint-Gilles (Flandre occidentale), le 22 mars 1819, fille de Joseph Chrétien Norbert, et de Marie Anne Françoise Van Dorslaer, dont trois enfants :

a. Adalbert Alexandre Marie Ghislain DE COCQUÉAU DES MOTTES, né à Saint-Josse-ten-Noode, le 18 juillet 1843.

b. Emile Pierre Joseph Ghislain DE COCQUÉAU DES MOTTES, né à Saint-Josse-ten-Noode, le 18 janvier 1846.

c. Odile Julie Marie Ghislaine, née à Saint-Josse-ten-Noode, le 22 septembre 1852.

XI. JULES ADALBERT JEAN BAPTISTE JOSEPH DE COCQUÉAU DES MOTTES, né à Mons le 5 octobre 1811, épousa à Bruxelles, le 16 janvier 1834, Marie Elisabeth Françoise de Munck, née à Bruxelles le 28 juin 1812, sœur de Jeanne Françoise Ghislaine de Munck, ci-dessus, dont deux enfants, savoir :

A. Julie Philomène Marie Ghislaine, née à Mons le 4 novembre 1837, morte à Mons le 11 février 1842.

B. Idalie Catherine Josèphe Ghislaine, née à Mons le 28 avril 1841.

Digitized by Google

COCQUIEL DE TER HEIRLEIRE.

Coupé de gueules, au lion passant d'or, couronné du même et d'argent, aux trois feuilles de trèfle de sinople. L'ecu sommé d'un casque de chevalier, grillé, liseré, orné, attaché et couronné d'or, fourré de gueules, accompagné de ses lambrequins d'argent et de gueules. Cimier : le lion issant de la première partition, tenant de sa patte dextre une des feuilles de trèfle de la seconde partition.

Cette famille d'origine française est d'une ancienneté fort reculée.

L'historien de Ligne affirme qu'elle est sortie de la maison de Mauvoisin.

Les Cocquiel étaient seigneurs de Mannières et les aînés de cette maison avaient pris le nom de cette terre sans abandonner toutefois leur nom patronymique, ce qui résulte d'un acte passé le 22 juillet 1229 entre Adam Cocquiel, seigneur de Mannières et Gilles Laubert, afin d'aplanir un différend qui s'était élevé entre eux sur une redevance due au fief de Mannières.

Dans cette convention intervient comme une des parties principalement intéressées, Jacques Cocquiel, qualifié dans l'acte même de « frère d'Adam, seigneur de Mannières. »

Ce nom, dans les temps reculés et notamment dans l'acte de juillet 1229 s'écrivait Cocquiel, mais, comme dans tant d'autres anciennes maisons, il a subi dans la suite de fréquentes altérations.

Les armes de cette maison n'ont jamais varié. Cependant

nous trouvons qu'en 1596, le 13 avril, le souverain des Pays-Bas octroya à Antoine de Cocquelle des lettres de noblesse, le titre de chevalier, et pour armes, de sinople à deux fasces d'argent ; mais nous n'avons pas à nous préoccuper si cet Antoine de Cocquelle avait la même origine que les Cocquiel.

D'autre part, nous trouvons encore qu'une des sept médailles frappées en 1660, à l'occasion de la Paix des Pyrennées, porte au revers cette inscription : *Mars Victus fuit Cupidinis arcu*, et sur la face des armoiries que Van Loon soutient avoir été données aux frères Michel et Nicolas de Cocquiel, et blasonnées comme telles dans le diplôme de Charles Quint. C'est une erreur. Sur la médaille, le lion du cimier tient dans la patte dextre, au lieu d'un trèfle de sinople, une arbalète ; de plus, on remarque entre les trois trèfles de l'écu un chevron qui n'existe pas dans les armoiries du diplôme.

C'est ainsi que, trompé par de faux indices, Le Carpentier a pensé qu'il existait deux familles de Cocquiel, et qu'il donne, à tort, à Jacqueline Cocquiel, femme de Lazare Tucher et à Charles Cocquiel, époux de Madeleine de Greve, de sinople à deux fasces d'argent, tandis qu'il est authentiquement constaté que Jacqueline Cocquiel (1) et Charles

(1) Jaqueline de Cocquiel, femme de Lazare Tucher, portait les armes que nous donnons à Cocquiel et écrivait de même, ainsi qu'on peut le constater sur l'épitaphe du tombeau de son mari et sur le grand vitrail de la chapelle de Saint-Antoine, à l'église de Saint-Jacques à Anvers ; on y trouve les noms et les armes des quartiers Tucher. De plus, sur la verrière au-dessus du grand portail de la cathédrale d'Anvers, on voit, sous les portraits de l'Empereur Charles V et de sa femme, à côté des armoiries de ces souverains, celles de Lazare Tucher et de sa femme Jacqueline Cocquiel. Lazare Tucher et Jacqueline Cocquiel ont assigné une rente aux églises de Saint-Jacques et Notre-Dame pour l'entretien à perpétuité de ces deux verrières.

Voyez aussi Swertius f°s 159, 160 et 161, ainsi que le *Théâtre sacré du duché de Brabant*, f° 122, tome II. Et cependant Le Carpentier écrit Coquel et donne d'autres armes.

Cocquiel (1) portaient les armes décrites en tête de cet article.

Malgré cette confusion qu'il est facile de dissiper, Le Carpentier est une autorité respectable que l'on peut invoquer avec fruit pour remonter à l'origine des Cocquiel. Il cite aussi l'opinion de de Ligne et Rosel, ses devanciers, dans les termes qu'on va lire :

« Cette famille s'est fait connaître entre les patrices de Cambrai et de Valenciennes.

» De Ligne la veut faire sortir de la maison de Mauvoisin, mais je crois qu'elle puise plutôt son origine d'un puiné de la très-ancienne maison de Mannières, comme nous apprenons d'une convention faite l'an 1229, en juillet, entre Adam, seigneur de Mannières et Gilles Laubert, sur le différend d'un droit de terrage par eux prétendu au terroir de Mannières, Jacques d'Aubencheul, Gautier de Mannières, *Jacques Cocquiel, y qualifié frère d'Adam, de Mannières*, Simon de Fressies, Jacques d'Oisy, Roger d'Erquenbaut, Jean Le Six, Estienne le Valet, Pierre de Fontaines, Robert de Crevecœur, Gilles de Lesdain, Simon de Serainvillers et Jean Mouton, chevaliers.

» Les possesseurs des terres, qui devaient ce droit de terrage, furent Jean de Thians, chevalier, Isabeau de Fressies, Thomas Mairot, Agnès de Lelione, Jacques Gaubete, frère de Gilles Cuvelier, Marie d'Estrevière, Henri de la Ruëlle, Gautier Le Mosmer, B. d'Aubencheul, Gilles d'Espagne, Gérard Bonnesœur, Gauthier Kikart, Estienne Astainières, Thomas Paté, Robert de Failly, Riccard le Renauld, Jean Lermecin, Béatrix le Serlame, Hugues le Parent, Marie Cocquelle, Jean le Léger, Willart de Hargival, Jean de la Porte, etc.

» A cette charte pendait le scel de Gilles Lambert, en cire verte, qui représentait six lions affrontés. »

(1) Le nom de l'époux de Madeleine de Greve est écrit Coquel par Le Carpentier qui lui donne aussi pour armes de sinople à deux fasces d'argent et cependant Swertius, qu'il invoque, écrit *de Cocqueel* (f° 113), et le *Théâtre sacré du duché de Brabant, de Cocquiel* (vol. II, f° 79); ses armes sont celles que nous avons décrites et sont représentées de même sur la médaille frappée en 1561, en l'honneur de Charles de Cocquiel, dans des circonstances que nous mentionnerons, ainsi que sur le tombeau de sa femme Madeleine de Greve.

Charles de Cocquiel était fils de Michel, auquel Christiern et Charles V octroyèrent des diplômes que nous transcrivons plus loin, pour démontrer l'identité des personnes et la réalité des armoiries.

A ces données, l'écrivain ajoute :

« Le mortuologue de Premy fait mention d'un Godefroy *de Cocqueau* ou *Coquel* qui donne 10 livres de rente au dit lieu.

» Un Simon de *Cocqueau* fut capitaine de Premont l'an 1396.

» Un Jacques *Cocqeau* fut seigneur d'Hermies, en partie, selon une charte de l'abbaye d'Eaucourt, de l'an 1393. Rosel lui donne pour femme Gillette Moysel, sœur de Jean, prévost de Valenciennes, de laquelle il procréa trois fils :

» Simon, Pierre et Godefroid *Cocqueau*. Celui-ci épousa Marie de Quaroube, fille d'Evrard, prévost de Valenciennes l'an 1387, de laquelle nait une nombreuse postérité, qui a indifféremment mêlé son sang parmi les nobles et les rôturiers.

» F. Swertius fait mention de Jacqueline *Coquel*, femme de Lazare Tucher, chevalier, conseiller de Charles V, etc., de Philippe II. issu de Nurembergue, descendu de ce grand Wolfgang de Tucher, très-renommé sous l'empereur Henri IV.

» Le même auteur parle de Charles *Coquel* conjoint avec Madeleine de Grève, fille de Guillaume, morte l'an 1558.

» L'aînée des filles du vicomte de Marc et d'Adres, nommée Emma, épousa N. *de Cocquielle*, en 1212. (Voir maison d'Aubencheul.)

» Adèle de Conteville, veuve d'Eustache *de Cauquelle* ou *Cocquel*. (Voyez maison de Bournonville.)

» Dame Jeanne de *Cocquel* épousa Pierre Colard, dit Segard, seigneur de Chantereine.

» Cuillaume *Cocquiel*, patrice de Nevers, épousa en 1225, Martha Bette, veuve du chevalier Bernard de Roubais (1). »

Si après tout ce qu'on vient de lire, il fallait encore donner la preuve de l'ancienneté de la famille de Cocquiel, cette preuve nous la retrouverions aussi dans les deux diplômes octroyés, le premier, le 28 juillet 1521, par Christiern II, roi de Danemarck, le second le 10 janvier 1539, par l'empereur *Charles* V, *reconnaissant une descendance noble de quatre ayeux paternels et maternels*, c'est-à-dire de seize quartiers, ce qui n'était pas limitatif, mais indiquait seulement la qualité de noblesse de

(1) Dans ces citations Le Carpentier confond à chaque ligne Cocquéau et Cocquiel.

Digitized by Google

la famille, établie d'ailleurs par sa position sociale et ses alliances antérieurement à l'octroi de ces diplômes.

A cette époque du XVIe siècle, la famille de Cocquiel se divisait en trois branches ; l'une resta à Tournai, les deux autres se fixèrent à Anvers.

Deux se sont éteintes, l'une vers le milieu, l'autre à la fin du siècle dernier ; la troisième a transmis ses descendants jusqu'à nous.

Les premiers Cocquiel étaient établis à Tournai dès le XIIIe siècle. Les archives publiques de cette ville contiennent de nombreux et de précieux documents sur cette famille, une des plus anciennes du Tournésis. On y trouve une suite non interrompue de testaments, partages ou autres actes publics qui démontrent la position élevée qu'elle occupait de temps immémorial et les grands biens qu'elle possédait.

Voici sa généalogie :

I. Godefroid de Cocquiel, seigneur de Maulde, (causâ uxoris), vivant à Tournai en 1399, épousa N. de Wicque, dame de Maulde, dont il eut entre autres enfants, trois fils, savoir :

A. Caron de Cocquiel, seigneur de Maulde à la mort de son père.

B. Michel, qui suit, II.

C. Denis de Cocquiel, seigneur de Maulde, à la mort de Caron.

II. Michel de Cocquiel, dit le Vieux, eut trois enfants, savoir :

A. Josse de Coquiel, resta à Tournai où il fonda la branche dite de Tournai, aujourd'hui éteinte.

B. Nicolas de Cocquiel, établi à Anvers, vers 1518, fondateur de la deuxième branche, également éteinte.

C. Michel de Cocquiel, chef de la troisième branche, existante, accompagna son frère Nicolas à Anvers.

Branche de Tournai.

III. Josse de Cocquiel eut trois enfants, savoir :

A. Olivière, épousa Simon Robert, d'une famille française, dont deux enfants :

Nicolas, qui épousa Marguerite Homuart, et Jeanne, qui épousa Quentin Ablas.

B. N..., épousa Eustache de la Fosse, dont postérité.

C. Caron, qui suit, IV.

IV. Caron de Cocquiel, dit Le Merchier, épousa Marguerite de Localin, dont deux enfants, savoir :

A. Jacques, qui suit, V.

B. Jeanne, dite Le Merchier, épousa Pierre Binoy, seigneur du Val, juré de Tournai, dont postérité.

V. Jacques de Cocquiel, dit Le Merchier, épousa N..., dont quatre enfants, savoir :

A. Caron, qui suit, VI.

B. Denis de Cocquiel, dit Le Merchier, né à Tournai, dont un fils :

Don Carlos de Cocquiel, dit Le Merchier, né à Tournai, s'établit à Madrid ; il épousa, le 25 octobre 1648, à Tournai, Anne Scorion, dont une fille :

Anne Thérèse, dite Le Merchier, morte le 19 mai 1722, à l'âge de 68 ans, née à Madrid, épousa Séraphin de Flines, seigneur du Fresnoy, lieutenant-général du bailliage de Tournai, conseiller et procureur général du même parlement en 1689, mort le 30 octobre 1703, à l'âge de 53 ans (1).

C. Charles Antoine de Cocquiel, mort à Tournai le 19 mai 1653, et inhumé à Saint-Quentin, à Tournai, épousa Claire Scorion, veuve de Jean Henri Sandrasky à Sandrasy, lieutenant-colonel au service d'Espagne, dont deux fils :

a. Robert Antoine de Cocquiel, né à Tournai le 21 juin 1651, lieutenant de cavalerie au service de France.

b. François Ferdinand de Cocquiel, né à Tournai, le 7 juin 1652.

(1) Voir *Histoire du Parlement de Tournai*.

Digitized by Google

D. Louis DE COCQUIEL, échevin de Tournai en 1648.

VI. CARON DE COCQUIEL, le jeune, dit Le Merchier, épousa Anne des Maistre, dont quatre enfants, savoir :

A. Antoine, qui suit, VII.

B. Denis DE COCQUIEL, lieutenant-général du Roi en son bailliage de Tournai et Tournaisis, épousa Marguerite Liegeois, dont deux enfants :

a. Charles DE COCQUIEL, conseiller, avocat fiscal de S. M. au bailliage de Tournai et Tournaisis, mort sans postérité en 1657, épousa Madeleine Passet.

b. Paul DE COCQUIEL, conseiller pensionnaire de l'échevinage de Tournai, district de Saint-Brice, mort en 1677, épousa Catherine du Fay, dont deux enfants :

1. Catherine, morte sans postérité en 1700, épousa Jacques de la Saults, conseiller pensionnaire de Tournai.

2. Marie Madeleine, morte sans enfants, épousa N. Luytens des Parqueaux.

C. Paul DE COCQUIEL, seigneur du Val, capitaine au régiment du comte de Grobbendonck, au service de S. M. C., épousa Madeleine Calliel, dont deux enfants :

a. Jeanne Françoise, morte le 6 juin 1715, épousa Pierre Bertran, mort le 2 septembre 1704, promoteur de la cour spirituelle et notaire apostolique.

b. Pierre Paul DE COCQUIEL, seigneur du Val, mort sans postérité en 1640, épousa Madeleine de Cocquiel, fille d'Henri et de Marie Crespel (voir seconde branche.)

D. Jeanne, épousa en 1609 Pierre de la Hamaïde.

VII. ANTOINE DE COCQUIEL, échevin de Tournai, épousa Jeanne de Visere, dont deux filles :

A. Marie, épousa Pierre de Pollinchove, seigneur du Parc.

B. Anne, épousa Jean de Douay, échevin de Tournai, capitaine d'une compagnie bourgeoise et commis aux finances de Tournai, dont un fils :

Antoine DE DOUAY, chanoine de l'église collégiale de Courtrai, le 27 mars 1712, en sépulture dans l'église paroissiale de Saint-Pierre, à Tournai.

Deuxième branche.

III. NICOLAS DE COCQUIEL s'établit à Anvers, vers 1518, avec son frère Michel, fondateur de la troisième branche. Ils re-

Digitized by Google

çurent ensemble, 1° le 28 juillet 1521, de Christiern, roi de Danemarck (1), qui, à cette époque, se rendait fréquemment à Anvers, pour y refaire son armée affaiblie par des guerres continuelles ; 2° de l'empereur Charles V (2), le 10 janvier 1539, des diplômes portant :

Le premier, reconnaissance de noblesse ancienne et octroi du titre de chevalier ; le second, confirmation de noblesse et reconnaissance d'une descendance noble de quatre ayeux paternels et maternels, c'est-à-dire de seize quartiers de noblesse. Voici ces diplômes :

CHRISTIERNUS, door de Ghenade Godts, Coninck van Denemercken Norweghen, Wandalien, Gotthien, hertogh van Sleswich, Holsaten, Stormarien ende Ditmercken, grave van Dolburg ende Dolmenhorst, enz., enz.

Willen, mits desen, eenigelyk tot een eeuwige gedenckenisse kennelyk te wesen, hoedat onse voorgaende coninghen, administrateurs van de gemeyne saecken, gelyk ons de historien bewysen, altoos geboren syn geweest dese persoonen te vervoorderen ende tot staet ende grade te verheffen die de gemeynte met regt en de daet, heur singuliere cloeckheit, neerstigheid, wysheydt ende diergelycke deughdelycke werken hadden geholpen, vervoordert, vereert ofte mette wapenen cloeckheyd voorgestaen, op dat sy heur nacomelingen soude wesen eenen spiegel ende exempel, d'welck sy naer souden volgen ende daer door die andere cloecke geesten eenen moet ende spoore te geeven, om 't selve naer te doen ; hier uit is gesproten de digniteyt van 't ridderschap, 't reght en de privilegie van goude ringen, diversche croonen ende diergelycke d'een deughts eerlycke cieraten te mogen dragen ; indier vuegen hebben ryck die christene Keysers, Coninghen ende Princen tot prééminentie ende digni-

(1) Le diplôme original de Christiern II, roi de Danemarck, est rédigé en flamand, et nous reproduisons la copie délivrée en 1660, sur laquelle se trouve : « Gecollationneerd met het originecl in parquement geschreven, geteekend en gezegeld als boven, ende conform bevonden. (Get.) : Quod attestor, J.-C. Maes, Notarius Pcus 1660. »

(2) Le diplôme original de Charles V est rédigé en langue latine. Nous donnons ici la traduction française authentique sur laquelle se trouve : « Collationné cette copie sur son original, et trouvé en substance d'accorder. A Anvers, le premier avril 1741. (Signé) : Quod attestor, J. F. Hermans, Not^s Pub^s 1741. »

Les passages que nous transcrivons en latin sont extraits de l'original même.

Digitized by Google

teyt opgevuert degene sy hûerliens aldergetrouwighste ende oprechtste, ende om de gemeynte te administreeren ende beschermen aldercloeckste ende neirstighste bevonden te wesen; opdien voet syn gemaeckt de Hertogen, marckgraven, graven, vryheeren ende Ridders; maer aengesien dat alle dingen met ter tydt veranderen ende want somteyts van treffelycke ende cloecke ouders gheboren worden cleenmoedige ende trughe kinderen, somtyds ook de welvermaerde geslachten heel in haer selven te niet gaen, *soo hebben de Coninghen ende Princen* GOET ENDE REDELYCK GEVONDEN DESÉ LOFFELYCKE MANIERE VAN DOENE VAN HEÛR VOORHOUDEREN, WEDEROM TE VERNIEUWEN, op dat sy ook door alsucken middel de menschen souden verwecken om de deught maer te ombelsen, *uit oorsaeck van welcke* wy Christiernus Coninck willende diergelyk de jonckheyt tot loffelycke oeffeninge eenen moet geéven ende de naercomelingen een getuigenisse laeten van de deugd ende cloeckheydt van sommige persoonen tot onser kennisse door 't rapport, van geloofweerdige mannen gecomen synde, hebben uit onsen eygen wille, bewegen, rypen raedt ende door onse coninckclyke macht ende aucthoriteyt, om heur sonderlinge cloeckheit, getrouwigheit tot hunnen Prince, ende oprechtigheyt genobliteert; nobliteeren ende MAECKEN *Edelmans ende* RIDDERS, *mitsdeesen, onse welbeminde Michiel van Cocquiel* den jongen, *ende Nicolaes van Cocquiel*, eyghen gebroeders, WIENS OUDERS, *gelyk wy verstaen hebben*, ALTOOS GEWEEST ZYN *onder heûr medeborgers van goeden naeme, faeme ende van grooter estimatie*, in voegen ende maete dat synliens ende heur kinderen, soo die geboren syn, als ook die nogh sullen geboren worden, ende huerliens kintskinderen ende afcomelingen in de rechte linie door onse coninckclyke aucthoriteyt versien synde *sullen mogen ende behooren, ten eeuwighen daeghe, geheelen, gehouden ende geacht worden voor edelliens ende gëert*, ALS GESPROTEN UIT EDELEN GESLACHTE, met allen des edelsdoms prerogativen, privilegien, rechten ende vryheden, tot een eeuwigh teecken van welck — soo geeven, approberen ende FIRMEREN WY uit deselve onse coninckclyke aucthoriteit de *voors. broeders van Cocquiel* ende heur afcomelingen, eenen schild met de wapen aen heurlieden, — DIE SY TOT NOCH TOE OOCK GEHADT HEBBEN, ALS GEKOMEN SYNDE VAN GOEDEN ENDE TREFFELYCKEN HUYSE, — ende eenen helm met traellikens openstaende; den schilt is in twee deelen gedeylt, in t' opperste deel wesende van roode verwe, staet eenen geilen gouden opspringenden leeuwe, hebbende op syn hooft een goude croone ende syn baekhuys openstaende; in 't onderste deel synde van silveren verwe, siet men dry grasgroene claverblaeykens met groene steeltkens ende dit alles sonder admistie of bydoen van eenige andere coleuren niet dan dat den gouden leeuwe voor in 't hangende ende langhste van syn hair is soetiens doortrokken met sommige streepkens uit den swerten, gelyck ook de claverblaeykens syn met

liniekens uit den swerte ommetrokken; voort begeeren wy dat 't deexsel ende behangsel van den helme sal weesen met gelycke proportie van roode en silvere verwe gelyk den grond en 't veldt van den schilt, ende dat uit het opperste van den helm, door eenen rooden vronck, synde ook van roode ende silvere verwe, uitkycken sal eenen halven gouden gecroonden leeuwe, uitstreckende eene roode tonge, en hebbende in zyn uitterste clauwe een goude claverbladt, al niet sonder eenmerckelyk prefagie ende voor teeken dat sy van natuere sullen wesen leeuwen, dat is te seggen gedachtig der weldaeden ende beneficien die huerliens bewesen syn, ende dat sy voor de justitie, ende gerechtichheid sullen stryden als leeuwen, weesende stout, getrouwigh, danckbaer ende medeleydigh mette oodtmoedighen ende verworpen; mette claverblaeykens sullen sy hier inne gelycken, dat gelyck op deselve nooyt eenig serpent bevonden en wort, maer syn ter contrarien goet ende seer behulpigh tegen alle fenynen, also hopen ende betrouwen wy dat sylieden met alle neerstigheid sullen schouwen ende vlieden de hatenye sonder onder hen menschelyck geslagt 't meeste gebreck ende quaet ende dat deur heur L. presentie alle ondeughdelyke en oneerlycke manieren sullen gekrenckt ende verbetert worden. De voôrs. wapenen magh een igelyck sien, seer wel ende net geschildert in 't middelste van desen; willende ende verclaerende uit onse coninckclyke auctoritheit de voôrs. van Cocquiel, heur kinderen ende kintskinderen sullen ten eeuwighe dagen mogen, — DESE HEURDER AFKOMST WAPENEN, — genieten gebruycken ende deselve in 't gemein ende particulier toonen voor alle Coninghen, Princen, Potentaten, heeren ende Edelliens in vendelen, schilden, tenten, begraevenissen, signetten, ringen, édificien, huisraet ende in alle plaetsen tot vermeerderinge van heûre eere ende verclaeringhe, companien, tournoymenten, steeckspelen, diergelyke exercitien, spelen, ende cryschgelycke oeffeningen, wat naeme sy oock souden mogen hebben, sonder dat hun daer iemande tegens sal mogen opponeeren, daerop spreecken, ende heûr L. daer af berispen ofte belasteren. Voorts dat sy heûr in alle geselschap, raedt ende vergeiringen sullen mogen met de edelliens ende met heurlieden iengelycke en de behoorlycke plaetsen verkiesen, dat sy sullen genieten alle vryheden, privilegien, eeren, exemptien, ende liberteyten *de welcke de andere ende van oudts edelliens*, de heele christene weirelt door, 't sy in oft buyten van rechts ofte costuym wegen, in eeniger manieren, gebruycken, genieten ende gauderen, begeirende op allen een iegelyck die hier mede eenighsints souden moghen vercort en geinteresseert wesen dat zy deese des edeldomsgifte procederende uit deugdelycke verdiensten, onsen vryen wille ende coninckclycke aucthoriteyt sullen houden ende weysen weirdighlyk en volmaeektelyken gedaen te zyn, ende dat zy de voôrs. van Cocquiel ende heur afcomelingen in alle vergaederinge, exercitien privat ofte ghemeyne spelen,

Digitized by Google

sullen eeren, achten, verclaeren ende proclameeren — ALS VAN OUTS ENDE GEBOOREN EEDELLIENS ; — deselve in alle vermaenende vervoirderende tot eerelycke ende deugdelycke oeffeningen, een Edelman ende Ridder toebehoorende.

In teecken ende firmatie van de welcke soo hebben wy aen deese onse brieven met onser handt onderteekent oock onsen segel doen hangen.

Gegheven t'Hantwerpen den acht en twintichsten july, anno duisent vyf hondert ende een en twintich.

(*Onderteekend*) CHRISTIERNUS, etc., etc.

CHARLES, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, toujours auguste, roi de Germanie, d'Espagne, des Deux-Siciles, de Jérusalem, Hongrie, Dalmatie, Croatie, des Isles-Baléares, Sardaigne, Isles-Fortunées, terre ferme et de la mer Océan, etc., archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, Lorraine, Brabant, Limbourg, Luxembourg, Gueldres, Wirtemberg, etc., comte de Habsbourg, Flandre, Tirol, Artois et Bourgogne, Pallatin d'Hainaut, Hollande, Zélande, Forez, Kibourg, Namur et Zutphen, Landgrave d'Alsace, marquis de Burgouw et du Saint-Empire, etc., prince de Suède, etc., seigneur de la Frise, Molina, Salines, Tripoli et Malines, etc.

Notre Grâce Impériale et salut soit à Nos fidèles et amez Michel et Nicolas de Cocquiel. Nous trouvons convenable à Notre Altesse Impériale de gratifier par Notre munificence et libéralité, ceux qui se sont signalés par une vie louable.

Ainsi réfléchissant sur la probité de vos mœurs, votre fidélité que vous avez témoignée envers Nous, Notre Saint-Empire et Notre Haute maison de Bourgogne, sur les agréables services que vous Nous avez rendus et que vous êtes toujours prêts à Nous rendre, c'est pourquoi Nous voulons vous gratifier par un don singulier de Notre munificence.

Ainsi de mouvement propre, d'un propos bien délibéré, avec un sain consentement et conseil de Nos princes, comtes, barons et tous Nos autres sujets de Notre Saint-Empire, par un plein Pouvoir Impérial, Nous vous, Michel et Nicolas de Cocquiel, frères, comme aussi vos fils et descendants légitimes des deux sexes, autant nés que ceux qui seront à naître, avons créés, faits, érigés, ordonnés et constitués en Nos nobles du Saint-Empire et par la teneur de ces présentes, Nous vous créons, faisons, érigeons, ordonnons, et constituons nobles, avec le nom, titre, degré, faisceaux et dignité de noblesse, et selon la qualité de la condition humaine, NOUS VOUS DISONS ET APPELONS NOBLES, ISSUS DE RACE, MAISON, PARENTÉ NOBLE, DEPUIS QUATRE AYEUX PATERNELS ET MATERNELS PROCRÉÉS, ET NOUS VOULONS QUE VOUS SOYEZ AINSI DITS, APPELÉS, TENUS ET

Digitized by Google

RÉPUTÉS D'UN CHACUN, DE QUELLE CONDITION, PRÉÉMINENCE, ÉTAT, DEGRÉ OU DIGNITÉ QU'IL SOIT (1).

Nous statuons par Notre présent édit Impérial, et décrétons expressément que vous, susdits Michel et Nicolas de Cocquiel, frères, vos fils, héritiers et descendants, dès à présent jusqu'a perpétuité, en chaque lieu et terre tant en justice que dehors, dans les affaires spirituelles et temporelles, ecclésiastiques et profanes, comme aussi de toutes autres desquelles, dans ces présentes, une mention spéciale se puisse faire, de même en tout et chaque exercice, négoce et acte, vous pouvez et devez jouir, et vous servir des honneurs, dignités, offices, droits, libertés, marques d'honneur, priviléges, grâces et indultes, desquels *Nos autres Nobles du Saint-Empire procréés de Noble Lignée depuis quatre ayeux paternels et maternels* jouissent et s'en servent de droit ou par coutume. Et pour que l'état de votre noblesse paraisse plus clairement, Nous vous, susdits Michel et Nicolas de Cocquiel, vos fils, héritiers et descendants, avons permis, donné et octroyé les armes souscrites, à savoir :

Un écusson divisé en travers en deux parties égales, dont à la partie inférieure dans le champ de couleur argentine, sont placées trois feuilles de trèfle, une dessous, les deux autres dessus, en forme triangulaire ; à la partie supérieure de l'écusson dans un champ de gueules, il paraît un lion de couleur d'or, couronné, avec la gueule ouverte et une queue de léopard, courbée en dessous et sur le bouclier, il y a un casque orné d'une bande de couleur argentine, laquelle est entortillée d'un ruban rouge, dont au sommet la partie inférieure un lion, de couleur d'or, couronné, la langue avancée hors la gueule, la queue courbée en dessous, tenant avec le pied droit un trèfle, s'avance, comme il est dépeint plus clairement au milieu des présentes.

Par la teneur de ces présentes, Nous vous les promettons, donnons et octroyons de RECHEF ; Voulant et décrétant que vous susdits frères de Cocquiel, vos fils, héritiers ou descendants mentionnés, tiendrez et porterez ces inscrites

(1) ..... Vos Ptos Michaëlem et Nicolaum fratres de Cocquiel, filiosq. et descendantes Vrōs legitimos utriusque sexus, tam natos quam nasciturōs in infinitum in Nostros et Sacri Imperii viros Nobiles créavimus, fecimus, ereximus, ordinavimus et constituimus, ac tenore presentium, creamus, facimus, erigimus, ordinamus et constituimus, nobilitatisque nomine, titulo, gradu, fascibus et dignitate elementer insignimus et juxta qualitatem conditionis humanæ.

Nobiles tamquam, de nobili genere, domo, parenticæ nobilium, a quatuor avis paternis et maternis procreatos, dicimus, nominamus, ac ab universis et singulis cujuscumque conditionis, præeminentiæ, status, gradus aut dignitatis existant, dici, nominari, haberi, teneri et reputeri volumus.

Digitized by Google

marques d'armes à perpétuité et que vous puissiez user et vous servir de ces armes en tout et chaque acte et expédition selon la coutume des nobles tant en sérieux qu'en divertissement dans le jeu tournois, jeu de lance et bataille d'icelle, chaque combat, tel qu'il soit, dans les étendards, tentes, sur vos cachets, anneaux, monuments, édifices, sépultures, sur vos meubles et en toute autre chose selon votre volonté arbitraire, sans quelque contradiction. *Vous serez capable à subir et recevoir toutes les exemptions, libertés, priviléges, dispenses de toutes charges réelles et personnelles, de même à recevoir les droits en coutumes desquels les autres nobles du saint Empire nés et procrées de quatre ayeux paternels et maternels jouissent et s'en servent* soit par coutume ou de droit. Nous ordonnons à chaque Prince, autant ecclésiastique que séculier, Archevêques, Evêques, Ducs, Marquis, Comtes, Barons, Chevaliers, Nobles, Guerriers, Vassals, Capitaines, Vice-Recteurs, Avocats, Préfets, Procureur official, Juges criminels, Bourgmaîtres, Conseillers, Hérauts d'armes, Bourgeois, Communautés et à tous nos sujets du Saint-Empire comme à nos fidèles et amés de quels état, degré, ordre et condition ils soient de vous, susdits Michel et Nicolas frères de Cocquiel avec vos héritiers et descendants mentionnés, laisser user et jouir de cet ennoblissement et concession d'armes, tranquillement sans interruption, autant qu'il chérissent notre grâce et qu'ils craignent d'encourir l'amende de vingt marcs d'or pur, dont la moitié sera sans rémission pour le fisc Impérial ou Notre trésorier ; l'autre partie sera pour l'usage de celui ou ceux qui auront souffert l'injure et cela autant de fois qu'ils contreviendront ces ordres.

Ces lettres patentes souscrites de Notre main et munies par Notre cachet en confirment le témoignage.

Données dans notre ville de Tolède le dix du mois de janvier, l'an de notre seigneur mil cinq cent trente neuf, le dix-neuvième de Notre Empire et le vingt troisième de Notre règne.

(*Était soussigné* CHARLES.)

Et puis dans le pli : Par le mandement propre de Notre Majesté Impériale et Catholique.

(*Soussigné*) DE BERNBURGER.

NICOLAS DE COCQUIEL, épousa Marguerite de la Croix, d'une famille originaire de l'Artois, dont trois enfants, savoir :

A. Nicolas, qui suit IV.

B. Adrien DE COCQUIEL, licencié ès lois, mort sans alliance, le 17 février 1568 et inhumé en l'église Saint-Jacques à Anvers.

C. Eustache DE COCQUIEL, seigneur de Lillo et de Beirendrecht, épousa Marguerite de Ranst, sœur de la femme de son frère Nicolas, dont quatre enfants :

a. Christophe DE COCQUIEL, épousa Élisabeth de Vrimerssen, fille d'Arnould et d'Helwige van Holtmolen, fille de Libert et d'Helwige de Broeckhuuse, dont une fille :

Isabelle de Cocquiel, qui épousa Mathieu Butkens, dont trois enfants :

1. Christophe BUTKENS, épousa N. d'Aussy.
2. Pierre François BUTKENS.
3. Anne Marie BUTKENS, morte en 1625.

b. Marie, qui épousa Pierre Butkens, président de la chambre des comptes du Brabant en 1574, mort le 5 juin 1588, dont deux enfants :

1. Mathieu BUTKENS, épousa sa cousine germaine Isabelle de Cocquiel, fille de Christophe.
2. Marie BUTKENS, épousa François Vasseur, seigneur de Mariensart, morts sans postérité en 1613.

c. Anne, dame de Lillo, épousa Paul van Dale, seigneur de Zuydland, fils d'Arnould, trésorier d'Anvers et de Josèphe Teirlincx (1).

Le testament par lequel elle institua la seigneurie de Lillo en majorat, fut passé à Anvers, devant le notaire De Roux, le 16 octobre 1553, et son codicile à Louvain le 24 juin 1595, par le notaire Van Zamele, de l'Université.

d. Catherine, épousa 1° Blaise de Bejar, seigneur de Westacker et d'Oosthoven, fils de Blaise de Bejar, seigneur des susdits lieux et de Clara di Soria (2.) 2° Jacques de Nieulandt et 3° au mois d'août 1651, Jean de Miranda de la Loo, beau-frère d'Alonzo di Salamanca.

IV. NICOLAS DE COCQUIEL, mort le 24 juillet 1564 et inhumé avec sa femme en l'église de Sainte-Walburge à Anvers, épousa Élisabeth de Ranst, sa belle-sœur, dont cinq enfants, savoir :

A. Élisabeth, qui épousa le peintre Gaspard de Crayer; ils n'eurent pas d'enfants.

(1) Voir à la fin de l'article le crayon généalogique de la famille van Dale.

(2) Voir également plus bas ce croquis généalogique.

Digitized by Google

B. Anselme, qui suit, V.

C. Jacques, dont la descendance suivra après celle de son frère Anselme, V.

D. Nicolas, dont la descendance suivra après celle de son frère Jacques, V.

E. Thomas DE COCQUIEL, épousa Anne de Ruyter, dont une fille :

Sara, religieuse aux Falcons à Anvers, morte le 14 octobre 1616.

V. ANSELME DE COCQUIEL, mort le 10 février 1619, et inhumé avec sa femme et ses parents dans le même caveau à l'église de Sainte-Walburge à Anvers, épousa Élisabeth Gillis, morte le 22 mai 1603, dont deux enfants, savoir :

A. Jean Baptiste, qui suit, VI.

B. Anne, épousa Jean d'Oostain, receveur du prince d'Orange.

VI. JEAN BAPTISTE DE COCQUIEL, mort à Anvers, le 11 septembre 1627, épousa à Anvers, le 23 avril 1595, Madeleine Borrekens, dont entre autres, trois enfants, savoir :

A. Jean Baptiste DE COCQUIEL ; il était, en 1646, doyen du vieux serment des arbalétriers, à Anvers (1).

B. Grégoire DE COCQUIEL, né à Anvers, en 1603,

C. Laurent DE COCQUIEL, né à Anvers, le 20 juillet 1606, mort en 1660, abbé de Saint-Michel.

V. JACQUES DE COCQUIEL, épousa Adrienne Ryers, fille de Jean, seigneur de Spelhove et d'Oirschot et d'Adrienne Peysmans, proche parente de Charles de Cocquiel et de Marie Grammye, mentionnée dans la troisième branche, dont un fils, Jacques, qui suit, VI.

VI. JACQUES DE COCQUIEL, épousa Catherine Hellemans, dont deux enfants, savoir :

A. Élisabeth, prieure du couvent des Falcons, à Anvers, morte le 13 février 1643.

(1) Ouderman en Deken van den ouden Voetbogenhof tot Antwerpen, in den jaer 1646.

Digitized by Google

B. Jacques, qui suit, VII.

VII. Jacques de cocquiel, mort le 20 octobre 1661, et inhumé avec sa femme dans l'église de Saint-George, à Anvers, épousa, le 20 juin 1658, Marie Wouters, dont deux enfants, savoir :

A. Isabelle Marie, morte le 12 décembre 1705, et inhumée avec son mari dans l'église de Saint-George à Anvers, épousa Nicolas Naulaers, marguiller de Saint-George, mort le 18 septembre 1703.

B. George de Cocquiel, licencié ès lois, mort le 22 novembre 1720, épousa Marie Catherine van der Plancken, morte le 31 mars 1731, fille d'Adrien van der Plancken, mort le 1er janvier 1688 et d'Isabelle van den Bosch, morte le 12 juillet 1671. Ils furent inhumés dans le même caveau à la chapelle du Vénérable de l'église de Saint-George à Anvers.

Ils eurent deux enfants :

a. Susanne, morte jeune le 27 octobre 1737 et inhumée dans le caveau de ses parents.

b. Alexandre de Cocquiel, chanoine du chapitre de Soignies. Il fut, représenté par le chanoine Antoine Leeheu, le parrain d'Eugène Charles Alexandre Antoine Marie de Cocquiel de Ter Heirleire, né à Bruxelles et baptisé en l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, le 31 janvier, 1770; il était fils d'Arnaud Charles de Cocquiel, seigneur de Ter Heirleire et de Toelbrant, mentionné à la troisième branche et de Jeanne Marguerite Bartholomé de Wilde.

Il était le dernier mâle de la seconde branche qui s'éteignit en lui.

V. Nicolas de Cocquiel, épousa, le 21 juillet 1564, Anne Noblet, dont cinq enfants, savoir :

A. David de Cocquiel, mort sans alliance.

B. Anne, épousa le 15 juillet 1606, Jacques Wellens.

C. Jean de Cocquiel, épousa Susanne Mertens, dont il n'eut pas d'enfants.

D. Henri, qui suit, VI

E. Nicolas de Cocquiel, épousa 1° Jeanne de Vetter, dont il n'eut pas d'enfants; 2° Ida T'Serclaes, dont deux fils :

a. Hugo de Cocquiel, baptisé Corneille, religieux de Saint-Michel, né à Paris, en 1609, mort à Anvers le 7 juin 1634.

b. Jean de Cocquiel, épousa Cornélie Daems.

VI. Henri de Cocquiel, né à Anvers, épousa Marie Crespel, alla s'établir à Lille et eut dix enfants, dont entre autres :

A. Madeleine, épousa Pierre Paul de Cocquiel, seigneur du Val, mort sans postérité à Tournai, il était fils de Paul de Cocquiel, seigneur du Val et de Marie Binoy. (Voir à la première branche, page 271.)

B. Jacques, qui suit, VII.

Les autres enfants moururent en bas âge ou sans alliance.

VII. Jacques de Cocquiel, épousa Anne de Berchem, dont cinq enfants morts en bas âge à l'exception de Jean-Baptiste, qui suit VIII.

VIII. Jean-Baptiste de Cocquiel, officier au régiment espagnol Kercken, mort à Ostende en 1706, quelques mois avant le siége de cette ville. Il épousa Anne Montreuil dont il eut dix enfants. Neuf moururent en bas âge, une seule survécut, savoir :

Marie Anne Thérèse, épousa à Lille, Nicolas Mars, dont elle n'eut pas d'enfants.

Troisième Branche, existante.

III. Michel de Cocquiel, le jeune, troisième fils de Michel, dit le vieux, né à Tournai en 1468, épousa Jeanne de Martins, née à Tournai en 1471; ils s'établirent à Anvers, vers 1518 et eurent quatre enfants, savoir :

A. Renaud, qui suit, IV,

B. Thierry de Cocquiel, chanoine à Notre-Dame de Tournai.

C. Charles de Cocquiel, dont l'article suivra IV, après la descendance de son frère Renaud.

D. Jacqueline, morte en 1563 et inhumée près de son fils, Ambroise, dans la chapelle de Saint-Antoine de l'église Saint-Jacques à Anvers, épousa Lazare Tucher, conseiller de l'empereur Charles V, et de Phi-

Digitized by Google

lippe II, mort en février 1563 à l'âge de 72 ans. Il fut inhumé en l'église des R. P. Récollets à Anvers, avec l'épitaphe suivante qui se trouvait sur une lame de cuivre à droite du grand chœur. (Voyez Swertius f° 169, et le *Théâtre sacré du duché de Brabant*, vol. 2, f° 122.):

D. O. M. S.

LAZARO TUCHER, Carolo V. Imp. ac Philippo II. Hispp. Regi a consiliis, Equest. ord. viro antiquo et nobili apud Noricos genere prognato, in quo Wolfgangus Tucher an. Sal. CIↃ. C. XCVIII. Equestri Henrici VI. Imp. Norimbergæ Victor palman mevitus, Clariss. familiæ ac nobilitatis columen posteris suis præluxit ; quœque post ann. CIↃ. CCC. LXIV. ad unum Bertholdum redacta, nulla ex conjuge ANNA de nobili gente megenthala relicta prole, plane foret extincta, ni seni Deus ipse Opt. Max. sorte ad aras consultus repetendi conjugii author extitisset, cujus numen secutus senex tum sexagenariis IV. filiis et totidem filiabus ex Anna uxore Bertholdi Peintzing viri Cl. F. susceptis, feliciter eam restituit instauravitque. JACOBINA COCQUIEL conjugi car. et sibi viva.

M. H. P. C.

Vivit ille annos LXXII. diem supremum clausit Antverpiæ anno CIↃ. IↃ. LXIII. non. febr.

Hæc cum vixisset ann. . . . . Ex hominum vita migravit ann.

Les deux auteurs cités ci-dessus ajoutent :

Il faut observer ici que Jacqueline Cocquiel mourut vers le même temps et qu'elle ne put être enterrée dans le même tombeau où gisait son mari. Son corps fut donc enseveli dans l'église Saint-Jacques, à côté de son fils Ambroise. Elle avait eu dessein de mettre des vers latins sur le tombeau de son mari ; mais comme à cause du trop petit espace sur la pierre sépulchrale elle ne put les y mettre qu'en fort petits caractères à peine lisibles d'en bas, on a posé l'épitaphe en prose ci-dessus mentionnée à la place de ces vers (1).

Les descendants de Jacqueline de Cocquiel et de Lazare Tucher, s'allièrent aux d'Ursel, aux Schetz, aux de Berchem, aux de Cordes et aux Santa Cruz et s'éteignirent dans la quatrième génération (2).

IV. RENAUD DE COCQUIEL, né à Tournai en 1498 épousa An-

(1) Voyez ces vers dans Swertius, f° 160.
(2) Voir page 299, ce crayon généalogique.

Digitized by Google

toinette Thérissart, dame d'Aischval, née à Tournai en 1509, dont trois enfants, savoir :

A. Anne, née à Tournai, en 1528, morte le 13 février 1619, et inhumée dans la chapelle de Saint-Norbert (grande nef) de l'église abbatiale de Saint-Michel à Anvers, épousa Luc de Haillie, qui fut frappé de bannissement en 1567 et mourut en exil (1).

B. Marie, morte le 2 juillet 1578, épousa le 2 juillet 1578, 1° Léonard de Menciers, alias Menchier (2). 2° Egide van Wolfwinckel, seigneur de Vosmar, mort le 26 mars 1594 et inhumé avec sa femme dans l'église de Sainte-Walburge, à Anvers, avec épitaphe et quartiers.

C. Jean de Cocquiel, seigneur d'Aischval, épousa Péronne de la Hoüe. Il habitait Ypres et se mit en 1566 à la tête des bourgeois de cette ville réclamant la liberté de conscience ; il avait signé le 20 septembre de la même année un compromis avec le comte d'Egmont ; sa signature est la seconde des 190 qui figurent sur la liste complète publiée dans le volume II des *Bydraegen tot de oudheidkunde etc.* de M. Janssen de Sainte-Anne ten Muyden.

Jean de Coquiel et le plus grand nombre de ses cosignataires émigrèrent en Angleterre,

Un manuscrit coté N° X, dans la bibliothèque Harlégienne, au musée britannique, mentionne aussi comme réfugié à Londres en 1568, Antoine de Cocquiel ; ce dernier appartenait à la branche de Tournai.

IV. Charles de Cocquiel, né à Tournai en 1508, épousa à Anvers :

1° Le 18 novembre 1535, Anne van Achelen, fille d'Henri et de Ghisberte Bays, morte à Anvers, le 11 octobre 1537 et inhumée en l'église de Sainte Walburge à Anvers (3). Son

(1) Voir page 299, ce crayon généalogique. — (2) Idem, idem.

(3) Les armoiries qui figurent au milieu de la pierre n'y furent taillées qu'en 1697, lors de l'inhumation de Jean Baptiste de Cocquiel ; il en est de même de la divise : *Pas à pas, passons*, qui est ici un anachronisme; elle n'appartenait pas à la famille en 1537 et ne fut donnée qu'en 1561. Les armoiries de Cocquiel et d'Anne van Achelen, sa femme se trouvaient sur les côtés de la pierre : Cocquiel à droite et van Achelen à gauche.

Sur le tombeau de Madeleine de Greve sont taillées également les armoiries de cette dernière et celles de son mari et on n'y trouve pas la devise (1558).

mari dans l'intention de se faire inhumer auprès d'elle, fit, dès cette époque, tailler son nom dans la pierre sépulchrale; mais, ainsi que sur le tombeau de sa seconde femme, la date de son décès est restée en blanc.

On n'inhuma auprès d'elle, cent soixante ans plus tard, qu'un de ses arrière-petits enfants, Jean Baptiste de Cocquiel, fils de Charles et d'Anne de Craen, mort à Anvers le 11 septembre 1697.

2° Madeleine de Grève, fille de Guillaume, née à Anvers en 1514, morte le 12 avril 1558 et inhumée dans l'église de Saint-Jacques à Anvers.

Cocquiel est du nombre des citoyens illustres qui, au XVIe siècle se dévouèrent à l'affranchissement politique et religieux de leur patrie.

Il était aumonier de la ville d'Anvers et *affilié au parti martiniste*, parti politique plus que religieux, qui se distingua par sa modération et son opposition à toutes les extravagances et à toutes les horreurs dont cette époque est souillée. Ce parti contribua notamment en 1566 à empêcher le pillage et la destruction de l'abbaye de Saint-Michel et de l'hôtel de ville d'Anvers.

Charles de Cocquiel était un des anciens, un des chefs du parti martiniste et les médailles en or, en argent et en bronze, frappées à son effigie en 1561, sur la gravure du célèbre Stephanus Hollandicus, dont la Revue de Numismatique belge, tome I, 3e série donne la reproduction, fut, à cause des services signalés qu'il ne cessa de rendre à la sainte cause de la liberté, un hommage spontané de ses concitoyens, à sa prudence, à son courage, à sa modération et à sa persévérance, qu'ils ont caractérisés et qualifiés par la devise dont ils ont, sur le revers de la médaille, entouré ses armes : — *Pas à pas, passons.* — devise que la famille n'a jamais réclamée comme faisant auparavant, partie de ses armoiries. De plus ils adop-

Digitized by Google

tent la manière vulgaire et flamande d'écrire le nom — *Carl Cockiel.*

Cocquiel, quoiqu'adversaire ardent du despotisme politique et religieux qui écrasait sa patrie, est resté catholique, il nous en fournit lui-même la preuve :

Il fit ériger à Madeleine de Greve, sa seconde femme, un tombeau en l'église de Saint-Jacques, à Anvers, et il s'y réserva une place à côté d'elle.

Voici l'épitaphe qu'il fit tailler sur la pierre placée au commencement de la petite nef :

D. O. M.

Honestiss. Matronæ Magdelenæ de Greve, Guilliel : fil : quæ vixit ann. XLIV, obiit die XII aprilis anno Christ. M. D. LVIII.

Carolus de Cocquéel dulciss. a secundo thoro conjugi, nec non et sibipost morituro adhuc dum vivens pos. Ipse vixit ann..... defunctus vita die..... A° Chr.....

Si la date de sa mort est restée en blanc sur la pierre, c'est qu'il mourut en exil, à une époque inconnue.

Il figure sur la liste des suspects dressée en 1567 par l'inquisition ; mais il ne fut pas frappé de bannissement. Il émigra quelques années plus tard avec tous ses enfants et petits-enfants, lorsque tout espoir d'indépendance fut définitivement perdu pour sa patrie.

De ses petits-enfants, quatre revinrent quand, après 1630, le calme politique s'était rétabli. Il en arriva d'Allemagne, de Gueldre et d'Armentières.

Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. Anne épousa, le 20 janvier 1555, Simon Taedts, fille de Philippe et de Marguerite de Cordes, dont trois enfants :

a. Philippe Charles Taedts, épousa Angèle Courtois.

b. Lucrèce, morte le 9 janvier 1650, épousa Corneille Christoffels, mort le 29 juillet 1625, et inhumé avec sa femme, dans l'église de Saint-George, à Anvers, avec épitaphe et quartiers.

c. Susanne, épousa François del Burgo.

Digitized by Google

B. Charles, qui suit, V.

Il eut du second lit, trois enfants, savoir :

D. Claire, épousa 1° le 3 septembre 1560, Materne Schoeff, d'une famille allemande ; 2° le 10 février 1575, Bernard Pels.

E. Marie, épousa Balthazar Taedts (1).

F. Madeleine épousa, le 20 janvier 1572, George Van den Driessche, chevalier (de Flandre).

V. Charles de Cocquiel, capitaine de cavalerie, né à Anvers en 1537. Il mourut en exil retiré avec son père dans le Tournaisis, lieu de naissance de ses parents, et où un grand nombre de membres de sa famille et de son nom résidaient encore.

Il épousa, le 11 juin 1566, à Anvers (paroisse Saint-Jacques), Marie de Grammye (2), fille de Jacques, conseiller impérial et receveur général de Flandre et de Brabant, et de Marie Stalpaert van der Wielen.

Un acte authentique émanant de Thomas de Grammye, daté de Bruxelles, le 22 novembre 1625, mentionne ainsi l'alliance de sa cousine Marie et de Charles de Cocquiel :

« Jacobus de Grammye fuit consiliarius, primò Cæsarius, » deindè Regius necnon Archiquestor subsidiorum Ducatus » Brabantiæ et in primis nuptiis duxit Mariam Stalpaert van » der Wielen ex antiquâ familiâ Hollandiæ cujus pater fuit, » tempore Caroli Quinti Imperatoris, Consiliarius fiscus et » Procurator generalis supremi consilii Mechliniensis exquâ » habuit diversas proles exquibus..... — Maria, Nupsit » Carolo de Cocquiel, Equiti, cui consanguineus fuit Colonel- » lus de Cocquiel, qui fuit Gubernator civitatis Steenwyck et » deindè Hesdeniensis, etc. »

(1) Voir page 300, ce crayon généalogique.
(2) Idem page 301.

Charles de Cocquiel eut de sa femme, Marie de Grammye, six enfants connus, savoir :

A. Charles, né en 1568, mort enfant.

B. Philippe, qui suit, VI.

C. Catherine, épousa Érasme Michaëli, seigneur de Tharroul ; ils étaient morts tous deux en 1647, lors du procès en revendication de leur sœur Anne de Cocquiel, mentionnée ci-dessous.

D. Madeleine, morte le 4 novembre 1646, épousa, le 3 août 1599, Antoine de Succa, mort le 8 septembre 1620, et inhumé avec sa femme à l'église de Saint-André d'Anvers, derrière la chaire.

Ils eurent dix enfants, entr'autres :

a. Madeleine de Succa épousa Salvador Savonetti.

b. Barthelémi de Succa, chanoine de l'église de Saint-Jacques, à Anvers, mort le 8 juillet 1661.

c. Charles de Succa, licencié ès-lois, qui figure dans le procès en revendication, d'abord pour faire constater l'origine de sa mère Madeleine de Cocquiel, et ensuite comme fondé de pouvoirs de sa tante Anne de Cocquiel.

Nous ne connaissons pas les autres enfants.

E. Anne, épousa Christophe Boltzen, seigneur de Wentzen, fils de Christophe et de N. Weyman, dame de Lichtervelde. Elle fit placer sur le tombeau qu'elle érigea à son mari devant le tabernacle du Saint-Sacrement, à l'église de Notre-Dame, à Bruges, seize quartiers de noblesse, dont huit de son côté, savoir :

COCQUIEL, Martins, van Achelen, Bays.
GRAMMYE, Pels, Stalpaert van der Wielen, Blanckenoirt.

Et huit du côté de son mari, savoir :

BOLTZEN, Hausingers, Potmar, van Awe,
WEYMAN, Potmar, Obelincq, Haismans.

Elle se vit contester, par le hérault d'armes, son origine et ses armoiries. Elle en appela au grand Conseil de Flandre, qui lui donna une éclatante reconnaissance de tous ses droits (1).

(1) Voici comment les preuves fournies par Anne de Cocquiel, et versées par elle au procès, sont mentionnées :

« Et quant à la preuve de la noblesse de la famille de Cocquiel, s'est exhibé la patente de reconnaissance de noblesse donnée à Michel et Nicolas

F. Charles DE COCQUIEL, premier auditeur de la chambre des comptes en Gueldre, de 1622 à 1653, date de sa mort, épousa en Hollande Marie de Zoutlandt, dont il laissa plusieurs enfants mineurs, entr'autres un fils Charles, capitaine (hopman.)

VI. PHILIPPE DE COCQUIEL, né à Anvers, en 1570, tenu sur les fonts baptismaux par Henri, sire de Bochout, partit, tout enfant, pour l'exil avec ses parents et son grand-père. Il épousa Guillaumine Pringier et séjourna à Armentières vers la fin de l'année 1602, ainsi que le prouve la naissance de son

de Cocquiel, frères, par feu de très-glorieuse mémoire l'empereur Charles cincquiesme, le dixième de janvier 1539, par vidimus en dépéché par le magistrat d'Anvers, le 8 de mai 1602, signé Van Neesen. (Cette pièce se trouve aujourd'hui entre les mains des descendants de Philippe Cocquiel, frère de la douairière Boltzen.)

» Item trois attestations, l'une de Jean Baptiste Dellafaille, conseiller audit conseil de Flandre.

» L'autre de J. de Grammye, écuyer, conseiller et maître ordinaire des comptes de S. M. à Gueldre.

» Et la troisième de Grégoire del Plano, ancien bourgmestre de la ville d'Anvers, en date respective du 13, 14 et 17 de septembre 1647 probatives (au point de vue de la filiation) de ce que les huict quartiers de la généalogie de la dite Dame Douagière figurez par l'avant dicte sépulture sont de Cocquiel, de Martins, van Achelen, Bays, de Grammye, Pels, Stalpaert van der Wielen, de Blanckenoirt, etc. »

Au bas de la pièce délivrée par le grand Conseil se trouve :

« Ceste acte est enregistrée aux registres des Décrets et Libellees reposant au conseil de Flandres, commenchant au mois de janvier 1647. (Contresigné) : N. Van Steenbergen, etc. »

Plus bas :

« Avons fait apposer à ces présentes le scel ordinaire de Notre college et le faict signer par Notre greffier, le 20 de juillet 1648. (Signé) : N. Bommel. »

Voici encore un extrait de cette pièce :

« Ende zynde de saecke in dien staet, de verwghe hadde op den sevensten december daernaer, aen den voorn. comissaris by requeste vertoont en te kennen ghegeven, dat hoewel men uit voors. verstekinge s'h.rs Laste gedecerneert, ghenouch conste bemercken de ongefondeertheijt van zynen heesch, ende conclusien, als niet ignorerende de qualiteijt van voors. familien, nochtans omme te precaveren diergelijcke quellijnghen ende baetsoeckerijen in toecommen tijde, etc., etc. »

Digitized by Google

fils Charles. C'est la seule trace qu'il ait laissée de son passage à Armentières, mort peu d'années après.

Il eut deux fils, savoir :

A. Charles, qui suit, VII.

B. George DE COCQUIEL, vint avec son frère à Anvers vers 1640, mais il quitta cette ville en 1643 pour aller se fixer à Liége. Le magistrat lui accorda différents priviléges en sa qualité de noble (1).

VII. CHARLES DE COCQUIEL, tenu sur les fonts baptismaux à Armentières par son oncle Charles de Cocquiel, le 1er octobre 1602, naquit dans cette dernière ville pendant l'émigration à laquelle fut contraint son bisaïeul Charles de Cocquiel avec tous ses enfants ; il rentra dans la ville natale de son père près de trois quarts de siècle après que son bisaïeul eût été placé sur la liste des suspects et reçut son admission dans la bourgeoisie d'Anvers (corporation des barbiers) en 1647. Il épousa le 6 juin 1647 (paroisse Saint-Jacques) Anne de Craen, née à Anvers, le 11 mai 1611, fille de Guillaume et de Marthe van der Donck ; elle fit, le 9 mai 1685, devant le notaire Jean Michel Lodewycx, un testament (2) par lequel elle institue pour héritier unique et universel de tous ses biens, meubles et immeubles son fils, Alexandre.

Ils eurent quatre enfants, savoir :

A. Charles DE COCQUIEL, né à Anvers, le 31 janvier 1648, avant terme, ne vécut que quelques jours.

(1) Ces faits sont mentionnés dans un autographe sous forme de notes, émanant d'un des petits-fils de Charles, frère de George, enfant d'Alexandre et d'Anne Lemmens.

(2) Voici *textuellement* comment la comparution de la testatrice est constatée dans ce testament, par le notaire Lodewijcx : *Joufrouwe Anna Craen, weduwe wylen M. Charles de Cocquiel, in syn leven chirurgijn was.*

Anne de Craen était veuve avant le 22 mai 1682, ainsi que le prouve entre autres une quittance donnée, à cette date, au notaire Lodewijcx, payant des deniers d'*Anne de Craen veuve de Charel de Cocquiel.*

D'après d'autres pièces authentiques de cette époque Charles de Cocquiel demeurait dans une propriété qui lui appartenait, place de Meir à Anvers (regt tegen over het cruys).

Digitized by Google

B. Charles DE COCQUIEL, né à Anvers, le 29 octobre 1651, tenu sur les fonts baptismaux par le Reverendus Dominus Petrus van den Perre. Il mourut à Anvers en 1658.

C. Jean Baptiste DE COCQUIEL, né à Anvers, le 12 novembre 1653, mort le 11 septembre 1697, et inhumé dans l'église de Sainte-Walburge d'Anvers auprès de sa trisaïeule Anne van Achelen. C'est le seul des descendants de cette dernière dont le nom s'est trouvé sur la pierre sépulchrale (1); son mari et tous ses enfants étaient morts en exil. Il eut pour précepteur ou instituteur Antony Goubau, ainsi que le constatent diverses quittances datées des années 1670 et suivantes, données par lui à *Carl Cocquiel* pour son fils *Joannes Baptist*.

D. Jean Alexandre, qui suit, VIII.

VIII. JEAN ALEXANDRE DE COCQUIEL, né à Anvers le 8 avril 1657, mort le 1er janvier 1707, et inhumé avec sa femme dans l'église de Notre-Dame d'Anvers, devant l'autel des arquebusiers, épousa le 9 janvier 1685, à Anvers, Anne Lemmens (aliàs Lommens et Lùmmens) morte en 1737. Elle testa devant le notaire Ockers le 27 avril 1730. Son testament, outre la distribution de ses biens entre ses enfants, contient sa volonté formelle d'être inhumée dans la cathédrale d'Anvers auprès de son mari. L'état des biens délaissés par elle et le partage des dits biens furent dressés par acte passé devant les commissaires légaux de la ville d'Anvers, clôturé le 30 janvier 1741. Elle avait une sœur Cécile, née en 1670, qui épousa Jean Van Asten, et mourut à La Haye en 1749.

Ils eurent sept enfants, savoir :

A. Jean Charles, qui suivra, IX, après la descendance de son frère, Pierre Léonard.

B. Catherine, morte sans hoirs avant 1730, ainsi qu'il est mentionné dans le testament de sa mère.

C. Isabelle, épousa François Van Ryswick, dont une fille :

Isabelle VAN RYSWICK, qui épousa Gérard van Asten, veuve en 1775, ainsi

(1) C'est le seul *Jean Baptiste de Cocquiel* qui naquit à Anvers de 1600 à 1697.

Digitized by Google

qu'il conste d'une lettre datée de Ruremonde, le 7 janvier 1775, adressée par elle à sa tante : *Madame Antoine de Cocquiel, née Van de Wal, à Anvers*, et veuve également à cette époque.

D. Antoine Joseph DE COCQUIEL, épousa Sara Pauline Van de Wal, dont une fille :

Marie Petronille Antoinette, qui épousa Joseph Rudolphe Mertens.

E. Pierre Léonard, qui suit, IX.

F. Alexandre DE COCQUIEL, échevin de la ville d'Anvers, né le 29 avril 1690, mort en 1773, épousa Anne Marie Vroom. Il fut, par le testament de sa mère, institué tuteur des enfants mineurs de son frère, Pierre Léonard.

Il eut une fille unique qui suit :

Anne Marie, épousa Gaspard Vanden Steen, mort en juillet 1808; ils n'eurent pas d'enfants.

G. Louis DE COCQUIEL, mort jeune, accidentellement, à Paris, sans alliance.

IX. PIERRE LÉONARD DE COCQUIEL, né à Anvers, le 24 août 1694, mort le 11 juin 1729, épousa Anne Thérèse Goris, née à Anvers le 10 novembre 1696, dont trois enfants, savoir :

A. Pierre Balthazar DE COCQUIEL, né à Londres le 8 juin 1720, épousa Thérèse Wouters, dont il n'eut pas d'enfants.

B. Jean Charles, qui suit, X.

C. Anne Thérèse, née à Londres le 21 juin 1725, morte le 4 mai 1796, religieuse aux Ursulines, à Anvers.

Ses deux frères firent le partage de ses biens par acte devant les échevins de la ville d'Anvers, en date du 13 septembre 1747.

X. JEAN CHARLES DE COCQUIEL, né à Londres le 25 juin 1721, épousa, le 5 novembre 1749, Jeanne Isabelle Goris, née le 15 mai 1731, dont deux enfants, savoir :

A. Isabelle Marie Thérèse Régine, née à Anvers le 1er juillet 1755, épousa son cousin Charles Alexandre Hyacinthe de Cocquiel de Ter Heirleire ; ils n'eurent qu'une fille, morte jeune.

B. Louis Charles Joseph DE COCQUIEL, né le 25 septembre 1765, épousa, le 20 janvier 1798, Aldegonde Catherine Josèphe Beeckmans.

Il obtint, en 1823, de Sa Majesté le roi Guillaume Ier des Pays-Bas, reconnaissance et confirmation de noblesse et du titre de chevalier, transmissible à ses descendants mâles.

Ils n'eurent qu'une fille unique :

Marie Thérèse Josèphe, née à Anvers, le 10 octobre 1799, épousa le 20 avril 1819, Alexandre François Joseph Charles Carpentier.

IX. Jean Charles de Cocquiel, né à Anvers le 25 août 1688, tenu sur les fonts baptismaux par Thomas de Fourmestraulx, seigneur de Wazières, mort le 31 mars 1734, épousa le 28 avril 1722, Marie Françoise Van den Bosch.

Ils passèrent, le 8 novembre 1725, par devant le notaire Joseph Vanderheirstraeten, à Anvers, un testament mutuel, par lequel ils léguèrent au survivant d'eux la totalité de leurs biens, s'engageant de se faire inhumer l'un près de l'autre dans la même église d'Anvers, dont le choix fut laissé au survivant, ainsi que la composition de l'épitaphe à faire tailler dans la pierre sépulchrale.

Ils eurent un fils unique, Arnaud Charles, qui suit, X.

X. Arnaud Charles de Cocquiel, docteur ès droits, seigneur de Ter Heirleire et de Toelbrant, né à Anvers le 21 février 1726, mort le 2 août 1814, à sa campagne de Saint-Laurent, près d'Anvers, où il fut inhumé auprès de son fils, ainsi que ses deux femmes. Il épousa : 1° Régine Marie van Hasselt, et 2° le 30 mai 1764, Jeanne Marguerite Bartholomé de Wilde, née à Anvers le 13 avril 1736; elle fut, pendant plusieurs années et jusqu'à l'époque de son mariage, une des demoiselles d'honneur de la duchesse de l'Infantado, Grande d'Espagne.

Il était seigneur de Ter Heirleire et de Toelbrant, en qualité d'héritier unique et universel de son oncle Dominique Arnold André Van den Bosch, seigneur de Ter Heirleire et de Toelbrant, chanoine du chapitre de l'église de Saint-Jacques, à Anvers, mort le 17 avril 1753, ainsi qu'il conste du testament

de ce dernier, passé devant le notaire André Vallée, à Anvers, le 5 mars 1753. Le testateur avait légué une partie de ses biens, mais en usufruit seulement, à sa sœur Marie Françoise Van den Bosch, qui mourut le 13 août 1753; elle avait épousé François Maximilien de Baltin, seigneur de Ter Heyden et Terbeck, conseiller secrétaire d'État, demeurant à Anvers (1).

Les droits de seigneurie et les obligations attachées au fiefs susmentionnés envers Sa Majesté Impériale et Royale, en sa qualité de comte de Flandre sont consignés dans un acte authentique passé à Anvers devant le notaire C. J. van Dyck le 29 août 1785. Cet acte contient en outre le dénombrement des terres dépendantes des seigneuries de Ter Heirleire et de Toelbrant.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Charles Alexandre Hyacinthe DE COCQUIEL DE TER HEIRLEIRE, qui épousa sa cousine Isabelle de Cocquiel, ils n'eurent qu'une fille morte jeune.

B. Marie Françoise, qui épousa Pierre de Pauw, seigneur de Loenhout.

C. Élisabeth Marie Françoise, née le 27 avril 1758, épousa le 15 septembre 1786, Charles Jean de Wael, échevin de la ville d'Anvers.

Il eut du second lit, trois enfants, savoir :

D. Julie Marie Joséphine Jeanne, née à Bruxelles, le 29 octobre 1767, morte le 7 mai 1771 et inhumée dans la chapelle de Saint-Laurent, près d'Anvers.

E. Adélaïde Marie, née à Bruxelles, le 30 octobre 1768, morte le 29 octobre de l'année suivante et inhumée dans l'église de Saint-Jacques sur Caudenberg, à Bruxelles.

F. Eugène Charles Alexandre Antoine Marie, qui suit, XI.

XI. EUGÈNE CHARLES ALEXANDRE ANTOINE MARIE DE COCQUIEL DE TER HEIRLEIRE, né à Bruxelles, le 31 janvier 1770, baptisé

(1) Voir page 302, ce crayon généalogique.

Digitized by Google

en l'église de Saint-Jacques sur Caudenberg ; il eut pour parrain Alexandre de Cocquiel, chanoine du chapitre de Soignies et dernier mâle de la seconde branche, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

Il mourut à Anvers le 23 novembre 1813 et fut inhumé à Saint-Laurent ; il épousa le 13 janvier 1795, Marie Jacqueline Dominique Diercxsens, fille de Pierre Guillaume et de Gertrude Solvyns, née à Anvers en 1769, morte au château de Stabroeck le 12 mai 1858 et inhumée à Stabroeck avec son fils.

Ils eurent trois enfants, savoir :

A. Adèle Jeanne, née le 13 octobre 1795, sans alliance.

B. Eugène Arnaud, qui suit XII.

C. Marie Caroline Joséphine, née à Anvers le 23 décembre 1804, morte en 1840, sans alliance.

XII. Eugène Arnaud de Cocquiel de Ter Heirleire, né à Anvers le 12 mars 1798, mort le 6 juillet 1844 et inhumé avec sa femme à Stabroeck, reçut en 1822 de Sa Majesté le Roi Guillaume 1er des Pays-Bas, reconnaissance et confirmation de noblesse et du titre de « chevalier de Cocquiel de Ter Heirleire » transmissibles à tous ses descendants mâles, conformément aux diplômes de Chrétien II en 1521, et de Charles V en 1539. Il épousa le 21 mai 1821 Jeanne Françoise Janssens, née à Wilryck, près d'Anvers, lieu de résidence d'été de ses parents, morte le 14 juin 1855.

Ils eurent cinq enfants, savoir :

A. Mathilde, née le 25 mars 1823, morte le 20 octobre 1860, au château de Stabroeck et inhumée dans le caveau de la famille de Blochouse à Otrange (Limbourg) avait épousé en septembre 1850, Alexandre de Blochouse, né à Liége en 1822, fils de Marcel Alexandre et d'Adélaide du Bois, demeurant au château d'Otrange, bourgmestre de la commune.

B. Eugène Henri Corneille Charles, qui suit, XIII.

Digitized by Google

C. Adèle Xavière, née le 25 novembre 1826, morte le 25 août 1862 et inhumée à Stabroeck, avait épousé le 25 novembre 1849, Émile Ferdinand Biart.

D. Charles Marie Joseph Nicolas DE COCQUIEL DE TER HEIRLEIRE, né à Anvers le 25 novembre 1831, conseiller communal à Stabroeck, docteur en droit, professeur d'économie politique et de législation douanière, à l'institut supérieur de commerce à Anvers, depuis 1853, fut, en 1852, chargé par le gouvernement belge d'aller en Angleterre pour étudier la question de l'enseignement industriel et les lois réglant la limitation des heures de travail dans les fabriques de la Grande Bretagne; son rapport fut livré à la publicité et traduit en anglais la même année.

E. Françoise Rose Henriette, née à Anvers, le 3 septembre 1838, morte au château de Stabroeck le 11 avril 1839.

XIII. EUGÈNE HENRI CORNEILLE CHARLES DE COCQUIEL DE TER HEIRLEIRE, notaire à Bruxelles, né à Anvers le 11 août 1828, épousa le 2 juin 1862, Emma Catherine Henriette Broustin, fille de Joseph, bourgmestre de Koekelberg et de Julie Josèphe Schuermans, veuve en premières noces de Charles Maximilien Philippe, baron van Bemmel, dont un fils :

George Eugène Jules Charles DE COCQUIEL DE TER HEIRLEIRE, né le 24 avril 1864.

ANNEXES

N° 1.

CRAYON GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE DE COCQUIEL VAN DALE.

I. ARNOULD VAN DALE, seigneur de Zuydland, trésorier de la ville d'Anvers, épousa Gertrude Teirlinex; il mourut à quatre-vingt six ans en 1568; elle vécut quarante neuf ans et mourut le 5 mars 1529.

Ils eurent trois enfants :

A. Pierre van Dale, chanoine de la cathédrale d'Anvers et de l'église collégiale d'Alost, fondateur du collége van Dale, vulgó collége d'Anvers, à l'université de Louvain.

B. Paul, qui suit, II.

Digitized by Google

C. Jossine van Dale, dame de Stabroeck, morte le 17 mars 1580, épousa Gérard, alii Godefroid Sterck, seigneur de Busquoi et de Wyneghem, chevalier de la Toison d'Or, mort le 29 septembre 1564 et inhumé avec sa femme dans la cathédrale d'Anvers.

Ils eurent une fille :

Anne Sterck, dame de Stabroeck, morte le 5 mars 1605, épousa Thierry de Berghes, seigneur de Grimberghe, dont un fils qui suit, II.

II. Gérard de Berghes, seigneur de Stabroeck, épousa Anne de Hamal, dont deux enfants :

A. Godefroid de Berghes, baron de Stabroeck, comte de Grimberghe, épousa Éléonore de Hornes, dame d'Arquennes, en 1616.

Ils eurent un fils :

Jean de Berghes, baron de Stabroeck et d'Arquennes, prévôt de Clèves; il obtint le titre de comte sur telle terre qu'il choisirait, par lettres patentes de Charles II, en 1679.

B. Eugène de Berghes, comte de Grimberghe, baron d'Arquennes, mort en 1670, épousa en 1641, Florence Marguerite de Renesse-Warfusée, dame de Feluy et Ecaussines.

Ils eurent quatre enfants :

a. Anne Antoinette de Berghes, morte à Namur le 30 août 1714. épousa Ferdinand Gaston Lamoral, duc de Croy, comte de Rœulx prince du Saint-Empire, chevalier de la Toison d'Or, grand d'Espagne, etc.

b. Georges Louis de Berghes, prince-évêque de Liége.

c. Alphonse Dominique François, prince de Berghes, mort le 4 avril 1720, sans postérité. Il épousa, en 1710, Anne Henriette Charlotte de Rohan-Chabot.

Le comté de Berghes passa à son beau-frère Louis-Joseph Albert de Luynes, grand-écuyer de l'électeur de Bavière. Il fut créé prince de Grimberghe le 18 mai 1729, et du Saint-Empire en 1742. Il fut conseiller intime et feld-maréchal des armées de l'empereur Charles VII. Il épousa Madeleine Marie de Berghes.

d. Madeleine Marie de Berghes, qui épousa, comme il est dit ci-dessus, Louis Joseph Albert de Luynes.

II. Paul van Dale, seigneur de Zuydland, épousa dame Anne de Cocquiel, dame de Lillo, dont sept enfants, savoir :

A. Arnould van Dale mort sans postérité ;

B. Jérôme van Dale, qui épousa Eléonore de Seuf, dame de Wercher ;

C. Anne, qui épousa Paul de Ghemert ;

D. Pierre, qui suit, III.

E. Marie, épousa Melchior de Monteverde ;

F. Marguerite, épousa Allard de Lannoy ;

G. Lucrèce, épousa Jérôme Boot; ils n'eurent pas d'enfants.

III. Pierre van Dale, seigneur de Lillo et de Zuydland, épousa Marguerite van de Werve, dont :

A. Paul van Dale, mort sans postérité ;

B. Anne, qui suit, IV.

C. Marie, épousa le comte de la Gomara;

IV. Anne van Dale, morte le 27 avril 1633 ; elle fit son testament par devant le notaire A. de Chaves, à Sainte-Croix. Elle épousa en 1607, Nicolas Massieu, mastro del campo, regidor perpétuel de l'île de Palme, sergent major du Saint-Office à l'Inquisition.

Ils eurent huit enfants, morts sans alliance ou sans hoirs, à l'exception de Jean, qui suit, V.

V. Jean Massieu van Dale, seigneur de Lillo et de Zuydland, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, capitaine, sergeant major de l'Inquisition; né le 4 juillet 1611, il épousa Marie Velez de Ontanilla, dont deux enfants, savoir :

A. Claire Marguerite, dont la descendance suivra après celle de son frère aîné, Nicolas, VI.

B. Nicolas, qui suit, VI.

VI. Nicolas Massieu van Dale, seigneur de Lillo, lieutenant colonel, régidor perpétuel au service de S. M. C., épousa Hieronyme de Soto Mayor, dont Étienne qui suit, VII.

VII. Étienne Massieu van Dale, régidor perpétuel de l'île de Palme, seigneur de Lillo, épousa N... dont Mensia, qui suit, VIII.

VIII. Mensia Massieu van Dale, dame de Lillo, fille unique, épousa Jean Léonard Velez del Hoyo, sergeant major, régidor perpétuel de l'île de Palme. Elle mourut sans enfants le 24 août 1763. La

Digitized by Google

seigneurie de Lillo passa aux descendants de Claire Marguerite Massieu Van Dale.

VI. Claire Marguerite Massieu van Dale, née le 20 décembre 1650, épousa Nicolas de Soto Mayor, capitaine, dont un fils, qui suit, VII.

VII. Jean Augustin de Soto Mayor Massieu van Dale, capitaine au service de S. M. C., né le 21 juin 1663, épousa Thomas Josèphe Fierro y Massieu, dont un fils, qui suit, VIII.

VIII. Jean Léonard de Soto Mayor Massieu van Dale, né le 3 novembre 1721, capitaine de cavalerie, épousa Marie de Soto Mayor Massieu van Dale, dont une fille, qui suit, IX.

IX. Thomas Josèphe de Soto Mayor Massieu van Dale Fierro, dame de Lillo, née le 22 mars 1753, fille aînée sans frère, épousa 1° Pierre Joseph, duc de Soto-Mayor, 2° le 9 novembre 1783, le comte Michel de Monteverde y Molina.

Elle eut du premier lit un fils, qui suit, X.

X. Joseph dominique duc de Soto Mayor Massieu van Dale, seigneur de Lillo. Il vendit les dernières terres provenant de cette seigneurie, par acte devant le notaire Belloy, à Eeckeren, près d'Anvers, en 1847.

N° 2.

DESCENDANCE DE COCQUIEL DE BEJAR.

Blaise de Bejar eut de Catherine de Cocquiel un fils, Blaise, qui suit, II.

II. Blaise de Bejar, seigneur de Westacker et d'Oosthoven, bourgmestre d'Anvers, mort en 1630, épousa Jossine de Germert alii Ghemert, morte en 1623, dont un fils Jean, qui suit, III.

III. Jean de Bejar, seigneur de Westacker et d'Oosthoven, bourgmestre d'Anvers en 1633, mort le 8 octobre 1634 et inhumé, avec sa femme, dans l'église de Saint-Paul, à Anvers, épousa Anne Butkens, morte le 4 octobre 1625, dont un fils, François, qui suit, IV.

IV. François de Bejar, époussa N. Della Faille, fille du baron de Nevele, dont une fille, qui suit, V.

V. N. de Bejar, épousa le baron de Mariensart.

Digitized by Google

N° 3.

DESCENDANCE DE COCQUIEL TUCHER.

II. Ambroise Tucher, mort le 12 février 1552, et inhumé dans l'église de Saint-Jacques, à Anvers, fils de Lazare et de Jacqueline Cocquiel, épousa Marie Anne d'Ursel; elle mourut béguine au Béguinage d'Anvers, à l'âge de soixante-douze ans, le 15 mars 1601, et y fut inhumée.

Ils eurent un fils, Robert, qui suit, III.

III. Robert Tucher, épousa Julienne Schetz, dont un fils, Robert, qui suit, IV.

IV. Robert Tucher, épousa Anne de Berchem, dont un fils, Jean Antoine, qui suit, V.

V. Jean Antoine Tucher, bourgmestre d'Anvers, épousa Susanne de Cordes.

Ils eurent deux enfants :

A. Marie Antoinette, morte le 19 février 1725, épousa Jean François de Santa-Cruz, seigneur de Bortmeerbeeck, etc., etc., ils n'eurent pas d'enfants.

B. N. Tucher, mort sans alliance.

Ils furent inhumés avec épitaphe et quartiers, dans la chapelle de Saint-Antoine à l'église Saint-Jacques, à Anvers.

N° 4.

DESCENDANCE DE COCQUIEL DE HAILLIE.

Anne de Cocquiel épousa Luc de Haillie. Ils eurent une fille unique :

Sara, née à Anvers en 1559 morte le 20 septembre 1651 à Anvers et inhumée avec son mari auprès de sa mère en l'abbaye de Saint-Michel; elle épousa Edouard Alias Everard van Couwerven, né en 1546 mort le 5 décembre 1624, conseiller de Zélande et Dyckgraef général de Brabant, dont un fils, Norbert van Couwerven, abbé de Saint-Michel, à Anvers, et une fille, Sara, religieuse.

N° 5.

DESCENDANCE DE MARIE COCQUIEL MENCIERS ET WOLFWINCKEL.

Elle eut du premier lit, une fille :

Isabelle de Menciers, qui épousa Grégoire del Plano, dont une fille :

Digitized by Google

Elvire del Plano, épousa Jean Happaert, échevin et trésorier de la ville d'Anvers.

Elle eût du second lit, une fille :

Anne Wolfwinckel, merte en 1628, qui épousa, 1° Hubert de Wissekercke, mort en 1696, et 2° Nicolas Boshuysen.

Voici la descendance d'Anne Wolfwinckel et d'Hubert de Wissekercke.

II. Gilles de Wissekercke, chevalier, seigneur de Couwerven et Vosmar, tué en septembre 1631, dans un combat contre les Hollandais, épousa Marie Cats, fille de Guillaume, seigneur de Cappellen et de Marie de Fonseca, dont un fils, Jean, qui suit, III.

III. Jean de Wissekercke, créé baron de Pellenberg le 2 janvier 1655, épousa Barbe Tuyl de Bulkensteyn, dame de Sprang, dont un fils, Jacques, qui suit, IV.

IV. Jacques de Wissekercke, baron de Pellenberg et de Sprang, mort en 1673, épousa Éléonore de Lisola, dont un fils, François, qui suit, V.

V. François de Wissekercke, baron de Pellenberg, mort en 1699, épousa Anne Vander Duyn, dont une fille :

Anne Marie de Wissekercke, baronne de Pellenberg, fille et héritière unique, épousa le 19 mai 1716, Melchior Joseph de Villegas.

N° 6.

DESCENDANCE DE COCQUIEL TAEDTS.

Marie de Cocquiel et Balthasar Taedts eurent six enfants, savoir :

A. Marie Taedts, morte le 22 octobre 1625, épousa Jean Courtois, mort le 7 janvier 1653, dont un fils, Balthazar, qui suit :

Balthasar Courtois épousa 1° Anne Bauster de Lara, 2° N..... de la Bistrate.

Il eut du premier lit :

N... Courtois, né à Anvers.

Du second lit :

Charles François Courtois. Il fut créé chevalier par lettres patentes du 19 juillet 1679.

B. Balthasar Taedts.

Digitized by Google

C. Jean Baptiste TAEDTS.

D. Paul TAEDTS.

E. Marguerite.

F. Pétronille, qui épousa Guillaume Locquet, chevalier, dont un fils unique, Jean Antoine Guillaume, qui suit, II.

II. Jean Antoine Guillaume LOCQUET, chevalier, seigneur d'Impel, conseiller d'état et président du grand conseil à Malines, en faveur duquel Charles II, érigea la seigneurie de Hombeeck en vicomté par lettres patentes du 20 septembre 1681. Il mourut le 22 mars 1687, chancelier de Brabant et épousa Marie Catherine Cæsar. Il obtint la permission de faire supporter ses armes par deux lions d'or tenant chacun une bannière, à droite aux armes de Locquet et à gauche à celles de Taedts.

Ils eurent un fils unique, Jean Michel, qui suit, III.

III. Jean Michel LOCQUET, vicomte de Hombeek, seigneur d'Impel et van den Broeck, colonel au service de S. M. C., commandant et surintendant de la ville et province de Malines. L'empereur Charles VI, lui accorda le titre de comte par lettres patentes du 22 septembre 1722; il mourut le 5 avril 1726. Il laissa de sa femme Anne Françoise van der Linden d'Hoogvorst un fils unique, Jean François, qui suit, IV.

IV. Jean François, COMTE DE LOCQUET, vicomte de Hombeek, mort sans postérité, le 23 juin 1751, dernier mâle du nom.

Jean Joseph van der Linden d'Hoogvorst, chevalier de Malte lui succéda à la mode de Bretagne.

N° 7.

DESCENDANCE DE GRAMMYE DE COCQUIEL.

Voici un extrait de la généalogie Grammije de Cocquiel :

Thomas de GRAMMIJE, écuyer, fils de Pierre et de Marie de Grammije épousa 1° Catherine de Nève, 2° Catherine Pels, fille de Jean.

Il eut du premier lit :

Jacqueline, morte le 14 octobre 1561, épousa Henri d'Olmen, mort le 11 octobre 1557, dont une fille, qui suit :

Isabelle aliàs Élisabeth d'Olmen, morte le 17 mai 1611, âgée de soixante-six ans épousa le 26 octobre 1559, Adrien Rockox, mort le

Digitized by Google

7 décembre 1570, fils d'Adrien, mort le 2 avril 1540, âgé de quatre-vingt ans et de Catherine van Overhoff aliàs de Liedekercke et frère de Nicolas, bourgmestre d'Anvers, mort à soixante-trois ans, le 9 décembre 1587, tous inhumés à Saint-Jacques d'Anvers.

Ils eurent treize enfants, dont entre autres :

Nicolas Rockox, le jeune, bourgmestre de la ville d'Anvers, mort en 1619, sans enfants, épousa Adrienne Perez.

Il eut du second lit :

Jacques de GRAMMAIJE conseiller et receveur général de Flandre et de Brabant épousa Marie Stalpaert van der Wielen, fille de Jacques et de Marie van Blankenoirt; dont une fille :

Marie épousa le onze juin 1566, Charles de Cocquiel, chevalier, capitaine de cavalerie, mort en exil, fils de Charles et de Anne van Achelen, morte à Anvers, le 11 octobre 1537.

N° 8.

EXTRAIT DE LA GÉNÉALOGIE DE BALTIN VAN DEN BOSCH.

Marie DE BERTHOLZ, épousa le marquis di Rondinelli, d'une famille Florentine; ils eurent deux enfants, savoir :

A. Nicolas, MARQUIS DI RONDINELLI, vice-roi des Indes.

B. Catherine, qui épousa Corneille Verhoeven, conseiller et receveur général du Brabant.

De ce mariage est issue :

Marie VERHOEVEN, morte en 1663, épousa Maximilien de Baltin, seigneur de Ter Heyden et de Terbeek, conseiller et receveur général du Brabant au quartier d'Anvers, mort en novembre 1628 et inhumé avec sa femme dans l'église abbatiale de Saint-Michel à Anvers avec épitaphe et quartiers.

Ils eurent un fils :

Jean Baptiste Maximilien de BALTIN, seigneur de Ter Heyden et Terbeek, capitaine de cavalerie au régiment du duc d'Arschot.

Voici ses seize quartiers tels qu'ils figurent sur une pièce officielle délivrée à Bruxelles le 28 juillet 1659, par messire de Launay gentil-

Digitized by Google

homme de la maison du Roi et de Roy d'armes de Sa Majesté aux Pays-Bas et Bourgogne :

BALTIN, Vriendt, Van de Eede, Grave, Verleysen, Rotmans, Espleghem.
VERHOEVEN, Camerlinck, Landas, Roubais, di Rondinelli, Masi, Bertholz, Dourain.

Il épousa Anne Marie de Lannoy, dont un fils, qui suit :

François Maximilien DE BALTIN, seigneur de Ter Heyden et Terbeek, épousa 1° N. van Weerden, 2° Joanna van Brienen van Giesselt, fille de Charles et de Marguerite van Zoli dite van Zolio.

Il eut du premier lit cinq enfants :

A. François Maximilien DE BALTIN, seigneur de Ter Heyden et Terbeek, conseiller secrétaire d'État, demeurant à Anvers, épousa Marie Françoise van den Bosch.

B. Guillaume DE BALTIN, lieutenant grand fauconnier des Pays-Bas autrichiens et lieutenant général de la vénerie royale du duché de Brabant.

C. Théodore DE BALTIN, mort officier au service de Hollande.

D. Dorothée Jeanne Éléonore, qui épousa Arnold Joseph Deljobart de Sardaus d'Haverkercken et Swolven.

E. Marie Caroline, épousa le baron de Kettenisse de Mortagne.

CODT.

D'ARGENT, au chef échiqueté d'argent et de sable de vingt et une pièces. CIMIER : Un cygne d'argent becqué de gueules.

Cette famille, originaire de la ville d'Ypres, où elle fut toujours placée au premier rang, est honorablement connue depuis le quinzième siècle. Elle fut légalement reconnue dans la noblesse des Pays-Bas autrichiens, par diplôme de l'impératrice Marie Thérèse, en date du 22 septembre 1725.

I. HENRI DE CODT, épousa N. Clichtove, veuve de Pierre Valcke, dont quatre enfants, savoir :

A. Marguerite, mariée cinq fois.

B. Ghislain DE CODT, qui épousa N., dont deux enfants, entre autres :

Corneille DE CODT épousa N. Baetens, dont cinq enfants :

1. Jeanne, épousa André de Zaedene.
2. N. épousa, en Hollande, Vaast de Waele.
3. Roland DE CODT, épousa Joséphine Reels.
4. Ghislain DE CODT, épousa N., veuve de Jean Schipman.
5. N..., une fille établie en Hollande.

C. Jacques DE CODT, sans alliance.

D. Corneille, qui suit, II.

II. CORNEILLE DE CODT, épousa Jacqueline Warren, dont un fils, Henri, qui suit, III.

III. HENRI DE CODT, mort à Ypres, le 14 septembre 1606, et inhumé dans la cathédrale sous un monument décoré de ses armes, conseiller, pensionnaire et greffier de la ville d'Ypres, par élection du 4 juin 1571, persécuté par les rebelles à l'époque des troubles, emprisonné avec l'évêque d'Ypres,

Digitized by Google

Rithovius en 1578, depuis conseiller au conseil de Flandre, établi à Tournai, avocat fiscal au même conseil par lettres patentes du 7 janvier 1581, rentré en 1584, à la prière du magistrat, dans ses anciennes fonctions de pensionnaire et de greffier en conservant toutefois les prérogatives et les honneurs de l'état de conseiller, envoyé en 1600, avec Gerard de Hornes, comte de Beaucignies, par l'archiduc Albert, en mission en Hollande, afin de déterminer les États généraux à conclure la paix, épousa Jacqueline Geeraerts, morte le 2 octobre 1588, dont sept enfants, savoir :

A. Corneille Henri, qui suit, IV.

B. Marie, morte le 5 juin 1611, épousa Jean de Grutere, mort le 7 juin 1616, fils de Walerand et de Marie de Schuylteput.

C. Jean de Codt, chanoine à Courtrai.

D. Henri de Codt, jésuite.

E. Jacques de Codt, jésuite.

F. Marguerite, morte à Bruges, le 18 juin 1627, épousa le 23 juillet 1585, Pierre van der Stichele, conseiller pensionnaire de la ville d'Ypres en 1584, député aux États de Flandre, fils de Pierre, échevin d'Ypres en 1567 et d'Élisabeth Thévelin.

G. Jacques de Codt, receveur de la salle et châtellenie d'Ypres, épousa Anne Blanckaerts, dont il n'eut pas d'enfants.

IV. Corneille Henri de Codt, licencié ès lois, échevin de la salle et châtellenie d'Ypres, mort le 25 septembre 1633, épousa, le 23 octobre 1593, Pétronille Laureyns, morte le 21 juillet 1638, fille de Jean et de Jacqueline de Turck, dont quatre enfants, savoir :

A. Henri Corneille, qui suit, V.

B. Vincent de Codt, né à Ypres et baptisé à Saint-Jacques, le 21 juin 1600, mort sans alliance.

C. Jean de Codt, mort à Bruges, le 23 janvier 1657.

D. Jacqueline, épousa, en 1630, à Ypres, dans la chapelle de la Belle, Pierre van Lille, échevin de la ville d'Ypres, fils de Pierre et de Jeanne van Thune.

Digitized by Google

V. Henri Corneille de Codt, licencié ès-lois, échevin de la châtellenie d'Ypres, le 1er juillet 1649, né le 14 novembre 1594, mort à Ypres le 19 janvier 1673, épousa Marie van der Clytte, veuve d'Adrien Pierens, fille de Charles, bailli de Poperinghe, et de Jacqueline Blase, petite nièce de Jacques Blase, évêque de Saint-Omer, dont trois enfants, savoir :

A. Pétronille, morte sans alliance.

B. Jacques de Codt, né le 9 avril 1650, mort sans alliance, le 14 octobre 1691.

C. Henri Corneille, qui suit, VI.

VI. Henri Corneille de Codt, licencié ès-lois, échevin de la salle et de la châtellenie d'Ypres, le 28 octobre 1698, mort le 10 septembre 1729, épousa, 1° à Saint-Jacques, à Ypres, le 9 avril 1674, Isabelle Goudenhooft, née à Rumbeke, morte à Rumbeke, le 11 août 1683, fille de Gilles et de Claire Meeze; et 2° à Saint-Jacques, le 22 mai 1685, Marie Cornélie Reyvaert, veuve de Mathieu de Wieu, morte sans postérité, le 2 septembre 1721.

Il eut du premier lit, sept enfants, savoir :

A. Marie Josèphe, née le 26 janvier 1675.

B. Jacques François de Codt, né le 1er juillet 1677.

C. Pétronille Scholastique, née le 24 avril 1680.

D. Georgine Claire, née le 15 avril 1681, religieuse Célestine à Tournai.

E. Angéline, morte le 29 juin 1767.

F. Henri François, qui suit, VII.

G. Isabelle Bernardine, née le 14 septembre 1678, morte le 17 novembre 1725, épousa, à Saint-Jacques, à Ypres, le 18 octobre 1705, Vincent de Wilde, veuf d'Isabelle van den Broucke, conseiller pensionnaire de la ville d'Ypres, fils de Jean et de Florence Gaillait, mort le 20 février 1736.

VII. Henri François Jean de Codt, licencié ès lois, échevin de la salle et de la châtellenie d'Ypres, le 6 juin 1721, né à Ypres

et baptisé à Saint-Jacques le 15 juin 1676, mort à Ypres le 25 septembre 1733, épousa Élisabeth Catherine Rycquier, fille de Henri Norbert et d'Anne chrétienne de Longin, dont quatre enfants, savoir :

A. Élisabeth Joséphine, née le 27 octobre 1722, morte le 1er octobre 1795, épousa le 6 septembre 1744, Jean Baptiste Joseph Wullems, seigneur de Bitserveld et de Milane, grand bailli de Warneton, né le 1er janvier 1710, mort le 10 août 1783, fils de Jean-Baptiste et de Rose Barbe van den Broucke.

B. Marie Catherine, née le 27 septembre 1724, morte le 8 décembre 1742.

C. Henri Louis, qui suit, VIII.

D. Jeanne Caroline, née le 18 juin 1727.

VIII. Henri Louis de Codt, né le 22 septembre 1725, mort à Ypres le 6 janvier 1775, licencié ès lois, échevin de la salle et châtellenie d'Ypres le 6 novembre 1725, obtint par lettres patentes du 3 juillet 1756, « confirmation de noblesse avec an- « noblissement pour autant que de besoin. » Il épousa, le 12 juillet 1756, Marie Madeleine Jeanne Merghelynck, née le 8 mai 1731, fille d'Albert Guillaume, conseiller pensionnaire de la ville d'Ypres et de Marie Anne Voormesch, dont huit enfants, savoir :

A. François Henri, qui suit, IX.

B. Jean Baptist de Codt, né le 25 octobre 1758.

C. Norbert Louis de Codt, né le 9 octobre 1760.

D. Albert Ignace Longin de Codt, né à Ypres le 15 mars 1762, épousa le 3 février 1789, Marie Isabelle Iweins, née le 22 janvier 1761, veuve d'Ignace Jacques du Buus, fille de François Jérôme et de Marie Dorothée d'Allaeys, dont six enfants :

a. Isabelle Marie, née le 9 mai 1790, mort sans alliance.

b. François Joseph de Codt, juge au tribunal de première instance à Ypres, né à Ypres et baptisé à Saint-Jacques, le 25 août 1791, mort sans alliance, le 11 décembre 1853.

c. Henri Joseph de Codt, secrétaire communal de la ville d'Ypres, né à

Digitized by Google

Ypres et baptisé à Saint-Jacques le 15 mars 1763, mort à Poperinghe, le 15 avril 1857.

d. Amélie Louise, baptisée le 31 octobre 1879 morte le 20 octobre 1854, épousa le 14 mai 1846, Louis François Iweins, son cousin germain, fils de François Jean et d'Amélie Louise de Codt, né le 13 octobre 1794.

e. Charles Désiré DE CODT, épousa le 11 juillet 1822, Marie Husmans de Merbois, fille d'Augustin François Joseph et de Marie Thérèse Anne Françoise Morin d'Arfeuille.

f. Louis Joseph DE CODT, mort receveur des contributions.

E. Marie Josèphe, née le 2 février 1764.

F. Angèle, née le 5 octobre 1765.

G. François Macaire DE CODT, né le 27 juillet 1767.

H. Amélie Louise, née le 2 février 1770, morte le 20 septembre 1854, épousa le 7 octobre 1793, François Jean Iweins, né le 22 septembre 1762, mort le 12 février 1852, frère de Marie Isabelle Iweins, ci-dessus.

IX. FRANÇOIS HENRI DE CODT, échevin d'Ypres, né le 7 juin 1757, mort à Bruxelles, le 10 juillet 1794, épousa le 21 juillet 1783, Marie Isabelle Antoinette Bowens, dite Bauwens, morte le 5 janvier 1820, dont un fils :

Henri Thomas Louis, qui suit, X.

X. HENRI THOMAS LOUIS DE CODT, conseiller de régence à Ypres, membre des états provinciaux de la Flandre occidentale, inspecteur des écoles du neuvième district sous le gouvernement des Pays-Bas, né à Ypres, le 14 avril 1784, mort à Ypres le 24 mai 1826, épousa le 3 janvier 1808, Antoinette Joséphine Victoire Wullems, née le 11 juin 1786, morte le 7 novembre 1845, fille de Jean Baptiste Joseph, seigneur de Bisterveld et d'Amélie Victoire Jeanne Carton, dont trois enfants, savoir :

A. Gustave Louis Ghislain DE CODT, né le 10 décembre 1813.

B. Jules Antoine Ghislain, qui suit, XI.

C. Émile Victor DE CODT, né le 11 décembre 1817, mort le 13 avril 1818.

Digitized by Google

XI. Jules Antoine Ghislain de Codt, secrétaire de la ville d'Ypres, né le 27 février 1816, épousa le 16 août 1843, Emérance Marie Thérèse Boedt, née le 25 juin 1825, fille de Pierre Léopold et de Sophie Marie de Burch, dont cinq enfants, savoir :

A. Émilie Louise Françoise Marie Ghislaine, née le 1er octobre 1858, morte le 12 janvier 1859.

B. Anaïs Pauline Émérance Marie Ghislaine, née le 17 juillet 1849.

C. Marie Sophie Julie Ghislaine, née le 7 juin 1844.

D. Valère Henri Jules Marie Ghislain de Codt, né le 21 janvier 1846.

E. Henri de Codt, né le 31 octobre 1861.

COGELS.

D'or à trois molettes, les deux en chef de sinople, la troisième de gueules. Cimier : Une molette de sinople entre un vol d'or à dextre et de sinople à senestre.

Cette famille est une des plus considérables de la ville d'Anvers, dont elle est originaire.

I. Jean Baptiste Cogels, épousa Laurence Post, dont un fils, Jean Baptiste, qui suit, II.

II. Jean Baptiste Cogels, mort à Anvers le 9 septembre 1733, trésorier général de la compagnie des Indes, grand aumônier de la ville d'Anvers en 1732, anobli par lettres patentes de rétroaction, datées de Vienne, le 20 octobre 1753, épousa Isabelle Jacqueline Simons, morte le 27 janvier 1756, et inhumée avec son mari, à Saint-Jacques, à Anvers, sous une tombe en marbre blanc, dont quatre enfants, savoir :

A. Isabelle Claire, morte à Paris le 28 juin 1788, épousa, 1° en 1754, Julien Ghislain, comte de Pestre et de Seneffe, baron de la Ferté, mort à Bruxelles le 21 janvier 1774, et 2° le 20 février 1776, Albert Louis Armand le Fournier, comte de Wargimont, baron de Domart.

B. Jean Baptiste Joseph, qui suit, III.

C. Joseph Ignace Cogels, né à Anvers, le 13 mai 1751, épousa à Anvers, en 1757, Marie Pétronille Françoise Claire Van der Aa, née le 1er avril 1736, morte le 30 mai 1776, et inhumée à Saint-Jacques d'Anvers, fille d'Abraham Joseph Jacques Hyacinthe et de Marie Pétronille de Vliegere, dont deux enfants, morts en bas âge.

D. Marie Thérèse Isabelle, épousa, en septembre 1752, Bonaventure Servais François Xavier Antoine Félix, comte de Baillet, major au service de Sa Majesté impériale et royale apostolique, né à Ethe, le 14 janvier 1715, mort à Anvers, le 17 mars 1760, fils de Charles Maximilien, seigneur de Latour, et de Marie Josephine Isabelle del Patricinio de Escalante.

Ils fondèrent la branche des comtes de Baillet, d'Anvers.

III. Jean Baptiste Joseph Cogels, trésorier général de la Compagnie des Indes, à Anvers, né à Anvers le 29 mai 1729, mort à Anvers le 18 février 1799, épousa, le 2 janvier 1761, à Anvers, Marie Isabelle Cornélie Stier, née le 23 janvier 1738, morte en émigration, fille d'Albert Jean et d'Isabelle Hélène de Labistraete, dont cinq enfants, savoir :

A. Joseph Henri, qui suit, IV.

B. Jean Baptiste François Cogels, né le 27 mai 1771, mort enfant.

C. Charles François Cogels, né le 13 mars 1773, mort sans alliance.

D. Henri François Xavier Cogels, échevin d'Anvers, membre de la seconde chambre des états généraux des Pays-Bas et du Congrès national, né le 4 novembre 1774, mort à Deurne le 1er octobre 1846, épousa, le 23 juin 1812, Adelaïde Marie Josephine Van Havre, née le 8 février 1792, fille de Charles Joseph Antoine, chevalier, et d'Hélène Thérèse Jeanne De Neuck, dont trois enfants, nés à Anvers :

a. Alexandre Henri Joseph Cogels, né le 2 mai 1814.

b. Henriette Marie Adelaide, née le 29 décembre 1816, épousa, à Anvers, le 11 avril 1841, Charles Léon, comte de Baillet, fils de Charles Jean Népomucène et de Jeanne Dorothée Guyot.

c. Clément Albert Marie Cogels, né le 14 janvier 1819, épousa à Deurne, le 5 juillet 1843, Adeline Marie Antoinette Van Havre, sa cousine germaine, née à Anvers le 15 février 1819, fille de Constantin Charles Marie, chevalier du Lion Néerlandais et de Catherine Reine Marie Joséphine Fernande Della Faille de Waerloos, dont deux enfants :

1. Paul Marie Cogels, né a Anvers le 5 juin 1845.
2. Gaston Henri Marie Cogels, né a Anvers le 10 mai 1847.

E. Albert Ferdinand Cogels, né à Anvers le 30 mai 1776, grand aumônier de la ville d'Anvers, membre de la seconde chambre des

Digitized by Google

États généraux, vice président de la chambre de commerce d'Anvers, membre du Congrès national, chevalier des ordres de Léopold et du Lion néerlandais, épousa le 7 septembre 1802, Marie Caroline Joséphine della Faille de Leverghem, née le 18 novembre 1781, morte à Deurne le 24 mai 1838, fille de Joseph Charles Henri Jean Népomucène et de Catherine Isabelle Marie Joséphine Antoinette de Witte, dont neuf enfants :

a. Albertine Marie Joséphine, née à Deurne, le 15 juin 1803, morte en bas âge.

b. Joseph Marie Cogels, né à Deurne le 25 août 1804.

c. Eugénie Marie, née à Deurne, morte en bas âge.

d. George Marie Joseph Cogels, né à Anvers le 23 janvier 1809, bourgmestre de Deurne.

e. Marie Joséphine, née à Deurne le 29 septembre 1811.

f. Jean Marie Joseph Cogels, né à Anvers le 13 avril 1814, épousa à Deurne, le 9 juin 1841, Joséphine Marie Isabelle Osy, née à Anvers le 29 juin 1821, fille de Jean Joseph Renier, baron Osy, et de Marie Jeanne de Knyff, dont quatre enfants :

1. Albert Joseph Marie Cogels, né à Deurne le 17 mai 1842.
2. Marie Josèphe Isabelle Françoise, née à Deurne le 11 juillet 1843.
3. Mathilde Emilie Josèphe Marie, née à Deurne le 2 septembre 1845.
4. Léocadie Catherine Josèphe Marie, née à Anvers le 17 mars 1848.

g. Caroline Marie Josèphe, née le 19 septembre 1818, morte en bas âge.

h. Charles Marie Joseph Cogels, né à Deurne le 22 septembre 1821.

i. Mathilde Louise Marie Joséphine, née le 17 mai 1826, morte à Boulogne (Seine), le 3 juin 1843.

j. Jean Baptiste Louis Cogels, né à Anvers le 18 juin 1777, mort sans alliance, le 2 janvier 1830.

IV. Joseph Henri Cogels, né à Anvers le 18 novembre 1762, mort à Anvers le 14 février 1821, grand aumônier d'Anvers, membre du conseil municipal et de la chambre de commerce d'Anvers, épousa, à Anvers, le 27 décembre 1787, Marie Marguerite Colette Van Setter, née en mars 1752, morte le 20 janvier 1816, fille de Pierre Jean Nicolas et de Marie Marguerite Pétronille Van de Wal, dont deux enfants, savoir :

A. Cornélie Marie, née le 19 octobre 1789, épousa, le 13 février 1822, Marie François Ghislain de le Hoye.

B. Édouard Joseph, qui suit, V.

V. Édouard Joseph, baron Cogels, né le 1er octobre 1798, membre de la Chambre des représentants et puis du Sénat, épousa le 11 avril 1820, Julie Dymphne Marie Joséphine du Bois, née le 30 juillet 1794, fille de Ferdinand Antoine Désiré Joseph Adrien, baron du Bois et de Reine Antoinette Pétronille Wellens, dont deux enfants, savoir :

A. Caroline Marie Joséphine, née à Anvers le 9 avril 1821.

B. Victor Marie Joseph Ferdinand, baron Cogels, né le 31 mai 1822, épousa Marie Hyacinthe Ghislaine Domis de Semerpont, morte le 6 janvier 1865, à l'âge de trente-deux ans, dont un fils :

François Xavier Ferdinand Édouard Marie Ghislain Cogels, né à Anvers, le 11 septembre 1861.

COGHEN.

Parti d'azur à la croix cantonnée de quatre étoiles d'or à six rais. Cousu d'azur à une ruche d'or entourée de mouches à miel du même, au chef de sable issant d'or, armé et lampassé de gueules. L'écu sommé d'une couronne de comte à neuf perles et tenu par deux lévriers au collier d'or, liseré de gueules.

Devise : **Sine labore nihil.**

Depuis plus de trois siècles la plupart des membres de cette famille se sont distingués par leur probité, leur intelligence, leur activité. Ils ont contribué à la prospérité de la Belgique, et ils ont activement aidé au développement du génie industriel des Belges.

I. François Coghen, épousa Marguerite Dumont, dont un fils, Hélin, qui suit, II.

II. Hélin Coghen, épousa Vinchenne du Buisson, dont quatre enfants, savoir :

A. Roland Coghen épousa Anne Wallery, dont trois enfants :

a. Grégoire Coghen, prêtre.

b. Hélin Coghen, sans alliance.

c. Marie, sans alliance.

B. Hélin Coghen, sans alliance.

C. François Coghen, sans alliance.

D. Gaspar, qui suit, III.

III. Gaspar Coghen, épousa Marianne le Duc, dont quatre enfants, savoir :

Digitized by Google

A. Marguerite, épousa Philippe Sprimau.

B. Marie, épousa N. Riboucq.

C. Grégoire François, qui suit, IV.

D. Anne, sans alliance.

IV. Grégoire François Coghen, mort à Bruxelles, le 8 juin 1733, avait épousé, le 26 janvier 1707, Marie Madeleine Panis, dont trois enfants, savoir :

A. Jean Baptiste Coghen, né à Bruxelles, le 14 août 1710, mort en bas âge.

B. Emmanuel, né à Bruxelles, le 21 février 1715, se retira en Hollande.

C. Jean Baptiste, qui suit, V.

V. Jean Baptiste Coghen, né à Bruxelles, le 1er octobre 1717, épousa, 1° le 6 juin 1740, Catherine Thérèse Huwaerts, morte le 5 décembre 1749, et 2° Philippine de Behaeldt. Il eut du premier lit un fils, savoir :

A. Joseph, qui suit, VI.

Il eut du second lit dix enfants, savoir :

B. Corneille Coghen, né le 21 novembre 1751, épousa, le 3 février 1774, Anne de Roy.

C. Thomas Coghen, né en 1753.

D. Jacques Coghen, né en 1755.

E. Anne, née en 1757.

F. Catherine, née en 1758.

G. Jean Coghen, né en 1761.

Ils moururent tous cinq en bas âge ou sans postérité.

H. Herman Coghen, né le 14 février 1763, épousa, à Malines, Thérèse Persoons, dont postérité.

I. Joseph Coghen, né le 13 avril 1765, mort sans alliance.

J. Élisabeth, née en 1766, sans alliance.

K. Jeanne, née en 1769, sans alliance.

VI. Joseph Coghen, né à Bruxelles, le 11 mai 1749, mort à Bruxelles, le 26 novembre 1820, avait épousé, le 17 avril 1787,

à l'église de Saint-Nicolas, à Bruxelles, Isabelle Stiellemans, morte le 18 juin 1833, fille de Michel et de Binette Lauwereys, dont trois enfants, savoir :

A. Henri François Coghen, né le 17 juin 1789, mort enfant.

B. Jacques André, qui suit, VII.

C. Marie Catherine, née le 4 mars 1793, morte à Bruxelles, le 12 décembre 1818, épousa, le 18 septembre 1817, Adrien Emmanuel Ernest Thomas Corbisier, conseiller à la cour d'appel à Bruxelles.

VII. Jacques André, comte de Coghen, né à Bruxelles, le 31 octobre 1791, mort à Bruxelles, le 15 mai 1858, administrateur général des finances sous le gouvernement provisoire, ministre des finances pendant le premier ministère du roi Léopold Ier, membre de la Chambre des représentants, sénateur du royaume de Belgique, directeur d'un grand nombre d'établissements qui occupent le premier rang dans la haute industrie, décoré de la croix de fer, commandeur de l'ordre Léopold et officier de l'ordre de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre du Christ à Portugal, etc., montra de bonne heure de grandes dispositions pour le travail. Ces éminentes qualités furent bientôt connues et appréciées ; bien jeune encore, il fut choisi et institué, successivement, juge et président du tribunal de commerce, nommé membre de la chambre consultative du commerce, et du conseil communal à Bruxelles. Le 27 septembre 1830, quelques heures seulement après la retraite du dernier bataillon hollandais, le gouvernement provisoire, établi pendant la lutte, eut recours à ses talents et à son patriotisme en le chargeant de la réorganisation du service des finances.

Il accepta par patriotisme et par dévouement un poste pénible. Aussi, peu après que le Congrès national eut été institué pour légaliser et régulariser le mouvement, il se retira dans la vie privée. Ses concitoyens voulurent en vain l'envoyer siéger à cette assemblée.

Digitized by Google

Il fut élu, par l'arrondissement de Bruxelles, membre de la Chambre des représentants lors de sa formation en 1831, et le mandat lui fut renouvelé en 1833, 1837 et 1841. En 1848, les élections générales le firent entrer au Sénat.

Les intérêts matériels des Belges ont toujours eu en lui un zélé défenseur, après 1830, peu de lois organiques ont été votées par la législature et sanctionnées par le pouvoir royal, sans la coopération éclairée et toujours active de M. le comte de Coghen.

Le roi Léopold, à son entrée en Belgique, lui témoigna combien il le tenait en estime pour les services qu'il avait rendus au pays dès les premiers jours de la révolution. Par arrêté royal du 24 juillet 1831, il fut nommé ministre des finances et conserva le portefeuille de ce département jusqu'au 20 octobre 1832, pendant toute la période la plus orageuse de notre régénération politique. Il s'occupa encore, pendant cet intervalle, de consolider l'œuvre dont il avait posé la première pierre; il accomplit de nouvelles réformes, il extirpa des abus; et depuis sa retraite, bien des améliorations apportées au système financier de la Belgique ont eu pour cause des travaux ébauchés par lui, ou bien ont été le résultat de ses bonnes inspirations et de ses conseils judicieux.

Sorti du cabinet, il se livra plus particulièrement encore que par le passé aux grandes entreprises financières, industrielles, commerciales; c'est à son initiative éclairée, c'est à son active coopération, que la Belgique est redevable de la création de quelques-uns des puissants établissements qui l'ont affranchie du tribut payé jusqu'alors aux importations étrangères, et qui lui ont valu une place si distinguée dans l'industrie du monde entier.

Jacques André Coghen a été élevé au rang de comte par bref du 7 avril 1837, de Sa Sainteté le Pape, jaloux de reconnaître ainsi les bons offices dont, pour l'amélioration du

zed by Google

crédit romain, il avait fait preuve l'année précédente.

Dans le même temps, le roi Léopold voulut également lui témoigner sa haute estime et son auguste bienveillance. Par arrêté du 30 décembre 1837, il lui concéda à lui et à ses descendants mâles, à perpétuité, le titre de comte, destiné à rémunérer les services importants rendus au pays dans un grand nombre de circonstances.

Il avait épousé, le 7 mai 1821, Caroline Joséphine Sophie Rittweger, fille de François Lothaire Laurent Rittweger, de Francfort-sur-le-Mein, et d'Anne Catherine Sauvage, de Francomont, lez Verviers, dont cinq enfants, savoir :

A. Isabelle Caroline Sophie, épousa, à Bruxelles, le 1er juin 1841, Théodore Mosselman du Chenoy, sénateur.

B. Binette, épousa, à Bruxelles, le 10 avril 1856, Victor Limnander de Nieuwenhove.

C. Henriette Julie Françoise, épousa, à Bruxelles, le 6 mai 1847, Marie Honoré Octave Augustin Licot, de Nismes.

D. Joseph François, qui suit, VIII.

E. Marie, épousa, à Uccle, le 11 septembre 1854, Adile Mulle de Jorchueren.

VIII. Joseph François, comte de Coghen, chef de nom et d'armes de sa famille.

COMHAIRE DE SPRIMONT.

ÉCARTELÉ au premier et au troisième d'argent au lion de gueules; au deuxième et au quatrième d'or à la pensée au naturel, feuillée et tigée de sinople; chargé d'une croix engrelée de gueules; L'ÉCU timbré d'un homme d'argent grillé, liseré et couronné d'or, fourré d'azur, aux lambrequins de gueules et d'argent. COURONNE de baron, pour le titulaire. SUPPORTS : Deux lions léopardés au naturel.

DEVISE : **Viens et trouveras.**

Cette famille, originaire du ban de Sprimont, au pays de Liége, où le village de Sprimont existe encore, a pour chef de nom et d'armes, Nicolas Jules Gustave, BARON COMHAIRE DE SPRIMONT, à Flône.

Digitized by Google

CONINCK.

D'AZUR, à la fasce ondée d'argent, accompagnée de trois roitelets d'or : deux en chef, un en pointe. L'ÉCU sommé d'un heaume d'argent, grillé, liseré, orné, couronné d'or, fourré de gueules. LAMBREQUINS d'argent et d'azur. CIMIER, le roitelet de l'écu entre un vol d'azur.

DEVISE : **Rex Lex Grex.**

Le chroniqueur Oudegherst, dans les *Annales des Flandres*, t. II, p. 300, parle, dans les termes suivants, non pas de l'origine de la maison de Coninck, bien antérieure à cette époque, mais des circonstances qui lui ont valu ses titres de noblesse :

« Messire Pieter de Coninck, alias « Petrus Rex, » né à Bruges vers 1240, fut doyen des tisserands de ladicte ville; et vers l'an 1300, le comte de Flandres, messire Guy de Dampierre, estant prisonnier à Paris, et la Flandre mise dessoubs le joug et servage du roi de France, Philippe le Bel, et opprimée par les cruaultés de messire Jacques de Chastillon, gouverneur pour le roi audict pays de Flandres, Pieter de Coninck prit les armes à la teste de ceux de Bruges, et après avoir tué grand nombre de François, en chassa le gouverneur, qui échappa, non sans grandes difficultés, de la ville. »

Nous continuons à citer d'Oudegherst, t. II, pages 314 et 316, et Meyerus, *Annal. Fland.*, p. 92 et seqq.

« Les Français estant rentrés en ladicte ville de Bruges, Pieter de Coninck prit la ville et chasteau d'Ardenbourg, et estant rentré par escalade, avec sept mille des siens, en la ville de Bruges, massacra tous les François au nombre de

Digitized by Google

quinze cents cavaliers et deux mille hommes de pied, et tous ceux qui ne savoient point dire les mots flamens « sclit ende vriendt. » Ainsi fust-il le libérateur de sa patrie. Et depuis, Pieter de Coninck, à la teste de ceux de Bruges et de Flandre, marcha, ensemble avec le comte de Namur et messire Guy son frère, et messire Guillaume de Juliers et aultres chevaliers flamens, à l'encontre des François à Groeninghe, vers Courtray; et ledict Pieter de Coninck, avec Jean Breydel, aussy de Bruges, fust armé chevalier par le comte Jean de Namur, et créé noble avec honneurs et prérogatives de noblesse, pour lui et tous ses descendants, sur le champ de bataille avant la meslée; et ledict messire Pieter, avec les susdicts princes, chevaliers et Flamens, martela sy courageusement les François, qu'ils furent mis en une honteuse déroute; et il en fut faict un si grand carnage, qu'on trouva bien quatre mille éperons dorés, de princes, barons et chevaliers tués sur le champ de bataille; voir le nom de « Bataille des Éperons d'or. »

» Messire Guy de Dampierre confirma depuis à messire Pieter de Coninck mercèdes de chevalerie et tous honneurs et prérogatives de noblesse qui lui avoient été octroyés, tant pour lui que pour tous ses descendants (1). »

(1) Le comte Guy de Flandre fut plus reconnaissant que l'historien d'Oudegherst envers le héros brugeois. En effet, d'Oudegherst trace fort rapidement les divers caractères de la guerre d'indépendance entreprise en Flandre par le vaillant tisserand, et couronnée de succès par son génie militaire, et par l'ascendant véritable qu'il avait su gagner sur l'esprit des princes et des chevaliers belges, réunis au camp de Groeninghe. C'est dans les *Annales des Flandres*, par Meyer, qu'il faut aller chercher les détails d'un des événements les plus mémorables de notre histoire nationale. Meyer, plus impartial et plus profond que d'Oudegherst, recherche les causes des Vêpres brugeoises, et fait sans cesse ressortir, au milieu du récit des événements, et les dominant, la grande figure populaire de Pieter de Coninck. Il faut lire, dans son traducteur, l'abbé Vély, le beau tableau de cette guerre d'indépendance des milices flamandes contre la plus vaillante chevalerie du monde.

Digitized by Google

II. Jean de Coninck, 1er du nom, chevalier, fils de messire Pieter, accompagna son père dans tous les conflits, dangers et guerres contre les Français. Il combattit aussi fort vaillamment à la bataille de Groeninghe, et fut également par la suite créé chevalier. Il épousa Cathelyne Van Hertsberghe, dont un fils, Arnould, qui suit, III.

III. Arnould de Coninck, 1er du nom, chevalier, mort l'an 1329, et inhumé à l'abbaye de la Trinité, à Hondschoote, avec épitaphe, avait épousé, en 1314, Richilde de Hondschoote, fille de Thierry, chevalier, qui se distingua par sa bravoure en la mémorable rencontre de Groeninghe, ou des Éperons d'or, dont trois enfants, savoir :

A. Huyghe, 1er du nom, qui suit, IV.

B. Arnould de Coninck, IIe du nom, chevalier, épousa Mahaud Van der Moere, fille de Jean, chevalier, dont une fille :

Catherine épousa, 1° Ghisbrecht Taye, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Wemmel, d'une très-noble et ancienne maison de Brabant, issue de la famille Cauwenberghe, une des sept patriciennes de la ville de Bruxelles, fils de messire Ghisbrecht Taye, IIe du nom, chevalier, et de Catherine Draeck, dont postérité, ainsi qu'il est démontré par la généalogie de la maison Taye et aussi dans le partage des biens de Ghisbrecht; 2°, en 1370, Regnier Clutinck, dit Mennens, chevalier, compris parmi les nobles vassaux du Brabant sous le duc Henri II et ses successeurs, dont postérité.

C. Aleyde, épousa Waulthier Thonys, chevalier, issu d'une famille ancienne, comptée parmi les nobles vassaux du Brabant sous le duc Jean III. Ils eurent, entre autres enfants, une fille :

Aleyde Thonys, qui épousa Waulthier Huten Steenweghe, dit Van der Noot, chevalier, issu d'une des sept familles patriciennes de la ville de Bruxelles, fils de Waulthier, chevalier, et de Lelia Van Linkebeke, comme il appert par la généalogie de la noble maison Huten Steenweghe, dite Van der Noot.

IV. Huyghe de Coninck, 1er du nom, chevalier, mort en 1369, et inhumé, avec sa femme, à l'abbaye d'Hondschoote. « Duquel messire Huyghe on voit encore une lettre ou quittance, en date de l'an 1359, en viibre, de xxiv livres parisis,

Digitized by Google

VI sols, en faveur de l'abbaye de la Trinité d'Hondschoote, et aussy pour prier pour lui et pour messire Arnould, son père, et pour dame Walburge, sa femme ; laquelle lettre ou quittance, sur parchemin, est ès mains de la susdicte abbaye.

» On voit aussy qu'en l'an 1355, messire Huyghe de Coninck, avec messire Waulthier, seigneur d'Erpe, chevalier, messire Adam Van Lede, messire Huyghe de Proost, et autres chevaliers, assista, comme homme de fief du comté de Flandres, en une certaine doléance que fit messire Jean Tollin, viscomte d'Alost, touchant ses fiefs, devant messire Henry de Bock, chevalier, bailly de la ville et terroir d'Alost. »

Il avait épousé Walburge de Meetkerke, fille de Jean, chevalier, dont un fils, Arnould, qui suit, V :

V. Arnould de Coninck, IIIe du nom, chevalier. « D'iceluy il y a lettres sur parchemin, en l'abbaye des Willemins, à Bruges, en date de l'an 1381, nov., constatant une fondation de XII livres parisis en faveur de ladicte abbaye, et aussy pour prier pour lui, et pour dame Jeanne, sa femme ; et messire Arnould a de plus donné à la susdicte abbaye un muid de bled de rente par an, comme il appert par lettres de 1387, estant ès mains de la prédicte abbaye, où il se dit fils de messire Huyghe, petit-fils de messire Arnould et arrière-petit-fils de Jean, lequel était fils de Pieter de Coninck ; ladicte lettre est scellée d'un scel où sont ses armes, qui sont de Coninck. » Arnould de Coninck, mort l'an 1403, fut inhumé à l'abbaye des Willemins, à Bruges, avec épitaphe. Il avait épousé Jeanne de Stavele, fille de Guillaume, seigneur d'Isenghien, dont trois enfants, savoir :

A. Huyghe de Coninck, IIe du nom, chevalier, etc., entra au service de Guillaume IV, comte de Hollande, se distingua par ses exploits, fut armé chevalier, et périt en septembre 1408, à la bataille d'Othée, près de Tongres, livrée par son souverain contre les habitants du pays de Liége.

B. Goswin, qui suit, VI.

C. Jean DE CONINCK, religieux à l'abbaye des Willemins à Bruges, où il fut inhumé.

VI. GOSWIN DE CONINCK, écuyer, s'établit à Gand et fut échevin des Parchons ou du deuxième banc du magistrat de la ville, pendant les années 1416 et 1423. Il épousa, à Gand, Yolende Van den Abeele, fille de Jean, dont quatre enfants, savoir :

A. Gertrude, épousa Jacques de Berbleghem, dit de Molendonck, chevalier, seigneur desdits lieux, dont une fille :

Catherine, morte en 1467, comme on peut s'en assurer par la généalogie de la très-noble maison d'Oyenbrugghe, dite d'Audenarde, épousa Jean d'Oyenbrugghe, dit d'Audenarde, chevalier, seigneur d'Impen et de Milsen, époux en secondes noces de Catherine Van Endonck.

B. Jean, qui suit, VII.

C. Thomas DE CONINCK, sans alliance.

D. Livine, religieuse jubilaire à l'abbaye de Rosendaele, où elle fut inhumée.

VII. JEAN DE CONINCK, IIe du nom, écuyer, mort l'an 1457, et inhumé à Gand, au cloître de l'ordre de Saint-François, dit « Up Meer, » avec épitaphe et armoiries, échevin de la Keure ou du premier banc du magistrat de la ville de Gand, pendant les années 1438, 1443, 1449 et 1452, échevin des Parchons ou du deuxième banc du magistrat de ladite ville, en 1438 et 1447, et commissaire de la ville pour le renouvellement du magistrat en 1451, épousa : 1° Alix de Cahieu, dite le Roy, d'une très-noble et ancienne famille, fille de Ghisbrecht de Cahieu le Roy, chevalier, et de Gilles de Ligny ; 2° en 1440, Avezoete Maikin.

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. Jeanne, épousa Jean Pot, écuyer, seigneur de Hoogerheyden et de Couvestein, d'une très-ancienne maison d'Anvers, dont postérité, comme il appert par une inscription et épitaphe en date de l'an 1563,

Digitized by Google

sur une tombe en marbre devant le chœur de l'église du cloître de Sainte-Brigitte, où est ensevelie noble dame Marie d'Ostende, fille de Guillaume, chevalier, et de dame Marie Vilain, avec seize quartiers.

B. Thiry DE CONINCK, homme de guerre au service du duc de Bourgogne, capitaine d'une compagnie de francs archers, tué à la bataille de Montlhéry, en 1465, sans alliance.

C. Jean DE CONINCK, IIIe du nom, mort en 1485, et inhumé avec sa femme, en l'église de Saint-François « Up Meer, » sous une belle pierre gravée de leurs armes et quatre quartiers, prit les armes de sa mère, qui sont d'or aux trois couronnes d'azur, et fut aussi, dit le Roy, comme il appert par plusieurs lettres sur parchemin qui existent aux archives des Parchons de la ville de Gand, et aussi comme il est dit dans l'ouvrage de Philippe de l'Espinoy.

Les mêmes armes se trouvent également sur une verrière qui est derrière le grand autel de l'église de Saint-François « Up Meer. »

Jean fut échevin de la keure dans les années 1467, 1477 et 1480, commissaire en 1479 pour le renouvellement du magistrat de la ville de Gand. Il épousa Cathalina Van der Meersch, dont il n'eut pas d'enfants. Il fit don de ses biens, par testament déposé aux archives des Parchons, à Jeanne de Coninck, sa sœur, épouse de Jean Pot, et à leurs enfants.

D. Guillaume DE CONINCK, religieux à l'abbaye de Notre-Dame des Dunes, vers Nieuport; il y mourut et fut enseveli sous une lame de cuivre, ornée de ses armes, qu'il brisa d'une bordure ou orle d'argent et de ses quatre quartiers.

Il eut du second lit, deux enfants, savoir :

E. Alexie, épousa Jacob de Moor, écuyer, échevin de la keure de la ville de Gand.

F. Baudouin, qui suit, VIII.

VIII. BAUDOUIN DE CONINCK, bailli de la ville et du pays d'Assenede, où il mourut, épousa Benoite Van Overschelde, fille de Royer, échevin du Franc de Bruges, dans les années 1449 et suivantes, dont un fils et deux filles, savoir :

A. Martin, qui suit, IX;

B. Marguerite, épousa Robert de Groote, fils de Guillaume, écuyer, de la noble maison de Groote, seigneurs de Drumez, originaire de la Hollande et encore existante dans la ville de Gand.

C. Catherine, religieuse au couvent de Galilée de l'ordre de Saint-Augustin, à Gand, où elle mourut.

IX. Martin de Coninck, bailli du pays et de la ville d'Assenede après le décès de son père, échevin, en 1526, de la keure de la ville de Gand.

« Martin de Coninck s'estant depuis immiscé en des doctrines hérétiques et pernicieuses contre le service de Dieu et de la sainte Église, et s'éstant rendu coupable d'une certaine hérésie sacramentelle, en l'année 1529, fust cruellement puni selon les avis et placards de l'empereur Charles V, de glorieuse mémoire, et eust la teste tranchée et fust dégradé de sa noblesse, et furent ses biens confisqués. »

Il avait épousé, en 1515, Marie d'Overbeke, fille de Gilles, chevalier, seigneur d'Overbeke et d'Overmeire, et de Marguerite Haegelinx, mariés par contrat en date de l'an 1491, comme il appert par les registres des Parchons, folio C et V, dont quatre enfants, savoir :

A. Philippe, qui suit, X ;

B. Robert de Coninck, religieux, en expiation du crime de son père. à l'abbaye de Saint-Bernard-lez-Anvers, où il mourut.

C. Gilles de Coninck, religieux à l'abbaye de Saint-Pierre-lez-Gand, où il fut inhumé.

D. Nicolas de Coninck, épousa Jeanne de Vriendt, veuve de Jean de Seclyn, chevalier, tué par les hérétiques, dont il n'eut pas d'enfants.

X. Philippe de Coninck, mort en 1573 et inhumé à l'église de Saint-Jacques, à Gand, avec Claire de Vremde, sa deuxième femme, sous une pierre bleue ornée de leurs armes et de leurs quartiers, qui sont, à dextre de Coninck, et à sénestre de Vremde, capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied contre les hérétiques, enseigne dans la bande d'ordon-

Digitized by Google

nance du comte de Roulx, épousa, 1° en 1536, Wilhelmine de Paepe, fille de Henry, écuyer, seigneur de Lokeren et Sursel, et d'Anne de Lydekerke, fille de Daniel, chevalier de Jérusalem; 2° en 1543, Claire de Vremde, fille de Gilles et de Jacqueline Van der Sare.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Émérentiane, épousa Corneille Donaes, fils de Liévin, écuyer, et de Catherine d'Overbeke, dont il n'eut pas d'enfants.

B. Isabeau, épousa, 1° Liévin Toebast, seigneur de Heupelbraeme, fils de François, échevin de la keure de Gand en 1555 et 1569, descendant de ce célèbre Licuin Toebast échevin de la keure de Gand en 1453, 1462, 1468, 1470, 1471, 1476, dont postérité; 2° Nicolas Van der Meulene, fils de Nicolas et de Margriete Everaert, lequel, étant veuf sans enfants, épousa en secondes noces, Livine Masseel.

C. Jacques, 1er du nom qui suit, XI.

Il eut du second lit, trois enfants, savoir :

D. Georges de Coninck, 1er du nom, échevin de la keure de Gand, en 1580 et 1583, épousa Paschine Van der Houte, fille de Philippe, seigneur dudit Haultcamp, et d'Anne de Walle, dame de Corvere. Georges de Coninck est le chef de la deuxième branche.

E. Marie, épousa Josse Metteneye, fils de Pierre et de Margriete de Baenst.

F. Claire, morte sans alliance.

XI. Jacques de Coninck, 1er du nom, écuyer, seigneur de Nieuwerkerke et d'Overbrouck par sa femme, né en 1542, cornette dans la bande d'ordonnance du seigneur de Morbecque, fut ensuite capitaine d'une compagnie de la garde bourgeoise de la ville de Gand, pour le service de Dieu, de la sainte Église, de Sa Majesté Catholique et de ladite ville de Gand.

Il épousa, en 1571, Martine de Ruddere, fille de Livin et de Françoise Clocman, descendante de cette noble et ancienne maison de Ruddere, établie dans la ville de

Digitized by Google

Gand, qui a donné des échevins au magistrat de la ville depuis l'an 1305, ainsi que le démontre Philippe de l'Espinoy, page 363 ; « et, ajoute l'Espinoy, ceux de cette famille de Ruddere, firent, dès 1300, plusieurs nobles et riches alliances avec plusieurs familles de cette ville. »

Jacques de Coninck eut de son mariage cinq enfants, savoir :

A. Jeanne, religieuse au couvent de Dorseele où elle mourut.

B. Élisabeth, épousa Guillaume Meyntkins, écuyer, seigneur de Gheluwe, fils de Liévin et d'Anne Van der Heede, dont plusieurs enfants.

C. Anne, fille dévote à Bruges.

D. Jacques, qui suit, XII ;

E. Jossine, épousa Georges Musaert, écuyer, seigneur d'Oultre et bailli d'Axele, d'une ancienne famille qui fut honorée du titre de chevalier, le 17 décembre 1640, en la personne de Charles François Musaert, seigneur d'Oultre, descendant dudit Georges Musaert et de Jossine de Coninck.

XII. Jacques de Coninck, IIe du nom, seigneur d'Overbrouck et de Nieuwerkerke, né en mai 1176, conseiller au conseil de Flandre jusqu'à sa mort, épousa Jeanne de Moor, fille de Jean et d'Élisabeth Van Caneghem, d'une noble et ancienne maison de Gand, mort en 1649 et inhumé avec sa femme à l'église de Saint-Michel, à Gand, dans la chapelle de Sainte-Croix, sous une belle pierre bleue, gravée en chef et en pointe de leurs armes, dont deux enfants, savoir :

A. François, qui suit, XIII.

B. Marie Anne, épousa Georges Musaert, écuyer, seigneur d'Oultre, fils de Georges et de Jossine de Coninck, ci-dessus, dont plusieurs enfants, entre autres une fille :

Claire Musaert, épousa son cousin, Gaspard Ignace de Coninck.

XIII. François de Coninck, écuyer, seigneur de Nieuwerkerke, avocat au conseil de Flandre, renommé pour sa sa-

Digitized by Google

gesse, épousa, en 1614, Jossine Musaert, sa cousine, mort le 27 septembre 1652 et inhumé avec sa femme au couvent des carmes déchaussés, à Gand, sous une belle pierre blanche, placée sur le côté du maître-autel, avec épitaphe, dont huit enfants, savoir :

A. Jacques François DE CONINCK, né le 27 juillet 1615, mort sans alliance, en 1639.

B. Jossine, née le 3 mars 1617, sans alliance.

C. Marie, née en mars 1619.

D. Jeanne, née en décembre 1620.

E. Georges DE CONINCK, né en mars 1625.

F. Balthazar DE CONINCK, né en mars 1627. — Morts en bas-âge.

G. Catherine Françoise, née le 31 avril 1630, épousa, le 25 avril 1656, Frédéric Ignace de Nieulant, seigneur de Walle, d'une très-ancienne et très-noble famille, chevalier par lettres patentes du roi Philippe IV, du 7 octobre 1647, fils d'Olivier, écuyer, seigneur de Bruaune conseiller au conseil de Flandre, et conseiller pensionnaire du pays de Waes, et d'Isabelle Van Leugenhagen, petit-fils d'Olivier, conseiller pensionnaire et greffier du pays de Waes, écuyer, seigneur desdits lieux, et d'Adrienne Wyts, et arrière-petit-fils d'Olivier de Nieulant, écuyer, seigneur de Gaverinxhove et d'Aldegonde Maes.

H. Gaspard Ignace, qui suit, XIV.

XIV. GASPARD IGNACE DE CONINCK, né le 12 juillet 1635, mort en 1669, épousa Claire Musaert, sa cousine, fille de Georges, IIe du nom et de Marie de Coninck, dont un fils, qui suit, XV.

XV. JEAN DE CONINCK, né le 13 octobre 1660, mort sans enfants, le 30 septembre 1694, et inhumé avec sa femme dans l'église du couvent de Ter Haeghen, à Gand, devant le maître-autel, sous une pierre blanche, gravée de deux écus, l'un en chef, qui est de Coninck, l'autre en pointe, qui est de Boele, avec épitaphe, avocat et ensuite conseiller au conseil de Flandre, épousa Jacqueline Boele de cette noble et ancienne famille de Boele qui a donné des échevins à la keure de

Digitized by Google

Gand dès l'an 1302, Philippe de l'Espinoy ajoute, à ladite année 1302, page 352 de ses recherches, que « cette noble famille a produit de vaillants hommes, comme le témoignent les histoires. » Elle mourut le 18 septembre 1691, après avoir fondé par acte de dernière volonté, et de concert avec son mari, une messe quotidienne à dire, à perpétuité, pour le salut de leurs âmes.

Deuxième Branche.

XI. Georges de Coninck, Ier du nom, et Paschine Van den Houte, eurent quatre enfants, savoir :

A. Catherine, religieuse aux Pauvres-Claires de la ville de Gand.

B. Georges, qui suit, XII.

C. Louise, épousa Adrien de Vetere, fils de Martin, échevin de la keure de Gand, et de Catherine Van der Zype, fille de Guillaume, seigneur de Wasières.

D. Simon de Coninck, chevalier, entra au service de Sa Majesté Catholique et acquit une grande renommée par ses hauts faits et ses exploits. Il devint major dans un régiment d'infanterie wallonne et fut, à cause de son zèle et de sa bravoure, comme aussi à cause des services de ses ancêtres, honoré de la dignité de chevalier, avec permission, par lettres patentes du roi Philippe IV, en date du 28 septembre 1629, de porter une couronne au lieu d'un bourlet, sur le timbre de ses armes. Il mourut peu de temps après sans alliance.

XII. Georges de Coninck, IIe du nom, écuyer, seigneur de Nieuwerkerke, né le 6 mars 1570, mort le 1er mai 1631 et inhumé à l'église de Saint-Jacques à Gand, échevin des Parchons de la ville de Gand, en 1610, comme il était dit dans l'ouvrage de Philippe de l'Espinoy, qui ajoute, à ladite année, que « ceux de cette famille de Coninck ont été souvent employés en des honorables états, pour le service de Sa Majesté Catholique, et spécialement en son conseil des Flandres et au magistrat de la ville de Gand. Il fut aussi échevin des Par-

Digitized by Google

chons, en l'an 1622, et de la keure, ou du premier banc, en 1617, 1619 et 1628. Enfin il fut trésorier de la ville en 1626, et en 1627.

Il épousa, en 1594, Marguerite Van der Crayen, fille de Simon, écuyer et échevin de la keure, et de Françoise Van Caeseele, dont sept enfants, savoir :

A. Thomas, qui suit, XIII.

B. Jossine, abbesse de l'abbaye de Wevelghem, vers Courtrai, où elle mourut le 22 mars 1642 et fut inhumée sous une belle pierre gravée de ses armes.

C. Jacques DE CONINCK, IVe du nom, écuyer conseiller de S. M. C. en son conseil de Flandres, jusqu'à sa mort, sans alliance, en 1636, fut inhumé à l'église des Saint-Jacques à Gand, au chœur, près du tabernacle, sous une belle pierre gravée des armes de Coninck, avec épitaphe.

D. Marie, morte, sans alliance, le 7 mai 1633.

E. Marguerite, morte sans alliance, le 23 avril 1627.

F. Pierre DE CONINCK, né le 21 septembre 1600, épousa, en novembre 1627, Laurence Andries, dont une fille unique :

Marie, baptisée à l'église de Saint-Bavon à Gand, le 16 avril 1628, morte jeune, sans alliance.

G. Marie, épousa Jean de Servati, bailli du pays de Kessenich, issu de la noble maison de ce nom, alliée à l'illustre famille de Lampugnani, une des huit familles patriciennes et nobles de la ville de Milan. Il était fils de Jean François de Servati, capitaine de cavalerie, qui vint aux Pays-Bas avec le prince Alexandre de Farnèse et fut commandant du château de Montfort, et de Marie Hendrix de Lichtembourg, dont postérité.

XIII. THOMAS DE CONINCK, écuyer, seigneur de Nieuwerkerke, né le 11 avril 1595, échevin de la keure de Gand en 1627, et des Parchons en 1629, épousa le 7 février 1623, Cornélie Van Dyck, fille de Gérard, écuyer d'une famille noble qui a plusieurs fois contracté de nobles et riches alliances en Flandre, et de Catherine Van Wyck, fille

Digitized by Google

d'Arent, seigneur d'Oorsenoort et de Nieuwcuyck, famille noble alliée à ceux de Malsen, de Salaert, de le Zype et de Raverschoot, dont il eut, outre plusieurs enfants morts en bas-âge ou sans alliance, deux enfants, savoir :

A. Marguerite, épousa le 15 avril 1653, Pierre Ingelbert Bauwens Van der Boyen, chevalier, seigneur de Macken, mort le 6 novembre 1694, d'une ancienne et noble maison honorée du titre de chevalier, et depuis de celui de baron par lettres patentes de l'an 1659, plusieurs fois échevin et bourgmestre de la ville de Malines, fils de Jean, écuyer, seigneur de Macken, conseiller et maître de la chambre des comptes de Gueldre et de Claire Kerremans.

B. Jacques Félix, qui suit, XIV.

XIV. Jacques Félix de Coninck, écuyer, seigneur de Nieuwerkerke et d'Overbroeck, né le 7 juin 1627, mort à Bruxelles le 16 janvier 1684 et inhumé avec sa femme, à l'église Saint-Jacques, à Gand, sous un beau monument, au milieu de la balustrade du chœur de Saint-Jacques, et qui existe encore dans un état de parfaite conservation ; conseiller au conseil de Flandre, par commission donnée le 10 avril 1668, acquit une grande renommée par sa sagesse et son érudition. Il donna à l'église de Saint-Jacques, à Gand, quatorze mille florins, en fondation perpétuelle.

Il avait épousé le 7 septembre 1653, Anne Van Hoobrouck, fille de Louis, écuyer, seigneur d'Asper et de Synghem, trésorier de la ville de Gand, et de Livine de Dormael, dame d'Axelwalle, d'une très-ancienne maison, déjà citée parmi les nobles vassaux du Brabant sous le duc Jean Ier, petite-fille de Louis Van Hoobrouck, écuyer, seigneur desdits lieux, échevin de la keure, et de Catherine Van der Poust ; et arrière-petite-fille de Jean Van Hoobrouck, écuyer, et d'Élisabeth de Scheynghem, dame de Singelbaenst, dont deux enfants, savoir :

A. Abraham Joseph, qui suit XV.

Digitized by Google

B. Louis Ignace DE CONINCK, chevalier, seigneur d'Overbrouck, né le 13 mai 1657, mort le 26 janvier 1684 et inhumé à Sotteghem, sous une belle pierre blanche, avec armoiries et quartiers, bailly du pays de Sotteghem et député ordinaire du pays d'Alost. créé chevalier héréditaire en même temps que son frère, Abraham Joseph, épousa Élisabeth Peeters, dite Stommelinx, issue d'une très-noble et très-ancienne maison de Flandre, toujours grandement alliée, née le 28 juillet 1632, fille de Charles François Peeters, dit Stommelinx, chevalier, seigneur de Werterghem et Walhove, conseiller et procureur général du conseil de Flandre, qui obtint, par lettres patentes du roi Charles II, en date du 21 août 1679, le titre de chevalier et la permission de porter, de même que ses ancêtres, les armes de Stommelinx écartelées avec celles de Mortaigne et de Jossine Lucine Stalins, fille de Jean, seigneur de Lembeke et Terburg et d'Isabeau de Harduin, sa première femme, dont un fils unique, Charles Philippe, qui suivra, XVI. (Deuxième branche.)

XV. ABRAHAM JOSEPH DE CONINCK, chevalier, seigneur de Nieuwerkerke et Wouterminck, né le 9 novembre 1654, fut, ainsi que son père Jacques Félix, conseiller au conseil de Flandre, par lettres patentes du 17 mars 1714. Il obtint confirmation de sa noblesse, laquelle « fust reconnue vieille et d'ancienne date, fust maintenu noble, anobli si besoin étoit, et crée chevalier du Saint-Empire romain, lui et tous ses descendants masles, avec pouvoir d'ajouter à leurs armes une couronne d'or, au lieu de bourlet, par diplôme de l'empereur Charles VI, de glorieuse mémoire, en date du 2 mai 1719 ; et ledict diplôme fust confirmé, avec rétroaction au 2 mars, pour ses enfants, par nouvelles lettres patentes, en date du 16 mars 1735, enregistrées dans la matricule de l'Empire. »

Abraham Joseph de Coninck, inhumé dans l'église de Saint-Jacques, avait épousé Anne Baudewyns, fille de Jean Baptiste et d'Anne Campyn.

Ils furent chefs de la première branche de leur maison, éteinte en 1827, dans la personne de Louis de Coninck, che-

valier héréditaire du Saint-Empire romain, dit le chevalier d'Oultre. Ils eurent sept enfants, savoir :

A. Jacques Félix DE CONINCK, chevalier héréditaire, du Saint-Empire romain, mort sans alliance le 2 novembre 1745.

B. Louis Joseph DE CONINCK, chevalier héréditaire, licencié en droit canon, protonotaire apostolique et chanoine gradué noble du chapitre de l'église cathédrale de Saint-Bavon, etc. Il prit possession de son canonicat le 19 janvier 1720. Il légua, par acte de sa dernière volonté, passé le 5 février 1733, une somme d'argent aux pauvres, mourut le 8 septembre 1744 et fut enterré à l'église de Saint-Bavon, à Gand, où il gît auprès de son grand-oncle Charles Van Hoobrouck, écuyer, chanoine gradué noble du même chapitre.

Le chanoine Hellin donne, dans ses corrections et additions, l'inscription gravée sur la tombe de Louis Joseph de Coninck, dans la chapelle de Notre-Dame des Rayons.

D. O. M.
Et piæ memoriæ
reverendai dmodum ac amplissimi viri, domini
D. Ludovici Josephi de Coninck,
exempta hujus cathedralis ecclesia,
canonici nobilis graduati ac protonotarii apostolici
decessit VIII septembris 1744
anno ætatis suæ XLVI.

C. Abraham Michel DE CONINCK, chevalier héréditaire du Saint-Empire romain, mort sans alliance le 14 février 1749.

D. Philippine Thérèse, épousa, 1° Pierre Ignace de Corte, chevalier, issu d'une des plus nobles et des plus anciennes maisons de Bruges, lieutenant-colonel au service d'Espagne, fils de Joseph, chevalier, seigneur de Jonchershove et Tewerst, conseiller au grand conseil de Malines et d'Anne Catherine Waertjens; petit-fils de Louis de Corte, créé chevalier par lettres patentes du 24 août 1645, et d'Anne de Sinneghem, dont il n'eut pas d'enfants.

Elle épousa, 2° Joseph d'Azuara y Gandia, chevalier, fils de François d'Azuara y Gandia, mort sans postérité, le 14 janvier 1771, chevalier

Digitized by Google

et lieutenant-capitaine du roi à Carthagène, en Espagne, au service de Sa Majesté Catholique et de Marie Van der Haeghen, de l'ancienne maison Van der Haeghen des Flandres.

E. Catherine, religieuse aux Pauvres-Claires à Gand.

F. Marie Anne Philippine, morte le 1er février 1773, et inhumée avec son mari dans l'église des pères Récollets à Gand, épousa, le 11 décembre 1728, son cousin Charles Van Hoobrouck, écuyer, seigneur de Truf, fils de Charles, écuyer, seigneur dudit lieu et de Robertine Sneps, veuve d'Emmanuel Rodriguez d'Evora y Vega, dit le chevalier de Rhodes; petit-fils de François Van Hoobrouck, écuyer, seigneur de Truf, échevin de la keure de Gand, de 1688 à 1689, et d'Anne de Hainin, de la très-ancienne et très-illustre maison de Hainin de Boussu d'Alsace, marquis de Caraman et prince de Chimay, et arrière-petit-fils de Louis Van Hoobrouck, écuyer, seigneur d'Asper, Synghem et Axelwalle, et de Livine de Dormael.

De leur mariage est née une fille unique et héritière, Philippine Thérèse Van Hoobroeck, dame de Truf, qui épousa, 1° le 14 juillet 1753, Jérôme Joseph d'Hane, chevalier, seigneur de Tervarent, fils d'Eugène Joseph d'Hane, chevalier, et de Marie Françoise d'Hane, sa cousine. Dont postérité.

Elle épousa, 2° le 30 avril 1787, Pierre Louis Joseph, baron de Haveskerke, fils de Louis Joseph et de Marie Van der Varent.

G. Jean Baptiste, qui suit XVI.

XVI. Jean Baptiste de Coninck, IIe du nom, chevalier héréditaire du Saint-Empire romain, seigneur d'Oultre, chef bailly de la loi et seigneurie de Saint-Bavon, etc.; épousa à Gand, le 27 mars 1742, Françoise Isidore Marie Nicole d'Azuara y Gandia, née à Carthagène le 10 décembre 1717, sœur de Joseph d'Azuara, ci-dessus, morte le 3 avril 1751 et enterrée dans l'église de Saint-Jacques, à Gand, dont quatre enfants, savoir :

A. Louis Joseph, qui suit, XVII.

B. Jean Baptiste de Coninck, IIIe du nom, chevalier héréditaire, né le 30 mars 1744, sans alliance.

C. Marie Claire Colette, née le 6 avril 1746, et inhumée avec son

Digitized by Google

mari dans l'église de Nokeren, épousa le 25 juin 1772, Jean Baptiste de Ghellinck, seigneur de Nokeren, né et baptisé le 18 septembre 1747, fils de Jean Baptiste, seigneur de Wingene et de Marie Sabine de Ghellinck, sa cousine, laquelle était fille unique de Mathieu Xavier Ghellinck et de Marie Colette du Bois, et petite-fille de Jean Baptiste de Ghellinck, seigneur de Gorchem, bourgmestre de Courtrai, et d'Isabelle Marre, dont un fils et deux filles :

a. Charles DE GHELLINCK DE NOKEREN, mort en 1850, sans postérité.

b. N..., épousa Charles Piers de Raveschoot, dont elle n'eut pas d'enfants.

c. N..., épousa Charles de Kerckove de Denterghem, dont elle eut trois enfants :

1. Une fille non mariée.
2. Auguste DE KERCKOVE DE DENTERGHEM, officier d'ordonnance de Sa Majesté Léopold Ier, roi des Belges, chevalier de l'ordre de Léopold.
3. Victor DE KERCKOVE DE DENTERGHEM, épousa, en 1852, Marie, vicomtesse de Meerman d'Harlebeke.

D. Colette Jeanne Louise, née le 16 janvier 1748, morte en 1832 et inhumée avec son mari dans l'église d'Asper, au caveau de la maison Van Hoobrouck, épousa, le 10 janvier 1770, Ferdinand Emmanuel Charles François Van Hoobrouck, seigneur d'Asper, Synghem et Axelwalle, échevin de la keure de Gand, fils d'Emmanuel Charles Van Hoobrouck, écuyer, seigneur d'Asper, Synghem, Axelwalle, Worteghem, Ten Hulle, Mooreghem, Tewalle, etc., trésorier de la ville de Gand, et d'Anne Catherine Walckiers, sa première femme ; petit-fils de Charles François, écuyer, seigneur desdits lieux, et de Catherine Charlotte Baillet-Leuwembourg, fille d'Emmanuel, chevalier, seigneur de Leuwembourg et de Charlotte Volckaert, fille du seigneur et puis comte de Weldene ; arrière-petit-fils d'Abraham Van Hoobrouck, écuyer, seigneur desdits lieux, et de Marie Anne de Cuyck de Microp, de l'illustre maison des comtes de Cuyck, cités parmi les barons du Brabant dès l'an 1000, dont il eut quatre enfants :

Deux fils morts sans alliance, et deux filles dont l'une épousa Philippe, baron de Camelles, chevalier, fils de Wenceslas, major au service de LL. MM. II. et RR., et de Charlotte de Varnewyck ; l'autre épousa Charles Van Ackere. Sans postérité.

XVII. LOUIS JOSEPH DE CONINCK, chevalier héréditaire, sei-

gneur d'Oultre, né le 10 janvier 1743, épousa le 10 février 1770, Jeanne Colette de Berlaere, fille de Jean Baptiste Pierre de Berlaere de Trivières, chevalier, seigneur d'Overbroeck, amman héréditaire de la ville de Gand, et d'Anne Marie Coolman, fille de Jean Baptiste et de Thérèse Albertine Stalins; petite-fille de Charles Pierre, chevalier, seigneur dudit lieu, amman de Gand, et de Marie Thérèse Van Loo, d'une ancienne famille de magistrats de Gand, dont un fils unique, Louis de Coninck, qui suit, XVIII.

XVIII. Louis de Coninck, chevalier héréditaire du Saint-Empire romain, seigneur d'Oultre, dit chevalier d'Oultre, dernier descendant mâle de la branche aînée des chevaliers de Coninck, né en mai 1772, mort en 1827, sans alliance et sans avoir exercé aucune fonction. S. M. le roi Guillaume Ier des Pays-Bas l'avait compris dans l'ordre équestre de la Flandre occidentale par arrêté royal pris à la Haye le 14 avril 1816, n° 281; mais le chevalier d'Oultre, n'ayant pas rempli les conditions exigées, vit sa nomination à ce grade nobiliaire annulée par un nouveau décret.

Deuxième Branche.

XV. Louis Ignace de Coninck, ci-dessus, chevalier héréditaire, seigneur d'Overbrouck, né le 13 mai 1657, mort le 26 janvier 1684, fils de Jacques Félix et d'Anne Van Hoobrouck, épousa Élisabeth Peeters, dite Stommelinx de Mortaigne, dont un fils unique, Charles Philippe, qui suit, XVI.

XVI. Charles Philippe de Coninck, chevalier, seigneur d'Overbrouck, Nieuwerkerke et Wauternick, etc., né le 9 juin 1684, grand bailly de Sotteghem, et député ordinaire du pays d'Alost aux états de Flandre; épousa, 1° Cornélie Toebast, dame de Heuckelghem, de cette ancienne famille de magistrats de Gand dont il a été parlé ci-dessus, fille de Paul, écuyer,

Digitized by Google

seigneur de Heupelbraeme, Heuckelghem, S'Graevendriesche, Dricoen, etc., et de Jeanne Catherine de Smet; 2° Jeanne Catherine Van der Varent, fille de Louis, vicomte Van der Varent, chevalier, conseiller du conseil de Flandre et de Marie Jacqueline Mortgat, fille d'Hubert, écuyer, drossart du marquisat d'Assche, et de Catherine Goes.

Il eut du premier lit, un fils, savoir :

A. Baudouin Charles Philippe, qui suit, XVII.

Il eut du second lit, un fils, savoir :

B. François Louis DE CONINCK, chevalier, bailli de Sotteghem, inhumé à Sommerghem, près son père et de sa femme, avec épitaphe et quartiers :

CONINCK, Peeters dit Stommelinx, Van der Varent, Morgat,
WAEPENAERT, Guens, Thiryn, Van der Leemputte.

Il épousa, le 22 mai 1766, à Saint-Bavon, à Gand, Catherine Josèphe Victoire Félicité de Waepenaert, fille d'Emmanuel, chevalier, haut échevin du pays de Termonde, et de Thérèse Angélique Alexandrine Thyrin, fille de Louis François, chevalier, seigneur de Rodemeire, des Clefs, et de Jeanne Van der Leemputte, dont trois filles :

a. Françoise Louise Julie, née le 6 décembre 1767.

b. Marie Julie Louise Josèphe, née le 2 avril 1769.

c. Marie Thérèse Emmanuelle, née le 27 mai 1771, et toutes baptisées à Sommerghem.

XVII. BAUDOUIN CHARLES PHILIPPE DE CONINCK, chevalier héréditaire, seigneur de Nieuwerkerke, Overbrouck, Wauterninck, Heuckelgem, etc., mort le 1er août 1770, épousa, 1° Marie Anne Van der Moesen, morte sans postérité; 2° le 17 janvier 1764, Jeanne Marie Albertine Delrio y Ayala, née le 19 mai 1729, sœur de Marie Delrio, qui épousa Joseph Maximilien de Blois, comte d'Arondeau, toutes deux filles de Pierre François Delrio, chevalier, seigneur de Denterghem, et de Marie Isabelle Van de Woestyne-Becelaere, petites-filles de Pierre François Delrio, chevalier, seigneur de Denterghem, Eeghem, etc., et de Marie Anne de Crom-

brugghe, arrière-petites-filles d'Antoine François, chevalier, et d'Adrienne de Wyckhuys. Jeanne Marie Delrio portait ces seize quartiers :

DELRIO, del Castillo, Ayala, Witte,
WYCKHUYS, Pollinchove, Brune, Van der Zype,
CROMBRUGGHE, Gruutheere, Damant, Sicleers,
DELRIO, del Castillo, Ayala, Witte,
VAN DE WOESTYNE BECELAERE, Rosimbos, Van Huerne, le Becq,
MELUN-ARENBERG, Gand-Vilain, Henriquez, Sarmiento,
NIEULANT, Wyts, Leughenhagen, du Rivage,
CONINCK, Moor, Musaert, Coninck.

3° A Bruges, le 16 janvier 1770, Marie, baronne Van Zuylen Van Nievelt, femme en secondes noces de N. de Colnet de Goucy, dont trois filles : une d'elles a épousé messire N. Rotsart, seigneur de Hertaing, et les deux autres n'ont pas contracté d'alliance. Elle était fille de Jacques Rudolph, seigneur de Snaepburg, directeur général des postes impériales, au quartier de Bruges, échevin de Bruges, député aux états de Flandre, etc., et d'Anne Catherine Woelaerts, fille de Pierre, bourgmestre de la ville d'Ostende, et de Catherine Van Borm; petite-fille de Pierre André, baron Van Zuylen Van Nievelt, capitaine au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, chambellan du prince de la Tour et Taxis, et depuis directeur général des postes de la ville et du franc de Bruges, et d'Anne Caroline Lefebure; arrière-petite-fille de Pierre François, baron Van Zuylen, et d'Olympie Syndicco.

Il eut du troisième lit un fils unique et héritier :

Patrice Charles Ghislain, né posthume, qui suit, XVIII.

XVIII. PATRICE CHARLES GHISLAIN DE CONINCK, chevalier, seigneur d'Overbrouck, Nieuwerkerke, Wauterninck, etc., baron de l'empire français et successivement avocat au conseil de Flandre, conseiller de préfecture au département de la Lys, préfet des départements de l'Ain, de Jemmapes, des Bouches-de l'Escaut et des Bouches-de-l'Elbe; rapporteur de la commission chargée de préparer la loi fondamentale en 1815;

Digitized by Google

gouverneur de la Flandre orientale, ministre de l'intérieur, inspecteur général du waterstaat, ministre des affaires étrangères, ministre d'État, etc., grand-croix de l'ordre du Lion Belgique, commandeur de l'ordre impérial de la Réunion, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, etc., né à Bruges, le 19 novembre 1770, et tenu sur les fonts de baptême par Patrice Beaucourt, seigneur de Heupelbraeme, S'Gravendriessche, etc., son oncle maternel, mort à Bruges le 22 mai 1827. De toutes les carrières qui lui étaient ouvertes, le jeune chevalier de Coninck, studieux et appliqué dès son enfance, choisit celle du barreau. Il était avocat au conseil de Flandre à l'époque de la révolution française, et il s'était rendu déjà si célèbre dans sa profession, qu'en 1794, lors de l'entrée des Français en Belgique, il fut appelé à de hautes fonctions officielles dans l'administration du département de la Lys. Placées ainsi, et en quelque sorte malgré lui, en lumière, les capacités réellement extraordinaires de M. le chevalier de Coninck lui firent parcourir d'un pas rapide toute l'étendue de la carrière des honneurs publics. Cependant, et c'est là une vérité généralement attestée par tous ceux qui s'honorent d'avoir connu dans l'intimité cet homme éminent, il ne recherchait ni l'éclat ni les titres, et les distinctions dont il fut comblé par l'empereur Napoléon Ier et par le roi Guillaume Ier lui paraissaient être des faveurs extraordinaires que rien ne justifiait. Nommé conseiller du département de la Lys en 1800, il ne fit, pour ainsi dire, que traverser ce beau poste. Appelé à la préfecture du département de l'Ain, il quitta cette résidence pour celle beaucoup plus importante du chef-lieu du département de Jemmapes. Lors de la réunion de la Zélande à la France, Napoléon, voulant se rendre populaire dans ses nouveaux États, s'attacha à les faire administrer par des fonctionnaires intègres, capables et sympathiques aux habitants ; il nomma M. le chevalier de Coninck préfet des

Bouches-de-l'Escaut, à Middelbourg, et fit joindre à la lettre de nomination le brevet de maître des requêtes au conseil d'État. Enfin, en 1811, alors que ses plus vives préoccupations étaient dirigées vers l'Allemagne, l'empereur le nomma préfet du nouveau département des Bouches-de-l'Elbe, à Hambourg. Précédemment, l'empereur, voulant aussi lui donner une preuve signalée de sa reconnaissance impériale pour les services qu'il avait rendus à la France dans les différentes fonctions dont il l'avait investi, lui avait décerné, outre la décoration de l'ordre de la Légion d'honneur, le cordon de commandeur de l'ordre impérial de la Réunion, et, enfin, le titre de baron de l'empire français, par décret du 15 août 1810, contre-signé par l'archichancelier prince Cambacérès. Les événements politiques qui bientôt donnèrent une nouvelle face aux principaux gouvernements de l'Europe, le démembrement de l'empire français et la création du royaume des Pays-Bas, ramenèrent M. P. de Coninck dans sa patrie, mais ne lui permirent pas de réaliser son rêve le plus cher, le retour à la vie privée. Le roi Guillaume l'appela à faire partie de la commission chargée de préparer le projet de la loi fondamentale; les lumières qu'il répandit dans la discussion préparatoire de ce grand travail, destiné à consacrer nos droits politiques, lui valurent l'honorable mission d'être nommé rapporteur de la commission, tant ses collègues étaient convaincus qu'ils ne pouvaient choisir un plus digne organe de leurs travaux. Il prouva d'ailleurs, par le discours profond, lumineux, élégant, qui se trouve en tête de la charte de 1815, qu'il possédait à la fois la science de l'homme d'État consommé et le talent d'un écrivain de mérite. En récompense de ces nouveaux services, il reçut une double nomination, celle de commandeur de l'ordre du Lion Belgique et celle de gouverneur de la province de la Flandre orientale. Depuis, il fut successivement appelé au rang de ministre de

l'intérieur, d'inspecteur général du waterstaat, et enfin de ministre des affaires étrangères. Ces trois branches si importantes des services publics conservent encore, aussi bien en Hollande qu'en Belgique, des traces profondes de son passage aux affaires.

Nommé grand-croix de l'ordre du Lion Belgique, et, peu de temps avant sa mort, ministre d'État, M. le chevalier de Coninck avait été compris, par décret du 14 avril 1816, dans les premières listes des membres de l'ordre équestre de la Flandre occidentale ; par diplôme de la même date, il reçut confirmation royale de sa noblesse et de son titre de chevalier, avec les qualifications de « Jonckheer et de Hoog wel geboren, » titres applicables à tous ses descendants mâles.

Il avait épousé, à Bruges, le 4 juin 1797, Françoise Augustine Marie Van Outryve, dame de Merckem, Corvere, Regelburg, Schoppeghem, Mottes, Pollinchove, Bavinchove, Wintsvelde, Hallewyn, la Coy, des Plancques, etc., morte à Gand le 10 avril 1837 ; fille unique de Jean Jacques, chevalier héréditaire du saint-empire romain, chevalier de la Légion d'honneur, seigneur de Merckem, Regelburg, Corvere, et d'Élisabeth Anne Coppence, dame de Bavinchove, Schoppeghem, Mottes, etc., dont trois enfants, savoir :

A. Émilie Françoise Marie Ghislaine, née le 22 octobre 1800, morte sans alliance, à Paris, le 1er février 1815, et inhumée au cimetière du père La Chaise, dans un caveau à ses armes.

B. Virginie Marie Ghislaine, née le 19 août 1804, morte à Bruges le 10 mars 1809, et inhumée à Merckem, dans le caveau de sa famille.

C. Théodore Joseph Marie Ghislain, qui suit, XIX.

XIX. Théodore Joseph Marie Ghislain, chevalier de Coninck de Merckem, né le 21 janvier 1807, mort au château de Merckem, le 7 avril 1855, ancien bourgmestre de Merckem, sa résidence d'été, lieutenant colonel de la 2e légion de la garde

civique de Gand, épousa Marie Thérèse Éveraert, dont trois enfants, savoir :

A. Florence Théodora Josèphe, née le 18 octobre 1832, épousa, le 24 juin 1852, Constant Bruno Hubert Marie Van Hoobrouck de Ten Heule, fils d'Hubert François et de Sophie Julie Reine, baronne Van Pottelsberghe de Boulaney et du Saint Empire Romain, petit-fils d'Hubert François, seigneur de Ten Heule, officier au régiment de Saint-Ignon, puis capitaine au régiment de Grève-Hussards, enfin commandant militaire des places d'Ostende et de Gand, et de Sophie Van der Brugghen de Wilsbeke, fille de François Jean, chevalier, conseiller de Flandre, seigneur de Wilsbeke, Masboone, La Collerie, La Douve, etc., et de Marie Anne la Woestyne d'Hansbeke ;

B. Charles Léopold Auguste, qui suit, XX.

C. Gustave Joseph Hubert, chevalier DE CONINCK DE MERCKEM, né le 3 novembre 1837.

XX. CHARLES LÉOPOLD AUGUSTE, CHEVALIER DE CONINCK DE MERCKEM, né le 18 juin 1836, chef de nom et d'armes de sa famille, bourgmestre de Merckem, membre de la Chambre des représentants.

Digitized by Google

CONWAY.

De sable à la bande coticée d'argent, chargée d'une rose de gueules entre deux annelets de sable et accompagnée en chef d'un croissant d'or. Couronne de vicomte. Cimier un buste de more de profil, tortillé d'argent et d'azur, la poitrine chargée d'un croissant d'argent, accompagné de ses lambrequins et hachements d'argent et de sable. Tenants, deux mores tortillés d'argent et d'azur, habillés d'argent et de sinople, tenant chacun un écu antique d'azur, chargé à dextre d'un soleil d'argent, et à senestre, d'un croissant du même.

Devise : Fide et amore.

Cette maison est à la fois très-ancienne et renommée dans les annales de la chevalerie. D'origine anglaise, elle appartient aussi à l'Irlande, où une branche vint s'établir sous le règne de la reine Élisabeth. Elle s'est alliée constamment aux maisons les plus considérables des deux royaumes, et ses membres honorés successivement des titres et dignités de pairs, comtes, vicomtes et barons, ont brillé à la cour de leurs souverains, à l'armée, dans les conseils de la couronne et dans l'administration publique.

La maison de Conway s'est surtout éminemment distinguée par les services constants qu'elle a rendus aux Stuarts et par sa fidélité sans bornes aux princes de cette maison infortunée.

Les Conway se sont divisés en plusieurs branches : l'aînée, établie en France et autorisée, par arrêt de maintenue de noblesse du 16 mai 1783, à porter les titres de comte, vicomte et baron, s'est éteinte dans la personne du comte Thomas de

Digitized by Google

Conway, chevalier de Saint-Louis, etc., qui ne laissa qu'une fille; la seconde, la branche belge, devenue l'aînée par extinction de la première, a pour chef Édouard Henri Joseph, vicomte de Conway, etc., intendant de la liste civile et secrétaire des commandements de feu Sa Majesté la reine des Belges; la troisième branche, restée anglaise, s'est également éteinte, le 11 août 1683, par la mort d'Édouard, dernier lord de Conway; une quatrième branche, la cadette, est établie à la Guadeloupe; et enfin une cinquième et dernière branche, celle des Bodrythan, n'est connue que de nom.

La généalogie qui va suivre est extraite de documents authentiques et elle est en tout conforme aux renseignements donnés par les auteurs héraldiques les plus renommés et les plus accrédités (1).

I. Jean Coniers, alias Conway, chevalier, vivait ainsi que son frère Coniers, alias Conway de Richemond, au milieu du XIIe siècle; il eut un fils, Henri, qui suit, II.

II. Henri Conway, chevalier, eut un fils Édouard, qui suit, III.

III. Édouard Conway, chevalier, eut un fils, Henri, IIe du nom, qui suit, IV.

IV. Henri Conway, IIe du nom, chevalier en 1377, fut le favori du roi Richard II. Il épousa Angarette de Grèvecœur, fille et héritière de Hugues, dont un fils Richard, qui suit, V.

V. Richard Conway, épousa Agnès Ratcliffe, fille de Richard, chevalier, dont un fils, Jean, qui suit, VI.

VI. Jean Conway, épousa Ellen ou Éléonore Forboke, fille de Henri, chevalier, dont un fils Jean II, qui suit, VII.

(1) La généalogie de la maison de Conway a été dressée sur preuves et scellée le 27 septembre 1777, par Guillaume Hawkins, roi d'armes et premier héraut d'Irlande; elle a été vérifiée le 26 février 1783 par Cherin, généalogiste des armes de France, et enfin confirmée, en 1855, par un certificat de sir John Bernard Burke, *Ulster*, roi d'armes et premier héraut d'Irlande.

Digitized by Google

VII. Jean, IIe du nom, ou Jenkin Conway de Bodrythan, épousa Marsley, du sang des princes de Galles, dont elle descendait par Meredith, fils d'Howel, fils de David, fils de Griffith, fils de Kreadock, prince de Galles, dont un fils, Jean III, qui suit, VIII.

VIII. Jean, IIIe du nom, surnommé Jean Ayr de Conway de Bodrythan, épousa Jeanne Stanley, fille unique et héritière d'Edmond Stanley de Houghton, dont trois enfants, savoir :

A. Jean Ayr, qui suit, IX.

B. Édouard Conway, chef de la seconde branche, éteinte dans la personne du comte Édouard, lord Conway, qui épousa Ursule Finch, fille de Heneage Finch de Kensington, au comté de Middlesex, dont il n'eut pas d'enfants, mort à Londres le 11 août 1683, et inhumé à Arrow.

C. Hugues Conway, chevalier, maître de la garde-robe, trésorier de la maison royale, membre du conseil privé sous le règne de Henri VII, et lord trésorier d'Irlande en 1484, épousa Jacosa, fille de Simon Montfort de Kingshurst, dans le comté de Warwick, chevalier, femme en premières noces de Richard Burdet.

IX. Jean, IVe du nom, surnommé Ayr Conway de Bodrythan, épousa Jonetta de Salisbury, fille de Thomas Salisbury de Cluenny, dont plusieurs enfants, entre autres Thomas, qui suit, X.

X. Thomas Conway de Bodrythan, épousa Alix, fille de Robert Chantrell de Bach, au comté de Chester, dont deux enfants, savoir :

A. Jean Ayr, Conway de Bodrythan, qui épousa Élisabeth, fille de Thomas Hannier, chevalier. Il fonda la lignée des Bodrythan, depuis longtemps éteinte et dont les membres nous sont inconnus.

B. Robert, qui suit, XI.

XI. Robert Conway, docteur ès lois et l'un des maîtres de la chancellerie, établi en Irlande vers 1570, mort le 5 dé-

cembre 1613. Par acte du 22 août 1602, il fit donation à son fils Christophe d'un bail de soixante et un ans, qu'avait consenti en sa faveur et en retour de la seigneurie de Maglas, le doyen et le chapitre de Fern. Il avait épousé Éléonore Usher, veuve de Walter Ball, lord-maire de Dublin, femme en troisièmes noces de Jean Eliot, dont un fils, Christophe, qui suit, XII.

XII. Christophe Conway de Rathmines, au comté de Dublin, nommé par lettres patentes du roi Jacques Ier, en date du 10 mars 1612, contrôleur général des parties casuelles au royaume d'Irlande, vivant encore en 1639, épousa : 1° Marguerite Meredith, fille de Richard, évêque de Leighlin, morte le 10 janvier 1608, et 2° Marie Ware, fille de Jacques, chevalier, auditeur général d'Irlande, et de Marie Bridon.

Il eut du second lit un fils, Jacques, qui suit, XIII.

XIII. Jacques Conway de Cloghan, au comté de Kerry, capitaine de dragons au service du roi Charles Ier, pendant les guerres civiles de 1641, suivit le roi Charles II en France et revint avec lui lors de la restauration. Il avait épousé, en 1633, Élisabeth Rowe ou Roe, fille unique et héritière du capitaine Edmond Rowe de Glogh-Markine, au comté de Kerry, et d'Alix Conway de Killorglin. Par lettres patentes du 8 janvier 1634, le roi Charles 1er accorda à Jacques Conway et à Élisabeth Rowe, sa femme, la saisine de tous les manoirs, châteaux, tenements, que feu Edmond Rowe avait tenus de la couronne à charge de service militaire.

Il eut de son mariage deux enfants, savoir :

A. Edmond Conway de Cloghane, épousa Alix, fille du colonel Jean Blennerhasset Ballysiedy, au comté de Kerry, dont un fils :

Jacques Conway de Cloghane, qui n'eut de sa femme, Catherine Fitz-Gérald, qu'une fille unique :

Alix, épousa le colonel Jean Colthurst de Balyhaly, au comté de Cork et transporta à la postérité de son fils, Jean Conway Colthurst, baronnet, la possession du domaine de Cloghane.

Digitized by Google

B. Christophe, qui suit XIV.

XIV. Christophe Conway de Dromathan, au comté de Kerry, leva une compagnie de volontaires d'infanterie pour le service du roi Jacques II, et fut tué à la bataille d'Aghrim en 1691. Il avait épousé Jeanne Roche, fille de Thomas Roche de Dundeon, au comté de Kerry et de Marie Macarthy, dont huit enfants, savoir :

A. Édouard Conway, lieutenant dans la compagnie de son père, épousa Jeanne Fitz-Gérald d'Ardglass et mourut sans postérité.

B. Jacques Conway, capitaine au régiment de Mountcashel, au service de France, tué en duel par le général Hogan, avait épousé : 1° La sœur du général Pierce, dont il n'eut point d'enfants, et 2° N.... O'Driscoll, dont deux fils entrés au service d'Espagne.

Thomas, qui suit XV.

D. Joseph Conway de Conwaystown, au comté de Clare, auteur de la branche établie à la Guadeloupe.

E. Jenkin Conway, mort sans alliance.

F. Robert Conway, mort sans alliance.

G. Christophe Conway, dont la postérité suivra au numéro XV, après celle de Thomas, son frère aîné, dont la lignée est éteinte.

H. Élisabeth, épousa Denis O'Connell de Darinane, au comté de Kerry.

XV. Thomas Conway servit dans l'armée du roi Jacques II. Il épousa Anne Fitz-Gérald, fille de Patrice Fitz-Gérald de Gallaruss et de Thomasine Spring, dont trois enfants, savoir :

A. Christophe Conway, épousa Hélène Maccarthymore, fille de Randal, dont il n'eut que des filles.

B. Édouard Conway, épousa Hélène Mahony, dont quatre enfants :

a. Thomas Conway, sans alliance.

b. Christophe Conway, sans alliance.

c. Jacques Conway, sans alliance.

d. Anne, sans alliance.

Ils vivaient en 1777.

Digitized by Google

C. Jacques, qui suit, XVI.

XVI. Jacques, comte de Conway, capitaine au régiment irlandais de Clare, au service de France, avec rang de colonel, par brevet du 1er mai 1779, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, etc., né le 1er mai 1711, à Glinbagh, au comté de Kerry, en Irlande, épousa Julienne O'Mahony, fille de Donogh O'Mahony de Dromore, au comté de Kerry, et d'Élisabeth O'Connell, dont deux enfants, savoir :

A. Thomas, qui suit, XVII.

B. Jacques Henri Conway, brigadier général au service de France, chevalier de Saint-Louis, né au château de Dromore, comté de Munster, en Irlande, le 5 juillet 1741, épousa Henriette Élisabeth Copley, fille unique et héritière d'Édouard Copley, au comté d'York, maréchal de camp au service de France, commandant général de l'île de la Guadeloupe et de ses dépendances, chevalier de Saint-Louis, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, et de Louise d'Otove de Coutance.

XVII. Thomas, comte de Conway, au service de France, chevalier de Saint-Louis, épousa Françoise Antoinette Jeanne Florimonde Langlois du Bouchet, fille d'Augustin Florimond Langlois, chevalier, seigneur du Bouchet, et de Gilberte de Fredefond.

Par arrêt de maintenue de noblesse du 16 mai 1683, Jacques comte de Conway, et Jacques Henri, baron de Conway, furent autorisés à porter les titres de comte, vicomte et baron. Le comte Thomas n'ayant laissé qu'une fille, la branche aînée de sa maison s'est transmise jusqu'à nous par les descendants du frère de son bisaïeul, Christophe Conway.

XV. Christophe Conway, fils de Christophe Conway de Dromathan et de Jeanne Roche, épousa Catherine Hussey de Dingle, dont deux enfants, savoir :

A. Matthieu Conway, né en 1722, à Kellerohan, comté de Kerry, en Irlande, cadet au régiment de Berwick, au service de France, lieute-

Digitized by Google

nant en second le 16 décembre 1747, lieutenant en pied le 1er août 1756, capitaine commandant la compagnie lieutenant-colonel le 30 décembre 1769, capitaine titulaire le 16 décembre 1770, chevalier de Saint-Louis en 1770, mort sans alliance en 1787.

B. Robert, qui suit, XVI.

XVI. Robert de Conway, né le 27 avril 1734, mort à Bergues-Saint-Winnoc, le 17 octobre 1790, lieutenant en second au régiment de Clare, infanterie irlandaise, au service de France, le 2 mars 1762, sous-lieutenant au régiment de Walsh, le 7 avril 1777, capitaine le 3 juin 1779, chevalier de Saint-Louis le 8 avril 1779, épousa, à Bergues-Saint-Winnoc, par contrat du 26 juillet 1764, Marie Louise Catherine de Laeter, fille de Pierre Josse et de Marie Barbe Bulloot, dont un fils, Daniel Henri Patrice, qui suit, XVII.

XVII. Daniel Henri Patrice de Conway, né à Bergues-Saint-Winnoc le 15 mars 1779, mort à Bruxelles le 22 octobre 1848, épousa à Bruges, le 18 prairial an viii, Isabelle Devers, fille de Nicolas et de Jeanne Adrienne Wys, dont trois enfants, savoir :

A. Édouard Henri Joseph, qui suit, XVIII.

B. Jules Eugène Désiré Conway, officier de cavalerie pensionné; né à Bruges, le 29 juillet 1807.

C. Robert Daniel Emmanuel Conway, capitaine au 2e régiment de chasseurs à pied, au service de Belgique, chevalier de l'ordre de la Tour et l'Épée de Portugal, né à Bruges, le 28 novembre 1810.

XVIII. Édouard Henri Joseph, vicomte de Conway, né à Bruges, le 26 fructidor an xii, intendant de la liste civile, secrétaire de Sa Majesté le roi Léopold Ier, secrétaire des commandements de feu Sa Majesté la reine des Belges, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de première classe de l'ordre de la branche Ernestine de Saxe, officier des ordres de Saxe, officier des ordres de la Légion d'Honneur et de la Tour et l'Épée de Portugal, chevalier de deuxième classe de l'ordre

Digitized by Google

de l'Aigle rouge, chevalier Grand'croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique, grand'-croix de l'ordre impérial de François Joseph d'Autriche, etc., épousa, le 21 novembre 1832, Sarah Maria Victoria Langebaer, fille de Richard et de Suzanne O'Ryan.

Digitized by Google

COPPENS.

D'OR, à la hure de sanglier coupée de sable, défendue d'argent, languée de gueules, et mise en fasce, traversée en bande d'une flèche d'argent, fustée d'or, empennée d'azur et de gueules et ensanglantée du même, la pointe en haut. COURONNE à neuf perles, surmontée d'un casque d'argent taré au tiers, grillé et liseré d'or, orné de ses lambrequins d'or et de sable, et sommé d'un bourrelet aux mêmes émaux. CIMIER : un homme issant, armé et vêtu à la romaine, tenant de la dextre une épée d'argent garnie d'or, et de la senestre une rondache d'argent bordée d'or. TENANTS : deux hommes armés et vêtus à la romaine, supportant chacun une bannière, celle de dextre, aux armes ; celle de senestre au blason de Melyn, qui sont de gueules à trois pals de l'air.

Fixée à Gand avant 1495 et 1498, époques auxquelles vivait Gilles Coppens, XIIIe échevin de la Keure (Philippe DE L'ESPINOY, *Recherche de la noblesse des Flandres*, pag. 779, 785), employée de bonne heure dans la haute magistrature de cette ville, la maison de Coppens, s'y distingua par de grandes et riches fondations dont elle dota la majeure partie des paroisses. Ses titres constatent qu'elle avait droit de sépulture dans la nef de l'église de Saint-Bavon, où furent inhumés, jusqu'à la Révolution, la plupart de ses ancêtres successifs.

La trace de cette famille se perd antérieurement à Gilles Coppens. Étienne Coppens, son fils ou son petit-fils, par lequel commence la filiation suivie, semble avoir été victime des révolutions de son temps. Son nom seul nous est connu ; celui de sa femme ne nous est point parvenu, et Guillaume Coppens, leur fils, forcé d'abandonner sa ville natale à cause des troubles, dut se retirer à Courtrai, où il mourut l'an 1582.

Le diplôme de baron octroyé au représentant direct de cette famille, le 30 novembre 1766, par l'impératrice Marie-Thérèse énonce en termes formels que les auteurs de la maison de Coppens, établis à Gand avant 1566, y furent employés dans la magistrature et y firent de belles fondations pieuses et bienfaisantes dans les paroisses; qu'ils vécurent toujours en gentilshommes et furent considérés pour tels de tout temps; que par ses alliances, nommément avec les familles de Lannoy et van Coppenolle, la maison de Coppens se trouve apparentée avec plusieurs bonnes, nobles et anciennes maisons des Pays-Bas, telles que : Thiennes, comtes de Rumbeke, comtes de Lichtervelde; celle du comte de Murray de Melgum, chevalier de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, son chambellan, général major et commandant de la ville de Gand; celles de Saint-Vaast et van der Meersche; des chevaliers de Castro y Toledo, Van Hulten y Carnero, des vicomtes de Fraula, des chevaliers d'Anthoine, du baron de Quarré, etc.

Cette famille a produit des conseillers au Conseil de Flandres, des surintendants particuliers du Mont-de-Piété de Gand, des receveurs généraux des Domaines et Finances; et de nos jours, trois personnes qui ont contribué largement à l'affranchissement de la Belgique et au développement de ses institutions : l'une, sénateur pendant dix années; une seconde, membre du Congrès national et commissaire d'arrondissement; une troisième, membre du Congrès national, chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix de fer, président de la commission de sûreté publique remplaçant la régence de la ville de Gand, commandant en chef des légions de Gand, président du comice agricole des 7e et 8e districts de la province d'Anvers, etc.

I. Étienne Coppens eut un fils, Guillaume, qui suit, II.

II. Guillaume Coppens, Ier du nom, qui, durant les troubles, se retira à Courtrai, où il mourut en 1582, avait épousé Jeanne

Digitized by

Laute, morte à Middelbourg en Zélande, l'an 1621, fille de Jean Laute et de Jacqueline Seghers, dont trois enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, III.

B. Guillaume COPPENS, Ier du nom, mort à Gand, l'an 1631, et inhumé dans l'église du Christ (Saint-Sauveur), en la chapelle de Sainte-Croix, à Gand, épousa Denise Stobbelaere, morte en 1639, dont un fils :

Guillaume COPPENS, IIe du nom, mort à Gand et inhumé à Saint-Sauveur, épousa Pétronille d'Hooghe, dont cinq enfants :

1. Jean COPPENS ; — 2. Guillaume COPPENS ; — 3. Adrien COPPENS ; — 4. Thérèse ; — 5. Marie.

C. Jossine, morte à Middelbourg, en Zélande, l'an 1633, et inhumée devant l'autel de la vieille église de cette ville, épousa 1° à Liévin Fiers, 2° Pierre Dolens. Elle n'eut pas d'enfants.

III. JEAN COPPENS, mort à Gand, le 26 octobre 1658, et inhumé avec sa femme aux Pères-Carmes de cette ville, vis-à-vis la chaire de Vérité, fit plusieurs belles donations aux Chambres des pauvres de la ville de Gand, et diverses fondations pieuses, comme le constatent les actes conservés dans les archives de ses descendants. Il épousa Élisabeth de Maerschalck, morte le 1er février 1649, après cinquante ans de mariage, dont trois enfants, savoir :

A. Guillaume, qui suit, IV.

B. Antoine COPPENS, mort à Anvers, le 26 juillet 1678, inhumé avec sa femme sous l'autel de l'église de l'abbaye de Saint-Michel, de cette ville, épousa Jeanne de Keyser, dont trois enfants :

a. Antoine COPPENS, mort à Anvers, l'an 1679, épousa Catherine Hélant.
b. Catherine épousa, à Anvers, Pierre Sion.
c. Jeanne, épousa Jean van Bel, à Hérenthals.

C. Jeanne, morte en 1689, inhumée à Saint-Jacques à Gand, dans la chapelle de la Sainte-Trinité, épousa Jean van Basselaer.

IV. GUILLAUME COPPENS, IIIe du nom, surintendant particulier pendant trente années, puis conseiller extraordinaire du

Mont-de-Piété de la ville de Gand par lettres patentes du 10 novembre 1678, fonda plusieurs messes en la paroisse de Notre Dame lez-Gand, en conformité du testament de ses père et mère, par acte passé le 18 novembre 1671. Il fit aussi plusieurs donations. Il avait déclaré son état de biens devant les Échevins du parchon de Gand, le 28 janvier 1645. Mort le 8 juin 1681, et inhumé en l'église de Saint-Michel de Gand, dans son caveau près de la chapelle Notre Dame, il avait épousé : 1° le 15 mai 1630, Catherine van der Meeren, fille de Gilles van der Meeren, seigneur d'Aspre, Singhem, etc., et de Catherine van der Haeghen ; morte le 1er octobre 1645, et inhumée près de son mari ; 2° Marie Valcke, morte sans enfants le 12 septembre 1688, et inhumée près de son mari ; fille de Pierre Valcke et de N... Scheurman.

Il eut du premier lit, quatre enfants, savoir :

A. Gilles François, qui suit V.

B. Jean-Baptiste Coppens, avocat au conseil de Flandres, mort le 6 mai 1700, inhumé près de ses parents en l'église Saint-Michel de Gand, épousa 1° Livine Stalins, fille de Jacques Stalins. inhumée à Ackerghem auprès de son père ; 2° Josine Marie Stalins, fille de Jean Stalins.

Il eut du premier lit une fille :

a. Marie Livine, épousa Jean-Baptiste van Visschout.

Il eut du second lit trois enfants :

b. Catherine, épousa Dominique Verschueren.

c. Guillaume Coppens, sans alliance.

d. Égide Coppens, religieux en l'abbaye de Saint-Pierre, lez-Gand.

C. Guillaume Coppens, religieux Augustin, mort l'an 1695. Son père lui avait fait bâtir une cellule et avait donné une partie du cloître où se voyaient encore, en 1763, ses armes peintes en couleurs, et sculptées sur pierre blanche, avec cette légende : D. G. Coppens, 1681.

D. Marie Josèphe, religieuse déchausse,

V. Gilles François Coppens, mort en 1708, d'abord avocat

Digitized by Google

au conseil de Flandre, puis conseiller, commis et receveur général des domaines et finances pour l'extraordinaire dans la Flandre, par lettres patentes du roi d'Espagne Charles II, en date du 3 décembre 1671, fit une donation à la chambre des pauvres de la ville de Gand, le 10 novembre 1681. Il avait épousé Jeanne van Coppenolle, d'Audenarde, fille de Daniel van Coppenolle, seigneur de Terhaegen et Volkaersbeke, et de Catherine Rombaut, dont quatre enfants, savoir :

A. César Ferdinand, qui suit, VI.

B. Charles Alexandre Coppens, sans alliance.

C. Anne Françoise, morte sans enfants, épousa : 1° N. van Alstein : 2° Jean Philippe Vaerman.

D. Thérèse, épousa Jean Baptiste van Rysseghem, greffier de la comté d'Everghem.

VI. César Ferdinand Coppens, seigneur d'Eeckenbrugge, la Chapelle, etc., né le 6 mars 1674, et baptisé à Saint-Michel, à Gand, mort le 8 mars 1754, après quarante quatre années d'exercice de la charge de conseiller au Conseil provincial de Flandre, à laquelle il avait été nommé par lettres patentes du 12 novembre 1710 et inhumé à Saint-Bavon de Gand, au milieu de la grande nef, devant la chaire de Vérité, sous une pierre de marbre blanc ornée de ses armoiries. Il avait épousé, 1° Isabelle Béatrice Rose de Lannoy, morte sans enfants le 8 septembre 1717, fille de Jean Augustin de Lannoy, chevalier, premier bourgmestre de la ville d'Anvers, et de Barbe Leerse; 2° Marie Thérèse de Lannoy, née le 4 avril 1684, morte à Gand, le 4 juillet 1744, et inhumée à côté de son mari et de la première femme de celui-ci, fille de Jacques de Lannoy, seigneur de Swyndrecht, et de Cornélie de Brier, dont un fils, Charles Ferdinand Joseph, qui suit, VII.

VII. Charles Ferdinand Joseph, baron de Coppens, par lettres patentes du 30 novembre 1766, seigneur d'Eeckenbrugge, la Chapelle, né à Gand, le 18 janvier 1727, mort le 21 novembre

1774, épousa à Anvers, le 16 juin 1748, Marie Thérèse Caroline de Melyn, née à Anvers, le 31 mars 1729, fille de Daniel Gérard de Melyn, chevalier, et d'Anne Marie Josèphe de Lannoy, dame de Swyndrecht, morte à Gand, le 25 juin 1774, et inhumée avec son mari à Saint-Bavon, dans le tombeau de la famille de Coppens, dont treize enfants, savoir :

A. Ferdinand Emmanuel Joseph Ghislain DE COPPENS, mort en bas âge à Gand, en 1758.

B. Charles Louis Joseph Sébastien DE COPPENS, né en 1757, mort la même année.

C. Louis Joseph Norbert Benoît, qui suit, VIII.

D. Jean Charles François Joseph DE COPPENS, né le 20 septembre 1765, mort en 1766.

E. César Jean Lucie Ghislain DE COPPENS, né le 30 mai 1767, mort le 13 mars 1772, et inhumé à Saint-Bavon.

F. Emmanuel Joseph François Ghislain DE COPPENS, licencié ès droits à Louvain, le 21 juillet 1791, né à Gand, le 8 février 1769, mort à Gand le 13 mars 1821, épousa, à Notre Dame de Gand, le 8 mars 1792, Marie Anne Josèphe de Norman, née le 9 octobre 1757, morte le 7 octobre 1814, seconde fille de Charles Emmanuel, baron de Norman et d'Oudenhove-Sainte-Marie, seigneur de Michelbeke, Oxelaere, Sainte-Aldegonde, Walle, Lilaers, chambellan de S. M. l'Empereur et Roi, et de Polixène Rose Josèphe de Croix, comtesse de Calonne et de Clerfayt, dont un fils :

Charles Marie, BARON DE COPPENS, successivement bourgmestre des communes de Heusden et de Melle, capitaine commandant une compagnie des grenadiers de la Schuttery, sous le gouvernement des Pays-Bas, colonel commandant la garde bourgeoise de Gand, le 1er octobre 1830, colonel commandant les volontaires gantois, lors de l'expédition d'Anvers, en 1830, député au Congrès National de Belgique, dès l'origine de cette assemblée, en 1830, membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1833, colonel commandant la 1re légion, puis colonel commandant en chef les légions de la garde civique à Gand, et combattant en cette qualité à l'affaire du Pont de Paille, le 2 août 1831, président du comice agricole des 7e et 8e districts de la province d'Anvers, chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix de fer, né à Gand, le 9 novembre 1796.

Digitized by Google

M. le baron de Coppens, présida la commission de sûreté publique, remplaçant la régence de la ville de Gand, du mois de février au mois d'octobre 1831. Comme premier magistrat, il eut l'honneur de recevoir le roi Léopold 1er à Gand, lors de l'arrivée de Sa Majesté en Belgique, en juillet 1831.

Colonel commandant de la 1re légion de la garde civique de Gand, il fut chargé du commandement supérieur des légions de cette ville, par arrêté royal, daté de Louvain, le 10 août 1831, contresigné par le ministre de l'intérieur, M. Ch. de Brouckere. La commission de sûreté publique, à Gand, lui donna officiellement avis de cette nomination.

Nommé chevalier de l'ordre militaire de Léopold, le 29 juillet 1834, il fut d'autant plus sensible à cette marque de faveur royale qu'elle était la récompense d'une action d'éclat. Aussi le caractère, exceptionnellement militaire, donné à cette nomination, ressort tout entier des termes du brevet :

« Léopold, roi des Belges, grand maître de l'ordre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

» Voulant donner une marque de notre satisfaction au sieur Charles, baron Coppens, commandant en chef de la garde civique de Gand, au mois d'août 1831, pour son empressement à se porter avec une partie de ce corps au Pont de Paille et le dévouement dont il a fait preuve et l'exemple de courage qu'il donna, en combattant lui-même parmi les simples gardes.

» L'avons nommé et nommons chevalier de l'ordre de Léopold, pour prendre rang dans l'ordre à compter du 30 juillet 1837 et jouir du titre de chevalier de l'ordre et de tous les droits et honneurs qui y sont ou pourront être attachés.

» Fait à Bruxelles, le 29 juillet 18 cent trente sept.

» Léopold,

» Par le roi, grand maître,
» Le ministre des affaires étrangères,
» Ayant l'administration de l'ordre de Léopold.
» de Theux. »

Avis de cette nomination lui fut adressé, le jour même de la signature royale, par M. le comte de Theux, ministre des affaires étrangères, ayant en cette qualité, les ordres honorifiques et la noblesse dans ses attributions :

« Bruxelles, le 29 juillet 1837.

» Monsieur le baron,

» J'ai l'honneur de vous adresser le brevet de chevalier de l'ordre

militaire de Léopold, dont je vous prie de m'accuser la réception.

» Agréez, monsieur le baron, l'assurance de ma considération distinguée.

» Le ministre des affaires étrangères.

» DE THEUX. »

De son côté, M. Ch. Rogier, ministre de l'intérieur, lui écrivit le 31 juillet :

« Bruxelles, le 31 juillet 1837.

» Monsieur le baron Charles Coppens, colonel commandant en chef la garde civique de Gand,

» J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du 30 de ce mois, Sa Majesté vous a nommé chevalier de l'ordre militaire de Léopold.

» Je m'empresse de vous en donner avis et de vous informer que le brevet de votre nomination et la décoration que vous serez autorisé à porter, vous seront remis ultérieurement.

» Je m'estime heureux d'avoir à vous transmettre ce témoignage de la satisfaction du Roi pour les services rendus à la patrie, qui vous ont mérité cette honorable distinction.

» Le ministre de l'intérieur.

» CH. ROGIER. »

Enfin, une lettre du gouverneur de la Flandre Orientale, M. Lamberts de Cortenbach, en date du 6 août 1834, invita M. le baron de Coppens, à se rendre à l'hôtel du gouvernement provincial, à Gand, pour y recevoir de la main du Roi la croix de Léopold, que Sa Majesté lui remit en effet, le lendemain 7 août.

Sa Majesté lui donna une nouvelle marque de bienveillance et de satisfaction en lui décernant, le 2 avril 1835, la Croix de Fer, en considération de ce que, « colonel en chef de la garde civique, à Gand, député au Congrès dès l'origine » de cette assemblée, il contribua, par son patriotisme persévérant, à affran- » chir le pays de la domination étrangère et à constituer l'indépendance na- » tionale. »

Charles Marie, baron de Coppens, épousa 1° à Gand, le 12 juin 1819, Rosalie Françoise Marie Ghislaine Kervyn, sa tante par alliance, douairière d'Arnould François Joseph Ghislain de Coppens, morte à Gand, le 9 juin 1855, et 2° en la paroisse de Gheel, le 23 avril 1856, Marie Thérèse Janssens, née le 20 mai 1808.

G. Arnould Joseph François Ghislain DE COPPENS, seigneur de Termaeten, né le 21 novembre 1771, mort à Gand, le 14 avril 1805, épousa à Gand, paroisse Notre Dame lez-Saint-Pierre, le 23 mai 1796,

Rosalie Françoise Marie Ghislaine Kervyn, née à Gand, le 14 septembre 1774, seconde fille de Georges Antoine Kervyn, seigneur d'Oudt-Mooreghem, Grootenhaege, etc., secrétaire des Parchons de Gand, membre de l'ordre équestre de la Flandre orientale, et de Rosalie Marie Anne Baut de Rasmon, femme en secondes noces de son neveu par alliance, Charles Marie de Coppens, dont quatre enfants :

a. Théodore Joseph Ghislain DE COPPENS, né le 29 septembre 1798, épousa à Gand, le 2 juin 1832. sa cousine germaine Nathalie Marie Philippine Ghislaine Kervyn, née le 7 octobre 1798, morte sans enfants, le 6 juin 1857, fille aînée d'Emmanuel Antoine Ghislain Kervyn, et de Marie Agnès Françoise Augustine Robertine van den Hecke.

b. Prosper Alphonse Ghislain DE COPPENS, né le 30 octobre 1801, religieux provincial de la compagnie de Jésus.

c. Edmond Guillaume Ghislain DE COPPENS, né le 21 juin 1803, mort le 13 janvier 1810.

d. Rosalie Marie Ghislaine, née le 30 septembre 1797, épousa en août 1827, Eugène Piers de Raveschoot, mort le 26 juillet 1841, dont postérité.

H. Marie Isabelle Ferdinande Hippolyte, née à Gand, en 1749, morte à Gand, la même année.

I. Marie Thérèse Philippine Josèphe, née à Gand, le 27 avril 1751, morte sans alliance, à Gand, le 11 mai 1772 et inhumée à Saint-Bavon.

J. Marie Catherine Colette Caroline, née à Gand, en 1753, morte à Gand, en 1754.

K. Marie Colette Catherine Jeanne, née à Gand, le 23 juillet 1755, morte à Gand, le 10 août 1787 et inhumée à Gand, épousa à Gand, paroisse de Saint-Bavon, le 4 avril 1775, Guillaume Joseph Ghysens, fils de Jacques François Ghysens, et de Marie Bernarde Odemaer.

L. Marie Françoise Caroline, née en 1762, morte la même année.

M. Marie Josèphe Isabelle Françoise, née en 1764, morte la même année.

VIII. LOUIS JOSEPH NORBERT BENOÎT, BARON DE COPPENS, seigneur d'Eeckenbrugge, né à Gand le 16 juillet 1760, mort à Namur, le 12 décembre 1833, ancien membre des États de

Digitized by Google

Flandres, fit reconnaître son titre de baron par le gouvernement néerlandais. Il épousa à Gand, paroisse de Notre-Dame, le 3 juin 1788, Marie Anne Thérèse de Norman, morte à Hal, le 2 septembre 1821, fille cadette de Charles-Emmanuel, baron de Norman et d'Oudenhove-Sainte-Marie, seigneur de Michelbeke, Oxelaere, Sainte-Aldegonde, Walle, Lilaers, etc., chambellan de Sa Majesté l'empereur et roi et de Polixène Rose de Croix, comtesse de Calonne et de Clerfayt, sœur puînée de Marie Anne Josèphe de Norman, qui épousa Emmanuel François Joseph Ghislain de Coppens, frère de Louis Joseph Norbert Benoît, baron de Coppens, dont six enfants, savoir :

A. Emmanuel François, qui suit, IX.

B. Louis Benoît DE COPPENS, né à Gand, le 5 février 1799, mort à Gand, le 7 mars 1836, membre du Congrès national, commissaire d'arrondissement à Gand, épousa Pélagie de Moreau d'Annevoye, dont une fille unique :

Pélagie Eudoxie Mathilde Pauline, née le 25 mai 1828, au château de Rouillon, près Dinant, épousa, à Chambéry (Savoie), le 7 juillet 1848, Théodore, chevalier de Biseau d'Hauteville, né à Binche, le 5 février 1806.

C. Marie Lucie, née le 2 décembre 1790, à Merdonck, dans les Polders, où ses parents s'étaient retirés pendant la tourmente révolutionnaire, morte à Binche, le 2 février 1817.

D. Thérèse Marie, née à Saint-Pierre lez-Gand, le 26 février 1794, morte à Alger, le 22 juillet 1854, et inhumée à Mustapha Inférieur, était douée d'une activité et d'une énergie peu communes. Elle s'adonna, dès son enfance, aux études sérieuses, apprit un grand nombre de langues anciennes, et acquit une érudition solide et variée; animée d'une foi vive et éclairée, elle trouvait son bonheur à instruire les enfants, à placer des orphelines abandonnées et à ramener les personnes égarées. Toute sa vie s'est écoulée en bonnes œuvres. En Algérie, elle a doté un orphelinat arabe.

E. Félicité Anne Josèphe, née à Gand, le 13 février 1796, morte à Mons, sans alliance, le 6 avril 1829 et inhumée à Wandier.

F. Anne Josèphe, née à Gand, le 7 août 1797, morte à Amiens, le

Digitized by Google

17 mai 1837, religieuse au Sacré-Cœur, s'embarqua pour l'Amérique le 11 juin 1831.

IX. Emmanuel François, baron de Coppens, chef de nom et d'armes de sa famille, né à Alost, le 21 juin 1792, sénateur de Belgique, depuis 1839 jusqu'à la dissolution du corps en 1848, épousa au château de Humain, le 7 février 1822, Marie Jeanne Julienne Poncelet, veuve de Lambert Joseph Le Jeune, née à Rochefort, le 23 août 1795, fille de Louis Joseph Poncelet, d'Ochamps, près de Neufchâteau, et d'Hubertine Collard, de Rochefort, dont neuf enfants, savoir :

A. Emmanuel Hubert Achille de Coppens, né au château de Humain (Luxembourg) le 22 novembre 1822, épousa à Anvers, le 27 janvier 1846, Louise van Ravenstyn, fille de Jean Baptiste François van Ravestyn, et de Jeanne Marie Joséphine van Lidth de Jeude, dont quatre enfants :

a. Alphonse de Ligori Florent Joseph Marie Emmanuel de Coppens, né à Anvers, le 13 novembre 1853.

b. Ludovic Théodore Marie de Coppens, né à Hoboken, près d'Anvers, le 27 avril 1855.

c. Maria Joanna, née à Mortsel, près d'Anvers.

d. Julienne, née à Mortsel.

B. Loyala Marie, née le 28 janvier 1824, morte à Paris, à l'âge de dix huit ans.

C. Maria, en religion sœur Marie Rose du cœur de Jésus, née le 4 octobre 1830, religieuse au couvent du Très Saint Rédempteur à Bruges, le 30 avril 1852.

D. Florent Louis Joseph Marie de Coppens, né au château de Humain, le 28 janvier 1825, engagé le 18 janvier 1861 dans le corps des zouaves pontificaux, retiré du service pour raison de santé vers le mois d'avril suivant.

E. Aloys Joseph de Coppens, né à Humain, le 19 janvier 1827, épousa à Liége, le 17 avril 1854, Constance Palmyre Henriette de Fabri-Beckers de Cortils, fille aînée d'Henri Aimé Ghislain, chevalier de Fabri-Beckers de Cortils, et d'Aimée Joséphine Ghislaine de Villegas de Clercamp, dont trois enfants :

a. Henri Marie Louis DE COPPENS, né à Saint-Rémy, près Rochefort, le 17 juin 1856.

b. Sophie Marie Louise Ghislaine, née à Saint-Rémy.

c. Palmyre Louise Marie, née à Provedroux, près Lierneux.

F. Théodore Charles Marie DE COPPENS, né à Humain, le 9 août 1828, épousa : 1° le 15 octobre 1850, Sophie Jeanne Christine de Gruytters, née à Anvers, le 23 septembre 1823, morte à Hoboken, près d'Anvers, le 14 octobre 1851, fille de Jacques Alexandre Jean de Gruytters, et de Gérardine Marie Bax, 2° le 22 août 1859, au château de Battenbrouck, près Waelhen, Marie Françoise Caroline Suzette van Ravestyn, fille de Louis Jean Baptiste van Ravestyn et de Thérèse Antoinette Françoise van Lidth de Jeude.

Il eut du premier lit une fille :

a. Aline Marie Antoinette, née à Berchem, près Anvers.

Il eut du second lit un fils :

b. Joseph François Théodore Marie Jules DE COPPENS, né le 4 août 1860, mort le 12 février 1861.

G. Charlotte, née en 1831.

H. Alfred Louis DE COPPENS, né au château de Humain, le 14 janvier 1833, épousa au château de Burnot, près Profondeville, le 14 octobre 1857, Alix Philomène Pauline Augustine Marie Ghislaine de Pierpont, née à Burnot, fille de Henri Stanislas de Pierpont, et de Mathilde Agnès Ghislaine de Montpellier d'Annevoye, dont un fils :

Emmanuel Marie Ghislain DE COPPENS, né à Burnot, le 27 mars 1859.

I. Paul Benjamin DE COPPENS, né au château de Humain, le 20 février 1834, religieux novice de la compagnie de Jésus, le 1er octobre 1853.

Digitized by Google

COPPIETERS.

D'AZUR à la coupe couverte d'or et traversée de senestre à dextre d'une épée d'argent. CIMIER : la coupe de l'écu traversée de l'épée.

Une autre famille Coppieters, porte :

PARTI d'azur et de gueules à la coupe couverte d'or et traversée de dextre à senestre d'une épée d'argent, la pointe en haut. CIMIER : la coupe de l'écu sans épée.

Les deux familles Coppieters sont originaires de la Flandre. La plus ancienne comprend deux branches : Coppieters Stochove et Coppieters t'Walland.

CHARLES HENRI COPPIETERS, seigneur de Cruyshille, conseiller receveur général des domaines au quartier de Bruges, fils de Jean Coppieters, trésorier général héréditaire de la ville de Courtrai, neveu de Jean Baptiste Coppieters, seigneur de Vlaemertinghe, conseiller des domaines et finances aux Pays-Bas, fut anobli par lettres patentes, données à Vienne le 22 avril 1733, créé chevalier par diplôme du 2 décembre 1734.

Sa descendance est nombreuse.

Digitized by Google

COPPIN.

De gueules, à la croix d'or, appointée de quatre fers de lance en cœur ; le premier et le quatrième canton chargés d'un cygne d'argent armé et lampassé d'or ; le deuxième et le troisième canton chargés d'une fasce d'argent. Couronne, d'or à feuilles d'ache. Supports, deux sauvages de carnation, la tête et les reins ceints de guirlandes de feuilles de chêne, armés de massues.

Cette famille, de noblesse chevaleresque, originaire du duché de Bourgogne, s'établit dans les Pays-Bas au commencement du xve siècle.

I. Philippot Coppin, écuyer, un des premiers jouteurs du temps, dont il est fait mention aux chapitres VIII, IX et XII des mémoires d'Olivier de la Marche, accompagna, en 1430, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, aux Pays-Bas.

II. Gilles Coppin, fils de Philippot, prévôt de Marche, ainsi qu'il conste des registres de l'autel Notre-Dame, qu'il fonda à Marche l'an 1457, (document du 11 décembre de la même année à la cour d'Ocquier), releva le 16 juin 1472, à Flostoy, la seigneurie de Conjoux, qu'il avait acquise de Jehan de Custine, et fut inhumé dans l'église de Conjoux, avec cette épitaphe :

Chi gist Gille Coppin, seigneur de Conjoux, prevost de Marche,
qui trépassa l'an mille IIII — IIII^xx et XIX, la nuit devant la Saint-Jehan.

Il avait épousé Marie de Wildre, dont un fils, Louis, qui suit, III.

Digitized by Google

III. Louis de Coppin, seigneur de Conjoux et de Vecmont, fut inhumé dans l'église de Vecmont, avec cette épitaphe :

Chy gist honorable Lowy de Coppin, seigneur de Conjoux et Vecmont,
qui trépassa au mois de janvier de l'an de grâce MVXXV.
Coppin, Wildre, Ohey de Dammartin, Waha.

Il avait épousé Jeanne Ohey de Dammartin, dont un fils, Jean, qui suit, IV.

IV. Jean de Coppin, seigneur de Conjoux et de Corenne, mourut le 10 avril 1600, et fut inhumé dans l'église de Conjoux, avec épitaphe et huit quartiers :

Coppin, Wildre, Ohey de Dammartin, Waha,
Chaltin, la Motte, Gesves, Malendorp.

Il avait épousé Anne de Chaltin, dont un fils, Louis, qui suit, V.

V. Louis de Coppin, seigneur de Beaussain et de Corenne, reçu au siége des nobles de la province de Luxembourg, le 22 septembre 1597, mort le 16 juillet 1614, et inhumé dans l'église de Beaussain, avec épitaphe et huit quartiers :

Coppin, Dammartin, Chaltin, Gesves,
Beaussain, Hodister, Vervot, Grandhan.

Il épousa Catherine de La Roche, dont un fils, Jean, qui suit, VI.

VI. Jean de Coppin, seigneur de Beaussain et de Vecmont, épousa, le 1er août 1611, Marguerite d'Orjo, dont un fils, Pierre Louis, qui suit, VII.

VII. Pierre Louis de Coppin, seigneur de Beaussain et de Vecmont, épousa, le 23 avril 1675, Marguerite de la Mock de Botassart, dont un fils, Jean Bernard, qui suit, VIII.

VIII. Jean Bernard de Coppin, seigneur de Vecmont, épousa Louise Thérèse de Waha de Grinchamps, dont un fils, François Sébastien, qui suit, IX.

IX. François Sébastien, baron de Coppin, seigneur de Grinchamp, Vecmont, Falaën, Montaigle, reçu des États nobles de

Digitized by Google

Liége, épousa, le 21 février 1755, Anne Antoinette, baronne de Maisières, dont trois enfants, savoir :

A. Louis Marie Ferdinand, qui fonda la branche éteinte des barons de Coppin, seigneur de Conjoux, qui suit, X.

B. Joseph Joachim Feuillen, qui fonda la branche existante des barons de Coppin de Falaën.

C. Anne Marie Charlotte, chanoinesse de Moustier, épousa Louis, baron de Doetinghem, major de cavalerie, chambellan de Sa Majesté l'empereur d'Autriche, grand fauconnier de l'archiduc Albert, dont une fille :

Louise, épousa Étienne de Gaal de Gijula.

Branche de Conjoux.

X. Louis Marie Ferdinand, baron de Coppin, seigneur de Conjoux et de Vecmont, chambellan de sa Majesté le roi Guillaume 1er des Pays-Bas membre de l'ordre équestre de la province de Namur, épousa Caroline Marie, comtesse de Quarré, dont deux filles, savoir :

A. Constance Joséphine, épousa Auguste, baron de Woelmont d'Hambraine, dont trois enfants :

a. Ferdinand baron de Woelmont d'Hambraine, sénateur, épousa Sylvie, baronne de Kopies.

b. Édouard, baron de Woelmont d'Hambraine, chanoine, camérier de Sa Sainteté le pape Pie IX.

c. Louise, épousa Charles, comte de Villers.

B. Pauline, épousa Constant, vicomte de Namur d'Elzée, dont une fille unique :

Louise, épousa Victor, comte de Robiano.

Branche de Falaen.

X. Joseph Joachim Feuillen, baron de Coppin, seigneur de Falaën et de Montaigle, membre de l'ordre équestre et des États de la province de Namur, obtint reconnaissance de no-

blesse et du titre de baron, porté par lui et par ses ancêtres, par diplôme en date du 19 mars 1826. Il avait épousé Anne Martine de Harlez, fille de Jean, chevalier de Harlez, ancien bourgmestre de Liége, et d'Anne de Mewen, dont quatre fils, savoir :

A. Guillaume Charles Marie, qui suit XI.

B. Feuillen, BARON DE COPPIN DE FALAËN, membre du gouvernement provisoire de 1830 et du Congrès national, gouverneur de la province de Brabant de 1830 à 1834, commandeur de l'ordre de Léopold, décoré de la croix de fer, sans alliance.

C. Léopold, BARON DE GOPPIN DE FALAËN, bourgmestre de Falaën, sans alliance.

D. Eugène BARON DE COPPIN DE FALAËN, membre du conseil provincial de Namur, chevalier de l'ordre de Léopold, bourgmestre d'Ermeton-sur-Biert, sans alliance.

XI. GUILLAUME CHARLES MARIE, BARON DE COPPIN DE FALAËN, à titre héréditaire dans sa descendance mâle, par ordre de primogéniture, commis d'état, puis greffier de la province de Namur, chevalier de l'ordre de Léopold, né le 30 septembre 1797, à Falaën, épousa, le 16 novembre 1840, à Büssü (Hongrie), Jeanne de Gaal de Gijula, fille de Louise de Doetinghem, dont trois enfants savoir :

A. Alix, née en 1841, épousa Ernest, baron Fallon.

B. Hélène, née en 1849.

C. Valéry DE COPPIN DE FALAËN, né en 1846.

CORBISIER DE MÉAULTSART.

La famille connue aujourd'hui sous ce nom a pour chef actuel de nom et d'armes, M. Benjamin Joseph Corbisier de Méaultsart, successivement procureur du roi, président d'un tribunal d'arrondissement, conseiller et enfin un des présidents de la cour d'appel de Bruxelles, poste qu'il a quitté, après une très-longue et honorable carrière dans la magistrature. — Il appartient ainsi que ses descendants légitimes à la noblesse belge, — ce qui est constaté et reconnu dans les recueils officiels par divers actes de la souveraineté qui assurent cette distinction, comme est reconnue et autorisée la dénomination « de Méaultsart » de sorte que pour lui et la descendance légitime, cette qualification est à la fois patronymique et nobiliaire. — Le père de M. B. J. Corbisier était membre de leurs honorables seigneuries les anciens états du Hainaut.

Cet famille est originaire de Péronne en Picardie, mais elle était déjà établie en Belgique, à la fin du XVIe siècle dans un domaine fief des anciennes châtelenies de Leuze et d'Ath, et en 1602, elle avait déjà fait des fondations pieuses dans ce district.

M. B. J. Corbisier de Méaultsart a vu ses longs et honorables services appréciés. — Le roi lui a conféré le titre de chevalier, puis celui d'officier de l'ordre de Léopold, — des arrêtés royaux de 1842 à 1856, constatent ce qui est ici men-

Digitized by Google

tionné. — Il a un fils, M. Victor Corbisier de Méaultsart, actuellement conseiller en ladite cour d'appel lequel a lui-même, ainsi que sa sœur, mariée en France, une descendance légitime, mais jeune encore.

CORDIER DE ROUCOURT.

De sable, au lion d'argent lampassé et armé d'azur, accompagné de trois étoiles à cinq rais d'argent. Cimier : un lion issant d'argent, lampassé et armé d'azur.

CORNELISSEN.

Emmanché d'or et d'argent de dix pièces ; au chef d'azur, chargé d'une coquille d'or entre deux losenges d'argent. Cimier : un lion naissant de gueules, armé et lampassé du même, tenant l'écu des Cornelissen.

Les comtes de Cornelissen portent : Écartelé au 1er et au 4e de Cornelissen, au 2e et 3e de gueules au chef d'argent, à l'écusson d'argent, à la croix de gueules, qui est Martini. Cimier de Cornelissen, comme ci-dessus. Supports, deux lions au naturel.

Digitized by Google

CORNET.

De gueules au chevron d'or, accompagné de trois cornets d'or, liés du même. Cimier, un lévrier naissant d'argent, colleté d'un collier de gueules liseré d'or. Couronne de comte, ancienne, à treize perles. Supports : deux lions contournés.
Devise : **Fortiter et honeste.**

Cette belle famille, originaire de l'Artois, se divise en plusieurs branches. La souche des branches belges existait au Pays-Bas, dès les premières années du XVIIe siècle.

I. Michel Cornet épousa Catherine de Bouillet, dont quatre enfants, savoir :

A. Henri, qui suit, II.

B. Charles Cornet épousa Anne Motte, d'une noble famille, originaire de Bavai, établie dans le comté de Namur, portant de gueules à trois macles d'or, deux en chef et un en pointe.

C. Jean Cornet.

D. Jeanne, qui épousa Martin de Saint Paul.

II. Henri Cornet, écuyer, lieutenant-prévôt de la principauté de Barbançon, etc., est repris dans un partage original passé à Noirchain, comme habitant de Merbes-le-Château. Sa qualité d'écuyer, et ses armes se trouvent sur un monument dans l'église des Récollettines à Beaumont. Il épousa Madeleine Taymont, fille de Jean et de Marguerite de Sableaux, dont trois enfants, savoir :

A. Jacques, qui suit, III.

B. Jeanne, religieuse à Beaumont.

C. Isembart CORNET, épousa Marguerite Grégoire, sœur de Marie, qui épousa Jacques Cornet, dont trois enfants :

a. Grégoire CORNET, major, avec brevet de lieutenant colonel au régiment des cuirassiers du prince de Darmstadt, servit longtemps dans les armées impériales de Sa Majesté l'empereur Charles VI, et après de nombreuses actions d'éclat, fut tué dans la guerre d'Italie, au commencement du XVIIIe siècle.

b. Joseph CORNET, lieutenant au même régiment, tué pendant la même campagne.

c. Jean Grégoire CORNET, seigneur de Saint-Remy et de Signeux, au pays de Luxembourg, mort aux armées, en Espagne, au service du Roi, épousa Ursule Piedmont, dont deux enfants :

1. François Joseph CORNET, né à Signeulx, le 23 décembre 1712, mort en 1785, prieur du couvent des Carmes de la Xhavée, près Liége.

2. Gabrielle Josèphe, née à Signeulx, le 15 octobre 1713, épousa, 1° le 21 avril 1751, Nicolas Dumont d'Issel, seigneur de Signeulx et de Saint-Remy, mort le 23 février 1733 ; 2° le 28 octobre 1736, Pierre Capitaine, de Biourges, mort le 23 février 1748 ; et 3° le 4 novembre 1763, N. de Nonancourt, de Virton. Elle eut du premier lit une fille : Gabrielle Françoise, sans alliance, et du second lit une fille : Ursule Josèphe, qui épousa, le 19 février 1760, Ignace Théodore de Laittres, seigneur de Rossignol, haut justicier de Signeulx et de Saint-Remy, dont la descendance s'est transmise jusqu'à nous.

III. JACQUES CORNET, mort le 2 février 1684, à l'âge de soixante seize ans, après avoir passé les années de son veuvage dans le monastère où ses filles avaient pris le voile, et inhumé avec sa femme, à Beaumont, dota l'église de Merbes, de plusieurs chapelles qu'il décora de ses armoiries. Il avait épousé Marie Grégoire, fille de Jean et de Jeanne Roland, morte à l'âge de soixante seize ans, dont six enfants, savoir :

A. François, qui suit, IV.

B. Antoine CORNET, religieux de l'ordre de Saint-Dominique à Mons.

C. Raymond CORNET, dominicain à Mons.

D. E. F. Trois filles religieuses au couvent des Récolletines à Beaumont.

IV. FRANÇOIS CORNET, seigneur de Peissant, de Salliermont,

Digitized by Google

des Haboudans, de Grez, de Wavenbroeck, chevalier, par lettres patentes de l'empereur VI, en date du 20 août 1724, qui lui permirent aussi de sommer l'écu de ses armes d'une couronne d'or au lieu d'un bourrelet et de leur donner pour supports, deux lions d'or, armés et lampassés de gueules, comte d'Elzius, du chef de sa femme, né à Merbes le Château, en mai 1760, mort le 21 août 1739 et inhumé avec sa femme dans le chœur de l'église de Peissant, sous une belle tombe en marbre blanc et noir, secrétaire au conseil privé et plus tard, conseiller au conseil souverain du Hainaut, épousa, en 1697, Marie Thérèse, comtesse d'Elzius, fille de Sigisbert, secrétaire au conseil privé du roi, à Bruxelles et de Catherine Maurissens qui lui transmit, ainsi qu'à ses descendants, le titre de comte dont elle avait hérité de son frère, François Léonard (1), et dont il eut neuf enfants, savoir :

A. Léonard François Charles, qui suit, V.

B. Catherine Françoise, morte le 20 janvier 1780, épousa, par contrat passé à Mons le 22 novembre 1734, Amand de Peissant, dit de Rumigny, mort le 13 août 1768 et inhumé à Sainte-Waudru, à Mons, avec épitaphe, fils de Pierre Lamoral et de Marie Gabrielle Colins.

C. Jean Pierre Cornet, seigneur de Grez, mort le 20 novembre 1750, à Mons, licencié ès droits à l'université de Louvain, le 17 janvier

(1) En considération des services signalés qu'il avait rendus, François Léonard comte d'Elzius, conseiller de robe et d'épée du conseil suprême de Flandre, près de Sa Majesté, à Madrid, chancelier de la Toison d'or, fut, créé comte, ainsi que tous ses descendants légitimes, sans distinction, par diplôme du roi d'Espagne, Philippe V, en date du 6 juillet 1711, avec la faculté pour le cas où il viendrait à mourir sans descendance légitime de disposer de son titre en faveur de sa dite sœur, Marie Thérèse, épouse de François Cornet, et de leurs descendants, ou bien du fils unique de feue son autre sœur, Marie Thérèse d'Elzius, épouse d'Édouard d'Olimart, secrétaire du conseil privé de Sa Majesté. Ce diplôme a été enregistré aux Pays-Bas.

Marie Thérèse d'Elzius, et Édouard d'Olimart, secrétaire du conseil privé, eurent Ernest Joseph d'Olimart, seigneur de Bessendorff, au grand-duché de Luxembourg, qui de son épouse, Marie Claire de Stein, eut Jean Adolphe d'Olimart, ancien conseiller et procureur général de la province du Luxembourg,

1720, doyen de la collégiale de Saint-Gomar, à Lierre, nommé ensuite à l'évêché d'Anvers.

D. Marie Josèphe, fille dévote, morte au couvent de Saint-André, à Tournai, le 5 janvier 1788.

E. Marie Françoise Brigitte, née à Mons, le 8 octobre 1705, morte à Mons, le 13 janvier 1780, épousa, par contrat du 9 août 1751, Jacques François, baron de Sécus, seigneur de la Haye, etc., conseiller au conseil de Hainaut, né à Ath, le 21 novembre 1693, mort le 27 avril 1755, fils unique de Jean Baptiste et d'Anne de Blois, dont belle postérité.

F. Jean François Dominique CORNET D'ELZIUS, seigneur de Wavenbroeck, mayeur du chapitre de Sainte-Waudru, membre du magistrat de Mons, épousa par contrat du 7 octobre 1736, Caroline Philippine Ignace Husmans, fille de Nicolas François, seigneur de Horlebeq et de Marie Alexandrine Josèphe d'Hulst, dont trois enfants :

a. François Louis Dominique CORNET D'ELZIUS, seigneur de Wavenbroeck, épousa sa cousine Marie Rose Scholastique Cornet, fille de Léonard François,

époux d'Ernestine Dorothée du Bois de Fiennes, dont Charles Antoine Augustin d'Olimart, ancien membre de l'ordre équestre de la province de Luxembourg.

François Léonard, comte d'Elzius, mourut sans enfants. Il avait épousé en premières noces, Catherine Claire, baronne de Thulden, fille de Jean Florent baron de Thulden, et d'Égearde Christine van der Gracht; en deuxièmes noces, Marie Rose Perez de Loscobos Zanoguera et Sola, et en troisièmes noces, Philippine Charlotte van der Gracht, née à Malines, le 16 mars 1666, fille de Philippe Robert, seigneur de Sweverghem, et de dame van der Gracht, dame de Dutzele. Par testament, passé à Madrid, le 7 avril 1719, usant de la faculté que lui avait accordée Philippe V, il légua son titre de comte, avec toutes les prérogatives y attachées, à sa sœur Marie Thérèse, épouse de François Cornet et à leurs descendants.

Le comte d'Elzius portait d'azur au chevron abaissé sous une couronne à l'antique d'or, accompagnée de trois croisettes de même, l'écu sommé d'une couronne de comte : Supports, deux lions d'or aux têtes contournées, armés et lampassés de gueules.

Le frère de Catherine Maurissens, Jacques François Maurissens, chevalier, roi et héraut d'armes à titre du duché de Gueldre, laissa une fille unique Anne Catherine Maurissens, qui épousa Norbert François van Assche, bourgmestre de la ville de Bruxelles, père du vice-chancelier de Brabant et conseiller d'État van Assche. (F. V. Goethals, *Dictionnaire héraldique*, etc., tome 1er.

Digitized by Google

Charles Cornet, comte d'Elzius et d'Anne Rose Aye Danneau, sa femme du second lit, dont une fille :

Rose Françoise, épousa Bonaventure Hyacinthe Joseph de Bousies, envoyé extraordinaire à Berlin et à La Haye en 1790, gouverneur de la province de Hainaut en 1817, conseiller d'État du royaume des Pays-Bas, mort en 1831, fils de Charles Léon Joseph, vicomte de Rouveroy, et de Marie Josephine de Corswarem-Looz, dont postérité.

b. Thérèse Louise, sans alliance.

c. Joseph François Charles Cornet d'Elzius, dit de Préville, né à Mons le 18 juillet 1740, mort à Havré, épousa à Mons, paroisse de Sainte-Waudru, le 8 octobre 1787, Marie Anne Josèphe Fontaine de Fromentel, née à Mons le 16 juin 1748, morte à Havré le 18 juin 1835, fille de Jean François et de Marie Anne Wauthier, dont il n'eut pas d'enfants.

G. Marguerite Scholastique, dame des Haboudans, née à Mons, épousa, par contrat du 3 janvier 1739, Pierre Louis Auguste Hattu, seigneur de Cordes, chevalier, conseiller au parlement de Douai, fils d'Alexandre Auguste et de Marie Françoise Pétronille Becquet, dont elle n'eut pas d'enfants.

H. Benoit Antoine Dominique Cornet d'Elzius, fondateur de la branche des Cornet de Ways-Ruart.

I. Vincent Cornet d'Elzius, né à Mons, en 1714, mort à Mons, le 5 avril 1740 et inhumé à Peissant.

V. Léonard François Charles Cornet, comte d'Elzius, seigneur de Peissant, Salliermont, Cuvelon, né à Bruxelles, le 6 novembre 1697, mort à Mons, le 4 octobre 1783 et inhumé à Peissant, épousa 1° Marie Louise Hannecart de Briffœil, et 2° Anne Rose Aye Danneau, fille de Jacques Joseph, seigneur de Thimongies et d'Anne Thérèse de Patoul.

Il eut du second lit, quatorze enfants, savoir :

A. François Xavier Joseph Charles Cornet d'Elzius, seigneur de Peissant, Salliermont, etc., né à Mons, le 2 février 1733, licencié ès-droits à Louvain, épousa, par contrat du 7 juin 1760, Marie Claire Françoise Josèphe de Maleingreau, fille aînée de Siméon Florent, baron de Maleingreau, conseiller au conseil souverain de Mons et de Marie Angélique de Brabant.

B. Charles Germain Cornet d'Elzius, né en 1734, mort à Mons, le 24 août 1748, et inhumé à Sainte-Waudru.

Digitized by Google

C. Gommaire Ignace Antoine, qui suit, VI.

D. Un fils né en 1737, mort le même jour.

E. Jean Baptiste Régis CORNET D'EZEAU, né à Mons, le 10 mars 1738, conseiller pensionnaire de la chambre des jurés à Tournai, après son frère Gommaire Ignace Antoine, épousa à Douai, le 21 décembre 1784, Marie Thérèse Antoine de Rumigny de Peissant, morte à Mons, le 12 septembre 1812.

F. Christophe Dieudonné Joseph CORNET DE CUVELON, né à Mons, le 17 mars 1739, mort sans enfants, à Tournai, le 30 juillet 1777, et inhumé dans l'église Saint-Nicolas du Château, licencié ès droits, le 21 août 1761, conseiller du bailliage du Tournaisis, le 27 août 1765, conseiller en la nouvelle cour, lors de son érection en 1773, épousa, le 27 mai 1777, Anne Marie Ernestine van der Gracht, fille de Louis François, seigneur de Fretin, grand bailli de Tournai et du Tournaisis, puis président de la cour de Tournai et de Marie Marguerite Geneviève de la Tour du Pin, née le 23 novembre 1739, morte le 15 septembre 1807. Elle épousa, en secondes noces, le 4 octobre 1779, Charles, dit le chevalier de Saint-Genois.

G. Laurent Louis Joseph CORNET D'ELZIUS, né à Mons, le 13 juillet 1740, mort en bas âge.

H. Martin Benoit Onuphre CORNET D'ELZIUS, né le 11 novembre 1741, mort sans alliance, le 29 août 1792.

I. Marie Vincent Hyacinthe, COMTE CORNET D'ELZIUS, fondateur de la branche des Cornet d'Elzius.

J. Marie Rose Scholastique, née le 27 mars 1744, morte le 31 décembre 1831, épousa son cousin germain François Louis Dominique Cornet de Wavenbroeck, fils de Jean François, et de Caroline Philippine Ignace Husmans.

K. Une fille, née le 9 septembre 1746, morte le même jour.

L. Charles Joseph CORNET, né le 4 novembre 1747, mort à l'âge de dix sept mois.

M. Anne Catherine Éléonore, née le 25 novembre 1748, morte sans alliance, le 11 avril 1796.

N. Gabriel Gommaire Laurent Joseph, fondateur de la branche des Cornet de Peissant.

VI. Gommaire Ignace Antoine, comte Cornet de Grez, baron de Tourneppe, seigneur de Bois Seigneur Isaac, Ohain, Thimougies, Rosières, né à Mons, le 22 octobre 1735, mort à son château de Bois Seigneur Isaac, le 28 août 1811, conseiller pensionnaire par hérédité, à la chambre des jurés de Tournai, rapporteur près de la Junte établie par l'impératrice pour l'administration des subsides et pour le département du Hainaut et du Tournaisis, conseiller des domaines et des finances, en 1769, commissaire général pour les troupes impériales par lettres patentes du 9 novembre 1784, cité avec éloge, par Dewez, dans la première édition de son *Histoire générale de la Belgique*, épousa 1° à Bruxelles, le 17 août 1766, Hélène Jeanne de Hemptinnes, née le 16 janvier 1743, morte le 14 mai 1774, fille de Guillaume François Joseph, baron de Tourneppe, seigneur de Jandrin Jandrenouille, Kasterbeeck, Geneville, conseiller et procureur général du Brabant, et de Barbe Elisabeth Vreven; et 2° le 29 septembre 1778, à Mons, Agnès Thérèse Daneau, morte le 9 juillet 1813, fille de François Ignace Dieudonné, seigneur de Thimougies et de Marie Éléonore Thérèse Belhomme de Quickelberge.

Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. François Marie Gommaire Ghislain, qui suit VII.

B. Rose Guillelmine Jeanne Ghislaine, née le 22 décembre 1768, morte à Tournai, le 23 novembre 1826, épousa N. Delvigne Deurwaerders, conseiller au parlement de Douai.

Il eut du second lit, deux enfants, savoir :

C. Joséphine Françoise Ghislaine, morte au château de Bois Seigneur Isaac, le 29 novembre 1839, épousa Idesbalde François Ghislain, baron de Snoy d'Oppuers, chambellan de Sa Majesté le roi Guillaume 1er des Pays-Bas, sénateur de Belgique, mort à Paris, dont postérité.

D. Henriette Aye, morte sans alliance, à Bruxelles, le 29 janvier 1815.

Digitized by Google

VII. François Marie Gommaire Ghislain, comte Cornet de Grez, né le 28 avril 1771, mort le 28 mai 1827, membre de l'ordre équestre du Brabant méridional, chambellan de Sa Majesté le roi Guillaume 1er des Pays-Bas, colonel de la garde bourgeoise de Bruxelles, commissaire général près de l'armée prussienne, membre de la seconde chambre des États généraux, épousa en décembre 1796, à Bruxelles, Thérèse Antoinette Ghislaine, vicomtesse de Beughem, née le 18 juillet 1775, morte le 15 décembre 1847, fille de Ferdinand Joseph Hyacinthe, vicomte de Beughem, Waut, maître des eaux et fôrets, et d'Anne Marie Joseph van Beughem de Houthem, sa cousine, dont trois enfants, savoir :

A. Ferdinand Goswin Joseph Ghislain, qui suit, VIII.

B. Pauline, morte le 17 avril 1845, à l'âge de quarante six ans, épousa, le 12 mai 1824, Théodore Benoît, marquis d'Yve de Bavay, chambellan de Sa Majesté le roi Guillaume 1er des Pays-Bas, attaché à la maison du prince d'Orange, fils de Ferdinand Antoine Joseph et de Marie Anne Françoise de Paule Michelle, comtesse de Wildenstein, dont postérité.

C. Juliette, épousa, en 1826, Ferdinand Adolphe Ghislain, vicomte de Beughem de Houthem, fils d'Antoine Charles Hyacinthe Ghislain, chevalier de Malte, et de Catherine Ghislaine Van der Fosse, dont postérité.

VIII. Ferdinand Goswin Joseph Ghislain, comte Cornet de Grez, membre de la seconde chambre des États généraux, du Congrès National et de la chambre des représentants, épousa à Bois Seigneur Isaac, le 15 octobre 1834, Eulalie Thérèse Philippine, baronne de Snoy, sa cousine, née le 25 juillet 1812, fille d'Idesbalde François Ghislain, baron de Snoy d'Oppuers, sénateur et de Joséphine Françoise Ghislaine, comtesse Cornet de Grez, dont deux enfants, savoir :

A. Octavie Marie Thérèse Antoinette Ghislaine, née le 10 février, morte le 17 mai 1849.

B. Raimond Ferdinand Joseph Gommaire Ghislain, COMTE CORNET DE GREZ, né le 6 janvier 1839, épousa, le 10 mai 1861, Olga, princesse Galitzin, née à Moscou, le 6 septembre 1838, fille d'Alexis Alegevitch, prince Galitzin et d'Alexandrine Paulovna, comtesse Koutaisoff, dont deux filles :

A. Marie Eulalie Valentine Alexandra, née le 24 juin 1862.

B. N..., née en juillet 1865.

CORNET D'ELZIUS.

Cette branche porte brochant sur le chevron de ses armes :

Un écusson d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois croix pattées d'or, et surmonté d'une couronne d'or qui est d'Elzius

VI. MARIE VINCENT HYACINTHE, COMTE CORNET D'ELZIUS, par diplôme du roi Guillaume Ier des Pays-Bas, en date du 28 janvier 1823, né le 8 mars 1743, mort le 23 mai 1831, receveur général des états de Hainaut, sous le gouvernement autrichien, épousa, le 8 janvier 1784, Marie Anne Maximilienne Cicercule de Biseau d'Hauteville, morte le 2 avril 1842, fille de Maximilien Joseph et de Marie Agnès de Patoul, dont un fils unique, Charles Maximilien Vincent, qui suit, VII.

VII. CHARLES MAXIMILIEN VINCENT, COMTE CORNET D'ELZIUS, épousa, en 1815, Julie Charlotte Joséphine, Cossée de Séméries, morte le 25 octobre 1860, dont deux enfants, savoir :

A. Auguste Vincent, CORNET D'ELZIUS, né le 19 juin 1816.

B. Rose Cicercule Pascale, née le 7 août 1818, épousa, le 1er mai 1819, Jules Joseph Louis de Patoul.

Digitized by Google

CORNET DE PEISSANT.

ÉCARTELÉ, au premier et au quatrième de Cornet, au deuxième et au troisième d'Elzius.

VI. GABRIEL GOMMAIRE JOSEPH LAURENT, COMTE CORNET D'ELZIUS DE PEISSANT, né le 24 mars 1752, mort le 23 janvier 1815, conseiller au conseil de Hainaut sous le gouvernement autrichien, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, en 1811, épousa, 1° le 29 août 1796, Jeanne Josèphe Robyns, fille de Martin François et de Marie Constance Benoîte Powis, née le 20 mars 1773, morte le 29 janvier 1799; et 2° le 11 novembre 1799, Cécile Caroline Robyns, sœur de sa première femme, née le 25 mars 1774, morte le 19 juin 1827.

Il eut du premier lit un fils, savoir :

A. Martin Jean François CORNET D'ELZIUS DE PEISSANT, né en 1799 (1er prairial an VI), mort à l'âge de onze mois.

Il eut du second lit quatre enfants, savoir :

B. Thérèse Martine Ghislaine, née le 2 avril 1801, épousa, le 10 juin 1822, Louis Benoît Ghislain Powis de Tenbossche, chevalier de l'ordre de Léopold, né à Bruxelles le 20 mars 1798.

C. Rose Jeanne, née le 1er août 1804, épousa, le 10 juin 1822, Adolphe Charles Ghislain Powis de Tenbossche, né le 8 juin 1800.

D. Hyacinthe Cécile, née à Bruxelles le 11 octobre 1807, épousa à Bruxelles, le 27 mai 1827, Charles Léon François de Paule Ghislain Domis de Semerpont, conseiller provincial, bourgmestre de Beughem, né à Bruxelles le 19 novembre 1802, fille de Jean Paul Aimé Joseph Ghislain et de Marie Augustine Pauline de T'Serclaes.

E. Benoît Gabriel Marie François, qui suit, VII.

VII. BENOÎT GABRIEL MARIE FRANÇOIS, COMTE CORNET DE PEISSANT, par diplôme de Sa Majesté le roi Léopold Ier, du 8 février 1848, né le 7 novembre 1809, mort le 15 septembre 1848, épousa, le 7 juin 1836, Élisabeth Françoise Louise de Meester

Digitized by Google

de Tilbourg, fille de Louis Joseph Boniface et de Jeanne Caroline Ghislaine van Gastel, née le 11 décembre 1812, dont trois enfants, savoir :

A. Raymond Jean Ghislain François, qui suit, VIII.

B. Marie Thérèse Ghislaine, née le 2 août 1837.

C. Alfred Charles Eugène Ghislain, COMTE CORNET DE PEISSANT, par lettres patentes du 26 septembre 1856, rendant transmissible à tous les descendants de son père, Benoit Gabriel Marie François, le titre de comte de Cornet de Peissant, qui lui avait été décerné le 8 février 1848, avec transmissibilité dans sa descendance légitime masculine, par ordre de primogéniture.

VIII. RAYMOND JEAN GHISLAIN FRANÇOIS, COMTE CORNET DE PEISSANT, né le 26 juin 1838, épousa à Liége, le 30 juillet 1863, Marguerite Constance baronne Whettnall, fille de Charles baron de Whettnall et de Laure Antoinette Françoise baronne Travers de Jever, dont deux enfants, savoir :

A. Emmanuel Marie Louis Charles Ghislain CORNET DE PEISSANT, né au château de Nieuwenhoven, près Saint-Trond, le 2 juin 1864.

B. Charles Édouard Marie Rombaut Ghislain CORNET DE PEISSANT, né au château d'Hofstade, le 1er juillet 1865.

CORNET DE WAYS-RUART.

V. BENOÎT ANTOINE DOMINIQUE, COMTE CORNET D'ELZIUS, seigneur de Ways-Ruart, des Haboudans, de Bovesse et du Chenoy, conseiller au conseil souverain de Brabant, en 1747, né le 8 novembre 1714, mort le 23 juillet 1788, épousa, le 30 mars 1750, Marie Élisabeth de Grand'Ry, née le 30 décembre 1725, morte le 27 mars 1791, fille unique de Michel, seigneur d'Ophoven, et de Marie Catherine de Meven Heinsberg, dont huit enfants, savoir :

A. Charles Henri CORNET D'ELZIUS, seigneur des Haboudans, né le

Digitized by Google

10 février 1751, mort le 14 décembre 1823, épousa, le 29 juillet 1777, Claire Jeanne Antoine Schamp, fille d'Égide Luc, échevin de Gand.

B. Michel François Cornet d'Elzius, chanoine de Notre-Dame, à Tournai, mort en 1799.

C. Guillaume François Benoit Cornet d'Elzius, seigneur de Bovesse et d'Ophoven, mort le 9 mars 1789, épousa, le 12 septembre 1785, Agnès Charlotte Eugénie de Romrée, fille cadette de Jacques Emmanuel Albert, seigneur de Vichenet et de Bossières, et de Louise Thérèse Josèphe d'Auxy, femme en secondes noces de Gille Guillaume Luc Schamps.

D. Marie Catherine Françoise, née en 1753, morte en 1820, épousa Jean François, baron du Sart, mort le 5 décembre 1818, fils de Jean Baptiste, seigneur de Molenbaix et de Marie Bénédicte Van der Haeghen de Mussain.

E. Marie Jeanne Louise Hyacinthe Ghislaine, prévôte du couvent de Berlaymont, à Bruxelles, morte en février 1837.

F. Marie Anne Alexandrine Élisabeth Ghislaine, morte sans alliance en 1806.

G. Marie Élisabeth Françoise Hubertine Ghislaine, religieuse au couvent de Berlaymont, à Bruxelles, morte en 1808.

H. Jacques Louis Auguste Benoît, qui suit, VI.

VI. Jacques Louis Auguste Benoît, comte Cornet d'Elzius du Chenoy, par diplôme du roi Guillaume Ier des Pays-Bas, en date du 28 janvier 1823, né le 18 février 1765, mort le 9 octobre 1829, épousa, en 1792, Catherine Martine Ghislaine Robyns, sœur de Jeanne Josèphe et de Cécile Caroline, femmes en premières et en secondes noces de Gabriel Gommaire Joseph Laurent, dont trois enfants, savoir :

A. Martin Benoît, qui suit, VII.

B. Louis Joseph Benoît, comte Cornet d'Elzius du Chenoy, mort sans enfants, le 30 janvier 1849, épousa, le 3 juillet 1816, Marie Françoise Félicité du Renson de la Tour et de Noduwez.

C. Charles Henri Jacques Benoît, chef de la branche de Cornet du Chenoy.

VII. Martin Benoît, comte Cornet de Ways-Ruart, par di-

Digitized by Google

plôme de Sa Majesté le roi Guillaume Ier des Pays-Bas, membre du corps équestre du Brabant méridional, commissaire civil près de l'armée prussienne, en 1815, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'Aigle rouge de Prusse, né le 13 juillet 1793, épousa, le 16 septembre 1813, Justine Marie Josèphe Wirix de Tercom, morte le 16 août 1836, fille unique d'Aimé Joseph et de Marie Catherine Van der Cruyce, dont trois enfants, savoir :

A. Félix Martin Benoît Ghislain, COMTE CORNET DE WAYS-RUART, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Saint Grégoire le Grand, chevalier de dévotion de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, chambellan du roi de Bavière, épousa, à Brasschaet, le 25 juillet 1837, Pauline Marie Antoinette Louise Josèphe de Pret, née à Anvers le 14 janvier 1816, fille de Ferdinand, baron de Pret de Calesberg et de Caroline Moretus, dont deux enfants :

a. Arthur Marie Antoine Ghislain Félix, COMTE CORNET DE WAYS-RUART, né le 27 septembre 1838.

b. Marie Justine Joséphine Antoinette Ghislaine, née le 15 novembre 1839, morte en bas âge.

B. Idesbalde Aimé Marie Ghislain, COMTE CORNET DE WAYS-RUART, mort sans alliance, à Bade, le 16 octobre 1837.

C. Jean François Ghislain Ernest, COMTE CORNET DE WAYS-RUART, mort sans alliance, à Rome, le 25 avril 1840.

CORNET D'ELZIUS DU CHENOY.

VII. CHARLES HENRI JACQUES BENOÎT, COMTE CORNET D'ELZIUS DU CHENOY, par lettres patentes du roi Guillaume Ier des Pays-Bas, en date du 28 janvier 1823, né à Bruxelles, le 19 messidor an IX (juillet 1801), épousa, le 1er mai 1827, Rosalie Marie de Borrekens, née à Anvers le 1er février 1798, fille de Charles Antoine Joseph, chevalier de Borrekens, et d'Isabelle Marie Joséphine Wellens, dont six enfants, savoir :

Digitized by Google

A. Gustave-François Xavier Charles, COMTE CORNET D'ELZIUS DU CHENOY, né le 5 février 1829, épousa, à Bruxelles, le 18 février 1858, Sophie Henriette Marie de Spoelberch, née à Bruxelles le 13 novembre 1831, dont un fils :

Charles Gustave Joseph Henri Marie, COMTE CORNET D'ELZIUS DU CHENOY, né à Bruxelles, le 16 août 1861.

B. Frédéric Charles Ghislain, COMTE CORNET D'ELZIUS DU CHENOY, né le 28 avril 1830.

C. Alphonse Marie Charles, COMTE CORNET D'ELZIUS DU CHENOY, né le 3 septembre 1833.

D. Louis Charles, COMTE CORNET D'ELZIUS DU CHENOY, né à Bruxelles, le 13 juillet 1835, secrétaire de légation de première classe à Paris, épousa, à Bruxelles, le 2 octobre 1861, Zoé Marie Colette Ghislaine de Ruddere de Te Lokeren, née à Alost le 3 avril 1837, veuve sans enfants de Jean Adolphe Marie de Roovere de Roosemersch et d'Ostendael.

E. Thérèse Josèphe Marie Rosalie Clémentine, née le 10 mai 1838.

F. Pauline Marie Florentine, née le 27 juillet 1840, morte en bas âge.

CORRON DE L'ESCLATIÈRE.

DE SINOPLE, à la fasce d'or, chargée d'une hure de sanglier de sable, défendue d'argent et accompagnée de trois cors d'or. CIMIER : la hure de l'écu. SUPPORTS : deux lions d'or.

Cette famille a pour chef de nom et d'armes M. Antoine Ghislain du Corron de l'Esclatière.

Nous donnerons plus bas la généalogie d'une autre famille du Corron, originaire d'Ath.

Digitized by Google

CORSWAREM.

D'HERMINES, à deux fasces de gueules. L'ÉCU sommé de la couronne de chevalier. SUPPORTS : deux griffons au naturel.

La maison de Corswarem est une des plus anciennes et de la meilleure noblesse du pays. Le Fort, roi d'armes de la principauté de Liége, dans ses *Manuscrits généalogiques*, tome VI, folio 17, a clairement établi son extraction, son origine et son antiquité :

« Fastré de Berlo, sire de Berlo, eut deux fils : Wauthier et Robert.

» Wautier, sive Gonthier, ou Gauthier, sire de Berlo, duquel sorte l'illustre maison de Berlo, de laquelle est à présent, que l'on compte 1708, le chef François Ferdinand, sire et baron de Berlo, comte de Hozémont, etc.

» Robert laissa le nom de Berlo pour prendre celuy de Corswarem, d'où il était seigneur, et qu'il transmit à ses successeurs. Il fut chevalier, et est reconnu pour le tige de l'illustre maison de Corswarem, de laquelle nous allons donner la descente.

» Il fut aussi seigneur de Niel.

» Épousa Marguerite de Geneffe. Elle était vefve, l'an 1259. Voiez les registres de l'abbaye de la Paix-Dieu. »

Cette version a été adoptée et soutenue par le baron de Villenfagne, dans ses *Essais critiques*, tome Ier, page 93 et suivantes.

Le Fort rapporte que « Wathieu de Corswarem fut un des plus fameux chevaliers qui furent brûlés dans l'église de Saint-Martin, à Liége, en 1312. »

L'historien Fisen raconte aussi (1) que Jean de Corswarem fut décapité révolutionnairement à Liége, en 1407, pour son attachement au prince évêque, Jean de Bavière. L'existence de ce Jean de Corswarem nous est connue par d'autres attestations. Reçu chevalier en 1398, il avait épousé la fille de Raes de Berlo, dont il avait un fils encore en bas âge au moment ou Hemricourt, l'auteur du *Miroir des nobles de la Hesbaye*, écrivait et rapportait, pages 26, 224 et 288 « que le bon Wathi de Corswarem de Nandrin était le plus vaillant et le meilleur écuyer du pays, qu'il fut chambellan et secrétaire de la chambre de l'empereur Henri de Luxembourg (Henri VII, élu en 1308), qu'il vécut nonante ans, que son fils Arnould épousa la fille de Renchon d'Orey, seigneur de Velroux, et en eut un fils nommé Jean, récemment chevalier, en 1398, qui épousa la fille de Raes de Berlo... » Ce fut lui dont l'historien Fisen a mentionné la fin tragique.

Avant de donner la filiation sommaire de la belle famille des Corswarem, nous rapporterons des citations qui les concernent et qui sont toutes puisées à des sources authentiques et irrécusables.

Les registres aux reliefs de la salle de Curange, qui était la cour féodale du comté de Looz, mentionnent ce qui suit :

« Relief fait le 22 juin 1425, par ARNOLDUS DE COERSWAREME, seigneur de Niel, *armiger*, de 10 bonniers de terre à Corswarem.

» Relief fait le 16 mars 1430, par ARNOLDT VAN COERSWAREME, de la cour de Kukelbergh, à Coerswareme; plus de 12 bonniers de terre, dont 15 verges de prés, à Coerswareme.

» Relief fait le 7 mars 1457, par ARNOLDUS DE CORSWERME, *miles*, de la cour de Kukelbergh, avec 12 bonniers, et de 10 bonniers de terres et prés, au territoire de Corswerm.

» Relief fait le 2 mars 1479, par LIBERTUS DE CORSWERM, *post obitum*, ARNOLDI DE CORSWERM, *militis*, *sui patris*, de la cour de Cukelbḡ.

» Item 12 bonniers de terre et 15 verges de prés à Corswerm.

(1) Voir Fisen, *Histoire*, etc., 2e partie, livre VII, n° 12, folio 167.

» Relief fait le 13 janvier 1485, par JOHANES DE CORSWERM DE HOESSELT, *post mortem* LIEBERTI DE CORSWERM, *sui patris*, de la cour de Cukelberg, de 12 bonniers de terre et de 15 verges de prés. »

La copie authentique d'un testament du 13 janvier 1524 et d'un codicile du 24 décembre 1525, porte :

« Ego Waltherus de Corsuwaremia decanus Leodienisis, necnon abbas secularis collegiatarum ecclesiarum sancti Hadelini de Viseto, ac Beatæ Odœ amaniensis, etc.....

» Item lego Domicello Rasoni de Waroux consanguineo meo unam coppam argenti, etc.

» Item do, lego et relinquo Johanni de Corsuwaremia domino temporali de Langelie consanguineo meo domum ac dominium meum de Craenwyck, etc.

» Item lego domino Huberto de Corsuwaremia canonico Leodiensis confratri et consanguineo meo domum meam claustralem, quam possedit in ejus vità quondam frater meus dominus Jacobus de Coersuwaremia, etc.

» Lego in illum eventum id idem dominium Hermano filio sororis meæ Jehennæ dominæ temporalis de Hoensbroech atque ejus prolibus, eà tamen lege quod ipse Johannes et seu dictus Hermanus priusquam de dicto Dominio investiri possit, exsolvet ac exsolvere tenebitur in promptis Johanni de Coersuwaremia filio quondam Mariæ Boyon, etc.

» Item lego adhuc supranominato Hermanno Hoen nepoti meo, etc.

» Lego Johanni de Herve, nepoti meo, etc.

» Lego Domino Walthero de Coersuwaremia, canonico et cantori collegiatæ ecclesiæ sancti Johannis evangelistæ Leodiensis, etc.

» Lego magistri Arnoldo de Coersuwaremia canonico sancti Martini.

» Item codicillando legat Dñus testator domicello Edmundo de Zwartzenbergh, atque ejus conthorali nepti ipsius dñi testatoris, etc. »

Par ce testament du 13 janvier 1524 et son codicile du 24 décembre 1525, Gauthier de Corswarem, doyen de la cathédrale de Liége, fait un legs à Jean de Corswarem, fils de Marie Boyon, dont ne parle aucune généalogie. Il était fils de Wathieu de Corswarem, écuyer, seigneur de Herck-Saint-Lambert, bourgmestre de Liége en 1484 et 1487, et de sa première femme que Loyens, *Recueil héraldique des bourgmestres de la noble cité de Liége*, p. 196, ne mentionne que dans un renvoi et dans les termes : « On ne parle point ici de la

première femme de Wathieu de Corswarem, parce que les mémoires dont on s'est servi n'en font aucune mention et ne donnent connaissance que de son second mariage. »

A la page 195 de son recueil précité, Loyens dit que « Damoiseau Wathieu de Corswarem, seigneur de Herck-Saint-Lambert, fut bourgmestre en 1484. « Il était fils de Godefroid de Corswarem, seigneur de Herck-Saint-Lambert et petit-fils de Thierry de Corswarem, chevalier, seigneur de Moumale, etc.

I. Robert de Berlo, second fils de Fastré de Berlo, mort en 1247 (suivant Le Fort, avant 1239) laissa vers 1213, le nom de Berlo, pour prendre celui du village de Corswarem où il avait un château. Il épousa Marguerite de Geneffe, fille de Guy, dit le chevalier de Bretagne, dont six fils qui adoptèrent les armes de leur mère, et par dessus les deux fasces de gueules de Berlo, entre autres, trois qui suivent, savoir :

A. Arnould de Corswarem, fondateur du couvent de la Paix-Dieu, se retira chez les frères mineurs, à Liège.

B. Guillaume, qui suit, II.

C. Robert de Corswarem, seigneur de Nandrin, épousa Judith de Pitponce, dame de Neufville-sur-Sambre dont un fils :

Wauthier de Corswarem, seigneur de Nandrin et de Neufville-sur-Sambre, épousa Jeanne de Hemricourt, dont un fils :

Jean de Corswarem, seigneur de Nandrin, épousa Agnès d'Oreille, dame de Velroux, fille de Regnaud et de N., fille du seigneur d'Esneux, dont un fils, Jean, qui épousa Marie de Berlo, fille de Wauthier Conrad de Berlo, dit de Sclessin et de N. fille du seigneur de Rochefort.

II. Guillaume de Corswarem, mentionné par le baron de Villenfagne d'Ingihoul, d'après d'anciennes chroniques de l'abbaye de la Paix-Dieu (1).

« Une haine irréconciable existait entre Arnould et son frère Guillaume,

(1) *Essais critiques*, etc., t. Ier, pp. 93 à 104.

Digitized by Google

« Guillaume, un jour, escorté de plusieurs guerriers, rencontre dans un bois son frère aîné, qui était sans suite. Arnould surpris et ne voyant aucun moyen de s'évader, se jette aux genoux de son ennemi, en s'écriant : « Au nom de Dieu, je te demande la paix ! »

« A ce nom sacré la férocité de Guillaume se calma et les deux frères s'embrassèrent.

« Peu de temps après, Arnould, dégoûté du monde, institua sa mère héritière de tous ses biens, à condition qu'elle fonderait un monastère de religieuses de l'ordre des Citeaux pour perpétuer la mémoire de sa réconciliation avec Guillaume. Il se retira ensuite à Liége, chez les Frères-Mineurs, dont il prit l'habit et jura d'observer la règle.

« Marguerite de Geneffe s'acquitta en 1239 des intentions pieuses de son fils Arnould. Elle choisit pour bâtir un monastère, le lieu même ou Guillaume avait accordé, au nom de Dieu, la paix à son frère et il conste, de la bulle du 22 janvier 1246, du pape Innocent IV, qu'Arnould de Corswarem, l'aîné de la famille, avait laissé à sa mère pour fonder le monastère de la Paix-Dieu, des biens fonds dont les principaux étaient, à ce qu'il paraît, situés à Niel, mais que les religieuses de la Paix-Dieu ne conservèrent pas longtemps. Arnould, Robert et Baudouin, fils de Guillaume, frère du fondateur, employèrent les moyens les plus violents pour forcer ces dames à leur rendre ce qu'elles tenaient à Niel de leur bienfaiteur. Elles leur firent donc la cession, en 1261, des biens fonds qu'elles avaient à Niel, en présence de Henri de Gueldres, prince de Liége. »

Guillaume de Corswarem eut trois enfants, savoir :

A. Arnold, qui suit, III.

B. Robert DE CORSWAREM.

C. Baudouin DE CORSWAREM.

III. ARNOLD DE CORSWAREM, 1er du nom, seigneur de Cors-

Digitized by Google

warem, épousa Éléonore de Niel dont un fils. Arnold II, qui suit, IV, un autre fils Rutger, chanoine de Saint-Sauveur à Utrecht, et une fille Yde chanoinesse de Nivelles.

IV. Arnold de Corswarem, IIe du nom, chevalier, seigneur de Corswarem et de Niel, épousa Saincte de Chabot de Nouvice, laquelle se remaria à Wauthier de Warfusée, seigneur de Moumale, dont deux enfants savoir :

A. Arnold III, qui suit, V.

B. Catherine, qui épousa Regnauld d'Argenteau, IVe du nom, surnommé le bon sire d'Argenteau, qui guerroya contre les Liégeois.

V. Arnold de Corswarem, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Corswarem et de Niel, épousa Alide de Warfusée, dame de Moumale, fille de Wauthier de Warfusée, seigneur de Moumale et de N. fille de Lambert de Hermalle, seigneur de Chantemerle, dont deux enfants, savoir :

A. Arnold, IV, qui suit, VI.

B. Jacqueline, épousa François, seigneur de Kersbeke.

VI. Arnold de Corswarem, IVe du nom, chevalier, seigneur de Corswarem, Niel et Moumale, épousa Catherine d'Argenteau, dame de Nettines ou Emptinne, fille de Thiry d'Argenteau, seigneur de Nettines ou Emptinne et de Jeanne de Ghoër, dont six enfants, savoir :

A. Arnold V, qui suit, VII.

B. Wauthier de Corswarem, chanoine à Liége et archidiacre de Hainaut, mort en 1424, acheta la terre de Warfusée et la donna à sa sœur Catherine.

C. Catherine, dame de Warfusée par don de son frère Wauthier, épousa Guillaume de Hamal, seigneur d'Elderen, d'Odeur, etc.

D. N. de Corswarem, épousa Bureal de Boneffe.

E. Thiry de Corswarem, seigneur de Moumale, épousa Marie, fille d'Arnold de Molembais, seigneur de Linsmeau, dont il n'eut pas d'enfants.

F. Renard de Corswarem, seigneur de Nettines, épousa Jeanne de Surlet, fille de Gilles de Surlet, dont postérité.

Digitized by Google

VII. Arnold de Corswarem, Ve du nom, chevalier, seigneur de Corswarem et de Niel, mort en 1397, épousa Isabeau de Berlo, fille de Gérard, sire de Berlo et d'Isabeau de Berlo, dont un fils, Arnold VI, qui suit, VIII, et Gérard de Corswarem, mort sans postérité.

VIII. Arnold de Corswarem, VIe du nom, chevalier, seigneur de Niel et de Malève, acquit devant la cour féodale du comté de Looz, la salle de Curange, le 22 juin 1423, un fief de dix bonniers, garni d'une maison, à Corswarem. Il avait épousé Jeanne de Hannut, dont cinq enfants, savoir :

A. Arnold VII, qui suit, IX.

B. Isabelle, épousa Jean d'Arschot, seigneur de Schoonhoven, dont deux filles :

a. Isabelle, épousa Jacques, seigneur d'Argenteau.

b. Jeanne, épousa Guillaume de la Marck, dit à la Barbe, seigneur de Warkes et de Lummay.

C. Marie, épousa 1° Arnold van Pede, seigneur de Wandegnies, et d'Aussoy, mort en 1445; 2° Jean de Senzeilles, seigneur de Florennes, et 3° Englebert d'Orley.

D. Gauthier de Corswarem, archidiacre d'Ardennes.

E. Godefroid de Corswarem, qui laissa postérité.

IX. Arnold de Corswarem, VIIe du nom, chevalier, seigneur de Niel, Malève, Herck-Saint-Lambert, Craenewyck, Hierges, etc., mort en 1479, acquit devant la cour féodale du comté de Looz, le 16 mars 1430, la cour de Kukelberg avec douze bonniers de terre et quinze verges de prés à Corswarem. Il avait épousé 1° Jeanne de Jauche, dame héritière de Malève, fille de Jacques, sire de Jauche et de Jeanne de Grez, dame de Malève, morte en 1449 et inhumée avec épitaphe et quatre quartiers :

Jauche, Opleeuw, Grez, Ranst.

2° Marie, fille de Guillaume de Warfusée

Digitized by Google

Waroux et d'Ossoigne et de Marie de Gothem. Ses quatre quartiers furent :

WARFUSÉE, Preud'homme, Gothem, Montenaken.

Il eut du premier lit trois fils, savoir :

A. Raes DE CORSWAREM, 1er du nom, seigneur de Niel, Malève, Herck-Saint-Lambert, etc., mort en 1504, épousa Catherine de la Malayse, fille de Jean, seigneur de Dongelberg et de Marie de Small de Broesberg.

B. Jacques DE CORSWAREM, chanoine de la cathédrale de Liége, abbé séculier de l'abbaye d'Ama.

C. Arnold DE CORSWAREM.

Il eut du second lit, quatre enfants, savoir :

D. Wauthier DE CORSWAREM, doyen de Liége en 1482, dont nous avons donné le testament par extrait.

E. Jean DE CORSWAREM, seigneur de Landelies, par sa femme, de Craenewyck et Hierges, épousa Jacqueline de Morialmez, héritière de Landelies, dont la mère était Heynsberg et dont il eut postérité.

F. Libert, qui suit X.

G. Jeanne, qui épousa Nicolas Arnold Hoen, seigneur de Hoensbroeck.

X. LIBERT DE CORSWAREM, releva le 2 mars 1479, à la cour féodale du comté de Looz, la cour de Kukelberg avec douze bonniers de terres et quinze verges de prés à Corswarem, acquis par son père, devant la même cour, le 16 mars 1430. Il possédait aussi à Corswarem le fief de dix bonniers avec la maison, acquis par son grand père Arnold VI, devant la dite cour, le 22 juin 1423. Libert de Corswarem, après la mort de son père, transfera son domicile de Corswarem à Housselt où il epousa Marguerite Kelleneers, fille d'Art Kelleneers et de Marguerite de Chiny ou Cyney, famille issue des seigneurs de Gellick. Cette dame possédait de grands biens à Housselt, cens, rentes, moulins, etc., et spécialement la cour jurée avec

Digitized by Google

cens, rentes et chapons, lui concédée et octroyée, le jour de Saint-Étienne, en 1418.

D'après une sentence de la cour féodale de Liége du 6 juillet 1512, Libert de Corswarem eut de sa femme Marguerite Kelleneers, quatre enfants, savoir :

A. Jean qui suit, XI.

B. Chorotea ou Dorothée, qui épousa Tilman de Spauwen.

C. Art de Corswarem, fit relief de la cour de Housselt, créée en 1418.

D. N..., épousa Rener de Meers de Maestricht.

XI. Jean de Corswarem, dit Jehan de Housselt, dissipa son bien en excentricités. Le 13 janvier 1484, il releva, après la mort de son père, un de ses fiefs à Corswarem, sans en payer les frais de relief qu'il promit seulement d'acquitter plus tard. Le 22 décembre 1487, il vendit la cour de Kukelberg à Tilman Waldoréal, écuyer, seigneur de Soiron, bourgmestre de Liége en 1486, tué par un parti de la Marck en 1488 et, dont la veuve, Catherine de Corswarem, fille de Wathieu de Corswarem, bourgmestre de Liége en 1484 et 1486, seigneur de Herck-Saint-Lambert, qui épousa en secondes noces Charles Welckenhuyse, chevalier, fit le relief en 1488.

Le 10 mars 1487, il vendit devant les échevins de Liége, et sans octroi du souverain, à René de Meers, son beau-frère, tous les biens, cens, rentes, moulins, etc., et spécialement la cour jurée avec cens, rentes et chapons, situés à Housselt, qui lui venaient de sa grand'mère maternelle, Marguerite de Chiny. Après sa mort, la cour féodale de Liége, par arrêt du 6 juillet 1512, cassa la vente faite au profit de René de Meers, et adjugea les biens vendus à Tilman de Spauwen, comme mari et mambour de Chorotea ou Dorothée, fille légitime de Libert de Corswarem.

Les dissipations de Jean de Housselt ayant considérable-

Digitized by Google

ment échancré sa fortune, ses descendants furent obligés de chercher un supplément de ressources dans les emplois publics.

On ignore le nom de sa femme dont il eut un fils légitime, Art ou Arnold, qui suit, XII.

XII. Art Ier, ou Arnold de Corswarem, châtelain d'Odeur, mort en 1506 ou 1507, épousa Marie de Corswarem, dont un fils, Art II, qui suit, XIII.

XIII. Art II, ou Arnold de Corswarem (dit le jeune), bailli ou échevin de la haute cour de Vliermael, releva, conditionnellement, le 9 août 1507, comme mambour de sa mère, Marie de Corswarem, le fief de dix bonniers, avec maison et cour, à Corswarem, relevé en 1457 par Arnold VII de Corswarem, chevalier.

Le 20 avril 1509, il releva un menu fief, sous Housselt, que relevèrent successivement, tous ses descendants.

En 1511, il vendit, comme mambour de sa mère, pour ses humiers et vicairies, devant la cour féodale de Liége, au profit de Laurent Bormans, trois bonniers de prés, dits Levendriesse, situés entre Hasselbroeck et Corswarem.

Il avait épousé Anne d'Elderen (1), dite de Printhagen, fille de Guillaume d'Elderen, dit d'Odeur, et de Marie de Printhagen, veuve de Gauthier de Mettecoven, écuyer, seigneur d'Opleeuw.

En qualité d'époux de cette veuve, Art de Corswarem, IIe du nom, releva des fiefs sous Opleeuw, Rommershoven, et Housselt (2).

Il eut de Marie d'Elderen, deux enfants, savoir :

A. Adrien, qui suit, XIV.

(1) Voir Daris, *Histoire de la bonne ville, de l'église et des comtes de Looz*, tome II, première partie, page 180.

(2) Voir folio 5 du registre Marka, 1506 à 1507.

Digitized by Google

B. Marie, qui épousa Henri T'Scroets, inhumé à l'église de Saint-Adalbert, à Liége, avec cette épitaphe :

« Chi gist honorable personne Henri T'Scroets, qui trespassa l'an et demoiselle Marie de Corswarem, son espouse avecque ses trois enfants, qui trespassa l'an 1543, le jors d'octobre (1). »

XIV. André, ou Andrien de Corswarem, releva, le 12 octobre 1534, le menu fief sous Housselt. Il avait épousé N..., dont deux enfants, savoir :

A. Art III, ou Arnold, qui suit, XV.

B. Marguerite, épousa Guillaume de Horion, seigneur de Reeckhoven, sous Lummen. Ils eurent un fils, Arnold, et furent inscrits avec lui, en 1557, parmi les membres de la célèbre confrérie de Sainte-Gertrude, à Curange (2). Les Horion et les Corswarem se qualifient encore de ce chef, du titre de cousins.

XV. Art III, ou Arnold de Corswarem, échevin de la haute justice de Vliermael, mort avant le 6 février 1566, releva son fief sous Housselt, le 11 décembre 1550. Il avait épousé Marie de Gywet, veuve de Nicolas Péronne, bourgmestre de Liége en 1517 et 1522, morte en 1556, fille de Laurent de Gywet, commissaire de la cité de Liége, et de Marie de Gohain, de Flemalle, dont un fils, André, qui suit, XVI.

XVI. André, ou Andrien de Corswarem, mayeur de Housselt, releva son fief le 6 février 1566. Il avait épousé Marguerite de Heers, fille de Lambert et de Marie Berden, petite fille de Pierre et d'Ode Ouwerex, arrière petite fille de Jean et de Catherine Van Leeuw, ou Leeuwis. Ses parents descendaient des Heers, A Fonte ou Van den Born, Ouwerex, Heynen alias Vandenbosch, etc.

(1) Cette épitaphe rapportée par Le Fort, *Archives héraldiques*, doit être conçue en ce sens que T'Scroets n'était pas encore mort quand fut gravée l'inscription, et que les trois enfants qu'il avait eus de sa femme étaient inhumés avec elle.

(2) Voir Geldolph de Ryckel, *Histoire de sainte Gertrude*, folio 708.

Digitized by Google

La succession de Pierre de Heers, fils de Jean de Heers et de Catherine Van Leeuw fut partagée, devant la justice de Guigoven, le 10 mai 1567, entre ses huit enfants : Marguerite, Catherine, Marie, Quintin, Conrad, Arnold, Lambert et Jean de Heers.

André ou Andrien de Corswarem eut de sa femme, Marguerite de Heers, cinq enfants, savoir :

A. Art de Corswarem, mort le 30 septembre 1640, releva le fief de Housselt le 14 octobre 1624, vendit sa maison de Housselt à son beau-frère, W. Moffar, et vint s'établir à Liége, où il épousa Mechtilde de Liverloz, morte le 13 mars 1663, dont il n'eut pas d'enfants, et qui fut la principale bienfaitrice du couvent des Carmélites à Liége. Peut-être, après son veuvage, en fut-elle la première religieuse. La question reste indécise, parce que, s'il est certain que la première carmélite à Liége, était fille du bourgmestre, et que Mechtilde, femme d'Art de Corswarem, était fille du bourgmestre de Liége, Liverloz, le nom de la première carmélite n'est indiqué nulle part, et l'on ignore si c'était Mechtilde ou l'une de ses sœurs.

Par son testament du 18 juillet 1640, Art de Corswarem fonda une bourse d'études universitaires, et, au grand détriment de sa famille qui commençait à se relever de ses désastres financiers, il laissa ses biens allodiaux à l'hôpital de Bavière, à Liége, où le souvenir de cette largesse est conservé par l'inscription suivante, gravée sur une plaque de cuivre :

Deo opt. max.
et
honorabili viro
D. Arnoldo Corswareme
Domus hujus an parenti?
Patrono certe et adjutori
Longe primo, quam informare
Stabilire amplificare
Re, opera, industria
non ante destitit, quam illum
pro dolor! vita destituit : Causa
ea est, quam obrem hanc animi

grati tabellam gratiarum manibus
Sodali suo,
pudicissimæq. ejus conjugi
D. Mechtildi Liverloz
sodales misericordiæ
adpingebant
obiit
ille : 30 sept. 1640,
illa : 13 mars 1663.

Cette inscription est accompagnée de deux écussons : l'un aux armes de Liverloz, l'autre aux armes de T'Scroets, avec cette légère différence qu'une tréfeuille à la base du milieu a remplacé les deux quintefeuilles aux chefs dextre et sénestre, qui accompagnent les trois chevrens qu'ont porté plusieurs membres de la famille T'Scroets, tandis que d'autres ont porté les chevrons sans accompagnement.

Henri T'Scroets étant veuf de Marie de Corswarem et ayant perdu ses trois enfants, a fait peut-être des largesses à la famille de sa femme, à charge, par l'un des membres de cette famille de porter les armes de T'Scroets ; ou bien quelqu'un des Corswarem a-t-il pris ces armes comme témoignage de reconnaissance, ce qui se pratiquait souvent? La question est indécise.

B. Lambert, qui suit, XVII.

C. Marguerite, épousa Guillaume Moffar, lieutenant et greffier de Housselt.

D. Gilles DE CORSWAREM, épousa Catherine de Liverloz, dont une fille :

Mechtilde, épousa Louis de Bellevaux.

E. André Pierre DE CORSWAREM, curé et chanoine de Looz, bachelier en théologie.

XVII. LAMBERT DE CORSWAREM, vint également s'etablir à Liége où il épousa Catherine Rosmarin, Roumarin ou Romarin, qui descendait des le Berwir, Falize, Renard dit Hachelard, Trappé, etc. Elle était fille d'Antoine et d'Anne de Trappé. Lambert en eut cinq enfants, savoir :

Digitized by Google

A. André, qui suit, XVIII.

B. Anne, sans alliance.

C. Marguerite, sans alliance.

D. Antoine DE CORSWAREM, mort sans alliance, fonda, par son testament du 17 février 1646, un anniversaire dans l'église de Saint-André, à Liége.

E. Lambert DE CORSWAREM, épousa Marguerite Baelen, dont postérité.

XVIII. ANDRÉ DE CORSWAREM, épousa 1° le 10 septembre 1639, Catherine Woot de Trixhe, qui descendait des Lens, Trixhe, Voroux, Stiennelet, Bollezé, Libert, d'Aerschot, Trappé, Wergifosse, Xendelesse, de Saive, etc. Elle était fille de Thomas Woot de Trixhe et de Marie de Saive.

Par leur testament, passé devant Toussaint Petri, notaire à Liége, le 11 juillet 1650, André de Corswarem et Catherine Woot de Trixhe, sa femme, fondèrent dans l'église de Saint-André, à Liége, trois messes basses à célébrer le jour de l'anniversaire du premier.

Il épousa, en secondes noces, Marie Jamar.

Il eut du premier lit, cinq enfants, savoir :

A. Marie Françoise, épousa N. Franciscy.

B. Jean Lambert DE CORSWAREM, chanoine de Notre Dame de Ciney, suivant collation du pape Alexandre VII, du 6 mars 1666; chanoine de Saint-Martin à Liége, suivant collation de l'évêque Maximilien Henri de Bavière, du 3 juin 1672, receveur du prince de Liége à Alken, mort le 19 janvier 1723. Il fonda, le 28 mai 1721, une messe matutinale à célébrer les dimanches et les jours de fête, dans la chapelle du couvent du Val-Saint-Jérôme, dit Steenart, à Saint-Trond, et par testaments de 1721 et 1722, un anniversaire dans l'église de Notre Dame à Hasselt.

En 1690, le révérend Jean Lambert de Corswarem acheta le petit château d'Alken qu'il céda, en 1692, à sa belle-sœur Anne Catherine de Xhenemont, veuve de Thomas de Corswarem, qui vint s'y établir. Depuis cette époque, la famille a habité cette demeure qui fut rebâtie

Digitized by Google

en 1761 et 1762 par Pierre Théodore Henri de Corswarem. Plusieurs membres habitent cependant Hasselt, mais tous sont originaires d'Alken.

C. Catherine Marguerite, sans alliance.

D. Anne Marie, épousa Nicolas Honlet.

E. Thomas, qui suit, XIX.

Il eut du second lit trois enfants, savoir :

F. Marie Jeanne, épousa Emmanuel de Xhenemont.

G. André François DE CORSWAREM, épousa, par contrat du 24 juillet 1654, Anne Mechtilde de Holtbecker.

H. François Antoine DE CORSWAREM, épousa Louise Thérèse Jamar, sa tante.

XIX. THOMAS DE CORSWAREM, chevalier, seigneur de Xhenemont, du chef de sa seconde femme. D'abord chanoine de Saint-Denis et chantre de Sainte-Croix, à Liége, puis licencié à l'université de Louvain, receveur du prince-évêque de Liége, aux quartiers d'Alken, d'Awans et de Loncin, épousa 1° en 1671, Marie de Posson, et 2° le 4 décembre 1677, Anne Catherine de Xhenemont, qui descendait des Barxhon, Libermé, le Pollain de Hollogne, lequel descendait des Hermalle, Warfusée, comtes de Hozémont, comtes de Moha, et, par les derniers, des comtes de la Basse-Alsace, des comtes de Dasbourg, etc. Elle était fille de Lambert de Xhenemont, seigneur dudit lieu, échevin de Herve, conseiller et receveur du roi au duché de Limbourg. Elle épousa en secondes noces Henri Frambert de Buntinx.

Thomas de Corswarem s'établit au château d'Alken et dota l'église de cette commune de l'autel de Sainte-Aldegonde.

Il eut du premier lit une fille, savoir :

A. Catherine Thérèse, épousa Jean Léonard van den Hove, de Saint-Trond, dont elle n'eut pas d'enfants. Elle fut inhumée au couvent de Steenart, à Saint-Trond, où ses héritiers fondèrent, en 1714, un anniversaire.

Digitized by Google

Il eut du second lit, cinq enfants, savoir :

B. Marie Joséphine de Corswarem, sans alliance, dota l'autel de Sainte-Aldegonde, à Alken, d'un tableau surmonté des armoiries de Corswarem et celles de Xhenemont, avec cette inscription :

Domicella Maria Joseph de Corswarem dono dedit A° 1723.

C. Catherine Isabelle, prieure au couvent dit Steenart, à Saint-Trond.

D. Alexandrine Thérèse, boursière au même couvent.

E. Guillaume André DE CORSWAREM, religieux à l'abbaye d'Averbode.

F. Christophe, qui suit, XX.

XX. CHRISTOPHE DE CORSWAREM, chevalier, seigneur de Xhenemont, épousa le 8 juillet 1719, Marie Catherine du Sart, qui descendait des Trappé, Heur, Succa, Ouffet, Streel, Hovius, Costerus ou Coster, Ouwerx, etc. Elle était fille de Théodore avocat et d'Anne d'Ouffet.

Il en eut trois enfants, savoir :

A. Thomas Lambert Joseph DE CORSWAREM, mort à vingt-deux ans, sans alliance.

B. Marie Josèphe, morte sans alliance à l'âge de quatre vingt-quatre ans.

C. Pierre Théodore Henri, qui suit, XXI.

XXI. PIERRE THEODORE HENRI DE CORSWAREM, seigneur de Xhenemont, officier de hussards sous Louis XV, épousa, en 1751, Eve Josèphe Thérèse de Reul de Nieberg, qui descendait des Vanderheyden à Belderbusch, Caldenbourg, Tignée, Fortemps de Warimont, Olne, Jennet, etc. Elle était fille de Gilles Théodore, seigneur de Nieberg, échevin de la haute cour de la ville et duché de Limbourg, dont plusieurs enfants, entre autres sept qui suivent, savoir :

A. Théodore Thomas Joseph DE CORSWAREM, chanoine de Looz.

B. Marie Thérèse, épousa Joseph Laurent Hubar, notaire à Saint-Trond.

Digitized by Google

C. Philippe DE CORSWAREM, officier au service des États généraux des Provinces Unies, mort sans alliance à l'âge de quatre vingts ans.

D. Jean Hubert Joseph Marie, qui suit, XXII.

E. Marie Françoise, sans alliance.

F. Albert DE CORSWAREM, écoutète d'Alken, membre des États provinciaux du Limbourg, épousa Marie Agnès Borghs, belle-sœur de son frère, dont entre autres enfants, quatre qui suivent :

a. Albert DE CORSWAREM, avocat et juge de paix, à Peer, épousa Hélène Jans, dont quatre enfants :

1. Albertine, qui épousa Auguste Thielens, banquier à Maestricht.
2. Edmond DE CORSWAREM, receveur de l'enregistrement à Brée.
3. Jules DE CORSWAREM.
4. Emilie, morte jeune.

b. Guillelmine de Corswarem, propriétaire à Saint-Trond, morte en 1865.

c. Marie, épousa Regnier Palmers, à Hasselt.

d. Charles DE CORSWAREM, propriétaire à Alken.

G. Paul Jérôme DE CORSWAREM, officier au service d'Autriche, épousa Angélique Schelfaut, de Bornheim, dont un fils :

Théodore Marie DE CORSWAREM, propriétaire à Maldeghem, mort en 1852.

XXII. JEAN HUBERT JOSEPH MARIE DE CORSWAREM, successivement avocat, officier drossart d'Alken, échevin de Saint-Trond, conseiller intime de Son Altesse Celsissime le prince-évêque de Liége, notaire, adjoint au maire et membre du conseil de régence de Hasselt, membre des états provinciaux du Limbourg, épousa, 1° en 1791, Anne Sproelants, de Saint-Trond, dont deux enfants, morts jeunes ; 2° Marie Élisabeth Borghs, fille de Guillaume, avocat, président de la cour suprême de Vliermael, bourgmestre de Hasselt, etc. et d'Arnoldine Marguerite Stellingwerff, dont six enfants, savoir :

A. Théodore Arnold DE CORSWAREM, ancien greffier du tribunal de Hasselt.

B. Jean François DE CORSWAREM, ancien conseiller communal, à Hasselt.

C. Guillaume Joseph, qui suit, XXIII.

D. Joseph Théodore DE CORSWAREM, ancien directeur provincial

Digitized by Google

des postes à Liége, épousa Augustine Gelders, fille de Félix Gelders, membre du Congrès National et de la chambre des représentants, et de Martine den Ouden, de Stevensweert.

E. Marie Thérèse Agathe, sans alliance.

F. Marie Françoise Philippine, sans alliance.

XXIII. Guillaume Joseph, chevalier de Corswarem, ancien membre de la chambre des représentants, né le 15 novembre 1799, épousa le 25 juin 1845, Marie Anne Françoise Wauters, née à Tongres, le 10 février 1820, morte à Hasselt le 2 août 1849, fille d'Adrien et de Catherine Portugaels, dont deux fils, savoir :

A. Paul Arnold de Corswarem, né à Hasselt, le 27 juin 1846.

B. Adrien Jean Lambert de Corswarem, né à Hasselt, le 7 mars 1849.

ANNEXES.

N° 1.

BORGHS.

D'or, à trois maillets de sable. L'écu sommé d'un casque de chevalier.

Borghs ou Burghs, anciennement, est une vieille famille du Limbourg.

I. Jean Burghs, fils de Pierre Burghs, mort avant 1635, épousa Anne Weygaerts, dont un fils, Jean, qui suit, II.

II. Jean Burghs, né à Alken, le 29 janvier 1645, épousa Anne Rubens, née à Stevoort, le 7 octobre 1647, fille d'Arnold Rubens et d'Ide Thoelen, dont trois enfants, savoir :

A. Jean, qui suit III.

B. Pierre Borghs, prêtre.

C. Arnold Borghs, qui épousa Dymphe Maes.

III. Jean Burghs ou Borghs, né à Stevoort, le 2 février 1677, échevin de Spalbeek, épousa Anne Marguerite Bynens, née à Stevoort, le 20 janvier 1688, fille de Guillaume Bynens, né à Stevoort, le 6 septembre 1643 et de Marie Rubens, née à Stevoort, le 5 mai 1645.

Digitized by Google

Guillaume Bynens était fils de Jean Bynens et d'Anne van Aldenhoven ; Marie Rubens était fille de François Rubens et d'Anne Gillis, petite-fille de Thomas Rubens et de Barbe Vanderstraeten, arrière petite-fille de Pierre Vanderstraeten, mort en 1663.

Jean Borghs eut d'Anne Marguerite Bynens quatre enfants, savoir :

A. Guillaume, qui suit, IV.

B. N..., qui épousa Pierre Timmermans.

C. Pierre Borghs, secrétaire de Kermpt, sans alliance.

D. Marie, qui épousa Jean Palmers, dont postérité.

IV. Guillaume Borghs, avocat, président de la cour supérieure de Vliermael, bourgmestre de Hasselt, etc. né à Kermpt le 9 mai 1717, mort à Hasselt, le 15 septembre 1780, épousa 1° le 22 décembre 1757, Agnès Ancion ; 2° le 29 septembre 1760, Arnoldine Marguerite Stellingwerff, née à Hasselt, le 10 avril 1735, dont cinq enfants, savoir :

A. Marie Élisabeth, qui épousa Jean Hubert Joseph Marie de Corswarem, dont postérité. (Voir p. 403.)

B. Jean, qui suit, V.

C. Guillaume Jean Borghs, sans alliance.

D. Pierre Borghs, sans alliance.

E. Marie Agnès Arnoldine, qui épousa Albert de Corswarem, dont postérité. (Voir p. 403.)

V. Jean Borghs, avocat, né à Hasselt, mort à Hasselt, le 3 février 1815, à l'âge de cinquante deux ans, épousa sa cousine Catherine Timmermans, dont un fils, Pierre François, qui suit, VI.

VI. Pierre François Borghs, mort sans alliance et dernier de son nom, à Hasselt.

N° 2.

STELLINGWERFF.

Mi parti : à dextre de... au croissant embrassant deux étoiles : à senestre de... au demi double aigle. L'écu sommé d'un casque, surmonté d'un croissant embrassant une étoile.

Vers 1570, trois frères Stellingwerff, nés à Leeuwaerden, (Frise), abandonnèrent leur pays pour opinion religieuse. L'un se fixa au pays de Hildesheim et devint conseiller des finances de Clément Auguste

Digitized by Google

de Bavière, évêque de Hildesheim. Le dernier de ses descendants mourut vers 1760.

Le deuxième s'établit en Alsace. Ses derniers descendants vinrent au pays de Liége avec l'armée de Maillebois. L'aîné était lieutenant-colonel et le cadet était major au régiment de Saxe, depuis Anhalt, infanterie française. Le dernier survécut à son frère et mourut vers 1756, étant colonel, commandant le régiment.

Le troisième, Johan Stellingwerff, après avoir passé ses licences à Bologne, en 1579, s'établit à Hasselt. Il portait comme son père et ses frères le titre de Jonkheer.

Un de leurs neveux, qui était protestant, fut lieutenant amiral de Hollande et fut tué dans une bataille navale contre les Anglais, en 1665. Son collègue, le lieutenant amiral Cortenaer, eut le même sort et leur chef, l'amiral Wassenaer d'Opdam, pour ne pas tomber dans les mains des ennemis, mit le feu à son vaisseau « la Concorde, » de quatre vingt quatre pièces de canon et le fit sauter avec les cinq cents hommes d'équipage qui le montaient.

Les Hollandais appelèrent cette affaire la bataille des trois amiraux (1).

Voici un crayon généalogique de cette famille :

I. Jacob Stellingwerff eut un fils, Johan, qui suit, II.

II. Johan Stellingwerff, jurisconsulte, avocat à Bologne, en 1579, échevin de la cour de Vliermael, en 1598, épousa Johanna de Pypenpoye, fille de Jean, qui descendait des Pypenpoye, des seigneurs de Ryckel, et, par ceux-ci, des seigneurs de Montferrant, de Hermalle, de Hozémont, de Lexhy, de Surlet, etc. Il en eut un fils, Adam, qui suit, III.

III. Adam Stellingwerff, né en 1602, bourgmestre de Hasselt, épousa le 20 août 1628, Gertrude van Elsrak, fille d'Arnold van Elsrak et de Marie van Elsrak. Arnold était fils de Servais van Elsrak et de Gertrude Tempiers, qui descendait des van den Bosch de Millen (du

(1) Voyez *Voyage de Gauthier Schouten aux Indes-Orientales*, tome II, page 476 et les *Biographies* de Wassenaer.

Le portrait de l'amiral Stellingwerff fut conservé, à Hasselt, par un membre de sa famille.

Bois de Melin) seigneurs de Repen, des Klynkens, van Baele, Tempiers, van Elsrak, etc. Il en eut un fils, Adam, qui suit, IV.

IV. Adam Stellingwerff, né en 1647, mort après 1733, bourgmestre de Hasselt, épousa, 1° en 1667, Marie Mathys, fille de Cornelis et d'Agnès Van Hove. Cornélis Mathys était fils de Paulus et de Marie Wynrox, fille de Willem et de Marie Holtappels. Agnès van Hove était fille de Mathieu van Hove et d'Élisabeth Vilters. 2° Élisabeth Vrerix, et 3° Christine Neven, veuve de Guillaume Bruysterbosch, commissaire de Hasselt.

Il eut du premier lit, quatre enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, V.

B. François Stellingwerff, curé de Haelen, comté de Horn.

C. Adam Stellingwerff, épousa Ide de Poilvache, fille de Jacques et d'Élisabeth Groetaers, petite-fille de Jacques et d'Ida Rampen, arrière petite-fille d'Oger de Poilvache et de Jeanne d'Archis.

Adam eut de son mariage avec Ide de Poilvache, une fille :

Marie Élisabeth, épousa Mathias Schoonaerts, avocat à Saint-Trond, dont une fille :

Marie Élisabeth, épousa Paul Gisbert Colen, avocat.

D. Marie Gertrude, abbesse de l'abbaye de Keyzersbosch, au comté de Horn.

Il eut du troisième lit un fils :

E. Henri Stellingwerff, colonel des dragons de France, en Espagne, ministre du tribunal de commerce, mines et monnaies, etc., né à Hasselt, le 13 avril 1689, mort à Pinos, à trois lieues de Grenade (Espagne) le 28 novembre 1769. Il testa le 16 mai 1765.

V. Jean Stellingwerff, bourgmestre de Hasselt, né en 1675, mort subitement en se promenant sur les remparts de Hasselt, épousa Élisabeth de Poilvache, sœur d'Ide de Poilvache, ci-dessus, dont trois enfants, savoir :

A. Jean François, qui suit, VI.

B. Jacques Stellingwerff, né le 19 mai 1702, avocat, bourgmestre de Hasselt, épousa, 1° Marie Stox; 2° N. Heleven.

Digitized by Google

Il eut du premier lit trois enfants :

a. Marie Élisabeth, épousa en février 1776, Jean Guillaume de Sigers, né le 19 octobre 1739.

b. Jean STELLINGWERFF.

c. Ida, sans alliance.

Il eut du second lit trois enfants :

d. Jacques STELLINGWERFF, capitaine aux gardes wallones d'Espagne, blessé à Gibraltar, mort à Ceuta, en 1782.

e. Henri STELLINGWERFF, échevin de Vliermael.

f. Maurice STELLINGWERFF, lieutenant au service des États généraux des Provinces-Unies de Hollande.

VI. JEAN FRANÇOIS STELLINGWERFF, bourgmestre de Hasselt en 1751, mort le 12 janvier 1768, épousa, le 16 janvier 1729, Marie Catherine Peuskens, sœur de Guillaume Joseph Peuskens, curé du Béguinage à Hasselt, fille de Guillaume Peuskens, qui épousa, en 1697, Marguerite Creten, née en 1665. Celle-ci était fille de Jean Creten, qui épousa, en mai 1656, Catherine Sigers, née le 23 décembre 1630, fille de Michel Sigers, qui épousa, le 13 janvier 1630, Marguerite Custeyns, née le 28 mars 1610, fille de Thomas Custeyns et de Marguerite Landmeters.

Jean François Stellingwerff eut, de Marie Catherine Peuskens, six enfants, savoir :

A. Arnoldine Marguerite STELLINGWERFF, née le 10 avril 1735, épousa Guillaume Borghs (voir leur postérité, page).

B. Guillaume, qui suit, VII.

C. Élisabeth, épousa Henri Balthazar de Borman, dont elle n'eut pas d'enfants.

D. Catherine, épousa André Chrétien Sallez, dont elle n'eut pas d'enfants.

E. Françoise, épousa Englebert Meugens, dont trois enfants :

a. Élisabeth, épousa Maur Jean Étienne van Hese, dont nombreuse postérité.

b. Pauline, épousa Louis Arnold Wilsens, dont une fille :

Jeanne WILSENS, qui épousa Philippe Grisar.

Digitized by Google

c. André Jean MEUGENS, épousa Anne Wauters.

F. Adam STELLINGWERFF, né le 12 juin 1733, avocat, sans alliance.

VII. Guillaume STELLINGWERFF, né le 28 septembre 1733, épousa, 1° Isabelle Menten ; et 2° Anne Marie Pelsers.

Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. Guillaume, qui suit, VIII.

B. Élisabeth, qui épousa Jacques Bosch, dont quatre enfants :

a. Marie, épousa Albert, baron de Heusch, dont quatre enfants :

1. Adrien, baron DE HEUSCH, épousa Adèle Bortier, veuve en premières noces de N. Holvoet, dont trois fils, entre autres, Hector de Heusch, officier de cavalerie dans l'armée belge.

2. François, baron DE HEUSCH, capitaine d'artillerie belge, épousa N. de Limnander, dont deux enfants.

3. Gustave, baron DE HEUSCH, épousa N. Kieken.

4. Victor, baron DE HEUSCH, épousa N., baronne de Heusch.

b. Anne, épousa N. de Loncin.

c. Pauline, épousa N. de Fossé, dont un fils.

d. Auguste BOSCH, capitaine d'infanterie belge, épousa Marie de Fossé, dont une fille, Octavie.

Il eut du second lit cinq enfants, savoir :

C. Catherine. — D. Arnoldine. — E. Marie. — F. Anne. — G. Françoise.

VIII. GUILLAUME STELLINGWERFF, épousa Catherine Vaesen, dont un fils, Adam, qui suit, IX.

IX. ADAM STELLINGWERFF, épousa Pélagie Jacobs, dont trois enfants :

A. Guillaume STELLINGWERFF, avocat.

B. Léon STELLINGWERFF.

C. Victor STELLINGWERFF.

N° 3.

REUL.

DE SABLE, à la croix dentelée d'argent.

Cette ancienne maison reçut des lettres d'anoblissement en 1660.

I. Jean Reul, acheta le 3 mai 1482, la maison de Hokelbach ou de Montzen. Il eut un fils, qui suit, II.

II. Reul de Montzen, épousa N. Wilre, dont un fils, Jean, qui suit, III.

III. Jean Reul de Montzen, épousa Marguerite Spekhouwer, dont deux enfants, savoir :

A. Daniel, qui suit, IV.

B. Anna, épousa Laurent Bisschop. (Voir plus bas.)

IV. Daniel Reul de Montzen, mort de la peste à Aix-la-Chapelle, en 1630, épousa, en 1580, Marguerite van der Heyden Zu Belderbusch, fille de Willem et de Jeanne Vroeghop, dont trois enfants, savoir :

A. N... Reul, épousa Jean Franck, dont un fils, mort, sans alliance.

B. N. Reul, morte sans alliance.

C. Lenert, qui suit, V.

V. Lenert Reul, mort avant son père, épousa N. Bisschop, dont trois enfants, savoir :

A. Jean Reul, mineur en 1630, mort sans alliance.

B. W... morte sans alliance.

C. Diderich, qui suit, VI.

VI. Diderich Reul, mort en 1692, épousa en 1640, Marie Hannot, fille de Gaspard Hannot, échevin de la haute cour de Limbourg, greffier des états et de la chambre féodale du duché, fils de Warnier Hannot, mayeur de Clermont, Grand Rechain et Mortrou, mort en mars 1604, et de Jehenne de Caldenbourg, fille de Henri de Caldenbourg, (voir plus bas) dont quatre enfants, savoir :

A. Gaspard Lancelot, qui suit, VII.

B. Léonard Théodore Reul, militaire, mort sans alliance, en 1684.

C. Antoine François Reul, mort en 1710, épousa N. de Xhénémont, dont un fils :

N... de Reul, mayeur de Limbourg.

D. Massin, ou Max Corneille, chef de la seconde branche.

VII. Gaspard Lancelot Reul, avocat en 1682, mort en 1710, épousa N. d'Ardenne, fille de Simar d'Ardenne, échevin, dont trois enfants, savoir :

Digitized by Google

A. Théodore, qui suit, VIII.

B. Catherine, sans alliance.

C. Guillaume DE REUL, prêtre et licencié ès lois.

VIII. THÉODORE DE REUL, licencié ès lois, mort en 1746, épousa N. de Goër, de Liége, dont deux enfants, savoir :

A. Gaspard DE REUL, licencié ès lois, épousa N. de Lamberts de Cortenbach, dont deux filles :

a. N. épousa N. baron de Halberg.

b. N. sans alliance.

B. Théodore, qui suit, IX.

IX. THÉODORE DE REUL, secrétaire du conseil privé du Brabant, en 1793. Il eut deux fils : l'aîné eut un fils, mort sans alliance, en qui s'éteignit la première branche, le second n'eut pas d'alliance.

Seconde Branche.

VII. MASSIN OU MAX CORNEILLE DE REUL, mort en 1711, épousa en 1685, Eva Clebank morte en 1733, fille de Gilles et de Sébille Mostert, dont deux enfants, savoir :

A. J. J. A. DE REUL, licencié ès lois, mort sans alliance, en 1735.

B. Gilles Théodore, qui suit, VIII.

VIII. GILLES THÉODORE DE REUL, SEIGNEUR DE NIEUBERG, né le 1er novembre 1685, à Néau, mort à Andenne, le 28 février 1769, épousa en 1721, Marie Philippine de Tignée de Bonneville, fille de Jean Hubert de Tignée, chevalier, seigneur de Bonneville, Sclayn, Faulx, etc., et de Catherine d'Olne, fille de Guillaume d'Olne, seigneur du ban d'Olne et de Saint-Hadelin, de son mariage avec Christine de Jennet, dont cinq enfants, savoir :

A. Maximilien Corneille, qui suit, IX.

B. Catherine, morte sans alliance, en 1745.

C. Eve Josèphe Thérèse, morte à Hasselt, le 8 juin 1802, épousa à Limbourg, paroisse de Saint-George, le 20 novembre 1751, Pierre Théodore Henri de Corswarem. (Voir page 402.)

D. Jean Hubert Joseph DE REUL, prêtre et licencié ès lois.

E. Marie Philippine, épousa Jérôme Paul de Jaminet, seigneur de Bonneville, Faulx, Sclayn, frère de l'abbé Jaminet de Faulx, fils de Jérôme Paul de Jaminet, jurisconsulte et avocat, seigneur de Bonneville, Faulx, Sclayn, etc., et de N. de Tignée.

IX. Maximilien Corneille de Reul, seigneur de Nieuberg, obtint par preciput, comme aîné de la famille, les seigneuries de Nieuberg, Brouniaer et des fermes à Honthem, Herbestal, etc.

Il épousa, 1° N. de Jaminet de Bonneville, et 2° Thérèse Catherine Odile de Goër de Herve de Blistain.

Il eut du premier lit, quatre enfants, savoir :

A. Max de Reul de Faulx, épousa Thérèse de Ghislenghien de Sclayn, dont deux fils :

B. Gilles Théodore Lambert de Reul de Bonneville, né en 1757, mort à Bonneville, le 24 mars 1850, épousa Marie Anne Legros, dont cinq enfants :

a. Henri de Reul, sans alliance.

b. Philippine, épousa Jean François Joseph, chevalier de Sauvage, dont trois enfants :

1. Théodore de Sauvage, épousa N. Grisard, dont deux enfants.

2. Julie, épousa Emile, baron de Rosen, dont deux enfants.

3. Mathilde, épousa le comte de Gourcy de Leignon, dont deux enfants.

c. Thérèse, épousa Conrad, chevalier de Harlez, dont trois enfants :

1. Guillaume de Harlez, épousa Sidonie de Thiriart, fille du baron de Thiriart et d'Éléonore de Reul, ci-dessous, dont deux enfants.

2. N. de Harlez.

3. N. de Harlez.

d. Éléonore de Reul, épousa le baron de Thiriart, ci-dessus, dont Sidonie qui épousa Guillaume de Harlez.

e. Max de Reul, sans alliance.

C. Thérèse, épousa N. Pelsser, dont deux enfants :

a. Adèle.

b. Thérèse, épousa Louis, baron de Villenfagne de Vogelsang, dont deux enfants :

Digitized by Google

1. Jules, baron DE VILLENFAGNE DE VOGELSANG, épousa Camille, comtesse de Preston.

2. Joseph, baron DE VILLENFAGNE DE VOGELSANG, épousa Léontine, baronne de Thier de Xheuvre.

D. Philippine DE REUL, sans alliance.

Du second mariage de Max Corneille de Reul et de Catherine Thérèse Odile de Goër de Herve de Blistain sont issus trois enfants, savoir :

E. Philippe DE REUL, épousa Jeanne de Bailoux, dont un fils :

Max DE REUL, épousa Caroline de Schepper, dont deux enfants :

a. Ernest DE REUL.

b. Virginie.

F. Joseph DE REUL, épousa Lambertine Chaïneux, dont une fille :

Louise, épousa Paul, comte de Montheureux, dont six enfants.

G. Ernestine.

N° 4.

BISSCHOP.

I. LAURENT BISSCHOP, qui épousa Anna Reul (voir ci-dessus), eut un fils, Diderich, qui suit, II.

II. DIDERICH BISSCHOP, épousa Marie von Hombourg, dont un fils, Jean, qui suit, III.

III. JEAN BISSCHOP, épousa Ursule Van der Kuffelen tot Belderbusch, dont un fils, Jean Diderich, qui suit, IV.

IV. JEAN DIDERICH BISSCHOP, échevin de la Haute Cour de Limbourg, mort en 1690.

N° 5.

CALDENBOURG.

I. HENRI DE CALDENBOURG, mayeur de Limbourg, mort le 29 août 1605, eut trois enfants, savoir :

A. Jehenne, épousa Gaspard Hannot, échevin de la Haute Cour de Limbourg, greffier de la Chambre féodale du duché, fils de Warnier

Hannot, mort en mars 1604, mayeur de Clermont, Grand Rechain et Mortrou.

B. Guillaume DE CALDENBOURG, haut drossart, épousa N. de Barbieu, dont deux filles, l'une desquelles épousa le baron de Linden, et l'autre le baron de Parck.

G. Bertin DE CALDENBOURG, prévôt de Limbourg.

N° 6.

TIGNÉE.

D'OR au chef de gueule chargé de deux fleurs de lys d'or.

I. HENRI DE TIGNÉE, épousa Élisabeth de Fortamps de Warimont, dont un fils, Jean Hubert, qui suit, II.

II. JEAN HUBERT DE TIGNÉE, avocat, bourgmestre de Liége, élu le 19 septembre 1706, épousa Catherine d'Olne, sœur du baron d'Olne, tuteur des enfants de son neveu, Pierre Corneille de Tignée et de Guillaume, baron d'Olne, seigneur de la Neuville, de Tihange, etc.; chevalier du Saint-Empire romain, qui épousa Johanne de Stenbier, fille de Guillaume de Stenbier, lesquels étaient enfants de Guillaume d'Olne, chevalier du Saint-Empire romain, seigneur du banc d'Olne, et de Christine de Jennet, fille de Lambert de Jennet, l'un des maîtres et commissaires de la Cité de Liége.

Jean Hubert de Tignée eut de Catherine d'Olne, une fille Marie Philippine de Tignée, qui épousa Gillis Théodore de Reul de Nieuberg.

N° 7.

SART, SARTA OU SARTO.

DE GUEULES à l'arabesque d'argent, au chef endenté de trois pointes d'or.

Ancienne famille du pays de Liége.

I. THOMAS DE SART et Adilhe, sa femme, acquirent le 13 février 1543, une rente devant la justice d'Embour. Ils eurent un fils, Thomas, qui suit, II.

II. THOMAS DE SART, commissaire de Liége en 1573, acquit une rente à Liége, en 1556, et mourut à Liége en 1596. Il avait épousé,

Digitized b

1° Anne de Trappé, morte avant 1585, fille de Guillaume de Trappé, ou delle Trappe delle Weige et de Gertrude d'Ordingen, dont la succession fut partagée le 17 octobre 1585; 2° Gertrude Stapel, qui lui survécut.

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. N..., morte avant 1585, qui épousa Cornet de Jalhea.

B. Guillaume DE SART, SARTA OU SARTO, chanoine de Saint-Martin, à Liége.

C. Gertrude, sans alliance.

D. Thomas, qui suit, III.

III. THOMAS DE SART, épousa N. d'Heur, fille de Toussaint d'Heur, d'Odeur ou Oranus, qui acquit une rente en 1594, fut l'un des conseillers de la Cité de Liége en 1602, et laissa sept enfants, qui partagèrent sa succession le 29 octobre 1619.

Ils eurent un fils, Baudouin, qui suit, IV.

IV. BAUDOUIN DE SART, épousa avant 1653, Anne Marie de Succa, fille de François, fils de Guillaume. Ils étaient morts avant le 13 octobre 1690, jour du partage de leur succession, et eurent deux enfants, savoir :

A. Marguerite, épousa Renier Stephani, dont :

Renier Stephani, jurisconsulte.

B. Théodore, qui suit, V.

V. THÉODORE DU SART, avocat, mort le 8 mai 1720, épousa, en 1686, Anne d'Ouffet, qui testa le 21 janvier 1734, fille de Gérard Jean d'Ouffet, greffier de la souveraine justice de Liége et de Hélène de Streel, d'une famille d'imprimeurs célèbres, parmi lesquels on compte : Henri Hovius, ou Hoyoux, libraire en 1572; Laurent Coster, de Coster ou Costerus, imprimeur, mort avant 1623; Mathias Hovius, imprimeur; Jean Ouwerx, imprimeur en 1644; Léonard Streel, imprimeur en 1604; Henri Streel, imprimeur en 1665; Léonard Streel, imprimeur en 1679, etc. De Henri Hovius ou Hoyoux, précité, descendait Henri de Hoyoux, bourgmestre de Liége, en 1761. Il était fils de Henri Hoyoux et de Marie Anne Dupont, petit-fils de Henri Hovius, mort en 1653, et de Catherine Ouwerx, arrière petit-fils de Jean Ouwerx, précité, et de la fille de Laurent Coster, également précité.

Théodore du Sart et Anne d'Ouffet eurent cinq enfants, savoir :

A. Marie Catherine, qui épousa, en juillet 1719, Christophe de Corswarem (voir leur postérité page 402).

B. Théodore Renier DU SART, avocat.

C. Marie Béatrix, qui épousa Oger Hubert Bronckart.

D. Anne Catherine, qui épousa Antoine Dominique de Reyniac, dont N. de Reyniac, général autrichien.

E. Anne Marie Hélène, épouse Pierre Gilles de Vivario, dont Pierre Grégoire de Vivario, bourgmestre de Liége, en 1769.

N° 7.

OUFFET.

D'OR à la bande de gueules chargée de trois aiglons éployés d'argent.

I. GÉRARD D'OUFFET, qui acheta une maison en 1592, avait épousé Marie de l'Espineux, dont quatre enfants, savoir :

A. Gérard D'OUFFET, peintre renommé.

B. Jeanne, épousa Henri de Parfondrieu, dont :

Jean Guillaume DE PARFONDRIEU.

C. Gertrude, sans alliance.

D. Jean, qui suit, II.

II. JEAN D'OUFFET, prélocuteur, eut trois enfants :

A. Marie Françoise, épousa Albert Tronson, capitaine de la bourgeoisie de Liége.

B. Philippe D'OUFFET.

C. Gérard Jean, qui suit, III.

III. GÉRARD JEAN D'OUFFET, greffier de la souveraine justice de Liége, épousa Hélène de Streel et eut trois enfants, savoir :

A. Anne, épousa Théodore du Sart, avocat (voir leur postérité, page 415).

B. Marie Hélène, sans alliance.

C. Marie Louise, épousa Baudouin Charles de Troz, avocat, dont :

Marie Hélène DE TROZ.

Digitized by Google

COSSÉE.

D'AZUR, au chevron d'or accompagné en chef, de deux aigles éployées, affrontées, et, en pointe, d'un lion du même, armés et lampassés de gueules. COURONNE de vicomte, pour les titulaires. L'ÉCU sommé d'un casque de chevalier, couronné, grillé, liseré, orné et attaché d'or, fourré de gueules, accompagné de ses lambrequins d'azur et d'or. CIMIER, le lion naissant de l'écu. SUPPORTS (pour les vicomtes) deux lions d'or, contournés, armés et lampassés de gueules.

Cette belle famille, l'une des plus considérées du Hainaut, dont elle est originaire, a possédé l'ancienne seigneurie de Maulde-lez-Bari. Elle fut connue à Mons, qui semble être son berceau, avant le XVIe siècle, par ses grands biens, ses fondations pieuses, le rang éminent que ses membres occupaient dans les charges municipales. Toutefois, ses archives ont été, en partie, détruites ou égarées et c'est à l'an 1500 seulement, que l'on peut faire remonter avec certitude les premiers degrés de sa généalogie.

I. JEAN COSSÉE, échevin de Mons en 1578, eut un fils, Nicolas, qui suit, II.

II. NICOLAS COSSÉE, épousa Isabeau Bricquet dont un fils, Nicolas, qui suit, III.

III. NICOLAS COSSÉE, épousa Barbe de Vergnies, dont un fils, Antoine, qui suit, IV.

IV. ANTOINE COSSÉE, échevin de Mons, en 1656, 1657, 1664, 1667, 1688, 1689, trésorier de Mons en 1658, 1659, 1660, 1661, 1670, 1671, 1672, 1673, 1685, 1686, 1687, 1688, capi-

Digitized by Google

taine d'une compagnie bourgeoise, épousa en secondes noces, Marie Crulay, dont quatre enfants, savoir :

A. François Antoine, qui suit, V.

B. Charles Antoine, fondateur de la seconde branche.

C. Jacques Cossée, chapelain royal de Saint-Christophe, est mentionné dans le contrat de mariage de son frère Charles Antoine, passé le 20 février 1686, et dans le testament de son neveu, Charles Antoine Dieudonné, second fils de son frère Charles Antoine, en date du 17 mars 1731.

D. Antoine Louis Cossée, cité comme témoin dans le testament de son frère Charles Antoine, précité, en date du 10 juin 1692.

V. François Antoine Cossée, né à Mons, le 9 décembre 1655, mort en 1745, échevin d'Ath en 1698, 1712, 1715 et 1716, épousa Marie Norbertine d'Arcq, dont un fils, Jacques François Joseph, qui suit, VI.

VI. Jacques François Joseph Cossée, seigneur des Prés, mort à Tournai, le 16 juin 1752, à l'âge de quarante quatre ans et inhumé à la Madeleine, licencié ès lois, conseiller, premier greffier des consaux des états de la ville de Tournai, juré du magistrat et conseiller assesseur du Mont-de-Piété, conseiller pensionnaire des états de Tournai et du Tournaisis, anobli par lettres patentes du 18 décembre 1745, épousa Marie Philippine de Pestre. morte à Ath, le 7 juillet et inhumée à l'église de Saint-Julien, à Ath, dont six enfants, savoir :

A. Jean Baptiste Marie Antoine, qui suit, VII.

B. Jean Baptiste Cossée, épousa N. de Gries ou de Gnies, dont il n'eut pas d'enfants.

C. Julien Ghislain Joseph Cossée, né à Ath, le 27 février 1737, épousa Hyacinthe Puissant, fille de Dieudonné Joseph Puissant, de Marchiennes-au-Pont et d'Anne Françoise Martin, dont deux enfants :

a. Julien André Joseph Cossée, inspecteur des eaux et fôrets, mort à Marchiennes-au-Pont, le 21 septembre 1850, à l'âge de soixante treize ans, épousa

Digitized by Google

Marie Joseph van den Clooster, morte à Marchiennes-au-Pont, le 16 décembre 1856, à l'âge de soixante dix huit ans, dont quatre enfants, savoir :

1. Alphonse Cossée.
2. Zoé.
3. N..., épousa François Houtart.
4. N..., épousa Charles Mailly.

b. Hyacinthe Alexandrine, née en 1778, morte le 12 mai 1849, épousa Jacques Louis van Bellinghen de Branteghem, mort à Bruxelles, le 4 septembre 1856, à l'âge de quatre vingt six ans.

D. Benjamine, épousa Toussaint de l'Écluse des Mottes, dont postérité.

E. Marie Gabrielle Aimée, épousa Jean Joseph Ferdinand Plunkett de Rathmore, né en 1733, député aux états de Hainaut, fils de Joseph, capitaine d'infanterie, commandant de Lierre, issu d'une ancienne famille du comté de Meath, en Irlande, et de Marie Anne Goffart.

F. Jeanne Agnès, morte en 1791, épousa, 1° Claude Lamoral Haynault, seigneur de Dubermelz et de Rosières, licencié ès-lois, anobli le 23 mai 1758; et 2° Nicolas Pollart, seigneur de Warnifosse, échevin et bourgmestre d'Ath en 1781, fils de Charles Philippe Théodore, seigneur d'Herimez et de Marie Angélique Pankoucque.

VII. Jean Baptiste Marie Antoine Cossée, bourgmestre d'Ath, mort le 14 octobre 1817, épousa, le 5 juin 1757, Marie Agnès Rins, morte à Ath, le 5 juin 1773, et inhumée à Saint-Julien, fille de Clément Emmanuel et de Marie Jacqueline du Corron, dont cinq enfants, savoir :

A. Marie Julie Agnès Ghisberte, née à Ath, le 2 mai 1762, morte sans alliance, le 31 mars 1823.

B. Jean Baptiste Cossée, né à Ath, le 4 juillet 1763, mort sans alliance.

C. Julien Emmanuel Cossée, né à Ath, le 20 octobre 1764, mort sans alliance.

D. Pierre Joseph Léopold Cossée, né à Ath le 8 mars 1766, épousa, en 1796, Marie Thérèse Hyacinthe Josèphe de Cambry, fille de Jean François Joseph de Cambry, seigneur de Houpelinnes, de la Vigne, des Hayes, et Marie Françoise Isabelle Josèphe Visart, dame de Bitremont.

Digitized by Google

E. Louis de Gonzague, qui suit, VIII.

VIII. Louis de Gonzague Cossée, né à Ath, le 27 janvier 1768, mort à Mons le 8 février 1837, receveur du timbre, reconnu dans la noblesse du royaume des Pays-Bas, par arrêté du roi Guillaume 1er, en date du 22 décembre 1822, épousa, 1° Marie Élisabeth Antoinette Nève, morte le 27 mars 1816; et 2° à Mons, le 9 septembre 1828, Marie Amélie Françoise Josèphe Brouwet.

Il eut du premier lit cinq enfants, savoir :

A. Amand, qui suit, IX.

B. Victor Cossée, épousa, à Mons, le 28 décembre 1831, Wilhelmine Clotilde Haron, fille d'Emmanuel et d'Albertine Désirée Josèphe de Wavrin Villers au Tertre, dont deux filles :

a. Sidonie, née en 1832, épousa, à Mons, le 21 décembre 1854, Lucien Joseph Fréderic, baron de Winckstern, lieutenant de cavalerie belge.

b. Louise, née en 1834.

C. Julie, épousa, à Mons, le 9 février 1825, Julien Eugène de Savoye, mort à Namur, le 19 août 1855, à l'âge de soixante deux ans.

D. Robert Jean Baptiste Cossée.

E. Marie Nicette, épousa, le 14 octobre 1834, Désiré Jourez, contrôleur principal du cadastre au département des finances.

IX. Amand Cossée, épousa, le 24 septembre 1834, Edmée le Hon, dont trois enfants, savoir :

A. Eugène Louis François Amand Cossée, né à Mons le 2 juillet 1835, mort à Mons, le 19 septembre 1835.

B. Adolphe Louis Amand Cossée.

C. Marie Edmié Françoise.

Deuxième branche.

COSSÉE DE MAULDE.

V. Charles Antoine Cossée, écuyer, seigneur d'Auval, né le 21 février 1658, mort le 11 juin 1731, échevin de Mons en 1686 et 1687, greffier du conseil ordinaire de Mons en

Digitized by Google

1688, greffier du conseil souverain de Mons, en 1702, conseiller au même conseil souverain, le 5 décembre 1707, épousa, à Mons, par contrat du 20 février 1686, Marie Thérèse Bonne Compagnie, morte le 20 juin 1739, fille de Jean, lieutenant de la récette générale de Hainaut, et d'Anne Marie Françoise de la Ramonnerie, dont deux enfants, savoir :

A. Jean Charles Cossée, seigneur d'Auval, licencié ès-lois, avocat, au conseil souverain de Hainaut, échevin de Mons en 1722, 1723, 1724, releva un fief à Mellein, comme mambour de sa mère, le 17 janvier 1732, et pour lui-même, le 8 juin 1740.

B. Charles Antoine Dieudonné, qui suit, VI.

VI. Charles Antoine Dieudonné Cossée, chevalier, seigneur de la vicomté de Maulde, par acte d'achat de la terre de Maulde, d'abord baronnie, puis érigée en vicomté par lettres patentes de l'an 1679, acquise de Claude Joseph de Fariaux, vicomte de Maulde, seigneur de Troisville en Cambrésis, passé devant les hommes de fief de la cour de Grandmetz, le 18 septembre 1750, seigneur de Séméries, de Cordes, de la cour d'Abaumont, d'Écalettes, châtelain de la ville et châtellenie d'Ath, en avril 1745, créé chevalier, avec décoration d'armoiries par Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, Marie Thérèse, le 6 juillet 1743, né à Mons, le 10 septembre 1701 ou 1702, mort à Mons le 3 septembre 1753, et inhumé à Sainte-Waudru avec sa femme, son père et sa mère, et épitaphe.

Il épousa, à Ath, le 13 juin 1727, Marie Thérèse Éléonore de le Tenre, morte le 21 juin 1739, fille de Mathieu, conseiller ordinaire et juge des domaines au département d'Ath, et de Marguerite de le Court, dont quatre enfants, savoir :

A. Charles Marie Joseph, qui suit, VI.

B. Bon Charles Éléonore, fondateur de la branche de Cossée de Séméries.

C. Marie Jacqueline Thérèse Rose, morte le 20 décembre 1761, épousa, à Mons, le 27 août 1750, Antoine François del Fosse, dit

d'Espierres, seigneur des Prés, d'Ennequin, de Ganthois, mort sans enfants, en 1754, fils de Nicolas del Fosse, baron d'Espierres, par création du 20 novembre 1720, pensionnaire des états du Tournaisis et de Marie Françoise de Bayart ; et 2°, à Mons, le 7 février 1757, Siméon Jean Joseph, baron de Maleingreau d'Hembise, seigneur d'Hembise, d'Havrech, de Bois-Boussu, de Tourenville, né le 17 décembre 1728, mort le 10 octobre 1791, fils de Siméon Florent, seigneur d'Hembise, d'Havrech, de Bois-Boussu, de Tourenville, créé baron par lettres patentes du 10 octobre 1747, et de Marie Angélique Françoise de Brabant, époux, en secondes noces, d'Antoine Henriette Waudru Obert, dame d'Hooghen, d'Eslande, etc.

D. Jacques Philippe Cossée, prêtre de l'Oratoire, à Mons.

VII. Charles Marie Joseph Cossée, seigneur de la vicomté de Maulde, né à Mons en 1730, épousa, à Ath, le 9 août 1757, Marie Hélène Josèphe de Pestre, morte le 30 mai 1804, fille de Jean Baptiste et d'Hélène d'Hardenpont, femme en secondes noces, le 11 avril 1766, de Léopold Alexis Joseph le Maire, seigneur de Sars le Comte, né en 1736, conseiller receveur des états de Hainaut.

Il eut de son mariage un fils, Jean Baptiste Isidore, qui suit, VIII.

VIII. Jean Baptiste Isidore, vicomte Cossée de Maulde, par diplôme du roi Guillaume Ier des Pays-Bas, en date du 25 février 1823, né à Mons le 16 juin 1759, mort au château de Maulde le 19 février 1834, épousa, 1° à Bruxelles, le 3 juillet 1794, Henriette Charlotte Joséphine de Lattre de Ressaix, morte sans enfants, au château de Maulde le 19 juillet 1799, fille d'Adrien Joseph de Lattre, seigneur de Ressaix, et de Bernardine Josèphe de la Cattoire ; et 2°, à Maulde, le 17 juin 1801, Marie Anne Françoise Hyacinthe Bouchelet de Neuville, dite mademoiselle des Franches Maisons, du nom d'un fief situé à Vendegnies au Bois, fille d'Auguste François Bouchelet, seigneur de Neuville, grand prévôt royal héréditaire de la ville et cité de Cambrai, et de Robertine Françoise d'Esclaibes.

Digitized by Google

Il eut du second lit quatre enfants, savoir :

A. Édouard Auguste Joseph, qui suit, IX.

B. Marie Delphine Auguste Robertine, née le 20 juin 1803, épousa, à Maulde, le 20 juin 1827, Alexis Charles François Christian du Roy de Blicquy, né à Ath, membre de la Chambre des représentants en 1847 et 1848, chevalier de l'ordre de Léopold, conseiller provincial, président de la commission provinciale et membre du conseil supérieur d'agriculture, fils de Sylvestre Louis Charles du Roy, seigneur de Blicquy, chevalier de Saint-Louis, membre de l'ordre équestre du Hainaut et de Cécile Joséphine Ghislaine de Lattre de la Hutte.

C. Gusmar Charles Joseph Cossée de Maulde, né à Mons le 17 août 1804, mort à Tournai le 15 avril 1858, épousa, à Tournai, le 27 octobre 1835, Élisa Charlotte Hubertine de Wolf de Clairbois, née le 29 mars 1811, veuve d'André Armand Marie d'Émeric, officier au service des Pays-Bas, fille de Marie Louis Dominique et de Charlotte Ghislaine Louise Julie d'Ysembart, dont deux filles :

a. Hyacinthe.

b. Zélie, née le 4 mars 1841.

D. Alfred Isidore Charles Joseph Cossée de Maulde, né à Maulde, le 2 octobre 1806, épousa, 1°, à Douai, en novembre 1831, Hyacinthe Eugénie Aurore Spirite d'Esclaibes, sa cousine germaine, née en 1805, morte à Maulde le 20 août 1834, sœur d'Aglaé Théodore Françoise d'Esclaibes, sœur cadette de la femme d'Édouard Auguste Joseph, vicomte de Maulde, son frère aîné ; et, 2° à Tournai, le 24 janvier 1838, Hortense Charlotte Ghislaine Bonaert, née à Tournai le 17 décembre 1813, fille de François Auguste Ghislain, et de Françoise Philippine Alexandrine Julie de la Ville.

Il eut du premier lit deux filles :

a. Félicie, morte le 18 janvier 1835.

b. Amicie, morte le 8 avril 1835.

Il eut du second lit quatre enfants :

c. Felix Vigor Cossée de Maulde, né à Maulde, le 1er mars 1839.

d. Octave Alfred Cossée de Maulde, né à Maulde, en 1841, mort à Fromentaux (Maulde) le 18 mars 1855.

e. Marie-Georgine Clotilde, née en mai 1844, morte à Fromentaux.

f. Armand François Delphin Cossée de Maulde, né le 19 mars 1847.

Digitized by Google

IX. Édouard Auguste Joseph, vicomte Cossée de Maulde, né à Maulde le 20 floréal an X, 10 mai 1802, mort au château de Villers-Saint-Amand, près d'Ath, le 13 octobre 1857, épousa 1° à Saint-Dizier, Haute Marne, le 19 mai 1828, Aglaé Théodore Françoise d'Esclaibes, sa cousine germaine, née à Montier-sur-Saulx, Meuse, en 1803, morte à Douai, le 20 ou 22 mars 1835, fille aînée de Louis Charles Joseph d'Esclaibes, comte de Clairmont, chevalier de Saint-Louis, député de la noblesse aux états généraux de France en 1789, et de Louise Robertine Charlotte Bouchelet de Neuville ; et, 2° à Moulbais, le 29 octobre 1838, Victoire Clotilde Tons d'Incourt, veuve d'Albert François, marquis du Chasteler et de Moulbais, née à Bruxelles, le 6 thermidor an VII, 24 juillet 1799, morte au château de Villers-Saint-Amand, le 25 septembre 1854, fille de François Jean et de Marie Victoire Thérèse du Corron.

Il eut du premier lit, trois enfants, savoir :

A. Émilie Louise Marie, vicomtesse Cossée de Maulde, née à Saint-Dizier, le 9 avril 1829, épousa, au château de Villers Saint-Amand, le 15 décembre 1856, Auguste Paul Marie Joseph du Sart, né au château de Moustier, le 4 septembre 1829, fils de Jules François Joseph Marie, baron du Sart de Bouland et d'Eugénie Ghislaine Philippine Vander Gracht d'Eeghem.

B. Anatole Édouard Marie, vicomte Cossée de Maulde, né en 1833, mort au château de Villers Saint-Amand, le 14 janvier 1852.

C. Henri Joseph Auguste, vicomte Cossée de Maulde, né en 1835, mort au château de Villers Saint-Amand, le 4 mars 1852.

Troisième branche.

COSSÉE DE SÉMÉRIES.

VII. Bon Charles Éléonore Cossée, seigneur de Séméries, de Cordes, de Croix, né à Mons, le 18 septembre 1732, mort à Mons, le 21 septembre 1765 et inhumé à Sainte-Waudru, épousa, à Mons, le 8 mai 1757, Marie Sophie Félicité Marbais,

Digitized by Google

fille de Bonaventure, seigneur du Graty et de Hoves, et de Marie Thérèse de Facqz, femme, en secondes noces, de Joseph Xavier Dominique de Wolff, seigneur d'Ergy, Delval, morte le 30 août 1778, dont deux enfants, savoir :

A. Charles Bonaventure, qui suit, VIII.

B. Sophie, morte en bas âge.

VIII. Charles Bonaventure Cossée, seigneur de Séméries, de Croix, de Cordes, né à Mons, le 23 mai 1759, mort à Bruxelles, le 17 février, 1817, épousa, à Mons, le 12 avril 1779, Joséphine Françoise Galland de Carnières, née le 9 avril 1757, morte à Mons, le 1er septembre 1826, fille de Charles Étienne et de Marie Isabelle Josèphe de Blois de Quartes, dont huit enfants, savoir :

A. Charles Alexandre Philippe, qui suit, IX.

B. Isabelle Jeannette, née en 1783, morte aux Deux Acren, le 22 janvier 1825, épousa Auguste Bernard Maximilien Bagenrieux des Isles, né le 25 avril 1776, mort le 16 août 1831, ancien officier au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, fils de Claude Ignace et de Marie Françoise Josèphe van Yperseele.

C. Rose, épousa, le 2 mars 1810, Charles Philippe Galland, son cousin germain, mort en avril 1848.

D. Pauline, épousa, le 13 avril 1812, N. de la Roche.

E. Victoire Désirée Joséphine, morte à Mons le 10 janvier 1856, à l'âge de soixante six ans, épousa Marie Théodore Adrien Ghislain de Puysieulx, né le 3 avril 1794, mort le 2 mars 1820, fils de Jean François Adrien de Puysieulx, né à Maubeuge, anobli, par lettres patentes du 18 août 1785, et de Cicercule Théodore Ghislaine Josèphe Hanicq.

F. Julie, épousa, en 1815, Maximilien Vincent, comte Cornet d'Elzius, fils d'Henri Vincent Hyacinthe et de Marie Anne Maximilienne Cicercule de Biseau d'Hauteville.

G. Adelaïde Félicité Charlotte, morte sans alliance, à Mons, le 9 mars 1849.

H. N...

Digitized by Google

IX. Charles Alexandre Joseph Philippe Cossée de Séméries, né à Mons, le 1er octobre 1781, mort à Mons le 19 juin 1821, épousa, à Mons, le 19 avril 1809, Aimée Victoire Joséphine Grart de Florempré, née à Mons le 15 juin 1791, morte le 10 janvier 1825, fille de Léopold Ghislain François Joseph et de Françoise Josèphe Domitille Paillot, dont trois enfants, savoir :

A. Hortense, morte au château de Montigny, le 25 septembre 1843, épousa au château de Blairon, à Malplaquet, le 21 juillet 1840, Raimond Charles Ghislain de la Motte Baraffe, né au château de Montigny sur Roë, le 30 juin 1818, fils de Denis Joseph et de Virginie Alexandrine Charlotte Ghislaine du Chastel de la Hovardrie, époux, en secondes noces, de Marie Cléophile Drion.

B. Charles Philippe Auguste, qui suit, X.

C. Alfred Cossée de Séméries, mort sans alliance.

X. Charles Philippe Auguste Cossée de Séméries, né à Mons, le 12 janvier 1821, obtint reconnaissance de noblesse par arrêté royal du 12 juillet 1855 et par lettres patentes du 12 novembre 1855.

Digitized by Google

COSTE.

Coupé de gueules, à la tour crénelée d'or, sur un rocher d'argent ; au chef d'argent, chargé d'une aigle issante de sable, couronnée d'or, lampassée de gueules. L'écu sommé d'un casque de chevalier grillé, liseré, attaché et orné d'or, fourré de gueules, aux lambrequins de gueules et d'or. Cimier : l'aigle de l'écu, issante d'une couronne d'or. Supports : Deux griffons d'or, armés et lampassés de gueules.

Cette belle maison, une des plus considérables de la Flandre Occidentale s'appelait de Costa ou della Costa, anciennement. Originaire de la ville de Gênes, elle appartient à la noble lignée de Lavagna et remonte, au sentiment du généalogiste Gailliard (1) à Rustico de Costa, consul et chef général des armées de la république génoise, créé seigneur feudataire de Lavagna et de San-Massimo-di-Rapallo, en reconnaissance des services nombreux rendus à sa patrie, qui vivait vers 1127.

Plusieurs descendants de Rustico de Costa conservèrent, dans des titres et documents officiels la dénomination seigneuriale de Lavagna, entres autres André de Costa, auteur de la branche établie aux Pays-Bas.

Les descendants immédiats de Rustico de Costa, se rendirent célèbres par leurs exploits, leurs titres et leurs dignités. Almano, petit-fils de Rustico, se distingua, avec son fils, Bénévent, Ier du nom, dans l'expédition des Génois contre

(1) *Bruges et le Franc, ou leur magistrature et leur noblesse*, t. V, page 3 et suivantes.

Digitized by Google

les Pisans, qui s'étaient emparés de Syracuse, se rendit maître de cette ville et fut créé, en récompense, comte de Syracuse, en 1204.

D'autres membres de cette illustre famille furent gouverneurs et magistrats de Gênes, entre autres Obert Ier, Bénévent IIe, Antoine et Obert de Costa, IIe du nom. D'autres encore furent créés comte de Villars en Savoie et marquis d'Jaci, en Sicile. On affirme en outre que les marquis de la Coste, en France, proviennent de la même souche.

Les lacunes, qui existent dans les premiers degrés de cette belle généalogie ne permettent de la donner d'une manière complète et continue qu'á dater du XVe siècle. La voici :

I. Lazare de Costa de Lavagna, mort vers 1495, épousa Catherine de Conti, d'une maison illustre de Milan, dont un fils, Gabriel, qui suit, II.

II. Gabriel de Costa, seigneur du nom, gentilhomme gênois, châtelain de Levica, en 1443, mort avant 1495, épousa N. Grimaldi, d'une des familles les plus considérables de Gênes, qui compte parmi ses membres plusieurs doges, des grands d'Espagne, les princes souverains de Monaco, actuellement régnants, des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, etc., N. Grimaldi était dame de Rochabirno, alias Roccabruna, l'une des trois principales villes de la principauté de Monaco. Elle était fille de N. de Gremaldi et de N. de Lomelini, famille encore existante aujourd'hui et qui a donné des doges à la république gênoise.

Gabriel de Costa en eut un fils, André, dit le Vieux, qui suit, III.

III. André de Costa, ou della Costa, ou de la Coste, Ier du nom, dit le Vieux, noble gênois, seigneur de Rochabirno, vint s'établir à Bruges, où il fut reçu dans la bourgeoisie. Conseiller et receveur général de l'empereur Maximilien, ambassadeur à la cour du roi de France, Louis XII, *redenaer* de la prévôté de

Digitized by Google

Bruges, prévôt de la confrérie noble du Saint-Sang, en 1501, sire de la Société de Rhétorique, dite du Saint-Esprit, en 1499, 1527, 1532, 1537, prévôt de la même société, en 1536, mort le 14 avril 1542 et inhumé avec sa femme à la chapelle de Saint-Jean à Bruges, sous une belle pierre monumentale, avec épitaphe, armoiries et quartiers (1), céda à la fabrique de Saint-Donat une rente hypothéquée sur la maison, dite la « Lecque, » près la chapelle Saint-Jean, et fonda deux anniversaires perpétuels, à célébrer, le 30 novembre, l'un à la collégiale Saint-Donat, l'autre à la chapelle de Saint-Jean, fondation gravée sur une pierre scellée dans le mur de la chapelle van Varssenaere, à l'église de Saint-Donat.

Grand bienfaiteur des églises de Bruges, le chapitre de Saint-Donat, en reconnaissance de ses dons nombreux à la collégiale, lui avait permis d'assister au service divin, sur un siége d'honneur placé dans la chapelle de Saint-Thomas, qu'il avait particulièrement comblée de ses libéralités. Il obtint aussi du collége des bourgmestre et échevins de Bruges, le droit perpétuel de voir passer la procession du Saint-Sang, d'une des croisées de l'Hôtel de ville.

De concert avec son parent, Laurent, prêtre, il fonda, en 1495, à San-Massimo-di-Rapallo, dans l'antique église de Saint-Laurent, une chapelle, dite della Costa. Il la dédia à Saint-André, et la dota, en 1499, d'un tableau représentant le martyre de Saint-André.

André de la Coste, dont les descendants conservent encore plusieurs jetons et méreaux portant ses armes et ses chiffres, avait épousé, le 29 janvier 1492, à la chapelle de Jérusalem, à Bruges, Agnès Adornes, dame de Ronsele, Vyve, Nieuwenhove, Nieuwvliet, Corthuy, etc., née le 2 mai 1477, morte le

(1) On voyait dans la même église deux verrières aux armoiries d'André de la Coste et d'Agnès Adornes, sa femme.

15 janvier 1527, fondatrice 1° d'une messe solennelle, à célébrer le 21 janvier, jour de la fête de Sainte-Agnès ; 2° d'une messe hebdomadaire, à célébrer le vendredi, pour le repos des âmes du purgatoire; 3° d'un anniversaire perpétuel avec distribution de pains et d'aumônes aux pauvres. Elle était veuve, sans enfants, de Corneille van Halewyn, bourgmestre de Bruges, mort le 21 juillet 1491, fille unique et héritière d'Arnould Adornes, chevalier, seigneur desdits lieux, né le 16 août 1451, chef homme et conseiller de Bruges, dont treize enfants, savoir :

A. Arnould DE LA COSTE, seigneur de Nieuwenhove, Ronsele, Vyve, né à Anvers, le 18 août 1492, mort à Bruges, en 1521, successivement chanoine des églises collégiales de Notre Dame, à Anvers, et de Saint-Donat, à Bruges.

B. Jean DE LA COSTE, seigneur de Nieuwenhove, Ronsele, etc., après la mort de son frère Arnould, né à Bruges, le 5 octobre 1494, mort le 11 juin 1538 et inhumé avec sa femme, à l'église de Jérusalem, à Bruges, fut autorisé à adopter le nom et les armes de la famille Adornes, du consentement de son père et des chefs de la branche italienne des Adornes. Son aieul paternel ayant eu plusieurs frères morts sans laisser d'enfants mâles, voulut faire revivre dans la postérité de sa fille le nom glorieux des Adornes de Flandre. Cette faveur lui fut accordée par lettres patentes de l'empereur Maximilien en date du ... février 1511, consentie par lettre des chefs de la branche italienne de son nom, le 4 mai 1512 et confirmée par lettres patentes du roi de France, Louis XII, données à Blois, en janvier 1513.

Conseiller de l'empereur Charles-Quint, receveur général des droits et des fiefs du bourg de Bruges, en 1534, échevin de Bruges en 1520, 1522, 1526, 1529 et 1530, chef homme en 1528, 1531, 1536, bourgmestre des conseillers en 1527 et des échevins en 1533, sire de la confrérie chevalesque de Saint-George en 1535, tuteur, en 1529, de l'hôpital de la Poterie où l'on conserve son portrait, il épousa, en avril 1520, Catherine Metteneye, morte le 7 novembre 1547, fille de Pierre, seigneur de Marcke, Marquillies et Poelvoorde, bourgmestre de Bruges et capitaine d'Audenaerde, et de Marguerite de Baenst.

Digitized by Google

Son dernier descendant fut Antoine Augustin, Adornes, écuyer, seigneur de Poelvoorde, etc., capitaine au service de Sa Majesté Catholique, mort sans enfants, le 29 mai 1752 et inhumé avec sa femme dans la chapelle de Jérusalem, à Bruges, qui avait épousé, le 5 février 1735, Marie Françoise de Draeck, morte le 25 février 1742, fille de Jacques Anselme et de Marie Bernardine Alegambe.

Ce dernier hoir mâle était frère de Charles Anselme Adornes, échevin de Bruges en 1707, 1711, 1712, 1721, 1722, 1723, 1724, mort sans alliance le 16 mai 1732, fils d'Ignace Adornes, seigneur de Poelvoorde, haut pointre de la châtellenie de Courtrai, mort le 21 décembre 1732, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans et de Claire van Eendroo, morte le 17 septembre 1726.

C. André II, qui suit, IV.

D. Anne, née à Bruges, le 9 mai 1501, morte sans enfants, à Bruges, le 21 octobre 1518 et inhumée à l'église de Jérusalem, sous une belle pierre ornée d'armoiries, épitaphe et quartiers, épousa, 1° Jean de Thiennes, alias Eustache, seigneur de Lombise, Lassus, chef du nom et d'armes de la branche des Thiennes de Lassus, fils de Gilles, chevalier et d'Antoinette de Ligne; 2° Josse van Halewyn, seigneur de Roosebeke, Veste, Sweveghem, vicomte d'Harlebeke, bourgmestre de la commune de Bruges, époux en secondes noces d'Adrienne de Blasere, fils de Jacques, bourgmestre de Bruges et de Marie d'Ongnies.

E. Godelieve, née à Bruges, le 25 juin 1502, morte sans enfants, à Bruges, en 1580, épousa, 1° en 1521, Jean le Maire, conseiller de Bruges en 1515, 1522, 1525, trésorier en 1530, 1531, 1532, échevin en 1535 et 1538, prévot de la confrérie noble du Saint-Sang en 1527, mort le 27 septembre 1539, fils de Jean et de Pasquette, fille de Goswin Britschilde; 2° en 1542, Jean Pardo, veuf de Catherine van Vlaminckpoorte, dame de Frémicourt, mort le 9 juin 1549 et inhumé à l'église de Saint-Donat, fils de Silvestre Pardo, natif de Burgos et de Jossine Lopez.

F. Gabriel de la Coste, né le 14 août 1503, mort, sans alliance, le 19 septembre 1581, inhumé à l'église de Jérusalem et mentionné sur la pierre sépulchrale de sa sœur Anne, conseiller de Bruges, en 1540, 1542, 1547, 1552, 1555, 1556, 1557, 1561, 1564, 1571, chef homme

en 1553 et 1559, échevin en 1544, 1548, 1550, 1554, 1560, 1566, 1568, bourgmestre des échevins, en 1574, capitaine de la garde bourgeoise, *redenaer* de la prévôté, membre de la société chevaleresque de Saint-Georges en 1539.

G. Marguerite, née le 25 décembre 1504, chartreuse à Bruges.

H. Barbe, sans alliance.

I. Agnès, sans alliance.

J. Jacqueline, sans alliance.

K. Donat DE LA COSTE, né le 15 septembre 1508, religieux à l'abbaye de Ter Doest, à Lisseweghe, lez Bruges.

L. Anselme DE LA COSTE, religieux au couvent des Carmes, à Bruges, fit, de concert avec son père, plusieurs libéralités à l'ordre, en 1533 et 1535.

M. François DE LA COSTE, mort en bas âge.

IV. ANDRÉ DE LA COSTE, dit le Jeune, IIe du nom, écuyer, né vers 1496, mort avant le 8 novembre 1557, à Furnes, où il s'était établi, est cité avec sa femme dans un acte de 1523. Ses enfants mineurs furent placés sous la tutelle de Jacques Adornes, chevalier et bailli du Vieux-Bourg, à Gand, leur cousin germain, qui les représenta, le 8 novembre 1557, devant le notaire Jean Digne, de Bruges, dans un acte relatif au partage des biens délaissés par Anne van Lichtervelde, dame de Wulverghem, fille de Wulfard et d'Isabelle Adornes, d'Anselme et de Marguerite van der Banck, femme de Charles de Luxembourg. L'acte porte : « Jacques Adornes, seigneur de Ronsele, tant en son nom que comme tuteur d'Omer, André, Joseph et Antoinette de la Coste, enfants de feu André de la Coste et de feue damoiselle Françoise de Busschops, son épouse. »

De son mariage avec Françoise Russchops, André de la Coste eut les quatre enfants précités, savoir :

A. Omer, qui suit, V.

B. André DE LA COSTE, mort sans alliance, le 8 mai 1575.

Digitized by Google

C. Joseph DE LA COSTE, chanoine de la collégiale de Saint-Donat, à Bruges, le 21 mars 1557.

D. Antoinette, morte sans enfants en 1563, épousa, à Bruges, par contrat du 1er octobre 1558, André Lootins, prévôt de la confrérie du Saint-Sang, en 1570, conseiller de Bruges, en 1556, 1557, 1558, veuf de Pauline de Wiltz, dame d'Adinkerke, fils de Thierry, écuyer, seigneur de Bombarbe.

André Lootins est représenté sur le tableau des portraits des membres de la confrérie du Saint-Sang, peint par le brugeois Pourbus, en 1556.

V. OMER DE LA COSTE, écuyer, né à Bruges en 1554, mort le 24 juillet 1596, reçu bourgeois de Furnes, le 14 juin 1562, échevin de Furnes en 1564, *keurheer* en 1567, francote du métier de Dudzeele le 13 juillet 1582, receveur des impôts au quartier de Bruges, *redenaer* de la prévôté en 1583, échevin de Bruges en 1585, chef homme en 1595, membre de la confrérie noble du Saint-Sang, et de la société chevaleresque de Saint-George en 1585.

Il prit une part active à la rédaction des nouveaux statuts de la confrérie noble du Saint-Sang, le 15 avril 1589, présenta des observations au sujet de l'inexécution des fondations de son aieul André de la Coste et obtint, du chapitre de Saint-Donat, de pouvoir placer, à la cathédrale, dans la chapelle van Varssenaere, dite de Saint-Thomas, la pierre tumulaire qu'il avait fait enlever de l'église de Saint-Jean pour la dérober à la destruction des Gueux.

Il épousa, en 1560, Antoinette Lootins, dame d'Adinkerke, morte en 1599, fille d'André et de Pauline de Wiltz, dont cinq enfants, savoir :

A. André III, qui suit, VI.

B. Antoinette, épousa Laurent de Aula, conseiller pensionnaire de Bruges.

C. Marie, sans alliance.

D. Catherine, épousa, par contrat passé devant les échevins de

Bruges, le 12 janvier 1597, Jean de Bouvy, né à Namur, capitaine au régiment du comte de Fudsin, infanterie, au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique.

E. Anne, morte le 16 septembre 1629 et inhumée avec son premier mari, dans l'église de Houthem, devant l'autel de la Sainte-Vierge, sous une pierre monumentale, ornée de ses armes, avec épitaphe et quartiers, épousa, 1° Eustache de Thiennes, seigneur de Lassus, mort le 24 juin 1597, fils d'Eustache, seigneur du même lieu et de Jeanne Beugin, petit-fils de Jean, seigneur de Maringhem et Lassus, gouverneur de Fauquemberg, et de Madeleine de la Cessoie, arrière petit-fils de Jean, seigneur de Lombise, et d'Adrienne de Lens, dame de Lassus, sous-arrière petit-fils de Gilles, seigneur de Thiennes et d'Antoinette de Ligne; 2° Antoine de Vicq, seigneur de Beerhout, Oostove, mort avant le 13 juillet 1613.

Elle eut du premier lit, un fils :

a. Eustache DE THIENNES, seigneur de Lassus, bourgmestre de Landhouder de Furnes, qui épousa Marie Immeloot, dame de Hellacker, Coecy, etc., fille de Nicolas et de Marie Questroy, dont trois filles :

1. Marie, épousa Paul François du Chastel, seigneur de Bartvelde.
2. Marie Cornélie, épousa Pierre Oudard de Quienville, seigneur de Catsberghe Quienville, Terdeghem.
3. Éléonore, épousa, 1° Gaspard Descrie, lieutenant de cavalerie; et 2° Hugues Raimond de Bussay, vicomte de Harlebeke.

Elle eut du second lit quatre enfants :

b. Charles DE VICQ, mort en bas âge.

c. Antoine DE VICQ, mort en bas âge.

d. Marie, sœur grise au couvent de Bergues Saint Winoc.

e. Adrien Hubert DE VICQ, chevalier, seigneur d'Oosthove, Beerhout, Jagershove, Sterrebeke, écartela ses armes avec celles de la Coste. Il épousa, à Bruges, le 13 août 1634, sa cousine germaine, Petronille Anne de la Coste, née à Bruges, le 17 juin 1605, morte en 1663, veuve de Guillaume Wauters, fille d'André de la Coste et de Liévine de Valencia, dont un fils unique :

Antoine Lamoral DE VICQ, écuyer, seigneur d'Oosthove, Beerhout, Jagershove, Sterrebeke, etc., épousa, en 1657, Antoinette Thérèse Laurin, fille de Jean, chevalier, seigneur de Luskens, Schoondycke, Wulpen, etc., capitaine d'infanterie au service de Sa Majesté Catholique, échevin et bourgmestre du Franc, mort le 29 aout 1659, et de Marie de Vos Van Steenwyck.

Dame Antoinette Laurin se fit religieuse au couvent des Dames Anglaises à Bruges.

Digitized by Google

et devint chanoinesse régulière de Saint-Augustin, après que la nullité de son mariage eut été prononcée en 1660.

VI. André de la Coste, IIIe du nom, écuyer, né à Bruges en 1575, mort le 25 avril 1613 et inhumé avec sa femme, à l'église de Saint-Donat, sous une pierre en marbre blanc, ornée d'épitaphe, armoiries et quartiers, fit en 1599, le relief de la seigneurie d'Adinkercke. Seigneur de Wayenberghe et de Watermaele en Jabbeke, il entra au service de Sa Majesté Catholique, devint sergent-major de bataille et plus tard échevin de Bruges en 1603, 1604, 1610 et 1612, commandant de la garde bourgeoise de Bruges, membre de la société chevaleresque de Saint Georges en 1584, et tuteur de l'école Bogaerde en 1611. Il épousa, le 20 juillet 1604, Lievine de Valemia, dame de Ter Straete, Ter Lucht, Beers, morte le 6 novembre 1620, fille de Pierre, consul d'Espagne à Bruges, femme en secondes noces de François van den Hecke, seigneur d'Aponlieu, chambellan de Leurs Altesses Sérénissimes, fils de Charles, échevin, bourgmestre du Franc, et de Marguerite van Steelant, dont six enfants, savoir :

A. André, qui suit, VII.

B. Pétronille Anne, née à Bruges, le 17 juin 1605, morte en 1663, épousa, 1° le 23 septembre 1624, Guillaume Wouters, écuyer, seigneur d'Hallebast, mort sans enfants en 1633 et 2° le 13 août 1634, Adrien Hubert de Vicq, chevalier, seigneur d'Oosthove, Beerhout, Jagershove, Sterrebeke, fils d'Antoine et d'Anne de la Coste, ci-dessus.

C. Éléonore, née le 16 août 1606 et tenue sur les fonts de baptême par Anselme Opice Adornes, épousa, 1° Charles Wouters, seigneur de Ruddervoorde Gaverelles, mort à Gand, le 23 septembre 1632, et inhumé à Saint-Michel, fils de François, seigneur de Venderhoute, Meerendré et de Jeanne Durick, dits Gaverelles, et 2° à Gand, le 20 octobre 1639, Jean Baers, chevalier, seigneur de Ten Hulle, trésorier, premier conseiller pensionnaire et échevin de Gand, veuf de Quentine van Wyckhuyse, mort à Gand, le 6 juin 1676, fille de Jean Baers et d'Isabelle de Smet.

Digitized by Google

D. Pierre DE LA COSTE, né à Bruges, le 30 août 1607, sans alliance.

E. Omer DE LA COSTE, né le 25 février 1609, mort en bas-âge.

F. N... épousa Eugène de Vicq.

VII. ANDRÉ DE LA COSTE, Ve du nom, écuyer, seigneur de Ter Straeten, Watermaele, Ter Lucht, Wayenberghe, Beerst et Adinkercke, né à Bruges, le 13 mars 1612, mort à Bruges, le 28 novembre 1612, et inhumé avec sa femme à l'église de Jérusalem, fit bâtir, près de son château de Ter Lucht, lez-Bruges, une très-belle chapelle, dédiée à la sainte Vierge, en souvenir d'un fait miraculeux accompli en cet endroit en 1662, échevin de Bruges en 1652, 1653, 1657, 1660, 1665, bourgmestre de la commune en 1648, bourgmestre des échevins en 1649, 1655, 1662, 1672, 1674, tuteur de l'hôpital Saint-Julien et de l'école Bogaerde en 1666, maître de l'écluse de la Wateringue de Blankenberghe, *redenaer* de la prévôté et membre de la Société chevaleresque de saint George. Représenté avec ses armes dans la pancarte publiée à l'occasion de l'inauguration du roi d'Espagne, Charles II, cérémonie à laquelle il assista en sa qualité de bourgmestre de Bruges, il épousa, le 22 mars 1630, Louise Boddens, dame d'Alveringhem, morte le 16 juin 1691, fille de Pierre et d'Anne d'Iseryn, dont dix enfants, savoir :

A. Anne, morte enfant.

B. André DE LA COSTE, VIe du nom, seigneur de Watermaele, Adinkercke, Ter Straeten et Ter Lucht, né le 2 février 1653, mort sans alliance, le 26 octobre 1690, et inhumé dans le caveau de sa famille, à l'église de Saint-Jean, capitaine commandant une compagnie libre de deux cents wallons, sous les ordres du sergent général de bataile, comte de Meghem, en 1653, attaché à l'état-major du mestre de camp, comte de Bache, en remplacement du comte de Beaumont, en 1668, échevin de Bruges en 1679, conseiller en 1687, 1688, 1689 et bourgmestre de la commune en 1682, 1683, 1684, 1685.

C. Louise Éléonore, née le 16 août 1640, sans alliance.

Digitized by Google

D. Louise Thérèse, née le 20 avril 1642, morte religieuse au couvent d'Oost Eecloo, à Gand, le 7 juin 1716.

F. Agnès, morte sans alliance, le 28 avril 1689, et inhumée à l'église de Jérusalem, à Bruges.

F. Isabelle, religieuse au couvent d'Oost Eecloo.

G. Jean André, qui suit, VIII.

H. Lievine, religieuse à l'hôpital royal d'Audenaerde.

I. Louise, née le 30 mars 1648, sans alliance.

J. Angéline, née le 31 juillet 1654, morte le 6 janvier 1737, et inhumée dans le caveau de sa famille, épousa, à Bruges, Gilles de Berge, écuyer, seigneur de Plancques en Loos (Bourbourg), bourgmestre du Franc de Bruges, en 1735, député aux États de Flandre, mort le 21 septembre 1690 et inhumé à Saint-Sauveur, à Bruges, ayant ses armes clouées sur son cercueil, comme dernier hoir mâle de son nom aux Pays-Bas, sous une pierre bleue lozengée, avec épitaphe, armoiries et seize quartiers.

VIII. Jean André de da Coste, chevalier, seigneur de Ter Straeten, Watermaele, Beerst, Ter Lucht, Wayenberghe, Alveringhem, Adinckercke, né à Bruges, le 23 juin 1645, mort le 16 décembre 1722 et inhumé à l'église de Saint-Jean, à Bruges, épousa, le 7 janvier 1697, Anne Marie de Draeck, sa cousine, née le 29 mai 1665, morte le 12 juin 1712, fille d'Anselme Opice, seigneur de Ronsele, bourgmestre du Franc de Bruges en 1699, 1700, 1701, 1702, 1703, 1704 et 1705, député aux États de Flandre, et d'Anne Françoise de Cortewylle, dame de Toriswal, sa femme du premier lit, dont trois enfants, savoir :

A. Jean Baptiste, qui suit IX.

B. Anselme Opice de la Coste, mort en bas-âge.

C. Anne, née le 22 mai 1699, religieuse au couvent des Urbanistes, à Bruges.

IX. Jean Baptiste de la Coste, écuyer, seigneur de Ter Straeten, Watermaele, Ter Lucht, Alveringhem, Wayenberghe, Adinkercke et Beerst, né à Bruges en 1698, mort à

Digitized by Google

Gand le 9 février 1771 et inhumé à l'église des Carmes Déchaussés, dans le caveau de la famille de Draeck, échevin de Bruges en 1721, 1723, 1725, 1727, 1731, 1738, conseiller en 1742, 1756, bourgmestre de la commune en 1743, et des échevins en 1749, 1752, 1754, 1755, 1756, 1767, prévôt de la Confrérie Noble du Saint Sang, membre de la chambre de Rhétorique, dite du Saint Esprit, en 1726, prévôt de la même chambre, le 18 juillet 1743, député aux États de Flandre, épousa, 1° le 15 août 1723, Marie Gabrielle des Buissons de la Biache, née à Lille, morte à Ypres, le 24 mars 1730 et inhumée à l'église de Saint-Martin, fille d'Eugène Marie, seigneur de la Bretagne, Biache, etc., mayeur de Lille, député de la province, et de Marie de Fourmestraulx de Canteleu; 2° à Bruxelles, le 2 janvier 1739, Elisabeth de Leeu, née à Bruxelles, le 10 juin 1714, morte à Bruges, le 24 novembre 1746 et inhumée à l'église de Jérusalem, fille de François et de Marie Sire-Jacob.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Marie Claire, dame de Harnes, née le 13 juillet 1724, morte à Lille, épousa, le 2 février 1744, Jacques Antoine, baron van Zuylen, van Nyvelt, seigneur de Gaesbeke, né le 23 janvier 1709, échevin du Franc, de 1948 au 24 septembre 1779, date de sa mort et inhumé à l'église de Jérusalem, fils de Jacques Rodolphe, baron van Zuylen van Nyvelt, échevin de Bruges, directeur des postes, et de Marie Anne Van Steelant, dont postérité.

B. Jean Baptiste DE LA COSTE, mort enfant.

C. Marie Anne, née à Bruges, le 23 juillet 1748, morte à Bruxelles, le 14 décembre 1774, épousa, à Bruges, le 10 juillet 1749, Eugène François, comte de Lalaing, vicomte d'Audenaerde, comte de Thieldonck, seigneur d'Hoogstraeten, Humbeek, Santberghe, etc., chambellan actuel de Leurs Majestés, grand maître des cuisines du gouverneur général des Pays-Bas, son Altesse Royale et Impériale l'archiduc Charles d'Autriche, fils de Maximilien Joseph, comte de Lalaing, etc., conseiller intime et actuel, général des armées de Sa Majesté Impé-

Digitized by Google

riale et Royale Apostolique, surintendant de la gendarmerie de Flandre, grand bailli de Bruges et du Franc, membre de l'état noble du Brabant, etc., et de Deyne van den Hove, dame de la Croix Étoilée, sa femme du second lit.

Il eut du second lit trois enfants, savoir :

D. Jean, qui suit, X.

E. Alexandre, dont la descendance suivra, après celle de son frère aîné.

F. Marie Jeanne, née à Bruges, le 18 novembre 1745, morte le 15 mai 1827, épousa, le 24 mai 1768, Eugène Albert d'Affaytadi, comte de Ghistelles, de Sorotin et du Saint-Empire Romain, baron de Hilst, seigneur de Westkercke, Zelzaete, etc., grand chambellan de Flandre, mort le 21 août 1772, à l'âge de trente-huit ans, fils de Joseph, chambellan héréditaire de Flandre et de Philipppine van Haverskerke, dont deux filles.

X. Jean Antoine de la Coste, écuyer, seigneur de Watermale, Ter Lucht, etc., né à Bruges, le 25 octobre 1739, mort à Bruges, le 17 février 1780 et inhumé, avec sa femme, au cimetière de Saint-Sauveur, sous une pierre en marbre blanc, avec épitaphe, haut pointre de la châtellerie de Courtrai, échevin du Franc de 1763 à 1770, prévôt de la confrérie noble du Saint-Sang, en 1772, épousa, à Bruges, le 25 octobre 1770, Marie Anne de Stappens de Nieuwenhove, née à Bruges, le 7 avril 1749, morte le 6 décembre 1826, fille de Philippe, écuyer, etc., et de Marie Anne Veranneman, dont six enfants, savoir :

A. Marie Anne, morte sans alliance, le 25 janvier 1791.

B. Jean Baptiste, qui suit, XI;

C. Charles de la Coste, mort enfant.

D. Joseph de la Coste, lieutenant d'infanterie au service des Pays-Bas, mort sans alliance, à Anvers, en 1830.

E. Edmond de la Coste, mort au service des Pays-Bas, aux Indes, en 1827.

F. Anne, morte sans alliance, à Harlebeke, le 30 juin 1845.

Digitized by Google

XI. Jean de la Coste, né à Bruges, en 1796, lieutenant colonel au service des Pays-Bas, chevalier de l'ordre militaire de Guillaume, épousa, à Batavia, le 26 août 1827, Alexandrine de Lamanon, fille de Joseph, émigré français et d'Anne Catherine van de Wiele.

X. Alexandre Augustin de la Coste, né à Bruges, le 10 mars 1744, mort à Furnes, le 3 octobre 1790, lieutenant au régiment de Kaunitz, infanterie, en 1776, capitaine au régiment des grenadiers du marquis de Deynze, major aux régiments de Wurtemberg et de Clerfayt, épousa, à Malines, le 12 septembre 1785, Marie Isabelle van der Fosse, née à Furnes, le 17 avril 1764, morte à Laeken, le 22 juillet 1852, fille de Jean Baptiste vicomte van der Fosse, etc., et d'Hyacinthe, comtesse de Respani, dont quatre enfants, savoir :

A. François Joseph de la Coste, né à Malines, le 7 juillet 1786, membre des états provinciaux du Brabant méridional.

B. Edmond, qui suit, XI.

C. Sophie Alexandrine, née à Gand, le 21 août 1789, morte à Bruxelles en 1796.

D. Alexandre Edouard Léopold Ghislain de la Coste, né le 2 juillet 1791, substitut procureur général près la Cour supérieure de justice à Bruxelles et conseiller de la Cour de 1822 à 1832.

XI. Edmond Charles Guillaume de la Coste, né à Malines, le 24 juillet 1788, sous-lieutenant de la garde nationale, en 1809, auditeur du conseil d'état de l'empire, sous-préfet de Groeninghe et ensuite d'Aix-la-Chapelle, membre de l'ordre équestre de la Flandre Occidentale, en 1816, commissaire spécial au département de l'intérieur, référendaire de première classe, conseiller d'État, gouverneur de la province d'Anvers, ministre de l'intérieur, le 31 décembre 1829, démissionné en 1830, élu sénateur, non acceptant, en 1831, gou-

Digitized by Google

verneur de Liége, en 1839, membre de la Chambre des représentants de 1842 à 1848 et de 1850 à 1859, sénateur du 14 juin 1859 jusqu'en 1863, épousa, à Bruxelles, le 14 avril 1815, Pauline Marie de Foestraets, née le 1er juin 1795, morte le 3 avril 1832, fille de Louis Jean et de Joséphine Dieudonné van der Fosse, dont neuf enfants, savoir :

A. Caroline Marie, née à Bruxelles, le 16 mars 1816, morte sans alliance, à Bruxelles, le 30 janvier 1836.

B. Léon Alexandre DE LA COSTE, né à Bruxelles, le 16 mars 1816, mort sans alliance, à Bruxelles, le 4 février 1844, docteur en droit et substitut procureur du roi, à Mons.

C. Anselme DE LA COSTE, né en 1829, mort enfant.

D. Marie Joséphine, née à Bruxelles, le 7 janvier 1821, épousa, à Saint-Josse-ten-Noode, le 22 novembre 1849, Jules Charles Ysebrandt de Difque, né à Mons, le 22 novembre 1820, fils de Charles, vicomte d'Hérinnes et d'Angélique Philippine, comtesse d'Auxy.

E. Anne, née en 1822, morte au berceau.

F. Paul Alexandre DE LA COSTE, né à Bruxelles, le 25 août 1825.

G. Alexandre DE LA COSTE, mort jeune.

H. Thérèse, née à Anvers, le 24 mai 1828.

I. Ferdinand Joseph DE LA COSTE, né le 18 mars 1832, mort le 15 mai 1832.

Digitized by Google

COUNE.

Écartelé, au premier et au quatrième d'or au lion de sinople, couronné du même: au deuxième de vair de six tires; au troisième, d'azur à la bande d'or, accompagnée de douze billettes placées dans le sens de la bande. Sur le tout, coupé, en chef, d'or chargé d'un lion de sable; en pointe, losangé d'or et d'azur.

Cette famille est originaire du pays de Liége, auquel elle appartient encore :

I. Joseph François Coune, avocat, épousa Marguerite Françoise Amoré, dont un fils, Jacques Nicolas Joseph, qui suit, II.

II. Jacques Nicolas Joseph Coune, seigneur de Hollogne aux Pierres et de Deignée, échevin de la justice souveraine de la cité et du pays de Liége, conseiller de l'électeur de Trèves, anobli par lettres patentes de l'empereur François 1er, du 13 février 1755, né à Liége, le 8 février 1709, mort à Hollogne aux Pierres le 22 février 1762, épousa à Liége, le 8 février 1746, Marie Agnès de Grandchamp, morte à Hollogne aux Pierres, le 26 juin 1791, dont deux enfants, savoir :

A. Jean François Henri Maurice, qui suit, III.

B. Marie Catherine Josèphe, née à Liége, le 12 décembre 1756, morte à Liége, le 6 avril 1824, épousa François Tilmon Joseph de Dossin, mort à Liége, le 7 mai 1835.

III. Jean François Henri Maurice, baron de Coune, par lettres patentes de Charles Théodore, électeur palatin, du 24 juillet 1782, né à Liége, le 22 septembre 1755, mort au

chateau de Hollogne aux Pierres, le 1er février 1818, épousa Marie Marguerite Antoinette Rosalie d'Embron, née à Boulogne sur Mer, morte à Liége, le 8 août 1804, dont un fils, Gaspard François Alexandre, qui suit, IV.

IV. Gaspar François Alexandre baron de Coune, né à Hollogne aux Pierres, le 1er ventôse an IX, épousa à Hollogne aux Pierres, le 6 décembre 1826, Françoise Charlotte Rosalie de Dossin, née à Liége, le 26 août 1799, fille de François Tilmon Joseph, et de Marie Catherine Josèphe de Coune, dont deux enfants, savoir :

A. Charles Antoine Maurice de Coune, mort à Hollogne aux Pierres, le 18 février 1858, à l'âge de vingt-six ans.

B. François de Coune, né à Hollogne aux Pierres, le 11 janvier 1827, épousa, à Bruxelles, le 22 novembre 1858, Marie Ghislaine Josèphe Van der Gracht, fille d'Ange Désirée Idsbalde, baron Van der Gracht de Fretin, et de Marie Louise Josèphe du Pret.

Digitized by Google

CRASSIER.

D'ARGENT, à la fasce ondée d'azur, accompagnée de deux arbres au naturel, fruités d'or. CIMIER : une aigle éployée de sable, couronnée d'une couronne impériale. SUPPORTS : deux licornes d'argent tenant des bannières, à dextre d'or, à l'aigle éployée de sable, couronnée d'or ; à sénestre, aux armes de l'écu.

Cette famille, originaire du canton de Vaud, s'est fixée dans la principauté de Liége, vers la fin du quatrième siècle :

I. MATHIEU CRASSIER, mayeur de Tilleur, épousa N., dont deux enfants, savoir :

A. Servais CRASSIER, commissaire de la cité de Liége, épousa Catherine de Malaise, dont trois enfants :

a. Servais CRASSIER, épousa Gertrude de Romsée, dont deux enfants :

1. Thomas CRASSIER, commissaire de la cité de Liége.
2. Jean CRASSIER, chanoine de Saint-Denis, à Liége.

b. Jean CRASSIER, dont la fille Catherine épousa Étienne Uten, dont elle eut Jean Uten, commissaire, adjudant-général du prince évêque Maximilien Henri de Bavière, en 1658, et Catherine Uten, qui épousa Lambert de Fléron, bourgmestre de Liége en 1634.

c. Marie, épousa Gaspar de la Roche.

B. Louis, qui suit, II.

II. LOUIS CRASSIER embrassa d'abord l'état militaire qu'il quitta en 1539, à cause de ses blessures, se fixa à Serexhe et épousa N. de Cortil de Beaufays, dont un fils, George, qui suit, III.

III. GEORGE CRASSIER, né en 1544, épousa Catherine de Bailly,

fille de Pierre, de Herve, famille qui donna plusieurs bourgmestres à la ville de Liége, et dont un fils, Louis, qui suit, IV.

IV. Louis Crassier, né en 1572, épousa Françoise Freris, fille de Lambert, dont un fils, Louis, qui suit, V.

V. Louis Crassier, né à Liége en 1603, mort à Liége le 12 octobre 1687 et inhumé près de sa femme, à l'église de Saint-Adalbert, épousa, en 1642, Marie Cornélie Thibaut, morte le 13 septembre 1678, dont cinq enfants, savoir :

A. Marie Claire, épousa, le 7 septembre 1686, Gabriel Joseph David, seigneur de Jenneret et de Bende, receveur de l'état noble du pays de Liége.

B. Thomas Louis Crassier, docteur en droits et en théologie, protonotaire apostolique, chanoine, chantre et éolâtre de la collégiale de Saint-Onulphe à Looz, le 10 février 1672, chanoine de Saint-Gorgon, à Hougarde, mort en 1727.

C. Marie Pentecôte, épousa, en 1672, Guillaume, baron de Moreau, seigneur de Neuville, de Hermalle, de la vicomté de Clermont, etc., seigneur gagier de la prévôté de Revoigne et de Martousin, conseiller à la chambre des comptes du prince évêque Joseph Clément et son trésorier général, mort en 1710.

D. Marie Isabelle, prieure des Annonciades Célestes.

E. Guillaume Pascal, qui suit, VI.

VI. Guillaume Pascal, baron de Crassier, par lettres patentes de l'empereur Léopold, signées à Vienne, le 5 juillet 1703, conseiller de la chambre des comptes sous trois princes évêques de Liége, conseiller de la cité en 1723, auteur de plusieurs ouvrages concernant l'histoire, l'antiquité et la numismatique, né le 8 avril 1662, mort à Liége, le 28 novembre 1750, et inhumé avec sa femme à l'église de Saint-Adalbert, avait épousé, le 12 septembre 1706, à Liége, Marie Pascale de Champ, fille d'Etienne et de Françoise de Mignon, dont cinq enfants, savoir :

A. Louis Gabriel Joseph, chef de la seconde branche.

B. Étienne François Joseph, baron DE CRASSIER, docteur en droits et en théologie, bibliothécaire du collége germanique à Rome, préfet de la congrégation des Jeunes Lévites, promu aux ordres sacrés, chanoine de la collégiale de Saint-Martin, à Liége, par bref papal du 21 juillet 1731, voué de la libre baronnie de Breust, près de Maestricht, né le 7 octobre 1808.

C. Guillaume Jean Joseph, qui suit, VII.

D. Thomas Guillaume Joseph DE CRASSIER, né le 21 juin 1717, mort sans enfants, épousa, le 5 juin 1749, Anne de Jaquemart, veuve de Louis Lambert de Haveau de la Girarderie.

E. Marie Jeanne Josèphe, née le 23 septembre 1720, épousa, le 24 septembre 1742, Simon Louis de Hodeige, chevalier du Saint-Empire Romain.

VII. GUILLAUME JEAN JOSEPH, BARON DE CRASSIER, page du cardinal de Schœnborn, prince évêque de Spire, enseigne au régiment hongrois de Kevenhuller, officier au régiment de dragons, au service de Hollande, savant antiquaire et numismate, né le 2 janvier 1713, mort à Maestricht, le 27 juillet 1791, et inhumé à l'église de Sainte-Catherine, dans le caveau de la famille de sa femme, épousa, le 27 décembre 1750, Agnès Loyens, dont trois enfants, savoir :

A. Guillaume Louis Dominique, qui suit, VIII.

B. Jean Frédéric Guillaume Joseph, auteur de la branche belge.

C. Léonard Joseph, BARON DE CRASSIER, né à Maestricht, le 7 août 1760, capitaine au service de Hollande, mort à Naarden, en 1819, épousa Cornélie Blancken, dont deux enfants.

a. Léonard Guillaume Joseph, BARON DE CRASSIER, major au service des Pays-Bas, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, mort en 1821, sans alliance.

b. Frédéric Guillaume, BARON DE CRASSIER, mort en mer, au service des Pays-Bas, sans alliance.

VIII. GUILLAUME LOUIS DOMINIQUE JOSEPH, BARON DE CRASSIER, licencié en droits, conseiller juré de la ville de Maestricht en 1776 et 1778, membre du corps équestre, né à Maestricht, le 4 août 1752, mort à Maestricht, le 30 novembre 1847,

épousa, Marie Anne Booten, dont un fils, Guillaume Mathieu François Xavier Théodore, qui suit, IX.

IX. Guillaume Mathieu François Xavier Théodore, baron de Crassier, membre du corps équestre du Limbourg, conseiller de régence de Maestricht, mort à Maestricht, le 19 décembre 1861, à l'âge de soixante dix sept ans.

Seconde branche.

VI. Louis Gabriel Joseph, baron de Crassier, licencié en droits, chanoine de Looz en remplacement de son oncle, puis, ayant résigné ses prébendes, conseiller et président du conseil ordinaire du prince-évêque de Liége, le 3 décembre 1745, né le 8 juillet 1797, mort à Liége, le 18 janvier 1783, épousa Françoise de Thysen, dont un fils, Lambert Louis Joseph, qui suit, VII.

VII. Lambert Louis Joseph, baron de Crassier, né le 28 novembre 1750, épousa, le 6 mai 1771, Marie Jeanne Thérèse de Bollis, née à Liége, le 27 juillet 1749, fille de Jean François, chevalier du Saint-Empire Romain et de Marie Elisabeth Jeanne de Montfort, dont un fils, Louis Marie Guillaume Joseph, qui suit, VIII.

VIII. Louis Marie Guillaume Joseph, baron de Crassier, né le 7 février 1772, conseiller de préfecture du département de l'Ourthe, membre du corps équestre et des états provinciaux de Liége, chevalier de l'orde civil du Lion Néerlandais, épousa Marie Barbe, baronne de Stockem de Vieux Waleffe, dont trois enfants, savoir :

A. Lambertine Guillelmine, née en 1816, épousa, en 1837, N. de Zollicoffer d'Altenkingen, major de la garde royale de Prusse.

B. Florence Louise Albertine, née en 1819.

C. Louis Marie Lambert, baron de Crassier, né en 1822, mort en 1827.

Digitized by Google

Branche belge.

VIII. Jean Frédéric Guillaume Joseph, baron de Crassier, échevin de Maestricht en 1784 et 1792, né à Maestricht, le 20 mars 1759, mort le 9 août 1841, épousa, le 19 mai 1803, à Maestricht, Marie Ide Keerens, née à Malines, le 7 septembre 1769, fille d'André, maître ordinaire aux requêtes et conseiller au grand conseil de Malines, d'une ancienne famille militaire et patricienne de Maestricht, dont quatre enfants, savoir :

A. Guillaume Louis Dominique Joseph, qui suit, IX.

B. Paul André, baron de Crassier, né le 24 décembre 1808, mort à Namur, le 21 juillet 1864, ingénieur des mines à Namur, en 1845, investi, en juin 1847, du service ordinaire des mines, minières, carrières et usines dans les provinces d'Anvers, de Brabant et des deux Flandres, puis inspecteur principal du 3e arrondissement des mines, chevalier de l'ordre de Léopold, officier de la Couronne de Chêne.

C. Marie Jeanne Josèphe, sans alliance.

D. Catherine Alexandrine Isabelle Agnès, sans alliance.

IX. Guillaume Louis Domonique Joseph, baron de Crassier, né le 20 juin 1804, avocat au tribunal de Maestricht, en 1825, juge au tribunal de Tongres, en 1831, au tribunal d'Anvers, en 1833, procureur du roi, à Malines, en 1837, procureur du roi, à Bruxelles, en 1839, secrétaire général au ministère de la justice, en 1842, chevalier de l'ordre de Léopold, en 1844, actuellement officier de l'ordre et promu au rang de conseiller à la cour de cassation, le 17 mars 1858, membre du Conseil héraldiqne, etc., épousa, à Maestricht, le 30 juillet 1861, Julie Keerens, fille de N., conseiller d'Etat, membre du corps équestre du duché de Limbourg, et de N., baronne de Bounam de Ryckholt.

Digitized by Google

CREEFT.

D'ARGENT, à trois lions de sable, armés, lampassés et couronnés de gueules. COURONNE : à neuf perles. TENANTS : deux sauvages armés de massues.

Cette famille ancienne, originaire du pays de Liége, obtint reconnaissance dans la noblesse du royaume des Pays-Bas, par arrêté royal du 4 novembre 1822, en faveur d'Auguste Joseph Adrien Bonaventure, de Jean Louis et de leurs descendants légitimes, dénommés ci-dessous.

I. JEHAN DELLE CREVECHE OU DE CREEFT, Ier du nom, désigné dans un acte de relief passé devant la cour féodale de Liége, le 3 août 1423, épousa, Isabeau de Surlet, dont deux enfants, savoir :

A. Jean II, qui suit, II.

B. Marie, épousa Jean delle Falloise, fils de Jean, échevin de Liége, et de Marie de Xhenemont.

II. JEAN DE CREEFT, IIe du nom, épousa Anne de Ryckel, fille d'Eustache, seigneur de la Motte à Jamines, et de Catherine de Horpmael, dont deux enfants, savoir :

A. Jean III, qui suit, III.

B. Marie, épousa, 1° Louis, fils du seigneur de Sassenbrouck; 2° Jean de Waroux, 3°, en 1451, Adrien de Boiléauw, fils de Jean et de Jeanne le Berwier.

III. JEAN DE CREEFT, IIIe du nom, seigneur de Jesseron, épousa Marguerite Cannaers, dit d'Hamal, fille d'Arnould, dont trois enfants, savoir :

Digitized by Google

A. Jean, IVe du nom, qui suit, IV.

B. Marguerite, épousa, en 1482, Jean de Sart, dit Helmon, bourgmestre de Liége en 1504, 1514 et 1519, fils de Jean et d'Isabeau de Waroux.

C. Catherine, épousa Jean le Bailly.

IV. Jean de Creeft, IVe du nom, seigneur de Hofstadt, au quartier de Sichem, épousa Barbe de Stevort, fille d'Arnould, dont un fils, Jean V, qui suit, V.

V. Jean de Creeft, Ve du nom, seigneur de Hofstadt, par acte de donation de son père en date du 4 juillet 1506, épousa Catherine de Zelighs, fille de Guillaume de Zelighs, dit de Brabant, échevin de Saint-Trond, et de N. Vanden Bosche, dont un fils, Jastrode, qui suit, VI.

VI. Jastrode de Creeft épousa Catherine de Stevort, femme en secondes noces, en 1547, de Jean van Steenhuyze, dont un fils, Jean VI, qui suit, VII.

VII. Jean de Creeft, VIe du nom, épousa, le 7 novembre 1562, Aleide de Herckenrode, morte à Saint-Trond, le 1er décembre 1623, fille de Nicolas et de Marie van Vecoven, dont cinq enfants, savoir :

A. Sylvestre, qui suit, VIII.

B. Sylvestre Nicolas, chef de la seconde branche.

C. Jean de Creeft, né à Saint-Trond, le 1er mars 1585, enseigne au service espagnol, tué au siége d'Ostende, en 1601.

D. Marie, béguine à Saint-Trond.

E. Marguerite, sans alliance.

VIII. Sylvestre de ou van den Creeft, seigneur de Halle, capitaine de cavalerie au service de l'empereur, fit la campagne contre les Turcs, en 1592, mort à Saint-Trond, le 8 mars 1620, il avait épousé, à Saint-Trond, en 1599, Marie Menten, fille d'Arnould et de Marie Scroots, dont sept enfants, savoir :

A. Jean VII, qui suit, IX.

Digitized by Google

B. Sylvestre VAN DEN CREEFT, épousa Marguerite van der Smissen, sœur de Théodore, abbé et seigneur temporel de Saint-Trond, mort en 1579, fille de Théodorie et de Marguerite Kotmans.

C. Nicolas VAN DER CREEFT, mort au service d'Espagne.

D. Warnier VAN DER CREEFF, mort au service d'Espagne.

E. Jeanne, béguine.

F. Marie, épousa Gilles Vaes, bourgmestre de Saint-Trond, en 1666, fille de Gilles et de Liedgarde Puttemans.

G. Anne, épousa Bernard Braes ou Braze, qui était veuf en premières noces.

IX. JEAN VAN DEN CREEFT, VIIe du nom, seigneur de Halle, de Wommerson et de Walsbergh, né à Saint-Trond, le 16 juillet 1600, épousa Anne van Oeteren, fille de N. van de Wyer, dont huit enfants, savoir :

A. Sylvestre VAN DEN CREEFT, voué, puis mayeur de Saint-Trond, épousa Anne Claire de Gutschoven, dont il n'eut pas d'enfants.

B. Jean Léonard VAN DEN CREEFT, conseiller du prince évêque de Liége, épousa Marie Catherine de Tornaco, fille de N, conseiller du prince-évêque, et de Catherine de Marselaer, dont il n'eut point d'enfants.

C. Anne, épousa Jean Charlier, dit la Hache, capitaine de cavalerie au service de Sa Majesté catholique.

D. Gertrude, épousa Winand de la Haye, voué héréditaire de Mortier.

E. Jeannes, religieuse à Saint-Trond.

F. Anne Ide, épousa Corneille de Bossy.

G. Sophie Thérèse, épousa Aubert Obluy.

H. Catherine, sans alliance.

Seconde branche.

VIII. SYLVESTRE NICOLAS VAN DEN CREEFT, capitaine de cuirassiers au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, bourgmestre de Saint-Trond, en 1607, 1609, 1614, épousa Elisabeth de Herckenrode, fille d'Henri, seigneur de

Porten et de Catherine van Sangels, dont quatre enfants, savoir :

A. Jean VIII, qui suit, IX.

B. Henri VAN DEN CREEFT, docteur ès-lois, professeur et Recteur Magnifiqne de l'nuiversité de Louvain.

C. Sylvestre VAN DEN CREEFT, épousa Marie van Vorrsen ou de Fresin, dont il n'eut pas d'enfants.

D. Catherine, épousa Pierre de Hedenryck.

IX. JEAN VAN DEN CREEFT, VIIIe du nom, échevin de Vliermal, seigneur de Nuysen et de Schauburcht, épousa Ide Bogaerts, dont deux enfants, savoir :

A. Henri, qui suit, X.

B. Catherine, épousa Catherine de Manten, fils d'Arnold et d'Anne de Ryckel.

X. HENRI DE CREEFT, seigneur de Graesen, de Ruysen, de Schauburcht , échevin de Saint-Trond, en 1683, épousa Alexandrine de Lantremange, dont quatre enfants, savoir :

A. Henri DE CREEFT, né le 30 janvier 1683, sans alliance.

B. Sylvestre DE CREEFT, né le 24 novembre 1685, sans alliance.

C. Marie Catherine, né le 22 septembre 1687, sans alliance.

D. Nicolas, qui suit, XI.

XI. NICOLAS DE CREEFT, voué de Saint-Trond, né à Saint-Trond, le 5 janvier 1689, épousa Marie Claire de Mauger, fille de Lambert et de Marguerite Laurenty, dont quatre enfants, savoir :

A. Renier Nicolas DE CREEFT, échevin de Saint-Trond, épousa Barbe Heeren, dont il n'eût pas d'enfants.

B. Christophe DE CREEFT, épousa, 1° N... Voet, veuve de N... Bodson, et, 2° Jeanne Charlotte de Chestret, fille de Jean Louis, chevalier, avocat, conseiller privé et secrétaire intime de Son Altesse Sérénissime dans son conseil privé en 1730, bourgmestre de Liége en 1751, envoyé à Vienne, en 1755, et de Marie Thérèse de Bayard.

Il eut du second lit plusieurs enfants, entre autres une fille, qui

Digitized by Google

épousa en France N... de Lorel, et un fils, qui fut capitaine aux gardes Wallonnes en Espagne, puis colonel et brigadier.

C. Marie Catherine, épousa Philippe de Mauger, conseiller du prince-évêque de Liége.

D. Nicolas Bonaventure, qui suit, XII.

XII. Nicolas Bonaventure de Creeft, né à Saint-Trond, le 30 avril 1723, capitaine au régiment de la Marck, infanterie, au service de France, chevalier de Saint-Louis, voué de Saint-Trond par patentes successives des 30 juin 1764, 2 avril 1772, 12 août 1785, 24 mai 1793, épousa, 1° Isabelle Marie Christine, baronne de Heusch de la Zangrie, fille d'Arnold, baron de Heusch, seigneur de la Zangrie, de Gellick, d'Eygenbilsen, de Petersheim, et d'Anne Marie Mechtilde de Bausele; et 2° Charlotte, baronne de Heusch de Schalckhoven, fille de Laurent Velard, baron de Heusch, seigneur de Schalckhoven, et d'Anne Françoise van Eyll, sa femme du second lit.

Il eut du premier lit huit enfants, savoir :

A. Anne Adrienne, épousa, en 1787, Jean Servais Cruts, échevin de Maestricht.

B. Auguste Joseph Adrien, qui suit, XIII.

C. Ferdinand Ignace Guillaume Nicolas de Creeft, officier au régiment de Salm-Salm, puis au régiment Liégeois au service de France, plus tard capitaine au service de sa Majesté britannique, épousa, à l'île de la Grenade (Antilles), Charlotte Renaud, veuve de N. de la Pagerie, dont deux enfants :

a. Laurent Charles Frédéric de Creeft, épousa à Saint-Trond, en 1840, sa cousine germaine Hortense Françoise Charlotte de Creeft, fille d'Auguste Joseph Adrien et de Marie Christine Louise Ulens, dont postérité.

b. Louise.

D. Jean Louis de Creeft, épousa Catherine van den Abeele, dont cinq enfants :

a. Jean Louis de Greeft.

b. Félix de Greeft, docteur en droit.

c. Florent de Creeft.

Digitized by Google

d. Marie, épousa N. . Moreau.

e. Joséphine, épousa Joseph Steynen.

E. Marie Adrienne Isabelle, morte à Saint-Trond, le 11 juillet 1846, à l'âge de soixante-dix ans, épousa Charles, baron de Lom de Berg, ancien officier au service de Prusse.

F. Joséphine, épousa François Steynen.

G. Antoine Caroline Alexandrine, épousa, 1° en 1817, Jean Godefroid Marc van Vucht; 2° Pierre Roberti, ancien officier de cavalerie au service des Pays-Bas, décoré de l'ordre militaire de Guillaume, échevin de Saint-Trond, époux en secondes noces de sa belle sœur Charlotte de Creeft.

H. Charlotte, épousa Pierre Roberti ci-dessus.

XIII. Auguste Joseph Adrien de Creeft, voué de la ville de Saint-Trond, en remplacement de son père, par lettres patentes du 12 décembre 1793, épousa, à Gingelom, le 21 août 1779, Marie Christine Louise Ulens, fille de Jean Henri, avocat et bourgmestre de Saint-Trond, et d'Isabelle Trempeniers, dont six enfants, savoir :

A. Jean Charles Bonaventure Auguste Constantin de Creeft, prêtre, mort en 1838.

B. Adrien Nicolas Augustin de Creeft, licencié ès-lois, juge au tribunal de première instance de Tongres, mort à Saint-Trond, le 12 juillet 1832.

C. Éulalie Isabelle Augustine, épousa, le 20 septembre 1832, Joseph Ferdinand de Fraipont de Wermerbosch.

D. Marie Christine Louise.

E. Jean Bonaventure Charles, qui suit, XIV.

F. Hortense Françoise Charlotte, épousa son cousin germain, Laurent Charles Frédéric de Creeft, ci-dessus.

XIV. Jean Bonaventure Charles de Creeft, chef de nom et d'armes de sa famille, habite Saint-Trond.

Digitized by Google

CROESER.

De sable, à trois chevrons d'argent, accompagnés de trois gobelets du même, deux en chef, un en pointe. Couronne : de baron à l'antique. Cimier : un lévrier issant d'argent, au collier de gueules, bordé d'or et garni d'un annelet du même. Supports : deux lions d'or contournés, armés et lampassés de gueules, tenant chacun une bannière, à dextre aux armes de l'écu, à sénestre, aux armes de Sproncholf, qui sont d'azur à l'écusson d'or, à la hure de sanglier de sable, défendue d'argent et à deux crosses emmanchées d'or, armées d'argent, posées en sautoir derrière l'écusson.

Devise : **Mesure dure.**

Cette ancienne famille est originaire de l'île de Walcheren, en Zélande.

I. Jacques de Croeser, 1er du nom, épousa Marie Mertens, dont un fils Corneille, qui suit, II.

II. Corneille de Croeser, 1er du nom, écuyer, épousa Isabelle Waldemans, dont deux enfants, savoir :

A. Mathieu, qui suit, III.

B. Anne, morte à Malines, le 25 octobre, 1583, épousa Jean Schoof, son beau frère, successivement échevin, juré du doyenné, bourgmestre, trésorier de Malines, mort à Malines, en 1584.

III. Mathieu de Croeser, seigneur de Campen et de Wissekercke, né à Tervere, créé chevalier par l'empereur Charles Quint, en 1536, bourgmestre de Tervere, en 1537, échevin de Malines, en 1545, 1546, 1548, 1550, 1551, 1554, 1555, juré du doyenné en 1547 et 1548, chef doyen en 1549, 1552 et 1558, bourgmestre en 1536 et 1559, mort à Malines, le 1er mars 1560 et inhumé à l'église de Saint-Jean, sous une

pierre bleue, décorée de ses armoiries, d'une épitaphe et de huit quartiers :

CROESER, Mertens, Waldemans, Groes.
SCHOOF, Hoots, Gortere, Assche.

épousa, à Malines, Anne Schoof, dame de Wofsputte, fille de Nicolas, chevalier, bourgmestre de Malines, et de Catherine de Gortere, dite van Sombeke, dame d'Audenhove, dont six enfants, savoir :

A. Corneille, IIe du nom, qui suit, IV.

B. Guillaume DE CROESER, mort le 15 octobre 1582 et inhumé à Middelbourg, épousa Jeanne Bonte, Alias Boute.

C. Anne, épousa Jacques du Mont.

D. Jeanne, épousa Hercule van den Houve.

E. Marguerite, épousa Philippe d'Ostrel, seigneur de Dieval, Lières-Baillecourt, du Quint, Beauval, Camblineul, fils de Philippe et d'Anne de Mailly, petit fils de Jean et de Catherine de Beaufort, qui était fille d'Antoine et de Marie de Warlusel.

F. Philippe DE CROESER, sans alliance.

IV. CORNEILLE II DE CROESER, écuyer, seigneur d'Audincthum, Dennebreucq, de Requelingen, du chef de sa seconde femme, mort à Berg-op-Zoom, le 1er janvier 1599, épousa, 1° Médarde de Vos, fille de René et de Claire Taelmans, morte à Malines, le 9 novembre 1567, et inhumée à Sainte-Catherine, sous une pierre gravée de ses armes et d'une épitaphe; 2°, à Bruxelles, le 9 février 1574, Marie de Samillan, dame d'Audincthum, Dennebreucq, Requelingen, en Artois, etc., fille d'Antoine, seigneur desdits lieux, colonel au service de la cour d'Espagne, chef des finances aux Pays-Bas, et de Marie de Contreras.

Il eut du premier lit un fils, savoir :

A. Hugues DE CROESER, né à Malines, le 11 mars 1566, mort le 23 octobre 1630, et inhumé avec sa femme, à Diest, dans l'église de

Digitized by Google

Notre-Dame, sous une pierre bleue, ornée de ses armes, d'une épitaphe et de huit quartiers :

CROESER, Schoof, VOS, Taelmans.
MOL, Ollum, Wesele, Hammos.

Créé chevalier par lettres patentes du 14 juillet 1614, seigneur de Hoelede, successivement maître d'hôtel de Philippe Guillaume, prince d'Orange, drossaert de la ville de Diest et du pays de Sichem, capitaine, en 1610, d'une compagnie de cuirassiers au service d'Autriche, gouverneur de la principauté d'Orange, en 1616, il épousa le 20 avril 1606, Adrienne de Mol, morte le 31 août 1829, fille de Jean, grand fauconnier de Sa Majesté Catholique aux Pays-Bas, et d'Anne van Wesele, dont quatre enfants :

a. Philippe DE CROESER, seigneur de Hollede, bailli de la ville de Diest, épousa Marguerite van Stoelant, fille de Paul, haut échevin du pays de Waes, et de Jeanne de Cortewylle, femme en secondes noces de Gilles Dansaert, seigneur de Ter Elst.

b. Isabelle, épousa, en 1650, Jean Nicolas Hoffman, seigneur de Ranshuyzen, Obbergen, etc., fils de Nicolas, et d'Anne de Croeser, ci-dessus.

c. Ernestine, épousa, 1° Corneille van Hulsberghen, dit Schaloen, seigneur de Cortenaeken; et 2° Cyprien de Croeser, fils de Jean, et de Jeanne van Marievoorde, ci-dessous.

d. Médarde, morte le 8 octobre 1658, épousa René van Hulsberghen, dit Schaloen, seigneur de Meldert.

Il eut du second lit six enfants, savoir :

B. Antoine DE CROESER, né à Anvers, le 1er septembre 1575, mort à Gênes, le 12 août 1657, provincial des couvents de capucins de Flandre et commissaire général de son ordre.

C. Éléonore, épousa Laurent Barrelith.

D. Anne, morte, à Bruxelles, le 28 avril 1659, à l'âge de quatre vingt-un ans, épousa Nicolas Hoffman, fils de Philippe, gentilhomme clèvois, seigneur de Ranshuyzen, Opdorp, etc., et d'Anne Bonaert.

E. Constance, prieure du couvent des Riches Claires, morte le 6 mars 1646.

F. Jean, qui suit, V.

G. Reine, abbesse du couvent de Waesmunster, morte le 31 mars 1645.

V. Jean de Croeser, seigneur d'Audincthun, Dennebreucq et Requelingen, chevalier, par lettres patentes datées de Madrid, le 28 mai 1826, né le 8 septembre 1582, mort le 8 décembre 1650, capitaine de cavalerie au service de Sa Majesté Catholique, épousa, 1° le 20 septembre 1612, à Bruxelles, Catherine de Rodoan, morte le 3 janvier 1620, fille de Philippe, seigneur de Berleghem, chevalier, bourgmestre de Bruxelles, et de Maximilienne de Bourgogne; 2° le 21 décembre 1621, Jeanne de Marievoorde, dame de Berges, morte le 17 décembre 1653, fille d'Énée, seigneur de Berges, et de Jeanne Anchemant.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Charles Philippe de Croeser, seigneur d'Audincthum, Dennebreucq, Requelingen, mort devant Arras, le 9 septembre 1640, capitaine d'une compagnie de Hauts-Allemands.

B. Chrétien Victor, qui suit, VI.

C. Isabelle, épousa Jean Bette.

Il eut du second lit sept enfants, savoir :

D. Henri Maurice, chef de la seconde branche.

E. Énée de Croeser, mort le 9 mars 1695, à l'âge de soixante ans, page du duc de Nieubourg, capitaine de cavalerie sous le prince de Condé, capitaine de la garde du roi de Suède, colonel d'un régiment de cavalerie, général adjudant au service de la Pologne, grand veneur du duché de Livonie, épousa, 1° Marguerite de Beaufremez, morte en Pologne, le 30 juin 1665; et 2°, en 1669, Thérèse de Pleszovice-Fredrowna, morte le 12 janvier 1722.

Il eut du premier lit un fils :

a. Jean de Croeser, page du roi de Pologne, puis religieux de l'ordre de Saint-Dominique.

Il eut du second lit cinq enfants :

b. Charles de Croeser, mort le 4 octobre 1738, gentilhomme de chambre

Digitized by Google

à la cour de Pologne, major d'artillerie et premier juge terrestre de la noblesse du palatinat de Polodie, épousa Hélène Orchouska.

c. Louis DE CROESER, grand veneur de Livonie, hérita des seigneuries de la Marcke, Blommeghem, Vischbrugghe, etc.. à la mort de Jeanne Marie Anchemant. Il avait épousé Constance d'Obrianska, dont un fils :

Stanislas DE CROESER, seigneur des mêmes lieux, épousa, 1° Barbe Wyzdzanska ; 2° Thérèse de Wilzewski ; 3° Thérèse Schowscka ; 4° Angélique Starinska.

Il laissa un fils, Joachim DE CROESER, dit le comte, qui vendit ses seigneuries en Flandre, devint adjudant-général du roi de Pologne, et épousa Anne Bolkowska.

d. Martin DE CROESER, porte enseigne de Laticow, épousa Anne Palpinska.

e. Jeanne, épousa Jean Kurdwarnousky, trésorier de Drohicie.

f. Constance, épousa Jean Mazaraki, grand échanson de Poméranie.

F. Jean François DE CROESER, mort sans alliance à Cortenaeken, le 20 août 1669, capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne au régiment du prince de Steenhuyze.

G. Cyprien Marius DE CROESER, épousa Ernestine de Croeser, veuve de Corneille van Hulsberghen, dit Schaloen, fille de Hugues et d'Adrienne Mol.

H. Florence Adrienne, religieuse de l'abbaye de Roosenberg, à Waesmunster, morte le 7 mai 1688.

I. Claire Louise, née le 5 juillet 1641, morte le 29 mars 1714, religieuse à l'abbaye noble de Forest, lez-Bruxelles.

J. Marie Victoire, morte sans alliance, le 9 octobre 1693.

VI. CHRÉTIEN VICTOR DE CROESER, seigneur d'Audincthun, Dennebreucq et Requelingen, après son frère Charles, membre d'honneur du conseil d'Artois, épousa Lievine de Boom, fille de Jacques, bourgmestre du Franc, et d'Isabelle Breydel, dont trois enfants, savoir :

A. Victor DE CROESER, religieux à l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, mort le 26 septembre 1712, à l'âge de quarante-cinq ans.

B. Corneille, qui suit, VII.

C. Dieudonné DE CROESER, épousa Anne Claeys, dit van Heule, dont quatre enfants :

a. Joseph DE CROESER, conseiller pensionnaire de la ville d'Ypres, embrassa l'état ecclésiastique après la mort de sa femme et devint chanoine gradué de

Saint-Martin, à Ypres, puis prévôt de l'église de Saint-Pierre, à Cassel. Mort le 28 août 1766, à l'âge de quatre-vingt-un ans et inhumé à Saint-Pierre, à Cassel, avec épitaphe et armoiries, il avait épousé Anne van Wel, fille de Jacques et de Thérèse Cabilliau, dont trois enfants :

1. Joseph DE CROESER, doyen de l'église Saint-Martin, à Ypres, mort le 12 avril 1775.
2. Benoît DE CROESER, prévôt de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Cassel, mort le 3 septembre 1768.
3. Pierre DE CROESER, capitaine d'une compagnie de grenadiers, gentilhomme-vicomtier de la cour de Cassel, chevalier de Saint-Louis, épousa, en 1772, Marie de Lenglé.

b. Marie Madeleine, morte le 24 octobre 1738 et inhumée au chœur de l'église des Augustins, à Bruges, sous une pierre en marbre blanc, avec épitaphe et armoiries, avait épousé Pierre Van Altere, seigneur de Stildershove, échevin du Franc, depuis le 26 mars 1689, jusqu'au jour de sa mort, le 22 février 1733, commis des impôts sur la moûture au quartier du Franc, depuis 1711. Fils de Jean, seigneur de Stildershove, conseiller de Bruges en 1633, chef-homme en 1636, échevin en 1637, conseiller au conseil de Flandre, Pierre Van Altere laissa une fille unique, Marie Anne, qui épousa Jean Simon Veranneman, seigneur de Gentbrugghe, Poele, Steenbrugghe, échevin de Bruges, etc.

Dernier hoir mâle de son nom, Pierre Van Altere fut inhumé avec ses armes clouées sur son cercueil.

c. Anne, morte le 23 octobre 1771, à l'âge de quatre-vingt quatre ans, épousa, en 1711, Jacques de Cordier de Launay, seigneur des comtés de Valerie et Dijon, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, à Paris, mort le 17 février 1760, dont postérité.

d. Benoît DE CROESER, mort le 20 mars 1758, major de la place de Valenciennes, chevalier de Saint-Louis, épousa N. de Sars.

VII. CORNEILLE DE CROESER, seigneur d'Audincthun, Dennebreucq, Requelingen, épousa Marie de Bierme, fille de Gérard, dont quatre enfants, savoir :

A. Charles, qui suit, VIII.

B. Anne, religieuse à l'abbaye d'Avesnes, morte le 14 octobre 1710.

C. Chrétien DE CROESER, capitaine d'une compagnie de dragons, chevalier de Saint-Louis, mort sans alliance.

D. Marie Isabelle, épousa, en 1729, Philippe le Vasseur, seigneur de Bambeke.

VIII. CHARLES DE CROESER, seigneur d'Audincthun, Denne-

Digitized by Google

breucq, Requelingen, capitaine au régiment de Bournonville, mort le 12 mai 1747, épousa, en 1726, Marie de Roussel, fille d'Antoine, dont deux enfants, savoir :

A. Charles, qui suit, IX.

B. Marie, épousa Jean d'Anglars, lieutenant au service de Sa Majesté très-Chrétienne.

IX. Charles de Croeser, seigneur d'Audincthun, Dennebreucq, Requelingen, mort en 1786, épousa, en 1766, Charlotte de Jessars, dont il n'eut pas d'enfants.

Seconde branche.

VI. Henri Maurice de Croeser, seigneur de Berges, mort le 23 septembre 1678, à l'âge de cinquante trois ans, et inhumé avec sa femme, à l'église de Notre-Dame de la Potterie, avait épousé, en 1655, Isabelle de Groote, morte le 20 août 1696, à l'âge de soixante-cinq ans, fille de Charles, seigneur de Drumez, échevin du Franc, pour le quartier Est de 1623 à 1647, bourgmestre du même quartier en 1634, receveur général dudit pays, mort le 20 juillet 1637, et de Sophie Knibbe, dame d'Eggeghem, dont un fils unique, François Augustin, qui suit, VII.

VII. François Augustin de Croeser, seigneur de Berges, né au château de Berges, Coolkerke, lez-Bruges, le 4 octobre 1661, mort le 10 juillet 1735 et inhumé, avec sa femme, à l'église de Notre-Dame de la Potterie, dans le caveau de Henri de Croeser, sous une pierre ornée d'épitaphe, armoiries et trente-deux quartiers, avait épousé, le 5 avril 1690, Catherine Angélique Audejans, née le 14 avril 1669, morte le 6 novembre 1740, fille d'Henri Benoit, seigneur de Ten Torre, Ter Walle, conseiller pensionnaire et greffier des orphelins, et de Catherine Spronckholf, dont trois enfants, savoir :

A. Charles Joseph, qui suit, VIII.

Digitized by Google

B. Catherine, née le 19 août 1692, morte le 14 novembre 1763, et inhumée avec son mari à l'église de Saint-Jacques, à Bruges, épousa, le 24 avril 1722, Jacques Wynckelman, seigneur de 't Metersche, né le 7 décembre 1671, mort le 14 août 1754, échevin et receveur général du Franc, fils de Louis, échevin du Franc, et de Catherine de Wrée.

C. Françoise, morte sans alliance, le 20 janvier 1782, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

VIII. Charles Joseph de Croeser, seigneur de Berges, Ten Ryne, Wynebourg, Ten Torre, Ter Walle, etc., né à Bruges, le 18 janvier 1701, mort à Bruges et inhumé dans le caveau de ses parents, conseiller de Bruges en 1727 et 1731, échevin, en 1739, épousa, le 10 octobre 1745, Marie Charlotte Stochove, née le 2 avril 1720, morte le 9 avril 1774 et inhumée à l'église de Saint-Gilles, à Bruges, fille de Charles Emmanuel, seigneur de Sainte Catherine, conseiller de Bruges, et de Marie Jacqueline Rommel, dont quatre enfants, savoir :

A. Charles Enée, qui suit, IX.

B. Marie Catherine, née le 18 juin 1748, morte, sans alliance, le 12 juin 1751.

C. Angélique Ayberte, née le 5 octobre 1749, morte, sans alliance, le 28 juin 1781.

D. Vincent Joseph de Croeser, seigneur de Cruyningen, officier au régiment d'Arberg, né le 29 juillet 1760, mort sans alliance, le 26 novembre 1814.

IX. Charles Enée de Croeser, seigneur de Berges, Ten Ryne, Ten Torre, baron de Croeser de Berges, par lettres patentes de l'impératrice Marie Thérèse, le 13 avril 1775, vicomte de Croeser de Berges, par arrêté de Sa Majesté le roi Guillaume 1er des Pays-Bas, en date du 7 octobre 1827, né à Bruges, le 14 juillet 1746, mort à Bruges, le 21 janvier 1828, et inhumé, selon ses dernières volontés, au cimetière général de la ville de Bruges, sous le calvaire, avec épitaphe, con-

Digitized by Google

seiller de la ville de Bruges en 1792 et de 1814 à 1821, président de l'administration centrale du département de la Lys, en 1797, maire de la ville de Bruges, de 1804 à 1813, bourgmestre de 1822 à 1827, membre des états provinciaux et président du corps équestre de la Flandre Occidentale, prévôt de la confrérie noble du Saint-Sang de 1785 à 1790 et de 1819 à 1827, chevalier des ordres de la Légion d'honneur et du Lion Belgique, épousa, le 26 août 1777, Anne Charlotte de Carnin de Staden, née le 5 avril 1747, morte le 7 octobre 1803, fille de Jean François, comte de Carnin et de Staden, baron de Slyps et de Male, seigneur de Roosebeke, etc., et de Charlotte Jeanne le Poyvre, dame de Vinderhoute, etc., dont trois enfants, savoir :

A. Charles Joseph, qui suit, X.

B. Jean Louis DE CROESER, né le 4 juillet 1780, mort le 5 mars 1849, et inhumé au cimetière de Saint-Pierre-sur-la-Digue, lez-Bruges, avec armoiries et épitaphe, prévôt de la confrérie noble du Saint-Sang, en 1837, épousa, le 14 juin 1811, Jeanne Joséphine van Caloen, née à Bruges, le 24 mars 1784, morte à son château de Lophem, le 17 août 1855, fille de Jean Adrien, bourgmestre de Bruges, et de Marie Constance van Borssele van der Hooghen.

C. Louis Vincent DE CROESER, né le 1er novembre 1783, épousa, le 13 juin 1804, Sophie Ernestine van der Gracht d'Eeghem, née à Gand, le 28 juin 1785, fille de Timothée, officier aux gardes wallonnes, et de Thérèse del Rio-y Ayala, dont trois enfants :

a. Louis Idesbalde DE CROESER.

b. Vincent Louis DE CROESER, épousa Jeanne Vermeere, dont deux enfants :

1. Alexandre DE CROESER.
2. Emile DE CROESER.

c. Charles Pierre DE CROESER.

X. CHARLES JOSEPH, VICOMTE DE CROESER DE BERGES, né au château de Vinderhoute, le 14 octobre 1778, mort le 15 janvier 1857 et inhumé, avec sa femme, dans le caveau de sa famille, à Coolkerke, membre du conseil provincial de la

Digitized by Google

Flandre Occidentale, depuis 1836, jusqu'à sa mort, président de la commission provinciale d'agriculture, inspecteur provincial des écoles primaires de la Flandre Occidentale, depuis 1842, prévôt de la confrérie noble du Saint-Sang, en 1836, président des hospices civils de la ville de Bruges, chevalier de l'ordre de Léopold, épousa, le 12 septembre 1804, Marie Thérèse van Caloen, née le 30 août 1760, morte le 7 avril 1848, sœur de Jeanne Joséphine van Caloen, ci-dessus, dont trois enfants, savoir :

A. Charles Marie, qui suit, XI.

B. Marie Thérèse, née le 19 janvier 1811, épousa, le 7 novembre 1834, Anselme Marie van Caloen, baron de Basseghem, né le 11 octobre 1803, fils d'Anselme Marie et de Thérèse le Gillon de Basseghem.

C. Colette Thérèse, née le 11 janvier 1821, épousa, le 31 août 1852, André van Hamme de Stampaertshoucke, fils de Balthazar, et de Marie Brunon van den Bogaerde.

XI. Charles Marie, vicomte de Croeser de Berges, né le 7 décembre 1806, épousa, le 20 août 1838, Hélène Caroline van Hoobrouck, baronne de Mooreghem, née le 10 janvier 1817, fille d'Eugène Marie van Hoobrouck, baron de Mooreghem, né à Gand, le 16 avril 1791, officier de l'ordre de Léopold, sénateur, bourgmestre de la commune de Mooreghem, et d'Anne Félicité de Schietere de Caprycke, dont un fils, savoir :

Edouard Eugène de Croeser de Berges, né le 4 juillet 1839, mort sans enfants à Paris, le 11 juin 1862, épousa, à Gand, le 24 avril 1862, Irma Constance Marie Ghislaine de Nève, née le 15 septembre 1839, fille de Victor Philippe, baron de Nève de Roden, et d'Euphrasie Ghislaine Van den Hecke.

Digitized by Google

CROIX D'OGIMONT.

D'or a deux lions adossés de gueules, armés et lampassés d'azur, les queues entrecroisées, qui est DE CORDES. Les deux lions supportant un écusson coupé : en chef d'or, semé de croix pattées de gueules ; et, en pointe, de sable, qui est DE LA CROIX. COURONNE : a neuf perles. TENANTS : deux sauvages armés de massues.

Cette belle famille, une des principales et des plus honorées du Tournaisis, originaire de Valenciennes, est d'une ancienneté fort reculée. Elle remonte, au sentiment du célèbre généalogiste Jean Baptiste Le Blon, fils de Laurent Le Blon, l'auteur héraldique dont les manuscrits sont conservés à la bibliothèque royale de Bruxelles, aux premières années du XIVe siècle et a pu, par conséquent, fournir les preuves de noblesse exigées des gentilhommes exerçant des charges à la cour, sous l'ancienne monarchie française. Elle se distingue principalement par les grands fiefs qu'elle a possédés et par ses belles alliances avec les maisons de Polle, le Maire, de le Becq, le Jeune, Desturcq, Moussenart, Lallier, de Frasnes, Bracq, de Cordes, le Flament, Hardy, de Hangoubart, de Voocht, van Hoorn, des Enffants, d'Hespel, de Briois d'Hulluch, d'Hespel de Guermanez, de Vertegans, del Fosse d'Espierres, de l'Epine, etc.

Sa noblesse, authentiquement prouvée par Jean le Blon,

auquel nous empruntons les premiers degrés de sa généalogie, a été officiellement reconnue dans le royaume des Pays-Bas, par lettres du 7 mars 1824. Aujourd'hui elle se divise en deux branches : celle de la Croix d'Ogimont, celle de la Croix, proprement dite.

I. Pierre de la Croix, originaire de Valenciennes, mort en 1445, épousa N. de Polle, d'une noble famille du Cambrésis, dont quatre enfants, savoir :

A. N... de la Croix, épousa, en 1446, Jeanne le Maire, dont il n'eut pas d'enfants.

B. Jean, qui suit, II.

C. Isabeau, morte enfant.

D. Jeanne, épousa Jean de le Becq, échevin de Valenciennes, en 1470.

II. Jean de la Croix, épousa Marie le Jeusne, dont deux enfants, savoir :

A. Jacques, qui suit, III.

B. Nicaise, épousa Jean Desturcq.

III. Jacquet de la Croix, épousa, en 1492, Michelle Moussenart, dont quatre enfants, savoir :

A. Charles de la Croix, mort jeune et sans alliance.

B. Jean, IIe du nom, qui suit, IV.

C. Catherine, sans alliance.

D. Marie, épousa Thomas Lalier, au Quesnoy.

IV. Jean II de la Croix, épousa, 1° Marie le Clecq, et 2° Jeanne de Frasnes. Il testa en 1557 et mourut en 1608, année du partage de sa succession. Il eut plusieurs enfants, entre autres Antoine, né du second lit, qui suit, V.

V. Antoine de la Croix, dont le testament porte la date de 1604, épousa Chrétienne de Bracq, fille de Jean et de Chrétienne de l'Espine. Elle testa en 1610 et laissa un fils, Jean, IIIe du nom, qui suit, VI.

VI. Jean III de la Croix, seigneur de Maubray, du chef de

Digitized by Google

sa femme, épousa Marie de Cordes, dame de Maubray, fille d'Arnould, seigneur de Maubray et de Barbe Fonteyne. Dernière de son nom, elle succéda à son frère, Nicolas de Cordes, dans la possession de la seigneurie de Maubray et la transmit à ses enfants dont les descendants la conservent encore de nos jours. Elle leur transmit aussi l'écusson de sa maison, dont les lions adossés, n'ont cessé depuis de faire partie des armes de la Croix.

Jean de la Croix eut de Marie de Cordes trois enfants, savoir :

A. Jean IV DE LA CROIX, seigneur de Maubray et de Seignereuil, mort sans enfants, le 18 mars 1635, épousa Antoinette le Flament, mort en 1634.

B. Jacques, IIe du nom, qui suit, VII.

C. Chrétienne, épousa Nicolas Hardy.

VII. JACQUES II DE LA CROIX, seigneur de Maubray et de Seignereuil, après son frère, Jean IV, mort le 17 juillet 1637, épousa Marie de Hangoubart, fille de Charles, seigneur de Heurs, et de N. de Bry, dont quatre enfants, savoir :

A. Gabrielle, épousa Jean Hardy, fille de Nicolas, son cousin germain.

B. Françoise, fille dévote.

C. Jean François, qui suit, VIII.

D. Albert, dit Landelin, DE LA CROIX, religieux à l'abbaye de Saint-Amand.

VIII. JEAN FRANÇOIS DE LA CROIX, seigneur de Maubray, de Seignereuil, de Gages, de Berjean, etc., juré de Tournai, né en 1629, mort le 12 février 1697, épousa, en 1663, Isabelle de Voocht, morte le 5 février 1682, fille d'Arnould, seigneur de Voormezeele, et de Marie de Lancelot, dont plusieurs enfants, entre autres, Ignace Alexandre, qui suit, IX.

IX. IGNACE ALEXANDRE DE LA CROIX, seigneur de Maubray, de Seignereuil, etc., grand bailli de la ville de Condé, né à

Digitized by Google

Tournai, le 2 juin 1671, mort le 23 juillet 1739, épousa, le 11 février 1711, Jeanne Françoise van Hoorn, morte le 4 janvier 1753, fille de François, conseiller au parlement de Tournai, et d'Anne van Heumen, dont un fils unique, Chrétien Alexandre Joseph, qui suit, X.

X. Chrétien Alexandre Joseph de la Croix, seigneur de Maubray, né à Tournai, le 27 juillet 1712, épousa, le 17 avril 1736, Marie Eugénie Catherine de Cordes, fille de Lancelot François, seigneur de Wichelen, et de Françoise Xavière Joséphine van der Dilft, arrière petite fille de Marie de Cordes et de Jean Charles de Renialme qui fut adopté en 1607 et 1615, au nom et aux armes de de Cordes, par Jean de Cordes, oncle maternel de sa femme, dont deux enfants, savoir :

A. Alexandre François Joseph, qui suit, XI.

B. Angéline Thérèse Philippine, née le 9 mai 1739, épousa, à Tournai, le 3 août 1772, Philippe François André Joseph des Enffants, seigneur de Vincourt, de Journy, de Lannoy, de Hondecoutre, etc., né à Tournai le 26 mai 1741, fils de Philippe François et de Marie Louise Josèphe de Liot.

XI. Alexandre François Joseph de la Croix, seigneur de la vicomté d'Ogimont, né à Tournai, le 10 octobre 1736, mort en 1808, épousa, le 10 octobre 1763, Angélique Cécile Françoise des Enffants, sœur germaine de Philippe François André Joseph des Enffants, ci-dessus, née en 1745, morte le 3 mai 1812, dont cinq enfants, savoir :

A. Chrétien François Joseph, qui suit, XII.

B. Alexandre Philippe Joseph, chef de la branche de la Croix, proprement dite, qui suit, XII.

C. Louise Angéline Omer, née le 6 août 1768, morte en 1829, épousa Séraphin Romain, comte d'Hespel.

D. Aimée Rose, née le 27 octobre 1769, morte en 1843, épousa Antoine Gabriel Ghislain, chevalier de Briois d'Hulluch, né à Bethune,

Digitized by Google

le 22 mars 1766, fils de François Gabriel Joseph et de Marie Godelive Colette Cécile de Gourdin de Drinckam.

E. Thérèse Françoise, née le 14 février 1772, morte sans alliance en 1850.

XII. Chrétien François Joseph de la Croix d'Ogimont, né le 28 février 1766, mort le 3 janvier 1831, épousa, en 1802, Marie Josèphe Henriette d'Hespel de Guermanez, née le 22 août 1768, morte le 2 février 1837, fille de César Auguste d'Hespel, seigneur de Guermanez et de l'Estoquoy, et de Charlotte Joséphine Fruict, dont deux enfants, savoir :

A. Céline Charlotte Louise Chrétienne, née en 1806, morte le 14 juillet 1834, épousa, le 10 août 1828, Alexandre Philippe Joseph, dit Alfred de la Croix, fils d'Alexandre Philippe Joseph et d'Amélie Thérèse Adolphine Colette de Vertegans.

B. Henri Chrétien Alexandre, qui suit, XIII.

XIII. Henri Chrétien Alexandre de la Croix d'Ogimont, né à Tournai le 15 janvier 1812, épousa, à Bruxelles, le 12 mai 1841, Marie Thérèse Ghislaine de Jonghe, née à Gand, le 18 janvier 1816, fille d'Auguste Charles Joseph Ghislain, vicomte de Jonghe d'Ardoye, sénateur, officier de l'ordre de Léopold, et de Lucie Caroline Reine Ghislaine Charliers de Buisseret, dont trois enfants, savoir :

A. Charles Chrétien Ghislain François de la Croix d'Ogimont, né au château d'Ogimont (Velaines, Hainaut), le 10 août 1842.

B. Amédée Chrétien Joseph de la Croix d'Ogimont, né au château d'Ogimont, le 13 août 1844.

C. Adalbert Joseph Ghislain de la Croix d'Ogimont, né au château d'Ogimont, en 1847.

Branche de la Croix.

XII. Alexandre Philippe Joseph de la Croix, né à Tournai, le 28 février 1767, mort à Tournai, le 28 novembre 1828,

Digitized by Google

épousa, le 28 mai 1800, Amélie Thérèse Adolphine Colette de Vertegans, née le 28 mai 1779, morte à Tournai, le 22 mai 1838, dernière de son nom, fille unique de Gaspard Joseph Jean, chevalier, seigneur d'Autreppe, de Colbry, etc., et d'Amélie Thérèse Colette Goethals, petite fille de Charles François et de Françoise de Landas, arrière petite fille de Jean François, noble de Nordelos, juge des domaines et des droits d'entrée et de sortie au département de Tournai et du Tournésis, conseiller pensionnaire de la ville de Tournai, créé, par diplôme du 6 octobre 1721, enregistré dans la matricule de l'empire, chevalier au titre transmissible dans sa descendance, dignité confirmée pour sa personne, par lettres régulières du 3 décembre 1735.

Alexandre Philippe Joseph de la Croix eut de son mariage avec Amélie Thérèse Adolphine Colette de Vertegans, quatre enfants savoir :

A. Arthur Gaspard Alexandre, qui suit, XIII.

B. Alexandre Philippe Joseph Alfred DE LA CROIX, né le 10 janvier 1805, mort au château de Molembaix, sa résidence, épousa, le 10 août 1828, Céline Charlotte Louise Chrétienne de la Croix d'Ogimont, sa cousine, morte le 14 juillet 1834, fille de Chrétien François Joseph et de Marie Josèphe Henriette d'Hespel de Guermanez, ci-dessus, dont quatre filles :

a. Mathilde Chrétienne Amélie Marie, née le 8 août 1829, religieuse au Sacré-Cœur.

b. Pauline Marie Joséphine Henriette, née le 13 janvier 1831.

c. Caroline Marie Adolphine Henriette, née le 7 juillet 1832.

d. Flavie Marie Rose Joséphine, née le 22 juin 1834.

C. Zoé, morte au berceau, le 18 janvier 1806.

D. Thérèse Amélie Adolphine Ghislaine, née le 3 mars 1807, épousa, le 6 novembre 1828, Adolphe Auguste Ghislain del Fosse, baron d'Espierres, fils d'Auguste Adolphe François Félix, et de Léopoldine Alexandrine Josèphe Erembault de Dudzeele.

XIII. ARTHUR GASPARD ALEXANDRE DE LA CROIX, chef de nom

Digitized by Google

et d'armes de sa famille, au château de Rinval, à Mont Saint-Aubert (Hainaut), né le 7 mars 1801, épousa, le 15 novembre 1826, Adèle Clotilde de l'Epine, dont quatre enfants, savoir :

A. Marie Adèle Amélie, née le 30 novembre 1827, religieuse.

B. Clotilde Aldegonde Chrétienne, née le 24 avril 1829.

C. Camille Adolphe Ferdinand Marie DE LA CROIX, né le 21 juillet 1831.

D. Adrien Alexandre Marie DE LA CROIX, né le 5 juillet 1833.

Digitized by Google

Digitized by Google

CROMBEEN.

PARTI : au premier, coupé d'or à l'aigle de sable naissante et d'azur à deux fasces ondées d'argent; au deuxième, écartelé d'or à l'arbre placé sur une terrasse, le tout de sinople; et de sable, au sautoir accompagné de trois croissants, le tout d'argent. CIMIER : un lion d'or naissant, armé et lampassé de gueules, tenant une colonne d'or.

Cette famille flamande, reçut des lettres patentes de noblesse, de l'empereur d'Autriche, le 27 juillet 1720.

I. GUILLAUME CROMBEEN, greffier de la ville de Courtrai, épousa Marguerite Marre, dont quatre enfants, savoir :

A. Marie Thérèse, épousa Nicolas Elbo.

B. Ignace, qui suit, II.

C. Isabelle, sans alliance.

D. Wilhelmine, sans alliance.

II. IGNACE CROMBEEN, greffier de Courtrai, mort en 1700, épousa Marguerite d'Hont, dont trois enfants, savoir :

A. Isabelle, sans alliance.

B. Ignace Nicolas Bernard CROMBEEN, seigneur de Terbeken, anobli en 1720, épousa Marie Louise Taviel, dont il n'eut pas d'enfants.

C. François Théodore, qui suit, III.

III. FRANÇOIS THÉODORE CROMBEEN, seigneur de Steenbeke, épousa, 1° N. de Grise, et 2° Jeanne Montens.

Il eut du second lit quatre enfants, savoir :

A. François CROMBEEN, sans alliance.

B. Colette, fille dévote.

C. Thérèse, fille dévote.

D. Ignace Bernard, qui suit, IV.

IV. Ignace Bernard de Crombeen, échevin de Grammont, grand bailli du pays et baronnie de Boulers, mort à Alost en 1800, épousa, 1° Anne Catherine Delporte, et 2° Angéline De Smet, morte à Alost en juin 1800.

Il eut du premier lit un fils, savoir :

A. Ignace Crombeen, seigneur de Maele, né à Menin en 1758, mort à Gand, en 1799, épousa Angeline de Smet, dont trois filles :

a. Eugénie Xavière Angélique, morte à Bruxelles, le 1er avril 1861, épousa Alexandre de Clippele d'Olmen.

b. Marie, sans alliance.

c. Louison, sans alliance.

Il eut du second lit un fils, savoir :

B. Jacques Jean Népomucène, qui suit, V.

V. Jacques Jean Népomucène Crombeen, seigneur de Terbeke, épousa Barbe Jossine Caroline Marie Ghislaine Terlinden, née le 1er avril 1733, morte à Alost, le 3 juillet 1860, dont trois enfants, savoir :

A. Romain Marie Ange Ignace, qui suit, VI.

B. Gustave Marie René Ghislain Crombeen, né le 4 octobre 1804, épousa Hortense de Geest.

C. Marie Joséphine Ghislaine, née le 21 décembre 1807, morte sans enfants épousa Josse Boone.

VI. Romain Marie Ange Ignace de Crombeen, né le 20 octobre 1800, mort en 1836, épousa Isabelle Boone, dont un fils, Léonce Jacques Marie Ghislain, qui suit, VII.

VII. Léonce Jacques Marie Ghislain de Crombeen, né à Alost, le 8 mai 1826.

Digitized by Google

CROMBEZ.

D'or, au chevron d'azur, accompagné, en chef, de deux flèches au naturel, posées en pal, et, en pointe, d'un arbre de pin de sinople. L'écu, sommé d'un casque de chevalier, grillé, liseré, orné et attaché d'or, fourré de gueules, accompagné de ses lambrequins d'or et d'azur.

Cette famille est originaire de Leuze.

I. Hughe Crombez, mort en 1690, épousa Jeanne Fromont, dont un fils, Pierre, qui suit, II.

II. Pierre Crombez, mort le 23 juillet 1726, épousa Marie Thérèse Wattecamps, née à Thieulain, morte le 19 mai 1731, dont trois enfants, savoir :

A. Philippe Joseph Crombez, né à Belœil, le 5 janvier 1694, mort le 17 février 1759, épousa Marie Philippe Cantineau, dont un fils unique :

Georges Benoît Crombez, licencié en droit, né à Neufmaisons, le 1er mai 1740, mort à Mons, le 9 mai 1806, sans postérité, reçut en même temps que son cousin germain des lettres patentes de noblesse.

B. Antoine, qui suit, III.

C. Marie Michel Crombez, épousa Michel Descamps.

III. Antoine Crombez, mayeur de Leuze, né à Belœil, le 17 octobre 1702, mort à Leuze, le 7 octobre 1766, épousa, le 31 août 1734, Marie Josèphe Basselet, née à Merbes le Château, le 15 septembre 1715, morte à Tournai, le 29 mai 1787, dont un fils unique, Jacques Antoine Joseph, qui suit, IV.

IV. Jacques Antoine Joseph Crombez, seigneur de Lamotte, né à Leuze, le 22 mars 1739, reçut de l'empereur Joseph II des lettres confirmatives de noblesse, en raison « des services publics rendus par lui et ses ayeux, » les quelles lettres de noblesse le rendirent « lui et ses descendants mâles et femelles, nés et à naître en mariage légitime, capables d'avoir état et dignités, tant de chevalerie, que d'autres qu'ils puissent et pourront en tout temps acquérir et posséder. »

Les considérants de ce diplôme, qui s'applique également à George Benoît Crombez, portent :

« François, salut :

» Feu Sa Majesté l'Empereur et Roi, notre très-cher et très-honoré père et seigneur, de très-glorieuse mémoire, ayant résolu, de l'avis de notre gouverneur général et de notre chancelier de cour et d'état, d'accorder à nos chers et bien aimés, Jacques Antoine Joseph Crombez, et George Benoît Crombez, cousins germains, le premier natif et demeurant en notre ville de Leuze, marié en premières noces avec Henriette Josèphe Jacquelart, fils unique de feu Antoine Crombez et de Marie Josèphe Basselet, le second en célibat, licencié en droits, natif de Neufmaisons, (le 1er mai 1740) aussi fils unique de feu Philippe Joseph Crombez (né à Belœil, le 5 janvier 1694) et de Marie Philippe Cantineau, demeurant en notre ville de Mons, le titre de noblesse, par considération de l'attachement à notre maison et des services publics rendus par lui et ses ancêtres, etc., avec faculté de pouvoir porter pour armoiries, un écu d'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux flèches au naturel, posées en pal, et, en pointe, un arbre de pin de sinople, et pour cimier l'arbre de l'écu. Vienne, 1er juillet 1792. »

Jacques Antoine Joseph Crombez, épousa à Leuze, le 4 mai

Digitized by Google

1773, Henriette Josèphe Jacquelart, née à Tournai, le 1er juin 1748, morte à Tournai, le 7 janvier 1822, fille de François Joseph et de Marie Anne Dorothée Cresteau, dont un fils unique, Benoît George Alexis Joseph, qui suit, V.

V. Benoit George Alexis Joseph Crombez, né à Leuze, le 17 juillet 1785, mort à Tournai, le 13 janvier 1854, dota le bureau de bienfaisance de cette ville d'une somme de quatre-vingt mille francs et celui de sa ville natale d'une autre somme de vingt mille francs. Il avait épousé, 1° à Tournai, le 9 juin 1809, Ghislaine Josèphe de Rasse, née à Tournai, le 4 décembre 1790, morte sans enfants, à Tournai, le 18 juillet 1810, fille de Denis Jean Baptiste, créé baron en 1828, et de Ghislaine Rose Hersecap, dont la famille porte d'or aux trois cœurs de gueules, au chef de même, chargé d'un mouton passant d'argent; 2° à Tournai, le 18 septembre 1811, Henriette Françoise Josèphe Lefèbvre, née à Tournai, le 31 janvier 1790, fille de Piat François Joseph, dont sept enfants, savoir :

A. Henriette Aline Françoise Ghislaine Crombez, née à Tournai, le 5 juillet 1812, épousa, à Paris, le 28 avril 1834, Louis François Xavier de Clercq, mort à Paris, en 1838, dont deux enfants :

a. Berthe de Clercq, née à Paris en 1835, épousa, en 1855, Alexandre, vicomte de Boisgelin, dont trois enfants.

b. Louis de Clercq, né en 1837, épousa, en 1865, Henriette Crombez.

B. Benoît Ghislain Joseph Crombez, né à Tournai, le 10 avril 1814, sans alliance.

C. Victor Gabriel Ghislain Joseph Marie Crombez, né à Tournai, le 15 mars 1816, épousa, à Lille, le 15 avril 1844, Augustine Françoise Louise Durot, née en 1825, dont deux enfants :

a. Marie, née en 1845, épousa, en 1865, René de Tocqueville.

b. Auguste Crombez, né en 1847.

D. Louis Alexandre Ghislain Robert Georges Crombez, né à Tournai, le 9 octobre 1818, membre de la chambre des représentants et

vice-président de cette assemblée, chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, épousa, à Paris, le 21 août 1846, Aimée Henriette Feyerick, née en 1825, dont trois enfants :

a. Henriette, née en 1844, épousa, en 1863, Louis de Clercq, son cousin germain, ci-dessus.

b. Ghislaine, née en 1846.

c. Gabrielle, née en 1851.

E. Valérie Marie Françoise Ghislaine Crombez, née à Tournai, le 22 février 1827, morte à Tournai, le 22 novembre 1859, sans alliance, dota de sommes importantes, différentes institutions pieuses et charitables de sa ville natale.

F. François Xavier Ghislain Crombez, né à Tournai, le 21 juillet 1829, épousa, à Bruxelles, le 5 juin 1855, Elise Louise Aldegonde Verheyden, née en 1834, dont deux enfants :

a. Henri Crombez, né en 1856.

b. Isabelle, née en 1858.

G. Benjamin Henri Ghislain Crombez, né à Tournai, le 14 mars 1832.

Digitized by Google

CROMBRUGGHE.

De gueules à trois éperons d'argent. Cimier : un bras posé en pal, issant d'une couronne d'or ; le bras vêtu de gueules aux parements d'argent ; la main de carnation, l'index levé, orné d'une bague d'or avec rubis, entre deux vols, celui à dextre d'argent à la barre de gueules, celui à sénestre d'argent à la bande de gueules. Tenants : deux lions contournés d'or, tenant chacun une bannière aux armes de l'écu.

Devise : **Eperons de nos vertus.**

Cri : *GAND ! GAND !*

Cette famille est originaire de Gand.

I. Jacques de Crombrugghe, échevin de la Keure de Gand en 1369, 1376, 1379, 1384, et des Parchons, en 1382, 1388, épousa Marguerite de Stavele, dont un fils unique Jacques, qui suit, II.

II. Jacques de Crombrugghe, échevin de la ville de Gand en 1450, commissaire au renouvellement du magistrat en Flandre en 1467, épousa, en 1430, Isabeau Verrebrouck, dont deux enfants, savoir :

A. Isabeau, épousa Josse Van Heulle, chevalier de Leeuwerghem et Belleghem.

B. Josse, qui suit, III.

III. Josse de Crombrugghe, commissaire au renouvellement du magistrat de la ville de Gand en 1467 et échevin de la Keure en 1486, épousa, en 1470, Marguerite van de Woestyne, dont deux enfants, savoir :

A. Isabeau, épousa Dominique de Claeyssoone, chevalier, etc.

B. George, qui suit, IV.

IV. George de Crombrugghe, échevin des Parchons de Gand en 1522 et de la Keure en 1527, épousa, en 1497, Jossine Soethelme, dont un fils unique George, qui suit, V.

V. George de Crombrugghe, seigneur de Broucke, échevin des Parchons de Gand en 1522, 1527, 1533, commissaire au renouvellement du magistrat de la ville en 1532 et 1535, épousa en 1522, Anne van der Haeghen, fille de Simon et d'Antoinette de Keghele, dont deux enfants, savoir :

A. George, qui suit, VI.

B. Charles de Crombrugghe, sans alliance.

VI. George de Crombrugghe, seigneur de Broucke, échevin de la Keure de Gand en 1541, 1543, 1545, et des Parchons en 1548, épousa : 1° le 28 novembre 1545, Catherine Vilain, dite Braem, morte le 18 novembre 1543, et inhumée à Gand, en l'église de Saint-Bavon; 2° Jeanne de Velaere, morte sans enfants.

Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. Anne, abbesse du cloître et de l'hôpital de la Byloke à Gand, morte le 12 novembre 1616.

B. Philippe, qui suit, VII.

VII. Phillippe de Crombrugghe, seigneur de la Douve, Broucke, Looringhe, Boelaere, Tonlieu, etc., plusieurs fois bourgmestre et haut pointre de la ville et châtellenie de Courtrai en 1583, 1584, 1591, 1592, 1595 et 1596, mort le 4 janvier 1618 et inhumé à Wielsbeke, épousa, en 1570, Gertrude de Gruutere, dame de Loovelde, morte le 18 septembre 1638, et inhumée dans l'abbaye de Groeninghe à Courtrai, dont onze enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, VIII.

B. Philippote, morte sans alliance en 1585.

C. Philippe de Crombrugghe, seigneur de Leybert et Axelaere, fondateur de la seconde branche.

D. Jeanne, morte le 30 novembre 1618.

Digitized by Google

E. Françoise, religieuse dans le cloître de la Byloke à Gand, morte le 8 mai 1616.

F. Florence, religieuse dans le cloître de Groeninghe à Courtrai, morte en 1657.

G. Gilbert DE CROMBRUGGHE, seigneur de Leybert et Axelaere, né le 3 avril 1588, mort en 1641, épousa, le 5 juin 1614, Jossine de Meulenaere, veuve de Jean Baptiste de Paers, fille de Jean et de Marie van der Beke, morte sans enfants, le 30 novembre 1642, et inhumée en l'église paroissiale de Courtrai.

H. Charles DE CROMBRUGGHE, religieux à Baudeloo, à Gand, mort en 1660.

I. George DE CROMBRUGGHE, seigneur de Poucke, mort sans alliance en 1592, et inhumé à l'abbaye de Groeninghe, donna par testament mille livres de gros pour la construction du grand autel de l'église de Groeninghe à Courtrai.

J. Gertrude, morte en bas âge en 1605.

K. George, mort enfant en 1606.

VIII. JEAN DE CROMBRUGGHE, seigneur de la Douve, Broucke, Looringhe, Picquendaele, etc., né le 7 août 1575, mort le 18 octobre 1634, et inhumé à Wielsbeke, capitaine d'infanterie et de cavalerie, puis enseigne dans une compagnie d'armes de cinquante hommes, épousa, le 15 octobre 1608, Louise Damman, fille de François, chevalier de la Toison d'or, grand bailli et châtelain de la ville et châtellenie de Courtrai, etc., morte en 1673 et inhumée auprès de son époux, dont six enfants, savoir :

A. Marie Louise, née le 15 octobre 1613, morte le 10 avril 1703, et inhumée à Bruges, épousa, à Gand, le 21 janvier 1648, don Mario, marquis de Gayaffa et Massanova, général de bataille, colonel de cavalerie et gouverneur de Gand au service de Sa Majesté Catholique, mort le 7 juillet 1707.

B. Charlotte, morte sans alliance.

C. Catherine, née le 30 avril 1620, morte à Bruges, et inhumée à Saint-Gilles, épousa don Pedro de Lopez, capitaine de cavalerie espagnole, mort et inhumé à Ostende.

D. Anne Marguerite, née le 25 avril 1622, morte le 17 avril 1697, et inhumée en l'église de la citadelle de Gand, épousa, don Melchior Cassador, capitaine espagnol au service de Sa Majesté Catholique, mort le 3 octobre 1702 et inhumé en l'église des Carmes à Anvers.

E. Marie Antoinette, née le 12 mai 1626, morte sans enfants, épousa don Antonio Torre, gouverneur et commandant de Soutleeuwe.

F. Gilbert, qui suit, IX.

IX. Gilbert de Crombrugghe, seigneur de Broucke, la Douve, Looringhe, etc., haut pointre de la châtellenie de Courtrai, né le 23 janvier 1618, mort le 4 janvier 1675, et inhumé dans l'abbaye de Groeninghe, à Courtrai, épousa, en avril 1644, Marie Anne Delrio, mort le 4 janvier 1675, et inhumée dans la sépulture de Delrio y Ayala à l'église des Pères augustins à Bruges, cinq enfants, savoir :

A. François Louis, qui suit, X.

B. Marie Anne, morte le 12 avril 1728, épousa son cousin germain, Pierre François Delrio, seigneur d'Eeghem, Denderghem, Nieuwkerke, bourgmestre du franc de Bruges, etc.

C. Philippe Adrien de Crombrugghe, mort le 13 mai 1735, et inhumé à Heusden-lez-Gand, seigneur de Boulaere, etc., épousa Isabeau Claire de Boodt, fille de Charles François, seigneur de Lisseweghe, et d'Anne Peronne de Vooght, morte le 19 avril 1732, et inhumée à Saint-Bavon, à Gand, dont six enfants.

a. François de Crombrugghe, seigneur de Boulaere, mort sans alliance le 23 mai 1725, et inhumé en l'église de Notre-Dame à Saint-Pierre, lez Gand, avec seize quartiers.

b. Marie Anne, morte à Ypres le 12 février 1727, épousa à Gand, le 28 janvier 1722, François Joseph Megrode de Liedermans, seigneur de Bekepoorte, Latour et Luxembourg, avoué de la ville d'Ypres, mort le 7 mars 1755, dont une fille :

Marie Alexandrine, épousa, le 25 juillet 1747, Charles Louis Léonard le Poyvre seigneur de Mullem, etc., fils de Louis et d'Éléonore Caroline Jacqueline Van den Berghe dit Praet.

c. Gilbert de Crombrugghe, frère mineur à Gand, mort en février 1742.

d. Philippe de Crombrugghe, mort enfant.

Digitized by Google

e. George DE CROMBRUGGHE, religieux dans l'ordre de Saint-François aux Récollets.

f. Alexandre Bernard DE CROMBRUGGHE, né le 20 août 1698 à Heusden, devint seigneur de Boulaere après la mort de François, son frère aîné. Il obtint du Saint-Père Clément XI une prébende collégiale de Notre-Dame à Bruges, d'où il passa à une prébende graduée dans la cathédrale de la même ville, le 17 juin 1726; il fut ensuite appelé à Gand, le 2 mai 1737, pour remplir, à la cathédrale de Saint-Bavon, l'office qu'il occupait à la cathédrale de Bruges. Il fut pendant onze ans premier député pour le clergé aux états de Flandres. L'évêché de Bruges étant devenu vacant en 1751, par la mort de Monseigneur de Castillon, Sa Majesté Impériale le lui offrit; mais il le refusa par esprit d'humilité. Il mourut à Gand le 9 avril 1765, et fut enterré à l'église de Saint-Bavon, dans la chapelle de Sainte-Anne, avec épitaphe et seize quartiers.

D. Charles DE CROMBRUGGHE, seigneur de Vatene, mort sans alliance, le 7 décembre 1786.

E. George DE CROMBRUGGHE, échevin de la ville de Gand en 1709 1710, 1713 et 1714, mort le 14 janvier 1740, et inhumé, avec sa femme, à Notre-Dame de Saint-Pierre, à Gand, avec seize quartiers, épousa à Gand, le 19 juin 1688, Caroline Baelde, fille de Ghislain et de Marguerite de Norman, morte le 11 juin 1741, dont cinq enfants :

a. Isabeau, morte sans alliance, le 25 décembre 1724, inhumée à Notre-Dame Saint-Pierre, lez Gand, dans la chapelle de Sainte-Catherine, sépulture des Wyckhuyse, avec seize quartiers.

b. Marie Anne, morte sans alliance, le 10 août 1710.

c. Louis DE CROMBRUGGHE, mort enfant.

d. George DE CROMBRUGGHE, mort enfant.

e. Hélène Thérèse, morte le 12 octobre 1723, épousa, le 26 décembre 1722, Jean Philippe Borluut, seigneur de Noortdonck, etc., échevin des Parchons en 1707, 1709, 1710 et de 1713 à 1716.

X. FRANÇOIS LOUIS DE CROMBRUGGHE, écuyer, seigneur de Broucke, la Douve, etc., haut pointre de la châtellenie de Courtrai de 1683 à 1706, mort le 13 novembre 1719, et inhumé avec sa femme à Wielsbeke, épousa, en 1680, dame Julienne Piers, morte le 25 juillet 1737, dont treize enfants, savoir :

A. Jacques Augustin DE CROMBRUGGHE, écuyer, seigneur de Broucke,

Digitized by Google

la Douve, etc., né le 16 juin 1688, élu chanoine gradué noble de Saint-Bavon à Gand, en 1744, prit possession de la dignité d'écolâtre dudit chapitre et de la ville. Il mourut à Gand le 16 octobre 1769, et fut enterré au milieu de la grande nef de la cathédrale, sous une tombe de marbre blanc.

B. Augustin François DE CROMBRUGGHE, seigneur des mêmes lieux, né le 18 février 1692, mort le 26 avril 1777, prêtre séculier.

C. Marie Marguerite, religieuse au couvent de Sion à Courtrai.

D. Jeanne Antoinette, morte sans alliance, le 2 mai 1745.

E. Thérèse Françoise, morte le 4 janvier 1766, avait épousé, le 8 avril 1719, Alphonse Ferdinand Van der Bruggen, seigneur de Maesboone, conseiller du conseil en Flandre.

Les huit autres enfants de François de Crombrugghe et de Julienne Piers moururent en bas âge.

Seconde branche.

VIII. PHILIPPE DE CROMBRUGGHE, seigneur de Looringhe, Loovelde, Tonlieu, Picquendaele, etc., né le 22 septembre 1578, mort le 8 septembre 1560, et inhumé en l'église de Wielsbeke, avec épitaphe et seize quartiers, bourgmestre et landhouder de la ville et châtellenie de Furnes en 1622 et 1623, épousa, le 11 avril 1606, Hélène Mesdagh, dame de Wulfsberghe, Rynsacker, etc., morte à Bruges, le 23 juin 1620, à l'âge de trente-quatre ans, et inhumée à la collégiale de notre dame, avec épitaphe et armoiries, dont sept enfants, savoir :

A. Marie Anne, morte chartreuse à Bruges, en 1630.

B. Gertrude, morte aux Annonciades à Bruges, en 1638.

C. Hélène, née le 11 novembre 1611, morte le 21 octobre 1671, épousa, le 3 février 1637, Pierre Charles van Nieuwmunster, seigneur dudit lieu, bourgmestre et échevin du franc de Bruges.

D. George, qui suit, IX.

E. Philippe DE CROMBRUGGHE, mort sans alliance et inhumé en l'église de Sainte-Walbruge, à Furnes.

F. Jacqueline Catherine, née le 25 juillet 1620, morte le 20 sep-

Digitized by Google

tembre 1667, et inhumée aux Cordeliers, à Gand ; épousa, le 9 janvier 1649, Jean Baptiste de Stoppelaere, seigneur de Saint-Poorter, Belleverge, etc.

G. Norbert François DE CROMBRUGGHE, mort sans alliance et inhumé à Sainte-Walburge, à Furnes.

IX. GEORGE DE CROMBRUGGHE, créé chevalier le 20 septembre 1657, seigneur de Looringhe, Tonlieu, Loovelde, Picquendaele, la Douve, etc., échevin de la Keure à Gand en 1661, 1665 et 1666, né le 14 novembre 1613, mort le 19 juillet 1675, et inhumé en l'église Saint-Jean, depuis Saint-Bavon, dans la chapelle de Sainte-Anne, épousa, le 27 juillet 1652, à Saint-Michel, à Gand, Marguerite Van der Meere, dame d'Asperen, Singhen, etc., morte le 3 mai 1667, et inhumée dans la sépulture de Braem, à Saint-Bavon, près de son mari, dont dix enfants, savoir :

A. George DE CROMBRUGGHE, mort sans alliance le 16 juillet 1686, et inhumé dans l'église collégiale de Saint-Bavon, à Gand.

B. Gilles DE CROMBRUGGHE, qui suit, X.

C. Guillaume JACQUES DE CROMBRUGGHE, seigneur de Loovelde, Yseghem, Saint-Poorter, grand bailli de la cour suprême féodale de Saint-Pierre, à Gand, mort à Gand le 13 décembre 1717, épousa, à Gand, le 14 mai 1681, Madeleine Laensoete, morte le 13 février 1728, à l'âge de soixante-neuf ans, dont huit enfants :

a. Thérèse, née le 18 avril 1683, morte le 4 mai suivant et inhumée à Saint-Jacques, à Gand.

b. Philippine, née le 18 avril 1684, morte enfant.

c. Marie Anne, fille dévote, née le 18 octobre 1686, morte le 2 février 1760.

d. Jeanne Colette, religieuse au monastère des Pauvres Claires, à Gand, née le 5 septembre 1687, morte le 22 décembre 1752.

e. Louis Jacques DE CROMBRUGGHE, seigneur de Loovelde, Saint-Poorter, Yseghem, etc., premier échevin de la Keure, de 1726 à 1733 et de 1742 à 1743; échevin des Parchons, de 1734 à 1741, né le 15 juillet 1689, mort le 13 décembre 1758, épousa, à l'église de Saint-Nicolas, à Gand, le 19 novembre 1724, Justine Pétronille Sandelyn, fille de Corneille Arnould, seigneur de Ten Heule, et d'Éléonore Françoise de Nieulant, dame de Wale, Venacker, née le

15 janvier 1688, morte, sans enfants, le 2 février 1768, et inhumée avec son mari à l'église des Dominicains, à Gand.

f. Emmanuel Jean DE CROMBRUGGHE, seigneur d'Yseghem, etc., né le 28 décembre 1691, mort le 31 décembre 1729, épousa, le 11 avril 1722, à l'église de Notre-Dame à Gand, Éléonore Thérèse Vander Camere, fille unique de Charles, seigneur du Sart, etc., et de Catherine Thérèse de Nieulant, née à Gand le 28 février 1696, morte le 17 septembre 1746, et inhumée auprès de son mari, à l'église des Dominicains, à Gand, dont cinq enfants :

1. Thérèse Louise, née le 9 mars 1724, morte le 8 mai 1769, épousa, le 25 avril 1747, à Gand, Ghislain George Baelde, seigneur de Cattenaye Wyngaerde.
2. Madeleine Caroline Françoise, morte jeune.
3. Éléonore Philippine, née le 11 février 1727, épousa, le 3 mars 1753, Antoine Bernard Triest.
4. Frédéric François Joseph DE CROMBRUGGHE, seigneur d'Yseghem, né le 25 août 1725, mort sans alliance le 16 mars 1797.
5. George Juste DE CROMBRUGGHE, né le 19 janvier 1729, mort le 11 mai 1730.

g. Marie Madeleine, morte enfant en 1696.

h. Jean Baptiste DE CROMBRUGGHE, religieux au couvent des Dominicains, à Gand, mort le 9 décembre 1741.

D. Marie Marguerite, née le 21 février 1658, morte le 23 septembre 1693, et inhumée au château de Gand dans la sépulture de Valdez, épousa à Saint-Michel à Gand, le 30 novembre 1676, Louis Happaert, baron de Hedersem, seigneur de Rotselaer, etc., mort le 28 août 1726, et inhumé aux Dominicains, à Gand.

E. Antoine, fondateur de la troisième branche.

F. Hélène Thérèse, dame de Veerdeghem, etc., morte le 11 janvier 1726, sans enfants, et inhumée aux Carmes chaussés, à Gand, épousa Philippe Van Zuylen Van Nyevelt, baron d'Erpe.

G. Isidore Ignace DE CROMBRUGGHE, mort enfant.

H. Pierre DE CROMBRUGGHE, religieux à l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, né le 10 mai 1662, mort le 1er octobre 1734. Il était jubilaire et avait été *supprior*.

I. Charles DE CROMBRUGGHE, mort enfant.

J. Jean DE CROMBRUGGHE, mort enfant.

XI. GILLES DE CROMBRUGGHE, seigneur de Rynsacker, mort le 9 décembre 1694, et inhumé à Deurle dans la sépulture de Vander Sype, épousa, le 28 juillet 1680, à Gand, Caroline

Digitized by Google

Vander Haeghen, née à Gand le 24 janvier 1657, morte le 24 décembre 1715, et inhumée aux Pauvres Claires, à Gand, dont sept enfants, savoir :

A. Baudoin DE CROMBRUGGHE, capitaine de la bourgeoisie à Gand, mort le 22 octobre 1750, épousa, le 16 octobre 1715, Jeanne Thérèse Jausse, fille de Philippe François et d'Isabelle Vander Piet, morte le 30 janvier 1769, à quatre-vingt-deux ans, dont trois enfants :

a. Thomas George DE CROMBRUGGHE, né le 18 novembre 1717, mort enfant.

b. Claire Louise, née le 28 février 1721, morte sans alliance, le 10 juin 1751.

c. Benoîte, religieuse à l'abbaye de la Byloke, à Gand.

B. Marie, née le 28 novembre 1683, morte religieuse le 20 mars 1704.

C. Hélène Thérèse, née le 28 décembre 1684, morte sans enfants, le 29 novembre 1727, épousa, à Gand, le 8 septembre 1720, Jean Charles Van Vaernewyck.

D. Charles Joseph DE CROMBRUGGHE, né le 9 septembre 1686, enseigne au régiment du brigadier d'Avila au service de S. M. I. et R. Charles VI, épousa, Catherine Josèphe de Rodriguès, dont cinq enfants, savoir :

a. Suzanne, religieuse à l'abbaye noble de Forest, près Bruxelles.

b. Charles Joseph DE CROMBRUGGHE, mort le 17 janvier 1767, chanoine de la collégiale de Sainte Pharaïlde, à Gand.

c. Marie Anne, abbesse de l'abbaye de Rosenberg, à Waesmunster, au pays de Waes.

d. François Bernard DE CROMBRUGGHE, religieux à l'abbaye de Cambron, près d'Ath.

e. Albert Eugène François DE CROMBRUGGHE.

E. George DE CROMBRUGGHE, capitaine de la garde bourgeoise à Gand, mort le 22 août 1772, épousa, en 1725, Isabelle Florent, fille de Jean et de Louise Mirau, dont deux enfants, savoir :

a. Baudoin Antoine DE CROMBRUGGHE, né à Gand le 9 août 1726, licencié en droit, et mort sans alliance le 25 août 1772.

b. Marie Isabelle Jossine, née le 24 février 1728.

F. Michel DE CROMBRUGGHE, mort sans alliance, à Bruxelles, en octobre 1714.

G. Claire, morte le 9 février 1770, sans alliance.

Troisième branche.

X. Antoine François de Crombrugghe, seigneur de Tonlieu, Looringhe, Picquendaele, né le 21 mai 1659, mort le 5 décembre 1726, et inhumé dans l'église de Saint-Nicolas, à Furnes, avec épitaphe et seize quartiers, échevin de la ville et châtellenie de Furnes en 1685, 1686, 1688, 1689, 1691, bourgmestre de Furnes, de 1694 à 1696 et de 1700 à 1709, épousa, 1° le 9 juin 1681, Marie Anne Damarin, morte le 2 novembre 1689, et inhumée à Sainte Walburge, à Furnes; 2° le 4 janvier 1694, Marie Marguerite de Cressin, née le 10 juillet 1670, morte le 8 octobre 1741.

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. François Hyacinthe de Crombrugghe, né le 3 février 1683, mort, sans alliance, à Furnes, le 11 octobre 1716.

B. Adrien Joseph de Crombrugghe, né le 8 octobre 1684, mort le 26 avril 1747, et inhumé à la collégiale de Sainte Walburge à Furnes, où il était chanoine du chapitre.

C. Charles de Crombrugghe, moine à l'abbaye de Saint Nicolas à Furnes, mort le 2 octobre 1711.

D. Marie Anne, née le 11 décembre 1687, morte le 4 décembre 1751, religieuse aux Pénitentes à Furnes

Il eut du second lit six enfants, savoir .

E. Marie de Crombrugghe, morte le 5 octobre 1765, inhumée à Saint Nicolas, à Furnes.

F. Juste de Crombrugghe, mort sans alliance, le 6 octobre 1730.

G. Louis de Crombrugghe, mort sans alliance.

H. Hélène morte sans alliance en 1730.

I. Joseph de Crombrugghe, mort sans alliance, le 16 décembre 1730.

J. Antoine, qui suit, XI.

XI. Antoine Hyacinthe de Crombrugghe, écuyer, seigneur de Looringhe, Picquendaele, du Ballin, Boonepoone, la Douve, Beaupré, etc., né le 20 janvier 1696, à Furnes, mort à Ypres,

Digitized by Google

le 15 avril 1750, et inhumé à l'église cathédrale Saint-Martin, avec épitaphe, premier échevin de la ville et châtellenie de Furnes, épousa, 1° le 12 octobre 1722, Marie Pattheel, dame de Holkinswerve, Keule, Bendaert, etc., sa cousine germaine, morte sans enfants le 7 mars 1727; 2° le 25 novembre 1735, à Bruges, Anne Josèphe Monique Anchemant, née le 4 mai 1713, morte à Furnes, le 1er novembre 1753, et inhumée dans l'église de Saint-Nicolas, à Furnes.

Il eut du second lit quatre enfants, savoir :

A. Marie Françoise, née le 16 février 1740, morte le 14 mars de la même année.

B. Anne Pétronille, née le 20 avril 1741, morte en août 1820, épousa à Bruges, le 26 avril 1763, Brunon Antoine de Schynckele, seigneur de Henauvoorde, Ronshove, etc., mort le 18 juillet 1777, fils unique de Pierre Marie et de Marie Jeanne Immeloot, morte à Bruges, et inhumée à l'église des Augustins.

C. Marie Suzanne, née le 19 juin 1743, morte sans alliance, le 18 novembre 1765, à Bruges, et inhumée à l'église de Saint Gilles.

D. François, qui suit, XII.

XII. François Antoine de Crombrugghe, seigneur de Looringhe, Ballin, Picquendaele, Boonepoone, Ponsele, la Douve, Zarrehove, Flunckhove, Beaupré, Schipsdaele, etc., licencié ès lois dès l'an 1770, né le 11 novembre 1748, à Furnes, mort à Bruges en 1802, épousa, à Sainte-Walburge, à Bruges, le 3 avril 1771, Isabelle Thérèse Antoinette Triest, fille de Charles Triest, baron d'Auwerghem, et de Marie Jeanne de Pellaert, née le 20 janvier 1752, morte subitement à Flessinghe, le 27 juillet 1794, dont onze enfants, savoir :

A. Isabelle Catherine Antoinette Gertrude, née le 17 mars 1772, morte le 8 juin 1773, et inhumée à Sainte-Walburge, à Bruges.

B. François Charles Casimir de Crombrugghe, né le 3 mars 1773, mort sans alliance.

C. Jean Thomas Joseph de Crombrugghe, né le 26 juin 1774, épousa, N. Belkin, dont deux filles.

D. Charles Alexandre Adémar DE CROMBRUGGHE, né le 9 septembre 1775, mort sans alliance.

E. Joseph Antoine Xavier, qui suit, XIII.

F. Anselme Léonard DE CROMBRUGGHE DE SCHIPSDAELE, né le 4 novembre 1778, mort le 29 mai 1851, épousa Thérèse de Wever, morte à Saint Pierre sur la Digue, lez Bruges, le 12 janvier 1863, dont trois fils :

a. Anselme Théodore DE CROMBRUGGHE DE SCHIPSDAELE, né à Lille, le 13 mars 1807, mort le 12 mars 1850, épousa, à Saint André lez Bruges, le 30 juin 1831, Adelaïde Colette d'Hont, née à Bruges, le 9 juin 1805, dont un fils :

Edmond DE CROMBRUGGHE DE SCHIPSDAELE, né le 19 avril 1832, épousa, le 9 juin 1857, Léonie Marie de Schietere de Lophem, née le 23 décembre 1835, fille de Laurent et de Virginie Pecsteen.

b. Gaspar Melchior Balthazar DE CROMBRUGGHE DE SCHIPSDAELE, bourgmestre de la commune de Saint Pierre sur la Digue, membre de la commission provinciale d'agriculture, né le 6 janvier 1817, mort à Saint Pierre sur la Digue, lez Bruges, le 7 août 1864.

c. Louis Constantin DE CROMBRUGGHE DE SCHIPSDAELE, né le 1er novembre 1818, épousa, 1° le 12 avril 1844, Hortense Thérèse Hasaert, morte le 21 janvier 1851 ; et 2° le 6 juillet 1852, Mathilde Marie Cécile de Buck, née le 22 mai 1816.

Il eut du premier lit trois enfants :

1. Anselme Guillaume DE CROMBRUGGHE DE SCHIPSDAELE, né le 17 mars 1846.
2. Jules Théodore DE CROMBRUGGHE DE SCHIPSDAELE, frère jumeau.
3. Auguste Marie Hortense, née le 5 octobre 1850.

Il eut du second lit deux enfants :

4. Valérie Mathilde, née le 18 août 1853.
5. Léonie Marie, née le 27 août 1858.

G. Louis Joseph DE CROMBRUGGHE DU BALLIN, chambellan de Sa Majesté Guillaume Ier, né le 22 février 1781, mort en mars 1836, épousa, Rose de Kerle, morte en août 1848, sans postérité.

H. Pie Joseph Félix, baron DE CROMBUGGHE, fondateur de la branche de Looringhe.

I. Antoine Marie Jean DE CROMBRUGGHE, né le 18 décembre 1784, mort sans alliance.

J. Jacques Marie DE CROMBRUGGHE DE BEAUPRÉ, né le 14 février 1788, colonel de la schutterey, à Bruges, sous Guillaume Ier, roi des

Digitized by Google

Pays-Bas; épousa, le 9 mai 1811, dame Anne Marie Joséphine Custis de Calvoorde, née le 6 mars 1792, dont cinq enfants :

a. Élisa Jacqueline Marie, née le 5 mars 1812, épousa, le 3 juin 1840, Émile Victor de Crombrugghe de Picquendaele, son cousin germain.

b. Herminie Léontine, née le 19 avril 1813, épousa en 1839 Victor de Crombrugghe de Looringhe, son cousin germain, qui précède.

c. Ida Marie, née le 25 mars 1818, épousa en 1841, Auguste de Crombrugghe de Looringhe, son cousin germain, qui précède également.

d. Alphonse Marie DE CROMBRUGGHE DE BEAUPRE, né le 16 mars 1820, épousa en 1846, Laure Behaghel, fille de Jean et d'Adelaïde Marie de Limon.

e. Léon Charles Ghislain DE CROMBRUGGHE DE BEAUPRÉ, né le 14 février 1822, mort sans alliance le 7 août 1842, à Tronchienne, lez Gand, et enterré à Saint Pierre, lez Bruges.

K. Marie Joséphine Philippine, née le 29 mars 1789, morte le 2 janvier 1792, à Bruges, et inhumée à Sainte Croix lez Bruges.

XIII. JOSEPH ANTOINE XAVIER DE CROMBRUGGHE DE PICQUENDAELE ET TERHEYDE, membre de l'ordre équestre et des états provinciaux de la Flandre Orientale, membre du Conseil communal de la ville de Gand, de 1815 à 1830, né le 10 février 1777, mort le 11 mai 1848, épousa à Gand, le 4 juillet 1804, Anne Clémentine Louise du Rot, fille de Pierre Regis et de Anne Barbe Clemmen, baronne de Peteghem, née à Lille le 15 juillet 1781, morte à Bruges le 30 novembre 1842, dont trois enfants, savoir :

A. Anne Clémentine Clotilde, né à Gand, le 6 juillet 1805, épousa, en 1842, Félix Brasseur.

B. Joséphine Jeanne Rosamonde, née le 20 mars 1807, morte en 1816, et inhumée dans le caveau des barons de Clemmen, à Peteghem, près d'Audenarde.

C. Émile, qui suit, XIV.

XIV. ÉMILE VICTOR DE CROMBRUGGHE DE PICQUENDAELE ET TERHEYDE, etc., bourgmestre de Vladsloo, né le 19 mai 1809, à Gand, épousa à Bruges, le 3 juin 1840, sa cousine germaine, Élisa Jacqueline de Crombrugghe Custis de Beaupré, fille

Digitized by Google

aînée de Jacques et d'Anne Marie Custis de Calvoorde, dont quatre enfants, savoir :

A. George Émile Marie DE CROMBRUGGHE DE PICQUENDAELE, né à Bruges le 16 mars 1842.

B. Frédéric Émile Marie DE CROMBRUGGHE DE PICQUENDAELE, né à Bruges, le 19 juillet 1844, épousa, à Gand, le 14 avril 1864, Victoire Marie Ghislaine Pycke de Ten Aerde, née à Gand, le 5 janvier 1835, fille de Charles François Ghislain et de Marie Adelaïde Ghislaine Della Faille d'Assenede.

C. Anne Émilie Marie, née à Bruges, le 19 juillet 1847.

D. Berthe Émilie Marie, née à Gand, le 28 juin 1854.

Branche aînée.

CROMBRUGGHE DE LOORINGHE.

XIII. PIE JOSEPH, BARON DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE, né à Bruges, le 5 août 1782, conseiller de la ville de Bruges de 1814 à 1819, membre de l'ordre équestre de la Flandre occidentale, le 14 mai 1816, secrétaire de Sa Majesté le roi Guillaume Ier des Pays-Bas, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près les cours de Copenhague et de Stockholm, chambellan du roi, membre du conseil d'État, commandeur de l'ordre du Lion néerlandais, grand'croix de l'ordre de l'Étoile polaire, épousa, à Bruges, Jeanne Van Ockerhout, morte à Stockholm en 1839, fille de Jacques et de Thérèse Triest, dont trois enfants, savoir :

A. Édouard Édmond DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE, mort le 25 octobre 1848, à l'âge de quarante-et-un ans, épousa, le 12 avril 1842, Ide Caroline de Kerchove de Denterghem, née le 14 décembre 1820, fille de Constantin, comte de Kerchove de Denterghem, ancien bourgmestre de la ville de Gand, et de Pauline Colette de Looze, dont deux enfants :

a. Ferdinand DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE, né au château de Wondelghem, le 15 septembre 1843.

Digitized b

b. Albert DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE, né à Gand, le 30 avril 1845.

B. Auguste DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE, né à Bruges, le 12 mars 1809, mort à Bruxelles, le 2 mars 1859, page de Guillaume Ier des Pays-Bas, capitaine de dragons, chevalier de l'ordre de la Couronne de chêne, épousa, en août 1841, sa cousine germaine, Ide Marie de Crombrugghe, dont cinq enfants : Alberic, Henri, Alfred, Maurice, Marie.

C. Victor DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE, mort en janvier 1849, épousa en 1839, sa cousine germaine Herminie de Crombrugghe de Beaupré, dont cinq enfants :

a. Georges Jules DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE, né en Suède, en mars 1841.

b. Oscar DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE, né à Bruxelles, en 1842.

c. Louis DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE, ne à Ichteghem.

d. Auguste DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE.

e. Paul DE CROMBRUGGHE de LOORINGHE.

CUVELIER.

De gueules, à deux chevrons chargés, le premier de cinq mouchetures d'hermine, le second de trois mouchetures. Supports : deux griffons d'or, lampassés de gueules, tenant chacun une banderolle aux armes de l'écu.

I. Pierre Cuvelier, conseiller et maître ordinaire aux requêtes, au grand conseil à Malines, épousa Jeanne d'Hovinne, dont un fils, Nicolas, qui suit, II.

II. Nicolas Cuvelier, seigneur de Sorinne et de Boneffe, procureur général, en 1672, président du conseil du Namur, le 3 septembre 1683, et, à ce titre, compris dans la noblesse du pays, mort le 17 août 1686, et inhumé dans la cathédrale de Saint Aubin, épousa Éléonore Stapleaux, dame de Boneffe, dont un fils Nicolas, qui suit, III.

III. Nicolas Cuvelier, seigneur de Boneffe, conseiller, puis président du conseil de Namur, le 19 décembre 1704, conseiller du conseil privé de Philippe V, le 18 mai 1710, mort le 8 février 1717, et inhumé dans la cathédrale de Saint Aubin, épousa, le 7 janvier 1688, Anne Dieudonnée d'Hinslin, morte le 8 octobre 1710, fille aînée de Jean Jacques, chevalier, conseiller et receveur général du comté de Namur, et d'Adam de Lambillon, dont un fils, Nicolas Antoine Joseph, qui suit, IV.

IV. Nicolas Antoine Joseph de Cuvelier, seigneur de Villers-lez-Heest, de Trehen, de Cognelée, de Champion, né le 17 janvier 1689, mort le 16 mars 1772, et inhumé dans le caveau de

Digitized by Google

sa famille, à l'église des Ursulines, à Namur, épousa, le 16 février 1729, Marie Antoinette Charlotte Brigitte de Zualart de Golzinne, née le 15 août 1703, morte le 2 mai 1834, et inhumée à Saint-Aubin, dont trois enfants, savoir :

A. Nicolas Charles Joseph, baron DE CUVELIER DE WARISOULX, seigneur de Villers et de Trehen, né le 23 novembre 1729, mort à Baillamont, le 2 février 1817, épousa, 1° le 18 juillet 1761, Théodore Olympe Begge d'Hinslin, morte sans enfants, le 14 décembre 1769, et, 2° le 18 octobre 1772, Hélène Olympe de Ponty.

B. Albert Ignace Joseph, qui suit, V.

C. Marie Éléonore Josèphe, née à Namur, le 9 mars 1733, morte le 2 avril 1761, épousa, le 15 mai 1752, Philippe, baron de Moniot d'Hestrois, seigneur d'Ivois.

V. ALBERT IGNACE JOSEPH DE CUVELIER, seigneur de Champion, lieutenant colonel au service d'Espagne, né à Namur, le 9 novembre 1730, épousa, le 5 novembre 1769, Marie Isabelle Josèphe de Maillin, née à Liége, le 22 décembre 1747, fille de Claude Walter, seigneur d'Ohey et de Chaltin, gentilhomme de l'état noble du comté de Namur, et de Marie Anne Savary, dont huit enfants, savoir :

A. Joséphine Marie Albertine Ghislaine, née à Namur, le 28 février 1771, morte à Gheel, le jour de l'Ascension 1814.

B. Édouard Walter Charles Marie Joseph Ghislain, qui suit, VI.

C. Frédéric Auguste François Ghislain DE CUVELIER, curé à Velaines, vicaire capitulaire du siége vacant à Namur, né à Namur, le 3 avril 1773, mort à Namur, le 10 novembre 1833, et inhumé à Villers lez Heest.

D. Olympe Françoise Joséphine Ghislaine, née à Namur, le 15 décembre 1774, morte à Bruxelles, le 3 juin 1845, épousa, le 21 juin 1802, Charles François Antoine Marie baron de Bernard de Fauconval, fils de Herman Joseph et de Marie Thérèse de Burlet.

E. Josèphe Marie Albertine Ghislaine, née le 28 février 1777.

F. Adelaïde Hélène Antoinette Ghislaine, née à Namur, le 3 février 1778, morte sans alliance, à Liége, le 18 avril 1804.

Digitized by Google

G. Ladislas Joseph Ghislain DE CUVELIER, né au château de Champion, commune de Frizet, le 15 octobre 1779, épousa, en 1803, à Namur, W. Sohest, dont plusieurs enfants, entre autres un fils :

Victor CUVELIER, officier d'infanterie.

H. Eugène Joseph Ghislain Cuvelier, né à Namur, le 19 février 1787, receveur des domaines, à Andennes.

VI. ÉDOUARD WALTER CHARLES MARIE JOSEPH GHISLAIN, BARON DE CUVELIER DE CHAMPION, par arrêté confirmatif en sa faveur, de Sa Majesté, le roi Guillaume Ier des Pays-Bas, né le 18 février 1772, décédé, épousa, en 1826, la douairière Mariau, née Wilmet, morte à Namur, le 10 mai 1858.

Digitized by Google

CUYLEN.

D'ARGENT, au lion de gueules, armé et lampassé d'or, à la queue fourchue. CIMIER : Le lion naissant de l'écu. HEAUME : Couronné.

Cette famille admise dans la noblesse du royaume, par diplôme de Sa Majesté le roi Guillaume Ier, est originaire d'Utrecht.

I. NICOLAS CUYLEN, épousa Florence Nicola ou Nicolai, dont un fils, Grégoire, qui suit, II.

II. GRÉGOIRE CUYLEN, seigneur de Saint-Job in 't Goor, épousa Jeanne Moescops, fille de Laurent Egide et de Marie Christine van den Morselaer, dont un fils, Pierre Grégoire, qui suit, III.

III. PIERRE GRÉGOIRE CUYLEN, seigneur de Tereecken, conseiller fiscal au conseil souverain de Brabant, par serment du 1er mars 1766, né à Anvers, le 19 janvier 1720, mort en 1792, épousa, 1° Alexandrine Cécile van Ryswyck, veuve de Nicolas van Soom; et, 2° Claire Louise Felbier.

Il eut du second lit un fils, Emmanuel Pierre Louis Joseph, qui suit, IV.

IV. EMMANUEL PIERRE LOUIS JOSEPH CUYLEN DE 'T GOOR ET DE TEREEKEN, né à Anvers, le 11 décembre 1756, mort à Eeckeren, le 17 juin 1836, substitut du procureur-général, pour les provinces de Brabant, de Limbourg et d'Outre-Meuse, épousa, à Bruxelles, le 8 mai 1786, Marie Alexandrine Joséphine del

Marmol, née à Bruxelles, le 19 février 1762, morte à Eeckeren, le 30 décembre 1834, fille de Théodore Jean Laurent, et de Marie Elisabeth, Joseph Barbe van de Velde, sa femme du second lit, dont trois enfants, savoir :

A. Pierre Ferdinand Emmanuel, qui suit, V.

B. Théodore Louis Cuylen, né à Trèves, le 14 avril 1790, mort à Eeckeren, le 15 avril 1835.

C. Marie Louise Alexandrine, née à Maestricht, le 24 décembre 1792, morte à Eeckeren, le 8 février 1856.

V. Pierre Ferdinand Emmanuel Cuylen, secrétaire de la ville de Bruxelles, jusqu'aux événements de 1830, mort sans alliance, à Gessel et Blaerthem (Brabant septentrional), le 30 octobre 1864, à l'âge de soixante dix sept ans.

Digitized by Google

DAELMAN.

D'OR : au chevron d'azur, accompagné en chef d'une étoile et d'un croissant de gueules, et, en pointe, d'une rose du même feuillée de sinople. COURONNE : de baron. CIMIER : Une étoile de gueules entre un vol d'or. SUPPORTS : Deux lions léopardés au naturel, tenant chacun une bannière aux armes de l'écu.

DEVISE (or sur azur) **Sine valle Daelman.**

Cette belle famille, originaire d'Enghien, s'est en grande partie fixée à Mons.

I. TOUSSAINT DAELMAN, épousa Madeleine de Baude, dont dont sept enfants, entre autres, Pierre, qui suit, II.

II. PIERRE DAELMAN, épousa, 1° par contrat du 11 août 1516, Jeanne Pletinckx; et, 2° Jeanne Daix.

Il eut du premier lit six enfants, savoir :

A. Marie, épousa, 1° Philippe de la Verderue; et 2° Jacques Dysembart, seigneur de de Wreichem, Watterloix, bailli du chapitre de Cambrai, châtelain et intendant de la Hamayde. Il mourut vers 1578.

B. Jean DAELMAN, épousa Jacqueline van der Leene, dont deux enfants.

a. Pierrine, épousa son oncle Pierre

b. Jean DAELMAN, sans alliance.

C. Pierre qui suit, III.

D. Nicolas DAELMAN, épousa Anne Antoine, femme en seconde noces de Nicolas de Masener, greffier et puis massart ou receveur du bailliage d'Enghien, dont quatre enfants.

E. Madeleine, sans alliance.

F. Françoise, épousa, Pierre Baccart.

Digitized by Google

Il eut du second lit un fils, savoir :

G. Louis DAELMAN, épousa, Marguerite Antoine, sœur d'Anne Antoine, ci-dessus, dont trois enfants.

III. PIERRE DAELMAN, épousa, par contrat du 22 septembre 1579, Pierrine Daelman, sa nièce, dont deux enfants, savoir :

A. Pierre, qui suit, IV.

B. Jean DAELMAN, épousa Philippine.

IV. PIERRE DAELMAN, épousa, 1° Catherine Hardy ; 2° Jeanne de Roisin, avec laquelle, par avis du 13 novembre 1636, fut établi le partage de biens entre leurs enfants.

Il eut du premier lit une fille, savoir :

A. Suzanne, épousa Nicolas van Vogelghem.

Il eut du second lit, cinq enfants, savoir :

B. François DAELMAN, sans alliance et inhumé, avec ses parents à l'église de Saint-Nicolas, d'Enghien.

C. Charles François, qui suit, V.

D. Jean Dominique DAELMAN, sans alliance.

E. Marie Florence, épousa, Jacques André de la Marlière.

F. Balthazar DAELMAN, mort sans alliance, le 23 mars, 1662, et inhumé dans l'église de Henripont, avec épitaphe.

V. CHARLES FRANÇOIS DAELMAN, écuyer, par lettres patentes du 20 mars 1705, en considération des services qu'il avait rendus pendant le siége de Mons, seigneur de Coquiamont, conseiller intendant de la maison d'Egmont, prévôt de Longueville, mort à Mons, et inhumé à Sainte Waudru, dans la chapelle de Notre-Dame d'Assenberg, épousa, le 8 octobre 1666, à Sainte Waudru, à Mons, Marie Anne Joséphine Motte, fille de David Antoine, et d'Isabelle Françoise Buisseret, dont sept enfants, savoir :

A. Antoine Bonaventure DAELMAN, né à Mons, le 14 juillet 1667.

B. Jean Joseph, qui suit, VI.

Digitized by Google

C. Charles François Daelman, né à Mons, le 20 juillet 1670.

D. Charles Ghislain Daelman, né à Mons, le 2 octobre 1671, mort à Louvain, le 21 décembre 1731, et inhumé dans la chapelle de Saint Charles Borromée, à Saint Pierre, septième de la première ligne de pédagogie du Château, au concours de 1691, à l'université de Louvain, nommé en 1696, sous régent de sa pédagogie, professeur de théologie à l'abbaye de Villers, de l'ordre des Citeaux, prébendier de la collégiale de Saint Pierre, à Louvain, après la mort de Martin Steyaert, son maître et son protecteur, le 30 août 1701, docteur de la faculté de théologie, le 2 septembre 1701, administrateur du petit collége du Saint-Esprit, admis à l'étroite faculté, en 1701, président du collége du Pape, en 1702, doyen de la faculté de théologie, en 1704, élu recteur de l'université de Louvain, le 30 août 1704 et plusieurs fois réélu, il consacra le reste de ses jours à la formation de la bibliothèque de l'université; et, pour appartenir tout entier au travail, refusa trois évêchés qui lui furent offerts, ainsi que le doyenné de la collégiale de Saint-Pierre, à Louvain.

F. V. Goethals, termine la belle biographie qu'il a tracée de Charles Ghislain Daelman, dans le second volume de son *Dictionnaire héraldique*, par les termes suivants :

« Le vicomte d'Enghien fit de lui, après sa mort, un éloge qui est confirmé par tous les écrivains du temps : « Il a été, dit-il, un des grands hommes de l'université de Louvain, théologien profond, orateur sublime, ami et protecteur des gens de lettres. Il gouverna longtemps cette université comme recteur, et en ménagea les intérêts, comme député, dans des circonstances difficiles et épineuses. »

E. François Philippe Daelman, né à Mons, le 25 octobre 1673, prêtre et prévôt de l'oratoire de Montaigu.

F. Marie Elisabeth, née à Mons, le 31 avril 1675.

G. Dominique Daelman, né à Mons, le 7 septembre 1676.

VI. Jean Joseph Daelman, seigneur de Wiheries, sous Familleureux, et de Coquiamont, prévôt et bailli adjoint de la Longueville, né à Mons, le 28 septembre 1668, épousa, le 18 mai 1708, à Mons, Marie Jeanne Everard, dame de Fa-

Digitized by Google

milleureux, morte à Mons, le 28 février 1759, dont six enfants, savoir :

A. Frédéric Joseph Louis DAELMAN, seigneur de Wiberies, né à Mons, le 22 mars 1709, mort à Groningue, en avril 1778, vendit, le 20 novembre 1769, sa part de Familleureux, à Ignace François Joseph Charlé, seigneur de Tyberchamps. Il avait épousé Anne Josèphe Stockem, dont il n'eut pas d'enfants et qui eut pour second époux, Jean Baptiste Guillon.

B. Frédéric Everard, qui suit, VII.

C. Laurence Caroline, morte sans alliance, le 25 mai 1790.

D. Philippe Joseph DAELMAN, né à Mons, le 12 février 1722, capitaine au régiment de Ligne-dragons, épousa Constance Du Mont, dont deux enfants :

a. Frédéric Marie Louis Ghislain Hubert DAELMAN DU LAUNOY, mort à Mons, le 29 juillet 1843, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, épousa, N. Roussille, dont deux filles.

E. Marie Josèphe Thérèse, morte sans alliance, le 5 avril 1793.

F. Marie Rose Bernardine, née à Mons, le 23 mars 1713, morte à Mons, le 16 mars 1774, épousa, le 19 mars 1741, Dominique Antoine de Wolff, seigneur de Maffles, conseiller au conseil du Hainaut, mort le 14 juillet 1782.

VII. FRÉDÉRIC EVERAERD DAELMAN, seigneur de la Paneterie et de la Motte, échevin de la ville de Mons, né à Mons, le 9 décembre 1716, mort en avril 1799, et inhumé dans l'église de Sainte-Elisabeth, à Mons, épousa, en 1760, à Chimay, Marie Thérèse d'Arche de Tromecourd, dont neuf enfants savoir :

A. Hubertine Alexandrine, née à Chimay, le 27 avril 1761, religieuse aux filles de Notre-Dame, à Mons.

B. Charlotte Catherine, née à Mons, le 17 mars 1762, religieuse à l'abbaye de Belian.

C. Charles Ghislain Théodore André DAELMAN, né à Mons, le 30 novembre 1766, mort à Chimay, le 2 novembre 1768.

D. Narcisse André Joseph Hubert Ghislain Désiré, qui suit, VIII.

E. Adrienne Pétronille, née à Mons, le 28 mars 1763, morte le 2 avril 1763.

Digitized by Google

F. Gabrielle Françoise Alexandrine, née à Chimay, le 11 novembre 1774, épousa, en avril 1798, Eugène Charlet de la Vigne, fils d'Ignace Joseph Xavier et de Charlotte Angélique Albertine de Warluzel, baronne d'Acren, sa femme du second lit.

G. Flore Caroline Cécile, née le 5 mai 1765, morte sans alliance en 1845.

H. Fortunée Louise Sophie, née à Chimay, le 5 septembre 1776, épousa, N. Lemerelle.

I. Charles DAELMAN, né à Chimay, épousa, N. Monroy, dont trois enfants :

a. Charles DAELMAN
b. Charlotte.
c. Victoire.

VIII. NARCISSE ANDRÉ JOSEPH HUBERT GHISLAIN DÉSIRÉ DAELMAN DE WILDRE, né à Mons, le 23 mai 1768, mort à Bruxelles, le 5 septembre 1834, épousa, le 30 vendémiaire an VIII, Honorine Charlotte Fidèle de Grenet de Werp, morte à Audenaerde, le 13 juin 1847, dont cinq enfants, savoir :

A. Alexis Ghislain Désiré, qui suit, IX.

B. Marie Adelaïde Honorine, morte à Mons en 1827, épousa son cousin Ferdinand Charles Hyacinthe Joseph Paridaens, ancien vérificateur des domaines, auteur de divers ouvrages littéraires.

C. Théodore DAELMAN, ancien colonel commandant la place d'Ostende, chevalier de l'ordre de Léopold, né à Chimay, le 21 septembre 1804, épousa, Marie Catherine de Sterkval, dont cinq enfants.

D. Louis DAELMAN, mort à Mons en janvier 1823, à l'âge de treize ans.

E. Eugène DAELMAN, épousa, N. Paridaens.

IX. ALEXIS GHISLAIN DÉSIRÉ, BARON DAELMAN DE WILDRE, par lettres patentes de Sa Majesté le roi Léopold Ier, avec extension d'armoiries, major d'infanterie en retraite, chevalier des ordres de Léopold, de Guillaume des Pays-Bas et de la légion d'honneur, né à Chimay, le 30 fructidor an VIII, épousa, 1° Joséphine Louise Ernestine, comtesse de Glymes de Holle-

Digitized by Google

beque, morte le 17 février 1844, fille de Henri Joseph Nicolas, comte de Glymes de Hollebeque, et de Marie Joséphine, vicomtesse de Lardenois de Ville; et, 2° à Paris, le 18 juin 1847, Anne Joséphine Antoinette, baronne de Seltenhoff, morte sans enfants, le 4 décembre 1850, veuve en premières noces du comte Thurny.

Il eut du premier lit trois enfants, entre autres un fils, Frédéric Gustave Théodore Stanislas, qui suit, X.

X. Frédéric Gustave Théodore Stanislas, baron Daelman, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Charles III d'Espagne, épousa, à Paris, le 11 mai 1863, étant secrétaire de la légation, Julie Barrière, créole, fille de Charles Auguste et d'Elodie Antoinette Rygan.

Digitized by Google

DAMINET.

D'AZUR, à trois abeilles d'or, au chef du même; chargé de deux pattes de lion de gueules. CIMIER, trois plumes, dont une d'or et deux d'azur. SUPPORTS : deux lions au naturel, armés et lampassés de gueules.

DEVISE : **Constance sait vaincre.**

I. JEAN BAPTISTE DAMINET, épousa,. Thérèse van der Smissen, dont un fils, Henri Joseph, qui suit, II.

II. HENRI JOSEPH DAMINET, né à Thollenbeek, Brabant, le 7 mai 1720, mort à Enghien, le 19 mars 1787, épousa, à Enghien, le 30 juillet 1748, Thérèse la Rivière, née en 1728, fille de Charles et de Marie Anne van Eeckhout, dont plusieurs enfants, entre autres, Alexandre Joseph, qui suit, III.

III. ALEXANDRE JOSEPH DAMINET, né à Enghien, le 23 décembre 1762, mort à Enghien, le 25 août 1813, épousa, à Enghien, le 7 novembre 1786, Marie Catherine de Schuytener, née à Enghien en 1761, dont un fils, Alexandre Joseph, qui suit, IV.

IV. ALEXANDRE JOSEPH, BARON DAMINET, par lettres patentes de Sa Majesté le roi Léopold Ier, en date du 19 décembre 1848, transmissible par ordre de primogéniture, bourgmestre d'Enghien, sénateur, officier de l'ordre de Léopold, né à Enghien, le 2 avril 1787, mort à Enghien, le 31 décembre 1856, épousa, Hélène Caroline Flaschoen, morte à Seneffe, le 25 août 1836, dont deux enfants, savoir :

A. Adolphe Charles Joseph Hubert, CHEVALIER DAMINET, par lettres

patentes du 4 janvier 1843, né à Enghien, le 18 septembre 1811, mort à Saint-Josse-ten-Noode, le 3 mars 1851, épousa, le 12 novembre 1838, Joséphine Bénédicte Marie van der Burch, morte à Saint-Josse-ten-Noode, le 15 mai 1853, fils de Charles Albert Louis Alexandre Henri, comte van der Burch, et de Marie Félicité Françoise de Rodoan, dont trois filles :

a. Alix Félicité Alexandrine Élisa, née à Seneffe, le 7 août 1839, épousa, à Seneffe, le 15 septembre 1859, Marie Charles Albert, comte de Briey, chevalier de troisième classe de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, né au château de Laclaireau, le 23 décembre 1835, fils de Camille, comte de Briey, baron de Landres, ancien sénateur, ancien ministre des affaires étrangères, ancien ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire à Saint-Pétersbourg, et de Caroline Amélie Laurence de Beauffort.

b. Héléna Élisabeth Caroline Marie, née à Seneffe, le 24 octobre 1841, épousa, à Seneffe, le 28 mai 1861, Gustave François Florimond Antoine Ghislain, baron de Woelmont, né à Gors op Leeuw, Limbourg, le 27 juin 1828 fils de Louis Alexandre Alphonse, et de Joséphine Eugénie Françoise Sidonie Marie Ghislaine de Ribaucourt.

c. Valérie.

B. Emile Victorin Alexandre Hubert, qui suit, V.

V. Emile Victorin Alexandre Hubert, baron Daminet, par la mort de son frère aîné avant la fin de son père, d'abord chevalier, par lettres patentes du 15 septembre 1848, né à Enghien, le 12 août 1814, bourgmestre d'Enghien, commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand.

DAMSEAUX.

Parti : au premier, coupé d'or et d'argent, à la fasce de gueules sur les partitions, accompagnée en chef d'une aigle éployée de sable, languée de gueules, et, en pointe, d'un arbre placé sur une terrasse, le tout de sinople; au deuxième, coupé d'argent et d'azur, au lion de gueules, brochant sur le tout. Cimier : le lion naissant de l'écu. Heaume : Couronné.

I. Lambert Damseaux, épousa, Anne de Grandpré, dont Lambert, qui suit, II.

II. Lambert Damseaux, épousa, Hélène de Verjus, dont un fils, Léonard, qui suit, III.

III. Léonard Damseaux, né à Verviers, en 1661, épousa, Pétronille de Pehye, dont trois enfants, savoir :

A. Lambert, qui suit, IV.

B. Jean François de Damseaux.

C. Jacques Ignace de Damseaux, fondateur d'une branche établie à Verviers et se livrant à l'industrie.

IV. Lambert de Damseaux, fut, ainsi que ses frères Jean François Jacques Ignace, élevé à la noblesse de l'empire, par diplôme du 29 septembre 1696, ratifié, pour leurs descendants, Émile Lambert Joseph et Théophile Joseph, par arrêté royal du 15 décembre 1857.

Commissaire de la ville de Verviers, il épousa, à Verviers, le 26 décembre 1695, Barbe Charlotte de Xhorez, dont, entre autres enfants il eut un fils, Louis Benoit, qui suit, V.

V. Louis Benoit Jacques Joseph de Damseaux, lieutenant

Digitized by Google

au régiment d'Eynatten-dragons, au service de l'électeur de Cologne, né à Verviers le 23 novembre 1714, mort le 15 septembre 1773, épousa, le 16 mars 1758, Christine Thérèse Mols, dont un fils, Louis Benoit Jacques Joseph, qui suit, VI.

VI. Louis Benoit Jacques Joseph de Damseaux, né à Verviers, le 24 juillet 1771, mort à Verviers, le 19 septembre 1843, licencié ès-lois, échevin de Verviers et notaire, épousa Catherine Winandy, dont deux fils, savoir :

A. Émile Lambert Joseph, qui suit, VII.

B. Théophile Joseph de Damseaux, né à Verviers, le 16 avril 1806, notaire à Verviers.

VII. Émile Lambert Joseph de Damseaux, né à Verviers, le 6 avril 1800, capitaine commandant au train d'artillerie, épousa Louise Adèle Élisa de Saint-Roch, dont trois fils, savoir :

A. Émile Louis Théophile Joseph de Damseaux, lieutenant d'artillerie, né à Liége, le 1er avril 1830, épousa, le 20 mai 1858, à Ghlin, Marie de Behault née le 7 décembre 1829, fille de Camille Eugène Gratien, et de Flore Louise Josèphe de Bousies.

B. Charles Philippe Alfred Joseph de Damseaux, né à Liége, le 20 octobre 1831.

C. Napoléon Toussaint Joseph de Damseaux, né à Anvers, le 4 avril 1840.

Digitized by Google

DANNEELS.

De gueules, à cinq burelles d'or, au franc canton dextre d'argent, à une tête et col de chèvre de sable, barbée, et acornée d'or. Cimier : la chèvre naissante de l'écu, tenant de la patte dextre une épée d'argent, garnie d'or, entre un vol d'or et de gueules.

I. Jean Danneels, seigneur de Singhem, de Ten Brande, de Ter Beke, etc., secrétaire de la Keure de Gand, maître de la Chambre des pauvres de la paroisse de Saint-Michel, à Gand, mort à Gand, le 19 août 1705, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, et inhumé à Saint-Michel avec épitaphe, épousa, Anne Marie Blancquart, morte le 6 août 1693, et inhumée à l'église des Dominicains, à Gand, dont cinq enfants, savoir :

A. Jacques Josse Danneels, avocat et receveur des issues de la ville de Gand, de 1675 à 1722, mort sans enfants, le 24 janvier 1725, et inhumé à Saint-Martin, épousa, à Saint-Martin, à Gand, le 10 décembre 1707, Marie Anne Papejans, veuve de Jérôme d'Hane, morte le 2 mars 1758, fille de Philippe Antoine et de Jossine Vander Bruggen.

B. François Antoine, qui suit, II.

C. Anne Marie, morte sans enfants, le 12 juillet 1748, épousa, à Saint-Michel, à Gand, le 5 avril 1699, Bernard Alexandre Vander Zype, mort le 16 novembre 1741.

D. Jean Baptiste Danneels, échevin aux Parchons de Gand, mort en 1725, épousa, à Saint-Michel, le 9 février 1686, Anne Marie Van Horn, née le 9 février 1622, dont entre autres enfants :

Charles Joseph Danneels, épousa sa cousine germaine, Marie Anne ci-dessous, s'établit à Alost et fonda la branche admise dans la noblesse officielle, que représente aujourd'hui Antoine Louis Jacques Danneels.

E. Georges François Danneels, échevin aux Parchons de Gand, épousa, Anne Marie Jeanne Françoise de Glymes; morte le 6 novembre 1721 et inhumée aux Dominicains, dont trois filles :

a. Isabelle, religieuse au béguinage, à Gand.

b. Anne Marie, épousa, 1° le 16 mars 1702, à Saint-Bavon, à Gand, Ferdinand Borluut, capitaine, né le 29 juin 1676, mort le 26 septembre 1705, fils de Henri Borluut, seigneur d'Hoogerwaerde, et de Jeanne Françoise Borluut, sa femme du second lit; 2° N... de Doncker.

c. Marie Anne, épousa, à Saint-Michel, le 7 juin 1718, Charles Joseph Danneels, son cousin germain, né le 29 mai 1689, fils de Jean Baptiste et d'Anne Marie van Horn.

II. François Antoine Danneels, mort le 31 octobre 1737, et inhumé aux Dominicains, à Gand, épousa, à Saint-Martin, à Gand, le 4 avril 1691, Isabelle Albertine Matton, morte le 22 août 1731, fille de Raphaël, directeur des postes à Louvain, et de Jeanne Marie Busca, dont deux enfants, savoir :

A. Jean Baptiste Josse Jacques Joseph, qui suit, III.

B. Marie Anne Félicité, épousa Jean Joseph Emmanuel de Kettenis, baron de Wilislyn.

III. Jean Baptiste Jacques Josse Joseph Danneels, seigneur de Singhem, de Ten Brande, de Ter Beke, né le 6 juin 1700, mort le 14 septembre 1768, épousa, à Saint-Bavon, le 20 novembre 1740, Adrienne Louise Marius, morte le 7 décembre 1770, fille de Gerlais Jean, et de Catherine Guillelmine de Clercq de Hurtebise, dont quatre enfants, savoir :

A. Marie Louise, épousa, à Grammont, François Dominique d'Hoop, actuaire des États de Flandre.

B. Marie Caroline Jeanne, née le 21 mai 1751, épousa, le 27 février 1778, Jacques Livin Mussche.

C. Antoine Louis Jacques Danneels, né à Gand, le 25 novembre 1754, épousa, à Alost, le 14 septembre 1784, Jeanne Marie de Waepenaert de Kerrebrouck, morte à Alost, le 21 juillet 1727.

D. Jean François Danneels, seigneur de Singhem, né le 30 avril 1758, épousa, le 19 février 1778, Anne Barbe Philippine Billiet, née à Bruges le 17 décembre 1759, fille de Philippe Thomas et de Barbe Thérèse de Coninck.

Digitized by Google

DARDENNE.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes du même, au chef d'or chargé de trois merlettes de gueules. Couronne de baron, pour le titulaire. Supports : deux lions d'argent.

Devise : **Fidelis regi et patriæ.**

I. Antoine Thierry d'Ardenne, né en Lorraine, en 1624, établi à Verviers, épousa, en 1652, Marie Folmonde, dont deux enfants, savoir :

A. Mathy d'Ardenne, épousa, le 20 octobre 1688, à Verviers, Léonarde d'Ardenne.

B. Antoine, qui suit, II.

II. Antoine d'Ardenne, né à Verviers, le 25 juillet 1653, épousa Marguerite Léonard, dont un fils, Antoine, qui suit, III.

III. Antoine d'Ardenne, né à Verviers, le 15 décembre 1673, épousa, à Verviers, le 6 août 1702, Barbe Souka, dont un fils, Antoine Pierre, qui suit, IV.

IV. Antoine Pierre Dardenne, né à Verviers, le 7 janvier 1707, mort à Verviers, le 12 mai 1770, épousa, à Verviers, le 29 juin 1750, Marguerite Pironnet, dont un fils, Pierre François Joseph, qui suit, V.

V. Pierre François Joseph Dardenne, né à Verviers, le 5 janvier 1762, mort à Verviers, le 16 juin 1741, épousa, à Verviers, le 8 avril 1793, Marie Joseph Gihet, dont deux enfants, savoir :

A. Antoine Prosper DARDENNE, né à Verviers, le 6 janvier 1797, mort au berceau.

B. Louis Célestin Prosper, qui suit, VI.

VI. LOUIS CÉLESTIN PROSPER BARON DARDENNE, par arrêté royal du 26 septembre 1856, né à Verviers, le 29 novembre 1811, consul de Belgique, à Leipzig, le 30 décembre 1840, consul général à la même résidence, le 8 novembre 1842, chevalier des ordres de Léopold, de la couronne du Wurtemberg et du Lion Néerlandais, épousa, à Stuttgardt, le 13 septembre 1836, Jeanne Wilhelmine Brockhaus, fille de Frédéric Arnold, et de Jeanne Charlotte Louise de Zschock.

DEHULST.

D'or, à l'épée d'azur, posée en bande, cotoyée en chef et en pointe d'une aigle de gueule becquée, membrée et armée d'azur, au chef de même, chargé de trois tours à trois donjons d'argent. Couronne de baron. Supports : deux levrettes contournées de sable.

Devise : **Fidelliter.**

I. Bernard Gilles Joseph Dehulst, avocat au conseil souverain du Hainaut, eut un fils, André François Joseph, qui suit, II.

II. André François Joseph Dehulst, conseiller de la chambre des arts et métiers de Tournai, épousa Agnès Rosalie Joseph Lefebvre, sœur de Léopold Henri, baron Lefebvre, dont un fils, Désiré Bernard Joseph, qui suit, III.

III. Désiré Bernard Joseph, baron Dehulst, par lettres patentes de Sa Majesté le roi Léopold Ier, en date du 15 janvier 1844, bourgmestre de Tournai en 1831, chevalier des ordres de Léopold et du Lion néerlandais, né le 31 juillet 1785, épousa, le 25 avril 1810, Marie Caroline Reynders, née le 23 avril 1793, dont trois filles, savoir :

A. Aglaé Ernestine Marie, née le 30 octobre 1811, épousa, le 5 août 1831, Ulysse Achille Salomon Buffin, né à Saint-Omer, le 22 décembre 1798, naturalisé belge le 30 décembre 1840, dont trois enfants :

a. Louise Céline, née le 28 mars 1832.

b. Camille Félicie, née le 4 mars 1835, épousa, le 15 janvier 1861, Oscar Entor.

c. Léopold Henri Louis Edmond Buffin, héritier, à la mort de son

grand père maternel, Désiré Bernard Joseph, baron Dehulst, du titre de baron, en vertu de la disposition royale du 15 janvier 1844, par laquelle, après la mort de l'impétrant, le titre de baron passe à l'aîné des fils issu du mariage d'Aglaé Ernestine Marie Dehulst, sa fille, avec Achille Ulysse Salomon Buffin.

B. Louise Philippine, née le 13 janvier 1813, épousa, le 14 mars 1836, Ovide Franconville, conseiller à la cour de Douai, mort à Douai, le 15 avril 1864, à l'âge de soixante sept ans.

C. Marie Léopoldine Désirée, née le 28 février 1828.

Digitized by Google

DELFT.

D'ARGENT, à la fasce de gueules, accompagné en chef de deux macles du même. HEAUME, d'argent, grillé, liseré, couronné d'or, aux hachements d'argent et de gueules. CIMIER : Un buste d'homme, à la fasce de carnation, habillé aux émeaux de l'écu, ayant un bourlet d'azur, surmonté de deux cornes d'argent.

I. JEAN VAN DELFT, né à Anvers, le 15 décembre 1592, mort à Anvers, le 29 avril 1662, et inhumé avec sa femme, à l'église Saint-Georges, sous un monument dû au sculpteur Scheemakers, épousa, le 16 janvier 1618, Catherine Keurlinx, morte le 30 juillet 1659, dont onze enfants, savoir :

A. Marie Madelaine, née le 23 octobre 1619, épousa, le 9 juin 1640, Dominique Schut.

B. Jean Baptiste VAN DELFT, né le 30 novembre 1620, sans alliance.

C. Gérard VAN DELFT, chanoine à Cambrai, né le 4 février 1624, fit bâtir le château de Beirendrecht, résidence actuelle de la famille.

D. Jacques VAN DELFT, né le 23 février 1626, sans alliance.

E. Marie, née le 13 juin 1628, morte le 5 mai 1699, épousa Nicaise Lamberti, échevin d'Anvers.

F. Catherine, née le 21 novembre 1630, épousa Jean Van Cauwenbergh.

G. Marie, née le 21 décembre 1632, sans alliance.

H. Gisbert VAN DELFT, né le 24 décembre 1634, mort, sans alliance, le 5 avril 1686, et inhumé auprès de ses parents.

I. Jean VAN DELFT, né le 5 septembre 1636, sans alliance.

J. Suzanne, née le 21 mai 1639, sans alliance.

K. Jean, qui suit, II.

II. Jean Van Delft, seigneur de Boom, conseiller et maître général des monnaies, à Anvers, né le 21 octobre 1640, mort à Anvers, le 21 novembre 1694, et inhumé auprès de ses parents, épousa, 1° le 24 septembre 1673, Christine Françoise van Hembeeck, morte sans enfants; 2° le 20 novembre 1678, Catherine Louise Schut, née le 25 août 1655, morte le 11 novembre 1736, dont cinq enfants, savoir :

A. Jean Gisbert, qui suit, III.

B. Catherine Louise, née le 27 février 1680, sans alliance.

C. Jean Nicaise Van Delft, né le 22 mars 1684, sans alliance.

D. Suzanne Catherine, née le 7 juillet 1686, morte le 7 février 1728, épousa, à Anvers, le 12 juin 1705, Chrétien Pierre Vermoelen, grand aumônier d'Anvers.

E. Jean Louis van Delft, né le 18 avril 1693, sans alliance.

III. Jean Gisbert Van Delft, grand aumônier d'Anvers, en 1716, né à Anvers, le 26 novembre 1686, mort le 27 février 1740, épousa, le 15 juillet 1708, Marie Madeleine Schenaerts, née le 2 janvier 1683, morte le 15 mai 1755, dont deux enfants, savoir :

A. Jean Baptiste Joseph, qui suit, IV.

B. Marie Catherine Antoinette Van Delft, née le 13 février 1711, morte le 25 août 1791, épousa, le 21 mai 1733, Georges Antoine Jean Ulens, seigneur de Halle, près Santhoven, mort le 1er juin 1783, fils de Jean Baptiste et d'Anne Claire du Mont, dit de Brialmont.

IV. Jean Baptiste Joseph Van Delft, écuyer, par lettres patentes de l'impératrice Marie Thérèse, en date du 4 septembre 1762, lieutenant fauconnier aux sept quartiers et district d'Anvers, né à Anvers le 3 avril 1709, mort à Anvers, le 25 février 1777, épousa, le 2 juin 1735, à Anvers, Jeanne Marie de Coninck, dont sept enfants, quatre morts en bas âge, ou sans alliance et trois qui suivent, savoir :

A. Joseph, qui suit, V.

B. Jean Baptiste, fondateur de la seconde branche.

Digitized by Google

C. Jeanne Marie Josèphe, née le 22 mai 1747, morte le 1er avril 1785, épousa, le 26 avril 1768, Paul Joseph Hyacinthe van der Aa de Randerode, échevin d'Anvers.

V. Joseph Van Delft, né à Anvers, le 14 avril 1749, mort à Anvers, le 30 janvier 1805, épousa, le 24 avril 1765, Marie Isabelle Thérèse Pétronille van der Aa de Randerode, née le 2 avril 1743, morte le 9 février 1815, dont quatre enfants, savoir :

A. Marie, née le 1er septembre 1767, morte à Anvers, le 24 mars 1824, épousa, à Anvers, le 19 avril 1796, Joseph Marie Pierre Aloïs Goetsbloets, né le 7 octobre 1771, mort, sans enfants, le 29 janvier 1821.

B. Joseph Gaspar, qui suit, VII.

C. Jacques Pierre Van Delft, né le 12 septembre 1777, sans alliance.

D. Jean Paul Van Delft, grand aumônier d'Anvers en 1816, né le 14 novembre 1782, mort, sans postérité, à Anvers, le 27 juin 1839, épousa, 1° le 15 novembre 1809, Thérèse Marie van der Aa de Randerode, née le 13 février 1778, morte le 5 décembre 1820; 2°, le 22 mai 1822, Françoise Josèphe Geelhand, née le 26 octobre 1799, femme, en secondes noces, de son neveu, Eugène Louis van Delft.

VI. Joseph Gaspar Van Delft, grand aumônier d'Anvers, en 1804, né le 10 novembre 1775, mort à Beirendrecht, le 9 janvier 1845, épousa, le 7 juin 1796, Marie Anne de Lunden de Lachenen, née le 29 septembre 1770, morte à Bruxelles, le 17 décembre 1838, et inhumée à Beirendrecht, dans la caveau de la famille van Delft, dont sept enfants, savoir :

A. Joseph Louis Van Delft, commandant la garde civique à cheval de Bruxelles, né le 6 mars 1797, mort au château de Beirendrecht, le 16 novembre 1833.

B. François Louis Van Delft, né le 25 août 1798.

C. Edouard Jean Van Delft, né le 17 juillet 1800, mort sans alliance, à Beirendrecht, le 31 août 1859.

D. Louis Marie Van Delft, colonel de la garde civique d'Eckeren,

bourgmestre de Beirendrecht, né le 25 avril 1802, mort à Beirendrecht, le 22 juin 1848.

E. Isabelle Marie, née le 30 avril 1804, morte au berceau.

F. Charles Joseph, qui suit, VII.

G. Auguste Marie Van Delft, bourgmestre de la commune de Beirendrecht, né le 23 février 1811.

VII. Charles Joseph Van Delft, né le 19 novembre 1806, épousa, à Bruxelles, le 14 février 1831, Florence Joséphine Huet de Larchamps, née à Bruxelles, le 22 janvier 1812, morte à Saint-Josse-ten-Noode, le 17 janvier 1861, dont sept enfants, savoir :

A. Elise Catherine Joséphine, née le 11 octobre 1831.

B. Joseph Charles Léon Van Delft, né le 26 juin 1833, mort à Silly, le 26 juin 1837.

C. Émile Louis Léopold Van Delft, né le 22 décembre 1834.

D. Françoise Anne, née à Silly, le 16 septembre 1837.

E. Nathalie Marie, née à Bruxelles, le 6 février 1839.

F. Marie Louise, née le 17 novembre 1842.

G. Auguste Joseph Marie Van Delft, né à Silly, le 21 septembre 1847, mort à Bruxelles, le 10 mars 1849.

Seconde branche.

V. Jean Baptiste Van Delft, grand aumonier d'Anvers, né le 7 septembre 1745, mort le 4 décembre 1782, épousa, à Anvers, le 27 décembre 1777, Marie Josèphe de Neuf, dont deux enfants, savoir :

A. Louis Balthazar, qui suit, VI.

B. Marie Joséphine, née le 30 avril 1779, morte le 2 août 1818, épousa, à Schooten, le 15 juin 1802, Jean Baptiste van der Aa de Randerode, né le 28 septembre 1780, mort le 3 janvier 1848.

VI. Louis Balthazar Van Detft, né le 27 décembre 1780, épousa, le 16 janvier 1806, Hélène van der Aa de Randerode, née le 15 août 1784, morte le 18 octobre 1828, dont six enfants, savoir :

Digitized by Google

A. Louise Marie, née le 29 novembre 1810.

B. Sidonie Marie, née le 29 décembre 1811, morte à Anvers, le 11 octobre 1858.

C. Émile Louis Van Delft, né le 3 janvier 1813.

D. Eugène Louis Van Delft, né le 1er décembre 1814, épousa, le 27 janvier 1842, Françoise Josèphe Geelhand, veuve de son oncle, Jean Paul, ci-dessus.

E. Alphonse Louis Van Delft, né le 31 mars 1817, épousa, en 1843, Delia Guyot, fille d'Edouard Joseph et de Marie Isabelle Joséphine Della Faille, dont deux enfants, savoir :

a. Arthur Louis Van Delft, né le 14 juillet 1844.

b. Léon Edouard Van Delft, né le 4 novembre 1845.

F. Ferdinand Joseph Van Delft, né le 14 novembre 1818, mort à Florence, le 27 octobre 1845.

Digitized by Google

DESMANET.

De Gueules, au lion d'or, couronné, armé et lampassé d'azur, à la bordure d'argent chargée de huit flammes de gueules. Heaume d'argent, grillé et liseré d'or. Cimier : Une bombe d'argent, crèventée et enflammée de gueules. Supports : deux lions d'or, lampassés d'azur.

Cette belle famille, originaire du Hainaut, est une des premières qui vint établir la grande industrie métallurgique dans le pays de Namur. Le roi d'Espagne, Philippe IV, dans des patentes de noblesse, du 27 juin 1660, reconnaît les bons services que Martin Desmanet et ses ayeux rendirent à sa couronne par la fabrication de « pièces de canon, balles, mousquets, bombes et grenades, pour l'usage de ses armées, la meilleure défense et la conservation de ses places frontières. » Dans ces titres de noblesse, le souverain déclare en outre que les membres de la famille Desmanet avaient toujours vécu en gens d'honneur, de leurs facultés et revenus, en bons catholiques et qu'ils s'étaient alliés, par mariages, à diverses nobles, anciennes et principales maisons, non-seulement des Pays-Bas, mais d'Italie.

Voici sa généologie, d'après le *Dictionnaire héraldique* de F. V. Goethals.

I. Jean Desmanet, maire de Chastré, près de Walcourt, au xvie siècle, bienfaiteur de l'église de ce village, épousa Marguerite de Colnet, dont un fils, Jean, qui suit, II.

II. Jean Desmanet, mort en 1608, épousa Barbe du Moustier, dont onze enfants, savoir :

A. Anne, religieuse aux Franciscaines de Beaumont.

B. N..., Ursuline à Dinant.

C. Martin, qui suit, III.

D. Jean Desmanet, maître de forges, épousa Françoise Mestallart, dont trois enfants :

a. Maximilien Desmanet, mort avant 1698, épousa, à Mons, le 26 avril 1681, Marguerite Josèphe de Braine, dont deux enfants :

1. Marguerite Josèphe, née à Chastré, le 18 février, 1682, morte sans enfants, le 11 septembre 1749, épousa le 14 mai 1729, Bernard Cornet.

2. Jean Maximilien Joseph Desmanet, né à Chastré, le 16 juillet 1683, mort sans alliance à Walcourt.

b. Marguerite Alexandrine, épousa, en 1698, Martin Desmanet, seigneur de la vicomté d'Ahérée.

c. Barbe, épousa Alexandre Maleingrau, receveur du prince du Chimay.

E. Gérard Desmanet, épousa Ursule de Mestallart, dont entre autres enfants :

Célestine, épousa son cousin Pierre Desmanet, fils de Pierre et de Marie de Colnet, ci-dessous.

F. Pierre Desmanet, fondateur des branches de Desmanet de Boussu, Desmanet de Grignard, Desmanet d'Erquennes

G. Catherine, épousa Jean Deledame.

H. Cécile, épousa Jean de Bruges.

I. Jacqueline, épousa Antoine Polchet.

J. Marguerite, épousa Jean Polchet.

K. Isabeau.

III. Martin Desmanet, seigneur de la vicomté d'Ahérée, en faveur duquel le roi Philippe IV, accorda les lettres patentes du 27 juin 1660, épousa, en 1624, Anne de Bruges, dont deux fils, savoir :

A. Martin, qui suit, IV.

B. Jean Desmanet, seigneur du Sart Saint-Eustache, épousa sa cousine Marie Anne de Mestallart, dont trois enfants :

a. Ferdinand Desmanet, seigneur de Feppin, sans alliance.

Digitized by Google

b. Isabelle, épousa Charles Pelissonnier, seigneur du Mazi.

c. Martin Alexandre DESMANET, seigneur du Sart Saint-Eustache, né à Chastré, le 27 septembre 1659, épousa le 4 mai 1694, Charlotte de Henry, dame de la Motte, à Marcinelle, de Taravisée dont quatre enfants :

1. Jean François Alexandre DESMANET, seigneur du Sart Saint Eustache, de Biesme-la-Colonoise, gentilhomme de l'État noble de la province de Namur, né le 4 juillet 1697, mort à un âge très-avancé.

2. Nicolas DESMANET DE HENRY, sans alliance.

3. Nicolas DESMANET DE LA MOTTE, chanoine à Huy.

4. Charles Philippe Aubert DESMANET DE HENRY, seigneur du Sart Saint-Eustache, membre de l'état noble de la province de Namur, mort au château du Sart Saint-Eustache, le 16 mars 1782.

IV. MARTIN DESMANET, seigneur de la vicomté d'Ahérée et de Bureau, mort vers 1698, épousa, en 1668, Marguerite Alexandrine Desmanet, sa cousine, fille de Jean et de Françoise de Mestallart, dont trois enfants, savoir :

A. Maximilien François DESMANET, seigneur et vicomté d'Ahérée, des deux Gruneries, épousa Marie Joseph de Bruneau, dont sept enfants, entre autres :

a. François Hyacinthe DESMANET, seigneur et vicomte d'Ahérée et des deux Gruneries.

b. Charles Claude Ghislain DESMANET DE LA COCQUERIE, chanoine de Notre-Dame à Nivelles.

c. Joseph DESMANET, dit le chevalier d'Ahérée.

B. Charles Benoît, qui suit, V.

C. Charles Benoît DESMAMET, mousquetaire, puis capitaine au régiment de Conflans-dragons, au service de France, né à Gerpinnes, le 1er avril 1677, épousa Marie Isabelle de sire de Gougnies, fille de Pierre François, seigneur de Gougnies et de Boignée, membre de l'état noble du pays et comté de Namur, et de Marie Bonne Albertine du Trieu, dame d'Ottignies, dont deux filles mortes sans alliance, et un fils, Charles Joseph Ghislain, qui suit, VI.

VI. CHARLES JOSEPH GHISLAIN DESMANET, né à Gerpinnes, le 11 mars 1712, épousa, 1° Françoise de Baillet de Merlemont, morte sans enfants; et, 2° Marie Caroline Isabelle de Colnet de Rocq, dont deux enfants, savoir :

A. Jean Alexandre Desmanet, chanoine de Notre-Dame, à Huy, membre de l'ordre équestre de la province de Hainaut, mort à Verres-lez-Barbanson, le 16 décembre 1832.

B. Charles Alexis Joseph, qui suit, VII.

VII. Charles Alexis Joseph, vicomte Desmanet de Biesme, seigneur du Sart Saint-Eustache et de Biesme la Colonoise, officier au régiment de Vierset, membre de l'ordre équestre de la province de Namur, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, né à Gerpinnes, le 3 mars 1758, mort à Namur, le 7 avril 1837, épousa, le 9 octobre 1781, Marie Thérèse Josèphe Ghislaine de Zualart, dame de Golzines et des Ines, morte le 16 mai 1805, fille de Pierre François, seigneur desdits lieux et d'Henriette Euphémie de Moniot d'Hestroy, dont onze enfants, savoir :

A. Henriette Rose Alexandrine Ghislaine, née à Golzines, le 4 août 1782, morte à Namur, le 20 avril 1846, épousa, le 28 novembre 1810, Philippe Louis Joseph, baron de Ponty, de Suarlée, ancien officier au service d'Autriche, membre de l'ordre équestre de la province de Namur, mort à Suarlée, en 1826, fils de Philippe, grand mayeur de Namur, et de N. de Marotte, de Fallais.

B. Alexandrine Françoise Joséphine, née à Golzines, le 7 septembre 1783, morte à Louvain, le 31 janvier 1859, épousa, au château du Sart Saint-Eustache, Louis de Zualart, membre de l'ordre équestre de la province de Namur, fils de Nicolas, lieutenant colonel au service d'Espagne, et d'Angélique d'Hinslin.

C. Jean Alexandre Philippe Desmanet de Biesme, enseigne aux gardes du corps du roi d'Espagne, né à Namur, le 7 décembre 1784, mort à Madrid, le 1er juin 1804.

D. Marie Françoise Ghislaine, née à Namur, le 11 juillet 1786, morte, sans alliance, à Golzines, le 14 octobre 1807.

E. Louis Alphonse Joseph Desmanet de Biesme, né à Namur, le 25 septembre 1787, mort au berceau.

F. Angélique Louise Josèphe Ghislaine Desmanet de Biesme, née le 25 septembre 1787, morte sans alliance, à Namur, le 13 décembre 1847.

Digitized by Google

G. Pierre Charles Joseph Desmanet de Biesme, né à Namur, le 31 décembre 1790, mort au berceau.

H. Pierre Charles Joseph, qui suit, VIII.

I. Marie Thérèse Josèphe Ghislaine, née le 1er janvier 1796, épousa, le 16 décembre 1816, Jean Baptiste Julien d'Omalius d'Halloy, ancien gouverneur de la province de Namur, sénateur et vice président de cette assemblée, membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, né à Liége, le 16 février 1783, fils unique de Bernard Noël, et de Sophie de Thier de Sceuvre.

J. Joséphine Philippine Hubertine, morte avant son mari, née au château du Sart Saint-Eustache, épousa, en décembre 1818, François Saturnin de Lamède de Waret, mort à Bruxelles, le 3 septembre 1860.

K. Charlotte Henriette Adelaïde, née à Namur, le 12 germinal an XI, épousa, en 1837, Adolphe Harou, officier de cavalerie.

VIII. Pierre Charles Joseph, vicomte Desmanet de Biesme, membre de l'ordre équestre et des états de la province de Namur, chambellan de Sa Majesté le roi du Pays-Bas, député au Congrès national, membre de la Chambre des représentants, sénateur, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix de fer, chevalier de la légion d'honneur, né à Namur, le 27 janvier 1793, épousa, le 1er septembre 1823, Eugénie Désirée, comtesse van der Meere et de Cruyshautem, née le 16 mars 1795, fille de Charles Aimé Emmanuel, comte van der Meere et de Cruyshautem, baron de Bautersem et de Jauche, membre des états généraux, chambellan de Guillaume Ier, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, président de l'ordre équestre de la Flandre Orientale, et de Catherine Louise de Beelen Bertolff, dont quatre enfants, savoir :

A. Louise Caroline, née à Bruxelles, en avril 1826, épousa, à Saint-Josse-ten-Noode, le 26 juillet 1848, Charles Amand François, comte van den Steen de Jehay, secrétaire de légation, chevalier des ordres de Saint-Grégoire le Grand, Saint-Étienne de Toscane, Saint-Jean de Jérusalem, né le 14 décembre 1811, fils aîné de Charles Amand Her-

Digitized by Google

man, baron van den Steen de Jehay, ministre plénipotentiaire de Belgique près le Saint-Siége, et de Marie Charlotte Éléonore Pétronille de Grumsel d'Emale.

B. Henriette Aimée, née à Cruyshautem, le 13 août 1827.

C. Julie Angélique Eugénie, née à Bruxelles, en juin 1829.

D. Frédéric Charles, vicomte Desmanet de Biesmes, né à Cruyshantem, le 7 janvier 1831, épousa, le 20 novembre 1860, à Bruxelles, Elisabeth Benardaki, née à Saint-Pétersbourg, le 21 octobre 1843, fille de Dmitri Georgewitch et d'Aune Egornowna, dont deux enfants :

a. Eugénie Marie Josèphe, née à Bruxelles, le 2 novembre 1861.

b. Marie Louise Josèphe Caroline Elisabeth, née à Bruxelles, le 28 octobre 1862.

DESMANET DE BOUSSU.

III. Pierre Desmanet, fils de Jean et de Barbe du Moustier, rappelé dans le testament de ses parents, l'an 1637, épousa Marie de Colnet, dont deux fils, savoir :

A. Pierre Octave, qui suit, II.

B. Jean Desmanet, épousa Célestine Desmanet, ci-dessus, dont un fils.

Philippe Gabriel Desmanet, anobli, par lettres patentes de l'empereur Charles VI, en date du 25 janvier 1725, fondateur de la branche de Boutonville.

IV. Pierre Octave Desmanet, seigneur du fief de Boussu, lez-Walcourt, de Fontenelle et d'Erquenne, reconnu noble par lettres patentes du roi d'Espagne, Philippe IV, épousa Jeanne Françoise de Barbançon, dont sept enfants, savoir :

A. Jean Alexandre, qui suit, V.

B. Jean Octave Joseph, fondateur de la branche de Desmanet d'Erquennes.

C. Jean Onuphre, fondateur de la branche de Desmanet de Grignard.

D. Charles Ferdinand Desmanet, sans alliance.

E. Maximilien Célestin Desmanet, sans alliance.

Digitized by Google

F. Célestine, épousa Nicolas de Behault.

G. N...

V. Jean Alexandre Desmanet, écuyer, par lettres patentes du 23 mai 1723, seigneur du fief de Boussu, lez-Walcourt, de Fontenelle et de Froidfontaine, prévôt de la principauté de Barbançon, né à Virelles, le 9 octobre 1696, épousa, le 30 décembre 1726, Marie Thérèse Ghobert, dont trois filles :

A. Marie Catherine Victoire Amélie, née à Boussu, en 1728, morte à Namur, le 4 août 1810, épousa Philippe Emmanuel du Puis de Pont de Saint.

B. Marie Caroline, née à Boussu en 1730, morte à Namur le 18 septembre 1810, épousa Louis Guillaume de Hocx de Fontenelle, receveur général de l'état noble de la province de Namur.

C. Philippe Dorothée, née à Boussu en 1732, morte à la Neffe, le 25 mai 1804, épousa Prosper de Hennin de Boussu, né à Cambrai le 24 janvier 1720, mort à Boussu, le 20 avril 1804.

DESMANET D'ERQUENNE.

V. Jean Octave Desmanet, écuyer, par lettres patentes du 23 mai 1723, seigneur d'Erquenne, maître de l'artillerie de la ville de Mons, mort à Chimay, le 29 décembre 1750, épousa, à Bray, le 21 mai 1727, Marie Ursule Malapert, dont cinq enfants, savoir :

A. Maximilien Octave Joseph, qui suit, VI.

B. Célestine Ursule Josèphe, sans alliance.

C. Augustin Joseph Félix Desmanet, né à Mons, le 25 juin 1734, sans alliance.

D. Eugène Joseph Desmanet de Motte, capitaine au régiment autrichien de Deynze-infanterie, né à Mons, le 21 janvier 1737, mort sans alliance, à Bray, le 2 juillet 1804.

E. Marie Philippe Josèphe, née à Mons, le 20 avril 1739, morte sans enfants, à Fontaine l'Evêque, le 7 décembre 1819, épousa, le 9 janvier 1773, Louis de Failly, écuyer, seigneur d'Audignies, capi-

taine des grenadiers royaux au régiment de Soissonnais, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis.

VI. Maximilien Octave Joseph Desmanet, seigneur d'Erquenne, né à Mons, le 18 mai 1729, mort à Thuin, le 22 février 1784, épousa, le 4 juillet 1764, Catherine le Rond, fille d'Hyacinthe, seigneur de Bois Jacques, haut-voué de Silenrieux, et de Catherine de Wolf, dont deux fils, savoir :

A. Philippe Joseph Eugène, qui suit, VII.

B. Maximilien Célestin Desmanet, sans alliance.

VII. Philippe Joseph Eugène Desmanet d'Erquenne, membre des états provinciaux du Hainaut, du 26 avril 1816 à 1827, membre de la seconde Chambre des états généraux, né à Chimay, le 15 mars 1767, mort à Fontaine l'Evêque, le 3 juillet 1829, épousa, le 15 mars 1797, Virginie Sophie Josèphe Maghe, dont cinq enfants, savoir :

A. Anne Marie Sophie Eugénie, née à Fontaine l'Evêque, le 31 décembre 1799, morte le 3 avril 1822, épousa, le 10 juin 1818, François Philippe Louis Hyacinthe de Haussy, membre des états provinciaux du Hainaut, sénateur, ministre de la justice, gouverneur de la banque nationale, commandeur de l'ordre de Léopold, né à Mons, le 3 juillet 1789.

B. Marie Louis François Florent Roch, qui suit, VIII.

C. Anne Marie Xavière Pauline Léocadie, née à Fontaine-l'Evêque, le 4 octobre 1802, épousa, le 6 novembre 1836, Bernard Lyon, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

D. Anne Marie Sophie Josèphe, née à Fontaine l'Evêque, le 19 février 1805, sans alliance.

E. Marie Auguste Joseph Thimothée Desmanet d'Erquenne, né à Fontaine l'Evêque, le 26 janvier 1808, mort en bas âge.

V. Marie Louis François Florent Roch Desmanet d'Erquenne, né à Fontaine l'Evêque, le 16 août 1800, épousa, à Mons, le 14 octobre 1841, Marie Louise Hortense Ghislaine Levieux de Droosbeke, dont une fille :

Marie Louise Pauline Ghislaine, née à Mons, le 24 mai 1847.

Digitized by Google

DESMANET DE GRIGNARD.

V. Joseph Onuphre Desmanet, seigneur de Saines, écuyer, par lettres patentes de l'empereur Charles VI, en date du 23 mai 1723, épousa N., dont une fille, carmélite, et un fils N. qui suit, VI.

VI. N. Desmanet, épousa N. de Jonchère, dont entre autres enfants, Léopold Joseph Ladislas, admis dans la noblesse du royaume conjointement avec son frère, Albert Xavier Joseph, qui suit, VII.

VII. Albert Xavier Joseph Desmanet de Grignard, admis dans la noblesse du royaume des Pays-Bas, par arrêté royal du 10 août 1822, épousa Félicité de Wolff d'Ergy, fille de Joseph Xavier Dominique et de Marie Sophie de Marbais, dont trois enfants, savoir :

A. Adolphe Desmanet de Grignard.

B. Flore Hortense, épousa, à Mons, le 4 octobre 1858, Ferdinand de Macar, aide de camp du général Capiaumont.

C. Gustave Desmanet de Grignard.

DESMANET DE BOUTONVILLE.

V. Philippe Gabriel Desmanet, épousa Caroline Françoise Josèphe de Jacquier, dont trois enfants, savoir :

A. Jean Joseph, qui suit, VI.

B. Pierre Ignace Desmanet, seigneur de Châlon, receveur de la terre et principauté de Chimay.

C. Thérèse sans alliance.

VI. Jean Joseph Desmanet, seigneur de Boutonville, né à Virelles, le 8 décembre 1731, mort à Virelles, le 16 mai 1810, épousa, à Scy, Namur, le 21 septembre 1782, Eulalie de Propper de Hun, fille de Jean Guillaume, vicomte de Propper, seigneur de Hun, de Warnant, de Scy, pair de Namur, et de

Marie Cicercule de Jacquier de Virelles, dont deux enfants, savoir :

A. François Benoit Joseph Ignace, qui suit, VII.

B. Marie Thérèse Angélique Eulalie, épousa Joseph Gabriel Ghislain, comte d'Espiennes, chevalier de Malte, mort à Scy, le 6 juillet 1860, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, fils d'Eugène François-Joseph, seigneur de la Porcquerie et d'Agnès Hanmer-Caybrouck.

VII. François Benoit Joseph Ignace, baron Desmanet de Boutonville, membre de l'ordre équestre et des états de la province de Hainaut, né à Virelles, le 21 janvier 1787, épousa à Bruxelles, le 13 mai 1816, Marie Catherine Isabelle de Bruyn d'Hovorst, née à Anvers, le 10 juin 1798, fille de Pierre Joseph Michel, seigneur de Viersel, maire de Viersel et de Massenhoven, maître des requêtes au conseil d'état sous l'empire, et de Catherine Marie Isabelle de Bosschaert, dont trois filles :

A. Octavie Catherine Joséphine Louise, née à Bruxelles, le 4 janvier 1818, épousa, le 14 septembre 1837, à Bruxelles, Léon Joseph Hyacinthe Ghislain George, baron de Beeckman de Vieusart, né à Bruxelles, le 6 avril 1812.

B. Pauline Marie Eléonore Isabelle, sœur Jumelle, épousa Félix Alexandre, comte de Pardieu, né le 4 juin 1821, à Fauconcourt, département des Vosges, ancien page de Charles X, fils de Félix René Marie, comte de Pardieu, garde du corps de Louis XVIII, et de Félicité Gabrielle d'Ollone.

C. Alberic Charles Hubert Joseph, baron Desmanet de Boutonville, né à Bruxelles, le 11 avril 1825.

DEUDON D'HEYSBROECK.

De sable, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux pensées d'or, tigées et feuillées du même, et, en pointe, d'une ancre d'or. Cimier : l'ancre de l'écu.

I. André Deudon, né à Valenciennes, mort à Bruxelles, le 14 juillet 1691, épousa Adrienne Louise Waultier, dit Beauregard, née à Bruxelles, le 9 juillet 1650, morte le 19 décembre 1706, dont entre autres enfants, trois qui suivent, savoir :

A. Antoine André, qui suit, II.

B. Marguerite, épousa N. Gasparini.

C. Jeanne Françoise, épousa Pierre Antoine Fiocco, Vénitien, maître de chapelle de l'église de Notre-Dame de la Victoire au Sablon.

II. Antoine André Deudon, lieutenant-veneur du duché de Brabant, anobli par lettres patentes du 25 février 1741, mort le 23 mai 1748, épousa Marie Anne Françoise de Nœufbourg, morte le 12 décembre 1748, dont huit enfants, savoir :

A. Pierre Joseph, qui suit, III.

B. George Joseph Deudon, chef de la seconde branche.

C. François Joseph Deudon, mort sans alliance à Puers, le 31 juillet 1780.

D. Louis Deudon, chanoine gradué et archidiacre de la métropole de Malines, né à Bruxelles, le 6 décembre 1717, mort le 18 janvier 1791.

E. André Melchior Deudon, mort sans alliance, à Bruxelles, le 26 mai 1776.

F. Louise Josèphe, morte le 9 avril 1777, épousa François Gaspar Baudier, conseiller au conseil des domaines et des finances, né à Bruxelles, le 4 août 1722, mort le 14 novembre 1800.

G. Marie Josèphe, sans alliance.

H. Marie Louise Jacqueline, née le 7 juillet 1725, morte à Bruxelles, sans alliance, le 14 juillet 1807.

III. Pierre Joseph Deudon, licencié ès-lois, le 20 juillet 1731, substitut procureur général au grand conseil, maître aux requêtes et conseiller au grand conseil, vice-président du grand conseil, né à Mons, le 17 janvier 1708, mort à Malines, le 21 octobre 1781, épousa, le 12 janvier 1741, Marie Caroline Van der Zype, dont trois enfants, savoir :

A. André Charles Ghislain, qui suit, IV.

B. Marie Caroline, née à Malines, le 24 avril 1745, morte le 28 août 1777, épousa, le 2 juillet 1774, David Balthazar Philippe Joseph Van Velde.

C. Anne Josèphe Louise, née en octobre 1748, morte à Bruxelles, le 2 juillet 1784, épousa, le 30 octobre 1769, Martial Joseph Louis de le Vielleuze, seigneur d'Hove, conseiller au grand conseil, chevalier du Lion Belgique, né à Lessines, le 13 mars 1739, mort à Bruxelles, le 7 février 1821.

IV. André Charles Ghislain Deudon, maître de police de Malines, échevin de Malines, né à Malines, le 13 décembre 1742, mort à Malines, le 13 octobre 1798, épousa, à Malines, le 23 novembre 1767, Marie Josèphe de Meester, née à Malines le 23 novembre 1748, morte à Arschot, le 5 décembre 1794, dont six enfants. Deux moururent en bas-âge, quatre survécurent, savoir :

A. Constance Louise, née le 21 janvier 1771, morte le 17 mars 1810, épousa, le 18 juin 1802, Jean Joseph Marie Bollis, dit le baron de Bollis, mort à Liége, le 30 mars 1845, à l'âge de soixante et onze ans.

B. Gaspar Antoine Deudon de Tendyck, né à Malines, le 14 mai 1772, mort sans enfants, à Bruxelles, le 5 décembre 1839, épousa, le

Digitized by Google

2 juin 1807, Sophie Joséphine Marie de Nelis, née à Malines, le 2 octobre 1783, morte à Bruxelles, le 10 juin 1814.

C. Bernardine Françoise, née le 22 juin 1773, morte à Bruxelles, le 2 juin 1844, épousa, à Malines, le 11 août 1803, Charles Louis Adrien de Lannoy, receveur principal des droits réunis, inspecteur général des douanes, né à Bruxelles en mars 1773, mort à Bruxelles le 11 février 1792.

D. Martial Joseph, qui suit, V.

V. Martial Joseph Deudon d'Heysbroeck, né le 1er mars 1775, mort à Malines, épousa, 1° en août 1799, Marie Élisabeth Van den Nieuwenhuysen, née à Malines, le 11 août 1781, morte en couches, à Malines, le 9 août 1800; 2° le 22 septembre 1803, Antoinette Joséphine Barbe Van de Wiele, née à Malines, en 1775, morte à Malines, le 19 mars 1859.

Il eut du premier lit un fils, savoir :

A. Gaspar Isidore Deudon, mort sans enfants, épousa, le 27 juin 1837, N. Vrancken, veuve Janssens.

Il eut du second lit deux enfants, savoir :

B. Nathalie, épousa Charles de Villegas de Clercamp.

C. Alexandre Antoine Ghislain Deudon d'Heysbroeck, né à Malines, le 23 octobre 1818.

Seconde branche.

III. Georges Joseph Deudon, conseiller surintendant du Mont-de-Piété, à Bruxelles, mort le 2 septembre 1781, épousa Catherine Thérèse Baudier, dont neuf enfants, savoir :

A. André Joseph Deudon, secrétaire du conseil souverain de Brabant, avocat au conseil souverain, mort à Bruxelles, le 16 février 1810, épousa à Bruxelles, le 9 février 1789, Jeanne Philippine Hagen, morte le 23 décembre 1814.

B. Antoine Joseph Deudon, conseiller surintendant du Mont-de-Piété, à Bruxelles, mort, sans enfants, à Bruxelles, le 23 décembre 1813, épousa, à Bruxelles, le 15 avril 1776, Thérèse Josèphe de Waha, morte le 21 juin 1825.

C. Marie Josèphe Emmanuelle, sans alliance.

D. Marie Louise Josèphe, morte à Bruxelles, le 8 mai 1794, épousa à Bruxelles, le 9 juin 1772, Augustin Joseph de la Haye, secrétaire du conseil souverain de Brabant.

E. Marie Antoinette Louise, épousa, le 20 août 1773, Louis Casimir Joseph van de Veld.

F. Marie Caroline Josèphe, épousa, le 23 juillet 1781, Nicolas Fidèle Huart.

G. Gaspar François Joseph, qui suit, IV.

H. Jean Louis Joseph Ghislain Deudon, conseiller surintendant du mont-de-piété, à Bruxelles, mort le 14 août 1793, épousa, à Bruxelles, le 15 juillet 1783, Barbe Françoise de Fine, fille de François, général major. Il est le fondateur de la troisième branche.

F. Marie Adrienne, sans alliance.

IV. Gaspar François Joseph Deudon, écuyer, né à Bruxelles, le 1er septembre 1750, mort à Bruxelles, le 23 octobre 1793, épousa, le 18 août 1778, Isabelle Antoinette Mostaert, morte le 19 août 1846, à l'âge de quatre-vingt-six ans, dont quatre enfants, savoir :

A. Charles Louis Marie, qui suit, V.

B. Louise Antoinette, épousa, le 18 décembre 1811, George Auguste Martin de Wargny.

C. Joséphine Marie Antoinette, morte à Malines, le 19 septembre 1819, à l'âge de trente trois ans, épousa, le 20 décembre 1809, Jean Baptiste Ferdinand Hyacinthe Verhaghe, avocat, président du conseil provincial, mort à Malines, le 6 mai 1859.

V. Charles Louis Marie Deudon, notaire à Bruxelles, épousa, à Bruxelles, le 26 janvier 1822, Catherine Jeanne Puttaert, dont un fils unique :

Jules Louis Deudon, mort à Bruxelles, au berceau, le 9 septembre 1825.

Troisième branche.

I. Jean Louis Joseph Ghislain Deudon et Barbe Françoise de Fine, ci-dessus, eurent quatre enfants, savoir :

Digitized by

A. Louis, qui suit, VI.

B. Auguste DEUDON, mort à Bruxelles, le 11 novembre 1823, à l'âge de trente-huit ans, épousa, le 5 janvier 1809, Joséphine Thérèse de Renette.

C. André Joseph DEUDON, sous chef de bureau au département des finances, retraité, épousa, le 5 janvier 1809, Antoinette Keller.

D. Thérèse Josèphe Éléonore, épousa, le 28 mai 1810, Jacques Jean Joseph van Lokeren.

V. LOUIS DEUDON, épousa, Constance Louise de le Vielleuze, morte, étant veuve, le 16 mai 1862, dont deux enfants, savoir :

A. Charles, qui suit, VI.

B. Louise, épousa Henri François Gustave de Fougeroux de Campigneule.

VI. CHARLES DEUDON, épousa, le 20 mai 1845, Cécile Barbe Baudier, née le 11 novembre 1823.

Digitized by Google

Digitized by Google

DIERICX.

D'AZUR, au chevron d'or, accompagné de trois hures de sanglier. SUPPORTS : Deux lions au naturel, armés et lampassés de gueules, tenant des bannières aux armes de l'écu. CIMIER : Un sauvage naissant, armé de sa rondache et de sa massue.

Cette famille, originaire du pays d'Alost, obtint, le 30 décembre 1781, concession de noblesse avec titre de chevalier héréditaire, dans la personne de Josse Alexandre Diericx, grand bailli de Sotteghem, trésorier de la ville d'Alost, qui épousa, à Gand, le 29 novembre 1755, Anne Charlotte Brauwer. De ce mariage vint un fils, Jean Martin Diericx, chevalier, bailli du pays et de la baronnie de Sotteghem qui, dans le deuxième volume du *Dictionnaire généalogique* de F. V. Goethals, a reçu du savant généalogiste cet ironique éloge :

« On a de Jean Martin Diericx des mémoires très-curieux, tellement rares qu'ils sont inconnus à nos historiens les plus investigateurs, et qu'ils ont échappé aux recherches judicieuses de nos bibliophiles. »

Jean Martin, chevalier Diericx, épousa, le 31 janvier 1792, à Alost, Louise Joséphine Carpentier, morte à Oordeghem, le 27 mai 1838, dont, entre autres enfants, deux fils reconnus dans la noblesse officielle de Belgique :

A. Josse Alexandre Félix, CHEVALIER DIERICX, à Ixelles, épousa Virginie de Patin, dont il a onze enfants.

B. Auguste Jean Roger, CHEVALIER DIERICX, à Oordeghem, épousa Aline de Patin.

Digitized by Google

DIEUDONNÉ.

PARTI, à dextre d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules et couronné d'or; à sénestre, d'azur, à trois étoiles à six rais d'or, posées deux et une. L'écu sommé d'une couronne d'or à sept perles et d'un heaume d'argent, posé de profil, grillé, liséré, couronné, orné d'or, fourré de gueules et accompagné de ses lambrequins, à dextre d'argent et de sable, à sénestre d'azur et d'or. CIMIER : un lion naissant de sable, armé et lampassé de gueules et couronné d'or. SUPPORTS : deux lions de sable, armés et lampassés de gueules, portant bannières d'azur à trois étoiles à six rais d'or.

DEVISE : **Fortiter et lucide.**

Cette famille distinguée est originaire de la Lorraine, où elle fut investie de charges brillantes à la cour ducale. Nicolas Dieudonné, sommelier d'échansonnerie, natif de Nancy, fut anobli par lettres patentes du duc Antoine, le 14 janvier 1511.

Pendant les troubles qui désolèrent la France au XVIe siècle, les Dieudonné se fixèrent en Belgique, à l'exception d'une branche représentée aujourd'hui par M. le comte de Dieudonné, qui habite Nancy.

Les membres de cette famille qui vinrent s'établir en Belgique ne furent pas longtemps obscurs ou oisifs. Ils se distinguèrent constamment dans la carrière civile, et portèrent les armes avec gloire dans les guerres que nos ancêtres eurent à soutenir contre les armées conquérantes de Louis XIV.

I. FRANÇOIS DIEUDONNÉ, né en 1613, mort en 1710, fut mayeur de Moxheron en Hesbaye. Il eut un fils, Hubert, qui suit, II.

II. Hubert Dieudonné, capitaine de cavalerie, eut quatre fils qui suivent, savoir :

A. Jean Nicolas Dieudonné, mort sans alliance en 1782, échevin à Maestricht.

B. Jean Hubert, capitaine de cavalerie au service des États généraux, aide de camp du général Kinens, légion saxonne, fut tué au siége de Lille en 1744, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, ayant soixante années de service actif.

C. Jean Guillaume, épousa Anne Marguerite de Bellefroid d'Oudoumont.

D. Gabriel qui suit, III.

III. Gabriel Dieudonné, capitaine au régiment des dragons de Holstein-Norbourg, au service impérial, accompagna le prince d'Orange en Angleterre; de retour aux Pays-Bas, il prit part, sous le général Marlborough, aux batailles de Fleurus, en 1690; de Landen, en 1693; au siége de Namur, en 1695; à la bataille de Ramillies, à celle de Tirlemont; au siége de Bruxelles, en 1706; au siége de Lille, en 1708; à la bataille de Malplaquet, aux siéges de Douai, de Béthune et de Tournai, en 1709.

Dans toutes ces mémorables guerres, il fit preuve d'une valeur éclatante et soutint dignement le nom de ses ancêtres. Sa bravoure à l'enfoncement des lignes, près de Tirlemont, et à la bataille de Ramillies, lui valut le commandement d'une compagnie à la création du régiment de dragons d'Audrigny. Il laissa un fils, Jean Baptiste Joseph Gabriel, qui suit, IV.

IV. Jean Baptiste Joseph Gabriel de Dieudonné, seigneur de Moorteren, épousa Marguerite Pétronille Rose Van Schrick, fille d'André et de Cornélie Diaz d'Osseguera.

C'est par cette union que les Dieudonné sont alliés à la noble famille de Bernard de Diaz d'Osseguera, de la ville d'Alcala la Royale, aux royaumes d'Espagne, anoblie par lettres patentes du 16 septembre 1493, accordées à cette famille

Digitized by Google

par Sa Majesté Catholique Ferdinand, pour le zèle et la valeur dont elle avait fait preuve en combattant contre les Maures, et en contribuant d'une manière éclatante à refouler les farouches et redoutables sectateurs de l'Islam hors du royaume de Grenade. C'est même en souvenir des nombreux actes de bravoure accomplis par eux au siége de Grenade, que le Roi Catholique autorisa les titulaires à porter sept têtes de Maures dans leurs armes.

Les Diaz ont laissé des souvenirs en Belgique. Outre un tableau de famille, peint par Van Helmont, en 1637, et conservé par M. le baron de Dieudonné de Corbeek-over-Loo, chef actuel de la maison de Dieudonné, on voit encore dans l'église Saint Jacques, à Anvers, la pierre sépulcrale des Diaz portant l'inscription suivante :

« Aquí està sepultado el capitan Diego Diaz de Mendoza, que lo fue de una compañía de infanteria española por Su Magestad, faleu á los 22 augusto 1613.
» E. Constantia Affario, murió en 7 de febrero 1635.
» Hija Juana Carillo, murió 25 de abril 1666. »

C'est aussi par les Diaz que les Dieudonné sont alliés à la famille de don Gonzalvo Garcia de la Vega, gouverneur militaire, mort à la bataille de Rocroy, et à celle de don Juan Davieno, gouverneur du fort Monterey.

De son mariage avec Marguerite Pétronille Rose van Schrick, Jean Baptiste Joseph Gabriel de Dieudonné, seigneur de Moorteren, eut un fils Antoine Jean Emmanuel, qui suit, V.

V. Antoine Jean Emmanuel de Dieudonné, etc., épousa, Marie Élisa Joséphine de Spoelberch, fille du vicomte de Spoelberch et d'Eynhoodt, seigneur de Lovenjoul, etc., et de Marie Angéline Louise Joséphine de Bayol, cousine au quatrième degré de François, comte de Chieza, chambellan de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche.

Par ses alliances avec les maisons Van Rode, Van Winghen et Uytterlimmighen, des sept familles nobles de Louvain

connues sous le nom des hommes de Saint-Pierre, Antoine de Dieudonné fut admis, le 9 mars 1782, à prêter le serment exigé par le prescrit de cette corporation. Il fut aussi substitut du bourgmestre de Louvain, et laissa un fils Louis Alexandre, qui suit, VI.

VI. Louis Alexandre baron de Dieudonné de Corbeek-over-Loo, né à Louvain, le 17 octobre 1802, seul représentant en Belgique de la famille de Gabriel Dieudonné, admis comme avocat près la Haute cour de Bruxelles, le 17 octobre 1828, échevin de la ville de Louvain depuis 1836 jusqu'au 31 décembre 1842, et depuis lors bourgmestre à Corbeek-Loo, épousa, le 24 août 1830, Jeanne Joostens, fille de feu Mathias Joostens, un des principaux armateurs de la place d'Anvers, dont dix enfants, savoir :

A. Maximilien Alphonse Jean Ghislain Marie, baron de Dieudonné de Corbeek-over-Loo, né à Louvain, le 24 avril 1840.

B. Oscar François Charles Joseph Marie Ghislain de Dieudonné de Corbeek-over-Loo, né à Louvain, le 24 novembre 1846.

C. Marie Ghislaine Stanislas.

D. Constance Henriette Florence Marie Ghislaine.

E. Ghislaine Marie Auguste Angéline, née à Louvain, le 13 juin 1837, épousa, le 8 août 1860, au château de Corbeek-Loo, Lucien Marie Auguste de Troostembergh, né à Louvain, le 9 novembre 1838, fils unique de Guillaume Joseph Lucien de Troostembergh d'Oplinter et de Marie Barbe Josèphe Adèle de Ryckman.

F. Zélie Flore Marie Ghislaine.

G. Zénaïde Catherine Marie Ghislaine Gabrielle.

H. Colette Joséphine Pétronille Marie Ghislaine.

I. Élisabeth Joséphine Marie Ghislaine.

J. Berthe Florence Joséphine Ghislaine.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

Digitized by Google

DÉVELOPPEMENTS, RECTIFICATIONS.

CHASTEL DE LA HOVARDRIE. — Page 6, ligne 21, lisez : F. V. Goethals.

Page 10, ligne 26, lisez : Detrooz.

Page 18, ligne 11, lisez : Bousies, dite de Vertaing.

Page 19, ligne 2, lisez : Anne de Mortagne.

Page 45, ligne 5, ajoutez : 2° le 12 février 1863, Marie Claire Josèphe Nisol, née à Montigny sur Roc, Hainaut, le 11 septembre 1814.

XX (page 47). Louis Odilon, comte du Chastel de la Hovardrie, bourgmestre de Lesdain, province de Hainaut, depuis 1830, né à la Hovardrie, le 28 octobre 1803, mort au château de Lesdain, le 17 mai 1865, et inhumé le 20 à la Hovardrie, etc. (*comme à la page* 47).

XIX. A (page 48). Albéric Ernest Henri Marie Joseph, comte du Chastel de la Hovardrie, etc. (*comme au deuxième paragraphe de la page* 48).

Né à Tournai le 31 décembre 1788, mort à Hollain, le 27 avril 1864 et inhumé à la Hovardrie, entra de bonne heure au service de France, en qualité d'officier de cavalerie, et se distingua, etc. (*comme au troisième paragraphe*).

XX (page 57). Charles Antoine Gabriel Marie, comte du Chastel de la Hovardrie, né à Soboleck, en Moravie, le 22 juin 1807, baptisé le lendemain, et tenu sur les fonts de baptême par le comte Gabriel de Choiseul, représentant le comte Charles de Szerenye, et la comtesse Marie de Szerenye,

bourgmestre de la commune de Ronzele depuis le 14 décembre 1848, dans la Flandre orientale, d'abord capitaine, puis major, colonel commandant de légion, colonel chef d'état-major, et actuellement général-major, commandant supérieur de la garde civique de la ville de Gand, par arrêté royal du 25 mai 1865, etc. (*comme à la page* 57).

CHASTELER DE MOULBAIS. — Page 104, ligne dernière (en note) lisez : F. V. Goethals.

CHRISTYN DE RIBAUCOURT. — Page 242, ligne 17, lisez : Lichtervelde.

CLÉMENT DE TAINTEGNIES. — Page 251, ligne 4, lisez : Marie Thérèse Hyacinthe, morte veuve, à Bruxelles, le 25 décembre 1863.

CLERQUE DE WISSOCQ. — Page 260, ligne 5, ajoutez : épousa, à Gand, le 8 août 1863, François, vicomte de Nieulant de Pottelsberghe, né en 1840, fils de Désiré Jean Constant, vicomte de Nieulant et de Pottelsberghe, et d'Herminie Mathilde, baronne Van der Straten-Wallay.

COCQUÉAU DES MOTTES. — Page 264, ligne 9, lisez : Françoise Van Doorslaer.

COCQUIEL DE TER HEIRLEIRE. — Rectifier et compléter comme suit cette généalogie, donnée page 269 et suivantes :

I. Nicolas de Cocquiel épousa Jehane des Malines, dont trois enfants, savoir :

A. Godefroy de Cocquiel, seigneur de Maulde (causâ uxoris), épousa N. de Wicque, dame de Maulde, dont trois enfants :

a. Caron de Cocquiel, seigneur de Maulde à la mort de son père.

b. Denis de Cocquiel.

c. Fastré de Cocquiel, dit de Maulde, receveur du roi de France, ès-baillages de Tournai et Tournaisis, acheta le droit de bourgeoisie à Tournai, par acte du 10 mars 1442.

B. Jehan de Cocquiel, qui suit, II.

Digitized by Google

C. Jacquemin DE COCQUIEL alla s'établir à Lille, où il est inscrit sur le registre d'achat de bourgeoisie de cette ville de l'année 1428.

Il eut un fils entr'autres :

Simon DE COCQUIEL, conseiller du roi de France; il est encore mentionné aux archives (partie historique) de la ville de Lille, à la date du 8 avril 1505.

II. JEHAN DE COCQUIEL, reçu bourgeois de Tournai en 1406, testa le 21 avril 1434, épousa Catherine Henry, dont sept enfants, entr'autres :

A. Caron, qui suit, III.

B. Marguerite, épousa Laurent de Bautielle.

C. Michel DE COCQUIEL, le Vieux, éwardeur de Tournai, reçu bourgeois en 1435.

D. Lyon DE COCQUIEL, testa le 23 août 1448 et le 2 mars 1473, épousa, 1° Gille de Heugion; 2° Jacqueline de le Pierre.

III. CARON DE COCQUIEL, né à Tournai, en 1408, épousa, 1° Agnès de Pottrie ; 2° Jehane Carpentier, dit du Bos, née en 1432, morte en 1484, le 9 septembre, à Tournai.

Il eut dix-sept enfants (1).

Du premier lit, savoir :

A. Marie, religieuse à l'abbaye de Nazareth, en Assenede (Flandre).

B. Anne, religieuse à la même abbaye.

C. Mahieu, qui suit, IV, chef de la première branche tournaisienne.

D. Jehan DE COCQUIEL, religieux à Notre-Dame de Tournai, testa le 19 septembre 1482.

Du second lit, savoir :

E. Marguerite, née en 1457, religieuse aux Prés Porchins, près Tournai.

F. Michel, le jeune, qui suit, IV, fondateur de la branche aînée anversoise.

(1) Voyez leurs noms et la date de leur naissance mentionnés dans le testament de Caron de Cocquiel, du 1er février 1474, dans celui de Jehane Carpentier, du 4 septembre 1484, et dans le Cartulaire des rentes viagères dues par la ville de Tournai, renouvelés en 1468.

Digitized by Google

G. Josse, qui suit, IV, fondateur de la seconde branche tournaisienne.

H. Nicaise DE COCQUIEL, épousa Eustache de la Fosse, dont un fils :

Jean de la Fosse qui, épousa Catherine de Guerry, dont trois enfants :

1. Antoine de la Fosse, qui épousa Catherine d'Aire.
2. Anne, épousa Jacques Wellens.
3. Isabelle, épousa Jacques de Crayer.

I. Caisotte, née en 1467, religieuse en l'abbaye de Sainte-Élisabeth, à Bruxelles.

J. Nicolas, qui suit, IV, fondateur de la branche cadette anversoise, existante.

K. Caron DE COCQUIEL, né à Tournai en 1472, fit, le 23 septembre 1518, une donation à la célèbre confrérie de Notre-Dame, dite des Damoiseaux, dont il était membre et qui n'admettait dans son sein que des gentilshommes.

L. Catherine, épousa Jehan de Baceler; elle mourut sans enfants et légua tous ses biens à ses deux frères Josse et Michel, par un testament du 5 mai 1490.

Les autres enfants sont morts jeunes ou sans alliance.

Première branche tournaisienne.

IV. Mahieu DE COCQUIEL, chef de la première branche tournaisienne, éwardeur, mort en 1492, épousa Péronne Grard, dont quatre enfants, savoir :

A. Caron, qui suit, V.

B. Marguerite, née en 1477.

C. Philibert DE COCQUIEL, né en 1477, également.

D. Jacques DE COCQUIEL, né en 1478, qui épousa N. dont une fille :

Marie, épousa Simon Simon, fils de Nicolas et d'Agnès du Rieu.

V. CARON DE COCQUIEL, né à Tournai en 1474, échevin de Tournai, épousa, 1° en 1498, Jehane Havet, née en 1481, fille de Jacques et de Jehane Piédanas; 2° Agnès du Rieu, veuve de Nicolas Simon, dont il n'eut pas d'enfants.

Digitized by Google

Il eut du premier lit six enfants, savoir :

A. Jacques, qui suit, VI.

B. Caron DE COCQUIEL, assassiné à Anvers.

C. N. épousa Antoine de Bary.

D. Jehane, épousa Philippe de Bulteau ; les deux autres enfants sont morts sans alliance.

VI. JACQUES DE COCQUIEL, né à Tournai en 1502, testa en 1576, épousa N., dont sept enfants, savoir :

A. Catherine, épousa Pierre de le Ghuste ; elle testa en 1597, en faveur de ses enfants.

B. Marie, épousa Nicaise de la Motte.

C. Jacqueline, testa le 23 novembre 1585, épousa Olivier Van Straet ; ils habitaient Erquermes près Tournai et moururent sans enfants.

D. Jacques, qui suit, VII.

E. Françoise, morte en 1575, épousa Roland Van den Hoven.

F. Marguerite, deshéritée par son père, fut compromise avec son mari dans les troubles politiques et religieux du XVIe siècle, elle épousa Pierre de Zettre.

G. Antoine DE COCQUIEL, compromis également dans les troubles du XVIe siècle, et qui émigra à Londres.

VII. JACQUES DE COCQUIEL, épousa N., dont deux fils, savoir :

A. Caron, qui suit, VIII.

B. Paul DE COCQUIEL.

VIII. CARON DE COCQUIEL, seigneur de Honnevaing, de Ramegnies, des Croissans et d'Obigies, testa le 8 août 1612; le partage de ses grands biens se fit par acte devant échevins à Tournai, le 26 février 1615. Il épousa Anne des Maistre, dont il eut onze enfants, savoir :

A. Antoine DE COCQUIEL, juré de Tournai, qui épousa Jeanne de Visere, dont trois enfants :

a. Caron DE COCQUIEL, mort sans enfants, et qui légua tous ses biens à ses deux sœurs.

Digitized by Google

b. Marie, épousa Pierre de Pollinchove seigneur du Parc.

c. Anne, épousa Jean de Douay, capitaine d'une des compagnies bourgeoises de Tournai (voir l'article généalogique ci-dessus).

B. Denis DE COCQUIEL, lieutenant général du Roi de France en son baillage de Tournai et Tournaisis, épousa Marguerite Liegeois, dont deux fils :

a. Charles DE COCQUIEL, conseiller et avocat fiscal du Roi, épousa Madeleine Passet. (Voir l'acte d'acquisition d'une rente de 200 livres inféodée sur la Seigneurie de Leuze, en date du 29 mars 1669, passé devant le notaire Dangreau à Tournai.)

b. Paul DE COCQUIEL, conseiller pensionnaire, épousa Catherine du Fay, dont deux filles. (Voir l'article généalogique).

C. Paul, qui suit, IX.

D. Jeanne, née en 1589, épousa en 1609, le 15 juillet, Pierre de la Hamaïde, mayeur de Saint-Brice, à Tournai. Elle épousa, en secondes noces, Jean van Rode, mayeur d'Ath, issu de la maison Aerschot-Schoonhoven.

E. Jacques DE COCQUIEL, épousa Agnès de Courrière, qui testa en 1640, dont une fille :

Catherine, morte en 1639, épousa Chrétien de Cocquiel, fille de Gilles et de Françoise de Willocqueau, dont postérité.

F. Marie, épousa Jacques de Courrière.

G. Madelaine, épousa N. de Cottrel.

IX. PAUL DE COCQUIEL, seigneur du Val, épousa Marie Binoy, dame du Val, fille d'Anselme, seigneur du Val et de Marie de Deckere, petite fille de Pierre Binoy, seigneur du Val, juré de Tournai, et de Jeanne de Cocquiel dite Le Merchier, fille de Caron et de Marguerite de Localin.

Marie Binoy avait une sœur, Jeanne, morte sans postérité le 14 novembre 1638, et qui fut inhumée avec tous ses ascendants devant le maître autel dans le chœur de l'église de Saint-Quentin de Tournai.

Ils eurent dix enfants, entr'autres :

A. Charles DE COCQUIEL, seigneur du Val, capitaine au service du Roi d'Espagne, épousa Madeleine Calliel, dont deux enfants :

Digitized by Google

a. Jeanne Françoise, épousa Pierre Bertran, qui fut seigneur du Val, promoteur de la cour spirituelle.

b. Pierre Paul DE COCQUIEL, seigneur du Val, mort en 1640, sans enfants, épousa Madeleine de Cocquiel.

B. Jacques DE COCQUIEL, épousa Françoise Cormus, Dame de Botters, fille du seigneur de Botters, résidant au château de ce nom, près Tournai.

C. Caron DE COCQUIEL, échevin de Tournai; les autres enfants sont morts jeunes ou sans alliance.

Deuxième branche tournaisienne.

IV. JOSSE DE COCQUIEL, fondateur de la branche cadette de Tournai, né à Tournai en 1464, éwardeur de Tournai, eut un fils, Jacques, qui suit, V.

V. JACQUES DE COCQUIEL, échevin de Tournai en 1548, épousa N., dont deux fils :

A. Caron, qui suit, VI.

B. Michel DE COCQUIEL, greffier des échevins de Tournai, épousa N. de Martins, fille de Jean.

VI. CARON DE COCQUIEL, échevin de Tournai en 1578, épousa Marguerite de Localin; ils testèrent ensemble, le 3 juillet 1593, et eurent cinq enfants, savoir :

A. Gilles, qui suit, VII.

B. Damp Caron DE COCQUIEL, prêtre religieux en l'abbaye de Saint-Martin.

C. Marguerite, épousa Jean de Bossenghien, dont postérité.

D. Jeanne, épousa Pierre Binoy, seigneur du Val, juré de Tournai, dont postérité.

E. Barbe, épousa Pierre de le Ville.

VII. GILLES DE COCQUIEL, échevin de Tournai, depuis 1581 jusqu'en 1603, épousa Françoise de Willocqueau; ils testèrent le 5 septembre 1621. Ils eurent autr'autres trois fils, savoir :

A. Chrétien, qui suit VIII.

B. Charles Antoine DE COCQUIEL, mort à Tournai, le 19 mai 1653, et inhumé à Saint-Quentin, épousa Claire Scorion, veuve de Jean Henri Sandrasky à Sandrasy, lieutenant-colonel au service d'Espagne, tué dans un combat près du pont à Trécin, dont deux fils :

a. Robert Antoine DE COCQUIEL, né à Tournai, le 22 juin 1651, lieutenant de cavalerie au service de France.

b. François Ferdinand DE COCQUIEL, né à Tournai, le 7 juin 1652.

C. Louis DE COCQUIEL, échevin de Tournai en 1648.

VIII. CHRÉTIEN DE COCQUIEL, épousa Catherine de Cocquiel, fille de Jacques et d'Agnès de Courrière, dont deux fils, savoir :

A. Charles, qui suit, IX. — B. Thierry DE COCQUIEL.

IX. DON CARLOS DE COCQUIEL, alla se fixer à Madrid ; il épousa, le 25 octobre 1648, à Tournai Anne Scorion, dont une fille unique, savoir :

Anne Thérèse, née à Madrid en 1654, morte à Tournai, le 19 mai 1722, épousa Séraphin de Flines, seigneur du Fresnoy, lieutenant-général du baillage de Tournai, conseiller général au même Parlement, mort le 30 octobre 1703.

Troisième branche.

(BRANCHE AINÉE ANVERSOISE, ÉTEINTE).

IV. MICHEL DE COCQUIEL, le jeune, né à Tournai en 1462, éwardeur à Tournai en 1516, échevin 1514, 1515 et 1517, juré en 1518 et 1520, était établi à Anvers avec son frère Nicolas dès 1518, mais ils continuèrent cependant à résider le plus fréquemment à Tournai où ils avaient droit de bourgeoisie et où ils remplissaient des fonctions élevées dans le magistrat. Ils possédaient de grands biens dans le Tournaisis. Michel de Cocquiel épousa Marguerite de la Croix (1).

(Voir cette généalogie à l'article principal).

(1) Leur fils Nicolas de Cocquiel qui épousa Élisabeth de Ranst, mourut à Anvers, le 24 juillet 1564, et fut inhumé à Anvers, dans l'église Sainte-Wal-

Digitized by Google

Quatrième branche.

(BRANCHE CADETTE ANVERSOISE, EXISTANTE.)

IV. Nicolas de Cocquiel (1), né à Tournai, en 1471, fut successivement échevin et éwardeur à Tournai; épousa Jehane de Martins, fille de Thierry et de Catherine de Gauley, née en 1474, dont six enfants, savoir :

A. Thierry de Cocquiel, né à Tournai en 1494, chanoine du chapitre noble de Notre-Dame, à Tournai.

B. Jeanne, née en 1496, épousa Pierre Herghet; elle testa le 23 juillet 1526.

C. Olivière, née aussi en 1496, épousa Simon Robert, président de la Chambre des comptes, à Lille.

D. Jacqueline, née à Tournai, en 1497, épousa Lazare Tucher, conseiller de Charles V; ils habitaient Anvers.

E. Renaud de Cocquiel, né en 1499, à Tournai, épousa, à Tournai, Antoinette Thérissart, dame d'Aischval.

F. Charles de Cocquiel, né à Tournai en 1508, habitait Anvers.

(Voir, pour la suite, l'article généalogique, page 283 (IV) et suivantes.)

burge. Son testament fut approuvé par les échevins de Tournai, le 16 octobre 1564. Voici la mention qui le concerne : « Testament de seigneur Nicolas de Cocquiel, *demeurant à Tournai et demeurant à Anvers*, lequel testament a été passé par devant le notaire Pierre de Ghele d'Anvers, tabellion public, apostolique et impérial par le conseil du Roi ordonné en Brabant. » Un acte du 23 juillet 1526, contient donation en faveur de ce Nicolas de Cocquiel par ses père et mère de onze maisons à Tournai et de nombreuses terres dans le Tournaisis; son frère Eustache, seigneur de Lillo et de Beirendrecht, avait déjà reçu une part équivalente.

(1) Un manuscrit historique émanant de Philibert Isembart de la Croix, daté de 1673 (appartenant aujourd'hui à M. Van de Kerchove, de Tournai), mentionne que l'empereur Charles-Quint se logeait toujours « en la maison des Cocquiel, en Tournay. »

SEIGNEURIES DE TER HEIRLEIRE ET DE TOELBRANT.

(A intercaler dans le texte, page 293, après la treizième ligne).

Ces seigneuries étaient situées sur le territoire de la commune de Melsele (Flandre) et se composaient des sections dites : Middelackers, Sacdam, Haesendam, Berghoek, Haegackers, Langenhage, Gaverland, Sacdamhoek, Saendam, Reedonckx, Hoogendries, Donck, Beekmeulen, Beeckmolenhoek, etc., ainsi qu'il résulte de l'acte de dénombrement passé à Anvers devant le notaire C. J. Van Dyck, à la date du 29 août 1785.

Sont mentionnées dans le même acte les terres dépendantes de ces seigneuries et les noms de ceux qui les occupaient, à titre d'arrière-fiefs, du seigneur Arnaud Charles de Cocquiel. Nous trouvons d'abord le Riethof, près du lieu dit Peinjaert, situé sous la commune de Swyndrecht, tenu en arrière-fief par la douairière Annez de Sillebeke. Son Altesse le duc d'Aremberg et d'Arschot, tenait au même titre les pêcheries nommées Tragel, s'étendant dans l'Escaut et aboutissant de l'Est au Brabant et de l'Ouest à la Flandre, le tout dépendant, avec les alluvions en dehors des digues, des seigneuries susdites.

Page 302, ligne 11, lisez : A. Marie ; ligne 15 : B. Cécile, morte à Dortrecht, le 15 juillet 1591, et inhumée dans le chœur de la grande église, épousa, à Anvers, le 21 avril 1573, Charles della Faille, fondateur de la branche des seigneurs de Leverghem.

COGHEN. — Page 319, lignes 20 et 21, lisez : Mulle de Terschueren.

CONINCK. — Page 344, ligne 1, lisez : Marie Thérèse Everaert, morte au château de Merckem, le 3 août 1863, à l'âge de cinquante-trois ans.

COSSÉE. — Page 420, ligne 11, lisez : Victor Louis Joseph

Digitized by Google

Cossée, directeur des contributions directes, inspecteur provincial des douanes et accises, mort à Namur, le 3 mai 1863, à l'âge de soixante-quatre ans, épousa, etc.

Même page, ligne 22, lisez : Armand Cossée, receveur pensionné de l'enregistrement et des domaines, mort à Jurbise, le 30 octobre 1863, à l'âge de soixante-huit ans.

Même page, ligne 27, lisez : Marie Edmée Françoise, épousa Charles Mignolet, officier de cavalerie.

Page 422, ligne 30, ajoutez : Morte au château de Maulde, le 18 octobre 1863, à l'âge de quatre-vingt quatre ans.

COSTE. — Page 432, ligne 30, lisez : Busschops.

CROIX. — Page 468, ligne 25, lisez : 1° Marie le Clercq.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE.

GÉNÉALOGIES.

Chastel de la Hovardrie (du), 5.
Chasteler de Moulbais (du), 77.
Chazal, 223.
Chestret, 226.
Christyn de Ribaucourt, 233.
Clément de Clety, 246.
Clément de Taintegnies, 247.
Clerque de Wissocq, 253.
Cocquéau des Mottes, 261.
Cocquiel de Ter Heirleire, 265.
Codt, 305.
Cogels, 311.
Coghen, 315.
Comhaire de Sprimont, 320.
Coninck, 321.
Conway, 345.
Coppens, 353.
Coppieters, 365.
Coppin de Falaën, 367.
Corbisier de Méaultsart, 371.
Cordier de Roucourt, 372.
Cornelissen, 372.
Cornet, 373.
Corron (du), 386.
Corswarem, 387.
Cossée, 417.
Coste (de la), 427
Coune, 443.
Crassier, 445.
Creeft, 451.
Croeser, 457.
Croix d'Ogimont, 467.
Crombeen, 475.
Crombez, 477.
Crombrugghe, 481.
Cuvelier, 497.
Cuylen, 501.
Daelman, 503.
Daminet, 509.
Damseaux. 511.
Danneels, 513.
Dardenne, 515.
Dehulst, 517.
Delft, 519.
Desmanet, 525.
Deudon d'Heysbroeck, 535.
Diericx, 541.
Dieudonné, 543.
Développements, rectifications, 547.
Table alphabétique, 559.

—

Digitized by Google

ALLIANCES.

A

Aa (van der), 311.
Aa de Renderode, 521, 522.
Aa d'Oultre, 160.
Abcele (van den). 325, 455.
Ablas, 270.
Achelen (van), 283, 290, 302.
Ackere (van), 537.
Aclocquettes, 22.
Adda, 80, 88, 204.
Adornes, 429, 430, 431, 432, 435.
Affaytadi de Ghistelles, 439.
A Fonte ou van den Born, 397.
Aire, 550.
Aldenhoven (van), 405.
Alegambe, 451.
Allaeys, 308.
Alstein (van), 357.
Altere (van), 462.
Amoré, 445.
Anchemant, 460, 461, 491.
Ancion, 405.
Andelot, 74, 203, 204.
Andries, 332.
Anglars, 463.
Anstaing, 23.
Anthoine, 354.
Antoine, 503, 504.
Apremont. 125.
Arberg, 196.
Arche de Tromecourd, 506.
Archis, 407.
Arcq, 418.
Ardenne, 410.
Arenberg, 194.
Argenteau, 392, 393.
Arschot, 393, 400.
Assche (van), 376.
Asten (van), 290.
Astorg, 250.
Aubermont de Ribaucourt, 241.
Audejans, 463.
Aula, 433.
Aussut, 247.
Aussy, 278.
Auxy, 384, 441.
Avênes, 132.
Avroult, 10, 34, 37, 38.
Axele, 237.
Ayberte, 464.
Azuaria y Gandia, 335, 336.

B

Baccart, 303.
Baceler, 550.
Baelde, 485, 488.
Baele (van), 407.
Baenst, 328, 430.
Baers, 435.
Baetens, 305.
Bagenrieux des Isles, 425.
Baillencourt, 209.
Baillet, 57, 312, 327.
Baillet Leuwembourg, 337.
Bailly, 445.

Digitized by Google

Bailly (le), 452.
Bailoux, 226, 413.
Baine ou Bayne, 97, 148.
Ball, 548.
Baltin, 293, 302, 303.
Banck (van der), 432.
Bar, 132.
Barbançon, 15, 97, 148, 149, 550.
Barbieu, 414.
Barre (de la), 149, 154
Barrelith, 459.
Barrière, 508.
Barxhon, 401.
Bary, 551.
Basse Alsace, 401.
Basselaer (van), 355.
Basselet, 477, 478.
Batowski, 251.
Baude, 503.
Baudequin de Peuthy, 58.
Baudewyns, 354.
Baudier, 536, 537, 539.
Bauffremont, 97, 131.
Bausele, 455.
Bauster de Lara, 300.
Baut de Rasmon, 361.
Bautielle, 549.
Bauwens van der Bowen, 333.
Bavière, 132.
Bax, 364.
Bayard, 229, 454.
Bayart, 422.
Bayol, 545.
Bays, 283.
Beaufort, 458, 510.
Beaufremez, 10, 45, 460.
Beaurepaire, 251.
Becq (de le), 467, 468.
Becquet, 377.
Beeckman de Vieusart, 554.
Beeckmans, 291.
Becke (van der), 194.
Beelen Bertolff, 329.
Beghin, 252.
Behaeldt, 316.
Behagel, 493.
Behault, 512, 531.
Bejar, 278, 298.
Beke (van der), 194, 483.
Bel (van), 355.
Belhomme de Quickelberg, 379.
Belkin, 491.
Bellefroid d'Oudoumont, 544.
Bellevaux, 399.
Bellinghen de Branteghem (van), 419.
Benthinck, 196.
Bemmel (van), 295.
Berbleghem, 325.
Berchem, 281, 282, 299.
Bercus, 10, 18.
Berden, 397.
Berge, 437.
Berghe dit Praet, 484.
Berghes, 296.
Bergues Saint Winoc, 74.
Berlaere, 338.
Berlaymont, 10, 63, 79, 88, 164, 177, 198, 204.
Berlo, 160, 164, 388, 390, 393.
Bernadaki, 530.
Bernard de Fauconval, 498.
Bernemicourt, 202.
Beron (du), 208, 209, 211.
Bersées, 89, 168.
Bertholz, 302.
Bertran, 271, 553.
Berwier (le), 451.
Berwir (le), 399.
Béthune, 251.
Bette, 72, 268, 460.
Beughem de Houthem, 380.
Beugin, 454.
Beuvry, 251.
Biart, 295.
Bierme, 462.
Billiet, 511.

Binoy, 270, 281, 552, 553.
Biseau, 263.
Biseau d'Hauteville, 362, 381, 425.
Bisschop, 410, 413.
Bisscop, 44.
Bistrate (de la), 300.
Blaisel (du), 247, 248.
Blanckaerts, 306.
Blancken, 447.
Blankenoirt, 302.
Blanquart, 513.
Blase, 307.
Blasere, 431.
Blennerhasset Ballysiedy, 348.
Blicqui, 156.
Blochouse, 294.
Blois, 376.
Blois d'Arondeau, 339.
Blois de Quartes, 425.
Blondel de Drouhot, 250, 251.
Bocré, 194.
Boddens, 436.
Bodson, 454.
Boedt, 310.
Boele, 330.
Bogaerde (van den), 466.
Bogaerts, 454.
Bohême, 132.
Boiléauw, 451.
Bois (du), 294, 314, 337.
Bois de Fiennes (du), 376.
Boisgelin, 479.
Bolkowska, 461.
Bollezé, 400.
Bollis, 448, 536.
Boltzen, 287.
Bonaert, 423, 459.
Boneffe, 392.
Bonmarchiet, 22, 26.
Bonte, 458.
Boodt, 484.
Boom, 461.
Boone, 476.
Boot, 297.
Borgh ou Burghs, 403, 404, 405, 408.
Borluut, 485, 514.
Borm (van), 340.
Borman, 408.
Borrekens, 279, 385.
Borssele van den Hooghen, 465.
Bortier, 409.
Bos (du), 28, 29.
Bosch, 409.
Bosch (van den), 280, 292, 293, 302, 303, 452.
Bosch de Millen (van den) ou du Bois de Melin, 406.
Boshuysen, 300.
Bosschaert, 554.
Bossenghien, 555.
Bossy, 453.
Botters, 555.
Bouchain, 102, 139.
Bouchelet de Neuville, 422, 424.
Bouchout, 194.
Bouillet, 373.
Bounam de Ryckholt, 449.
Bourbon Montpensier, 194.
Bourbon Vendôme, 39.
Bourgan, 262.
Bourgogne, 10, 72, 123, 195, 460.
Bourlemont, 104.
Bourlinet, 79, 167, 173, 174, 175.
Bournonville, 200, 202.
Bours, 39.
Bousies, 512.
Bousies de Rouveroy, 377.
Bousies de Vertaing, 18, 547.
Bouvy, 454.
Boyaval, 247, 248.
Boyon, 389.
Bowens dit Bauwens, 309.
Brabant, 132, 238, 377, 422.
Bracq, 467, 468.
Braes ou Braze, 453.
Braine, 526.

Brasseur, 493.
Brauwer, 541.
Bretagne, 149, 176.
Breucq (du), 154.
Breydel, 461.
Bricquet, 417.
Bridon, 348.
Brienen van Giesselt (van), 303.
Brier, 357.
Briet, 227.
Briey, 510.
Briois d'Hulluch, 467, 470.
Brion, 196.
Britschilde, 431.
Brochart, 229.
Brockhaus, 516.
Broeckhuuse, 278.
Bronckart, 416.
Brouchoven, 240.
Broucke (van de), 307, 308.
Broustin, 295.
Brouwet, 420.
Bruges, 526.
Bruggen (van der), 486, 513.
Bruggen de Wilsbeke (van der), 344.
Bruneau, 527.
Bruyelles, 17, 18, 29, 30.
Bruyn d'Hovorst, 534.
Bruysterbosch, 407.
Bry, 469.
Buck, 492.
Buffin, 517, 518.
Buillemont, 153, 156.
Buirette, 10, 64, 66, 73.
Buisseret, 504.
Buisson (du), 59, 62, 228, 315.
Buissons de la Biache (des), 438.
Bulloot, 351.
Bulteau, 551.
Buntinx, 401.
Burch, 310, 510.
Burcht (van der), 257.
Burdet, 347.
Bureau de l'Eclatière, 210.
Burgh (van der), 74.
Burgo (del), 285.
Burlet, 498.
Bus (du), 249.
Busca, 514.
Bussay, 434.
Busschops. 432, 557.
Butkens, 278, 298.
Buus (du), 308.
Buysleden, 206.
Bynens, 404, 405.

C

Cabilliau, 462.
Cæsar, 301.
Caeseele (van), 332.
Cahieu le Roy, 325.
Caldenbourg, 402, 410, 413, 414.
Calliel, 271, 552.
Caloen (van), 465, 466.
Cambry, 262, 419.
Camelles, 337.
Camere, 488.
Campyn, 534.
Cannaers dit d'Hamal, 451.
Canteleu, 438.
Cantineau, 477, 478.
Cattoire (de la), 422.
Caneghem (van), 329.
Canni, 149.
Capitaine, 374.
Carnin, 22.
Carnin de Stade, 465.
Carondelet, 10, 28, 200.
Carpentier, 292, 541.
Carpentier dit du Bos, 549.
Carton, 309.

Digitized by Google

Cassador, 484.
Castro y Toledo, 354.
Cats, 300.
Cavendisch, 251.
Cauwenberg (van), 519.
Cauwenberghe (van), 323.
Cessoie (de la), 434.
Chabot de Nouvice, 392.
Chaineux, 413.
Chaltin, 568.
Chambge de Noyelles (du), 10, 45.
Champ, 446.
Champagne, 132, 256, 257.
Chanclos Retz Brisuela, 219.
Chantrell de Bach, 347.
Chapelle (de la), 176, 199, 228.
Charlet de la Vigne, 507.
Charlier, dit la Hache, 453.
Charliers de Buisseret, 471.
Chassey, 28.
Chastel (du), 434.
Chastel de la Hovardrie (du), 426.
Chasteler (du), 424.
Chaudfontaine, 228.
Chestret, 454.
Chieza, 545.
Chiny ou Ciney, 394, 395.
Christoffels, 285.
Claes, 263.
Claeys, dit van Heule, 461.
Claeyssoone, 481.
Clebank, 411.
Clemmen, 493.
Clercq (le), 468, 479, 480, 557.
Clercq de Hurtebise, 514.
Clermont Mont Saint Jean, 246.
Clèves, 152.
Clichtove, 305.
Clignet, 213.
Clippele d'Olmen, 476.
Clocman, 528.
Clooster (van den), 419.
Clugny, 10, 14, 28, 31, 35.
Clutinck, dit Mennens, 323.
Clytte (van der), 307.
Cock, 10, 54.
Colard, 268.
Colen, 407.
Colins, 375.
Collard, 365.
Colnet, 525, 526, 527, 550.
Colnet de Goulcy, 340.
Colthurst de Balyhaly, 348.
Compagnie, 421.
Coninck, 514, 520.
Conteville, 268.
Conti, 428.
Contreras, 458.
Conway de Killorglin, 348.
Coolman, 538.
Copley, 350.
Coppence, 343.
Coppenolle (van), 354, 357.
Corbie, 10, 44.
Corbisier, 317.
Cordes (des), 48, 155, 282, 285, 299, 467, 469, 470.
Cordier de Launay, 462.
Corduan, 262.
Cormus, 553.
Cornet, 526.
Cornet d'Elzius, 425.
Cornhuuse, 10, 30.
Corps des Gouttes, 251.
Corron (du), 221, 419, 424.
Corswarem, 177, 377.
Corte, 45, 335.
Cortewylle, 457, 459.
Cortil de Beaufays, 445.
Corving, 184.
Cossée de Maulde, 221.
Cossée de Séméries, 581.
Costerus ou Coster, 402, 415.
Cottrel, 38, 552.
Coucy, 132.
Coudenhove, 10, 40, 41, 64.

Digitized by Google

Courouble, 41, 64.
Courrière, 552, 554.
Court (de le), 263, 421.
Courtois, 285, 300.
Courtrai, 236.
Couture (de la), 238.
Couwenhove (van), 263.
Couwerven (van), 299.
Coux de Saint Laurent, 10, 51.
Coyeghem, 10, 15, 16, 17, 30, 32, 155, 156.
Craen, 284, 289.
Craenwyck, 389.
Crayen (van), 332.
Crayer, 278, 550.
Creeft, 229, 455.
Crequy, 10, 38, 39, 54.
Crespel, 271, 281.
Cressin, 490.
Cresteau, 479.
Creten, 408.
Crêvecœur, 346.
Crisgnée, 200.
Croix, 10, 38, 43, 44, 48, 52, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 277, 554.
Croix de Calonne et de Clerfayt, 358, 362.
Crombrugghe, 339.
Croy, 10, 39, 149, 194, 202, 296.
Crulay, 418.
Cruts, 455.
Cruyce (van der), 385.
Custeyns, 408.
Custis de Beaupré, 493.
Custis de Calvoorde, 493, 494.
Cuyck de Mierop, 337.

D

Daelman, 504.
Daems, 281.
Daix, 503.
Dale (van), 278, 295, 296, 297, 298.
Dam, 75.
Damarin, 490.
Damman, 483.
Danneau, 377, 379.
Danneels, 514.
Dansaert, 459.
Dasbourg, 401.
Davieno, 545.
Deckere, 552.
Deledame, 526.
Delft (van), 228.
Delporte, 476.
Delvigne Deurwaerders, 379.
Dervillers, 206.
Descamps, 477.
Descrie, 434.
Desenfants, 261.
Desmaisières, 262.
Desmarets, 44, 52.
Desseldonck, 237.
Desturcq, 467, 468.
Detrooz, 10, 54, 547.
Devers, 351.
Diaz d'Osseguera, 544, 545.
Diert de Kerckwerve, 51, 221.
Diercxsens, 294.
Dilft (van der), 470.
Dinan, 176.
Dobo, 108.
Doetinghem, 369, 370.
Dolens, 355.
Domis de Semerpont, 314, 382.
Donaes, 328.
Donck (van der), 289.
Doncker, 514.
Dondelberc, 210.
Dongnies, 203.
Doorslaer (van), 261, 548.
Dormael, 333, 336.
Dossin, 443, 444.

Digitized by Google

Donay, 552, 271.
Draeck, 10, 58, 74, 323, 431, 437.
Dreuvemont, 210.
Driessche (van den), 286.
Drion, 426.
Duc (le), 315.
Ducrne de Sompeke, 238.
Dumont, 315.
Dumont d'Issel, 374.
Dupont, 252, 415.
Durick, dit Gaverelles, 435.
Durot, 479.
Duvivier, 205, 206.
Duyn (van der), 300.
Dyck (van), 332.
Dysembart, 503.

E

Écaussines, 161.
Écluse des Mottes (de l'), 419.
Eeckhout (van), 509.
Eendroo (van), 431.
Eersel (van), 258.
Effonseca, 242.
Egornowna, 530.
Elbo, 475.
Elderen, 396.
Eliot, 348.
Elsrak (van), 406, 407.
Elzius, 375, 376.
Embron, 444.
Enffans (des), 10, 46, 48, 467, 470.
Endonck (van), 325.
Enghien, 160, 205.
Ennetières, 213.
Entheaume, 259.
Entor, 517.
Epine (de l'), 467, 468, 473.
Erckenteel, dit d'Argenteau, 230.
Erembault de Dudzeele, 472.
Esclaibes, 210, 422, 423, 424.
Espiennes, 534.
Espineux (de l'), 416.
Espinosa, 241, 242, 243.
Estourmel, 10, 13, 201, 202.
Everard, 505.
Everaert, 328, 344, 556.
Evora Y Vega, 336.
Eyll (van), 445.

F

Fabribeckers de Cortils, 363.
Facqz (de), 425.
Faille (della), 258, 259, 298, 523, 556.
Faille d'Assenede (della), 494.
Faille de Leverghem (della), 313.
Faille Waerloos (della), 312.
Failly, 531.
Falize, 399.
Falligan, 262.
Falloise (delle), 451.
Fallon, 370.
Famars, 261.
Farin, 51.
Fay, 271, 552.
Felbier, 501.
Feyerick, 480.
Fierro y Massieu, 298.
Fiers, 355.
Filtz, 10, 42.
Finch de Kensington, 347.
Fine, 538.
Fitz Gerald, 348.
Fitz Gerald d'Ardglass, 349.
Fitz Gerald de Gallarus, 349.
Fiocco, 539.
Flament (le), 467, 469.

Digitized by Google

Flaschoen, 509.
Fléchin, 199.
Fléron, 445.
Flers, 250.
Flescherie (de la), 10, 23.
Flines, 270, 554.
Florenges, 117.
Florent, 489.
Fœstraets, Foestraets ou Fæstraets, 441.
Folmonde, 515.
Fonseca, 300.
Fontaine, 93, 132.
Fontaine de Fromentel, 377.
Fonteyne, 469.
Forboke, 346.
Forestiel (du), 156.
Fortamps de Warimont, 402, 414.
Fosse (de la), 270, 550.
Fossé, 409.
Fosse (van der), 380, 440, 441.
Fosse d'Espierres (del), 421, 422, 467, 472.
Fougeroux de Campigneule, 539.
Fourmestraulx, 292, 438.
Fourneau de Cruyckenbourg, 219.
Fraipont, 456.
France, 132.
Franck, 410.
Francisey, 400.
Francoville, 518.
Franeau ou Frasneau, 80, 87, 206.
Franeau de Hyon, 71.
Franequé, 263.
Frasnes, 467, 468.
Fraula, 334.
Fredefond, 350.
Freeman Stanhope, 252.
Freris, 446.
Friwald (von), 56.
Fromont, 477.
Fruict, 471.

G

Gaal de Gijula, 369, 370.
Gaillait, 307.
Galland de Carnières, 425.
Galitzin, 381.
Galopin, 206.
Gandolphe, 231.
Garcia de la Vega, 545.
Gasparini, 535.
Gasson, 248.
Gastel (van), 383.
Gauley, 555.
Gavre, 40, 79, 90, 91, 92, 152, 160, 161, 162, 164, 165, 166, 167, 236.
Gayaffa et Massanova, 483.
Geelhand, 521, 523.
Geeraerts, 306.
Geest, 476.
Gelders, 404.
Gelvinck, 213.
Geneffe, 387, 390, 391.
Germes, 41.
Guerry, 550.
Ghellinck, 337.
Ghemert, 297, 298.
Ghenart, 200.
Ghislenghien de Sclayn, 412.
Ghobert, 531.
Ghoër, 392.
Ghuste (de le), 551.
Ghyot, 227.
Ghyssens, 361.
Gihet, 515.
Gille le Brun, 10, 44.
Gillis, 279, 405.
Gillon de Basseghem (le), 466.
Gislain de Villesolore, 10.
Glimes, 196.
Glymes, 513.

Glymes de Hollebeque, 507, 508.
Godin, 243.
Goer, 411.
Goer de Herve de Blistain, 412, 413.
Goes, 339.
Goethals, 472.
Goetsbloets, 521.
Goffart, 419.
Gohain, 397.
Gomara (de la), 297.
Goris, 291.
Gortere, 458.
Gothem, 394.
Goudenhoeft, 307.
Gourcy de Leignon, 412.
Gourdin de Drinckam, 471.
Gouy, 26.
Gracht (van der), 252, 376, 378.
Gracht d'Eeghem (van der), 424, 465.
Gracht de Fretin (van der), 444.
Graff, 226.
Graillet, 228.
Grain (le), 10, 23.
Grammye, 279, 286, 287, 301, 302.
Grandchamp, 443.
Grange (de la), 248.
Granpré, 511.
Grand'Ry, 383.
Grard, 550.
Grart de Florempré, 426.
Grégoire, 374.
Grenet de Werp, 507.
Grenut, 248.
Grève, 266, 267, 268, 283, 281, 285.
Grez, 393.
Gries ou Gnies, 418.
Grignart de la Motte, 262.
Grignou, 200.
Grimaldi, 428.
Grimberghe, 23, 238.
Grisar, 408.
Grisard, 412.
Grise, 475.
Groesbeke, 196.
Groetaers, 407.
Groote, 327, 463.
Gros (le), 412.
Grumelier, 261.
Grumsel d'Emale, 530.
Grutere, 306.
Gruutere, 482.
Gruytters, 364.
Guerry, 550.
Guillon, 506.
Guines, 235.
Gulpen, 10, 44, 52.
Gutschoven, 455.
Guyot, 312, 523.
Gyselinck, 258.
Gywet, 397.

H

Haegelinx, 327.
Haeghen (van der), 336, 356, 482, 489.
Haeghen de Mussain (van der), 384.
Hagen, 537.
Haillie, 283, 299.
Hainaut, 10, 18, 22, 30, 116, 129, 133.
Hainin, 336.
Halberg, 411.
Halewyn (van), 430.
Hamaïde, 271.
Hamal, 296, 392.
Hamayde (de la), 10, 46, 68, 69, 70, 72, 154.
Hamme de Stampaertshoucke (van), 466.
Hamont (van), 258.
Hane, 259, 336, 513.
Hangouart, 247, 248.

Hangoubart, 262, 467, 469.
Hanicq, 425.
Hanmer Craybrouck, 534.
Hannart, 262.
Hannecart de Briffœil, 377.
Hannier, 347.
Hannot, 410, 413, 414.
Hannut, 393.
Hanot, 262.
Happaert, 300, 488.
Harchies, 79, 88, 139, 167, 174, 175, 184, 185, 187, 188, 191, 193, 200, 202, 210.
Hardenpont, 422.
Harduin, 334.
Hardy, 467, 469, 504.
Haringman, 10, 55.
Harlez, 370, 412.
Harou, 420, 529.
Hasaert, 492.
Hasselt (van), 292.
Hasselaer, 213.
Hattu, 377.
Haucourt, 94, 97, 131.
Haudion, 79, 198.
Haussy, 532.
Haveau de la Girarderie, 447.
Haverskerke, 336, 439.
Havet, 247, 550.
Havre (van), 312.
Haye (de la), 453, 538.
Haynault, 419.
Haynin, 10, 14, 41, 200, 201.
Hecke (van den), 361, 466.
Hecq, 53.
Hecquet, 261.
Hedenryck, 454.
Heede (van der), 329.
Heeren, 454.
Heers, 397, 398.
Heetvelde (van den), 164.
Helant, 355.
Heleven, 407.
Hellemans, 279.
Hellin, 46.
Helman de Grimberghe, 251.
Helmont (van), 239.
Hembeeck (van), 520.
Hemptinnes, 379.
Hemricourt, 390.
Hemricourt de Grunne, 246.
Hennin, 147, 154.
Hennin de Boussu, 531.
Henripont, 68.
Henry, 527, 549.
Herbais de Thun Saint Martin, 250.
Herckenrode, 452, 453.
Herghet, 555.
Hermalle, 392, 401, 406.
Herry, 263.
Hersecap, 479.
Hertsberghe (van), 323.
Herve, 389.
Herzelles, 71.
Hese (van), 408.
Hespel d'Arponville, 10, 44.
Hespel de Guermanez, 467, 470, 471, 472.
Heugion, 549.
Heule (van), 481.
Heumen (van), 470.
Heur, d'Odeur ou Oranus, 402, 415.
Heusch, 409.
Heusch de Schalckoven, 455.
Heusch de la Zangrie, 455.
Heyden à Hauzeur (van der), 228.
Heyden Zu Belderbusch (van der), 410.
Heylinck, 258.
Heynen, Alias Vandenbosch, 397.
Heynsberg, 394.
Hilaire, 228.
Hille, 196.
Hinslin, 497, 498, 528.
Hocx de Fontenelle, 531.
Hodeige, 447.

Digitized by Google

Hoen, 389, 394.
Hoensbroech, 389.
Hoffman, 459.
Hollogne, 227.
Holtappels, 407.
Holtmolen (van), 278.
Holtbecker, 401.
Holvoet, 409.
Hombourg (von), 413.
Homuart, 270.
Hon (le), 420.
Honcourt, 139, 140.
Hondschoote, 323.
Honlet, 401.
Hont, 475, 492.
Hoobrouck (van), 333, 335, 336, 337, 338, 344, 466.
Hooghe (d'), 535.
Hoop, 514.
Hoorn (van), 467, 470.
Horion, 397.
Horn (van), 513, 514.
Hornes, 296.
Horpmael, 451.
Hosden, 198.
Houchin, 10, 40.
Houdain, 236.
Hoüe (de la), 285.
Houtart, 419.
Houte (van den), 328, 331.
Houve (van den), 458.
Hove (van), 407.
Hove (van den), 401, 439.
Hoven (van den), 551.
Hovinne, 497.
Hovius, 402, 415.
Hoye (de le). 313.
Hoyo (del), 297.
Hozémont, 401, 406.
Huart, 249, 538.
Hubar, 402.
Hubersart, 74.
Huet de Larchamps, 522.
Hulsbergen dit Schaloen (van), 459, 461.
Hulst, 576.
Hulten y Carnora (van), 239, 534.
Hun, 79, 184, 196.
Husmans, 376, 378.
Husmans de Merbois, 309.
Hussey de Dingle, 350.
Huwaerts 316.
Huyn d'Amstenraedt, 196.

I

Immeloot 491.
Iseryn, 436.
Iweins, 10, 34, 308, 309.

J

Jacobs, 409.
Jacquelart, 265, 478, 479.
Jacquemart. 447.
Jacquier, 533, 534.
Jalhéa, 415.
Jamar, 400, 401.
Jaminet, 412.
Jans, 403.
Janssens, 294, 360, 537.
Jauche, 593.
Jauche Mastaing, 71, 194, 195, 201, 257.
Jausse, 489.
Jennet, 402, 411, 414.
Jessars, 463.
Jeune ou Jeusne, 363, 467, 468.

Digitized by Google

Joinville, 79, 83, 84, 121, 125.
Jonchere, 535.
Jonghe d'Ardoye, 471.
Joostens, 546.
Josne (le), 247.
Jourez, 420.
Juppleu, 233, 238.

K

Keerens, 449.
Keghele, 482.
Kelleneers, 394, 395.
Keller, 539.
Kerckhove de Denterghem, 337, 494.
Kerckhove d'Ousselghem, 259.
Kerle, 492.
Kerrebroeck, 251.
Kerremans, 333.
Kersbeke, 392.
Kervyn, 360, 361.
Kettenis, 514.
Kettenisse de Mortagne, 303.
Keurlinx, 519.
Keyser, 535.
Kieken, 409.
Kinens, 544.
Klynkens, 407.
Knibbe, 463.
Knyff, 313.
Kopies, 569.
Kotmans, 453.
Koutaisoff, 381.
Kuffelen tot Belderbusch (van der), 413.
Kurdwarnousky, 461.

L

Labistrate, 512.
Laensoete, 487.
Laeter, 351.
Laffineur, 228.
Laittres, 374.
Lalaing, 10, 14, 15, 19, 149, 195, 438.
Lallier, 467, 468.
Lamanon, 440.
Lamberti, 75, 519.
Lamberts de Cortembach, 411.
Lambillon, 497.
Lamède de Waret, 529.
Lancelot, 496
Landas, 10, 18, 22, 29, 473.
Landmeters, 408.
Langebaer, 382.
Langlois du Bouchet, 350.
Lannoy, 10, 34, 38, 53, 59, 73, 176, 177, 184, 203, 249, 297, 303, 354, 357, 358, 537.
Lantremange, 454.
Lardenois, 508.
Latour, 312.
Latre, 263.
Lattre de la Hutte, 423.
Lattre de Ressaix, 422.
Laurenty, 454.
Laureyns, 306.
Laurin, 434.
Lausmonier, 258.
Laute, 355.
Lauwereyns, 195.
Lauwereys, 317.
Laval, 176.
Leemputte (van der), 339.
Leene (van der), 503.
Leerse, 357.
Leeu, 438.
Leeuw ou Leeuwis (van), 397, 398.
Lefebure, 10, 44, 52, 340.
Lefebvre, 10, 51, 479, 517.
Lembrée, 229.

Digitized by Google

Lemerelle, 507.
Lemmens, 290.
Lenglé, 462.
Lens, 400, 434.
Léonard, 515.
Leugenhagen (van), 330.
Leeuwis, 397, 398.
Levieux de Droosbeke, 532.
Lexhy, 406.
Libert, 400.
Libermé, 401.
Lichtembourg, 332.
Lichtervelde, 27, 354, 432, 548.
Lichtervelde d'Amelroy, 242.
Licot de Nismes, 319.
Licques, 10, 39.
Lidth de Jeude (van), 363, 364.
Liedekercke, 246.
Liegeois, 271, 552.
Liedermans 484.
Ligne, 194, 434.
Ligny, 325.
Lille (van), 306.
Limbourg, 202.
Limnander, 409.
Limnander de Nieuwenhove, 319.
Limon, 493.
Linden, 414.
Linden d'Hoogvorst (vander), 301.
Linkebeke (van), 323.
Liot, 470.
Lisola, 300.
Liverloz, 398, 399.
Localin, 270, 552, 553.
Locquet, 301.
Lodewyck, 240.
Loen d'Enschede, 259.
Lokeren (van), 539.
Lombard (le), 117.
Lom de Berg, 456.
Lomelini, 428.
Loncin, 409.
Longin, 308.
Longueval, 200.
Longwick ou Longwic, 83, 115, 125.
Loo (van), 338.
Lootins, 433.
Looze, 494.
Lopez, 431, 483.
Lorel, 455.
Lorraine, 86, 102, 117, 125, 132, 176.
Loscobos Zanoguera et Sola, 376.
Louchier (le), 21.
Louvain, 234.
Louvignies, 10, 14, 184.
Los, 148.
Loyaucourt, 176.
Loyens, 447.
Lunden, 521.
Luxembourg, 148, 432.
Luynes, 296.
Luytens des Parqueaux, 271.
Lydekerke, 328.
Lyon, 532.

M

Macar, 533.
Macarthy, 349.
Maccarthymore, 349.
Maerschalck, 355.
Maes, 330, 404.
Maghe, 532.
Magis, 229.
Mahony, 349.
Maikin, 325.
Maillin, 498.
Mailli, 176.
Mailly, 419, 458.
Maire (le), 431, 467, 468.
Maire de Sars le Comte (le), 422.
Maisières, 369.
Maistre (des), 271, 551.
Maistre d'Anstaing (le), 252.
Malaise, 445.

Digitized by Google

Malapert, 531.
Malayse (de la), 394.
Malet, 10, 31.
Maleingreau, 377, 526.
Maleingreau d'Hembise, 422.
Malines, 548.
Malstede, 238.
Mancicidor, 40.
Manten, 454.
Marbais, 196, 424, 533.
Marc et d'Ardres, 268.
Marchenelles, 10, 31, 32, 33.
Marck (la), 194, 393.
Marc van Vucht 456.
Mariau, 499.
Mariensart, 298.
Marievoorde (van), 460.
Marius, 514.
Marley, 194.
Marlière, 504.
Marmol (del), 502.
Marnix, 10, 51, 221.
Marotte, 528.
Marre, 337, 475.
Mars, 281.
Marselaer, 453.
Marsley, 347.
Masener, 503.
Marsey ou Marsei, 84, 118, 119, 121, 122.
Martins, 281, 553, 555.
Masseel, 328.
Massieu, 297.
Mathys, 407.
Matton, 514.
Mauger, 454, 455.
Maurissens, 375, 376.
Mauroy de Merville, 263.
Mazaraki, 461.
Mechelen (van), 238.
Meere (van der), 194, 195, 487.
Meere de Cruyshautem (van der), 529.
Meeren (van der), 356.
Meers, 395.
Meersch (van der), 326.
Meersche (van der), 354.
Meester de Tilbourg, 382.
Meetkerke, 324.
Meester, 536.
Meeze, 307.
Melyn, 358.
Menciers, 283.
Menten, 409, 452.
Merard de Saint Just, 228.
Merchier (le), 249, 270.
Meredith, 348.
Merghelynck, 308.
Merode, 196, 239, 245.
Merode Westerloo, 72.
Mertens, 280, 291, 457.
Mesdagh, 486.
Mesemacre, 206.
Mesnage, 264.
Messialis, 247.
Mestallart, 526, 527.
Mettecoven, 396.
Metteneye, 328, 430.
Meugens, 408, 409.
Meulene (van der), 328.
Meulenaere, 483.
Meven Heinsberg, 383.
Mewen, 370.
Meyntkins, 329.
Mez (du), 10, 23.
Michaëli, 287.
Mignolet, 557.
Mignon, 446.
Mirabelle, 238.
Mirau, 489.
Miranda de la Loo, 278.
Mirbricht, 196.
Mirvalt ou Mirvaut, 123.
Mock de Botassart, 368.
Moere (van der), 323.
Moerman d'Harlebeke, 337.
Moescops, 501.

Moesen (van der), 339.
Moffar, 398, 399.
Moffarts, 230, 231.
Moha, 401.
Mol, 459, 461.
Molembais, 392.
Mols, 512.
Moniot d'Hestrois, 498.
Moniot d'Hestroy, 528.
Monroy, 507.
Mont (du) 458, 506.
Mont dit Brialmont (du), 520.
Montcornet, 117.
Montens, 475.
Monteverde y Molina, 297, 298.
Montferrant, 406.
Montfort, 194, 448.
Montfort de Kingshurst, 347.
Montheureux, 413.
Montigny, 12.
Montmorency, 77, 79, 99, 102, 116, 129.
Montpellier d'Annevoye, 364.
Montreuil, 281.
Moor, 326, 329.
Moreau, 446, 456.
Moreau d'Annevoye, 362.
Morel, 259.
Moretus, 385.
Morialmez, 394.
Morin d'Arfeuille, 309.
Morselaer, 501.
Mortagne, 10, 19, 21, 26, 27, 30, 79, 145, 237, 547.
Mortaigne, 334.
Mortgat, 339.
Mostaert, 538.
Mostert, 411.
Mosselman du Chenoy, 319.
Motte, 46, 373, 551.
Motte Baraffe (de la), 10, 46, 426.
Moulbais, 95, 128, 139.
Moulembais, 94.
Moussenart, 467, 468.
Moustier (du), 248, 526, 530.
Moysel, 261, 268.
Mulle de Terschueren, 319, 556.
Munck, 264.
Murray de Melgum, 354.
Musaert, 329, 330.
Mussche, 514.

N

Namur d'Elzée, 369.
Nassau Cauroi, 196.
Naulaers, 280.
Navare, 132.
Neele, 77, 116.
Nelis, 537.
Neuck, 312.
Neuf, 522.
Nève, 301, 420.
Nève de Roden, 466.
Neven, 407.
Nicola ou Nicolay, 501.
Niel, 392.
Nieukercke, 238.
Nieulandt, 278.
Nieulant, 330, 487, 488.
Nieulant de Pottelsberghe, 548.
Nieuwenhuyzen (van den), 537.
Nieuwmunster (van), 486.
Nisol, 547.
Noblet, 280.
Noël, 529.
Nœufbourg, 535.
Noirthout, 39.
Nonancourt, 374.
Norman, 485.
Norman d'Oudenhove Sainte-Marie, 358, 362.
Noyelles, 201.

Digitized by Google

O

Obert, 422.
Obluy, 453.
Obrechicourt dit d'Estaimbourg, 18.
Obrianska, 461.
Ockerhout (van), 494.
O'Connell, 330.
O'Conell de Darinane, 349.
Odemaer, 361.
Odes, 10, 22.
O'Driscoll, 349.
Oeteren (van), 453.
Ohey de Dammartin, 368.
Oignies, 203.
Oisi, 79, 91, 164.
Oisy, 14, 79, 159, 160, 164.
Olimart, 375, 376.
Ollone, 534.
Olmen, 301.
Olne, 402, 411, 414.
O'Mahony de Dromore, 350.
Omalius d'Halloy, 529.
Ongnies, 10, 34, 37, 44, 431.
Oostain 279.
Orchouska, 461.
Ordingen, 415.
Oreille, 390.
Orjo, 368.
Orley, 393.
Orts, 51.
O'Ryan, 352.
Ostende, 326.
Ostrel, 10, 41, 250, 458.
Ostrevant, 10, 12.
Osy, 313.
Otove de Coutance, 350.
Ouden (den), 404.
Ouffet, 402, 415, 416.
Outryve (van), 343.
Ouwercx, 397, 402, 415.
Overbeke, 327, 328
Overhoff (van), 302.
Overschelde (van), 326.
Oyenbrugghe, 62, 325.

P

Paepe, 328.
Pagerie (de la), 455.
Paillot, 426.
Palatine de Laville, 223.
Palmers, 403, 405.
Palpinska, 461.
Pankoucque, 419.
Panis, 316.
Papejans, 513.
Parck, 414.
Pardieu, 534.
Pardo, 431.
Parfondrieu, 416.
Paridaens, 507.
Passavant, 112, 123, 124.
Passet, 271, 552.
Patin, 541.
Patoul, 377, 381.
Patricinio de Escalante, 312.
Patthcel, 491.
Pauw, 293.
Péchaubès, 10, 53.
Pecque, 15.
Pede (van), 393.
Pecsteen, 492.
Peeters dit Stommelinx, 258, 334, 338.
Pehye, 511.
Peissant, 375.
Pelissonnier, 527.
Pellaert, 491.
Pellenberg, 300.

Digitized by Google

Pels, 286.
Pelsers, 409.
Pelsser, 412.
Percy d'Herville, 10, 53.
Perez, 302.
Peronne, 397.
Persoons, 316.
Pestre, 418, 422.
Pestre de Seneffe, 511.
Peuskens, 408.
Peysmans, 279.
Pfanzelter, 229.
Piédanas, 550.
Piedmont, 374.
Pierce, 349.
Pierens, 307.
Pierpont, 364.
Pierre (de le), 549.
Piers, 485, 486.
Piers de Raveschoot, 259, 337, 361.
Piet (van der), 489.
Pieters, 259.
Pingrenon, 247, 248.
Pipelers, 258.
Pironnet, 515.
Pitponce, 390.
Plancken (van der), 280.
Pleszovice Fredowna, 460.
Pletinckx, 503.
Plettenberg de Zwartzenbert, 196.
Plano (del), 299.
Plouvier, 262.
Plunkett, 207.
Plunkett de Rathmore, 419.
Poilvache, 407.
Poitiers, 184.
Polchet, 526.
Pollain de Hollogne (le), 401.
Pollart, 419.
Polle, 467, 468.
Pollinchove, 271, 552.
Pologne, 77, 79, 111.
Poncelet, 365.
Ponty, 498.
Ponty de Suarlée, 528.
Port, 112.
Portugaels, 404.
Posson, 401.
Post, 311.
Pot, 325, 326.
Pottelsberghe de la Potterie, 259.
Pottelsberghe de Boulancy, 344.
Potter von der Loo, 239.
Pottes, 15, 79, 102, 148, 149, 150, 153, 154.
Pottrie, 549.
Poust (van der), 333.
Powis de Tenbossche, 382.
Poyvre (le), 465, 484.
Preston, 413.
Pret (du), 444.
Pret de Calesberg, 385.
Pretere, 241.
Pringier, 288.
Printhagen, 396.
Proissy, 79, 89, 176, 177, 178, 179, 180.
Propper de Hun, 533.
Puis de Pont de Saint (du), 531.
Puissant, 418.
Puttaert, 538.
Puttemans, 453.
Puysieulx, 425.
Pycke de ten Aerde, 494.
Pypenpoye, 406.

Q

Quaroube, 261, 268.
Quarré, 244, 247, 354, 369.
Questroy, 434.
Quienville, 434.

Digitized by Google

R

Ramonnerie (de la), 421.
Rampen, 407.
Randal, 349.
Ranst, 278, 554.
Rasse, 478.
Ratcliffe, 346.
Ratzitsky d'Ostrowick, 10, 54.
Ravestyn (van), 363, 364.
Rechem, 195.
Reels, 305.
Renard, 68.
Renard dit Hachelard, 399.
Renaud, 455.
Renchon d'Orey, 388.
Renesse Warfusée, 296.
Renette, 539.
Renialme, 470.
Rennepont, 74, 228.
Renson de la Tour et de Noduwez, 384.
Renty, 34, 40, 247, 248.
Respani, 440.
Resteau, 195, 196.
Reul, 410, 411, 412, 413.
Reul de Bonneville, 412.
Reul de Montzen, 410.
Reul de Nieberg, 402, 414.
Reynders, 517.
Reylof, 258.
Reyniac, 416.
Reyvaert, 307.
Rez, 184.
Rhingraves, 125.
Ribaucourt, 510.
Riboucq, 316.
Richer, 263.
Ricque, 247.
Rieu (du), 550.
Rindsmaul, 260.
Rins, 419.
Rittweger, 319.
Rivière (de la), 69, 71, 72.
Rio y Ayala (del), 339, 340, 465, 484.
Robert, 270, 555.
Roberti, 456.
Robiano, 369.
Robles, 10, 40.
Robyns, 382, 384.
Roche (de la), 263, 350, 368, 425, 445.
Roche de Dundeon, 349.
Rochefort, 390.
Rochow, 74.
Rockox, 301, 302.
Rode (van), 545, 552.
Rodes, 74.
Rodoan, 9, 10, 45, 46, 47, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 460, 510.
Rodriguès, 489.
Roelt, 196.
Rœulx, 257.
Roggendorf de Mollenburg, 10, 56.
Rohan, 176.
Rohan Chabot, 296.
Roisin, 73, 198, 202, 203, 248, 251, 504.
Roland, 374.
Rommel, 464.
Romrée, 384.
Romsée, 445.
Rond (le), 552.
Rondinelli, 302.
Roovere de Rosemersch et d'Oostendael, 386.
Rorive, 262.
Rosen, 230, 412.
Rosimbos, 10, 27, 31.
Rosmarin, Romarin ou Roumarin, 399.
Rosne, 10, 15.

Rot (du), 493.
Rotsart de Hertaing, 340.
Roubais, 268.
Roussel, 463.
Roussille, 506.
Rouveroit, 72.
Rouvroy Saint Simon, 167, 168.
Rowe, ou Roe de Glogh Markine, 348.
Roy, 316.
Roy de Blicquy (du), 423.
Rubens, 404, 405.
Ruddere, 328.
Ruddere de ten Lokeren, 386.
Ruelin, 196.
Ruffault, 38, 59, 62.
Rumbeke, 354.
Rumigny, 97, 132.
Rumigny de Peissant, 378.
Ruyter, 279.
Ryers, 279.
Ryckel, 451, 454.
Ryckel d'Oirbeck, 244.
Ryckman, 546.
Ryckier, 308.
Rygan, 508.
Rysseghem (van), 357.
Ryswick (van), 290.
Ryswyck, 501.

S

Sableaux, 373.
Saffre, 74.
Sainte Aldegonde Noircarmes, 43, 52, 200, 210, 213.
Sainte Aldegonde Roisin, 203.
Saint Elophe, 116.
Saint Génois, 10, 26, 27, 30, 378.
Saint Omer, 39, 235.
Saint Paul, 373.
Saint Roch, 512.
Saint Simon de Rouvroi, 10, 11.
Saint Vaast, 354.
Saint Vaast d'Entergem, 229.
Saive, 400.
Salamanca (di), 278.
Salisbury de Cluenny, 347.
Sallez, 408.
Salm, 113, 117, 125.
Samillan. 458.
Sandelyn, 487.
Sandrasky a Sandrasi, 270, 554.
Sangels (van), 454.
Santa Cruz, 282, 299.
Sardaus d'Haverkercken et Swolven, 303.
Sare (van der), 328.
Sarrebruck, 194.
Sars, 91, 160, 167, 462.
Sart, 80, 87, 208, 209, 211, 219, 384, 402, 414, 415, 416, 424, 452.
Sassenbrouck, 451.
Savary, 498.
Sauvage, 319, 412.
Saults (de la), 271.
Savonetti, 287.
Savoye, 420.
Scaillebert, 29.
Schamp, 384.
Schelfaut, 403.
Schonaerts, 320.
Schepper, 413.
Schetz, 282, 299.
Scheurman, 356.
Scheynghem, 333.
Schietere de Caprycke, 466.
Schietere de Lophem, 492.
Schipman, 305.
Schoeff, 286.
Schoof, 457, 458.
Schoonaerts, 407.
Schowska, 461.
Schrick (van), 544, 545.

Digitized by Google

Schuermans, 293.
Schut, 519, 520.
Schuytener, 509.
Schuylteput, 306.
Schwartsen, 106.
Schynckele, 262, 491.
Scorion, 270, 554.
Scroots, 452
Sébille, 10, 45.
Seclyn, 327.
Sécus, 376.
Seghers, 355.
Selys Longchamps, 231.
Seltenhoff, 508.
Senzeilles, 393.
Servati, 332.
Setter (van), 313.
Seuf, 297.
Sigers, 408.
Simon, 550.
Simons, 311.
Simousies, 146.
Sinneghem, 335
Sion, 355.
Sire de Gougnies, 527.
Sire Jacob, 438.
Sivry, 247.
Slocquet, 18.
Smal de Broesberg, 394.
Smet, 238, 258, 339, 435, 476.
Smissen (van der), 452, 509.
Sneps, 336.
Snoy d'Oppuers, 379, 380.
Soethelme, 482.
Sohest, 499.
Solre, 250.
Solvyns, 294.
Soom (van), 501.
Soria (di), 278.
Soto Mayor, 297, 298.
Sottenghien, 237.
Souabe, 77, 86, 101, 106.
Souich, 250.
Souka, 513.
Spangen, 239.
Spauwen, 398.
Spekhouwer, 410.
Spoelberch, 386, 545.
Sprimau, 316.
Spring, 349.
Sprinzenstein, 213.
Sproelants, 403.
Sproncholf, 463.
Stalins, 334, 338, 356.
Stalpaert van der Wielen, 286, 302.
Stanley de Houghton, 347.
Stapel, 415.
Stapleaux, 497.
Stappens de Nieuwenhove, 439.
Starinska, 461.
Stavele, 324, 481.
Steel, 227.
Steelant (van), 435, 438, 450.
Steen (van den), 291.
Steen de Jehay, 529, 530.
Steenhuyze (van), 452.
Steenweghe dit van der Noot, 323.
Steenwyck (van), 434.
Stein, 375.
Stellingwerff, 403, 405, 406, 407, 408, 409.
Stenbier, 414.
Stephani, 415.
Sterck, 296.
Sterkval, 507.
Stevort, 452.
Steynen, 436.
Stichele (van der), 306.
Stiellemans, 317.
Stiennelet, 400.
Stier, 312.
Stobbelaere, 555.
Stockem, 506.
Stockem de Vieux Waleffe, 448.
Stochove, 464.
Stoppelaere, 487.

Stox, 407.
Straet (van), 551.
Straten Wallay, 548.
Streel, 402, 415, 416.
Succa, 287, 402, 415.
Surlet, 392, 406, 451.
Syndicco, 340.
Sype (van der), 488.

T

Taedts, 285, 286, 300, 301.
Taelmans, 458.
Taviel, 475.
Taye, 323.
Taymont, 373.
Teirlincx, 278, 295.
Tenre (de le), 421.
Tempiers, 406, 407.
Terlinden, 476.
Tesson de Lobeletz, 10, 45.
Thamise, 237.
Therissart, 283, 555.
Thevelin, 306.
Thibaut, 446.
Thielens, 403.
Thiennes, 354.
Thiennes de Lassus, 431, 434.
Thiennes Lombise, 245.
Thier, 529.
Thiriart, 412.
Thoelen, 404.
Thonys, 323.
Thulden, 376.
Thune (van), 306.
Thurheim, 212.
Thurny, 508.
Thurut de Thiant, 156.
Thyant, 195, 196.
Thyrin, 339.
Thysen, 448.
Tignée, 402, 412, 414.
Tignée de Bonneville, 411.
Timmermans, 405.
Tocqueville, 479.
Toebast, 328, 338.
Tollet, 195.
Tongre, 128.
Tons, 221.
Tons d'Incourt, 424.
Tornaco, 453.
Torre, 484.
Tour du Pin (de la), 378.
Tramecourt, 249.
Tramerie, 202, 203.
Trappé, 399, 400, 402, 415.
Trappé ou delle Trappe delle Weige, 415.
Travers de Jever, 383.
Trempeniers, 456.
Triest, 257, 488, 491, 494.
Trieu (du), 527.
Tronson, 416.
Troostenbergh d'Oplinter, 546.
Troz, 416.
T'Scroets, 397.
T'Serclaes, 206, 280, 382.
T'Serstevens, 55.
Tucher, 266, 268, 281, 282, 299, 555.
Turck, 306.
Tuyl de Bulkensteyn, 300.

U

Ubesch, 213.
Ulens, 455, 456, 520.
Ursel, 282, 299.
Usher, 348.
Uten, 445.
Uytterlimmighen, 545.

Digitized by Google

V

Vaast de Waale, 305
Vaerman, 357
Vaernewyck, 489
Vaernewyck d'Angest, 10, 57
Vaes, 453
Vaesen, 409
Vaillant (le), 251
Valcke, 305, 356
Valemia, 435
Valencia, 434
Valois, 132
Vanderheyden à Balderbusch, 402
Vanderstraeten, 405
Varent (van der), 336, 339
Varnewyck, 337
Vasseur, 278, 462
Vaulière, 247, 248
Vecoven (van), 452
Velaere, 482
Velde (van), 536
Veld (van de), 502, 538
Velez de Ontanilla, 297
Velhen ou Velen, 201, 202
Veranneman, 257, 439, 462
Verderue, 505
Vergnies, 264, 417
Verhaghe, 538
Verheyden, 480
Verheylweghem, 239
Verhoeven, 302
Verjus, 511
Vermeere, 465
Vermoelen, 520
Vernembourg, 194
Verrebrouck, 481
Verschueren, 356
Vertegans, 467, 471, 472
Verycken, 239
Vetere, 331
Vetter, 280
Vicq. 22, 434, 435
Vielle, 251
Vielleuze (de le), 536, 539
Vigne (de la), 247, 248
Vilain, 326
Vilain dit Braem, 482
Ville, 139, 251, 423, 555
Villegas, 300
Villegas de Clercamp, 363, 537
Villenfagne de Vogelsang, 412, 413
Villers, 263, 369
Vilsteren, 242
Vilters, 407
Vincent, 74
Vinck de Westwesel. 47
Visart, 419
Visart de Bocarmé, 210, 213
Visconti, 195
Visere, 271, 551
Visschout, 356
Vivario, 416
Vivero, 54
Vlaminckpoorte, 431
Vliegere, 311
Vlieghe, 29
Voet, 454
Vogelghem, 504
Vogler, 40
Volckaert, 337
Vooght, 484
Voocht, 467, 469
Voormersch, 308
Voroux, 400
Vorrsen ou de Fresin (van), 454
Vos, 458
Vrancken, 537
Vremde, 327, 328
Vrerix, 407
Vreven, 379
Vriendt, 327

Vriese, 238.
Vrimmersen, 278.
Vroeghop, 410.
Vroom, 291.
Vucht (van), 456.

W

Wael, 293.
Waele, 305.
Waepenaert, 339.
Waepenaert de Kerrebrouck, 514.
Waertjens, 335.
Waba, 537.
Waba de Baillonville, 231.
Waba de Grinchamps, 368.
Wal, 291.
Wal (van de), 291, 313.
Walckiers, 337.
Waldemans, 457.
Walle, 328.
Wallery, 315.
Walravens, 239.
Walsh, 252.
Walter, 498.
Ware, 348.
Warfusée, 392, 393, 401.
Wargimont, 311.
Wargny, 538.
Warlusel, 458, 507.
Waroux, 389, 451, 452.
Warren, 305.
Warzée d'Hermalle, 231.
Wattecamps, 477.
Wattines, 10, 13.
Waudripont, 154.
Waultier dit Beauregard, 535.
Wauters, 404, 409, 434.
Wauthier, 377.
Wavrin Villers au Tertre, 420.
Wazières, 10, 46, 74, 75.
Wedon ou Wodon de Thoul, 123, 124.
Weerden (van), 303.
Wel (van), 462.
Welckenhuyse, 395.
Wellems, 314.
Wellens, 280, 385, 550.
Werchin, 148.
Wergifosse, 400.
Werts, 230.
Werve (van de), 297.
Wery, 227.
Wesele (van), 459.
Wever, 491.
Weygaerts, 404.
Weyman, 287.
Whetnall, 383.
Wicque, 269, 548.
Wiele (van de), 440, 537.
Wieu, 307.
Wignacourt, 39, 75.
Wilde, 280, 292, 307.
Wildenstein, 380.
Wildre, 367.
Willocqueau, 552, 553.
Wilmet, 499.
Wilre, 410.
Wilsens, 408.
Wiltz, 433.
Wilzewski, 461.
Winandy, 512.
Winckstern, 420.
Winghen (van), 545.
Wirix de Tercom, 385.
Wissekercke, 300.
Wissocq, 199, 200.
Witte, 313.
Woelaerts, 340.
Woelmont, 510.
Woelmont d'Hambraine, 369.
Woelmont d'Oplieux, 244.
Woestyne (van de), 481.

Digitized by Google

Woestyne Becelaers (van de), 339.
Woestyne d'Hansbeke (van de), 344.
Woirtelle d'Herlincourt, 10, 51.
Wolff, 503.
Wolff de Clairbois, 263, 423.
Wolff d'Ergy, 425, 553.
Wolf, 532.
Wolfwinkel (van), 283, 300.
Woot de Trixhe. 400.
Wouters, 280, 291, 435.
Wrée, 464.
Wullems, 308, 309.
Wyck (van), 332.
Wyckhuys, 340.
Wyckhuyse, 435.
Wydzanska, 461.
Wyer (van de), 453.
Wynckelman, 464.
Wynrox, 407.
Wys, 351.
Wyts, 330.

X

Xhendelesse, 400.
Xhenemont, 400, 401, 410, 451.
Xheuvre, 415.
Xhorez, 511.

Y

Yperseele (van), 425.
Ysebrandt de Difque, 441.
Ysembart, 423.
Yve, 80, 87, 205, 206.
Yve de Bavai, 380.
Yvri, 148.

Z

Zaedene, 305.
Zakrewsky, 10, 57.
Zelighs, 452.
Zettre, 551.
Zoli dit van Zolio, 303.
Zollicoffer d'Altenkingen, 448.
Zoutlandt, 288.
Zschock. 516.
Zualart, 528.
Zualart de Golzinne, 498.
Zuylen van Nyevelt (van), 10, 58, 340, 438, 488.
Zwartzenbergh, 389.
Zype (van der), 331, 513, 536.

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Google

Digitized by Google

Digitized by Google